



HAL
open science

La construction du transnationalisme à l'épreuve des crises identitaires.: cas des migrants et descendants de migrants tunisiens votants à distance

Itidel Fadhloun Barboura

► To cite this version:

Itidel Fadhloun Barboura. La construction du transnationalisme à l'épreuve des crises identitaires.: cas des migrants et descendants de migrants tunisiens votants à distance. Science politique. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSE2044 . tel-01898537

HAL Id: tel-01898537

<https://theses.hal.science/tel-01898537>

Submitted on 18 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

N° d'ordre NNT : 2018LYSE2044

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Sciences Politiques

Soutenue publiquement le 29 juin 2018, par :

Itidal FADHLOUN

La construction du transnationalisme à l'épreuve des crises identitaires.

*Cas des migrants et descendants de migrants tunisiens votants
à distance.*

Devant le jury composé de :

Sophie BEROUD, Maître de Conférences, Université Lumière Lyon 2, Présidente

Bertrand CABEDOCHÉ, Professeur des universités, Université Grenoble 3, Rapporteur

Hatem M'RAD, Professeur d'université, Université de Carthage, Rapporteur

Sylvie DAVIET, Professeure des universités, Université d'Aix-Marseille, Examinatrice

Mohamed-Chérif FERJANI, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Examineur

Paul BACOT, Professeur émérite des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2



Ecole doctorale de Sciences Sociales

Laboratoire Triangle UMR 5206
Institut d'études politiques de Lyon

Doctorat de science politique

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en science politique

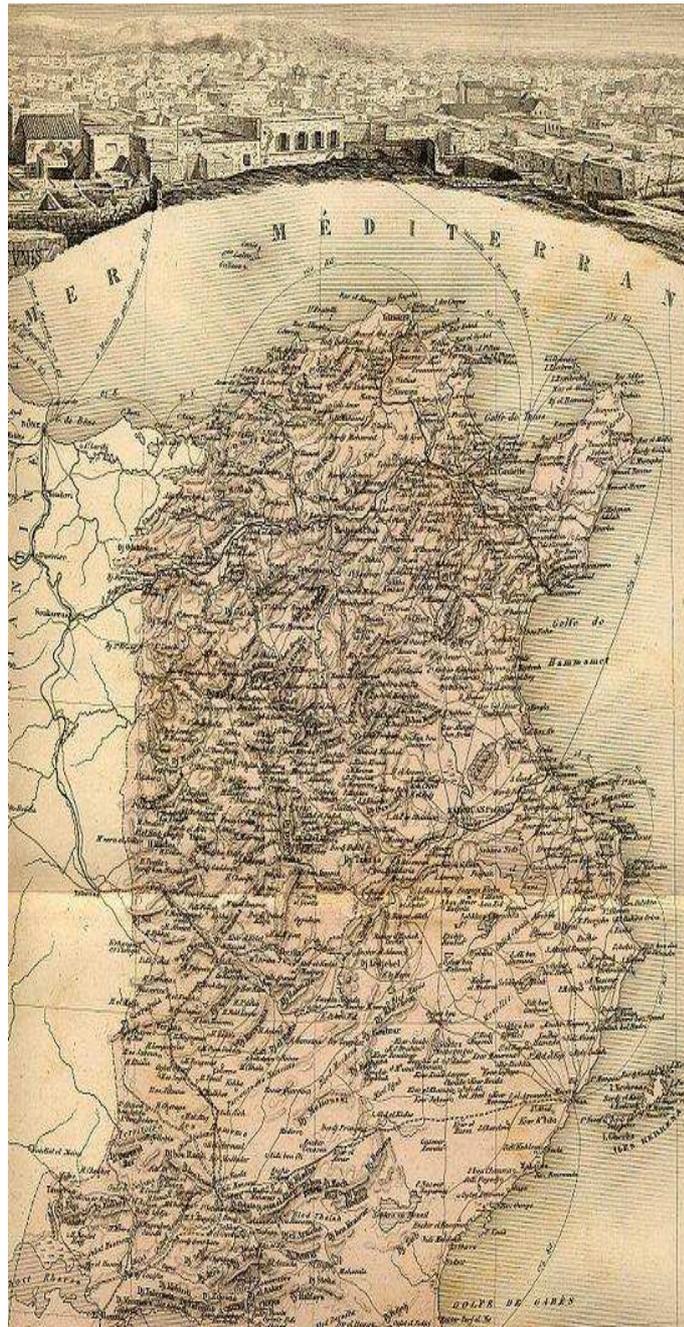
**La construction du transnationalisme à l'épreuve des crises identitaires.
Cas des migrants et descendants de migrants tunisiens votants à distance.**

Itidel Fadhloun

Directeur : Paul Bacot Professeur des Universités Emérite (IEPLyon)

Année académique 2017-2018

« Au fur et à mesure que l'habitude nous dispense de sentir, nous supprimons les éléments nocifs de couleur, de dimension et d'odeur qui objectivaient notre malaise » (Proust, J. filles en fleurs, 1918, p.926)



REMERCIEMENTS

A travers ce long et minutieux travail, j'ai cherché à donner sens à ma condition d'héritière de l'immigration. Plutôt que d'esquiver certains questionnements qui m'assaillaient depuis quelques années, j'ai choisi d'y trouver des réponses adéquates et de renforcer ma mémoire pour lui donner sens...

Rien n'aurait pu se concrétiser sans la présence, le conseil et le soutien de personnes ayant compris mes attentes. C'est à elles que revient le mérite et la reconnaissance de ce travail et c'est auprès d'elles que je souhaite exprimer toute ma gratitude.

Mes premiers remerciements se tournent du côté de Monsieur Paul Bacot, mon directeur de Thèse pour avoir accepté de diriger cette recherche et m'avoir prodigué des conseils combien précieux, faisant preuve de patience et de compréhension pendant ce travail de recherche. Mes remerciements vont également à Monsieur Mohamed Chérif Ferjani pour avoir rendu possible le projet de thèse.

Je n'aurais pu aboutir à mes résultats sans l'aide de nombreux militants associatifs qui ont saisi les véritables mobiles de mon engagement scientifique : Maître Kais Said, Salim Areski, Slimane Sédiri, Bassem Kammoun, Mohamed Riahi, Hedi Ben Kraiem, Assia Latrech, Lotfi Sassi, Dr Chajia Shlomman Abid, Maître Nejwa Elloumi, Miriam Beldi, Amel Ben Malek, Nour Mourali, Kamel Ben Tarrit, Nedra Ben Nasser, Nejib El Ayeub, Naoufel Samir, Kamel Chenoufi, Arminé Bornanian, Daniel Boitier, Dolores Ponramon, Suzy Viboud, Ines May, Slah Jribi, Mouheddine Cherbib, Hela Ben Youssef Ouerdani, Moncef Slimi, Mohamed Gédouar, Nour Mourali, Jabeur Driss et bien d'autres encore..

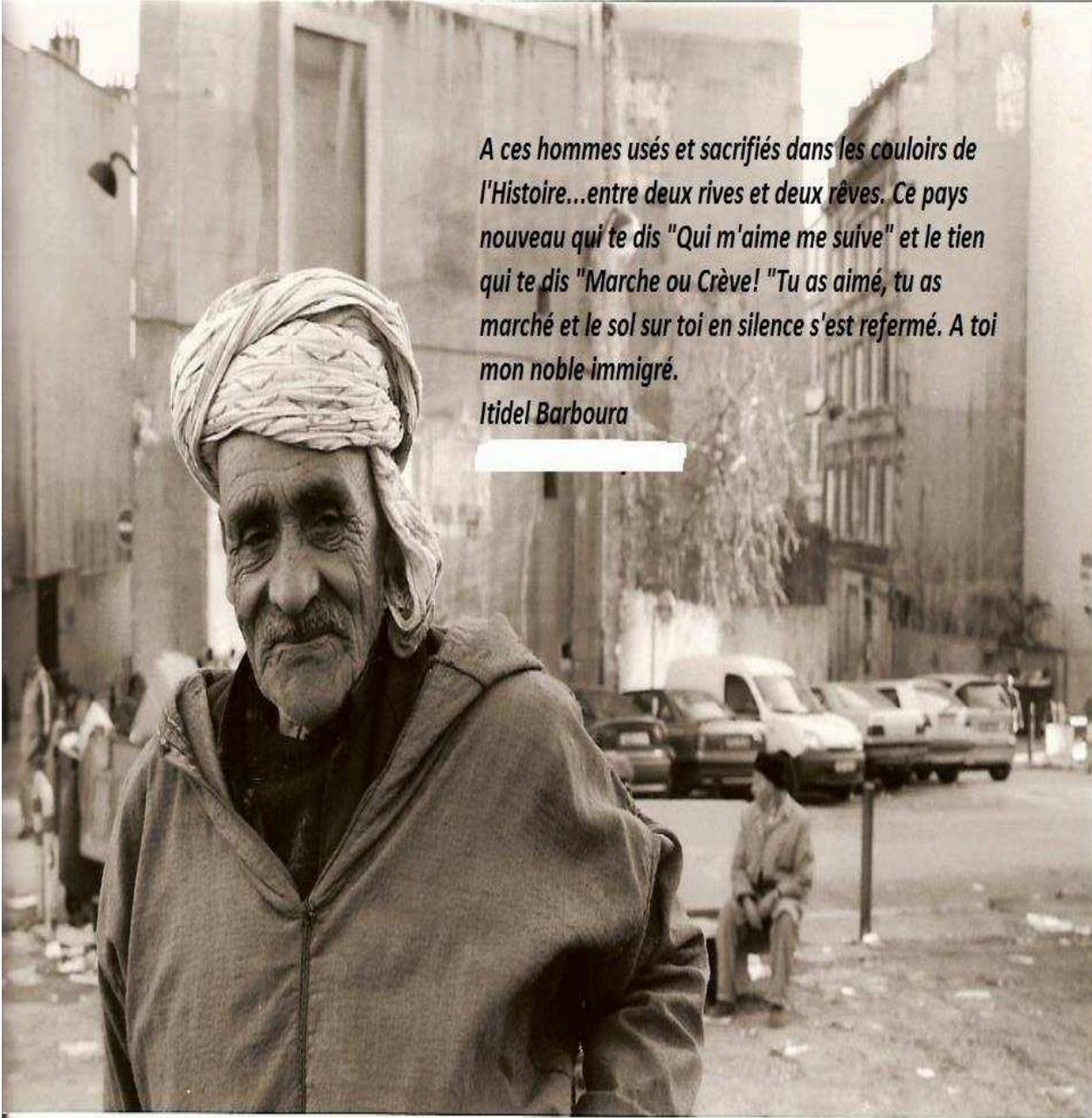
Je remercie, les chercheurs et le personnel du laboratoire Triangle pour m'avoir accompagnée, soutenue, informée, conseillée tout au long de ce travail.

Mes remerciements vont également aux fonctionnaires du gouvernement tunisien, pour leur confiance et la mise à disposition des données et archives : Fawzia Drissi, la représentante des Tunisiens à l'Etranger en 2014, l'ancien ministre de la jeunesse et du sport, monsieur Maher Ben Dhia pour son soutien et ses conseils, l'ancien ministre de l'économie, Hassen Dimassi, (ami de mon défunt grand-père), l'ensemble des attachés sociaux avec qui j'ai travaillé durant ma mission au gouvernement, et qui avaient saisi l'intérêt de m'épauler et de m'aider dans mon travail. Je

pense notamment à Monsieur Abderaouf Jemal. Il en est de même pour Monsieur Adel Benlagha, le Consul de Tunisie à Lyon, pour son soutien et son estime...

Je ne saurais passer sous silence l'aide précieuse de ma famille, qui a fait preuve de patience et m'a beaucoup soutenue durant toutes ces années de recherche. A Akram, Bayane, Elias, Dalila, Mongi, Salem, Ensijem, Wifak, Tayssir et Helmi, Zina et sa famille, Habiba et ses enfants...

Je remercie tout particulièrement Abdelkader Ben Jdira, pour sa relecture du travail, ses conseils et son soutien inconditionnel et sans qui rien n'aurait été possible...



*A ces hommes usés et sacrifiés dans les couloirs de
l'Histoire...entre deux rives et deux rêves. Ce pays
nouveau qui te dis "Qui m'aime me suive" et le tien
qui te dis "Marche ou Crève!" "Tu as aimé, tu as
marché et le sol sur toi en silence s'est refermé. A toi
mon noble immigré.*

Itidel Barboura

SOMMAIRE

Introduction.....	p.3
Partie I. Transnationalisme et Diaspora dans le champ d'étude des migrations.....	p.39
Chapitre I. Mise en perspective lexicale et définition des concepts.....	p.41
Chapitre II. Politiques migratoires et Institutionnalisation du concept de transnationalisme.....	p.89
Partie II. Construction du transnationalisme politique tunisien : Instauration du vote démocratique à l'échelle locale et trans-locale.....	p.133
Chapitre III. Instauration du vote démocratique tunisien.....	p.135
Chapitre IV. L'électeur tunisien à l'étranger et sa première expérience démocratique de vote à distance : « La fabrique de la [trans] citoyenneté » ou le transnational empowerment.....	p.163
Partie III. Transnationalisme des Tunisiens à l'Etranger : Rôles et représentation du vote à distance (enquêtes de terrain).....	p.205
Chapitre V. Enquête par questionnaire. Analyse du comportement électoral transnational des migrants et descendants de migrants tunisiens.....	p.207
Chapitre VI. Rencontre avec des candidats et militants Tunisiens « de » France et « en » France (conduite des entretiens).....	p.269
Chapitre VII. Empowerment des Tunisiens à l'Etranger dans l'élaboration de leur projet de loi : complexité d'un processus.....	p.337
Partie IV. Le transnationalisme au prisme de la liminalité.....	p.375
Chapitre VIII : Dimension spatiale du transnationalisme : Intersectionnalité des pratiques de mobilisation, et citoyenneté multi-échelle.....	p.377
Chapitre IX : Approche de la trans-citoyenneté en termes de liminalité.....	p.411
Conclusion générale et perspectives.....	p.437
Annexes.....	p.455
Index.....	p.689
Bibliographie.....	p.693

INTRODUCTION

« L'Occident, en même temps qu'il se découvrait à moi, m'apprenait à n'être pas dupe de ses mirages et à rester moi-même sans être dupe des miens ».

(Jamel Eddine, BENCHEIKH, 1990)¹

1- Présentation du domaine de recherche

La démocratisation des pays en voie de développement a ouvert de nouvelles perspectives et de nouvelles formes d'évolution sociétale, que l'expérience migratoire est venue renforcer et orienter dans l'acte électoral. La révolution tunisienne du 14 janvier 2011 nous a profondément inspirée, dans cette recherche, suscitant en nous de nombreux questionnements. Le bouleversement social qui s'y est opéré a marqué un tournant politique décisif dans les pays arabes, en faisant émerger le pouvoir décisionnaire de la Société Civile.

Dans un premier temps, le renversement de l'ancien régime a laissé place au mouvement populaire et social, mettant un terme à la dictature. S'en est suivi l'instauration des bases d'une démocratie et le projet d'une nouvelle constitution permettant l'expression politique de tous les Tunisiens pouvant candidater en tant que représentants du peuple.

Par la suite, cette nouvelle configuration a permis de mettre en place les premières élections démocratiques tunisiennes, à un niveau tant national que transnational. De fait, la position de choix offerte aux votants tunisiens, d'où qu'ils soient, leur a permis d'accéder au pouvoir de décision, parfois d'influence aussi bien à un niveau local que trans-local, en participant à la redéfinition de la gouvernance depuis ces espaces.

Ceci étant, notre recherche porte sur la présence politique tunisienne en France. Nous envisageons de déterminer dans quels contextes, pour quelles raisons et de quelle manière des personnes d'origine tunisienne et franco-tunisienne participent aux élections démocratiques de leur pays d'origine, depuis le territoire de résidence. Cet état de fait n'est pas sans interpeller d'autant plus que ces citoyens ne résident pas, ou

¹Jamel Eddine, Bencheikh, (1990) ;« Moi, immigré maghrébin amoureux de la France », Le Monde, 8 février 1990.

ne résident plus, en Tunisie (certains n'y ayant jamais résidé) et qu'ils ont été longtemps désintéressés de la participation politique, dans leur pays d'origine.

En distinguant les types de migrations ainsi que les diverses trajectoires migratoires, nous nous proposons d'explorer deux catégories de transnationaux tunisiens : les Tunisiens de France (natifs du pays d'accueil ou s'y étant installés depuis plus de 30 ans) et les Tunisiens en France (installés depuis moins de dix ans sur le territoire français). Dans ce sens, nous supposons que le degré de participation politique dépendrait de l'expérience migratoire et du type de migration.

Les motifs de participation dépendraient, entre autres, de l'expérience sociale et politique dans le pays d'accueil. D'ailleurs, en s'impliquant pour le pays d'origine de leurs parents, certains citoyens (Tunisiens de France) donnent l'impression de répondre implicitement aux dynamiques politiques françaises, qui iraient à l'encontre de leurs attentes. Alors que ces citoyens cherchent à affirmer leur particularité identitaire, à travers leur participation politique, pour le Tunisie, les Tunisiens récemment installés s'inscrivent dans une dynamique déterritorialisée (DELEUZE et GUETTARI, 1972)².

Afin d'être en mesure de répondre à ces questionnements, nous démontrerons, entre autres et à partir des données de nos enquêtes de terrain, que l'implication politique est bien plus participative, de la part des Tunisiens dont l'installation est récente (Tunisiens en France), en comparaison avec les transnationaux sédentarisés depuis des décennies, sur le territoire français. A notre sens, cela relèverait du fait que l'implication citoyenne dans la vie politique du pays d'origine est déterminée par l'aspect récent et marqué de l'expérience migratoire.

Parallèlement à ce qui précède, nous supposons que l'expérience migratoire serait fonction des modes de production socio-spatiaux, en ce sens que le transnationalisme multi-échelle, intégrant l'environnement de l'électeur à distance, aurait un impact sur les dynamiques politiques dans les diverses trans-localités.

Partant de ce deuxième constat, nous avons mené une enquête dans la région Rhône-Alpes, durant la période électorale, dans trois agglomérations de tailles inégales, afin de mesurer l'impact de la variable géographique sur le taux de participation et les

²Gilles, Deleuze et Félix, Guettari (1972) ; *L'anti-Œdipe*. Capitalisme et schizophrénie ; Éditions de Minuit (coll. « Critique »), Paris, 494 p.

motifs de vote. Dans la section 8 « Méthodologie », nous présenterons de manière explicite notre approche pluri méthodologique ainsi que les outils d'investigation utilisés.

D'un côté les Tunisiens de France chercheraient à s'intégrer dans un espace d'expression politique, en mesure de refléter leur identité et leur particularité. De l'autre, les Tunisiens en France seraient plus représentatifs du transnationalisme politique (extension des dynamiques locales tunisiennes vers le pays de résidence). Ces présupposés montrent la complexité du concept de transnationalisme, qui renferme des identités et des pratiques très diversifiées.

2- Définitions, conceptualisation, désignations...

Afin de vérifier nos hypothèses, nous nous sommes intéressée à trois axes théoriques : la définition du transnationalisme dans le champ d'étude migratoire, l'évolution des migrations dans les pays d'accueil et les formes d'institutionnalisation relatives aux migrants, aux immigrés et aux transnationaux.

L'étude de ces axes a nécessité le passage par les différentes formes de désignations et de représentations susceptibles de nous éclairer sur les motifs de politisation des migrants, aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine.

Depuis le Printemps Arabe, les pratiques transnationales se sont intensifiées, jusqu'à étendre les activités politiques aux territoires de résidence des migrants et des descendants de migrants tunisiens. C'est que le transnationalisme se définit à travers la construction de champs sociaux dans lesquels les migrants créent un lien, imaginaire ou réel, entre leur pays d'origine et leur société d'accueil (Portes, 1996)³.

Dans leur quête permanente de meilleures conditions de vie et leur ferme volonté de préserver leur mémoire, leur identité et leur lien avec le pays d'origine, les migrants tunisiens se définissent comme des transnationaux. Ceci étant, les migrations en tant que mouvement de population, sont au cœur de nos analyses.

³ Alejandro ,Portes (1996) ; *"Transnational Communities: Their Emergence and Significance in the Contemporary World System."* pp. 151–68 in *Latin America in the World Economy* , Edited by Roberto Patricio Korzeniewicz and William C. Smith. Westport, Conn.: Greenwood Press.

Pour être plus précise et concise, nous nous limiterons à définir les migrations comme une forme de mobilité qui s'effectue avec la volonté de demeurer dans le lieu de destination et de maintenir, simultanément, un lien permanent avec le pays d'origine. Afin d'appréhender les motifs de la participation politique à distance, nous rendrons compte de l'évolution des migrants et des transnationaux dans les pays de résidence cela nous permettra de déterminer si les interactions dans l'espace public de résidence interfèrent avec le transnationalisme politique.

En outre, il convient de noter que le champ d'étude du transnationalisme politique, entendu comme le résultat des pratiques politiques des migrants, comporte des lacunes au niveau de la place accordée à l'impact des pratiques transnationales sur les transformations qui caractérisent les sociétés d'origine (HERRERA, CARRILLO, TORRES , 2005)⁴. Cela en dépit de l'intérêt accordé par de nombreux chercheurs à ce concept à plusieurs niveaux : sociologique, politique, géographique, etc.

Pour ce qui concerne notre étude, portant sur un phénomène nouveau et dans un contexte révolutionnaire, les travaux demeurent incomplets, à ce jour. C'est dans cette optique que nous procéderons à un état de lieux des recherches portant sur le transnationalisme, pour appréhender les diverses pratiques, d'une part, délimiter le choix du concept en le distinguant de celui de diaspora, d'autre part.

Par ailleurs, les notions de nationalité, de territorialité et de citoyenneté sont prises en considération, dans la présente recherche. Cela provient du fait que nous considérons les identités nationale, territoriale et ethnique cumulées comme autant de vecteurs de politisation déterminant le vote à distance.

En outre, nous nous sommes intéressée aux rapports logiques, symétriques, complémentaires ou ambivalents d'un groupe à l'autre, dans un même ensemble. Chaque espace national, territorial et ethnique constituant des « ensembles » indépendants, englobant des groupes sociaux compris comme des sous-ensembles, nous supposons que, dans un contexte transnational, les liens d'appartenance et les motifs d'interactions interfèrent d'un ensemble à l'autre.

⁴ Gioconda, Herrera ; María Cristina , Carrillo et Alicia, Torres (2005) ; *La migración ecuatoriana : transnacionalismo, redes e identidades*, Quito, FLACSO. 512p.

La capacité d'action et de décision du trans-citoyen tunisien (l'empowerment individuel) est désormais une nouvelle donne qui entre dans la compréhension du phénomène de politisation à distance.

Ces présupposés, pour être confirmés ou infirmés, convergent, inévitablement, vers l'analyse des comportements électoraux transnationaux, qui sont l'émanation des actions et interactions politiques au sein de ces ensembles interdépendants.

Nos hypothèses ont trait à ces formes d'interaction et d'interdépendance au niveau des comportements d'électeurs tunisiens transnationaux. Votent-ils uniquement sous l'influence des interactions dans l'espace public de résidence ? Leurs choix électoraux comportent-ils un intérêt / désintérêt pour le champ politique français ? Y a-t-il cumul de transferts politiques locaux et transnationaux dans le choix électoral ? Peut-on parler in fine d'appropriation et d'externalisation bijective des politiques locales ?

3- La participation citoyenne des migrants et de leur descendance : Un sujet partiellement traité.

Malgré la richesse du sujet, les travaux consacrés aux interactions politiques entre migrants, descendants de migrants et pays d'appartenance sont relativement rares. Les analyses sur le «Methodological Nationalism» (Andreas WIMMER, Nina GLICK SCHILLER, 2002)⁵ proposent des éléments de réponse contigus au paradigme assimilationniste français. Celui-ci a longtemps freiné les investigations scientifiques sur les migrants et descendants de migrants en France, limitant ainsi les questions migratoires aux entrées et séjours des étrangers sur le territoire national, *ainsi qu'à « l'intégration de ces étrangers [et de leurs enfants] dans la société française »* (G.NOIRIEL, 2001)⁶.

Du « processus de nationalisation territoriale », au XIXème siècle, jusqu'à l'apparition des « matrices de productions polémiques sur ce sujet », très peu de chercheurs se sont intéressés aux questions liées à la mobilité des migrants, sur le territoire national français, et aux motivations y afférant. Etant donné la complexité du

⁵Andreas Wimmer et Nina Glick Schiller (2002) ; "Methodological nationalism and beyond : nation-state building, migration and the social sciences." *Global Networks*, 2(4): pp.301-334.

⁶ Gérard Noiriél (2001) ; *Etat, Nation et Immigration, vers une Histoire du pouvoir*. Belin. 399.p.

sujet, d'autant plus insaisissable dans un contexte de globalisation, nous avons jugé pertinent de l'étudier suivant une approche interdisciplinaire.

4- Démocratisation tunisienne : vers un néophytisme électoral

Notre recherche puise dans un champ épistémologique et théorique interdisciplinaire. En effet, pour traiter notre thème, nous nous référons à plusieurs disciplines : la sociologie de l'immigration incluant la géographie (du vote à distance), la sociologie politique, la sociologie électorale ainsi que la psychologie sociale.

- La sociologie de l'immigration propose des analyses et des concepts relatifs au processus d'installation des migrants ainsi qu'à leur inclusion dans l'espace social et national, en distinguant les problématiques propres à chaque territoire de résidence (Etats-Unis, Europe et France). Ce champ épistémologique montre, par ailleurs, que de « nouvelles migrations apparaissent qui appellent de nouveaux modèles » (A. REA et M. TRIPIER 2008)⁷

L'élargissement de la démocratisation tunisienne aux espaces de résidence entraîne de nouveaux modèles d'expression politique et, par conséquent, de nouveaux comportements électoraux, variant en fonction des rapports entretenus au sein des différents espaces territoriaux. Connaître l'évolution de la migration tunisienne en France et en Europe et définir les notions, concepts et termes utilisés pour désigner ces différentes catégories de citoyens, permet de contextualiser les changements comportementaux et d'appréhender les différentes formes de mobilisation multi-échelles, jusque dans les zones rurales françaises.

- La sociologie politique sera mobilisée sous l'angle de l'analyse sémiologique de Paul BACOT(1992), ayant présenté, lui-même, une approche pertinente de Philippe BRAUD. Selon BACOT, « *La dimension discursive et langagière de l'action politique* [est décrite par Braud] comme étant dotée de « deux visages »: tout politique cherche selon lui à réaliser ses objectifs en agissant soit sur la réalité, soit sur les représentations du réel et du désirable – *et donc de l'écart entre les deux* »⁸.

⁷Andrea ,Rea et Maryse, Tripier (2008) ;Sociologie de l'immigration, Paris, La Découverte, « Repères », 2008,128 p.

⁸Paul , Bacot (1992) ; « Philippe Braud, Sociologie politique », Mots. Les langages du politique, 84 | 2007, 01 juillet 2009, URL : <http://mots.revues.org/1076>. La référence à l'ouvrage en question : Philippe Braud, 2006 [8e édition ; 1re édition : 1992], Sociologie politique, Paris, LGDJ, « Manuel », 744 p.

Dans cet ordre d'idées, notre cadre épistémologique sera basé sur la notion de représentations du réel et du désirable, qui trouve pleinement son sens dans l'expérience migratoire et montre, avec évidence, l'écart existant entre ces deux mondes. Il en est de même de la bipolarité (« deux visages ») caractérisant le paysage politique transnational tunisien.

Pour ce qui est de la socio-géographie, son apport réside dans la compréhension des modes d'organisation et de mobilisation socio-spatiaux des migrants. En effet, la mobilité en période électorale, l'environnement de l'électeur et les transferts sociaux sont autant de variables susceptibles de déterminer le degré de politisation. En outre, ces facteurs permettraient à l'électorat tunisien de réduire les écarts entre le réel et le désirable et de contribuer, à travers le vote, aux mutations sociales et politiques ici pour là-bas.

- Parallèlement, la sociologie électorale nous intéresse en ce qu'elle apporte du point de vue de l'étude de l'impact des variables factorielles. FROGNIER la définit comme « la discipline qui étudie les facteurs déterminants du vote en situant ce dernier dans l'ensemble des interactions sociales » (A.P. FROGNIER, 1975)⁹.

Dans notre enquête de terrain, c'est précisément l'aspect géographique et multidimensionnel (C.WITHOL DE WENDEN, 2010) qui sera étudié sous l'angle de la sociologie électorale, dans un contexte transnational franco-tunisien, post-révolutionnaire. Les mobilisations associatives, les réseaux sociaux, les médias, l'environnement familial et la zone géographique de résidence, la « mal » et la « non » inscription seraient autant de facteurs déterminants du vote et de puissants vecteurs de politisation.

En outre, nous supposons que plus les clivages politiques sont marqués et influents, plus le taux de participation serait important. C'est pourquoi, il est nécessaire de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises, à ce sujet, suivant une approche pluri-méthodologique. En cela, la psychologie sociale nous permettrait d'appréhender les attitudes et comportements électoraux dans un contexte de changement politique et de migration. Enfin, nous sommes d'avis que le caractère imprévisible et insaisissable du nouveau contexte transitionnel tunisien entraîne une situation de liminalité,

⁹ André-Paul, Frogner (1975) ; "Sociologie électorale et histoire", *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, VI, 3-4, pp. 391-402 .

octroyant à l'électeur à distance un statut transitoire, qui influe, dans une certaine mesure, sur son comportement politique.

Quelques études comparatives de transnationaux mexicains, sénégalais, marocains ou turcs nous permettront de comprendre le phénomène aussi bien dans sa dimension singulière que globale. Les transnationaux tunisiens se démarquent des autres migrants par le contexte récent de la révolution dans leur pays d'origine et la manière dont ils suivent et contribuent au processus de démocratisation, depuis le pays de résidence. C'est en cela que ce type d'électorat transnational demeure intéressant et « intrigant » en tant que sujet de recherche.

5- Pourquoi un sujet orienté vers les transnationaux tunisiens ?

La Tunisie s'est distinguée de ses voisins par le soulèvement de son peuple et sa ferme volonté de sortir d'un régime d'oppression, instauré depuis 1987 par le président Zine El-Abidine Ben Ali. Sachant que le régime oligarchique était installé, dans le pays, depuis le règne d'Habib Bourguiba (1957 à 1987).

En mettant fin au système dictatorial et en entamant la transition démocratique (élaboration d'une nouvelle constitution), les Tunisiens se sont démarqués de leurs voisins, dont la plupart ont échoué. Cela démontre la capacité exceptionnelle de ce peuple dont le patriotisme et le nationalisme ne peuvent laisser indifférents. Cet aspect de la citoyenneté est d'autant plus saisissant du point de vue du transnationalisme. D'ailleurs les réformes institutionnelles qui ont suivi la révolution, ont accordé une place aux transnationaux au niveau de la participation aux premières élections démocratiques du pays.

Parmi les changements institutionnels, on observe la mise en place d'une série d'instances. C'est d'abord la création de la Haute Instance Indépendante pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution et de la transition démocratique (HIIROR), en 2011. Cette nouvelle structure a permis d'organiser des élections transparentes, libres et démocratiques grâce à deux changements majeurs. Le premier consiste en la mise en place, en 2011, de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), qui sera représentée sur le plan national et transnational à travers les Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIEs), y compris dans les pays de résidence des Tunisiens à l'Étranger.

Le second changement réside dans la mise en place d'une Assemblée Nationale Constituante (ANC), qui s'est fixé pour objectif l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Celle-ci s'est achevée avec beaucoup de difficultés, en 2013. S'en est suivie une série de réformes, de 2013 à 2015. Ces nouvelles dispositions ont permis le maintien d'une dynamique politique, aussi bien au niveau national que transnational, grâce à l'élection des députés de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), d'une part, à la contribution des transnationaux depuis leur pays de résidence, d'autre part.

En occupant légitimement deux espaces territoriaux, le votant à distance s'octroie des possibilités d'interaction le plaçant tantôt comme sujet de démocratisation _citoyen politisé, connaissant et assumant ses choix électoraux_ tantôt comme objet de démocratisation, _citoyen sans attache politique mais suivant et intégrant un processus démocratique. Cette position permet-elle de donner une mesure de cherté au vote à distance ?

Nous tenterons, à ce propos, de démontrer que le coût de l'acte électoral (C. BRACONNIER, J-Y, DORMAGEN, 2007)¹⁰ dans la géographie du vote à distance (T. JAULIN, 2014)¹¹ est fonction de la place que choisit d'occuper le votant : selon qu'il soit sujet ou objet de démocratisation.

Cette bipolarisation des champs politiques suppose une pluralité de comportements dans l'espace public, entraînant une variété d'électeurs. Dans l'optique d'approfondir l'identification de cette catégorie de votants, nous nous intéresserons à ses désignations et représentations dans la sphère publique, aussi bien française que tunisienne. Nous tenterons de démontrer le rapport entre les orientations politiques et les représentations sociales des catégories de migrants et de descendants de migrants tunisiens.

Certains sociologues, s'étant intéressés aux mutations politiques de ces derniers, ont souligné leur particularité identitaire aux multiples allégeances (C. WITHOL DE

¹⁰ Céline, Braconnier et Jean Yves , Dormagen (2007); *La démocratie de l'abstention* : aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire. Paris: Gallimard.460.p

¹¹ Thibaut, Jaulin (2014) ; « Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger », *L'Espace Politique*. URL : <http://espacepolitique.revues.org/3099>

WENDEN, 2016)¹². Partant des constats qui sont ressortis de leurs analyses, nous supposons que les comportements électoraux transnationaux sont empreints de néophytisme. En effet, certains choix politiques sont déterminés par l'adhésion à un système de valeurs, d'autres sont conditionnés par l'expérience migratoire (réfugié politique, militant de l'immigration, etc.), d'autres encore sont édictés par les influences de l'environnement, qu'il soit politique, urbain, médiatique ou familial.

Par voie de conséquence et en rapport avec notre étude, nous supposons que, plus la trajectoire du votant est féconde, plus ses champs d'attraction politique sont influents. Il s'agit de s'interroger plus précisément sur l'impact de l'externalisation des champs politiques dans l'acte électoral des migrants et descendants de migrants tunisiens, dans leur territoire de résidence et de voir si ces externalisations ont des inférences avec les interactions sociales dans l'espace politique français.

6- De l'approche épistémologique à l'enquête de terrain

En nous basant sur une enquête de terrain, nous avons pu approfondir notre réflexion sur le choix du votant et ce d'un point de vue scientifique. D'un côté, le croisement de données statistiques va nous permettre de faire ressortir des aspects édifiants du comportement électoral des Franco-Tunisiens, résidant en Rhône-Alpes que des recherches peuvent enrichir et compléter dans d'autres zones géographiques. De l'autre, les résultats de cette enquête nous permettront de mesurer les comportements des électeurs dans leurs environnements familiaux, amicaux, résidentiels. Cela ouvrirait des perspectives d'analyse liées à l'origine communautaire ou collective du vote, chez cette catégorie d'électeurs.

C'est pourquoi, nous nous sommes intéressée aux caractéristiques sociodémographiques des individus, à leur niveau scolaire et professionnel, au type de migration ainsi qu'au nombre de binationaux, ayant un pouvoir électoral dans les deux espaces. Toutes ces caractéristiques sont appréhendées comme des facteurs d'abstention, de vote déterminé ou de vote indéterminé. L'analyse pragmatique peut en saisir les aspects concrets inhérents à l'influence ou à la neutralisation par les divers

¹²Catherine, Withol de Wenden (2016) ; *L'immigration* : Découvrir l'histoire, les évolutions et les tendances des phénomènes migratoires. Paris, Eyrolles, 174 p.

environnements. Comme le souligne Céline BRACONNIER(2012)¹³, « faire du terrain conduit donc à penser le vote autrement » (BRACONNIER).

7- Problématique et hypothèses

Notre recherche a pour objectif d'explorer le comportement électoral, les désignations de l'électeur tunisien, les formes de mobilisation durant la période électorale, l'influence d'une catégorie bien déterminée d'acteurs transnationaux, ainsi que l'impact de l'environnement sur le vote à distance. Dans l'optique de cerner la problématique de notre recherche et d'appréhender le phénomène dans sa globalité, nous avons émis quelques hypothèses. Celles-ci nous serviront de pistes pour la compréhension des mécanismes de construction du transnationalisme politique.

En nous intéressant à l'ensemble des transnationaux tunisiens, nous tenterons de saisir les retombées des politiques migratoires des pays de résidence, notamment la France, sur l'évolution politique de ces acteurs.

a- Problématique

Il s'agit de s'interroger, très exactement, sur la politisation sans précédent des transnationaux tunisiens, après la révolution de 2011.

Nous partons d'un constat selon lequel les Tunisiens résidant à l'Étranger, plus particulièrement ceux de la région Rhône-Alpes, semblent accorder un intérêt relativement important, en comparaison avec leurs compatriotes transnationaux, à la participation politique en faveur de leur pays d'origine. D'ailleurs, c'est dans cette zone électorale que le second taux de participation le plus élevé, aux législatives de 2014, a été enregistré (soit 27,45%)¹⁴

D'un autre côté, il apparaît que pour les deux périodes électorales (2011 et 2014) les résultats des votes des transnationaux ont été similaires avec ceux des nationaux et cela aussi bien au niveau du taux de participation que du choix électoral, convergeant, en quelque sorte, dans le sens d'une bipolarisation synchrone.

Cet état de fait est d'autant plus saisissant que les partis vainqueurs, en 2011, puis en 2014, appartiennent à deux tendances politiques quasiment opposées.

¹³ Céline, Braconnier;(2012); « Ce que le terrain peut faire à l'analyse des votes », Politix, 4/100,pp.99-112.

¹⁴Pour plus de détails, voir partie « Annexes ». (Annexe 2. Tableaux statistiques), p.461

En effet, les élections législatives de 2011 ont eu comme résultat la victoire du mouvement dit « théocrate », Ennahdha, qui a remporté 90 des 217 sièges, soit 41,47 %, dont 4 sièges issus des votes des Tunisiens résidant en France. Trois ans plus tard, c'est le parti dit « laïc et libéral », Nida Tounes, qui remporte les législatives de 2014, en obtenant 86 des 217 sièges, soit 40%.

La concomitance des résultats relatifs aux deux périodes électorales, tant au niveau local que transnational, nous a interpellée. Ceci n'est pas sans rappeler le pouvoir des « Social Remittances » (P. LEVITT, 1998) ou encore l'impact de l'externalisation des champs politiques sur l'électeur à distance (DEDIEU et al., 2013). Nous nous sommes interrogée sur cette forme de participation électorale dans les pays d'accueil, souvent perçue comme déterritorialisée, au sens d'une déterritorialisation relative (DELEUZE, GUETTARI, 1972)¹⁵.

Nous supposons que les comportements électoraux transnationaux seraient de type néophyte et fonction de l'expérience et de l'environnement migratoire. De plus, les dynamiques appelant à des circulations organiques et géographiques, nous amènent à explorer le profil de cette catégorie d'électeurs, du point de vue de l'environnement géographique et communautaire local, en intégrant la question du « *coût de l'acte électoral* » (Thibaut JAULIN, 2014)¹⁶, et des « transferts sociaux » (P. LEVITT, 1998), dans un contexte transnational.

Cette situation qu'on pourrait qualifier de problématique suscite un certain nombre de questionnements :

Pourquoi les transnationaux tunisiens, longtemps désintéressés des affaires politiques dans leur pays d'origine et accordant un intérêt minime à la participation politique dans leur pays d'accueil se sont mis, soudainement, à voter à distance ? Par quoi s'explique leur contribution au processus démocratique tunisien, depuis leur territoire de résidence ? Qu'est-ce qui les incite à se mobiliser pour la défense de leurs droits communautaires, en tant que Tunisiens à l'Etranger, intégrant le paysage politique jusqu'à en devenir des acteurs politiques transnationaux ?

¹⁵Gilles, Deleuze et Félix, Guettari (1972) ; *Op.Cit.*,p. 4

¹⁶Idem.

L'externalisation des champs politiques tunisiens dans les territoires de résidence aurait-elle une influence sur l'électeur à distance ? Comment s'organisent les mobilisations dans l'environnement du migrant tunisien ? La participation, parfois l'implication des transnationaux, serait-elle le résultat d'une intersectionnalité au niveau des aspirations des migrants et de leur descendance, dans l'espace politique français ? Les motifs de vote dépendent-ils des types de migration et de l'expérience migratoire ?

Notre recherche s'est donné la modeste ambition d'apporter des réponses relatives à la politisation inédite de cette catégorie de transnationaux, en prenant le territoire rhônalpin comme terrain de recherche et d'observation. Nos hypothèses ont porté sur trois motifs principaux : 1-**La désaffiliation** d'avec le pays d'accueil (due souvent aux désignations ou représentations à l'égard des migrants, aux politiques restrictives ou aux politiques des immigrés prises dans le pays de résidence) ; 2-**Lamotivation d'ordre affectif** (sentiment d'appartenance et de fierté nationale, amour pour le pays, etc.) ; 3-**L'influence des divers environnements** (géographique, familial, culturel, culturel, associatif, politique, etc.).

Pour être en mesure d'opérationnaliser cette problématique, nous émettons les hypothèses suivantes :

b- Hypothèses générales

- L'expérience migratoire jouerait un rôle majeur dans le comportement électoral des Tunisiens à l'Etranger, en ce sens que leur participation varierait en fonction de la taille de l'agglomération de résidence, de l'environnement associatif et politique local et transnational ainsi que du type de migration
- Plus le citoyen est distant de ces dynamiques, plus le coût de l'acte électoral est important. Plus l'acteur politique transnational est influent et impliqué dans le territoire de résidence, plus il le sera au sein de sa communauté.

c- Hypothèses opérationnelles :

* Les électeurs à distance (résidant en France) issus de la première génération seraient plus impliqués dans l'activité associative que ceux des seconde et troisième générations de migrants tunisiens (électeurs à distance de France).

* Les femmes transnationales s'impliqueraient autant que les hommes dans la dynamique associative et politique

* Les détenteurs de la double nationalité seraient plus nombreux à voter que ceux ayant seulement la nationalité tunisienne.

* La représentation médiatique des acteurs politiques aurait une influence sur cet électorat.

* La taille de l'agglomération de résidence aurait un impact sur le choix de l'électeur transnational.

* Les catégories d'électeurs les plus impliquées dans le paysage politique français seraient les binationaux et les cadres.

Notre recherche a pour objectifs :

- D'explorer le profil de l'électeur tunisien résidant en France, à travers son degré de motivation et d'implication en matière de vote à distance
- D'appréhender les formes de désignation de cette catégorie d'électeurs (termes, langage, discours) en s'appuyant sur la communication médiatique durant les législatives tunisiennes d'octobre 2014, sur le territoire français.
- D'appréhender les formes de désignation médiatique et institutionnelle dans les territoires de résidence
- De s'interroger sur le niveau de participation dans l'espace politique du pays de résidence et de saisir les interférences possibles avec l'espace politique tunisien.
- De s'interroger, éventuellement, sur les formes et motifs de déterritorialisation et d'externalisation politique.

8- Méthodologie

De prime abord, il convient de souligner que notre recherche est de type plutôt exploratoire, à dominante descriptive, compréhensive¹⁷, comportant une dimension explicative.

Pour ce qui concerne le caractère exploratoire du présent travail, il réside dans le fait que nos objectifs sont comme suit : circonscrire un objet de recherche, définir de

¹⁷ Dont le fondement réside davantage dans la compréhension des représentations sociales, attitudes comportements que dans leur explication.

nouvelles pistes, choisir des assises théoriques, identifier une méthode appropriée à l'objet étudié, à nos objectifs de recherche.

Par ailleurs, elle contribuerait à combler, si l'on peut dire, un vide, à constituer un préalable à d'autres travaux, à « baliser » le terrain en matière de recherche pluridisciplinaire en science politique, en donnant quelques repères pour de futures approches dans l'étude, par exemple, de la relation entre représentations (psychologie sociale) et vote à distance (science politique). Ceci étant, nous considérons que les données recueillies et les résultats obtenus, pourraient servir pour une éventuelle étude à plus grande envergure, se basant sur les données les mieux appropriées et recourant aux méthodes et outils d'investigation les plus adéquats.

Notre thèse s'inscrit dans l'interdisciplinarité, traite d'une problématique, relativement complexe, puisque comportant plusieurs axes. Elle est effectuée suivant une perspective sociologique et surtout psychosociologique.

Du fait de notre inscription dans l'interdisciplinarité, nous avons eu recours à la pluri-méthodologie, dans notre travail empirique. Nous avons combiné les deux approches dites « classiques », la première quantitative, la seconde qualitative. L'une et l'autre ont nécessité la mise en place et l'usage d'outils d'investigation bien appropriés, que nous présentons dans la présente partie.

Pour être plus explicite, la complexité de notre problématique et la pluri-dimensionnalité de notre recherche, nous ont amenée à opter pour l'approche pluri-méthodologique, dans le recueil des données. Pour ce faire, nous avons combiné deux types de méthodes : les méthodes interrogatives (questionnaire, entretiens) et les méthodes associatives¹⁸ (associations libres ou dirigées).

Les premières ont pour objectif de recueillir des données discursives, ayant trait au profil du votant à distance, à son implication ici et /ou là-bas, à son degré de « militantisme » au niveau de l'action politique et /ou de l'activité associative, à ce qui l'incite à voter (motifs du vote), etc.

Les secondes visent à accéder aux constituants de l'univers sémantique de l'enquêté (Questionnaire) et de l'interviewé (Entretien semi-directif), à déceler le non-

¹⁸ Ayant leurs propres limites puisque, dans le recueil des associations spontanées des sujets à partir du mot inducteur, il n'y a aucune information sur la nature du lien qui unit le mot associé au mot d'origine.

dit, en ce sens que les expressions, adjectifs et substantifs qui viennent à l'esprit du sujet peuvent être en contraste, en continuité ou en similarité avec le mot inducteur¹⁹.

Dans notre travail empirique, nous avons cherché à combiner deux types d'approches, avec dominance de la première. Ce sont l'approche **descriptive** (donner une représentation exacte des données et les analyser) et l'approche **explicative**, consistant à interpréter, dans des limites²⁰, infirmer ou confirmer des hypothèses et à proposer des explications plausibles, quoique parfois « probabilistes ».

Pour ce qui est de la technique d'investigation, nous combinons les abords quantitatif (recueil de données quantifiables) et qualitatif (analyse de contenu de corpus empirique) avec prédominance du premier. Nos outils principaux de recueil de données sont le questionnaire et le guide d'entretien semi-directif (voir Annexes pp. 446-459).

Quant à la méthode utilisée, elle est beaucoup plus inductive que déductive, l'approche que nous adoptons étant une approche sociologique et psychosociologique.

Dans ce qui suit, nous présentons notre population d'enquête et exposons la méthode, la technique et les outils d'investigation que nous avons utilisés dans la présente recherche.

8.1. Population d'enquête

Notre population d'enquête²¹ est constituée d'un échantillon de convenance²². Elle se compose de 300 électeurs, interrogés à la sortie des bureaux de vote de Roanne, Lyon et Grenoble.

Le choix de la région Rhône-Alpes s'explique par le fait qu'on y recense un nombre important d'inscrits, dans la zone France Sud. Nos enquêtés (Questionnaire) résident dans trois agglomérations variant en fonction de la taille : une grande agglomération, Villeurbanne-Lyon, une agglomération moyenne, Grenoble et une petite agglomération, Roanne, (30000 habitants pour 655 Tunisiens, inscrits au consulat de Lyon), soit un total de 109220 Tunisiens.

¹⁹ Il manque, dans ce cas de figure, l'information sur la structure de la représentation sociale.

²⁰ Nous nous inspirons en cela d'Umberto Eco, selon qui l'interprétation a ses limites (Umberto Eco, 1992).

²¹ Questionnaire administré les 24, 25 et 26 octobre 2014 dans trois villes de la circonscription électorale France Sud, situées en Rhône-Alpes

²² Il a été choisi de manière aléatoire, en fonction, entre autres, du critère de disponibilité des électeurs.

Pour assurer une représentativité de la population-mère (109.220 TRE en RA²³, dont 28848 votants, en zone France Sud), nous avons administré le questionnaire à 500 sujets, à l'entrée des bureaux de vote. Afin de minimiser, autant que possible, la marge d'erreur, nous n'avons retenu que les questionnaires valables, après tri et élimination des questionnaires comportant des données « contaminées », biaisées. C'est ainsi que notre population d'enquête (Questionnaire) se compose de 300 enquêtés (Femmes : 156, soit 52%; Hommes : 144, soit 48%) se répartissant comme suit :

Répartition des enquêtés en fonction de la taille de l'agglomération et du genre

Agglomération	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Lyon-Villeurbanne ²⁴	69	46%	81	54%
Grenoble ²⁵	48	48%	52	52%
Roanne ²⁶	27	54%	23	46%
Total	144	100%	156	100%

La taille de l'échantillon nous permet d'avoir un seuil de confiance (/ marge d'erreur²⁷) compris entre $\pm 5\%$ et $\pm 6\%$ ²⁸. Dans le cas où la proportion est inconnue et où l'on se donne un niveau de confiance de 0,95, l'échantillon à retenir s'établit comme précisé dans le tableau ci-dessous.

²³ Rhône-Alpes

²⁴ Grande agglomération

²⁵ Agglomération moyenne

²⁶ Petite agglomération

²⁷ Voir aussi : http://questionnaire-pro.fr/accueil/articles/17/determiner_la_taille_de_echantillon.

²⁸ Pour en savoir davantage, voir : <http://icp.ge.ch/sem/cms-spip/spip.php?article1641>.

Population totale	Largeur de la fourchette								
	3%	4%	5%	6%	6,2%	8%	10%	12%	20%
50 000 000	4 268	2 401	1 537	1 067	999	600	384	267	96
10 000 000	4 267	2 400	1 536	1 067	999	600	384	267	96
4 000 000	4 264	2 400	1 536	1 067	999	600	384	267	96
100 000	4 094	2 345	1 513	1 056	989	597	383	266	96
50 000	3 933	2 291	1 491	1 045	980	593	381	265	96
10 000	2 992	1 936	1 332	964	909	566	370	260	95
5 000	2 303	1 622	1 175	879	833	536	357	253	94
3 000	1 762	1 334	1 016	787	750	500	341	245	93
2 000	1 362	1 091	869	696	666	462	322	235	92
1 000	810	706	606	516	500	375	278	211	88
500	448	414	377	340	333	273	217	174	81
Marge d'erreur (en + ou -)	1,5%	2%	2,5%	3%	3,1%	4%	5%	6%	10%

Voici, ci-dessous, le même tableau pour un niveau de confiance de 99 %

Population totale	Largeur de la fourchette								
	3%	4%	5%	6%	6,2%	8%	10%	12%	20%
50 000 000	7 395	4 160	2 662	1 849	1 732	1 040	666	462	166
10 000 000	7 391	4 159	2 662	1 849	1 731	1 040	666	462	166
4 000 000	7 382	4 156	2 661	1 848	1 731	1 040	666	462	166
100 000	6 887	3 994	2 594	1 815	1 702	1 029	661	460	166
50 000	6 443	3 841	2 528	1 783	1 674	1 019	657	458	166
10 000	4 252	2 938	2 103	1 560	1 476	942	624	442	164
5 000	2 983	2 271	1 737	1 350	1 286	861	587	423	161
3 000	2 134	1 743	1 411	1 144	1 098	772	545	401	158
2 000	1 574	1 351	1 142	961	928	684	499	375	154
1 000	881	806	727	649	634	510	400	316	143
500	468	446	421	394	388	338	266	240	125
Marge d'erreur (en + ou -)	1,5%	2%	2,5%	3%	3,1%	4%	5%	6%	10%

- Variables

Le type de recherche qui vise à **expliquer** un comportement, une attitude, à portée économique, par exemple, nécessite, le plus souvent, la mise en relation du comportement en question avec des variables dites « classiques », « objectives », telles que l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau d'instruction, etc.

Pour ce qui concerne notre recherche, considérant que les individus diffèrent, généralement, les uns des autres par leurs traits de personnalité, leurs opinions et

valeurs, leurs attitudes, leurs comportements et leurs représentations sociales, d'une part et que ces variances sont souvent en étroite relation avec des facteurs sociologiques tels que l'appartenance à un groupe social, d'autre part, nous pensons que leur imputation à des variables discriminantes est très réductif et isolerait artificiellement l'individu de son entourage, de son contexte, de sa situation dans la société, de son milieu « naturel », surtout que les influences susceptibles de modifier les attitudes individuelles sont très variées , comme c'est le cas des messages transmis par les médias, la propagande, pour notre cas.

Par ailleurs, notre recherche comportant un grand nombre d'hypothèses, il s'avère difficile d'établir des croisements entre toutes les données et des corrélations entre les différentes variables. C'est pourquoi nous nous contenterons de contrôler deux variables, le genre²⁹ et le lieu de résidence (taille de l'agglomération), au niveau de certains points pour lesquels nous avons jugé pertinente la comparaison.

Ceci étant, notre enquête de terrain a pris en considération un certain nombre de variables :

- Variables sociodémographiques, socio-économiques (l'âge, le genre, la CSP³⁰, le niveau d'études ou CSC³¹ et le type de migration)
- Variables géographiques (lieu de résidence : taille de l'agglomération)
- Variables psychographiques³² : degré d'implication dans l'activité politique et / ou associative, à un niveau local et transnational.

8.2.Méthode et démarche

On peut définir la méthode comme étant « l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour que le cheminement des démonstrations et théorisations soit clair, évident et irréfutable » (Omar AKTOUF ; 1987)³³. Au niveau du travail de terrain, elle se traduit par les « procédures concrètes » mises en œuvre pour réaliser la recherche. Plus

²⁹ Le sexe se rapporte à des catégories biologiques de mâle et de femelle, tandis que le genre se rapporte à des catégories plus problématiques de masculin et de féminin, selon Eleanor E. Maccoby (Eleanor E. Maccoby ,1988) ;

³⁰Catégorie Socio-Professionnelle

³¹Catégorie socio-culturelle

³²Toutes les variables en rapport avec la personnalité, le système de valeurs et de croyances

³³ Omar, Aktouf (1987); *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Une introduction à la démarche classique et une critique. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.

concrètement, ce sont les façons de procéder, les modes opératoires directs mis en jeu dans le travail de terrain.

Pour ce qui concerne la démarche suivie, nous pouvons dire qu'elle est plutôt inductive, quoique comportant une dimension hypothético-déductive. En effet, notre objectif principal ne réside pas dans la vérification d'hypothèses _ quoiqu'ayant émis un certain nombre d'hypothèses qui nous servent de pistes de recherche_ par le biais du travail de terrain, mais plutôt à rendre compte des expériences vécues, dans leur complexité et leur dynamique. Ceci étant, notre démarche adopte les étapes suivantes :

- a- Poser la question de départ ;
- b- Formuler des déductions ou des inductions en fonction des connaissances empiriques sur le sujet ;
- c- Adopter ou construire une théorie, formuler une ou plusieurs hypothèses de recherche ;
- d- Procéder à des enquêtes de terrain pour vérifier ou infirmer les hypothèses ;
- e- Analyser et interpréter les résultats obtenus.

8.3. Technique

Par technique, on désigne les moyens, outils d'investigation (questionnaire, guide d'entretien, observation participante, analyse de contenu documentaire, etc.) mis en place « pour atteindre un résultat, à un niveau et à un moment précis de la recherche. Cette atteinte de résultats est directe et relève du concret, observé, de l'étape pratique et limitée »³⁴.

Avant de nous engager dans le travail de terrain, nous avons déterminé les outils les plus adéquats en termes de collecte des données (l'entretien enregistré, le questionnaire, etc.). En outre, nous avons programmé à l'avance le temps et le lieu de leur recueil, en nous assurant de l'accessibilité du terrain d'investigation.

Par ailleurs, avant de procéder au recueil des données, très exactement la phase de « passation », ou administration du questionnaire, et de conduite des entretiens, nous avons pris soin de tester la validité de la version finale des outils, la cohérence de ceux-ci avec les objectifs de l'étude à mener ainsi que leur adéquation aux données à recueillir. Pour ce faire, nous avons procédé à un pré-test, auprès d'un

³⁴ Omar, Aktouf (1987) ; *Op.Cit.* p.21

échantillon restreint (Questionnaire : dix sujets ³⁵ ; Entretiens directifs : quatre interviewés³⁶).

8.4. Outils de recueil des données

Avant de concevoir nos outils d'investigation, nous avons pris soin de bien réétudier la population d'enquête du point de vue de la représentativité. Nous nous sommes souciée de la clarté des hypothèses à vérifier _au moyen du questionnaire et du guide d'entretien semi-directif_ et de l'adéquation de ces deux outils aux axes à étudier, d'une part, à la population ciblée, d'autre part.

Afin de garantir la reproductibilité des résultats, nous avons conçu des outils de recueil des données aussi standardisés que possible, suivant différentes rubriques, définies en articulation avec la partie théorique de notre recherche.

Au niveau de la formulation des questions, grâce aux connaissances acquises et mises en application, en termes de méthodologie de recherche, nous avons tenu à éviter, entre autres, l'induction des réponses, à travers un énoncé peu judicieux de l'item ou un agencement particulier des questions.

En outre, nous avons pris soin de varier au maximum la nature de celles-ci : Q.C.M., questions à échelle, association libre, questions ouvertes, etc., notre souci majeur étant de recueillir des données non « contaminées » et de réduire au maximum les biais méthodologiques.

Nous inscrivant dans l'interdisciplinarité de la science politique, nous nous sommes inspirée, dans la conception de nos deux outils d'investigation, de différentes recherches, dans différentes disciplines, notamment la psychologie sociale, la sociologie de l'immigration et la sociologie électorale, que nous présenterons plus loin (Chapitre I).

8.4.1. Questionnaire

Pour réaliser le volet empirique de notre recherche, comportant une analyse à la fois quantitative et qualitative, nous avons opté pour l'utilisation de la méthode d'investigation la plus répandue pour l'enquête de terrain, à savoir le questionnaire. Cet

³⁵ Trois hommes et trois femmes, ne faisant pas partie de la population d'enquête.

³⁶ Deux femmes et deux hommes, ne faisant partie, ni de la population d'enquête, ni du groupe d'interviewés

outil d'investigation, basé sur une technique d'interrogation individuelle et standardisée, permet de recueillir des données hétérogènes, relativement objectives.

L'objectivité du questionnaire est également démontrée par l'analyse statistique (quantitative), qui s'accomplit par codification et dépouillement des données collectées et par tabulation des résultats.

De même, à l'instar de l'entretien, cet outil permet de recueillir des données qualitatives, se rapportant aux opinions, attitudes, comportements... des enquêtés. N'empêche, il comporte des limites, dont, notamment, le choix des thèmes abordés et l'ordre des items ainsi que la formulation des questions.

Conscients des biais méthodologiques susceptibles de découler de l'usage du questionnaire, nous avons eu recours à « des techniques visant à contrôler, à recouper ou à approfondir les informations recueillies » (ABRIC, 2003)³⁷. C'est ainsi que, par exemple, pour éviter d'induire les réponses des enquêtés, nous avons pris soin de varier les types de questions, d'éviter leur linéarité...

Dans l'intention d'assurer une parfaite faisabilité de notre enquête de terrain, d'une part, de garantir la validité et la fiabilité à nos outils et de réduire au maximum les biais méthodologiques, d'autre part, nous avons pris en considération la lisibilité de l'outil d'investigation, de façon à permettre de recueillir le maximum de données variées.

En outre, nous avons vérifié si nos outils mesurent bien ce pour quoi ils ont été conçus, sont lisibles, accessibles à notre population d'enquête et à notre groupe d'interviewés et permettent de recueillir suffisamment de données exploitables. Pour ce faire, nous avons effectué une évaluation quantitative du questionnaire et du guide d'entretien. Celle-ci consiste en l'exploration des qualités métrologiques : fiabilité³⁸, validité³⁹ et sensibilité au changement⁴⁰.

Une fiabilité acceptable permet de minimiser les erreurs aléatoires de mesure ; une validité correcte permet de réduire les erreurs systématiques de mesure ; la

³⁷ Jean-Claude, Abric (Dir.) (2003); *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Paris : Editions Erès , pp. 147-163

³⁸Un questionnaire est fiable ou fidèle s'il donne des résultats comparables dans des situations comparables

³⁹Un questionnaire est valide s'il mesure bien ce qu'il est censé mesurer

⁴⁰Un questionnaire est sensible lorsqu'il est capable de mesurer des différences minimales entre individus ou chez le même individu au cours du temps

sensibilité au changement du questionnaire assure son adaptabilité au phénomène mesuré.

8.4.1.1. Pré-enquête

Comme pour tout instrument de mesure, les qualités de l'outil devant être connues avant de débiter une étude, avant la conception-rédaction définitive de nos outils, nous en avons, donc, testé la première version auprès d'un échantillon représentatif de la population d'enquête, afin d'opérer les rectifications, reformulations qui s'imposent.

La pré-enquête (/pré-test) a consisté en l'administration du questionnaire à un groupe restreint de transnationaux des deux sexes⁴¹, dans un souci de validation⁴², plus particulièrement la validité de contenu⁴³ et de construit⁴⁴. Les résultats obtenus nous ont permis d'améliorer les questions : majoritairement des questions fermées, avec plus de possibilités de réponses aux questions à choix multiple, se rapportant, à titre d'exemple, à la catégorie socioprofessionnelle ou au moyen d'accès aux informations relatives aux partis politiques.

8.4.1.2. Questionnaire : présentation

Notre questionnaire (version définitive) comporte 16 questions fermées, à choix multiples (QCM) avec certains items, complétés pendant la passation du questionnaire, du type : « Autre ; justifiez votre choix ».

Les questions se répartissent en rubriques, comme suit :

- a- Caractéristiques de l'enquêté : Q.1 à 8
- b- Intérêt accordé au vote à distance : Q.9
- c- Implication du sujet dans l'activité politique et/ou associative : Q.10 et 11
- d- Connaissance des partis : Q.12 et 13
- e- Motivation électorale : Q.14
- f- Degré d'intégration dans le pays de résidence : Q.15 à 16
- g- Projection dans l'avenir : Q.17

⁴¹ Cinq femmes et cinq hommes

⁴² L'« American Psychological Association » a essayé d'en clarifier la définition de validation en distinguant les validités de contenu, de structure et contre critère.

⁴³ La validité de contenu (*Content Validity*) s'intéresse à la pertinence du questionnaire vis-à-vis du phénomène étudié.

⁴⁴ La validité de la structure interne a trait au lien existant entre deux items appartenant à un même domaine.

(Voir « Annexes », pp.459-463)

Pour assurer le traitement statique des données recueillies, nous avons procédé à leur codification. Notre objectif est, entre autres, de parvenir à faire ressortir les différentes catégories et à mesurer l'impact des variables les plus pertinentes. Pour ce qui est des réponses aux questions ouvertes, elles ont fait l'objet d'une analyse de contenu.

8.4.2. Entretien

Au sens scientifique, l'entretien est une méthode de recherche et d'investigation, destinée à collecter des informations qualitatives ayant trait aux opinions, motivations, attitudes, comportements, représentations, etc. des sujets interviewés, ici les candidats (et/ou militants) et les députés. Il est souvent choisi pour compléter une enquête par questionnaire, ou pour affiner l'étude entreprise quantitativement, comme c'est le cas pour nous, en ce qui concerne certains axes.

Cette méthode permet « *l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences* » ⁴⁵(Luc, VAN CAMPENHOUDT et Raymond, QUIVY2011).

Il existe trois types d'entretiens. En général, c'est la thématique de recherche qui détermine le type d'entretien que le chercheur peut utiliser.

a- L'entretien non-directif : dans ce type d'entretien, l'enquêteur annonce le thème de l'entretien sans poser de questions directes. Il donne à l'enquêté la liberté d'organiser son discours comme il le souhaite. L'avantage de ce type d'entretien est son accessibilité à plusieurs personnes, car il ne nécessite pas de compétences particulières. Cependant, il a l'inconvénient de ne pas délimiter le sujet précis sur lequel l'interviewé va parler.

b- L'entretien directif (/ structuré) : ce type d'entretien se rapproche de la méthode du questionnaire : le guide d'entretien est très détaillé (thèmes, sous thèmes...). Dans le souci de comparer scientifiquement les données, le chercheur

⁴⁵Luc, Van Campenhoudt et Raymond, Quivy (2011) ; *Manuel de recherche en sciences sociales* - 4e édition. Paris : Dunod. 384p.

pose les mêmes questions à tous les interviewés. Il n'est pas laissé la possibilité à l'enquêté de parler librement et l'enquêteur n'effectue pas de relances. Cette méthode permet d'obtenir un grand nombre d'entretiens (durée de réalisation très courte).

c- L'entretien semi-directif : ce troisième type d'entretien se situe entre les deux autres types. Il se caractérise par le fait de laisser à l'interviewé une marge assez large pour donner son point de vue : le guide d'entretien est beaucoup moins détaillé et on peut ne pas aborder tous les thèmes. L'enquêteur pose des questions et laisse l'enquêté répondre en toute liberté. Les questions posées dans ce type d'entretien sont essentiellement ouvertes.

Pour ce qui nous concerne, nous avons opté pour l'entretien semi-directif, utilisant un guide d'entretien, tout en laissant à l'interviewé (candidats et/ou militants et députés) la possibilité de s'exprimer spontanément. Cela permet de recueillir le champ d'information, de la personne interrogée, sur le sujet, ses opinions et ses attitudes.

Dans la conception du guide d'entretien semi-directif, nous nous sommes inspirée de certains questionnaires, considérés comme standards pour approcher les représentations sociales, notamment l'échelle de degré d'accord (de «pas du tout d'accord» à «totalement d'accord») à laquelle nous avons eu recours dans la formulation de certaines questions , plus particulièrement celles ayant pour objectif d'appréhender certaines représentations et appréciations de l'Autre : Q.32-33.

Par ailleurs, pour susciter une expression relativement libre des interviewés, nous avons inséré des questions s'inspirant de la méthode associative (ou association *d'idées*). Celle-ci se définit comme le processus selon lequel une idée ou une image suscite la venue à la conscience d'une autre idée ou d'une autre image. Nous avons combiné ce type d'associations avec une autre technique, utilisée en psychologie sociale, les associations verbales, dont l'objectif est de recueillir les idées évoquées par les « mots-stimuli » proposés (guide d'entretien : Q. 31).

L'une des techniques utilisées à cet effet, en psychologie sociale, plus particulièrement dans l'étude des représentations sociales, c'est l'association libre qui « consiste à partir d'un mot inducteur ou d'une proposition, à demander au sujet de produire tous les mots ou expressions qui lui viennent à l'esprit »(Patrick, RATEAU et

Michel-Louis, ROUQUETTE ,1999)⁴⁶. Cette technique permet de réduire les biais liés à l'entretien, dont nous avons mentionné quelques-uns, plus loin. (Voir partie III. CH-VI. sous- section 5.1, pp.293-294). Pour ce qui est de la description du guide d'entretiens, voir Ch.VI, sous- section 4.2, pp.297-300.

Pour ce qui concerne notre enquête qualitative, elle consiste en la conduite d'entretiens semi-directifs, avec un groupe d'interviewés d'une taille restreinte (une vingtaine), eu égard au fait que chaque sujet a ses spécificités et que chaque entretien permet de recueillir des données riches et variées. S'y ajoute le fait que, rappelons-le, l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la population est quasiment impossible. Pour assurer l'hétérogénéité des sujets, nous les avons sélectionnés suivant la technique de variation maximale, dont le principe est de faire varier au maximum le profil des répondants (selon 2 à 3 critères). Ceci étant, le groupe d'interviewés se compose de militants, candidats et députés.

Les données recueillies (substantifs, verbes, adverbes, expressions ou éléments de phrases) sont à analyser quantitativement (occurrences / cooccurrences) et qualitativement (connotations).

8.4.3. Observation participante

Au cours de la réalisation de notre travail de thèse, nous avons eu l'occasion d'immerger, de façon active, dans le monde des transnationaux. Cette immersion s'est effectuée suivant une méthode ethnographique : l'observation participante. Celle-ci est une méthode d'étude ethnologique, sociologique et psychoéducative. C'est une technique de recherche, à travers laquelle le sociologue, l'anthropologue observe une collectivité sociale dont il fait lui-même partie (PLATT, 1983)⁴⁷.

Dite aussi « méthode de l'observateur participant », introduite par Bronislaw Malinowski et John Layard, au début du XX^{ème} siècle, l'observation participante suit une démarche inductive qui vise à découvrir, par le biais de l'observation, ce qui organise les rapports sociaux, les pratiques, les représentations des acteurs du terrain étudié. Elle a été définie comme une méthode de recherche « caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et

⁴⁶Patrick, Rateau et Michel-Louis, Rouquette(1999); *Introduction à l'étude des représentations sociales*. PUG (Presses Universitaires de Grenoble). 160.p

⁴⁷ Jennifer, Platt (1983); "The Development of the « Participant Observation » Method in Sociology: Origin Myth and History." *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 19, pp.379-393.

les sujets » (Robert, BOGDAN et Steven J., TAYLOR ,1975)⁴⁸, dans laquelle le chercheur _ le sociologue, par exemple_ observe une collectivité sociale dont il fait lui-même partie. Autrement dit, il s'immerge dans la vie des sujets, partage leurs expériences. Au cours de cette phase d'immersion, des données sont « systématiquement collectées (...) »⁴⁹

L'observation participante prend différentes formes, dont nous exposons quelques-unes, dans ce qui suit :

- 1- L'observation participante ouverte vs clandestine :** Dans l'OP⁵⁰ ouverte, le chercheur observe son terrain, après avoir mis au courant les acteurs au sujet de son intention et obtenu leur accord préalable. Le risque de ce type d'OP est de générer des changements artificiels de comportements (effet Hawthorn). Dans le cas d'une OP clandestine, le chercheur observe son terrain sans en informer au préalable les acteurs impliqués.
- 2- L'observation participante complète vs périphérique :** Se basant sur les différents niveaux de présence du chercheur sur le terrain, Raymond L. GOLD (1958)⁵¹ a établi une distinction entre l'observateur complet (implication maximum) et l'observateur périphérique (implication minimum/ modérée).
- 3- L'observateur participant interne vs externe :** LAPASSADE⁵² distingue l'observateur participant externe (vient du dehors et pour un temps limité et partiel, conserve d'autres activités à côté) de l'observateur participant interne (« acteur » dans une institution où il exerce une fonction et « porte la casquette » de chercheur).

Pour ce qui concerne notre expérience, en termes de recherche de terrain, qu'on pourrait qualifier d'ethnographique, elle s'est effectuée suivant un positionnement entre les deux premiers types d'observation participante : elle n'était ni ouverte ni clandestine, en ce sens que nous étions à la fois acteur et chercheur.

Le recours à l'observation participante nous a permis de collecter un corpus empirique, des données ethnographiques variées, riches et enrichissantes, issues de

⁴⁸ Robert , Bogdanet Steven J. ,Taylor (1975) ; *Introduction to Qualitative Research Method – A Phenomenological Approach to the Social Sciences*;New York: John Wiley & Sons, 1975

⁴⁹ Idem

⁵⁰ Observation participante

⁵¹ Raymond L., Gold (1958); "Roles in sociological field observations". *Social Forces*, 36, pp.217-223.

⁵²La méthode ethnographique, présentée par Georges Lapassade [en ligne] :<http://vadeker.net/corpus/lapassade/ethngr1.htm#21>.

plusieurs sources (officielles et non-officielles / institutionnelles et non-institutionnelles), ce sont :

- L'observation participante : ce que nous avons remarqué, observé à travers nos activités de terrain, nos différentes interactions avec les militants, activistes, citoyens transnationaux, d'un côté, responsables institutionnels, de l'autre.
- Les conversations occasionnelles de terrain ;
- L'étude des documents officiels et, surtout, des « documents personnels » (« les matériaux » dans lesquels les gens révèlent, dans leur propre langage, leur point de vue sur le terrain observé).⁵³

Nous avons recouru à cette technique à deux reprises : 1- Lors de notre collaboration avec l'IRIE France-Sud, en tant que membre chargée de l'information et de la communication, à l'occasion des élections de l'ANC, en 2011 (voir Ch. III) ; 2- durant notre mission en qualité de chargée de mission par le Ministère des Affaires Sociales, via l'OTE, pour l'élaboration d'un projet de loi portant création d'une haute instance des T.R.E. (Voir Ch. XII).

Après avoir conçu une première « version expérimentale » du questionnaire (recueil de données quantitatives) et du guide d'entretiens semi-directifs (données qualitatives) et avant de mettre au point la version définitive de nos outils d'investigation, nous les avons testés (pré-enquête) auprès d'un groupe réduit d'enquêtés, en veillant, au maximum, à ce que celui-ci ait les mêmes caractéristiques que la population d'enquête (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, etc.).

8.5. Pré-enquête

Comme pour tout instrument de mesure, les qualités de l'outil devant être connues avant de débiter une étude, avant la conception-rédaction définitive de nos outils, nous en avons, donc, testé la première version auprès d'un échantillon représentatif de la population d'enquête, afin d'opérer les rectifications, les reformulations qui s'imposent.

⁵³Isabelle, Quentin (2013);« Méthodes de l'observation participante » ; [en ligne] : <https://isabellequentin.wordpress.com/2013/12/26/methodes-de-lobservation-participante/>

La pré-enquête (/ pré-test) a consisté en l'administration du questionnaire à un groupe restreint de transnationaux des deux sexes⁵⁴, dans un souci de validation⁵⁵, plus particulièrement la validité de contenu⁵⁶ et de construit⁵⁷.

Les résultats obtenus nous ont permis d'améliorer les questions : majoritairement des questions fermées, avec plus de possibilités de réponses aux questions à choix multiple, se rapportant, à titre d'exemple, à la catégorie socioprofessionnelle ou au moyen d'accès aux informations relatives aux partis politiques.

8.6. Enquête / travail de terrain

Notre enquête de terrain s'est déroulée les 24, 25 et 26 octobre 2014, durant les jours de vote à distance aux législatives tunisiennes. Nous avons administré le questionnaire à un échantillon aléatoire, composé de 300 électeurs, dans les bureaux de vote de Roanne, Grenoble et Lyon-Villeurbanne

En outre, nous avons conduit des entretiens semi-directifs auprès de 20 transnationaux : 15 militants (et/ ou candidats) et 5 députés de l'immigration

Pour connaître les différents points autour desquels a porté notre exploration des sujets-électeurs (Questionnaire), d'un côté, et les axes au sujet desquels nous avons appréhendé notre groupe d'interviewés, voir présentation du questionnaire (p.25) et description du guide d'entretien semi- directif (pp.296-299).

Une fois les données recueillies, se pose le problème de leur exploitation. Etant donné que notre travail de recherche consiste en la collecte d'un corpus empirique ayant trait au profil de l'électeur, aux représentations sociales des interviewés⁵⁸, à la perception de Soi et de l'Autre, etc., à travers leur discours, nous recourons à l'analyse de contenu des données qualitatives, recueillies au moyen de nos deux outils d'investigation, notamment le guide d'entretien.

⁵⁴ Cinq femmes et cinq hommes

⁵⁵ Un questionnaire est valide s'il mesure bien ce qu'il est censé mesurer. L'"American Psychological Association" a essayé d'en clarifier la définition en distinguant les validités de contenu, de structure et de contre critère.

⁵⁶ La validité de contenu (Content Validity) s'intéresse à la pertinence du questionnaire vis-à-vis du phénomène étudié.

⁵⁷ La validité de la structure interne a trait au lien existant entre deux items appartenant à un même domaine.

⁵⁸ Militants (et/ou candidats) et députés

8.7. Analyse de contenu

L'analyse de contenu est un mode de traitement de l'information, un ensemble de techniques descriptives, objectives, systématiques et quantitatives servant à « l'exploitation de documents » (D'UNRUG 1974)⁵⁹ (de communication, de discours et d'images). Ces techniques permettent de dégager la signification du discours analysé et d'en permettre la compréhension.

Pour notre cas, elle comporte un repérage des différents thèmes abordés par les interviewé(e)s, leur classification en catégories d'analyse, le dénombrement des occurrences et cooccurrences, etc.

Ce repérage s'effectuera suivant les niveaux du discours suivants : l'information, l'opinion, les attitudes⁶⁰ et les comportements. Pour ce faire, Nous procéderons suivant deux types d'analyse : catégorielle et d'évaluation.

L'analyse catégorielle consiste à balayer la totalité du corpus de réponses, de dénombrer celles-ci et de les catégoriser en unités sémantiques.

Pour être plus précis, nous découpons le texte en unités sémantiques (expressions, substantifs, adjectifs, verbes, etc.) que nous répertorions en catégories permettant la classification des éléments constitutifs du message.

Après catégorisation, nous procédons à l'analyse de l'évaluation, littéralement traduite de l'américain par « analyse d'assertion évaluative », pour « mesurer les attitudes du locuteur à l'égard d'objets au sujet desquels il s'exprime » (BARDIN 1989)⁶¹. Cela consiste à repérer les indicateurs d'attitudes attribuables au locuteur « derrière l'éparpillement de manifestations verbales »⁶².

Des techniques d'analyse de contenu des unités fondamentales (opinions, attitudes, stéréotypes) permettent de reconstituer les représentations sociales, les perceptions et évaluations... Nous en avons retenu quelques-unes, qui nous serviront dans notre travail.

⁵⁹ Marie-Christine, D'Unrug;(1974) ; *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris : Éd.Universitaires.270 p.

⁶⁰ Une attitude est " *une disposition, un état d'esprit (à l'égard de quelque chose ou de quelqu'un) ; un ensemble de jugements et de tendances qui pousse à un comportement* ". (Le Petit Robert)

⁶¹ Laurence, Bardin (1989) ; *L'analyse de contenu* (5e éd.). Paris : PUF.

⁶²Idem

8.7.1. Analyse thématique : les opinions

L'analyse thématique permet d'étudier les opinions par la catégorisation des énoncés dans des thèmes d'analyse. Elle a pour objectif le repérage « des unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé »⁶³. Pour ce qui concerne notre recherche, nous procédons au traitement des données brutes, en deux étapes : nous repérons les idées significatives, ensuite nous les catégorisons suivant leur classe grammaticale (verbe, substantif, adjectif, adverbe, expression/ élément de phrase).

8.7.2. Analyse des énoncés évaluatifs : les attitudes⁶⁴

L'analyse des énoncés évaluatifs est comparable à l'analyse de contenu thématique du point de vue du découpage de texte. Elle en diffère par l'évaluation de la « charge émotive » exprimée dans le discours des sujets.

Technique, dont l'objectif est de déterminer l'orientation des attitudes, elle consiste à analyser les données (messages) dans le but d'en faire ressortir les évaluations à l'égard de personnes, concepts, objets représentés.

Pour mesurer les attitudes, Charles E. OSGOOD (1959)⁶⁵ a créé une technique d'analyse⁶⁶, comparable à la méthode d'analyse thématique. Elle consiste à diviser le corpus analysé en unités sémantiques. Cette technique permet de déterminer les orientations de ces unités, affectives entre autres, de dégager la connotation évaluative des opinions. Celle-ci est représentée par une direction (sens de l'opinion) et une intensité (force ou degré de l'opinion). Il y a trois catégories d'attitudes marquant la direction : favorable (+), défavorable (-) et neutre (0)⁶⁷.

Par ailleurs, il convient de signaler que certains chercheurs recourent à une autre technique, de type « fréquentielle », partant d'un présupposé selon lequel la fréquence de propositions ou thèmes renseigne sur l'intensité des attitudes des sujets.

⁶³Ibid.

⁶⁴ L'attitude se définit comme « prédisposition relativement stable et organisée à réagir sous forme d'opinions (niveau verbal) ou d'actes (niveau comportemental) vis-à-vis d'objets (personnes, idées, événements, choses, etc.) de manière orientée » (Laurence Bardin, 1989).

⁶⁵ Charles E., Osgood (1959); "The representational model and relevant research methods. Trends in content analysis/ Ithiel de Sola Pool"- Urbana: University of Illinois Press, 1959.- pp.33-38

⁶⁶ Il s'agit de la technique EAA (Evaluative Association Analysis).

⁶⁷ Et nuancée, pour notre cas

8.7.3. Analyse des stéréotypes⁶⁸

En psychologie sociale, un stéréotype est une représentation figée, une idée préconçue, une opinion toute faite adoptée et véhiculée, consciemment ou inconsciemment, à propos d'un groupe ou classe sociale.

Selon MOSCOVICI, la stéréotypie « exprime le degré de généralité d'une opinion, d'acceptation ou de rejet d'une représentation, d'un groupe ou d'une personne » (MOSCOVICI 1976)⁶⁹. A titre d'exemple, la stéréotypie relative à l'image de l'homme et de la femme, aux rôles de genre ou « division sexuelle du travail », que nous comptons appréhender à travers les entretiens semi-directifs.

La représentation stéréotypée se caractérise par la négation / dévalorisation de l'Autre et la valorisation de soi. Dans ce type de discours, les affirmations se retrouvent à l'intérieur d'une ordination dichotomique. « Un score extrême de l'intensité (entre -2 et -3 et entre +2 et +3) dans l'analyse des attitudes peut servir d'indicateur du stéréotype » (NEGURA, 2006)⁷⁰.

8.8. Analyse et interpretation des donnees

Toute discipline des sciences humaines et sociales fait face au problème du repérage des données pertinentes, de leur recueil, de leur classement selon certaines catégories, de leur analyse et de l'interprétation des résultats. (CHARAUDEAU 2010)⁷¹

Dans le sillage de CHARAUDEAU, pour qui le travail d'interprétation ne peut, et ne doit, se faire « que dans une interdisciplinarité raisonnée »⁷², notre interprétation est plutôt de caractère « approximatif » / « probabiliste », afin d'éviter les déviations interprétatives.

Nous avons rendu compte des résultats de l'analyse des données recueillies, en établissant, autant que faire se peut, des corrélations. Nous avons procédé à une interprétation interne (consistant à montrer le comment et non le pourquoi),

⁶⁸ Pour la stéréotypie relative aux rôles de genre, voir plus loin, p. 70

⁶⁹ Serge, Moscovici (1976) ; *La psychanalyse, son image et son public*. Paris: PUF.506 p.

⁷⁰ Lillian, Negura(2006) ; « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales » ; Théories et recherches ; [En ligne] : <http://sociologies.revues.org/993>

⁷¹ Patrick, Charaudeau(2010) ; "Pour une interdisciplinarité "focalisée" dans les sciences humaines et sociales", in *Questions de Communication*, 17 | 2010, pp.195-222.

⁷² Idem

corrélative (mise en relation de données, essentiellement quantitatives, au niveau desquelles la corrélation a été jugée pertinente pour l'analyse).

8.9.Repérage et exploitation des données : quelques repères méthodologiques

En science politique, trois modèles principaux d'explication des comportements électoraux sont en concurrence. Selon Nonna MAYER et Daniel BOY (1997), ces trois paradigmes se définiraient ainsi :

« *Le premier, de nature sociologique, se fonde sur le postulat d'un effet des variables socio-économiques : sexe, âge, classe sociale, etc. Le second prend appui sur une théorie de nature psychosociologique : l'électeur choisit son candidat à travers une identification partisane qui oriente son choix. Le troisième enfin, inspiré par des modèles économiques, suppose un électeur rationnel qui effectue des choix politiques en maximisant ses intérêts* » (MAYER, BOY, 1997)⁷³.

Notre travail consistera à rendre compte des réalités du comportement électoral et militant des trans-citoyens tunisiens résidant en France, à travers ces trois principaux modèles. Interpréter, c'est essayer de rendre compte des résultats d'une analyse en procédant à une série de mises en relation de ces résultats, les uns avec les autres ou avec autre chose qu'eux-mêmes. On peut procéder à deux sortes de mise en relation et donc à deux types d'interprétation.

Une interprétation interne qui consiste à montrer comment (et non pourquoi) fonctionne le phénomène étudié, par une mise en relation des différentes parties qui composent les résultats d'une analyse. Soit de façon causale, comme le fait par exemple l'histoire lorsqu'elle relie des événements dans une chaîne de causalité (causes physiques), ou propose des hypothèses sur des réseaux d'intentionnalité qui auraient présidé aux événements (causes motivantes). Soit de façon corrélative, comme lorsqu'après l'analyse d'un corpus de textes médiatiques on met en relation la description des événements, les commentaires qui en sont faits, les arguments qui s'échangent dans une polémique avec les types de locuteurs et de thèmes traités.

⁷³Nonna, Mayer et Daniel, Boy(1997) ; « Les « variables lourdes » en sociologie électorale », *Enquête* [En ligne], 5 | 1997 ; <http://enquete.revues.org/1133>

Pour ce qui nous concerne, nous optons pour le premier type d'interprétation, avec un recours au troisième type, chaque fois que l'interprétation est possible et, surtout, jugée pertinente pour l'analyse.

Il est un autre type d'interprétation interne qui consiste à mettre les résultats en relation avec les catégories et les hypothèses à partir desquelles ont été réalisées les analyses. Il s'agit d'une sorte de mise à l'épreuve ou de vérification de la validité des concepts, des catégories et des outils qui ont présidé à cette analyse.

Cela constitue, dans certains cas, une procédure de validation montrant le pouvoir explicatif, soit de catégories, soit d'hypothèses expérimentales, soit de démarches d'analyse (génétique, structurale, immanentiste). C'est pourquoi nous pouvons dire que ces modes d'interprétation interne s'apparentent à une procédure d'explication ayant un certain caractère d'objectivité, du fait qu'elle correspond à un mouvement dit « hypothético-déductif avec retour de vérification ». (CHARAUDEAU 2010)⁷⁴

9- Annonce du plan

La première partie consiste en une mise en perspective lexico-sociologique des concepts de transnationalisme et de diaspora dans le champ des études migratoires. Notre approche met en lumière une série de lacunes, dans la recherche actuelle, au niveau de la place et de l'impact des représentations du migrant et du descendant de migrant.

Nous focalisons notamment sur l'usage de ces concepts d'un point de vue institutionnel, aussi bien dans le pays de résidence que dans le pays d'appartenance. Nous mettons également en exergue les lacunes d'ordre scientifique dans les travaux sur les liens politiques et organiques (la composition des différents groupes et leurs environnements) entre les émigrés et le pays d'origine, notamment pour ce qui est du vote à distance.

La seconde partie comporte une présentation des réformes institutionnelles tunisiennes après la révolution de 2011. Nous y mettons l'accent sur les formes de déterritorialisation institutionnelle dans les pays d'accueil, permettant à l'électeur à

⁷⁴Patrick, Charaudeau (2010) ; *Op.Cit.* p.34

distance de voter depuis sa zone de résidence à l'Étranger. Le pouvoir de la Société Civile et les ressources mobilisés en période électorale constitueront un axe de recherche majeur.

Dans la troisième partie, nous rendons compte des données empiriques recueillies dans trois zones géographiques de vote à distance, d'une même circonscription électorale en France, selon la variable taille de l'agglomération : Lyon, Grenoble, Roanne. Chacun des cas d'étude est introduit par une brève présentation du profil migratoire des Tunisiens installés dans ces zones. L'objectif est de déceler les principales motivations au vote à distance. Au moyen d'une enquête par entretiens semi-directifs, nous nous intéressons aux motivations politiques des acteurs du transnationalisme tunisien (militants, candidats et députés). Ce travail qualitatif nous permet de compléter et d'affiner les analyses des données quantitatives.

Dans la quatrième partie, nous procédons à une étude comparative d'autres travaux empiriques sur le particularisme identitaire. Les trajectoires individuelles et migratoires sont particulièrement mises en avant dans nos analyses. En outre, notre intérêt porte sur le caractère liminal des transnationaux, leur situation transitoire susceptible d'influer sur le *coût de l'acte électoral* à distance.

Enfin, nous concluons notre travail de thèse en soulignant l'intérêt des apports spécifiques mis en lumière au niveau de la trans-citoyenneté, dans les études migratoires et ouvrons sur des perspectives de recherches futures.

Partie I : Transnationalisme et diaspora dans le champ d'étude des migrations

Dans cette partie, comportant deux chapitres, nous délimiterons le cadre conceptuel, et exposerons les enjeux de notre recherche. Le premier chapitre sera consacré à l'étude terminologique des notions et concepts relatifs au phénomène migratoire, en se basant sur une analyse sociologique des travaux existants. Dans le second chapitre nous présenterons l'évolution des migrations dans les pays d'accueil et la prise en compte institutionnelle des formes de transnationalisme, notamment après le printemps arabe.

Ainsi, la première partie sera consacrée à l'étude du cadre heuristique qui nous permettra de déterminer la méthode à suivre et les concepts à utiliser, en interrogeant les aspects singuliers ou pluriels des espaces produits et mobilisés par les acteurs des mouvements migratoires. En d'autres termes, nous mettrons l'accent sur le caractère hybride des concepts qui donnent sens à la diversité des outils mis en œuvre dans ce travail.

Chapitre I. Mise en perspective lexicale : Définitions et choix des concepts

Le premier chapitre comporte un état des lieux des travaux relatifs aux termes, diaspora et transnationalisme, qui prédominent dans les études sociologiques des migrations internationales. En focalisant progressivement sur l'engagement à distance, il conviendra essentiellement, pour nous, de préciser le positionnement de cette recherche qui, à la croisée de deux courants de pensée, mobilise deux notions parallèles qui se croisent sans constituer un ensemble.

1- Définition de l'objet : Etat des lieux de la recherche relative aux migrations internationales

1.1.Des travaux tardifs et incomplets

Pour mieux saisir la complexité du sujet, nous avons parcouru le champ d'étude des migrations, précisément sur deux volets. Le premier s'attache à établir un état des lieux de la recherche actuelle, le second approfondit la question à partir d'une étude de la terminologie d'usage permettant l'existence, par la désignation, de cette catégorie d'individus et du sujet en soi.

Les travaux sur les migrations sont riches en informations, mais quelquefois contradictoires, dans la façon de présenter les concepts, et incomplets à certains niveaux. Néanmoins, ils offrent l'occasion de comprendre et d'analyser les comportements sociaux ancrés dans plusieurs espaces, parfois administrés par des institutions gouvernementales différentes (cf. chapitre II).

L'analyse de la littérature consacrée à ce sujet prend en considération les recherches internationales, en mettant l'accent sur les travaux français en rapport avec la thématique. Cette démarche nous conduira, finalement, à choisir un concept adapté à notre approche.

A partir des divers travaux sur la question, nous constatons que le migrant et sa descendance ne sont plus envisagés dans un espace unique et figé, mais dans un continuum mobile et en constante circulation, ce qui fait de lui un nouvel acteur dit « transmigrant ». Le concept intéresse quelques chercheurs américains, GLICK SCHILLER, BLANC et BASCH, qui tentent d'en déterminer le sens en 1994 :

« A new concept of transnational migration is emerging, however, that questions, this long-held, conceptualization of immigrants suggesting that in both of U.S, and Europe, increasing numbers of immigrants are best understood as transmigrants » (GLICK SCHILLER et al. 1994)⁷⁵.

⁷⁵Nina, Glick Schiller, Linda, Basch & Cristina Szanton Blanc (1994); *Nations Unbound Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*. Langhorne, PA: Gordon and Breach. 344 p.

Le contexte hybride d'apparition de ces champs sociaux transnationaux, après les années 90, se traduit par la double expérience et la double appartenance (territoriale et a-territoriale). En effet, le passage de l'immigrant au « transmigrant » s'accompagne d'une évolution comportementale qui se définit par deux formes de lien. L'une serait liée au pays d'accueil ainsi qu'aux problématiques d'installation, l'autre à l'attachement et aux préoccupations pour le pays d'origine.

La définition que nous proposons GLICK-SCHILLER et al.⁷⁶ renvoie à la notion de double appartenance territoriale, centrale dans la désignation du transmigrant :

« Transmigrants are immigrants whose daily lives depend on multiple and constant interconnections across international borders and whose public identities are configured in relationship to more than one nation-state »

Nous traduisons cette définition comme suit :

« Les transmigrants sont des immigrés dont la vie quotidienne dépend d'interconnexions multiples et constantes à travers les frontières internationales et dont les identités dans l'espace public sont façonnées par la relation qu'elles entretiennent avec plus d'un État. ». C'est à partir de ces travaux que la notion de double appartenance territoriale devient objet d'intérêt scientifique en sortant du cadre strictement politique ou institutionnel.

Les travaux de sociologues et géographes mettent, également, en exergue l'engagement croissant des transnationaux pour leur pays d'origine à partir de leur territoire de résidence. Pour les géographes, l'enjeu est bien territorial, la trans-localité _ translocality _ que l'on retrouve dans la littérature anglo-saxonne⁷⁷, décrivant le phénomène migratoire comme étant une forme d'agencement de réseaux organisés autour de deux ou plusieurs localités.

Comme le souligne WALDINGER (2006), une importante partie de la littérature transnationale _ notamment les travaux d'historiens sur la migration de retour, du début du XXème siècle _ traite des liens bilocaux, ainsi que de leur activité associative (DINO CINEL 1991, Bruno RAMIREZ 1992, David WYMAN 1991)⁷⁸

DE MONTLIBERT, BADIE ET WITHOL DE WENDEN (1994)⁷⁹ mettent l'accent sur la mondialisation des flux migratoires, ce que nous retrouvons, d'ailleurs, dans les récents

⁷⁶ Nina, Glick Schiller; Linda, Basch & Cristina Szanton Blanc (1995); "From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration". *Anthropological Quarterly*, Vol.68, No.1, pp.48-63.

⁷⁷ Les travaux en France attachent bien plus d'importance à la construction du territoire, notamment, le territoire circulatoire tel qu'on le retrouve chez Alain Tarrus (2001)

⁷⁸ Cités par Roger Waldinger (2006), in "Le 'transnationalisme' des immigrants et présence du passé", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, V. 22, 2 (2006)

⁷⁹ Catherine, De Montlibert; Bertrand, Badie et Catherine, Withol de Wenden (dir.) (1994). « Le défi migratoire - questions de relations internationales ». In: *Politique étrangère*, n°4 - 1994 - 59^e année. pp. 1157-1159.

travaux latino-américains qui démontrent la complexité de ces systèmes (CORTES, 2008)⁸⁰. TARRIUS et al. (2001)⁸¹ évoquent, également, l'idée « *d'autonomisation* » des réseaux migratoires. Partant de la thèse de WALDINGER, selon laquelle « les réseaux sociaux lubrifient les migrations de tout type »⁸², les questions sociales et démocratiques se révèlent être fondamentales.

Du côté des historiens, cette même idée d'émancipation des diversités sociales et des réseaux extra nationaux est contextuellement sociale. De fait, les grands bouleversements historiques sont d'abord sociaux (Lucien FEBVRE, 1930)⁸³. Gérard NOIRIEL⁸⁴ souligne que dans les enjeux empiriques, deux événements principaux, en France, ont affecté les sociétés contemporaines et contribué aux bouleversements de l'ordre social dans leur rapport avec l'Etat-Nation : d'abord la révolution industrielle, puis la révolution politique de 1789, qui avaient consacré la rupture avec la monarchie et la nationalisation du monde social. Ce changement a eu un impact sur l'idée de réappropriation de la chose publique (la res publica), en donnant une nouvelle vision de la citoyenneté partagée, qui s'émanciperait progressivement du contrôle de l'Etat et supposerait une certaine autonomie sociale et civique des divers groupes.

1.2. Etat des lieux de la recherche en France

Pour les sociologues français, l'approche est quasi similaire. En effet, la question migratoire reste assurément sociale. Didier LAPEYRONNIE la traite, dans son évolution sociétale, en s'intéressant davantage aux comportements des nouvelles générations issues de l'immigration maghrébine. Ceux-ci seraient, selon lui, « *le signe le plus visible de l'installation durable de nouvelles populations sur les territoires européens* » (LAPEYRONNIE 1993)⁸⁵. L'auteur souligne un élément fondamental pour notre recherche, en rappelant l'importance des contextes et en remettant en question la dimension monolithique du phénomène migratoire : « *L'immigration n'est pas un bloc et son installation peut prendre bien des visages en fonction des contextes locaux, économiques, historiques ou culturels* »⁸⁶.

⁸⁰ Geneviève, Cortes (2008) ; « Migrations, espaces et développement. Une lecture des systèmes de mobilité et des constructions territoriales en Amérique latine » ; Poitiers, *Habilitation à diriger des recherches*, vol. 3, 251 p.

⁸¹ Alain, Tarrus ; Jacqueline, Costa-Lascoux et Hily Marie-Antoinette (2001) ; « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants ». In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°2, 2001. Débats contemporains, sous la direction de Jacqueline Costa-Lascoux et Marie-Antoinette Hily. pp. 37-61.

⁸² Roger, Waldinger (2006) ; Idem

⁸³ Lucien, Febvre (1930) ; *Civilisation. Évolution d'un mot et d'un groupe d'idées*, Paris, Renaissance du livre, 56p.

⁸⁴ Gérard, Noiriel (2001) ; *Op.Cit.*, p.7

⁸⁵ Didier, Lapeyronnie (1993) ; *L'Individu et les Minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993

⁸⁶ Idem

Dans le même ordre d'idées, les travaux de Roger WALDINGER mettent en corrélation la question transnationale et les questions sociales liées à l'installation des immigrants sur les territoires de résidence. Trois modalités sont mises en valeur. La première évoque « La constante réapparition des lieux ethniques et trans-Etats qui relie ici et là-bas ». La seconde concerne les changements dans l'organisation politique qui contrôlent les mouvements de population entre pays (Cf. Chapitre 2). Enfin, la troisième vise l'imprévisibilité des contextes sociaux, politiques et économiques pouvant avoir un impact sur le transnationalisme⁸⁷.

Alors que certains voient ce phénomène comme étant nouveau (GLICK-SCHILLER, BASCH, BLANC-SZANTON 1992), WALDINGER le perçoit comme « une *tradition historique du passé (...)*, le transnationalisme [étant]un particularisme longue-distance »⁸⁸. PORTES, HALLER et GUARNIZO ajusteront ces deux approches en affirmant que le phénomène n'est pas nouveau mais qu'il apporterait une valeur ajoutée significative⁸⁹. Le particularisme évoqué et qui serait lié au phénomène migratoire, souligne la difficulté des transnationaux dans le double rôle que leur confère leur statut social : un rôle de transmission vers les nouvelles générations et un rôle de soutien pour le pays d'origine. Les chercheurs ayant contribué à la Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups, en 1980, évoquent l'idée de « double loyauté » des immigrants, installés dans les pays de résidence.⁹⁰

Les travaux américains ont certes devancé les travaux européens sur un plan chronologique et structurel (conceptualisation, définitions et dénominations du phénomène migratoire), mais la qualité de l'engagement scientifique des recherches européennes et françaises a apporté un véritable équilibre contextuel et scientifique, en prenant en considération l'aspect évolutif et imprévisible du phénomène migratoire. D'ailleurs, force est de constater l'apport incontesté de la Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI), lancée en 1985, sur initiative de Gildas SIMON⁹¹.

Cet effort de recherche sur les migrations nous amène à constater la place importante des travaux français sur la question. En effet, les recherches portant sur le lien entre migration

⁸⁷ Roger, Waldinger (2006); *Op.Cit.* p.42

⁸⁸ Idem

⁸⁹ Cités par Roger Waldinger (2006) ; Idem

⁹⁰ Stephan, Thernstrom; Ann, Orlov et Oscar, Handling (1980), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*. Harvard University Press. 1104p.

⁹¹ La *Revue Européenne des Migrations Internationales* (REMI), a pour vocation de publier les travaux de recherche, empiriques et théoriques, des différentes disciplines concernées par les migrations internationales et les relations interethniques. Tout en privilégiant la dimension européenne comme cadre spatial de référence, la revue est ouverte à d'autres champs, à travers d'autres systèmes migratoires dans le monde.

et ethnicité (AMIRAUX, GIRAUDON 2010, HAMIDI 2012)⁹², les migrations internationales (WITHOL DE WENDEN, BADIE 2002)⁹³, la transformation des identités (SAYAD 1999, DARGENT 2003, BACQUE et SINTOMER 2001)⁹⁴, les questions d'intégration et de participation politique (BANEGAS 1998 ;SIMON et TIBERJ, 2012, BRACONNIER et DORMAGEN 2007, GEISSER 2010), les réseaux diasporiques (SIMON 1981, GONIN et al. 2009, MA MUNG et De TAPIA 2007, TARRIUS 1989) ou de développement (PORTES, 1996, LACROIX, 2012) ont tous contribué à l'élaboration d'un lexique de la double appartenance, essentiel à la désignation des migrations internationales⁹⁵, d'un point académique :

Champs, filières, réseaux migratoires, réseaux circulatoires, réseaux transnationaux, réseaux diasporiques, réseaux polycentrés et multipolarisés, circulations migratoires, double allégeance, double absence, espace, expérience migratoire, *héritiers de l'immigration*, etc.

La double présence des immigrés suppose un engagement à distance dont les motivations sont plurielles et évolutives.

2- L'engagement à distance : Etat des lieux d'une recherche en constante évolution.

Les flux migratoires se sont mondialisés en intensifiant, d'une part, le rôle des acteurs infra-étatiques (DE MONTIBERT, WITHOL DE WENDEN et BADIE 1994)⁹⁶ et, d'autre part, leurs nouveaux réseaux polycentrés et multipolarisés (SIMON ,1996)⁹⁷ , ce qui complexifie, pour le chercheur, la définition du phénomène et de son impact sur les territoires concernés.

De ce fait, l'engagement à distance revêt plusieurs formes et suscite une réflexion sur la nature des transferts migratoires et leur lien avec l'engagement _matériel et immatériel_ pour le pays d'origine. La question du vote à distance n'a pas fait l'objet des premiers travaux sur les migrations internationales du fait, sans doute, d'un intérêt centré, essentiellement, sur les migrations massivement économiques et intellectuelles.

De nombreux travaux sur le transnationalisme mexicain confirment ce constat.

⁹²Voir référence in « Bibliographie », pp. 695-726

⁹³Idem

⁹⁴Ibid

⁹⁵ Toutes les références relatives aux auteurs cités figurent in « Bibliographie », pp. 695-726.

⁹⁶Catherine, De Montlibert; Bertrand, Badie et Catherine, Wihtol de Wenden (dir.) (1994); *Op.Cit.* p.42

⁹⁷Gildas, Simon (1996) ; « La France, le système migratoire européen et la mondialisation ». In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2,1996. 10^{ème} anniversaire. pp. 261-273

OROZCO et al. (2005)⁹⁸, DELGADO WISE et RAMIREZ (2004)⁹⁹ mettent l'accent sur la notion de transferts collectifs et productifs. KEARNEY¹⁰⁰ a démontré, en 1995, que l'effet de la mondialisation a accentué les liens sociaux transnationaux qui relient les territoires éloignés en façonnant les localités d'origine depuis le lieu de résidence des immigrants. Cette forme d'intensification a fait l'objet d'études dans le domaine économique, notamment concernant l'implantation d'industries (TORRES, 2002)¹⁰¹.

L'originalité de ces analyses, reprises par LACROIX, en 2012¹⁰², réside dans le fait qu'elles mettent en exergue « *les spécificités d'une unité qui est soumise à la fois à une logique d'insertion au sein de son territoire d'implantation, mais également à une logique d'intégration au sein de son groupe d'appartenance* »¹⁰³. En lien avec notre thématique, nous constatons que cette thèse trouve son affirmation au niveau de la double implication citoyenne de l'immigré tunisien résidant en France _à la fois au groupe communautaire et au territoire d'origine_ ce qui génère des formes atypiques d'attache territoriale.

Almudena CORTES et Alicia TORRES (2009) insistent sur l'intensification des liens dans la mobilité : « il a été nécessaire de comprendre la migration depuis une optique *rendant compte de l'intensification de la mobilité des personnes, du maintien des liens entre les lieux d'origine et de destination de la migration et l'ensemble des pratiques habituelles et soutenues qui transcendent les frontières politiques, économiques et culturelles* ». (CORTES , TORRES 2009)¹⁰⁴

Cette transcendance des frontières et des objets, à l'origine des regroupements ici pour là-bas, intéresse notre recherche au niveau de l'impact de ses formes d'action, d'un point de vue sociologique. Pour ainsi dire, les migrants sont pris entre deux territoires, celui qui

⁹⁸Manuel, Orozco (2005); « Transnationalism and Development: Trends and Opportunities », in *Latin America*. Dans Samuel Munzele Maimbo et Dilip Ratha (coord.) *Remittances: Development Impact and Future Prospects*. Washington, the International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, pp. 307-329.

⁹⁹Raúl, Delgado Wise y , Héctor , Rodríguez Ramírez (2005); "Los dilemas de la migración y el desarrollo en Zacatecas: el caso de la región de alta migración internacional", en Raúl Delgado y Beatrice Knerr (coords.), *Contribuciones al análisis de la migración internacional y el desarrollo regional en México*, Miguel Ángel Porrúa–Universidad Autónoma de Zacatecas, México, pp.171-179

¹⁰⁰Michael, Kearney (1995); "*The Local and the Global: The Anthropology of Globalization and Transnationalism* "; *Annual Review of Anthropology*, Vol. 24 (1995), pp. 547-565

¹⁰¹ Olivier, Torres. (2000) ; "Du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME", 5ème Congrès International Francophone PME, Lille, octobre 2000.

¹⁰²Thomas, Lacroix (2012) ; « Transnationalisme villageois et développement : Kabyles algériens, Chleuhs marocains en France et Panjabis indiens en Grande-Bretagne ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1), pp. 71-84.

¹⁰³ Idem

¹⁰⁴Almudena, Cortés y Alicia, Torres, eds. (2009); "*Codesarrollo en los Andes: contextos y actores para una acción transnacional* »; Quito: FLACSO. Ecuador / IMEDES.

fabrique et transmet et celui qui reçoit et transpose. Le passage de la citoyenneté à la trans-citoyenneté est bien plus explicite à travers cette analyse. L'enjeu est donc bien territorial, social, identitaire et spatial (nous aurons l'occasion de développer ce dernier point dans les chapitres, II, IV et VIII).

LACROIX (2012)¹⁰⁵ développe implicitement l'analyse de chercheurs sur cette idée d'intensification des liens au groupe communautaire d'appartenance : « Plus une unité est intégrée décisionnellement et industriellement au sein de son groupe et moins elle est ouverte sur son environnement (territorial et a-territorial) »(DUPUY et GILLY ,1993)¹⁰⁶.

En lien avec notre champ d'étude, cette analyse nous donne la possibilité d'appréhender les liens sociaux transnationaux tributaires des dynamiques, existant au sein de la communauté présente sur le territoire de résidence. L'engagement à distance permet, ainsi, de maintenir le lien a-territorial (lien identitaire informel) en le légitimant par une cause formelle : investir et contribuer au développement local du pays d'origine.

2.1. Les travaux sur la migration-développement

Les premières études portant sur le champ transnational constituent des travaux de littérature, faisant essentiellement le lien entre migration et développement.

Toutefois, il convient, de souligner la prédominance du territoire originel, le pays, mais surtout le territoire local d'appartenance, la ville natale. En effet, la dimension tribale, que l'on retrouve dans l'engagement de l'immigré pour son village d'origine, contribue fortement à maintenir le lien transnational, tout en accordant une place primordiale à sa condition d'immigré.

Dans la revue de littérature, *Latin American Research Review*, GOLDRING (2002)¹⁰⁷ souligne l'importance des hometown organisations, à travers le récit d'activités des associations villageoises latino-américaines, aux États-Unis. En France, Christophe DAUM (1998)¹⁰⁸, Catherine QUIMINAL (1991)¹⁰⁹ et Patrick GONIN (2010)¹¹⁰ ont réalisé d'importantes études sur les migrants en rapport avec le maintien du lien organique avec le

¹⁰⁵Thomas, Lacroix (2012) ; *Op.Cit.*, p.46

¹⁰⁶ C., Dupuy et J.-P. , Gilly (1993) ; «Les stratégies territoriales des grands groupes industriels». Toulouse: LEREP, *Les Cahiers de recherche*, n° 1

¹⁰⁷Luy, Goldring(2002); "The Mexican state and transmigrant organizations: Negotiating the boundaries of membership and participation ". *Latin American Research Review*, 37, pp. 55-99.

¹⁰⁸Christophe , Daum (1998) ; *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala, 253 p.

¹⁰⁹Catherine , Quiminal (1991) . *Gens d'ici, gens d'ailleurs* ; Paris : Christian Bourgeois, 222 p.

¹¹⁰Patrick , Gonin(2010) ; « L'énigme spatiale des Subsahariens ». *Hommes et migrations*, 1286-1287 | 2010, pp.6-15.

territoire d'origine. « Partir pour rester »¹¹¹ exprime une attitude transnationale dont l'objectif vise la lutte contre les difficultés conjoncturelles. La migration est ainsi reconnue comme une voie potentiellement salvatrice pour ceux qui restent.

Conséquemment à ce déterminant, vivre mieux et se former mieux, les études portant sur les migrations ont majoritairement mis l'accent sur les questions de développement et d'investissement pour le pays d'origine.

D'importants travaux sur le rapport migration-développement ont commencé à se développer en Europe, après les années 90. Les formes de mobilisation des migrants de France ont beaucoup intéressé la recherche sur la contribution des migrants au développement du pays d'origine. Certains collectifs ont mis l'accent sur les formes de mobilisation sociale, contribuant, ainsi, à répondre à des besoins locaux, en réalisant des projets de développement dans leur terre natale.

Dans ce contexte, les réseaux locaux (villageois et familiaux) sont très importants (LACROIX 2012¹¹²). Les collectifs internes (pays d'origine) permettent de maintenir et de consolider les activités transnationales, orientées vers le développement. C'est même leur concrétisation qui donne du sens à la condition des transnationaux. S'ils sont partis là-bas, c'est bien pour aider à améliorer le quotidien ici, « *partir pour que d'autres restent* » (GONIN, 2010)¹¹³, soit d'une manière **individuelle** (du cas par cas) telle que l'aide au financement d'un mariage, un investissement immobilier, une rente pour les parents, etc., soit d'une manière **collective**, comme la participation active à des projets locaux de développement.

LACROIX¹¹⁴ rend compte d'une enquête sur les hometown organisations, effectuée sur un échantillon de 477 villages du Panjab, qui démontre le pouvoir et l'impact de telles activités transnationales. En effet, plus de 4,5 milliards de dollars seraient investis par les migrants pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure. D'ailleurs, les travaux de CHANA ont également fait ressortir l'existence de projets orientés essentiellement vers l'édification d'établissements de type culturel, sanitaire ou culturel (CHANA, 2009)¹¹⁵.

De nombreux chercheurs se sont intéressés à ces formes d'organisation sociale (HERRERA et SANCHEZ, 2009)¹¹⁶, particulièrement celles de migrants latino-américains

¹¹¹ Idem

¹¹² Thomas, Lacroix (2012) ; *Op.Cit.* p.46

¹¹³ Patrick , Gonin (2010) ; *Op.Cit.*p.47

¹¹⁴ Thomas, Lacroix (2012) ; Idem

¹¹⁵Satnam, Chana (2009); « *NRI Investment in social development projects. Findings from two sample surveys in Doaba, Punjab* », in Verne A. Dusenbery and Darsham S. Tatla, New Delhi, Oxford University Press, pp. 107-119.

¹¹⁶ Cités par Silvia E., Giorguli Saucedo et Edith Y., Gutiérrez (2012), in « Migration et développement », *Hommes et migrations*, 1296 | 2012, pp. 22-33.

installés dans les pays industrialisés (LANLY et VALENZUELA, 2004 ; MEJIA OCHOA, 2007 ; DELGADO WISE et RAMIREZ, 2004, GIORGULI SAUCEDO et GUTIERREZ 2012¹¹⁷)

WITHOL DE WENDEN (2009 : 212¹¹⁸) a longtemps défendu le transnationalisme comme définissant le lien migration-développement. Bien plus qu'un vecteur de réussite à travers leurs contributions pour la localité d'origine, la chercheuse démontre la force des transnationaux jusqu'à remettre en cause la souveraineté de l'Etat. Gildas SIMON(1996) rappelle le rôle croissant des émigrés restés dans l'exil qui, après avoir achevé leur projet de construction d'une maison, intègrent des réseaux diasporiques et passent à une nouvelle « phase d'investissement à finalité plus productive et à champ géographique élargi »¹¹⁹.

Au fur et à mesure que nous progressons dans cet état des lieux, nous parvenons à mieux cerner le rôle des « transmigrants » et leur l'évolution factuelle dans le pays d'accueil. A titre d'exemple, pour ce qui concerne l'immigration mexicaine aux Etats-Unis, les associations « Clubes de Oriundos » ou « Hometown Associations », sont reconnues comme étant une forme d'organisation transnationale, de paysans ou autochtones, tournée vers le développement du pays¹²⁰.

Cet aspect du transnationalisme renvoie aux catégories ouvrières ou aux associations villageoises ainsi qu'aux catégories socio professionnelles plus favorisées, dites « qualifiées » (cadres, artisans, étudiants en fin d'études, etc.). Celles-ci se caractérisent par des transferts d'idées, de savoir technologique ou de savoir-faire professionnel. Les travaux portant sur les différents types d'engagement de la Société Civile, pour le développement du pays d'origine, constituent un prélude à de nouvelles attentes positives.

Il convient de noter que le transnationalisme incarne une dimension positive pour de nombreux chercheurs spécialisés. Il est même un double vecteur d'échange. Les questions relatives au retour de compétences ouvrent de nouvelles perspectives migratoires, qui donnent un sens novateur au concept de transnationalisme. De même, les retours en Asie, au début du 20^e siècle, permettent de mieux appréhender le phénomène sociologique.

¹¹⁷Idem

¹¹⁸Catherine, Wihtol de Wenden (2009) ; *La globalisation humaine*, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2009, 272 p.

¹¹⁹Gildas, Simon (1996); *Op.Cit.* p.45

¹²⁰ <http://usmex2024-espanol.uscmediacurator.com/mexico-y-su-diaspora-en-estados-unidos-lecciones-para-una-nueva-epoca/>

AGRAWAL, KAPUR et McHALE, (2011)¹²¹ se sont notamment intéressés à la migration qualifiée, à travers les concepts de brain gain, brain export, optimal brain drain, brain waste. Ces travaux sur « les diasporas du savoir », à partir d'études basées sur les migrants asiatiques, ont permis de mettre en exergue une nouvelle conception des migrations internationales.

Les travaux consacrés au transnationalisme, ou au réseau diasporique hindou, notamment ceux de Binod KHADRIA et Éric LECLERC (2006)¹²² et de Yevgeny KUZNETSOV (2006)¹²³, mettent l'accent sur l'impact de l'immigration qualifiée.

En revanche, les recherches portant sur les diasporas qualifiées et leurs réseaux nommés « Diaspora Knowledge Networks » (MEYER et WATTIAUX 2006)¹²⁴ proposent une analyse de la question, à partir d'un point de vue éclairé sur le concept de diaspora, qui est réduit, ici, à la question de l'immigration qualifiée ou celle du développement. Il s'agit précisément de revisiter le brain drain, en soulignant ses retombées positives sur les localités d'origine (LOZANO et GANDINI, 2011)¹²⁵ : « Diasporas should be encouraged to promote development by saving and investing incountries of origin and participating in transnational knowledge networks » [GCIM,2005]¹²⁶

Qu'elle soit orientée vers les concepts de diaspora ou de transnationalisme, la recherche met souvent l'accent sur les formes d'organisation et de mobilisation. Si nombreuses soient-elles, les études anglo-saxonnes sur le transnationalisme ne mettent pas assez en exergue la problématique de spatialisation des organisations sociales.

GLICK SCHILLER et al.¹²⁷ introduisent l'idée de champs sociaux transnationaux caractérisant l'agencement dans l'espace, la « répartition multi-échelle » (JAULIN, 2014)¹²⁸ des structures associatives ou communautaires. Ces travaux comportent des lacunes, comblées par

¹²¹ Ajay, Agrawal; Devesh, Kapur; John, McHale & Alexander, Oettl (2011); "Brain drain or brain bank? The impact of skilled emigration on poor-country innovation," *Journal of Urban Economics*, Elsevier, vol. 69(1), pages 43-55, January.

¹²² Binod, Khadria ; Éric , Leclerc (2006) ; « Exode des emplois contre exode des cerveaux, les deux faces d'une même pièce ? », *Autrepart*, 1/2006 (n° 37), pp.. 37-51.

¹²³Yevgeny , Kuznetsov(2006) ; « Diaspora Networks and the International Migration of Skills : How Countries Can Draw on their Talent Abroad ». *WBI Development Studies*. Washington, DC: World Bank.

¹²⁴Jean-Baptiste, Meyer and Jean-Paul, Wattiaux (2006) ; « Diaspora Knowledge, Networks: Vanishing Doubts and Increasing Evidence ». *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)* Vol. 8, No. 1, 2006 « Transnational Knowledge Through Diaspora Networks »,pp. 4-24

¹²⁵ Fernando, Lozano y Luciana , Gandini (2011); Migración calificada y desarrollo humano en América Latina y el Caribe. *Revista Mexicana de Sociología* 73, núm. 4 (octubre-diciembre, 2011): pp.675-713.

¹²⁶ Dhananjayan, Sriskandarajah (2005) ; « Migration and Developpement, a paper prepared for the Policy Analysis and Research Progamme of the Global Commission on International Migration(GCIM), 37. Institute for public policy research.

¹²⁷ Nina, Schiller; Linda, Basch & Christina, Szanton Blanc (1995); *Op.Cit.* p. 42.

¹²⁸ Thibaut, Jaulin (2014); *Op.Cit.*,p.11

certaines recherches françaises, attribuant un vif intérêt à la dimension territoriale, ainsi qu'aux productions qui en émanent. Ce type de recherche accorde, en fait, un intérêt majeur au champ bipolarisé. Mexique /Etats-Unis (PORTES 1996, GOLDRING 2002), Sénégal/Etats-Unis ou Sénégal/France (DEDIEU 2012), Turquie/Allemagne (NAUCK, KOHLMANN et DIEFENBACH 1997, OSTERGAARD NIELSEN 2002), Tunisie/France (G.SIMON 1979, P.GONIN 2001)¹²⁹ ont tour à tour fait l'objet de recherches relatives aux questions d'organisation communautaire, tournée vers l'investissement pour le pays d'origine.

Les travaux en question permettent d'écarter une conception du transnationalisme, qui serait réduite simplement aux questions de transferts d'argent ou d'investissement matériel dans la mesure où domine, ici, le lien identitaire avec le pays d'origine. Les études présentées renvoient à une prédominance territoriale en lien avec la localité du lieu de vie (que ce lieu soit le lieu d'origine ou le lieu de résidence). Ceci explique l'abondance des travaux sur les liens avec les villages d'origine et leur intensité. Le profil des acteurs et la visée principale de ces regroupements sociaux sont souvent orientés vers une norme de capitalisation. Il convient, finalement, de se tourner du côté des travaux s'intéressant à d'autres formes d'engagement à distance.

2.2. Des travaux sur l'engagement Politique

Dans le cadre de notre recherche sur le vote à distance, nous avons consulté des travaux relatifs au transnationalisme dit politique, tant au niveau de l'intérêt accordé à la recherche sur les comportements électoraux que des formes de mobilisation politique, pouvant s'opérer d'une rive à l'autre. La complexité de ce phénomène politique à distance, émergent, interfère davantage avec l'environnement social et politique dans les deux territoires (FIBBI ET D'AMATO 2008)¹³⁰. L'intérêt du citoyen pour le champ politique, notamment électoral, est fortement tributaire des distinctions sociales (BOURDIEU 1979)¹³¹. Cet intérêt est-il ceteris paribus variable selon l'origine ethnique du citoyen et son appartenance socioculturelle ?

Les travaux de Patrick SIMON et Vincent TIBERJ (2012) démontrent que la participation électorale est équivalente entre citoyens français et d'origine étrangère. Selon les deux chercheurs, l'intérêt des immigrés et descendants d'immigrés pour le champ politique

¹²⁹Tous les auteurs ci-dessus mentionnés sont cités en Bibliographie.

¹³⁰Rosita, Fibbi et Gianni, D'Amato, (2008) « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 24 - n°2 | 2008, URL : <http://journals.openedition.org/remi/4452>

¹³¹ Pierre, Bourdieu(1979) ; *La Distinction*. Critique sociale du jugement. Editions de Minuit, coll. « Le sens commun », 680.p

français mobilise un transvasement, suivant la durée et le type de migration. Plus le citoyen s'éloigne, dans le temps, de son pays d'origine, plus l'intérêt politique pour la France est important.

Leur enquête, menée sur cette question, a contredit les théories précédentes défendant un intérêt politique transnational, majoritairement tourné vers le pays d'origine¹³². Cette approche nous amène à supposer que l'intérêt politique est lié aux mobilisations opérant sur le territoire de résidence et varie selon l'origine et la trajectoire des votants. Notre enquête (Cf. Chapitres V et VI), mettant en exergue l'impact de l'expérience migratoire sur la participation politique transnationale, sera d'un apport complémentaire.

Rappelons, toutefois, les dispositions gouvernementales des pays d'accueil qui permettent, en général, la participation sociale, non politique, aux résidents étrangers (Cf. Chapitre II).

Le vote à distance est de plus en plus important, mais continue d'être controversé. WUCKER (2004)¹³³ démontre la croissance du nombre de pays qui font la promotion de la double nationalité et rappelle la position de George BANCROFT (1849) sur cette évolution : « une nation devrait Tolérer un homme avec deux femmes comme un homme avec deux pays »¹³⁴. La notion de double adhésion est restée longtemps impossible, car elle dénature la vision régaliennne, liant la notion réduisant la citoyenneté nationale à un seul territoire.

Néanmoins, la mondialisation a suscité de nouvelles approches de la citoyenneté. C'est que les besoins évoluent et les acteurs transnationaux sont de plus en plus sensibles à la participation politique pour leur pays d'origine, a fortiori lorsque des mobilisations opèrent depuis le territoire de résidence. De nombreux chercheurs insistent sur la particularité de ces nouvelles pratiques d'acteurs infra étatiques (DE MONTIBERT, WITHOL DE WENDEN et BADIE ,1994)¹³⁵.

L'engagement politique des migrants pour leur pays d'origine s'est donc établi progressivement comme une sorte d'affranchissement social et territorial. Les expériences migratoires et l'évolution sociale des pays de résidence et d'appartenance ont fortement contribué à ce changement de perspective. Le migrant a pris conscience de deux éléments fondamentaux : ses droits en tant que citoyen, insuffisants dans le pays d'accueil, ce qui est

¹³²Patrick, Simon et Vincent, Tiberj (2012) ; « La fabrique du citoyen. Origines et rapport au politique en France » ; *Documents de travail* n° 175, 2012, 45 p.

¹³³ Michele, Wucker (2004); "Remittances: the perpetual migration machine". *World policy journal* (2004); pp.37-46.

¹³⁴ Cité par Michele, Wucker(2004); Idem

¹³⁵Catherine, De Montlibert; Bertrand, Badie et Catherine, Withol de Wenden (dir.) (1994); *Op.Cit.* p.42

qualifié de « constraining conditions » (KOOPMANS et STATHAM 2001)¹³⁶, ainsi que les diverses opportunités que peuvent lui apporter ces pratiques transnationales, les « enabling conditions » (FAIST 2000)¹³⁷. TARROW les définit comme une forme de challenge collectif qui inciterait les transnationaux à réaliser des actions citoyennes (« provide incentives for people to undertake collective action by affecting their expectations for success or failure » ;TARROW, 1994)¹³⁸.

KOOPMANS et STATHAM (2001)¹³⁹ identifient trois facteurs déterminant ces formes de mobilisation trans-citoyenne : 1- Les limites citoyennes des migrants dans leur pays de résidence, notamment celles qui concernent le droit de vote des étrangers ; 2- l'influence et l'attraction au vote qu'exerce le pays d'origine ; 3- la recherche de l'identité communautaire qui inciterait à s'orienter vers des pratiques collectives.

A ces facteurs, s'ajoute l'expérimentation de la démocratie dans les pays d'accueil, quelquefois dans les pays d'origine, en tant que pratique citoyenne nouvelle (BRAND 2010)¹⁴⁰. La naturalisation des première et seconde générations d'immigrés, après les années 90, a également facilité l'affiliation à la double citoyenneté (BAUBOCK 2003)¹⁴¹. Pour comprendre cette forme de pratique politique différenciée, BAUBOCK s'est intéressé à l'utilisation des termes servant à décrire le vote à distance : « Remote voting, absentee voting, out-of-country voting, expatriate voting, external voting » (BAUBOCK 2007)¹⁴².

Ces expressions sont traduites par : « Le vote à distance, le vote des absents, le vote à l'extérieur du pays, le vote des expatriés, le vote externe. ». L'usage de ce lexique synonymique peut servir à distinguer des phénomènes apparentés. Nous y ajoutons les expressions « vote infra étatique » ou « vote a-territorial ». Pour éviter toute confusion conceptuelle, nous utilisons, dans notre recherche, l'expression « vote à distance », au sens d'a-territorial et infra étatique.

Dans son analyse des travaux de WITHOL DE WENDEN, Kelly POULET (2013) souligne les aspects novateurs et évolutifs de la trans-citoyenneté : « Une citoyenneté qui, confrontée à

¹³⁶Ruud, Koopmans et Paul, Statham (2001); "How national citizenship shapes Transnationalism. A Comparative Analysis of Migrant Claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands." *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17(2): pp.63-100.

¹³⁷Thomas, Faist (2000); "Transnationalization in International Migration: Implications for the Study of Citizenship and Culture." *Ethnic and Racial Studies*, 23(2); pp.189-222.

¹³⁸Sidney, Tarrow (1994); *Power in Movement: Collective Action, Social Movements and Politics*. Cambridge University Press, 265 p.

¹³⁹ Ruud, Koopmans et Paul, Statham (2001) ;Idem

¹⁴⁰Laurie A., Brand (2010); « Authoritarian States and Voting from Abroad », *Comparative Politics*, 43(1), pp. 81-99.

¹⁴¹Rainer, bauböck, (2003);"Towards a Political Theory of Migrant Transnationalism." *International Migration Review*, 37(3): pp.700-723

¹⁴² Rainer, Bauböck (2007); « Stakeholder Citizenship and Transnational Political Participation: A Normative Evolution of External Voting », *Fordham Law Review*, 75(5), pp. 2393-2447.

l'immigration et à l'Europe, ne peut plus être associée de facto à la nationalité. Les réfugiés et apatrides deviennent des « anomalies à l'ordre interétatique ». Les doubles nationaux et les migrants, acteurs politiques d'un espace multidimensionnel vécu revisitent le concept classique de la citoyenneté par leur expérience »¹⁴³. Notre recherche porte, précisément, sur cet aspect du comportement dû aux migrations contemporaines. Les questionnements que nous émettons rejoignent les remarques de la chercheuse qui perçoit la trans-citoyenneté comme un des changements les plus importants qu'ait pu connaître le phénomène migratoire. Cette nouvelle citoyenneté politique transnationale est bouleversante et incontournable. Ce phénomène a suscité un nombre important de travaux s'étant intéressés au rapport entre politique et migrants et ayant débuté dans les années 90. Le modèle assimilationniste a, en effet, pris le pas sur la conception d'une migration-intégration, négligeant de ce fait la place de l'engagement politique à distance.

Les travaux américains, français et anglo-saxons, consacrés à la participation des diasporas à la vie politique de leur pays d'origine, ont permis de revisiter le nationalisme méthodologique (WIMMER ET SCHILLER 2002)¹⁴⁴ pour envisager une nouvelle approche du transnationalisme. Au statut de binational s'ajoute celui de bi ou trans-citoyen (Un individu qui serait citoyen dans plus d'un Etat-Nation).

Les premiers travaux scientifiques sur le vote à distance ont porté sur le Mexique, la République Dominicaine (ITZIGSOHN et VILLACRES 2008)¹⁴⁵, en Amérique, et également sur l'Italie et le Portugal, en Europe occidentale.

Bon nombre de chercheurs s'accorde à dire que l'Afrique a commencé à intéresser les chercheurs plus tardivement (DEDIEU, CHAUVET, GUBERT, MESPLE-SOMPS, SMITH, 2013).¹⁴⁶

¹⁴³Kelly, Poulet; Catherine Wihtol de Wenden (2017) ; « *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales* », *Les comptes rendus*, 2013, URL : <http://lectures.revues.org/11803>

¹⁴⁴Andrea, Wimmer et Nina, Glick Schiller (2002) ;*Op.Cit*,p.6

¹⁴⁵Jose, Itzigsohn & Daniela , Villacrés (2008); « Migrant political transnationalism and the practice of democracy: Dominican external voting rights and Salvadoran home town associations », *Ethnic and Racial Studies*, 31(4), pp. 664-686

¹⁴⁶Jean-Philippe , Dedieu et al. (2013) ; « Les " batailles " de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis », *Revue française de science politique*, 5/2013 (Vol. 63), pp. 865-892.

RUBIO-MARIN (2006) soutient l'idée d'un affranchissement aux allures post nationales :

« The defining feature of external citizenship is the possibility of detaching the legal status and practice of citizenship (in terms of identity, but also engagement) from the territorially bounded nation-state » (Rubio-Marin 2006: 124)¹⁴⁷.

Ce que nous traduisons comme suit :

« La caractéristique de la trans-citoyenneté est la possibilité de s'affranchir du statut juridique et de la pratique de la citoyenneté (en termes d'identité nationale, mais également en termes d'engagement) de l'État-nation territorialement délimité. ».

Dans les récents changements visant à étendre le droit de vote aux expatriés, les notions de loyauté nationale et d'appartenance à une communauté sont des déterminants du vote à distance (MAAS, 1999)¹⁴⁸.

La sociologie électorale a intéressé plus d'un chercheur, incluant de fait toutes les catégories de votants, y compris les binationaux. (LANCELOT 1968, SUBILEAU et TOINET 1993, MAYER et BOY 1997, BANEGAS 1998, BRACONNIER, DORMAGEN 2007, GEISSER 2010, LA FLEUR 2009, JAULIN 2012)¹⁴⁹. Céline BRACONNIER ET Yves DORMAGEN¹⁵⁰ ont mené une étude, dont nous nous sommes inspirée pour réaliser notre enquête (Questionnaire).

Le vote est un acte collectif en ce sens que l'environnement du votant (travail, famille, voisinage) exerce une influence non négligeable sur son comportement électoral. Le travail de terrain ayant été conduit dans la Cité des Cosmonautes, entre 2002 et 2006, a révélé que les facteurs d'abstention ont été assez significatifs d'une rupture avec la politique, qui peut mettre en jeu la compétence et la domination (Vanessa SCHERRER, 2006)¹⁵¹. Les chercheurs démontrent comment le phénomène s'est normalisé dans ces zones géographiques du fait d'une déstructuration sociale de la cité. Parmi les enquêtés les plus rétifs, figurent les jeunes de la cité issus de l'immigration, la plupart déscolarisés, ayant démontré, par leur comportement, un désintérêt pour

¹⁴⁷Ruth, Rubio-Marín, (2006); « Transnational Politics and the Democratic Nation-State: Normative Challenges of Expatriate Voting and Nationality Retention of Emigrants », *New York University Law Review*, 81, pp. 117-147.

¹⁴⁸ Willem, Maas (1999); « Extending Politics: Enfranchising Non-Resident European Citizens ». Presented at *International Studies Association 40th annual convention* Washington DC, february 1999.

¹⁴⁹Les auteurs mentionnés sont cités in Bibliographie p.653

¹⁵⁰Céline, Braconnier; Jean Yves, Dormagen (2007); *Op.Cit.* p. 11

¹⁵¹Vanessa, Scherrer (2006) ; « Citoyens sous tensions. Analyse qualitative des rapports à la politique et des configurations d'appartenances à partir d'entretiens projectifs sur les proches » ; thèse de science politique de l'IEP de Paris, septembre 2006.

la participation électorale. Nous avons, nous-même, appréhendé cette forme de réticence auprès de nos enquêtés, même si la portée n'est pas tout à fait similaire.

En 1998, Richard BANEGAS s'est intéressé à une autre forme d'influence environnementale, le clientélisme électoral, qu'il considère comme « un vecteur non négligeable *d'apprentissage et d'expérimentation* des règles du pluralisme pour les citoyens ordinaires »¹⁵². En conséquence, qu'il soit en faveur du pays de résidence ou d'origine, le comportement électoral serait tributaire de l'environnement direct et des trajectoires migratoires.

2.3. Qu'est-ce que l'expérience migratoire ?

Etudier l'expérience migratoire revient à s'interroger sur plusieurs paramètres liant sa définition aux divers comportements des migrants et de leurs descendants dans les deux territoires. L'expérience migratoire d'un individu a-t-elle des répercussions sur ses autres expériences de vie et sur son environnement ? En quoi le contexte migratoire contribue-t-il au façonnement de son comportement politique, dans les divers espaces qu'il occupe ?

Il s'agit, ici, de considérer la migration en tant qu'expérience humaine et sociale, en premier lieu, politique ou idéologique, en second lieu. Cette réflexion engage le chercheur à adopter une posture compréhensive, en s'intéressant à l'environnement, aux contextes de migration susceptibles de déterminer les dynamiques socio-spatiales et sociopolitiques.

Le laboratoire MIGRINTER¹⁵³ a fourni d'importants travaux sur ce sujet, en l'explorant à un niveau scientifique et contextuel. De nombreuses publications ont traité de expériences particulières, à l'instar de témoignages qui enrichissent les analyses. Il serait cependant important de définir ce phénomène d'une manière assez globale.

L'expérience migratoire serait l'addition des relations tissées par le migrant avec, d'une part, son patrimoine socio-culturel et, d'autre part, celui du pays de résidence. Cette même addition de sens prend en considération les raisons du départ et le niveau d'ancrage dans les divers espaces occupés. Etudier l'expérience migratoire revient à interroger le croisement de visions binaires (tradition/nouveauté, société d'origine/ société d'accueil, passé/présent, besoin et projet /lieu de réalisation, moi/l'autre, ma communauté / les autres, etc..). Nous proposons modestement cette définition faute d'avoir trouvé des travaux complets sur la compréhension de ce phénomène.

Les individus en quête de sens cherchent, le plus souvent, à comprendre et à affirmer

¹⁵²Richard, Banégas (1998) ;« Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », IEP Paris, Université de Lille. 76p.

¹⁵³Migrinter est un laboratoire de recherche spécialisée dans l'étude des migrations internationales et des relations inter-ethniques

la particularité de leurs trajectoires sociales qui font d'eux des êtres rationnels. Cela se traduit, en général, par la valorisation de leurs diverses expériences au bénéfice de la société ou du groupe social auquel ils s'identifient. Certaines disciplines, telles que la géographie culturelle, la sociologie de l'immigration, l'histoire de l'immigration ou l'anthropologie proposent des pistes de lecture des différentes dynamiques collectives, qui animent les actions et les représentations individuelles.

La sociologie de l'immigration, née grâce aux travaux de l'Ecole de Chicago, entre 1910 et 1940, étudie les rapports que les hommes tissent dans un univers en transformation, sous les effets de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la mondialisation (Andrea REA et Maryse TRIPIER, 2008)¹⁵⁴.

Le XIX^{ème} siècle était marqué par le prolongement de l'exode rural en Europe, ce qui incitait les pays industrialisés à importer de la main-d'œuvre. Malgré l'installation durable des immigrés, la « *catégorisation de l'altérité* »¹⁵⁵ constitue un des facteurs d'extériorité du statut d'immigré. Cette forme de non-reconnaissance, lorsqu'elle est effective, renforce implicitement le lien du migrant avec son pays d'origine et peut, de surcroît, conditionner son expérience migratoire (le pays d'accueil est seulement un levier économique).

A contrario, l'immigration peut entraîner d'autres expériences, en consolidant une approche distanciée avec le pays d'accueil. De plus, la descendance, née dans le pays de résidence, est très peu marquée par l'expérience migratoire. Elle ne fait que subir les effets symboliques des relations qui se sont tissées entre les premières générations (ses ascendants) et le pays d'accueil.

D'un point de vue sémantique, le descendant d'immigré est considéré, statistiquement parlant, comme un natif, terme qui désigne la personne née en France métropolitaine de deux parents de nationalité française (et peut inclure des personnes ayant la double nationalité). En revanche, le terme migrant désigne toute personne née à l'Etranger, de nationalité étrangère (non française, et éventuellement de nationalité française par naturalisation). Le lieu et la nationalité de naissance sont donc les critères retenus pour distinguer natifs, migrants et descendants de migrants.¹⁵⁶ En croisant ces critères avec l'expérience migratoire, nous parvenons à distinguer les migrants de France des migrants en France. Nous aurons l'occasion de développer ce point au fur et à mesure de la progression de notre étude.

¹⁵⁴ Andrea, Rea; Maryse, Tripier(2008) ; *Op.Cit.* p. 8

¹⁵⁵ Idem

¹⁵⁶Définition de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED).

Alors que la sociologie de l'immigration rend compte du processus d'installation des migrants et de leur inclusion dans l'espace social et national (REA et TRIPIER 2008)¹⁵⁷, la géographie culturelle s'intéresse à l'expérience spatiale, ainsi qu'aux flux de communication, processus indispensable à la compréhension du rôle pris par les représentations (Paul CLAVAL, 2001)¹⁵⁸.

CLAVAL classe les communications selon plusieurs niveaux d'analyse : les transmissions intergénérationnelles, le conditionnement des structures de l'autorité du groupe par les moyens de communication mis en œuvre, l'affranchissement des horizons terrestres par la communication et enfin la spatialité de l'autorité permise par les moyens de communication.

Dans ses travaux sur la migration tunisienne, Gildas SIMON présente la structuration d'un espace dit transnational par des « flux stables et réguliers de migrations et par l'ensemble des flux, entendus comme des flux matériels et idéels, induits par la circulation des hommes » (SIMON, 2008 : 15)¹⁵⁹.

Précurseur des études sur les circulations migratoires, le chercheur a su mettre en exergue l'intérêt accordé au territoire et à la notion d'espace, dans les travaux relatifs aux circulations migratoires.

Pour être en mesure d'effectuer ce travail de recherche, il a été indispensable d'étudier l'ensemble des travaux pionniers de géographes. La question migratoire, comprise dans sa trajectoire, son expérience et son interaction avec les divers espaces occupés, ne peut, en effet, se passer des études géographiques, qui confèrent à notre thématique une dimension complémentaire pour la compréhension du phénomène migratoire. Dans ce sens, l'approche transversale nous permet, ici, d'appréhender le comportement social des migrants dans les sociétés d'accueil, ainsi que leur utilisation des différents espaces.

Après leur installation dans le pays d'accueil, les migrants devenus immigrés, se mettent à adopter de nouveaux comportements migratoires et privilégient, de fait, les circulations dites « idéelles », sans même avoir à se mouvoir physiquement dans l'espace. Cela contribue, alors, à densifier l'espace migratoire (MA MUNG, 1996)¹⁶⁰ et à diversifier les

¹⁵⁷ Andrea, Rea; Maryse, Tripier(2008) ; *Op.Cit.* p. 8

¹⁵⁸ Paul, Claval (2001) ; « Métropolisation et évolution contemporaine des systèmes de communication », in *Historiens et Géographes*, n° 374, mai 2001.

¹⁵⁹ Gildas, Simon (2008) ; *La planète migratoire dans la mondialisation*. Paris, Armand Colin, collection U, 2008. p.15

¹⁶⁰ Emmanuel, Ma Mung (1996) ; « La notion de diaspora et les nouvelles formes des migrations internationales, Communication présentée au colloque international : Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines ORSTOM-IFEAD et MIGRINTER, Dakar 3-6 déc, 12 p.

modalités de retour, devenant alternatives (SIMON, 1979)¹⁶¹ et complémentaires ou bidirectionnelles par le va et vient (WITHOL DE WENDEN 2016)¹⁶².

Pour la chercheuse, la circulation migratoire a « débouché sur une installation dans la mobilité comme mode de vie activant une dynamique du lien, ici et là-bas, une double présence qui fait place à la double absence des immigrés des années de croissance décrite par Abdelmalek Sayad ».¹⁶³

Le paradigme circulatoire (sociologique et géographique) permet d'appréhender les formes de mobilité des migrants dans la réalisation de leur projet migratoire, aussi bien collectif que personnel. Mais ces migrants sont-ils, au final, des transnationaux ou appartiennent-ils à la diaspora de leur pays d'origine ? D'un point de vue lexicologique, peut-on envisager les deux concepts pour une même désignation du migrant ?

3- Introduction aux concepts de transnationalisme et de diaspora

3.1. Les mots au service de l'interprétation et de la compréhension

L'objet d'une recherche est un « *outil scientifique permettant d'identifier les faits étudiés sans se prononcer sur leur essence* » (KECK et PLOUVIEZ, 2008)¹⁶⁴. La définition de l'objet s'impose dans toute étude, dans la mesure où elle permet de délimiter le champ de la recherche. C'est ce que nous nous sommes efforcée de faire dans les parties précédentes. Toutefois, on ne peut se contenter d'une seule définition de l'objet. En effet, afin de l'appréhender et d'en réaliser une étude approfondie, nous devons définir l'ensemble des termes qui seront mobilisés. Certains, déjà évoqués précédemment, trouveront à nouveau leur place ici, feront leur apparition à travers de cet intermède lexicologique.

La définition des concepts nous offrent l'occasion de déceler certaines ambivalences, tout en faisant ressortir les différentes approches relatives à notre objet d'étude. DURKHEIM définit l'objet d'une recherche par la circonscription du sujet et la définition des termes, indispensable à la compréhension de l'objet visé : « délimiter le cercle des faits sur lesquels va porter la recherche, indiquer à quels signes on les reconnaît et par où ils se distinguent de ceux avec lesquels ils pourraient être confondus » (DURKHEIM, 1969).¹⁶⁵

¹⁶¹ Gildas, Simon (1979) ; « L'Espace des Travailleurs Tunisiens en France (Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international) ». Université de Poitiers, Thèse d'Etat, Imprimerie Martineau, 426 p.

¹⁶² Catherine, Withol de Wenden (2016) ; *Op.Cit.*, p.11

¹⁶³ Catherine, Withol de Wenden (2008) ; *L'immigration : Découvrir l'histoire, les évolutions et les tendances des phénomènes migratoires*, Paris, Eyrolles, 2016, p.174p.

¹⁶⁴ Frédéric, Keck et Mélanie, Plouviez (2008) ; *Le vocabulaire d'Emile Durkheim*, Paris : Ellipses , p. 25

¹⁶⁵ Cité par Frédéric, Keck et Mélanie, Plouviez (2008) ; *Op.Cit.* p.56

Dans cette perspective, nous nous attachons, d'abord, à délimiter l'objet de la recherche et à définir les termes indispensables à cette circonscription, dans l'optique de faire part du contexte dans lequel se situe notre étude.

La mobilisation des concepts de diaspora et de transnationalisme nous a semblé constituer un élément déterminant dans la délimitation de notre cadre heuristique. En effet, chaque concept renvoie à une réalité ainsi qu'à une échelle spatiale différente. De fait, dans notre recherche, les définitions données à diaspora et à transnational se complètent pour révéler la dimension trans-citoyenne et surtout déterminer les divers degrés de mobilisation, selon l'espace que les migrants et leur descendance occupent, se représentent et produisent.

Comment alors associer deux concepts que l'on présente, d'ordinaire, comme quasi antinomiques ? S'ils s'opposent, du point de vue du contenu culturel et de l'ampleur géographique qu'ils suggèrent, ne se réfèrent-ils pas, alors, à des réalités ambivalentes et complémentaires ? De cet angle de vue, il devient intéressant de les définir, en premier lieu et d'envisager la possibilité de les combiner dans un même cadre théorique, en second lieu.

3.2. Le transnationalisme

Nicole FOUCHE¹⁶⁶ étudie la question relative au transnationalisme, au XIX^{ème} siècle, la même période qui a intéressé NOIRIEL (1992)¹⁶⁷ et WALDINGER (2006)¹⁶⁸. Dans son ouvrage « Transnational Turn et histoire », elle fait un rappel du tournant théorique du transnationalisme, en situant son émergence historique au début du XIX^{ème} siècle par les correspondances (des lettres) de migrants.

Les principaux travaux de sociologues et politologues reconnaissent, en revanche, l'apparition de ces champs sociaux transnationaux dans les années 90. Ils sont marqués par les études américaines (GLICK SCHILLER, BLANC, DE BASCH ,1992 ; ROUSE ,1991¹⁶⁹ ; PORTES et GUARNIZO ,1996¹⁷⁰ ; BAUBOCK ,1994)¹⁷¹ et anglaises (Steven VERTOVEC,

¹⁶⁶Nicole, Fouché(2011) ; « *Transnational Turn* » et histoire. Les correspondances de migrants européens aux États-Unis (XIXe siècle).CNRS/Céna-Mascipo-EHESS

¹⁶⁷Gérard, Noiriel (1992) ; Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle), Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique ».

¹⁶⁸Roger, Waldinger, (2006); *Op.Cit.*, p.42

¹⁶⁹Roger, Rouse, (1991), « Mexican migration and the social space of postmodernism », *Diaspora*, 1, pp.8-23.

¹⁷⁰Alejandro, Portes,(1996);"Transnational Communities: Their Emergence and Significance in the Contemporary World System." in Roberto Patricio Korzeniewicz and William C. Smith (eds) *Latin America in the World Economy*, Westport, CT: Greenwood Press; pp. 151–168

¹⁷¹Rainer, Bauböck, (1994);*Transnational Citizenship: Membership and Rights in International Migration*, Aldershot, England: Edward Elgar Publishing

1999, 2003¹⁷² ; Peter KIVISTO ,2001¹⁷³ et sa remise en question du concept).

Ce champ d'étude s'est démarqué en France par les travaux de Lucien FEBVRE (1930), Gérard NOIRIEL (2001), Virginie GUIRODON (2006), Gildas SIMON (2006)¹⁷⁴, Thomas LACROIX (2012), Catherine WITHOL DE WENDEN (2010,2012), (DEDIEU, CHAUVET, GUBERT, MESPLE-SOMPS, SMITH 2013)¹⁷⁵ et bien d'autres. Pour ce qui est de la Belgique, nous citons les travaux de Marco MARTINIELLO, 2001, 2007, 2009)¹⁷⁶ et de Jean Michel LAFLEUR (2005)¹⁷⁷.

Enfin, Maurizio AMBROSINI (2008)¹⁷⁸ , peut-être considéré comme pionnier de la recherche sur le transnationalisme en Italie.

Dès le début des années 90, les chercheurs américains attribuèrent à l'adjectif transnational une définition assez précise :

« The recent use of the adjective "transnational" in the social sciences and cultural studies draws together the various meanings of the word so that the restructuring of capital globally is seen as linked to the diminished significance of national boundaries in the production and distribution of objects, ideas, and people. Transnational processes are increasingly seen as part of a broader phenomenon of globalization, marked by the demise of the nation-state and the growth of world cities that serve as key nodes of flexible capital accumulation, communication, and control » (KNOX 1994¹⁷⁹; KNIGHT and GAPPERT 1989)¹⁸⁰

Nous y proposons la traduction suivante :

« L'emploi récent de l'adjectif « transnational », dans les sciences sociales et les études culturelles, rassemble les différentes significations du mot pour que la restructuration du capital mondial soit considérée comme étant liée à l'importance réduite des frontières nationales dans la production et la distribution des objets, des idées et des individus. Les processus transnationaux sont, de plus en

¹⁷²Steven, Vertovec (2003) ; "Migration and other forms of transnationalism : toward conceptual cross-fertilization", *International Migration Review*, vol. 37, n° 143, Fall 2003, pp. 641-665.

¹⁷³Peter, Kivisto, (2001) ; « Theorizing Transnational Immigration: A Critical Review of Current Efforts », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 4, juillet, 2001 pp. 549-577.

¹⁷⁴Gildas, Simon, (2006); « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n°2 | 2006, URL : <http://remi.revues.org/2815>

¹⁷⁵Les auteurs sans référence d'ouvrage sont cités in Bibliographie, pp. 653-697

¹⁷⁶Les travaux de Martiniello sont cités in Bibliographie.

¹⁷⁷Jean-Michel, Lafleur (2005) ; *Le transnationalisme politique : Pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine*. Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant, 2005

¹⁷⁸Maurizio, Ambrosini (2008) ; « Entreprendre entre deux mondes : le transnationalisme économique des migrants », *Migrations Société* 2008/6 (N° 120), pp. 53-80.

¹⁷⁹Paul, Knox (1994); « World cities and organization of global space ». Paper delivered at the New Hampshire International Seminar Series, October 7, 1994, University of New Hampshire, Durham, NH

¹⁸⁰Richard V., Knight and Gary, Gappert (1989); *Cities in a global society*. Vol. 35. *Urban Affairs Annual Reviews*. Newbury Park, Calif.: Sage Publications

plus, perçus comme faisant partie d'un phénomène plus large de mondialisation, marqué par la disparition de l'État-Nation et la croissance des villes mondiales, qui servent de lieu phare d'accumulation flexible du capital, de communication et de contrôle ».

La notion de capital mondial et d'affranchissement des frontières nationales sont des éléments capitaux et intrinsèques à la définition du transnationalisme. Les échanges qui s'y produisent, aussi bien matériels qu'immatériels, s'avèrent être au cœur de sa dynamique.

Alors que WALDINGER (2006) inscrit le transnationalisme dans une tradition du passé, émanant d'un « particularisme longue distance »¹⁸¹ (Le migrant a toujours défendu politiquement son pays depuis son lieu d'installation), d'autres chercheurs situent le débat scientifique sur le « transnationalisme », dans le continent américain, au début des années 90. KNIGHT et GAPPERT ont, en effet, soulevé les premiers questionnements sur sa dimension temporelle. Toutefois, les travaux de Nina GLICK SCHILLER (Université du New Hampshire), Linda BASCH (du Wagner College) et Christina SZANTON BLANC (Université de Columbia), spécialistes de l'anthropologie culturelle, vont considérablement faire avancer la recherche sur le transnationalisme.

En 1990, elles organisent un colloque sur ce thème, nouveau pour l'époque¹⁸² et en éditent les communications en 1992 : « Towards A Transnational Perspective on Migration »¹⁸³. Dans cet ouvrage, elles rédigent l'introduction « Towards A Definition of Transnationalism : Introductory Remarks and Research Questions »¹⁸⁴. Elles y publient également un article de taille : « Transnationalism : A New Analytic Framework for Understanding Migration »¹⁸⁵. Ces textes sont considérés comme des référents fondateurs du transnationalisme. On y trouve la première définition du concept:

« Immigrants take actions, make decisions, and feel concerned within social relations that link together their country of origin and their country or countries of settlement. We called this immigrants experience « transnationalism » to emphasize the emergence of a social process in which migrants establish social field that cross geographical, cultural and political borders»¹⁸⁶

¹⁸¹ Roger, Waldinger (2006); *Op.Cit.*,p.42

¹⁸² Le colloque fut financé par la New York Academy of Sciences, la Wenner-Gren Foundation et l'Institute for the Study of Man

¹⁸³ Nina, Glick Schiller; Linda, Basch and Christina, Szanton Blanc (1992); « Towards a Transnational Perspective on Migration, Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered », *Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 645.

¹⁸⁴ Idem

¹⁸⁵ Ibid

¹⁸⁶ Nina, Glick Schiller; Linda, Basch et Christina, Szanton Blanc, Eds (1992) ; Idem

Ce qu'on peut traduire comme suit : « Les immigrés prennent des mesures, prennent des décisions et se sentent concernés par les relations sociales qui relient leur pays d'origine à leur pays d'accueil. Nous avons appelé cette expérience des immigrants, transnationalisme pour mettre l'accent sur l'émergence d'un processus, dans lequel les migrants établissent un champ social qui traverse les frontières géographiques, culturelles et politiques. »

En 1994, la même équipe de chercheurs publie « Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States »¹⁸⁷, ouvrage suivi d'une publication de Nina GLICK SHILLER¹⁸⁸. Ces textes riches et novateurs permettent de comprendre le transnationalisme – présenté comme le produit du capitalisme mondial des années 1980 – le nouveau, voire l'unique paradigme des questions migratoires de l'époque, en opposition aux concepts d'assimilation ou de pluralisme culturel, jusqu'alors les plus discutés dans les problématiques migratoires (GLICK- SCHILLER, LEVITT, 2003)¹⁸⁹.

Comme expliqué précédemment, ces travaux ont fait l'objet de controverses de la part d'autres chercheurs qui ont réfuté l'idée novatrice du concept (WALDINGER, 2006 ; NOIRIEL, 1992 ; FOCHE, 2011)¹⁹⁰.

Le transnationalisme fut introduit dans le langage scientifique, entre 1996 et 1999, par les sociologues Alejandro PORTES (Princeton University) et Luis GUARNIZO (Johns Hopkins University)¹⁹¹, qui ont donné un intérêt scientifique aux migrations aux États-Unis. Pour les chercheurs de cette école, la définition est beaucoup plus large :

« [transnationalism] pertain[s] to the creation of a transnational community linking immigrants groups in the advanced countries with their respective sending nations and hometowns. While back-and-forth movements by immigrants have always existed, they have not acquired until recently the critical mass and complexity necessary to speak of an emergent social field. This field is composed of a growing number of persons who live dual lives: speaking two languages, having homes in two countries, and making a living through continuous regular contact across national borders. Activities within the transnational field comprise a whole gamut of economic, political and social initiatives – ranging from informal import-export business, to the rise of a class of binational professionals, to the campaigns of home country politicians among their

¹⁸⁷ Linda, Basch; Nina, Glick Schiller & Szanton Blanc, Cristina (1994); *Nations unbound: transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*; Amsterdam: Gordon and Breach.

¹⁸⁸ Nina, Glick Schiller (1995); « From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration »; *Anthropological Quarterly*, vol. 68, n° 1, pp. 48-63.

¹⁸⁹ Peggy, Levitt and Nina, Glick-Schiller (2003); « Transnational Perspectives on Migration: Conceptualizing Simultaneity »; *International Migration Review* 38 (3), pp. 1002-1039.

¹⁹⁰ Ces auteurs sont cités in Bibliographie.p.659

¹⁹¹ Alejandro, Portes (1996); *Op.Cit.*,p.5

expatriates »¹⁹².

En traduisant l'explication fournie, nous sommes plus à même de comprendre l'élargissement du concept :

« Le Transnationalisme concerne la création d'une communauté transnationale reliant les groupes d'immigrants, dans les pays avancés, avec leurs pays d'origine respectifs et leurs villes natales. Alors que les mouvements de va-et-vient des immigrants ont toujours existé, ils ont acquis jusqu'à récemment **la masse critique** et **la complexité** nécessaires pour parler d'un **domaine social émergent**. Ce champ est composé d'un nombre croissant de personnes qui mènent deux vies, parlent deux langues, ont des foyers dans deux pays et gagnent leur vie grâce à un contact régulier avec les frontières nationales. Les activités dans le domaine transnational comprennent une gamme entière d'initiatives économiques, politiques et sociales, allant des affaires informelles d'import-export à la naissance d'une catégorie de professionnels binationaux, aux campagnes de politiciens locaux auprès de leurs expatriés ».

Ce qui ressort de cette traduction c'est l'idée de « masse critique » et de « complexité nécessaire » semblent pertinentes du point de vue de la compréhension du concept. En effet, il s'en dégage des formes d'émancipation, d'affranchissement national et d'expérience de vie. De plus, l'étendue des possibilités (économique, sociale, professionnelle et politique) ouvre sur de nouvelles perspectives, dont celle qui a trait à notre étude, à savoir le vote à distance.

Dans un article publié en 1996 (« Transnational Communities : Their Emergence and Significance in the Contemporary World System »)¹⁹³, Alejandro PORTES explique le fonctionnement des communautés transnationales dans le secteur économique. D'après lui, « il existe des communautés transfrontalières issues des migrations qui déploient leurs activités économiques et sociales à cheval sur deux pays (celui de départ et celui d'accueil). Ce mode nouveau d'adaptation des migrants est rendu possible par l'effondrement des emplois industriels et par l'insécurité économique rencontrée dans les pays avancés ». PORTES voit la « transnationalisation » du travail comme un phénomène potentiellement puissant.

Le transnationalisme est, en général, plus facile à détecter au niveau des élites et de la classe moyenne que chez les migrants de base, pourtant touchés par le phénomène, comme

¹⁹²Alejandro, Portes and Luis E.,Guarnizo (1991); "Tropical Capitalists: U.S.-bound Immigration and Small Enterprise Development in the Dominican Republic." pp.37-59 in Migration, Remittances, and Small Business Development, edited by Sergio Díaz-Briquets and Sidney Weintraub. Boulder, Colo.:Westview

¹⁹³ Alejandro, Portes (traduit par Aurélie Filippetti et Loïc Wacquant)(1999) ; « La mondialisation par le bas, l'émergence des communautés transnationales », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 129, septembre, pp. 15-25

nous le montre Alejandro PORTES.

En Grande-Bretagne, le « Transnational Communities Programme »¹⁹⁴, confia sa direction à Steven VERTOVEC¹⁹⁵, professeur d'anthropologie transnationale (Oxford), ce qui nous laisse penser, qu'en 1997, le transnationalisme était quasiment devenu un champ de recherche académique. Ce programme donna également une impulsion colossale au concept¹⁹⁶.

Dans cette nouvelle fluidité géographique, économique et politique (les migrants viennent de tous les continents) et grâce à l'usage des nouveaux outils de communication (progression de la vitesse des communications, cf. Chapitre VIII), on note, dans le champ des études migratoires, la disparition de l'idée d'État-nation, d'appartenance nationale, ainsi que celle d'ethnicité. Cette nouvelle fluidité remet, également, en question les concepts d'assimilation et d'intégration, seuil de la citoyenneté nationale. Dans le nouveau brassage culturel et national imposé par le transnationalisme, l'appartenance et l'affiliation sociale, ethnique et identitaire des migrants sont beaucoup plus souples et plus opportunistes¹⁹⁷ qu'elles ne l'étaient dans un contexte mondial antérieur.

Cette mutation évolutive se traduit par l'abandon progressif du nationalisme au profit de valeurs, d'intérêts et de comportements qui dépassent les frontières. Les migrants, en nombre substantiel et de façon récurrente, abandonnent facilement leur communautarisme ethnique ou, au contraire, leur désir d'assimilation, pour construire ou rejoindre des communautés transnationales déterritorialisées, dans lesquelles de nouvelles identités collectives peuvent se construire et s'affirmer.

Certains travaux empiriques mettent en évidence des pratiques transnationales, certes économiques mais aussi politiques, socioculturelles, et religieuses (Marco MARTINELLO, 2007)¹⁹⁸. Force est de constater que, dans la majorité des cas, les travaux en sciences sociales n'ont pas porté sur les migrations européennes. En premier lieu, le transnationalisme est né avec l'idée de globalisation (terme anglais) longtemps contestée (Peter KIVISTO, 2001)¹⁹⁹. L'usage de ce terme est souvent utilisé sans rigueur. VERTOVEC²⁰⁰ fait remarquer que dans une même publication, le terme désigne à la fois un instrument opérationnel de la boîte à outils des chercheurs et la manière d'être au monde des migrants actuels. Dans les deux cas, il est normal

¹⁹⁴Un important projet international de recherche (1997-2003), de l'Economic and Social Research Council rattaché à l'université d'Oxford, doté d'un fonds de 3,8 millions de livres.

¹⁹⁵Steven, Vertovec (2003); *Op.Cit.* p.61

¹⁹⁶ <http://www.transcomm.ox.ac.uk/index.htm>

¹⁹⁷ Idem. /<http://www.transcomm.ox.ac.uk/index.htm>

¹⁹⁸ Marco, Martiniello, (2007) ; « Transnationalisme et immigration », *Ecartis d'identité*, n° 111, pp. 77-79.

¹⁹⁹ Peter, Kivisto, (2001), *Op.Cit.*,p.61

²⁰⁰ Steven, Vertovec, (2003) ;*Op.Cit.*p.61

que le terrain ne corresponde pas exactement au modèle. Dès qu'on les confronte, c'est plutôt en termes d'écart au modèle que l'on peut mesurer la pertinence du premier. Il n'est donc pas choquant que les études de cas, qui sont légion, s'éloignent souvent de la définition élémentaire. En devenant polysémique, le concept de transnationalisme devient extrêmement fertile. Il a déjà inspiré des centaines de publications²⁰¹, créé des postes universitaires, suscité des cours, la formation d'équipes, l'organisation de colloques et conférences ainsi que l'élaboration de projets de recherche et des ouvrages...

Ce concept continuera, probablement, à inspirer d'autres travaux, dans la mesure où il permet de rendre compte de la complexité inattendue des phénomènes migratoires.

Comme dit précédemment, il faut reconnaître que du point de vue linguistique, les travaux francophones n'arrivent pas en tête de liste²⁰². Les débats se développent surtout dans l'espace académique de langue anglaise et dans l'opulente littérature théorique des sciences sociales anglo-américaines. Il faut, cependant, noter l'engagement notoire de la Revue Européenne des Migrations Internationales (université de Poitiers – France) avec des textes isolés, mais surtout avec deux numéros spéciaux portant sur le sujet (à six ans d'intervalle l'un de l'autre)²⁰³.

3.3. Le concept de diaspora

Concept divergeant de celui de transnationalisme, diaspora désigne, en partie, les phénomènes de dispersion à partir d'un lieu déterminé. Selon le dictionnaire des Sciences Politiques, ce terme, composé du verbe grec « spein » (semer), et du préfixe « dia » (à travers), désigne « *la condition d'un peuple dispersé géographiquement mais qui maintient toutefois une forme de solidarité* »²⁰⁴. Son usage a progressivement évolué pour désigner, plus largement, des réalités complexes et variées. Les travaux, présentés dans ce dictionnaire, sont catégorisés suivant différentes typologies.

²⁰¹En interrogeant, en 2012, la base de données JSTOR avec le mot « transnationalism », 4 295 références s'affichent. En admettant que seulement deux-tiers d'entre elles soient pertinentes, on a une bonne représentation de la fécondité du concept (Google, de son côté, affiche plus d'un million de citations).

²⁰² On pense souvent que les chercheurs américains sont en avance sur les français. Comme le soulignent certains historiens, notamment Nicole Fouché, le travail des équipes de langue française n'aura pas de poids épistémologique tant que les Anglo-Américains ignoreront la teneur et l'intérêt des travaux rédigés en langue française.

²⁰³ La Revue européenne des migrations internationales (université de Poitiers) s'était illustrée pour son XXe anniversaire par un numéro spécial (2006), vol. 22, n° 2, avec deux articles : le premier, de son fondateur Gildas Simon, « Migration, la spatialisation du regard », (p. 9-21). Lui succédait un article de Roger Waldinger (sociologue, UCLA – University of California Los Angeles), « Transnationalisme des immigrants et présence du passé », traduit par Jean-Luc Pinel (pp. 23-41).

²⁰⁴Dictionnaire des Sciences Politiques, 2010, 2^{ème} Edition, SIREY, IEP. p.97

Dans l'antiquité, ce terme désignait la dispersion du peuple juif après la destruction du temple de Jérusalem par les Romains, en 70 avant Jésus Christ. Progressivement, son usage s'est élargi à d'autres phénomènes de migration dispersés, géographiquement, mais ayant un foyer émetteur. Les différents travaux traitant de diaspora lui reconnaissent trois caractéristiques essentielles : 1. avoir une origine commune, 2. bénéficier d'une organisation interne ou de reconnaissance et de durée de vie (MEDAM ,1993/59-64)²⁰⁵ ; 3. conserver des liens très puissants avec le pays d'origine.

La définition de GUILMOTO et SANDRON (2003 :110-11)²⁰⁶ éclaire sur la complexité du concept :

« On peut définir simplement une diaspora comme un ensemble de communautés émigrées connectées entre elles. Elles ont en commun plusieurs particularités : dispersion sur plusieurs territoires, forte homogénéité du groupe, fort attachement au pays, existence de mécanisme de solidarité, maintien *de liens réels ou symboliques avec le pays d'origine* ».

La notion de gestion du groupe communautaire est bien plus sous-jacente chez DUFOIX, selon qui la diaspora représente « *l'organisation d'un groupe ethnique, national ou religieux dans un ou plusieurs pays étrangers, à une population répartie sur plusieurs territoires et aux lieux de sa dispersion qui sont des lieux d'échanges non territoriaux* » (DUFOIX, 2003 : 3-4)²⁰⁷.

Michel BRUNEAU (1995)²⁰⁸ distingue les diasporas basées sur le développement, comme les diasporas chinoise ou libanaise, de celles qui existent par le lien religieux (diaspora juive ou grecque), de celles, encore, qui sont fondées sur le lien politique engagé (Palestiniens ou Tibétains).

Robin COHEN (1997)²⁰⁹ différencie les causes de rassemblement diasporique, celles des diasporas dites « de victime », liées au traumatisme historique initial, de celles des diasporas de travailleurs qui ont migré pour des raisons économiques, et des diasporas, au contraire, dites « impériales », liées au passé colonial. Enfin, COHEN²¹⁰ distingue les diasporas dites « culturelles », dont le lien d'identification collective n'est plus tributaire d'un pays d'origine commun, mais d'un lien symbolique (idéologique, philosophique, religieux).

²⁰⁵Alain, Medam, (1993) ; « Diaspora/ diasporas, Archétypes et archéologies » ; *Revue européenne des migrations*, 9/1(1993),pp.59-64

²⁰⁶ Christophe Z., Guilmoto et Frédéric, Sandron (2003) ; *Migration et développement ;Les études de la Documentation Française*, 2003, 142p.

²⁰⁷ Stéphane, Dufoix (2003) ; *Les diasporas*, Paris : PUF. pp.3-4

²⁰⁸Michel, Bruneau (dir.) (1995) ;*Diasporas*; Paris : Reclus, 190 p.

²⁰⁹Robin, Cohen (1997); *Global diasporas: An Introduction*. London: University College of London Press, 1997.

²¹⁰Idem.

Au-delà de ces notions taxinomiques, le concept de diaspora a longtemps été un sujet très fertile car massif et contrasté. Pourtant, certains sociologues conçoivent son usage comme un simple mot commun, ordinaire et sans concept. D'autres reconnaissent sa définition désignant une des premières approches de la migration volontaire ou forcée. Ce concept interroge sur le rapport au maintien ou à la recomposition d'identifications avec une entité d'origine, qui peut être le pays, la terre ou la nation, ou encore à l'émergence et à l'existence des communautés revendiquant un attachement à cette même entité d'origine.

Les premières recherches en sciences sociales ont réduit le sens de diaspora comme désignant, uniquement, les communautés juives et afro-américaines. Or, de récents travaux, en littérature anglo-saxonne, donnent au concept une définition plus large en le reliant à une communauté d'intérêt et de destin en terre étrangère (Robin, COHEN, 1997)²¹¹. Partant de l'analyse faite par Stéphane DE TAPIA (2007)²¹², nous sommes en mesure de considérer les diasporas comme étant des communautés dispersées, organisées (ou multi échelle) à travers des circulations migratoires qu'elles génèrent.

PATTERSON et KELLEY (2000)²¹³ centrent la définition de la diaspora sur l'idée de construction, de transmission et de reproduction des identités diasporiques. Leur étude comporte une approche plus symbolique génératrice de « consciences diasporiques ». L'historienne Judith BYFIELD (2000)²¹⁴ propose une approche basée sur le lieu d'origine, en évoquant la diaspora africaine contemporaine. Cette démarche permet d'envisager la question sous un autre angle, en sortant de celle proposée par les pays d'accueil.

Dans la continuité de l'analyse de la chercheuse nigérienne, il est primordial de s'interroger sur les sujets qui déterminent l'objet de notre étude. Qui est concerné ? Qui ne l'est pas ?

Abdelmalek SAYAD (1977)²¹⁵ tend, justement, à préciser que l'émigré et l'immigré sont les deux faces du migrant international. Le cadre diasporique se rapporte à plusieurs niveaux : local, régional, national et mondial.

ALPERS (2000)²¹⁶ démontre que le patrimoine culturel des africains dans la région de

²¹¹Idem

²¹²Stéphane, de Tapia (2007) ; *Migrations et diasporas turques* : Circulation migratoire et continuité territoriale (1957-2004) ; Maisonneuve-Larose, 2007.

²¹³ Tiffany, Patterson and Robin, Kelly (2000); « Unfinished Migrations: Reflections on the African Diaspora and the Making of the Modern World », *African Studies Review*, 43, 1, pp. 11-45.

²¹⁴ Judith, Byfield (coord.) (2000); « African Diaspora », *African Studies review*, 43, 1, pp. 1-9.

²¹⁵ Abdelmalek, Sayad (1977) ; « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France » ; *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15 (1), pp. 59-79.

²¹⁶ Edward A. , Alpers (2000) ; "Recollecting Africa: Diasporic Memory in the Indian Ocean World," *African Studies Review*, 43, 1 (2000), pp. 83-99

l'océan indien prend ses marques comme vecteur de la mémoire et de l'identité africaine, dans les pays du littoral occidental de l'océan indien.

Ces différentes définitions de la diaspora nous facilitent la compréhension du phénomène. A la pluralité des territoires de la diaspora, s'ajoute celle de la pluralité des segments de la même communauté, qui affaiblit les possibilités de construction de lieux de rassemblement collectif.

Pour appuyer l'idée précédente, les diasporas seraient, donc, peu cohésives, même si le concept est basé, en partie, sur la nécessité d'entretenir les liens des membres d'une communauté émigrée avec leur pays d'origine et que ces liens, souvent symboliques, demeurent des « identités partagées » (DUFOIX 2003 :72)²¹⁷. En d'autres termes, nous pouvons dire que l'existence solide et durable des diasporas est tributaire de la cohésion qu'elles maintiennent entre les membres d'une même communauté. C'est ce qui nécessite une réactivation régulière des relations entre les migrants et leur pays d'origine. L'environnement, les associations, les modes de consommation culturelle, alimentaire, les lieux de culte, les transferts de ressources, sont autant de formes de maintien du lien intercommunautaire, qui impliquent de nouveaux modes de structuration de l'expérience collective à l'Etranger.

En cherchant à comprendre les dynamiques autour de la diaspora, nous avons approfondi notre étude des travaux de DUFOIX. L'auteur distingue quatre types d'idéaux, qui peuvent se combiner selon les besoins des acteurs diasporiques : 1. Le mode centropériphérique. Lorsqu'un Etat reconnaît l'existence légitime d'une présence communautaire nationale, telle que les ambassades ou les consulats ; 2. Le mode enclavé. Il désigne une fonction communautaire non nationale qui assure l'interconnaissance de ceux qui y participent, telle que les réseaux associatifs ou les quartiers urbains ; 3. Le mode antagonique. Cet espace est constitué de citoyens appartenant à une même communauté nationale et refusant de reconnaître la légitimité d'un régime en place. Ces groupes, que DUFOIX qualifie « d'exopolites », luttent contre le gouvernement en place dans leur pays d'origine et œuvrent pour la construction d'un nouveau régime. L'auteur fait remarquer que, en général, ces causes sont souvent conflictuelles et compétitives (quête de reconnaissance), ce qui corrobore in fine avec l'analyse de GUILMOTO et SANDRON²¹⁸, sur les pluralités de segments qui peuvent ressortir pour une même cause. Enfin, le mode atopique (4). Dans ce cas de figure, les migrants d'une même communauté ne sont plus réduits ni au pays d'accueil, ni au pays d'origine. Ils se distinguent par la multipolarité

²¹⁷ Stéphane, Dufoix (2003) ; *Op.Cit.* p.67

²¹⁸ Christophe Z., Guilmoto et Frédéric, Sandron (2003) ; *Op.Cit.* p.67

(présence dans plusieurs lieux et pays) et l'interpolarité (existence d'un lien entre différents lieux). La relation diasporique se construit, dans ce cas, à partir d'un espace virtuel, non à partir d'un lieu prédéfini.

En conséquence, la diaspora permet le renouvellement des flux migratoires en tenant compte d'une meilleure capacité de gestion et d'une meilleure résistance face aux contextes mondiaux de plus en plus contraignants. L'étude approfondie du concept a permis de percevoir les différenciations existant avec celui de transnationalisme. Des divergences taxinomiques, historiques et contextuelles sont probantes, mais entraînent-elles inévitablement une incompatibilité des deux concepts ? L'utilisation de l'un annule-t-elle forcément l'existence et la portée de l'autre ? C'est ce que nous abordons dans la section qui suit.

3.4. Transnationalisme et diaspora : des mots qui ne se combinent pas ?

L'analyse approfondie des travaux existant autour des concepts de transnationalisme et de diaspora nous a amené à comprendre les divergences taxinomiques ainsi que les ambivalences théoriques. Le premier (diaspora), a pris racine à partir d'un cas d'expatriation historique, au départ, pour s'étendre et se développer sous plusieurs formes selon des idéaux-types, pour toutes les communautés internationales. Le second (transnationalisme) a émergé un peu plus tard, en prenant en considération l'ensemble des circulations migratoires, présentant deux lieux de flux bidirectionnels, porteurs d'un capital multi ressources mondial, au profit du lieu d'origine.

La portée des travaux de Michel BRUNEAU sur les diasporas et les espaces transnationaux réside dans la prise en compte des communautés multi-échelle. Cette dispersion géographique fait de ces trajectoires migratoires « un ensemble chaotique, un essaimage sans structure, sans organisation ». Plus loin, dans son analyse, BRUNEAU présente ces concepts comme étant combinables dans la mesure où « un espace de diaspora est caractérisé par la multiplicité de ses communautés de base disséminées dans un espace transnational » (BRUNEAU, 2004)²¹⁹. Cela implique des groupes sociaux de la même communauté, des territoires et des Etats concernés, même si l'idée de communauté a-territoriale, infra-étatique et multi-locale est intrinsèque aux deux définitions.

BRUNEAU décrit la communauté comme étant imaginée, extraterritoriale²²⁰et

²¹⁹Michel, Bruneau, (2004); *Diasporas et Espaces transnationaux* ; Paris : Economica (Anthropos Ville), 2004, 249 p.

²²⁰Idem.

présente sur plusieurs niveaux de localités. L'échelle locale (celle de la communauté) et l'échelle nationale (le pays d'accueil et le pays d'origine) sont présentées comme émanant de l'échelle transnationale du monde. La viabilité de ces niveaux dépend de configurations territoriales basées sur des éléments concrets, susceptibles de nous éclairer sur les formes de transferts sociaux, culturels et politiques qui intéressent notre étude.

Nous supposons que les échelles d'identification et d'organisation du territoire sont plus complexes dans le cas de l'engagement politique, puisque les intérêts en jeu sont plus nombreux et que les formes de transfert sont plus diversifiées. Dans cet ordre d'idées, Laurent FARET propose une définition de l'espace transnational assez intrigante. Selon l'auteur, c'est l'espace construit par des « *réseaux transnationaux qui relient pays d'origine et pays de résidence, favorisant la participation des immigrés à la vie des deux espaces nationaux* » (FARET, 2003)²²¹. Il définit, dans ses travaux, un espace territorial migratoire, transnational, structuré « *par des lieux forts qui s'articulent selon leur propre logique pour former un territoire migratoire* » (FARET, 2003)²²² et dont le lieu d'origine reste un référentiel incontournable, « le lieu de la matrice ». Cette même idée de matrice se retrouve dans la définition du concept de diaspora, où la terre d'origine apparaît, à la fois, comme le dénominateur commun, mais également le lieu phare qui va pouvoir générer des flux bidirectionnels à son avantage. Diaspora et transnationalisme s'entendent sur les constructions territoriales des migrants dans leur organisation et leur lieu de « matrice », souvent défini comme lieu affectif et identitaire.

Notre thèse s'intéresse aux liens, construits dans l'espace français, pouvant être des vecteurs de nouvelles territorialités. La construction d'un espace ressource par l'environnement géographique des migrants, (selon le degré de leur ancrage identitaire local) dépend des stratégies collectives et individuelles, pour le cas du vote à distance. Ces critères permettent également de répondre tant au degré de politisation des migrants, pour le pays d'origine, que des comportements d'électeurs.

Le concept de transnationalisme a trait, davantage, aux circulations, aux espaces utilisés et aux expériences migratoires aussi riches que variées. La diaspora n'existe que par son lieu « de la matrice », qui permet d'établir, voire d'imposer, un lien fort, entre les membres de la communauté expatriée.

Le transnationalisme est plus éclaté dans ses directions, objectifs et décisions, ce qui rend bien plus complexe la compréhension des champs sociaux émergeant dans les pays d'accueil

²²¹ Laurent, Faret (2003) ; *Les territoires de la mobilité*. Migrations et communautés transnationales entre le Mexique et les États-Unis ; Paris : Éditions du CNRS, 351 p.

²²² Idem

et renforce le développement de la masse critique. Si les deux concepts incarnent l'aspect a-territorial des engagements des migrants, le transnationalisme, lui, préserve le caractère infra étatique et multi échelle de la diversité des trajectoires.

En revanche, diaspora et transnationalisme se complètent, pour donner du sens à la trans-citoyenneté. Les deux concepts favorisent l'interprétation des divers degrés de mobilisation. Diaspora et Transnationalisme ne renvoient pas, en fin de compte, au même espace. Si les deux concepts divergent, ils convergent, autour de réalités ambivalentes et complémentaires. Eu égard à notre travail de recherche et tenant compte de l'objet de notre étude, axé, entre autres, sur l'analyse des comportements des votants Tunisiens à distance, à partir de la France, nous sommes à même de confirmer que le concept de transnationalisme est celui qui corrobore le plus avec nos centres d'intérêt.

4- Désigner les opérateurs du transnational

4.1 Acteur, sujet ou agent ?

Le débat acteur/agent s'établit au nom de l'intérêt que portent les chercheurs aux notions de rationalité et de liberté de l'individu. Selon DURKHEIM, l'individu est un « agent », puisque c'est le collectif qui le définit. En sociologie, ce terme a trait à l'étude des collectifs et processus de socialisation. L'action collective est, en ce sens, dépendante des relations qu'entretiennent les migrants avec d'autres individus et d'autres collectifs, au sein des différents territoires qu'ils occupent. C'est avant tout sur les formes d'interaction sociale au sein de ces deux espaces que repose notre recherche. Il est ainsi préférable de faire usage du terme « acteur », afin de préserver la singularité de l'individu, tout en gardant l'idée d'entreprise et d'initiative (NOSEDA et RACINE, 2009)²²³.

Par ailleurs, la sociologie des organisations est très instructive; son raisonnement systémique pénalise quelque peu la recherche. Cette approche est susceptible de nous influencer dans l'interprétation des dynamiques de groupes qui s'organisent dans les différents espaces. Sont-ils hermétiques ? Sont-ils poreux ?

La sociabilité nous intéresse bien plus que la socialisation, pour notre cas d'étude. Elle se définit comme la capacité de l'individu à évoluer en société, en intégrant de nouveaux réseaux sociaux. ARISTOTE considère l'être humain comme étant naturellement enclin à la sociabilité.²²⁴ La compréhension de ce phénomène donne, d'emblée, des éléments de réponse aux interactions possibles entre migrants d'une même communauté, participant à des processus de

²²³Veronica, Nosedà et Jean-Bernard, Racine (2009) ; « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne] : <http://ress.revues.org/647>

²²⁴ Aristote, (1950) ; *Politique* ; Paris : PUF, Bibliothèque de la science politique, 1950. Volume 1.

démocratisation dans leur pays d'origine, depuis leur pays d'accueil.

Philippe MALRIEU (1996) définit la socialisation comme étant « la formation des attitudes du sujet inhérentes à la sociabilité, et par l'installation de l'individu en tant que « socius », dans le réseau conflictuel que constitue la société globale. »²²⁵. Dans l'accomplissement de ses rôles sociaux, l'individu entre en contact avec des sujets (travail, université, politique, association, quartier, famille, amis, etc.). Il doit adopter des attitudes de sociabilité qui prennent la forme de « l'ouverture, la fermeture, l'indifférence, le rejet, la dépendance, l'objectivation, ou la fusion »²²⁶. Ces différentes attitudes seront étudiées, de plus près, par le biais de notre enquête de terrain. Cela nous permettra de comprendre les différentes interactions entre individus d'une même communauté et de mieux appréhender les comportements des acteurs participant au processus démocratique en Tunisie, depuis le pays d'accueil. Ces comportements peuvent varier dans le temps, à la lumière des stratégies adoptées par le groupe et des possibilités qu'offrent les conditions extérieures. Il convient, désormais, de s'interroger sur les différences entre la communauté et le groupe social, dans l'environnement des migrants.

4.2. Communauté /groupe social ?

Le point de vue de Laurent FARET (2003) sur la question est révélateur des précautions à prendre. Selon l'auteur, « l'utilisation du terme [communauté] à propos des groupes migrants doit se faire avec beaucoup de circonspection » (FARET, 2003)²²⁷. La notion de « communauté» renvoie, immédiatement, aux critères biologiques de la famille, de la race ou de l'ethnie ou encore au territoire localisé, comme le village ou le pays. Or il convient d'éviter toute réduction du cadre social et spatial du groupe à étudier. Aussi, utilisera-t-on ce terme avec beaucoup de circonspection et dans le sens d'une communauté de pratique, uniquement.

4.2.1. Communauté

Les champs lexicaux relatifs au du terme communauté, ou à l'expression groupe social, sont très variés : la collectivité, la communauté, la société, le groupe sont des termes récurrents dans l'étude des organisations. La communauté étant un concept sociologique, elle caractérise plus précisément les interactions et les comportements des individus avec prise en compte de l'expectative de ses membres. Les actions qui s'y opèrent sont fondées sur des valeurs et des

²²⁵Philippe, Malrieu, (1996) ; *La socialisation*. Encyclopédie Universalis, pp. 222-225.

²²⁶ Idem

²²⁷Laurent, Faret (2003) ; *Op.Cit.*,p.71

croyances partagées. Le terme organisation est-il, pour autant, intrinsèque à la définition de la communauté ? Autrement dit, une communauté est-elle nécessairement organisée ?

Généralement, les études du champ transnational usent du mot communauté ; « communautés transnationales » est une expression que l'on retrouve autant dans la littérature anglo-saxonne que francophone. Le risque étant de dériver sur une sorte de réification d'un groupe socioculturel, s'impose, de ce fait, un travail préalable sur les notions de communauté et de société. Peut être définie comme « communauté », tout groupe social entretenu par des liens forts et produit par des circulations idéelles et matérielles fréquentes, qui se réalisent en son sein, tout en bénéficiant d'échanges avec l'extérieur. La communauté n'est ni nécessairement uni-localisée, ni nécessairement mono-ethnique. Elle se présente, ainsi, comme le produit d'une mise en commun d'idées, de biens, de services dont elle assure elle-même la circulation.

4.2.2. Le groupe social

Le « groupe social » désigne un ensemble de personnes ayant des caractéristiques ou des objectifs communs. C'est le processus d'intégration sociale des individus qui les amène à appartenir à des groupes sociaux ayant : 1. Des caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, etc.) (Cf. Chapitre V); 2. Des objectifs communs qui passent de la promotion d'une activité à la défense des droits d'une communauté; 3. Des interactions plus ou moins directes telles que les rassemblements, la proximité, les activités communes ou simplement un lien virtuel (cas des réseaux sociaux).

Le groupe n'est donc pas un simple agrégat, dans la mesure où il implique une relation sociale entre les individus. Parmi les typologies des groupes sociaux, et en rapport avec notre recherche, nous retenons le groupe primaire et le groupe secondaire. Le premier entretient des relations directes ou de proximité. Dans ce cas, les liens sociaux sont souvent de nature affective (la famille, les relations de travail, l'environnement géographique de proximité, etc.). Le second établit des rapports de type utilitaire. Les liens sont plutôt opportunistes, mais naissent également d'un besoin d'échange et constituent parfois une occasion pour atteindre des objectifs communs.

Pour ce qui concerne notre recherche portant sur le vote à distance, les liens avec les associations, les partis politiques, les administrations consulaires permettent d'intégrer un groupe social, appartenant à la même communauté, ayant, dans la plupart des cas, les caractéristiques essentielles, du groupe primaire, et partielles, du groupe secondaire. Qu'en est-il des groupes plus dispersés dans l'espace ?

4.3. Structure associative ou collectivité transnationale ?

Ce qu'il importe de souligner, ce sont les collectifs dans leur singularité. User du terme organisation, renvoie aux associations de type Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou Organisations Gouvernementales (OG), ce qui pourrait altérer la compréhension de l'activité associative du migrant. Ceci étant, ONG, associations et réseaux seront communément désignés par le terme générique « structures associatives ».

Les collectivités transnationales sont, quant à elles, un agrégat, généralement assez dense, d'individus groupés naturellement ou rassemblés sur deux territoires ou espaces communs, ou ayant au moins un territoire commun pour une certaine durée. Les critères de rassemblement sont, en général, affectifs, d'intérêt, pour défendre des droits ou s'acquitter de devoirs communs.

Dans l'analyse de BARRÈS sur le nationalisme²²⁸, la subordination de l'individu à une collectivité ne peut être que patriotique. GAULTIER (1902), dans son ouvrage sur le Bovarysme, a donné, sans doute, sans le vouloir, une définition des collectivités transnationales, en décrivant les formes d'appartenance à deux groupes différents. L'appartenance à « deux collectivités dont *l'une serait nationale et l'autre d'origine économique est la cause qui jette tant de trouble et de complexité dans les rapports sociaux à presque toutes les périodes de l'humanité* »²²⁹, et à tous les contextes sociaux et internationaux.

Définir et comprendre les champs lexicaux, constituant le cadre de notre recherche, permet, indéniablement, de saisir les désignations, attribuées aux migrants et plus particulièrement les migrants tunisiens dans les différentes sphères sociales, intra-communautaires (dans le pays d'accueil comme dans le pays d'origine), et extracommunautaires (les sphères publiques, médiatiques et institutionnelles.).

Qu'en est-il des désignations relatives aux acteurs sur lesquels porte notre recherche.

5- Désignations et représentations des migrants et descendants de migrants transnationaux tunisiens

5.1. Représentations et désignations cristallisées par l'histoire de l'immigration française.

Les désignations des migrants et descendants de migrants tunisiens, résidant en France, se dégagent à travers les représentations sociales qu'on se fait d'eux, dans l'espace public où ils évoluent. En effet, chercher à désigner les transnationaux en France, revient à

²²⁸ Maurice, Barrès (2010) ; *Mes cahiers*, t. 1 ; Paris : Ed. des Equateurs , collection Récits .

²²⁹ Jules, De Gaultier, (2006) ; *Le Bovarysme*. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Mémoire de la critique », 2006, 338 p.

se référer, inévitablement, aux usages terminologiques, qui qualifient les immigrés installés sur le territoire français et, par voie de conséquence, leur descendance, souvent native du pays d'accueil. Dans ce contexte, la question terminologique emprunte un cheminement métonymique _une partie pour le tout_ en se basant sur des travaux relatifs à l'immigration.

Cette question, se révèle plus pertinente, en étant appréhendée d'un point de vue historique, anthropologique, politique et sociologique. En tenant compte des dimensions scientifique et académique de l'évolution de l'immigration en France et de ses formes d'interactions, nos analyses peuvent gagner en consistance et susciter de nouveaux questionnements en rapport avec le contexte du Printemps Arabe.

Pour affiner l'étude de ce thème, nous effectuerons des enquêtes de terrain suivant une approche pluri-méthodologique, au moyen du questionnaire, de l'entretien semi-directif et de l'observation participante (Cf.Partie III).

Certains auteurs soulignent le caractère litigieux de l'usage polysémique pour des sujets aussi épineux que l'immigration en France. Les terminologies désignant les groupes sociaux français, issus de l'immigration, seraient autant de sources de conflits, en ce sens que le sujet est présenté comme étant « non conforme ou indigent »(Thomas HAMMAR 1990²³⁰, Michèle TRIBALAT²³¹, Jacques DUPAQUIER, 1998²³²; Felice DASSETTO 1972²³³).

Michèle TRIBALAT (1998)²³⁴ a abouti à ce constat, dans son ouvrage intitulé "De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France". L'auteure apporte un éclairage sur l'usage polysémique du terme "qu'on applique (...) aux populations qui sont nées en France et dont beaucoup sont françaises ou en passe de le devenir." Elle ajoute, plus loin dans son analyse, que l'usage polysémique de l'expression « d'origine immigrée », dans l'espace public français, est source de rapports conflictuels entre français, d'une part, immigrés et leurs descendants, d'autre part. Tribalat affirme ce qui suit : "A mon sens,

²³⁰ Tomas, Hammar (1990); "Democracy and the Nation State. Aliens, Denizens and Citizens"; in a *World of International Migration*, Aldershot, Avebury, 1990.

²³¹ Michèle, Tribalat (1998) ; « De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France », in : Dupâquier, Jacques (s.dir.) ; *Morales et politiques de l'immigration* ; Paris : PUF, 1998, pp. 45-76

²³² Jacques, Dupâquier (1998) ; *Morales et politique de l'immigration* ; Paris, P.U.F., 1998, 158 p.

²³³ Felice, Dassetto(1972) ; *Analyse du discours et sociologie*, FERES, Louvain, 1972, 217p.

²³⁴ Michèle, Tribalat (1998) ; *Op.Cit.* ; p.76

l'emploi de ce terme (..) a tendance à figer le phénomène migratoire dans son premier instant"²³⁵.

Selon l'auteure, la désignation abstraite du groupe et de l'individu, fige le jeune français descendant d'immigrés, dans une identité immuable, dont il se trouve pris en otage. Ces amalgames sémantiques inhibent toute possibilité d'évolution, voire d'assimilation, du citoyen descendant d'immigrés, au sein de la société française, ce qui lui ouvre, de fait, des opportunités d'action en tant que citoyen transnational (cf. Ch. IV). Toute participation politique, entraînant une action d'émancipation démocratique individuelle ou collective, est indirectement contaminée, par la désignation d'une catégorie d'électeurs « intégrés » et « d'origine immigrée ».

Nous vérifierons, à travers notre investigation portant sur le vote tunisien à distance, l'impact de ces désignations sur les votants français d'origine tunisienne. L'absence de repère et la mal désignation d'une catégorie de citoyens français, issus de l'immigration, peut engendrer des divisions depuis l'espace public du pays d'accueil.

Pierre BOURDIEU (1982)²³⁶ apporte un éclairage de taille à l'édification des conflits sociaux. « L'ordre social », selon l'auteur, est « garanti par les divisions produites par les schèmes de classement ».²³⁷ Le champ polysémique de l'immigration aurait, ainsi, un rôle de division. Dans ses textes, l'auteur insiste davantage sur les habitus et les stratégies développées par les acteurs sociaux dans le jeu des rapports de force, à l'instar de l'utilisation du champ polysémique dans l'intention de dominer et de distancier "l'autre" (Edgar MORIN 1981)²³⁸ à qui "on reproche de ne pas être semblable"(Felice DASSETTO 2001)²³⁹.

Selon BOURDIEU, la violence symbolique est le mécanisme premier de l'imposition des rapports de domination. Son hypothèse centrale consiste à poser la langue comme un marché linguistique, au sein duquel les « échanges linguistiques sont aussi des rapports de *pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de force entre locuteurs ou leurs groupes* respectifs "²⁴⁰. Les dimensions discursive et langagière se révèlent toutes deux des vecteurs

²³⁵Idem

²³⁶Pierre, Bourdieu(1982) ; *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* ; Paris, Fayard, 1982. 244 p.

²³⁷Pierre, Bourdieu(1982) ; *Op.Cit.*,p.77

²³⁸ Edgar, Morin(1981) ; *La Nature de la nature* (t. 1) ; Paris : Le Seuil, Nouvelle édition, coll. Points, 1981

²³⁹ Felice, Dassetto(2001) ; *Belgique, Europe et nouvelles migrations* ; Louvain-la-Neuve, Éditions Academia-Bruylant (Sybidi paper), 2001, 134 p.

²⁴⁰Pierre, Bourdieu(1982) ; Idem

de politisation, ayant la capacité de renforcer ou de neutraliser les motivations d'électeurs potentiels d'origine immigrée.

Dans son analyse du discours concernant l'immigration, Michèle TRIBALAT (1998)²⁴¹ s'est rendue compte de la très faible fiabilité des statistiques, en comparaison avec son observation de terrain : "l'appareil statistique est si inadapté qu'il génère les mêmes confusions et polémiques.", que les mots laissent entendre. Pour l'auteure, l'opinion sociale n'est pas en adéquation avec les stigmatisations et appréhensions sociales suscitées par les débats publics. La terminologie d'usage, concernant la désignation de l'immigré, consoliderait cette stigmatisation, ce qui renvoie, selon TRIBALAT, à "la radicalisation d'un débat (politisé), devenu très manichéen"²⁴².

La désignation d'une catégorie de citoyens, qualifiés d'agents transnationaux, dans le pays d'accueil, accentue les usages polysémiques qui la caractérisent. Les différents termes attribués à un citoyen immigré, ou d'origine immigrée, renforcent les distanciations inter-citoyens et engendrent, parfois inconsciemment, une certaine forme de stigmatisation, d'usage dans le discours politique français.

BOURDIEU nous éclaire sur la politisation du débat public comme catalyseur de conflits : « *L'action politique agit sur le monde social en agissant sur la connaissance et les représentations que les agents en ont. Elle vise donc à agir sur les groupes et les actions collectives qu'ils peuvent mener, en fonction de leurs intérêts, pour transformer le monde social.* »²⁴³. Les représentations, que les acteurs se font de la société, passent, inévitablement, par les représentations de ceux qui l'animent. Pouvoir comprendre le réel c'est, avant tout, comprendre et désigner ceux qui le construisent.

La désignation est ainsi une arme politique avant d'être un facteur d'altérité. Tout se mélange dans ce circuit. Les réalités deviennent des désirs (réver d'être comme les autres citoyens qui ne diffèrent, le plus souvent, que par les désignations) et les désirs deviennent des réalités (désirer préserver un pays contre les indigènes, qui même en étant devenus citoyens français, restent différenciés par la désignation). Deux visages caractérisent le

²⁴¹Michèle, Tribalat (1998) ; *Op.Cit.*p.76

²⁴²Idem

²⁴³Pierre, Bourdieu (1982) ; *Op.Cit.*p.77

discours public et politique au sujet de la présence migratoire en France, l'un est fait de désir, l'autre de réel.

5.2. Désigner autrement : Représentation du « réel et du désirable »

Lorsque Paul BACOT²⁴⁴ explore cette représentation dans sa dimension sémiotique, à travers l'analyse de Philippe BRAUD, nous comprenons l'ambivalence qui caractérise les mots et les représentations sociales, dans l'action politique. C'est là un constat pertinent, dans un contexte transnational, où la dichotomie embrasse un champ lui-même dichotomique, celui de la double appartenance et de la double désignation. Ce qui en ressort renforce davantage la dimension politique : « La dimension discursive et langagière de l'action politique qu'il [Philippe BRAUD] décrit comme étant dotée de « deux visages » (p. 538) : tout politique cherche selon lui à réaliser ses objectifs en agissant soit sur la réalité, soit sur les représentations du réel et du désirable – et donc de l'écart entre les deux. »²⁴⁵

Du côté du discours politique, cet écart entre réel et désirable accentue les distances sociales entre divers groupes sociaux, que la désignation concrétise. Du côté de la représentation de l'immigré en France, le mythe de l'éternel retour se révèle caractéristique de l'écart entre réel et désirable, dans la représentation du sujet transnational, désigné par « l'autre », dans l'espace public.

Notre cadre épistémologique a trait aux dimensions discursive et langagière du réel et du désirable, d'usage dans la sphère publique. Les expressions « descendants de migrants », ou « français d'origine tunisienne », qualifient la deuxième génération de Tunisiens résidant en France ou, plus exactement, le citoyen français ayant un ou deux parents originaires de Tunisie. Désigner un citoyen français par « descendant d'immigrés », revient à le cataloguer en fonction de la condition migratoire de ses parents et, par conséquent, creuser l'écart entre le réel et le désirable, c'est-à-dire entre ce qui existe réellement et le désir qui devient réalité.

5.3. Désignations et Représentations des Tunisiens à l'Étranger à travers leur communauté d'origine

²⁴⁴ Paul, Bacot (1992) ; *Op.Cit.* p. 8

²⁴⁵ Idem

Dans l'espace public tunisien, cette même catégorie sociale est désignée par ses particularités identitaires, liées à l'histoire coloniale (« ouled frança », « les enfants de France » ; « ouled el hejra », « les enfants de l'immigration » ; « ouled el kharej », « les enfants de l'Etranger », « les Zimigris »), à la barrière linguistique (« 9ali, 9otlek »)²⁴⁶ ou aux avantages matériels, culturels et économiques découlant de la condition de migrants (« les FCR²⁴⁷ », « les chez-nous là-bas », « ouled el Danone » : les enfants élevés au Danone). Leurs désignations dans l'espace public tunisien sont réduites, le plus souvent, à des représentations d'ordre matériel et économique.

Les Tunisiens résidant à l'Etranger sont considérés comme une « manne » de devise et des investisseurs dans de petits projets locaux (Cf. 1.2. Migration-développement). Ce sont également des référents identitaires pour les jeunes du pays, du fait de leur « confort social ». Leur présence au pays est souvent saisonnière, toujours liée à la période estivale. Leurs comportements économiques sont source de fantasmes pour les citoyens du pays (voitures de marque, cadeaux pour la famille, pouvoir d'achat, circulation d'un pays à l'autre sans contraintes administratives ni financières...). Pour le « Tunisien du pays », son concitoyen immigré a longtemps représenté un modèle de « réussite sociale », de « réalisation de soi », à imiter. Les jeunes franco-tunisiens(nes) sont, parfois, objet de convoitise de la part de leurs compatriotes là-bas, en quête d'ascension sociale rapide, que le mariage « mixte » est susceptible de concrétiser.

D'un côté, la famille expatriée peut pérenniser le « transfert social », à travers le mariage avec un natif du pays. De l'autre, ce dernier peut avoir la garantie du séjour, dans le moyen terme, et /ou de la nationalité française, dans le long terme. La jeune fille est valorisée socialement et culturellement, en étant acceptée par « les siens », garantissant, de cette manière, son retour aux racines. Nous aurons l'occasion de vérifier, à travers notre enquête (chapitre V), le rôle des femmes tunisiennes en France et l'impact de leurs transferts sociaux sur le transnationalisme des nouvelles générations issues de l'immigration.

Ces représentations allégoriques soulignent l'écart socioculturel intra et extra territorial des deuxième et troisième générations de migrants tunisiens. Les études consacrées à ce sujet étant assez rares, nous mettrons en exergue les formes de représentation à l'égard de l'action politique, ici et là-bas, pouvant servir ou deservir cette catégorie sociale.

²⁴⁶Ce qui signifie « il m'a dit, je t'ai dit ».

²⁴⁷F.C.R désigne La Franchise dans le Cadre du Retour définitif ; c'est l'exonération des droits de douane pour les Tunisiens résidents à l'Etranger. La désignation allégorique montre le caractère avantageux d'être un migrant ou descendant de migrants Tunisiens à l'Etranger.

Outre ces formes de représentation et de désignation, que nous vérifierons par le biais du travail de terrain, il existerait d'autres représentations du réel et du désirable, tributaires de certaines variables. En effet, la géographie, l'environnement et les transferts sociaux seraient autant de facteurs de politisation, permettant à l'électorat tunisien de réduire les écarts entre le réel et le désirable et de réaliser, à travers le vote, les mutations sociales et politiques, ici pour là-bas.

De surcroît, la dimension discursive et langagière semble contextualiser et renchérir les problématiques actuelles. Depuis le nouveau contexte révolutionnaire tunisien, il serait intéressant de voir si les acteurs transnationaux tunisiens en France font l'objet de nouvelles formes de désignation. Qu'en est-il de l'image des immigrés et descendants d'immigrés, à la fois *héritiers de l'immigration* et héritiers de la révolution tunisienne ? Les nouvelles désignations véhiculées par les médias diffèrent-elles de celles du commun des Tunisiens ? Sont-elles conformes au vécu des transnationaux ou bien ne s'agit-il que d'une réalité représentée ?

6- Evolution des formes de désignation des migrants et descendants de migrants tunisiens

6.1. Nouveaux repères épistémologiques, depuis le « Printemps Arabe ». Usage d'un nouveau lexique

En raison de la démocratisation des pays dits « en voie de développement », le transnationalisme politique est devenu omniprésent, dans les différents groupes sociaux, les médias internationaux, visant, entre autres, les interactions sociales et politiques post révolutionnaires en Egypte, en Tunisie ou au Yémen. Cela est de nature à transformer les formes de désignation des citoyens transnationaux, qui passent de citoyens issus de l'immigration_ suivant une représentation post coloniale ou stigmatisante _ à citoyens transnationaux _ suivant une représentation irréfléchie, hybride et aux multiples allégeances.

De fait, le statut de citoyen implique un certain nombre de rôles à jouer, aussi bien ici que là-bas, ce qui suppose une certaine responsabilité, plus particulièrement envers le pays d'origine, du fait que la démocratie y soit encore au stade embryonnaire. Dit autrement, dans les pays du « Printemps Arabe », il faudra du temps pour que les droits inaliénables soient reconnus au citoyen national. Que dire, alors, pour ce qui est des droits du citoyen transnational ? Dans ce processus de transition démocratique, cet état de fait est de nature à transparaître au niveau du degré d'implication des transnationaux tunisiens, à travers le vote à distance.

En Tunisie, lors du soulèvement populaire du 14 janvier 2011, le mot « Dégage » a envahi la scène internationale, devenant un symbole de liberté et de déterminisme du peuple tunisien. L'usage de ce terme, comme le souligne justement Jean Marc SALMON²⁴⁸, a rendu réalisable l'accomplissement de l'acte révolutionnaire. Dire, c'est rendre réel ! La fuite du dictateur Ben Ali a, ainsi, modifié la désignation du citoyen tunisien. On assista au passage d'un peuple désorganisé, qui ne sait pas manifester_ en référence au discours de Michèle Alliot Marie, lors des premières émeutes en Tunisie²⁴⁹ à « un peuple révolutionnaire ».

Il est important de relater ces faits puisque, comme nous l'avons démontré précédemment, le transnationalisme a un « effet d'entraînement », entre le pays d'origine et celui d'accueil. Les transnationaux tunisiens en France ont pris la défense du peuple en réagissant massivement dans les réseaux sociaux. Après la révolution tunisienne, les immigrés tunisiens en France et leurs descendants ont été qualifiés d'« héritiers de la révolution », « issus du peuple révolutionnaire », « originaires du pays pionnier des soulèvements du Printemps Arabe ».

Après la révolution tunisienne, le nombre d'associations françaises, œuvrant pour la Tunisie, sont passées de 100 à 324²⁵⁰, en moins de deux ans (Cf. Ch. VII). C'est dire l'ampleur de l'impact de cet événement historique sur la communauté tunisienne en France. Il est, par conséquent, intéressant d'établir le lien avec l'évolution des nouvelles formes de désignation du citoyen français d'origine tunisienne, et de ses descendants, depuis le bouleversement social opéré dans son pays d'origine. Les médias ont rendu possible le passage d'une désignation officieuse à une désignation officielle et massivement lue ou écoutée.

6.2. Evolution des formes de désignation médiatique

Pour en venir à la représentation des immigrés dans les médias de masse, les travaux de Simone BONNAFOUS (1980) montrent que l'amplification des sujets se rapportant à l'immigration, à connotations négatives dans la presse, est due « à la fois à la baisse du nombre

²⁴⁸ Jean Marc, Salmon(2016) ; *29 jours de révolution, histoire du soulèvement tunisien, 17 décembre 2010, 14 janvier 2011*. Editions, les Petits Matins. 350p.

²⁴⁹ « *Notre savoir-faire reconnu dans le monde entier, de nos forces de sécurité, permette de régler des situations sécuritaire de ce type* » (Discours de Michèle Alliot Marie prononcé le 13 janvier 2011 à l'Assemblée Nationale française lors du premier soulèvement du peuple tunisien. Ce discours intervient en soutien au président déchu Zine El Abidine Ben Ali, <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/01/13>)

²⁵⁰ Rapport de mission pour le projet de Loi du Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger. <http://www.projet-hcte.org>

d'articles favorables dans les publications qui soutenaient traditionnellement les étrangers et à la surenchère verbale de la presse déjà hostile aux immigrés »²⁵¹.

Une autre étude comparative a démontré que les articles, décrivant les migrants et demandeurs d'asile comme étant "des menaces", sont de plus en plus nombreux et que ceux qui évoquent leurs droits et leur vécu quotidien sont de moins en moins fréquents (OLSON et FUGL, 1997)²⁵².

Dans son ouvrage sur les étrangers dans la presse allemande, au début des années 70, Manuel DELGADO (1972)²⁵³ souligne l'intérêt médiatique pour les sujets à dominante sensationnaliste et rappelle, par la même occasion, la faible fréquence des sujets à vocation humanitariste. Cela explique, en partie, une recrudescence médiatique de la violence liée à l'immigration.

Dans cet ordre d'idées, suite au vote majoritaire des immigrés tunisiens résidant en France en faveur du parti Ennahdha, ceux-ci ont été taxés, dans les réseaux sociaux (Cf. Chapitre VIII), notamment, de « renégats » et comme étant à l'origine de l'état de chaos dans lequel fut plongé le pays avec le gouvernement « troïkiste²⁵⁴ ». Certains internautes, les ont traités d'« immatures » sur le plan politique, dépourvus de capacité de discernement. Des natifs du pays sont même allés jusqu'à leur souhaiter, comme « châtiment », un gouvernement d'extrême droite, dans leur pays de résidence.

L'image du Tunisien résidant à l'Étranger, déjà déclassé et sous représenté dans son pays d'origine, fut davantage ternie en raison du choix électoral « pro Ennahdha », lors des élections législatives de 2011 (Cf. Chapitre IV). En effet, les résultats du premier vote démocratique en Tunisie ont fait ressortir 36,6% des voix des transnationaux tunisiens pour le parti islamiste, pour 37% des voix au niveau national ²⁵⁵(cf. Chapitre. IV). Bon nombre de natifs du pays avaient considéré cette orientation politique pro islamiste, comme un « fanatisme d'outre-mer », paradoxal et dénotant une certaine indifférence quant à l'intérêt réel du pays d'origine.

Les médias figurent parmi les facteurs de radicalisation du débat politisé en ce sens qu'ils jouent un rôle clé, ayant suscité l'intérêt de bon nombre de chercheurs. L'immigration constitue, pour les

²⁵¹Simone, Bonnafous (1980) ; *L'Immigration prise aux mots*. Les immigrés dans la presse au tournant des années 1980 ; Paris :Kimé.

²⁵² Kevin. Olson and Hanne, Fugl, (1970); "The Other as Threat or Enemy: Migration as presented in a member state of the european union", Communication à l'International Studies Association, Toronto, Canada.

²⁵³ Jésus Manuel, Delgado, (1972) ; *Die Gastarbeiter in der Presse: eine inhaltsanalytische Studie*. Leske, 1972-132 p.

²⁵⁴ De « Troïka », gouvernement tripartite : Ennahdha, CPR et Ettakatol

²⁵⁵ Source : ISIE

sociétés des pays du Nord, l'un des grands enjeux politiques, économiques et socioculturels, en ces débuts du XXI^{ème} siècle. "Elle est fondamentalement la conséquence de grandes inégalités de toutes sortes qui divisent le monde et les êtres humains, à savoir ceux qui ont tout ou presque tout *et ceux qui n'ont rien ou presque rien.*" (Ramon MARTI SOLANO 2012)²⁵⁶.

Virginie GUIRAUDON (2006), dans son ouvrage *Les politiques d'Immigration en Europe*,²⁵⁷ fait le constat d'une présence accrue du sujet « immigré », dans les journaux et magazines quelles que soient leurs allégeances idéologiques. Elle ajoute que la presse de l'extrême gauche était la seule à traiter de ce sujet jusqu'à la fin des années 70. L'auteure évoque le caractère impressionnant du pouvoir politique sur l'opinion publique et les médias, en l'occurrence. De nombreuses études américaines ont montré l'influence des élites politiques, dans les médias, sur l'opinion publique. Edward CARMINES et James STIMSON (1989), dans *Issue Evolution*²⁵⁸, décrivent l'influence des démocrates et républicains sur le racisme et comment ils ont réussi à entraîner un réalignement de leur électorat.

Ce qu'il convient de remarquer, c'est que la représentation des immigrés dans les médias de masse ne date pas d'aujourd'hui. En effet, Edouard MILLS- AFFIF²⁵⁹, historien, documentariste, auteur de *La Saga des Immigrés*, a présenté deux documentaires sur la représentation des immigrés, à la télévision des années 1960 à 1990. Dans une des parties de son documentaire, Mills-Affif illustre la situation au début des années 1980. La télévision rencontre la seconde génération d'immigrés et les Français découvrent, en 1983, l'ampleur du racisme et des conflits au sein des banlieues. Après l'affaire du foulard, la télévision et les médias, en général, s'interrogent, pour la première fois, sur le mot "intégration". Comme le souligne l'historien, "le *téléspectateur voit s'affronter les intégrés et les intégristes.*"²⁶⁰

Le contexte post révolutionnaire tunisien, la victoire du parti islamiste et la montée des actes terroristes sont autant de facteurs qui ont permis aux médias internationaux de raviver les désignations stigmatisantes du migrant ou du descendant de migrants tunisiens, dans les pays de résidence. Ils sont perçus à la fois comme des acteurs héritiers d'un pays héroïque et des activistes

²⁵⁶ Ramon, Marti Solano (2012), « L'expression idiomatique de grandes quantités en anglais contemporain ». *Littérature et multilinguisme 1*, Publications de l'Université d'Oran.

²⁵⁷ Virgine, Guiraudon (2006) ; *Immigration Policy in Europe: The Politics of Control* ; Royaume-Uni: Routledge, 195 p.

²⁵⁸ Edward G., Carmines et James A., Stimson (1989) ; *Issue Evolution* ; Princeton University Press, 1989 ; 217 p.

²⁵⁹ Édouard, Mills-Affif ; Myriam, Tsikounas (s.dir.) (1960-1986) ; « Filmer les immigrés : les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française dans le documentaire et le reportage magazine » ; Thèse en Histoire ; Paris I.

²⁶⁰ Édouard, Mills-Affif et Myriam, Tsikounas (s.dir.) (1960-1986) ; *Op.Cit.* ; p.84

cautionnant et soutenant le transnationalisme politique et idéologique islamiste. Certains médias ont véhiculé une image dépréciative de l'immigration tunisienne, après la victoire du parti islamiste Ennahdha.

La revue DIRE (DIversité REcherche et Terrain) a consacré un numéro à l'analyse du discours médiatique sur l'immigration. Cette question, assez récente, représente l'aboutissement et la matérialisation des communications sur ce sujet. Plusieurs facultés de Sciences Humaines (comme celle de Limoges, Lille ou Paris) se sont intéressées à la problématique « Analyse du discours, médias, immigration » et ont consacré des journées d'étude pour mettre en perspective cette réflexion à un niveau à la fois scientifique, mais également de sens commun.

La pluridisciplinarité, appliquée à l'immigration, concerne les Sciences du Langage aussi bien que les Sciences de l'Information et de la Communication, les Sciences Humaines et Sociales et les Sciences Politiques. Différentes approches de l'analyse du discours, ainsi que des analyses linguistiques, sémiotiques, lexicales et textuelles permettent d'aborder le sujet de l'immigration et son traitement médiatique, la représentation sociale du phénomène migratoire et d'autres aspects y afférant.

Des chercheurs d'horizons divers, ont porté tous un regard particulier sur l'immigration et la représentation de l'immigré, partant soit de sa place dans la société et dans l'imaginaire collectif, soit des stéréotypes qui y sont associés.

Dans son article « *Figure de l'hétérogénéité : l'immigré dans la presse* », Fred HAILON (2012)²⁶¹ montre comment les supports de la presse écrite font circuler des représentations idéologiquement ambiguës, dès lors qu'ils traitent des faits politiques : l'ambiguïté apparaît à travers des commentaires que les journalistes produisent dans l'énonciation de leurs discours. S'inspirant des théories de Ferdinand de Saussure (1979)²⁶², d'Emile BENVENISTE (1996)²⁶³ et de BAKHTINE (1984)²⁶⁴, l'analyse de HAILON repose sur une linguistique de l'énonciation et son approche se veut métalinguistique.

Pour sa part, Ramon MARTI SOLONO (2012)²⁶⁵ a traité d'un thème social, en vue de susciter un débat et une réflexion scientifique sur le sujet "médias et immigration". Ses études

²⁶¹ Fred, Hailon (2012) ; « Figure de l'hétérogène : l'immigré dans la presse », DIRE [En ligne]. 2012, n° 1. <<http://epublications.unilim.fr/revues/dire/99>>

²⁶² Ferdinand, de Saussure (1979) ; *Cours de linguistique générale* ; Paris : Payot,

²⁶³ Emile, Benveniste (1996) ; *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard 1996

²⁶⁴ Mikhaïl, Bakhtine (1984) ; *Esthétique de la création verbale* ; Paris : Gallimard. 1984

²⁶⁵ Ramon, Marti Solano (2012) ; *Op.Cit.* p. 84

témoignent, entre autres, de l'ampleur et de la richesse thématique. Elles nous permettent de mieux comprendre la nature des conflits sociaux liés à l'immigration, considérant l'immigration comme un bloc monolithique.

Ceci étant, nous nous accordons à dire, qu'à la lumière des travaux présentés, la tendance serait d'infléchir l'opinion publique et d'adopter "des schèmes de classement"(BOURDIEU, 1996), évoquant l'image d'une politique restrictive et vendeuse de textes et images médiatiques. D'un point de vue pragmatique, on se rend compte que cet effet de distanciation est vécu réciproquement du côté de l'immigration.

Les études de Pierre BOURDIEU sur la sociologie des médias sont une mine d'informations sur ce phénomène grandissant. On découvre les mécanismes de division à travers la représentation collective et ses répercussions au niveau des rapports sociaux. Néanmoins, sur cette analyse, se superpose un autre type de distanciation entre Français de souche et Français d'ascendants immigrés, que les réseaux sociaux amplifient.

6.3. Les formes de désignation et de représentation dans les réseaux sociaux

Partant d'un constat selon lequel les médias sociaux constituent, souvent, une source d'information pour les médias classiques, ils n'ont pas fait exception à la règle en matière de dévalorisation de l'immigré. Certains groupes et pages Facebook, par exemple, se sont spécialisés dans l'art de dénigrer les migrants et descendants de migrants tunisiens, les désignant de « TRE »²⁶⁶, qui n'ont pas, forcément, cherché à donner d'eux-mêmes une image valorisante. Le dénigrement s'est, en quelque sorte, amplifié, ces dernières années, avec le vote massif des immigrés tunisiens en faveur du parti théocrate, Ennahdha. Du fait de leur alignement en faveur des « commerçants de religion », ces transnationaux d'ici, résidant dans un pays laïc, furent l'objet d'un certain rejet de la part de leurs concitoyens de là-bas. Ceux-ci sont allés jusqu'à demander le refus d'accorder un poste à haute responsabilité gouvernementale aux binationaux tunisiens.²⁶⁷

D'un point de vue intra-communautaire, le lien tissé entre les citoyens de la communauté tunisienne dans le territoire de résidence à l'Étranger, permet de comprendre les logiques de comportements d'un espace à l'autre. Plusieurs facteurs concourent à renforcer la représentation que se font les Tunisiens les uns des autres et que se fait « l'Autre », le citoyen du pays d'origine,

²⁶⁶ TRE désigne les Tunisiens Résidant à l'Étranger.

²⁶⁷Salah , Ben Omrane (2016) ; « Kalthoum Kannou, une magistrate à l'attaque des binationaux », in *Le milieu autorisé*, <https://lemilieuautorise.com/2016/08/10/kalthoum-kannou-une-magistrate-a-lattaque-des-binationaux/>

de l'immigré et de l'immigration, représentation caractérisée par la prédominance de la stigmatisation et de la scotomisation. Cela est de nature à modeler la représentation de soi et l'estime de soi de l'immigré, à restreindre son champ d'activité dans les domaines associatif et politique et à façonner sa représentation du vote à distance.

D'un point de vue extracommunautaire, les formes de désignation suivent des logiques institutionnelles et contextuelles. Comme le souligne MEYER (2003)²⁶⁸, les liens transnationaux se caractérisent essentiellement par la mobilisation des acteurs externes à la communauté nationale, autour de ses propres intérêts et objectifs, c'est-à-dire entre une communauté partageant des intérêts communs et l'extérieur (communauté nationale, du pays d'accueil, communauté politique, etc.). Les intérêts des transnationaux _ immigrés dans le pays d'accueil, étrangers dans leur pays d'origine_ sont visiblement différents et caractéristiques de la singularité de leur trajectoire migratoire.

Conclusion du chapitre I

Dans ce chapitre, nous avons défini les concepts caractérisant les circulations migratoires, ce qui nous a fourni des pistes de lecture des expériences du migrant, majoritairement investi dans diverses formes d'engagement pour le pays d'origine. En parcourant de nombreux travaux, nous avons compris que certaines actions ou réactions de migrants pourraient émaner des formes de désignation et de représentation, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Celles-ci sont purement conjoncturelles (en rapport avec la période post coloniale ou la période post révolutionnaire tunisienne).

Il nous semble judicieux de poursuivre notre recherche à partir du concept de transnationalisme, eu égard à la diversité des trajectoires, ainsi qu'à la variété des liens motivant l'engagement politique envers le pays d'origine. Même si nous avons posé nos premiers jalons à partir de travaux scientifiques sur la question, la représentation du migrant, du point de vue institutionnel, demeure de loin la plus instigatrice du transnationalisme.

²⁶⁸ Jean-Baptiste, Meyer (2003) ; « Diasporas : concepts et pratiques ». Chapitre 3 dans *Diasporas scientifiques*- IRD édition.

Chapitre II. Politiques migratoires et institutionnalisation du concept de transnationalisme

Les définitions des concepts de transnationalisme et de diaspora dans le champ des études migratoires (Cf. Chapitre I), sont indispensables à notre recherche, ce qui rend incontournable l'analyse de leur mise en application sur le plan institutionnel. Le passage de l'étude théorique d'un phénomène à l'analyse de sa mise en application par les pouvoirs publics n'est pas sans questionnements.

Il s'agit, pour nous, d'appréhender la portée de ces concepts d'un point de vue institutionnel, dans le pays d'accueil et la place qu'ils prennent, dans le pays d'origine. Dans quelle mesure ces formes d'institutionnalisation favorisent-elles la prise en compte de la particularité des transnationaux dans les divers espaces publics ? L'un des deux concepts est-il plus prisé que l'autre sur le plan institutionnel ? Existe-il d'autres représentations institutionnelles du migrant et de sa descendance ? Les politiques d'immigration et la politique des immigrés, définies par Thomas HAMMART (1985)²⁶⁹, sont-elles les mêmes aux Etats-Unis et en Europe ? Quel est l'impact de ces politiques sur la trans-citoyenneté ?

Pour être en mesure de répondre à ces questionnements, nous traitons, en premier lieu, les représentations et les formes de désignation institutionnelles des deux concepts abordés. Nous prenons soin de dissocier, à chaque fois, les désignations, tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil, pour qualifier les formes d'action sociale et politique des migrants, qu'elles soient uni-spatiales (en tant que citoyenneté de résidence) ou bi-spatiales (c'est-à-dire transnationales).

En second lieu, nous abordons les origines nord-américaines du transnationalisme politique, puisque c'est précisément ce concept que nous retenons, dans notre recherche. L'évolution du lobbying ethnique vers le transnationalisme politique est analysée à travers le cas des exilés cubains, des transnationaux mexicains et sénégalais, aux Etats-Unis. Le transnationalisme politique tunisien étant émergent et en pleine évolution, nous enrichirons notre travail par des études transnationales abordant l'institutionnalisation du concept dans divers pays d'accueil européens tels que l'Allemagne, la Belgique et la France.

La prise en considération institutionnelle du phénomène de trans-citoyenneté, comme action politique, sera abordée dans la troisième section. L'ensemble de cette étude, nous

²⁶⁹ Hammar, Tomas (dir) (1985); *European Immigration Policy. A Comparative Study*. Cambridge : Cambridge University Press, 320 p.

permettra d'affiner, tout au long de ce chapitre, notre analyse de l'évolution institutionnelle du transnationalisme politique tunisien, après la révolution de 2011, aussi bien dans le pays de résidence que dans le pays d'appartenance.

1- Désignations et représentations institutionnelles dans les pays d'accueil

1.1. Evolution du phénomène

Vers la fin des années quarante, deux changements sociétaux majeurs ont contribué au développement des migrations internationales : Les mobilités internationales économiques et le renforcement des dynamiques relatives aux identités nationales (NOIRIEL 1992)²⁷⁰.

D'un côté, on assiste au renforcement des contrôles de plus en plus restrictifs en matière de flux migratoires, de l'autre, le commerce de biens et services s'intensifie, manifestant, par ce nouveau contexte d'échange transfrontalier, une certaine "hétérogénéité des Etats-Nations"²⁷¹ et une redéfinition institutionnelle des acteurs de la migration, inscrits dans « la mobilité alternative » (SIMON, 1990)²⁷².

Cette nouvelle donne sociétale relève d'une certaine « mondialisation du système migratoire européen »²⁷³ par l'application de la libre circulation au sein de l'Union Européenne et de « l'intégration progressive des Etats du sud de l'Europe dans les traités de libre circulation »²⁷⁴, dont la mobilité alternative est une des principales motivations des traités entre pays d'accueil et pays d'origine.

De fait, l'institutionnalisation des nouvelles formes de mobilité fait appel à de nouvelles formes de désignation, en ayant conscience de la pluralité des phénomènes migratoires : le retour définitif, le retour alternatif, le développement des réseaux communautaires ou diasporiques, la circulation et l'installation des migrants, les exilés, les regroupements familiaux, les « brain drain », les « brain gain » ou les « waste brain »²⁷⁵...

Ces expériences migratoires ont renforcé la pertinence, pour certains pays d'accueil, de définir une représentation institutionnelle désignant les individus inscrits dans ce processus. Dès lors s'est posée la question de l'articulation ou de la combinaison entre immigration, Etat, nation, identité et territoire.

²⁷⁰ Gérard, Noiriél (1992) ; *Op.Cit.*, p.60.

²⁷¹ Emmanuel, Ma Mung ; Kamel, Dorai ; Marie-Antoinette, Hilyet Franz, Loyer (1998) ; « Migrations études » ; *Revue de synthèse sur l'immigration et la présence étrangère en France*, n°84, décembre 1998, pp.1-12

²⁷² Gildas, Simon (ed.)(1990) ; *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb*. Paris : SEDES.

²⁷³ Emmanuel, Ma Mung et al. (1998) ; *Idem*

²⁷⁴ *Idem*.

²⁷⁵ Le *Brain Drain* se définit comme une perte significative des individus hautement qualifiés, combinée à un nombre très faible de compensation économique (Lowell, 2001).

Thomas HAMMART (1985)²⁷⁶ distingue *la politique d'immigration* de la politique des immigrés, toutes deux constitutives des politiques migratoires. La première s'attache à la régulation des flux migratoires et au contrôle des étrangers et des frontières. La seconde englobe l'ensemble des dispositions légales, incluant les pratiques administratives qui régissent l'installation de l'immigré dans le pays d'accueil. En outre, elle concerne l'entrée dans le monde du travail, les questions sociales et éducatives, la vie culturelle ainsi que la participation sociale et politique des immigrés et de leurs descendants (MARTINIELLO 2001).²⁷⁷ Sans négliger le cadre de la politique d'immigration des pays d'accueil_ que nous abordons dans ce chapitre_ notre intérêt se tourne du côté de la politique des immigrés, qui constitue le premier espace de construction du transnationalisme politique.

Ces premiers jalons nous permettent de comprendre la nécessité pour l'Etat-Nation de désigner ces formes d'organisation transnationale, que dynamise la mondialisation. La désignation de *l'autre* permet la protection et la préservation de l'identité nationale d'un territoire. C'est également l'occasion d'intégrer les catégories d'individus différenciés par leurs expériences migratoires, leur culture et leur langue, et de consolider les liens qu'ils entretiennent avec le pays qui les accueille.

De plus, pour l'Europe, la fin des années soixante-dix a été marquée par le début d'une déconstruction de l'Etat-Providence, ce que LAPEYRONNIE (1992)²⁷⁸ considère comme un « transfert de certaines de ses prérogatives vers le secteur privé et vers les autorités locales. »²⁷⁹.

Ce nouveau contexte a redéfini les politiques locales d'intégration des minorités immigrées, en accordant un rôle plus important aux autorités locales. Ainsi, la sédentarisation des immigrés a modifié considérablement la question migratoire. Elle découle de la volonté d'intégrer les immigrés sur le territoire et de consolider leur présence, tout en freinant les entrées de nouveaux migrants. Ces mesures politiques qualifiées de « contradiction stable »²⁸⁰ présagent des problématiques sociales et politiques, à long terme.

D'un point de vue sociologique, l'échec des théories institutionnelles d'assimilation et d'intégration, des années quatre-vingt, ont renforcé le recours aux désignations de cette particularité de migrants inscrits dans la mobilité alternative.

²⁷⁶ Hammar, Tomas (dir) (1985); *Op.Cit.*,p.89

²⁷⁷ Marco, Martiniello(2001) ;*La nouvelle Europe migratoire, pour une politique proactive de l'immigration*, . Bruxelles : Editions Labor

²⁷⁸ Didier, Lapeyronnie(dir.) (1992) ; *Immigrés en Europe*. Politiques locales d'intégration, Paris : La Documentation Française.

²⁷⁹Idem.

²⁸⁰ Ibid.

L'utilisation du concept de diaspora servait fréquemment à décrire « les groupes migrants caractérisés par une identité ethnique avec un sentiment communautaire fort » (BRUNEAU, 1995²⁸¹ ; SHUVAL, 2003).²⁸² La définition proposée est contestée par Alain MEDAM²⁸³ (1993) et James CLIFFORD (1994)²⁸⁴, qui considèrent, pour leur part, que la diaspora désigne plus précisément « des phénomènes migratoires caractérisés par la dispersion de populations originaires d'un espace national dans plusieurs pays récepteurs » (DORAI et al., 1998)²⁸⁵.

Bien que l'usage du concept de diaspora soit contesté sur le plan scientifique, il demeure symbolique sur le plan institutionnel, ce qui nous amène à nous interroger sur les représentations institutionnelles relatives au phénomène migratoire. Nicholas VAN HEAR (1998) soulève la question de savoir si « la formation de communautés transnationales et de diasporas est inévitablement concomitante de la migration »²⁸⁶.

Les recherches sur le concept de transnationalisme des années quatre-vingt-dix (cf. chapitre I), ont mis en évidence l'existence d'espaces et de communautés transnationales. A travers ces contributions, les diasporas contemporaines sont perçues comme des « Nations unbound » (des nations sans frontières)²⁸⁷.

Cette représentation nous amène à repenser le rapport diaspora/territorialité si nous admettons que l'Etat-Nation, comme le définit MA MUNG (1997)²⁸⁸, caractérise « la culture commune à un peuple au sein d'un territoire bien défini (bounded territory) ». Cela n'est pas le cas de l'Etat français fait la distinction, dans ses statistiques, entre la « population majoritaire », résidant en France métropolitaine, c'est-à-dire « ceux qui ne seraient *ni immigrés, ni natifs d'un DOM, ni descendants de personne(s) immigrée(s)* »²⁸⁹ et les autres citoyens²⁹⁰.

²⁸¹Michel, Bruneau (dir.) (1995) ; *Op.Cit.* p. 65

²⁸²Judith T., Shuval (2003) ; « The dynamics of Diaspora : Theoretical implications of ambiguous concepts », in Rainer Münz and Rainer Ohliger, *Diasporas and Ethnic Migrants : Germany, Israel and Russia in Comparative Perspective*, London, Frank Cass, 2003 SHUVAL, 2003

²⁸³Alain, Medam (1993) ; *Op.Cit.*, p.67

²⁸⁴James, Clifford (1994) ; « Diasporas », *Cultural Anthropology*, vol. 9, n° 3, , Further Inflections: Toward Ethnographies of the Future. (Aug., 1994), pp. 302-338.

²⁸⁵Mohamed, Doraï et al. (1998) ; « La circulation migratoire », *Migrations Études*, n° 84, déc.1998

²⁸⁶Nicholas, Van Hear (1998) ; *New Diasporas : The Mass Exodus, Dispersal and Regrouping of Migrant Communities*, London: UCL Press, 1998.

²⁸⁷Lisa, Anteby-Yemini et William, Berthomière (2005) ; « Les diasporas : retour sur un concept » ; *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 16 | 2005.

²⁸⁸Emmanuel, Ma Mung (1997) ; « Groundlessness and Utopia, the Chinese Diaspora and the Territory » in E. Sinn (ed.), *The Last Half Century of Chinese Overseas*, Hong Kong, Hong Kong University Press.

²⁸⁹Equipe TeO ; Cris, Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (coord.) (2010) ; « Trajectoires et origines, enquêtes sur la diversité des populations en France », document de travail 168, Octobre 2010. 95p.

²⁹⁰C'est-à-dire les immigrés, les natifs d'un DOM et les descendants d'une (/de) personne(s) immigrée(s).

Le transnationalisme serait identifié, institutionnellement, à travers les différentes formes de mobilité de migrants, du pays de résidence vers celui d'appartenance. En fait, ces mobilités ont généralement des motifs précis (de développement, d'investissement personnel, collectif ou encore politique).

Certaines causes de mobilité sont informelles et ne peuvent se définir dans les procédures administratives et les motifs d'installation. Elles sont plus perceptibles lorsqu'elles s'identifient à travers les actions associatives transnationales, depuis le pays d'accueil. C'est le cas de l'enregistrement, dans une préfecture française, d'une association communautaire dont les objectifs sont orientés vers l'accompagnement de la communauté locale ou l'aide au développement du pays d'origine.

De plus, le transnationalisme est perceptible à travers les subventions régionales, européennes, ou les fonds d'aide à caractère international. Par cette action de soutien, le projet transnational est formalisé et explicité auprès des bailleurs de fonds locaux, régionaux ou internationaux. Dans cette perspective, le phénomène migratoire s'institutionnalise en répondant à une forme d'organisation qui permet, de fait, la désignation des acteurs transnationaux et l'identification de leurs actions.

1.2. Transnationalisme institutionnel : Le lien migration-développement

En même temps que les initiatives de mobilisation des migrants permettent l'identification des acteurs transnationaux, elles façonnent l'associatif transnational et lui confèrent une nouvelle dimension en tant qu'acteur du dialogue Nord-Sud. En effet, la question du renforcement des capacités des migrants à investir de manière plus productive, dans leurs pays d'origine, pour répondre à leur besoin de développement, les introduit sur la scène des négociations Nord-Sud.

En réalité, les acteurs du monde associatif participent aux stratégies de développement de leur pays d'origine, en s'inscrivant dans le système institutionnel des négociations et des échanges, dans les deux espaces géographiques nationaux.

D'ordinaire, les politiques de gestion des flux migratoires se traduisent par une sélection qui favorise les migrants qualifiés ainsi que les projets initiés par les gouvernements d'accueil, tels que l'appui aux initiatives de la société civile, l'aide à l'insertion sur le marché du travail local et international. Or, avec le nouveau contexte de mondialisation, suite aux mouvements sociaux du Printemps Arabe, les acteurs transnationaux sont désormais issus de la société civile et impliqués dans les nouvelles dynamiques citoyennes, au sein des deux espaces territoriaux. Les bailleurs de fonds favorisent l'organisation et l'officialisation des pratiques transnationales d'acteurs émergents dans un contexte de démocratisation des pays arabes.

Parmi les structures institutionnalisées, ayant favorisé la prise en considération des acteurs transnationaux dans les circuits institutionnels, figurent les organisations internationales, très attirées par ces constructions socio-spatiales : Le PNUD²⁹¹, L'ONU²⁹², L'OIM²⁹³, la commission Européenne (CAPLAN et MEYER, 2013²⁹⁴ ; DE HASS, 2006)²⁹⁵. Ces organismes assurent l'accompagnement et l'aide au développement aux acteurs associatifs transnationaux et à la Société Civile des pays à démocratie émergente.

Des initiatives de développement prises par les transnationaux, encouragées par ces divers organismes internationaux, ont permis une redéfinition des rôles joués par les acteurs du transnationalisme ainsi qu'une désignation officielle des pratiques de cette catégorie de citoyens.

Le dialogue qui se tisse entre ces acteurs et les différentes institutions prend de nouvelles formes, en s'inscrivant à diverses échelles politiques (par le biais de la rencontre d'acteurs de haut niveau politique) et institutionnelles (au niveau régional, au moyen des processus de consultation, notamment dans les pays en voie de démocratisation).

Le Global Forum on Migration and Development _GFMD_ a été créé en 2006²⁹⁶ par le High Level Dialogue on Migration and Development (HLDMD) dans l'intention de formuler ses recommandations en faveur d'une redéfinition du cadre de développement.

Le PNUD a été l'instigateur du Joint Migration and Development Initiatives (JMIDI), ayant permis de maintenir et de renforcer le lien migration-développement dans une direction bien déterminée (relative à une certaine stratégie du PNUD).

Enfin, le Global Migration Group a une portée scientifique très intéressante, à travers les archives et les documentations à son actif, ce qui a permis de redéfinir la place et le rôle des migrations internationales dans leur constante évolution.

Ces diverses organisations européennes et internationales tendent à renforcer et à officialiser les dynamiques transnationales. C'est ce qui a favorisé une meilleure prise en compte des acteurs du transnationalisme, le plus souvent issus de la société civile. Bien que le soutien soit important et attendu, on ne peut occulter le caractère politique de certaines de ces organisations accompagnatrices.

²⁹¹Programme des Nations Unies pour le Développement

²⁹²Organisation des Nations Unies

²⁹³ Organisation Internationale pour les Migrations

²⁹⁴ Caroline, Caplan et Jean-Baptiste, Meyer (2013) ; « Les migrations dans l'agenda de développement post-2015, pistes de l'inclusion, MAE, 46p.

²⁹⁵ Hein, De Hass (2006); *Engaging Diasporas: How governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of origin countries*. Oxford : International Migration Institute, University of Oxford, 112 p.

²⁹⁶ Le GFMD est le « Global Forum on Migration and Development » créé en 2006 dans le but de permettre à la Société Civile de participer aux réflexions politiques ayant trait aux dynamiques transnationales.

Cet état de fait nous amène à déduire que les acteurs transnationaux, qui collaborent avec ces organisations, répondent aussi bien aux besoins d'étendre et de faire aboutir leur projet de développement pour le pays d'accueil, qu'à la manifestation de leur alignement politique en phase avec ces organisations.

1.3. Une prise en compte institutionnelle du transnationalisme politique

L'évolution croissante des migrations internationales, due aux transformations sociétales, implique de nouvelles identités transnationales, de nouveaux modes d'organisation collective et de nouveaux besoins intéressant toutes les échelles du politique. C'est en effet dans les décisions internationales que les transnationaux sont le mieux pris en compte, en tant que citoyens d'*ici* et de là-bas. Pour les pays d'accueil, cette nouvelle tolérance vis-à-vis des liens transnationaux est visible, par exemple, à travers l'adoption du principe du multiculturalisme, dans leurs politiques.

Les nouveaux contextes politiques sont également l'occasion de renforcer la place et le rôle des transnationaux dans les processus de démocratisation des pays d'origine. Les experts internationaux plaident, majoritairement, en faveur d'un dialogue continu avec ces acteurs, ce qui permet, en conséquence, de les identifier suivant leur particularité migratoire et citoyenne.

Le GFMD est un espace d'échange politique inscrit à l'échelle internationale, à l'instar des Assises du Développement (AD).

Suite aux mouvements du Printemps Arabe après 2011, le PNUD a proposé l'élaboration d'un manuel pour les praticiens et les décideurs politiques, ainsi que des formations auprès de la Société Civile, à l'échelle nationale et internationale. Ces organisations formelles et institutionnelles, qui entrent en relation avec ce type d'acteurs désignés, sont l'occasion d'un rapprochement entre politiques et transnationaux, dans les pratiques de développement en lien avec les migrations.

En outre, les États-nations restent, pour les migrations internationales, les supports d'agencements socio-spatiaux et les premiers acteurs de la mondialisation. A l'échelle nationale et locale, les politiques publiques du pays d'accueil développent un intérêt croissant à la gestion de l'intégration de l'immigration et de sa descendance, a fortiori lorsque les initiatives tendent à échapper aux contrôles des pouvoirs publics.

Comme le souligne DUFOIX (2008)²⁹⁷, c'est « une gestion rationnelle des différences ». Consciente de la complexité du phénomène migratoire, nous nous sommes

²⁹⁷ Stéphane, Dufoix (2008) ; « L'esclavage, la colonisation, et après... France, États-Unis, Grande-Bretagne Annales ». *Histoire, Sciences Sociales*, 63e Année, No. 3, Empires (May - June, 2008), pp. 649-651,

intéressée aux études portant sur la catégorisation institutionnelle et ce d'un angle de vue psychosociologique.

TAJFEL (1959) définit cette forme de catégorisation comme « une accentuation des ressemblances subjectivement ressenties, entre des stimuli appartenant à une même catégorie, et une accentuation des différences entre des stimuli appartenant à des catégories différentes »²⁹⁸.

La compréhension de ce phénomène a permis, par la suite, d'étudier les relations entre les divers groupes sociaux, souvent politisés, sur lesquelles porte l'un des axes de notre recherche, relatif aux dynamiques politiques transnationales.

En outre, nous considérons que la catégorisation des acteurs transnationaux, identifiés dans l'espace public du pays d'accueil comme étant un groupe social homogène, serait dangereuse et erronée dans un contexte de mondialisation, où l'individualité propre à chaque trajectoire migratoire soulève des problématiques et des besoins variés.

En conséquence, le transnationalisme peut représenter une force, comme nous l'avons constaté pour les projets de développement, mais c'est également une source de menace dans un contexte d'insécurité internationale, en référence à la montée du terrorisme dit islamiste. C'est d'ailleurs en raison de ce danger, d'envergure internationale, que les échanges entre pays d'accueil et pays d'origine se sont renforcés, devenant plus fréquents et indispensables.

Pour des raisons sécuritaires et économiques, les pays d'origine et ceux d'accueil accordent un intérêt de plus en plus croissant, en termes de désignation des différentes formes de transnationalisme, au niveau de leur responsabilité dans le phénomène migratoire et particulièrement du point de vue des initiatives politiques ou idéologiques prises par les transnationaux.

2- Désignations et représentations institutionnelles dans les pays d'origine

2.1. La nécessité, pour le pays d'origine, d'institutionnaliser les migrations de développement

Les pays qui comptent un grand nombre de ressortissants, migrant vers d'autres pays, ont une ou plusieurs institutions en charge de la gestion des flux de leurs citoyens expatriés. Les instances, mises en place par le biais des représentations diplomatiques (consulats et ambassades), officialisent la prise en considération de la spécificité de cette catégorie de citoyens externalisés.

Parmi les traitements administratifs, il existe des pratiques d'accompagnement et de suivis sociaux, juridiques et économiques pour les transnationaux, par le biais des diverses représentations diplomatiques à l'Étranger (ambassades, consulats, centres culturels

²⁹⁸ Henri, Tajfel (1959) ; « Quantitative judgment in social perception ». *British Journal of Psychology*, 50, pp.16-29.

communautaires, etc.).

Les politiques d'aide au retour, définitif et volontaire, pour pallier le « brain gain », sont également comptées parmi les formes de gestion institutionnelle en faveur des transnationaux. En outre, la plupart des pays d'origine déploient des stratégies nationales orientées vers le transnationalisme de développement, afin de bénéficier des retours d'expériences des ressortissants qualifiés (le brain export) et de gagner en capital humain, social et économique.

La nécessité institutionnelle de catégoriser est une stratégie du pays d'accueil qui lui profite à plusieurs niveaux (niveau sécuritaire, économique, culturel et politique).

D'ailleurs, dans les statistiques, les plus fréquemment élaborées par les représentations institutionnelles tunisiennes à l'Etranger, quatre catégories socioculturelles sont mises en exergue: les « compétences » ou cadres, les intellectuels, les étudiants et les entrepreneurs à l'Etranger.

Ainsi, les circulations, gérées par l'administration nationale, permettent aussi bien de contrôler et de suivre les mouvements des transnationaux que de répondre aux besoins de développement du pays, par le biais d'initiatives et de projets à dominante économique. Les « compétences » et les acteurs du « transnationalisme entrepreneurial »²⁹⁹ ont été les plus suivis et les plus soutenus par les instances officielles du pays d'origine.

Un grand nombre de chercheurs (LEVITT 2001³⁰⁰, GUARNIZO 2003³⁰¹, PERALDI 1993³⁰², VERTOVEC 2003³⁰³, BURTON 2004³⁰⁴, DIMINESCU 2005³⁰⁵, PORTES 2006³⁰⁶, AMBROSINI 2008³⁰⁷) se sont intéressés à ce phénomène. D'une part, parce qu'il est stratégique pour le pays d'origine et, d'autre part, parce qu'il figure parmi les publications les plus

²⁹⁹ « le transnationalisme entrepreneurial consiste dans les activités économiques qui n'impliquent pas un déplacement physique des opérateurs, mais qui font voyager l'argent ou les messages. On peut parler dans ce cas de transnationalisme connectif. C'est le service qu'ils rendent qui est transnational, dissocié de la mobilité géographique des acteurs. » (Ambrosini, 2008)

³⁰⁰ Peggy, Levitt (2001); *The transnational villagers*; Berkeley: University of California Press, 281 p.

³⁰¹ Luis Eduardo, Guarnizo (2003); "The economics of transnational living", *International Migration Review*, 37 (3); pp. 666- 699

³⁰² Michel, Peraldi (2002); "Introduction", in : Michel, Peraldi (s. dir.) ; *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée* ; Paris : Éd. Maisonneuve & Larose, 2002, pp. 11-41

³⁰³ Steven, Vertovec (2003); *Op.Cit.* p.61

³⁰⁴ Barbara, Burton and Sarah, Gammage (2004); « An interdisciplinary analysis of remittances, rights and associations among Central American immigrants in Greater Washington, D.C. » ; Washington : Women's Studies Department, George Washington University - Center for Women and Work, Rutgers, The State University of New Jersey, Destination D.C. Working Paper, n° 1, November 2004, 26 p.

³⁰⁵ Dana, Diminescu (2005); "Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique", *Migrations Société*, vol. 17, n° 102, novembre-décembre 2005, pp. 275-292

³⁰⁶ Alejandro, Portes; Rubén G., Rumbaut (2006); *Immigrant America: a portrait* ; Berkeley: University of California Press, 2006, 460 p.

³⁰⁷ Maurizio, Ambrosini (2008) ; « Entreprendre entre deux mondes : le transnationalisme économique des migrants », *Migrations Société* 2008/6 (N° 120), pp. 53-80.

importantes, en ce qui concerne l'évolution du phénomène des migrations internationales vers le transnationalisme (Cf. Chapitre 1).

Toutefois, il convient de noter que le contexte du Printemps Arabe de 2011 a entraîné une modification considérable de l'angle de vue international, en renforçant le rôle et la place de la Société Civile, a fortiori lorsque celle-ci s'inscrit dans une mobilité alternative et trans-citoyenne.

2.2. Pourquoi est-il indispensable de désigner les formes de transnationalisme ? Une question sécuritaire : désigner pour contrôler ?

L'évolution du phénomène migratoire, dans la définition même du transnationalisme, comporte une dimension nouvelle, imprévisible et non maîtrisable. La participation électorale et l'acte de vote depuis le pays de résidence constituent des actions transnationales politiques et citoyennes. Ces formes de participation politique sont motivées, le plus souvent, par une quête de sens et de repères, inassouvie dans le pays d'accueil.

Depuis la mise en place du processus démocratique en Tunisie, cette forme d'activité transnationale a pris de plus en plus d'importance chez les transnationaux, au niveau du comportement aussi bien individuel que collectif. La présence assumée d'un environnement politisé jusque dans les associations sociales, culturelles et sportives de la communauté tunisienne à l'Etranger, a renforcé la complexité de cette dynamique, susceptible d'avoir un impact considérable, dans les sociétés d'accueil et d'origine.

De plus, les activités transnationales, surtout lorsqu'elles nécessitent une mobilité alternative (va-et-vient fréquents), peuvent faire l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement du pays d'origine.

C'est souvent le cas des partis politiques d'opposition et des organisations terroristes. Toutes deux inscrites dans la mobilité, elles peuvent être considérées comme des menaces pour le pays d'origine, dans la mesure où elles sont susceptibles de l'impliquer dans des conflits diplomatiques ou relevant de la géopolitique internationale.

Le transnationalisme politique et idéologique tunisien nous interpelle particulièrement, dans cette partie. Avec la mondialisation et le contexte de la révolution, la nécessité de désigner les formes de transnationalisme est devenue progressivement intrinsèque aux questions sécuritaires.

En effet, située à 118 kms de l'Italie, entre la Libye et l'Algérie, la Tunisie a dû déployer des mesures de sécurité considérables, après les révolutions dans les pays arabes. Cela se manifeste à travers le contrôle strict de ses frontières face à l'entrée massive d'immigrés

frontaliers, surtout du côté de la Libye, et la surveillance de ses ressortissants à l'Étranger en mesure de constituer une menace pour le pays et le reste du monde.

Selon la presse internationale, la Tunisie est considérée comme « le plus grand pourvoyeur de djihadistes »³⁰⁸, « le plus grand exportateur de djihadistes »³⁰⁹, ou « le plus grand réservoir du djihad en Afrique », avec plus de 8000 Tunisiens partis pour le Djihad en Syrie, en 2014³¹⁰.

D'après un rapport de l'ONU et une étude de l'Institut Quilliam³¹¹, il y aurait « 15000 terroristes étrangers en territoires syrien et irakien, dont les Tunisiens représentent le contingent le plus élevé »³¹².

Selon les autorités syriennes, le nombre de Tunisiens dépasserait les 10000, sur un total de 48000 terroristes présents sur le sol syrien.³¹³

Pour cause, plusieurs centaines d'islamistes, parmi lesquels des condamnés avant 2011 pour terrorisme, ont été amnistiés lors de la révolution tunisienne, sans « aucun suivi sécuritaire et politique mis en œuvre ».³¹⁴

En outre, à un niveau transnational, la radicalisation et la désaffiliation identitaire des « nouvelles générations », issues de l'immigration tunisienne, échappent au contrôle du pays d'origine de par leur éloignement géographique, mais également du fait de leur désintérêt des politiques nationales du pays d'origine.

La Tunisie post-révolutionnaire a dû s'adapter au nouveau contexte de mondialisation et modifier ses stratégies de sécurité intérieure et extérieure. Cela découle de la volonté de faire face au phénomène de radicalisation des jeunes tunisiens et à la montée de *l'islamisme politique* et idéologique, le plus souvent responsables d'actes terroristes.

Il convient de souligner que la radicalisation des courants islamistes, liés, notamment au « Wahabisme », dont les « Frères musulmans » d'Égypte, usant de la religion pour des objectifs

³⁰⁸ Selon un article du journal électronique *ladepeche.fr* du 8 décembre 2015. [en ligne] :

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/12/08/2233977-1700-francais-parmi-27-000-jihadistes-etat-islamique.html>

³⁰⁹ Selon un article du journal *African Manager* du 2 septembre 2014. [en ligne] : <https://africanmanager.com/la-tunisie-plus-grand-exportateur-de-djihadistes-en-syrie/>

³¹⁰ Selon un article du journal *Le figaro* du 24 janvier 2013. [en ligne] :

<http://www.lefigaro.fr/international/2013/01/24/01003-20130124ARTFIG00677-la-tunisie-reservoir-du-djihad-en-afrique.php>

³¹¹ Article de l'Institut Quilliam sur la déterritorialisation du terrorisme. [en ligne] :

<https://www.macdonaldlaurier.ca/when-international-terrorism-goes-local/>

³¹² Idem

³¹³ Propos recueillis dans l'article du *Figaro* du 24 janvier 2013. [en ligne] :

<http://www.lefigaro.fr/international/2013/01/24/01003-20130124ARTFIG00677-la-tunisie-reservoir-du-djihad-en-afrique.php>

³¹⁴ Propos de Alaya Allani, spécialiste de l'islamisme au Maghreb, rapportés dans l'article du *Figaro* du 24 janvier 2013.

d'ordre politique, ne date pas d'aujourd'hui. Elle a été encouragée par le modèle iranien, avec l'arrivée au pouvoir de Khomeiny et l'instauration de la « République islamique

Dans cet ordre d'idées, Mohamed-Chérif FERJANI (2005) considère l'avènement de la « république islamique » d'Iran en 1979 comme l'amorce des réflexions de spécialistes s'intéressant, depuis, à l'islam politique. Pour l'auteur, c'est bien à partir de la révolution iranienne que ce phénomène est devenu « une réalité politique incontournable dans tous les pays musulmans et un acteur qui compte sur la scène internationale » (FERJANI, 2005 :18)³¹⁵

Dans les pays occidentaux, l'installation de l'islam a succédé à celle des migrants pratiquants de confession musulmane. Depuis les années 70, on assiste au développement d'une pluralité d'islams politiques, notamment en France. Dans son ouvrage *Le Politique et le religieux dans le champ islamique*, FERJANI analyse les différents courants de ce nouveau phénomène émergeant dans les pays d'accueil. Il souligne l'apparition récente d'un islam « à la fois menaçant et obscurantiste du fait de son essence particulière qui le distingue des autres religions ... » (FERJANI 2005 :19)³¹⁶

L'amalgame à l'origine de conflits sociopolitiques réside dans l'établissement d'un lien direct entre la menace d'une idéologie politique extrémiste islamiste et la présence de migrants et de descendants de migrants de confession musulmane, sur les territoires de résidence concernés. Le transnationalisme politique, qui suppose l'identification des actions et des mobilités de cette catégorie de migrants vers leur pays d'origine, (incluant les actes d'idéologies islamistes extrémistes), se place dans le viseur des politiques sécuritaires.

De 2013 à 2016, des événements tragiques survenus de part et d'autre des deux rives (française et tunisienne) ont mis en exergue la dimension transnationale politique et idéologique, qui implique directement les jeunes transnationaux tunisiens.

En effet, le contexte de crise nationale et internationale, après le Printemps Arabe, a touché directement, et à des périodes similaires, la France et la Tunisie.

L'attentat de Charlie Hebdo, du 7 janvier 2015 à Paris, a été suivi par celui du musée du Bardo à Tunis, le 18 mars 2015, puis par celui de Sousse, le 26 juin 2015. L'attentat de Nice, du 14 juillet 2016, a suivi celui de Ben Guerdane³¹⁷, le 7 mars 2016, en Tunisie.

Les auteurs des actes terroristes ont été identifiés comme étant, majoritairement, des transnationaux tunisiens. Leurs manœuvres ont été facilitées par le chaos de la première période

³¹⁵Mohamed-Chérif, Ferjani (2005) ; *Le Politique et le religieux dans le champ islamique*, éd. Fayard, Paris, 2005. 353 p.

³¹⁶Idem

³¹⁷ Ville tunisienne située à 25 kms de la frontière libyenne.

du Printemps Arabe, le contexte de mondialisation et la mobilité de binationaux ou de transnationaux musulmans, ou supposés musulmans, vers l'Europe et le reste du monde.

Les Etats-Nations impliqués dans le nouveau circuit migratoire du transnationalisme, après 2011, recourent au renforcement de leur sécurité intérieure afin de surveiller la montée du fléau terroriste islamiste, accentuée par le transnationalisme politique ou idéologique.

MARTINIELLO et HILY (1998)³¹⁸ considèrent que les approches dominantes, relatives aux migrations internationales, sont de plus en plus « défensives, restrictives et sécuritaires »³¹⁹. Les auteurs soulignent que, du point de vue sécuritaire, et pour certains acteurs politiques, « *l'immigration représente une menace pour la sécurité internationale* » et « *les migrants et leurs descendants (...), une menace pour la sécurité intérieure* »³²⁰. Dès lors, nous supposons que l'immigration internationale et les migrations dans les pays d'accueil relèveraient des mêmes dynamiques transnationales. Le transnationalisme serait également perçu comme une menace sécuritaire attribuée aux migrants.

En outre, le vote à distance et la participation politique peuvent être compris comme des formes de radicalité, soit contre l'ancien régime, soit contre les politiques migratoires du pays de résidence. De fait, le transnationalisme politique met en perspective l'émergence d'une radicalité transnationale qui serait, à la fois, vecteur d'émancipation citoyenne et maïeuticienne de l'extrémisme idéologique.

L'analyse de ces radicalités nous permet d'approfondir notre réflexion sur les formes de résistance et de lutte culturelle des immigrés et de leur descendance.

Comme le souligne M.J. Mondzain, (2017), « la radicalité, fait appel au courage des ruptures constructives et à l'imagination la plus créatrice. La confusion entre la radicalité *transformatrice* et les *extrémismes* est le pire venin que l'usage des mots inocule jour après jour dans la conscience et dans les corps »³²¹. Pour ce qui concerne notre recherche sur le transnationalisme tunisien, les radicalités revêtent plusieurs formes que l'on ne peut ni combiner ni confondre.

L'appréhension négative des réalités migratoires paraît réductrice. Marcel MAUSS

³¹⁸ Marco, Martiniello et Marie-Antoinette, Hily (1998) ; « Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? » In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n°2. pp. 9-17

³¹⁹ Idem

³²⁰ Ibid.

³²¹ Marie-José Mondzain (2017) ; De la radicalité en question ; Bruxelles, acte de communication [en ligne] : <https://www.liguedh.be/72430/component/content/article/31-programme/299-journee-de-reflexion-de-la-radicalite-et-des-ailes>

(1966) considère l'immigration comme « un phénomène social total »³²², qui interroge les fondements mêmes des sociétés. Cette affirmation nous amène à approfondir la réflexion sur les liens traditionnels avec les migrants dans les pays et d'accueil et d'origine, ainsi que sur le fonctionnement des institutions politiques des deux pays. Dès lors, il est important de rappeler le caractère indéterminé du transnationalisme, qui nécessite une étude plus approfondie, afin d'éviter de conclure sur la dimension réductrice de ce concept.

2.3. Classification des diverses formes de transnationalisme

Dans le sillage de LAPEYRONNIE (1993) qui réfute d'associer l'immigration à « un bloc monolithique »³²³, nous soutenons l'idée que le transnationalisme ne représente ni un groupe ni une conduite homogène. En effet, bon nombre de pratiques découlent de diverses motivations variant selon les expériences migratoires, les besoins individuels et l'intensité du lien avec le pays d'origine.

Pour conférer à ces mouvances extrêmes une dimension transnationale, sans les confondre, nous nous attacherons à cerner les principales typologies de mouvements transnationaux. Ce cheminement nous permettra, par la suite, de cerner les passerelles personnelles, collectives et idéologiques des différents motifs de l'activité transnationale.

Ceci dit, la variété et la richesse des profils migratoires et la complexité de leurs mouvements circulatoires nous amènent à classifier les diverses formes de pratiques transnationales que nous déclinons comme suit :

- 1- le transnationalisme économique ou de développement ;
- 2- le transnationalisme culturel et identitaire ;
- 3- le transnationalisme politique ou idéologique.

Dans son étude sur les migrations, AMBROSINI (2008)³²⁴ propose une représentation des différentes pratiques du transnationalisme, dont certains éléments, cités précédemment par nous-même dans le schéma ci-dessous, s'alignent globalement avec la classification proposée par le chercheur.

³²²Marcel, Mauss (1966) ; *Sociologie et anthropologie* ; Paris. :P.U.F.

³²³Didier, Lapeyronnie (1993); *Op.Cit.*p. 43

³²⁴Maurizio , Ambrosini(2008) ; *Op.Cit.*p.97

Les éléments mis en comparaison se présentent comme suit :

Classification A³²⁵ des pratiques transnationales	Classification B³²⁶ des pratiques transnationales
Economique ou de développement	Circulatoire, symbolique, mercantile
Culturel et identitaire	Circulatoire, symbolique, mercantile
Politique ou idéologique	Circulatoire, symbolique, connectif

Il ressort de cette comparaison que, pour AMBROSINI, deux formes de transnationalisme génèrent, une forte dynamique :

Le transnationalisme circulatoire, qui caractérise les déplacements entre les deux territoires et le transnationalisme symbolique, évocateur de l'espace d'origine par des représentations mentales, véhiculées dans les deux territoires.

Le transnationalisme symbolique n'importe pas de produits à des fins commerciales. S'il le fait, c'est « seulement de façon accessoire afin de reconstruire une ambiance, un milieu, une signification. Il offre un répertoire de consommations culturelles et de représentations *d'identité nationale, ethnique, religieuse*. Il constitue et anime des lieux de rencontre et de réunion, spécialement dans le secteur des loisirs (locaux et écoles de danse latino-américains, *centres de méditation yoga, bains turcs, etc.*), *en se prêtant aussi à l'hybridation et à l'imitation* » (AMBROSINI, 2008)³²⁷.

En nous référant à la définition proposée par l'auteur, nous constatons la présence du symbolique dans notre classification relative aux formes de pratiques transnationales culturelles, identitaires et économiques ou de développement.

Cette dimension est également présente dans l'activité politique en ce qu'elle détermine les champs d'attraction pour l'éveil à la trans-citoyenneté et le vote à distance (Cf. chapitres V et VI). En conséquence, les motifs d'activités transnationales ne se confondent pas mais peuvent se combiner, générant de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de représentation du transnationalisme et de « nouveaux syncrétismes culturels »³²⁸.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons de façon détaillée l'étude « des formes d'échanges

³²⁵ Classification proposée par nous-même

³²⁶ Classification proposée par Maurizio, Ambrosini (2008) ; *Op.Cit.*, p. 97

³²⁷ Maurizio, Ambrosini (2008) ; *Op.Cit.*, p. 97

³²⁸ Idem

économiques transnationaux ayant pour base les sociétés d'accueil »³²⁹.

Tableau A. Les différentes formes de pratiques transnationales, selon AMBROSINI

	Transnationalisme circulaire	Transnationalisme connectif	Transnationalisme mercantile	Transnationalisme symbolique
Objet du transfert transnational	Opérateur transportant des dons, messages ou passagers	Argent, messages (communication)	Produits "ethniques" (parfois produits du Nord envoyés vers le Sud)	Attrait culturels
Clients	Immigrés (familles transnationales)	Immigrés (familles transnationales)	Immigrés "nostalgiques" et consommateurs autochtones attirés par l'exotique	Immigrés "nostalgiques" et consommateurs autochtones attirés par l'exotique
Retombées	Maintien des liens, diffusion de modèles de consommation des sociétés des pays récepteurs	Maintien des liens, amélioration des conditions de vie des parents, nouvelles consommations	Augmentation de l'import/export, maintien de l'identité culturelle, nouvelles formes de consommation dans les sociétés des pays récepteurs	Hybridations et contaminations culturelles ; formation de nouvelles identités et figures professionnelles
Exemples	Coursiers et transporteurs	Services de transfert d'argent et téléboutiques	Boutiques de produits ethniques	Activités du secteur du loisir

AMBROSINI propose, ici, une typologie des échelles d'intensité relatives aux implications des transnationaux et aux activités qui les maintiennent en lien avec le pays d'origine, à partir du pays d'accueil. Comme le montre le tableau ci-dessus, le transnationalisme circulaire comporte davantage de dynamisme, se démarquant par une présence dans les deux territoires.

Il ressort, de la lecture de ce tableau, que la dimension mercantile est dominante dans ces formes d'activité. Celles-ci sont, également, au profit du pays d'origine, qui s'enrichit de ces dynamiques³³⁰.

³²⁹ Ibid

³³⁰ Etant donné que le fait circulaire profite en premier lieu au pays d'origine, nous avons inséré cette analyse dans la sous-partie relative aux désignations et représentations du transnationalisme dans les pays d'accueil.

Le maintien et la consolidation du lien avec le pays d'origine, de la culture et de l'identité ressortent comme étant les principales motivations. Toutefois, l'aspect économique, que nous désignons par l'expression séduction lucrative du symbolique, semble constituer la finalité implicite de ces pratiques.

Cet état de fait n'est pas sans nous rappeler des similitudes avec les pratiques politiques et idéologiques transnationales. En effet, l'utilisation de la représentation mentale identitaire et culturelle du pays d'origine s'avère être un vecteur d'implication et de participation politique et/ou idéologique très attrayant et séducteur, chez les trans-citoyens.

Les acteurs du transnationalisme politique et, essentiellement, idéologique se servent également de la séduction lucrative du symbolique pour dynamiser la participation politique des transnationaux, en les ralliant à leur cause.

Les chapitres V et VI de notre thèse permettront d'approfondir cette analyse et de chercher des réponses, par le biais d'enquêtes de terrain ciblant des transnationaux tunisiens impliqués dans le processus de démocratisation de la Tunisie.

Pour parfaire notre réflexion, nous intéresserons au transnationalisme tunisien et à sa dimension institutionnelle dans le pays d'origine.

2.4. Institutionnalisation du transnationalisme tunisien

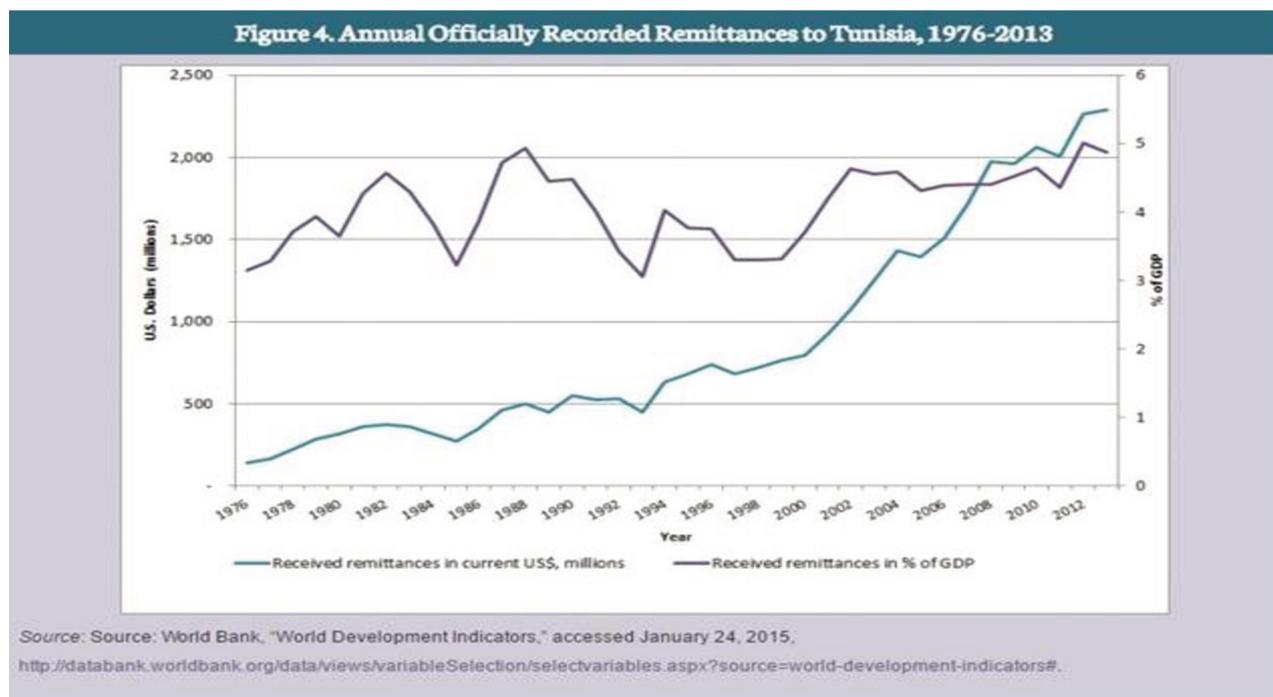
Les Tunisiens résidant à l'Étranger sont concentrés dans les pays européens, avec 83,2 % de l'ensemble des migrants, en 2011. La France demeure le principal pays d'accueil en Europe, et dans le monde ; on y dénombre la plus importante diaspora tunisienne, soit 54 %. De plus, le nombre de Tunisiens immigrés en France a considérablement augmenté depuis 2002, passant de 236 mille émigrés à 668 mille, en 2011, soit une hausse de 35,2 %, au cours des dix dernières années.

A l'instar des autres pays à fort taux de migrants, l'intérêt du pays d'accueil (France), comme celui d'origine (Tunisie), est porté vers différents motifs de mobilité transnationale. C'est notamment la question des transferts économiques qui constitue la première base de données relatives aux mouvements des diverses communautés transnationales.

La World Bank (Banque Mondiale de Développement) s'est intéressée aux mobilités transnationales des Tunisiens à l'Étranger, notamment du point de vue de leurs pratiques orientées vers les transferts de fonds et les projets de développement. L'évolution des activités de développement de 1976 à 2013 révèle une importante croissance des transferts de fonds vers la Tunisie, dont ceux des transnationaux.

Ces données mettent en évidence l'importance des accords internationaux dans le cadre

du développement de la Tunisie, qui ne peuvent exister sans la présence, le dynamisme et la sollicitation des acteurs transnationaux tunisiens, dont la majorité est issue de la Société Civile.



Graph. 1-Transferts de fonds annuels en Tunisie officiellement enregistrés - 1976- 2013

Il ressort du graphique ci-dessus que les transferts annuels de fonds, vers la Tunisie, pour la période de 1976 à 2013³³¹, ont enregistré une croissance considérable, passant de 200 millions de dollars (1976) à 2 milliards 500 millions (2013), soit une hausse de 1150%.

Cela montre que l'institutionnalisation du transnationalisme tunisien est devenue une des priorités du pays, qui a compris la pertinence de connaître les profils socio culturels de ses expatriés, a fortiori ceux des acteurs du transnationalisme entrepreneurial à l'Étranger. La collaboration du pays d'origine avec d'autres institutions internationales se traduit par l'édification d'une stratégie d'étude relative à des citoyens expatriés et la prise en considération de ces formes d'activités qui profitent au pays.

Une répartition par type d'activité fait ressortir la diversité de la communauté tunisienne, en France, qui serait composée essentiellement, en 2012, de 46,4 % de travailleurs, 3,4 % de sans-emplois, 15,5 % d'élèves et 5,7 % d'étudiants.³³²

Depuis la création de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (Cf. chapitre IV), la

³³¹Source: World Bank; "world Development Indicators", January 24, 2015.

³³² Mohamed, Kriaa et al. (2013); « Bonnes pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration du travail pour renforcer les systèmes d'information du marché de l'emploi (SIME), migration de travail en Tunisie , une lecture de la décennie 2002-2012 » ;

Tunisie ne cesse de manifester un intérêt pour les transnationaux tunisiens.

C'est ainsi qu'en 1995 le gouvernement avait pris une série de mesures en faveur des transnationaux : programmation d'une émission télévisuelle pour les Tunisiens à l'Etranger, proposition de cours de langue arabe aux nouvelles générations de l'immigration, mise en place par l'OTE de séminaires annuels en faveur des entrepreneurs, organisation de symposiums pour les associations et citoyens expatriés, etc.

Les descendants d'immigrés tunisiens sont désignés, par les institutions tunisiennes, à travers l'expression « les nouvelles générations ». Ces institutions usent, parfois, de mots ou expressions plus populaires telles que « les enfants de France », (*Ouled frança*) ou « les enfants de l'Etranger » (*Ouled el kharej*) (Cf. Chapitre I). Ces formes de désignation, empreintes du langage populaire, confèrent un caractère illégitime aux descendants de l'immigration tunisienne, qui ne sont ni immigrés (mais issus de), ni Tunisiens (mais originaires de).

Parallèlement aux politiques restrictives envers l'immigration en France (SIMON et TIBERJ, 2012; cf. Chapitre I), nous observons un phénomène de catégorisation institutionnelle dans le pays d'origine, qui passe par les mêmes schèmes de gestion rationnelle des différences³³³(DUFOIX , 2008), figeant, de ce fait, la représentation sociale et institutionnelle d'un groupe social bien déterminé.

En congruence avec ces observations, le gouvernement tunisien a confié la gestion de ses expatriés au ministère des Affaires Sociales, en charge des familles en difficulté et des personnes à besoin spécifiques (handicapés, personnes malades, mères isolées, retraités, etc.).

Depuis la création de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) en 1988, le gouvernement tunisien a placé des agents dans les divers consulats et ambassades pour accompagner les transnationaux.

L'OTE (antenne du Ministère tunisien des Affaires Sociales) est toujours, après 2011, chargé de superviser le travail des attachés sociaux, en complémentarité avec le Ministère des Affaires Etrangères. Ceux-ci disposent d'un bureau dans les instances consulaires à l'Etranger.

Les attachés sociaux, sont des représentants de l'institution tunisienne à l'Etranger. Ils constituent un lien direct avec les transnationaux et s'investissent dans le soutien aux associations transnationales, qui sont devenues les principaux interlocuteurs et intermédiaires avec la Société Civile à l'Etranger. C'est l'occasion de soutenir les projets culturels et de développement en direction de la Tunisie.

Le rôle de ces agents est à double visée. D'une part, ils jouent le rôle de trait -d'union

³³³Stéphane, Dufoix (2008) ; *Op.Cit.*,p.95

entre la communauté transnationale et l'administration tunisienne, en cherchant à consolider les liens avec la Tunisie à travers le soutien et l'implication dans des projets de promotion du pays. D'autre part, surtout durant le régime de Ben Ali, de par leur proximité avec la communauté locale, les attachés sociaux jouaient le rôle d'« indicateur », ayant pour tâche de contrôler les mouvements intellectuels et politiques des transnationaux. Les associations et les dites « compétences » étaient répertoriées³³⁴ par les services de renseignements qui collaboraient avec les attachés sociaux.

Après la révolution tunisienne de 2011, le gouvernement provisoire, sur demande des transnationaux, a procédé aux changements des fonctionnaires en charge de la gestion des Tunisiens à l'Etranger. Les rôles ont été inversés. En effet, les nominations de consuls, d'ambassadeurs et d'attachés sociaux sont devenues les premières cibles d'attaques de la communauté transnationale, faisant l'objet de surveillance de la part des représentants associatifs, qui se sont mis à revendiquer la nomination de fonctionnaires issus de l'immigration.

Cette revendication n'a pu se concrétiser qu'en faveur des partis politiques au pouvoir, à travers la nomination de leurs adhérents et / ou sympathisants.

Il en fut de même pour le fonctionnement administratif dont les méthodes de gestion n'ont pas enregistré le changement souhaité durant la transition démocratique, après 2011. Bien que des tentatives et des efforts aient été entrepris de part et d'autre de certains acteurs concernés (associatifs, citoyens et politiques), les méthodes de gestion de cette communauté ont très peu évolué.

A contrario, au lieu de réformer les méthodes de gestion, les changements ont touché les ressources humaines, avec la nomination de nouveaux représentants, provoquant ainsi une distanciation entre les acteurs associatifs et de l'opposition politique, d'un côté, les représentants de l'OTE, des consulats et ambassades tunisiennes, de l'autre.

La nouvelle situation a favorisé, à ses débuts, le rapprochement communautaire entre transnationaux tunisiens, que le contexte particulier de la révolution a permis de renforcer.

Ces dynamiques rendent l'écho à l'expérience migratoire d'autres pays à fort taux d'immigration qui ont suscité de nombreuses recherches sur le sujet, à travers les mouvements sociaux transnationaux, en Europe et aux Etats-Unis.

3- Les expériences Nord-américaines et européennes du transnationalisme

3.1. La nécessité de cerner l'approche transnationaliste

³³⁴Lors de notre mission (Cf. Chapitre. VII), nous avons eu accès à l'ensemble des listes des associations et des compétences transnationales tunisiennes par le biais des attachés sociaux (Cf. « Annexes », pp.639-646)

Différents cadres d'analyse du transnationalisme s'articulent autour des notions d'échanges, de relations et de pratiques transfrontalières. Ces notions transcendent le cadre national en tant qu'entité officielle en permettant, d'une part, l'exercice d'activités culturelles, identitaires ou de développement, dans les deux territoires concernés et, d'autre part, la modification du paysage économique et politique des sociétés d'accueil et d'origine.

Désormais, avec le nouveau contexte de mondialisation, les activités transnationales échappent au suivi et à l'encadrement du pays d'accueil.

En effet, la définition du transnationalisme présente ce caractère insaisissable à travers l'impression d'être partout et nulle part, où les pratiques sont étendues au-delà des frontières nationales. C'est précisément l'existence d'un lien avec plusieurs lieux à la fois qui rend impossible la maîtrise (sur le plan institutionnel) du phénomène, par les pays d'accueil.

Les conditions de vie des migrants (les principaux acteurs du transnationalisme), reposent sur plusieurs dynamiques, basées sur les interactions de part et d'autre des territoires d'attache.

Ces interactions sont matérielles, telles que les contributions aux projets et initiatives de développement économique pour le pays d'origine et immatérielles, comme c'est le cas de la sauvegarde, la promotion et la transmission de la culture et de l'identité communautaire. L'activité politique se positionne à l'interface des deux formes d'interaction, dans la mesure où elle s'empare aussi bien du caractère symbolique, identitaire, circulatoire que mercantile. En mettant l'accent sur l'impact de ces pratiques, les Etats-Nations sont appelés à porter leur regard au-delà de leurs frontières.

Dès lors, l'une des principales motivations du transnationalisme politique résiderait dans la quête de valeurs ou de pouvoir, ce qui amènerait les gouvernements des pays d'accueil à prendre les mesures politiques appropriées.

Jean Michel LAFLEUR (2013)³³⁵ expose les mobiles ayant incité les pays d'accueil à renforcer leur politique d'immigration. Nous en retenons deux. Le premier réside dans le caractère insaisissable du contexte transnational, ayant entraîné des échanges multiples et des circulations alternatives. Le second réside dans le contexte socio-politique du pays d'origine qui permet de saisir l'intensité des mesures politiques, du pays d'accueil, en faveur des migrants.

Les pays en voie de démocratisation ont des activités transnationales intenses et fréquentes. Ces activités nécessitent un accompagnement des pays d'accueil en faveur des

³³⁵ Jean-Michel, Lafleur (2013); *Transnational Politics and the State: The External Voting Rights of Diasporas*. New York: Routledge

transnationaux impliqués dans le processus démocratique de leur pays d'origine. La mondialisation a ainsi permis la connexion entre « les différentes réalités territoriales »³³⁶.

De plus, le développement accéléré des réseaux d'information et de communication, de transport, de commerce, sous l'effet de la mondialisation, a resserré les liens des migrants avec plusieurs endroits³³⁷ (Cf. Chapitre VIII), renforçant, de fait, les échanges transnationaux de type culturel, identitaire ou ethnique, à l'origine du lobbying.

3.2. Impact du lobbying américain sur le transnationalisme politique

Les expériences nord-américaines ont démontré l'importance des mouvements ethniques caractérisés par l'ethnic lobbying (LAHIRI et RAIMONDOS-MOLLER, 2000.)³³⁸ ou l'ethnic bargaining (les négociations ethniques) (JENNE, 2007)³³⁹. Ces mouvements ont nourri la recherche scientifique américaine, qui a ouvert la voie aux études portant sur le transnationalisme (Cf. Chapitre I). L'institutionnalisation de ce phénomène a permis d'encadrer les différentes formes de mobilité des migrants.

Outre leur caractère mercantile et symbolique, les activités migratoires, générées par les lobbyings ethniques, ont renforcé le développement de nouvelles formes de transnationalisme telles que les activités politiques transnationales. Les études portant sur l'expérience des migrations aux Etats-Unis ont souligné l'évolution des relations politiques et institutionnelles entre les migrants et le pays d'accueil, du fait du nouveau contexte de mondialisation.

Nous pouvons affirmer que le lobbying ethnique est fortement ancré dans la culture américaine. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les groupes irlando-américains ont soutenu les Etats-Unis contre la Grande Bretagne. Chaque évènement historique majeur (guerre, révolution, catastrophe naturelle) prend une envergure internationale. On observe une implication plus significative des transnationaux.

Il convient de rappeler que la participation politique des transnationaux aux Etats-Unis, qui s'organisait sous forme de lobbying ethnique ou culturel très influent, a intéressé les chercheurs, à partir de la fin des années 90.

Tony SMITH³⁴⁰ propose une chronologie de l'histoire du lobbying ethnique en trois

³³⁶Idem

³³⁷ Dialogue International sur la migration, atelier d'intersession sur la migration et le transnationalisme: chances et défis 9-10 mars 2010. Document de travail

³³⁸ Lahiri, Sajal and Raimondos-Moller Pascalis(2000); "Lobbying by Ethnic Groups and Aid Allocation", *The Economic Journal*, Vol. 110, No. 462, Conference Papers (Mar., 2000), pp. 62-79

³³⁹ Erin K., Jenne (2007); "Ethnic Bargaining: The Paradox of Minority Empowerment". Cornell University Press.

³⁴⁰Tony, Smith (2000); *foreign attachments, the power of ethnic groups in the making of American Foreign Policy*. Cambridge. Harvard University Press.

étapes importantes.

Il situe la première période entre 1910 et 1930, lorsque les WASP³⁴¹ ont renforcé les politiques d'intégration des premiers migrants sur le sol américain (Allemands, Irlandais, Scandinaves et Italiens). A l'époque, la politique étrangère n'avait pas de mesures restrictives à l'égard du communautarisme, qui constituait, implicitement, une force politique du transnationalisme européen sur le territoire américain.

La seconde période se situe après la première guerre mondiale et s'étend jusqu'à la fin de la guerre froide. Les soldats américains, aux origines européennes, ont été, pour la plupart, rejetés par les citoyens de leur pays d'origine. Par la suite, ce retour d'expérience a encouragé bon nombre de ces soldats à s'assimiler complètement avec la culture américaine (allant jusqu'à changer de nom et abandonner la langue natale).

En revanche, l'internationalisation de la politique étrangère américaine, par la lutte contre le communisme à l'échelle internationale, a marqué fortement cette période. Sans doute y verrons-nous, ici, une lutte des élites cubaines exilées, tributaire du contexte économique mondial. Considérés comme réfugiés politiques, les premiers migrants cubains ont acquis un statut préférentiel (FORMENT 1989)³⁴². Progressivement, ces exilés ont édifié les bases du transnationalisme cubain, aux Etats-Unis (MARTINIELLO, LAFLEUR 2008)³⁴³, à travers « *la transformation du pouvoir économique dans l'enclave cubaine américaine de Miami en pouvoir politique* »³⁴⁴.

Dans les années 1980, la lutte anti-communiste a largement profité aux transnationaux américains d'origine cubaine, qui ont renforcé leur lobbying idéologique grâce à l'appui d'autres transnationaux sur le sol américain.

La troisième et dernière période, marquée par la chute du mur de Berlin en 1989, est commune aux différents pays d'accueil européens. Elle s'est traduite par la fermeture des frontières à l'immigration. Par ailleurs, le soutien et l'intervention des Américains en Haïti ou en Somalie a permis de redéfinir et de renforcer la place des transnationaux dans le territoire américain.

³⁴¹ Les WASP sont les *White Anglo-Saxon Protestant*, les descendants d'immigrants d'Europe du Nord et de l'Ouest aux Etats-Unis. Leur système de valeur et leur mode de vie ont considérablement influencé et structuré une partie de la nation américaine depuis les premières colonies anglaise du début du XVIII^e siècle.

³⁴² Carlos A., Forment (1989); « Political practice and the rise of an ethnic enclave: The Cuban American case, 1959-1979 »; *Theory and Society*, 18 (1), pp. 47-81.

³⁴³ Marco, Martiniello and Jean-Michel, Lafleur (2008) ; « Ethnic Minorities' Cultural and Artistic Practices as Forms of Political Expression: A Review of the Literature and a Theoretical Discussion on Music ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34, 2008 ;pp. 1191-1215

³⁴⁴Idem

D'un autre côté, le Mexique et la République Dominicaine ont développé une politique d'encouragement de leurs transnationaux, en les autorisant à avoir la double nationalité et en adoptant une législation fiscale de soutien aux transnationaux pour l'envoi de fonds au pays d'origine. Cet accord a succédé à d'autres revendications des transnationaux mexicains aux Etats-Unis, qui ont réclamé leur intégration aux processus électoraux de leur pays. Lorsque ce droit fut accordé par le Mexique, en 2005, seulement 1% des votants à distance (soit 54780 électeurs) ont participé aux élections de 2006.³⁴⁵

L'immigration mexicaine aux Etats-Unis s'est caractérisée, essentiellement, par le besoin en main-d'œuvre d'une économie américaine en pleine expansion, le vieillissement de la population américaine et la pénurie d'emplois attractifs au Mexique. La consolidation de réseaux sociaux transnationaux bien établis a permis la mise en œuvre de politiques migratoires bilatérales, comme le Bracero Program (1942-1964).³⁴⁶

On en déduit, dès lors, que les pays d'accueil, qui accordent une place et un rôle sociétal aux transnationaux, mettent en place des programmes adaptés ainsi qu'une gestion administrative de contrôle des activités transnationales (ROBERTS et al. ,1999 :247)³⁴⁷.

De plus, l'évolution des politiques multiculturelles contribue à la reconnaissance, voire la promotion de ces pratiques transnationales culturelles, après la troisième période citée par SMITH (la chute du mur de Berlin, 1989).

D'ailleurs, SHAIN (1994)³⁴⁸ souligne l'impact du multiculturalisme américain, qui est en partie le résultat de la lutte des Afro-Américains pour les libertés civiques. Cette forme de lobbying ethnique profitera plus tard à la « migrants community », en jetant les bases d'un héritage des expériences migratoires dans le pays de résidence.

En effet, renforcé par la mondialisation, ce phénomène « cosmonational » (LAGUERRE, 2015)³⁴⁹, a permis d'assouplir les mobilités alternatives à l'origine d'activités transnationales, consolidant le lien avec le pays d'origine.

La troisième période décrite par SMITH marque également le début des campagnes politiques, où les candidats à une élection nationale voyagent au pays d'accueil pour recueillir des fonds et des votes de leurs compatriotes migrants. C'est le cas des transnationaux sénégalais, installés à

³⁴⁵Stéphane, Dufoix ; Carine, Guerassimoff et Anne, De Tingu (2010) ; *Loin des yeux, près du cœur*. Les États et leurs expatriés. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 266 p.

³⁴⁶Idem

³⁴⁷ Bryan R., Roberts; Frank, Reanne and Fernando, Lozano-Asencio (1999); "Transnational Migrant Communities and Mexican Migration to the United States", *Ethnic and Racial Studies*, 1999, vol. 22, pp. 238-266.

³⁴⁸ Yossi , Shain (1994); « Ethnic diaspora and the U.S Foreign policy ». *Political science quarterly*. 109 :8 ; pp.11-41

³⁴⁹ Michel S., Laguerre (2015) ; « Cosmonational Integration of Diaspora Enclaves », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 31, no. 2, pp. 55-78.

New York, qui ont fait l'objet d'une recherche intéressante sur « *le renouvellement qu'a permis l'introduction du paradigme transnational dans les sciences du politique* » (DEDIEU et al. 2013)³⁵⁰.

En outre, d'importantes pressions sont exercées de la part de la législation américaine concernant la question des dons électoraux. Il existe une politique encourageant les lobbies à financer des campagnes politiques en échange d'un soutien de la part de ces candidats (SMITH, 2000)³⁵¹.

Dans le prolongement de l'analyse chronologique de SMITH, nous proposons deux autres périodes plus contemporaines, qui nous semblent à l'origine des bouleversements causés par certains mouvements sociaux transnationaux de type idéologique ou politique.

Nous situons, pour notre part, la quatrième période à partir du 11 septembre 2001, date de l'attaque des deux tours jumelles du Wall Street Center, à New York, par des transnationaux supposés musulmans et appartenant au groupe terroriste Al Qaida.

Cette période fut marquée par le renforcement des mesures politiques restrictives à l'égard des transnationaux installés dans les pays d'accueil (aux Etats-Unis et en Europe). Le contrôle renforcé s'inscrit, à la fois, dans les *politiques d'immigration*, la politique des immigrés, et les activités transnationales multidirectionnelles, nécessitant un contrôle collaboratif d'Etat à Etat.

A l'instar de la lutte américaine contre le communisme, qui s'est étendue jusqu'en Europe dans les années 80, cette période est marquée par l'internationalisation de la politique étrangère américaine de lutte contre le terrorisme, dit islamique.

Ce fut l'occasion de faire de la question sécuritaire une problématique globale touchant tous les pays d'accueil. En outre, cet événement a entraîné la prise d'une série de mesures en direction des migrants et de leur descendance de confession musulmane ou supposée musulmane, ciblant principalement la communauté maghrébine³⁵².

Enfin, la cinquième et dernière période que nous proposons, en prolongement de l'étude de SMITH est marquée par la révolution tunisienne du 14 janvier 2011. Ce bouleversement social et politique a contaminé plusieurs autres pays dont la Libye, l'Egypte, le Yémen et la Syrie.

Les mouvements sociaux transnationaux qui ont eu une portée déterminante, à partir des pays d'accueil, ont impliqué directement ces pays à travers deux étapes successives.

³⁵⁰Jean-Philippe, Dedieu et al. (2013) ; *Op.Cit.* p. 54

³⁵¹Tony, Smith (2000); *Op.Cit.* p.111

³⁵²Les Maghrébins sont la cible aussi bien des politiques sécuritaires et des politiques des immigrés du pays d'accueil que de recrutements de la part d'extrémistes transnationaux, à l'échelle internationale.

La première étape s'est traduite par un suivi, un soutien et un accompagnement du processus démocratique, par le biais des fonds d'aide internationaux, octroyés aux ONG ainsi qu'aux associations nationales et transnationales, en lien avec les pays en voie de démocratisation.

La seconde étape est relative aux séries d'attentats dans le monde après la création d'un autre groupe transnational terroriste « ISIS/ DAECH »³⁵³.

Ces actes terroristes, ont pris une envergure internationale. Ils ont touché à la fois les sociétés d'accueil et d'origine, entraînant un bouleversement des pratiques transnationales et créant un climat de méfiance et d'insécurité à l'égard de tout mouvement social ou politique des migrants et de leurs descendants.

Comme le souligne FERJANI(2010), c'est bien dans les pays occidentaux (les pays d'accueil des migrants) que « *l'islamisme* a suscité les réactions les plus franches et le débat le plus large, peut-être même plus que dans les pays arabes » (FERJANI)³⁵⁴. Dans son analyse du phénomène, l'auteur met en exergue, les intérêts politiques dans les pays occidentaux du fait d'une certaine hostilité des partis d'extrême droite et bien d'autres à l'égard des pratiques rétrogrades et liberticides de l'islamisme politique. Ces mêmes pays occidentaux sont également la cible des islamistes du fait d'une certaine « hégémonie économique et culturelle » (FERJANI, 2010) qui agace les transnationaux islamistes, gardiens de pratiques politiques, idéologiques.

Le contexte d'insécurité international, concomitant à la phase de rédaction de la présente thèse, nous amène à différencier les diverses pratiques transnationales pour déceler, dans ce phénomène évolutif, ce que l'on retrouve dans toute organisation sociale, idéologique ou politique, à savoir, la présence d'une identité extrémiste dangereuse, issue d'un mouvement internationalisé.

C'est pour nous une preuve évidente de l'évolution du processus du transnationalisme, à travers son pouvoir d'action idéologique et / ou politique, cumulatif et a-territorialisé. Marcel MAUSS (1966), considère l'immigration comme « un phénomène social total »³⁵⁵, ce que nous lions au concept de transnationalisme et désignons par **phénomène social total de la mondialisation**.

3.3. Le nouveau contexte du Printemps Arabe : Une déstabilisation de la politique migratoire européenne.

³⁵³Acronyme arabe qui signifie – ISIS : Islamic State of Iraq and the Levant, connu aussi comme : Islamic State of Iraq and Syria et en arabe l'acronyme Daesh (Dawla Eslamia De l'Irak et du Chem)

³⁵⁴Mohamed-Chérif, Ferjani, (2010) ; *Islamisme, laïcité, et droits de l'homme* ; Paris : l'Harmattan, Collections, Comprendre le Moyen-Orient, 397p.

³⁵⁵ Marcel, Mauss (1966) ; *Op.Cit.* p. 102

En continuité avec nos constats relatifs à l'évolution de la place du transnationalisme aux Etats-Unis et dans le monde, force est de constater que l'impact des révolutions des pays arabes, ainsi que la montée des mouvements sociaux transnationaux, ont contribué aux transformations des politiques migratoires dans les pays d'accueil européens.

Les nouvelles mobilisations transnationales (associatives, politiques et citoyennes) des migrants et de leurs descendants ont également contribué au renforcement du lien qu'ils entretiennent avec les institutions politiques des pays de résidence. C'est essentiellement le cas des pays européens qui ont soutenu le processus de démocratisation des pays d'origine de leurs immigrés, en contribuant au processus électoral, depuis leur territoire, ou en appuyant des initiatives de développement.

Comme dit précédemment, dans ce nouveau contexte influant sur les migrations contemporaines, les pays d'accueil font face à l'émergence d'organisations transnationales, dites terroristes. Ce phénomène mondialisé a influé directement sur les politiques migratoires des pays d'accueil, plus particulièrement la France, l'Allemagne et la Belgique, en modifiant leur approche du transnationalisme. En effet, ce fléau a eu un impact considérable sur les migrations concernées dans ces pays et qui seraient actives à un niveau transnational.

Les transformations sociétales, sous la menace d'organisations transnationales dangereuses et disposant des mêmes modes opératoires que les pratiques usuelles (mobilisations trans-citoyennes, activités transnationales, circulations alternatives, réseaux transnationaux, etc.), interpellent les chercheurs à plus d'un titre.

Pour comprendre pourquoi le contexte de mondialisation contemporain a déconstruit partiellement les dynamiques existant entre les acteurs transnationaux et les institutions, nous proposons de remonter dans le temps pour rappeler comment se sont établis les premiers mécanismes institutionnels et interactionnels du transnationalisme, en Europe, à travers deux aspects distincts : la *politique d'immigration* et la politique des immigrés (Cf. section 1.1 de ce chapitre).

Dans ce qui suit, nous procédons à un état des lieux, pour être à même de saisir l'impact de ces mesures politiques sur le l'évolution du transnationalisme tunisien en Europe.

3.4. Evolution du phénomène migratoire en Europe : De migrants et immigrés à transnationaux

De prime abord, il convient de rappeler que le lobbying ethnique européen diffère de celui des Etats-Unis. Pour cause, les mouvements migratoires s'y sont déclenchés tardivement et la participation politique des migrants ou de leur descendance s'est effectuée de manière contextuelle et éphémère, sans l'existence d'une organisation multiethnique permanente et

représentative.

Pour ce qui est de l'installation des migrants sur le territoire européen, on la situe après la seconde guerre mondiale et par besoin de main-d'œuvre. Ce n'est qu'après les regroupements familiaux que les sociétés d'accueil ont été profondément transformées.

- **L'Allemagne**

Dans les recherches sur les migrations, l'Allemagne est souvent citée comme un « cas archétypal d'Etat possédant une politique migratoire ethniciste »³⁵⁶ (DUFOIX et al. 2010)³⁵⁷. En 1950, les migrants étaient, en majorité, Polonais et Italiens. En 1955, l'Allemagne signe le premier accord bilatéral de main-d'œuvre avec l'Ouest (RFA) et l'Italie. Vers 1960, comme ses voisins, elle a eu recours à l'immigration de main-d'œuvre, avec l'accueil de migrants turcs, désignés comme étant les *Gastarbeiter* (travailleurs immigrés).

L'immigration italienne devient alternative (aller et retour vers le pays d'origine). En revanche, l'immigration turque, composée majoritairement de main-d'œuvre peu qualifiée et issue des zones rurales, connaît une installation moins circulaire et plus durable, avec les regroupements familiaux, en 1970.

Après 1973, la crise économique et les politiques restrictives de l'immigration qui en découlèrent, ont entraîné une baisse significative du nombre de travailleurs immigrés (*Gastarbeiter*)³⁵⁸. S'en est suivi une consolidation de l'immigration à travers une réduction des entrées sur le sol allemand et la prise de mesures en faveur d'une politique d'intégration adaptée au nouveau contexte d'installation durable des immigrés. Une manœuvre politique considérée, par TRÄNHARDT (2015)³⁵⁹, comme une « contradiction stable » (consolidation-intégration).

C'est à travers l'émergence de mouvements associatifs, au sein de la population allemande, que la question de la sédentarisation progressive a marqué l'évolution de la place sociale et politique des migrants. Les *Bürger-Initiativen* (initiatives de citoyens), garants de l'organisation autonome des minorités ont développé le concept d'auto-assistance (*Selbsthilfe*). Progressivement, des initiatives citoyennes, sous formes associatives, se sont organisées autour de l'aide scolaire et de l'accompagnement des enfants d'immigrés. Les modifications

³⁵⁶ L'immigration ethniciste privilégie l'immigration de populations installées dans d'autres pays et censées leur être affiliées par l'ethnicité ou l'ascendance »; les immigrés sont identifiés par les politiques migratoires du pays comme les *aussiedler*.

³⁵⁷ Stéphane, Dufoix ; Carine, Guerassimoff et Anne De Tinguy (2010) ; *Op.Cit.* p. 112

³⁵⁸ Leur nombre passe de 507000, en 1961, à 2692000 en 1973 dû à la crise de surchauffe que connaît l'économie ouest-allemande. Source : Didier, Lapeyronnie(dir.), 1992 ; *Op.Cit.*, p.91.

³⁵⁹ Dietrich, Tränhardt (2015); Tränhardt, Dietrich, (2015); *Die Arbeitsintegration von Flüchtlingen in Deutschland. Humanität; Effektivität, Selbstbestimmung*, Bertelsmann Stiftung, Gütersloh. Online: <http://www.bertelsmannstiftung.de/de/publikationen/publikation/did/die-arbeitsintegrationvon-fluechtlingen-in-deutschland-1>

structurelles qui s'y opèrent permettent de comprendre le rôle des associations transnationales en termes d'accompagnement des migrants, dans la mise en œuvre d'une politique locale d'intégration (LAPEYRONNIE 1992)³⁶⁰.

Les divergences associatives se manifestent selon les types de nationalité. Les transnationaux en Allemagne assurent, par leurs actions politiques et citoyennes, une représentation de leur communauté respective auprès des autorités allemandes.

Les associations transnationales turques sont souvent sujettes à conflit politique du fait de l'existence « d'un extrémisme symbolique »³⁶¹. Nous retenons l'idée selon laquelle les organes de représentation des étrangers, en Allemagne, sont multiples et variés. Toutefois, ils présentent une certaine fragilité due à l'absence d'homogénéité des luttes et d'un ancrage encore faible dans l'administration locale.

- **La Belgique**

En 1989, à l'instar de l'Allemagne, la Belgique comptait deux catégories de migrants : 58,9% en provenance d'Europe (Anglais, Allemands, Français, Espagnols, Italiens et Portugais) et 24,7% en provenance de Turquie et du Maroc. La majorité s'est installée en Wallonie (42,2 %). Les Turcs et les Marocains ne représentent que 11,2 % des étrangers.³⁶²

Les recherches quantitatives menées sur l'immigration belge ont fait ressortir une faible mobilité sociale caractérisant l'insertion des travailleurs d'origine étrangère, avec 60% de jeunes de la catégorie ouvrière.

Vers la fin des années 1960, des Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés (CCCI), ont été créés dans 42 villes belges³⁶³. Leur objectif est de permettre le contact entre représentants politiques locaux et immigrés installés dans ces localités. Sans efficacité apparente, pour les minorités ethniques en Belgique, ces conseils sont devenus des sources d'information pour le pouvoir politique local. Progressivement, cette gestion a permis aux migrants de voter aux élections locales. La démarche belge, d'allure avant-gardiste, n'a pas eu l'effet escompté puisque l'amélioration des conditions des migrants n'a été que très peu significative.

Les politiques ont pris en considération la présence des minorités ethniques sans accorder de considération aux réalités du terrain. Toutefois, les migrants avaient la possibilité de participer à la vie politique belge en s'organisant et en établissant des liens avec des partis. Cela a

³⁶⁰Didier, Lapeyronnie (dir.)(1992) ; *Op.Cit.* p.91

³⁶¹ Ces mouvements politiques sont d'extrême droite « loup gris », du fondamentalisme islamique, ou de mouvements kurdes.

³⁶² Contre 30,4% à Bruxelles et 27,4% en Flandre (Source : Didier , Lapeyronnie (dir.)(1992) ; Idem)

³⁶³ On compte 12 CCCI dans la province du Brabant, 11 dans l'agglomération bruxelloise, 1 à Namur, 3 dans le Limbourg, 7 dans la province de Liège, 8 dans la province de Hainaut.

également créé un contexte favorable à la participation électorale des Belges d'origine étrangère (MARTINIELLO 1998 : 112-113)³⁶⁴.

Jean Michel LAFLEUR (2013)³⁶⁵, dans sa recherche sur le transnationalisme en Belgique, démontre l'écart au niveau de la prise en considération du phénomène migratoire en Europe, à l'instar des Etats Unis d'Amérique.

Le lobbying ethnique et celui de politique intérieure sont beaucoup moins développés qu'aux Etats-Unis (ØSTERGAARD-NIELSEN ,2001)³⁶⁶.

LAPEYRONNIE (1992) poursuit cet historique des mobilisations associatives des immigrés de Belgique en mettant en évidence trois vagues distinctes.

La première découle du fait que les flux migratoires vers l'Europe aient avec les migrations de main-d'œuvre. C'est pourquoi la lutte était orientée, essentiellement, vers l'amélioration des conditions de vie des travailleurs immigrés.

Il souligne l'existence d'une seconde vague de migrants qui auraient sollicité l'appui des associations belges pour faire reconnaître leurs droits (cas du soutien aux réfugiés politiques).

La troisième vague serait « à vocation multiculturelle »³⁶⁷, s'attachant principalement au suivi et à l'accompagnement scolaire, culturel et d'insertion des descendants d'immigrés.

Les actions associatives et politiques des migrants se tournent essentiellement vers les questions d'intégration et d'installation. L'intérêt pour ces questions découle de la politique initiale des immigrés en Belgique. L'accueil des migrants était temporaire grâce à un système rotatif qui visait à faciliter le retour des travailleurs dans leur pays. Ce système a été dépassé, comme en France, par la réalité du phénomène migratoire et les autorités belges, à l'instar des autorités françaises, ont procédé à une mise en œuvre tardive de leur politique d'intégration.

La lutte syndicale a d'ailleurs été l'une des premières actions politiques des immigrés de Belgique. En effet, l'Union des Travailleurs Immigrés (UTI) a vu le jour dans les années 80. Les premières représentations des migrants ont permis de les familiariser avec les systèmes politiques et institutionnels du pays d'accueil (MARTINIELLO ,1998 : 109-110)³⁶⁸. En outre, elles ont abouti à une représentation politique de Belges d'origine étrangère, notamment avec l'élection de nombreux Belgo-Marocains ou Belgo-Turcs, qui ont fait évoluer la question de la participation politique des immigrés.

³⁶⁴ Marco, Martiniello et Marie-Antoinette, Hily (1998) ; *Op.Cit.* p.101

³⁶⁵ Jean-Michel, Lafleur (2013-a) ; *Op.Cit.* p. 109

³⁶⁶ Eva K., Østergaard-Nielsen (2002) ; *Transnational Politics: Turks and Kurds in Germany*, London: Routledge

³⁶⁷ Idem.

³⁶⁸ Didier, Lapeyronnie (1992) ; *Op.Cit.* p. 91

- La France

Comme ce fut le cas pour la plupart des pays d'accueil européens, après la seconde guerre mondiale, l'immigration en France était essentiellement économique et démographique. En 1974, à l'instar des voisins frontaliers, la politique migratoire dans ce pays a subi une profonde transformation. L'immigration de main-d'œuvre s'est sédentarisée avec le regroupement familial. Dès lors, se sont posées les questions relatives à la politique des immigrés. C'est ainsi qu'en 1982, la France ne comptait que 6,8% d'étrangers, dont 42,8% en provenance d'Afrique du Nord.³⁶⁹

En 1988, on a enregistré un accroissement de la population étrangère installée en France, avec 23% d'étrangers nés en France, dont 35% d'origine tunisienne, constituant la proportion la plus élevée, en comparaison avec les six autres nationalités (italienne, espagnole, portugaise, algérienne, marocaine et turque).

Dans l'ensemble, la population étrangère est plus jeune que la population française. Les immigrés tunisiens ont la proportion la plus élevée de jeunes de moins de vingt ans (43%)³⁷⁰. La majorité des immigrés sont originaires de pays à diverses cultures. De fait, après la sédentarisation de 1974, la France a fait face à de grandes difficultés au niveau des mesures d'intégration de ces groupes.

Des institutions ont été fondées pour pallier ces difficultés sociales et politiques. Elles répondaient aux politiques d'immigration de la France : Ce fut d'abord l'Office National de l'Immigration (ONI), créé par une ordonnance du 2 novembre 1945 et qui était en charge des flux migratoires. En 1966, la Direction de la Population et des Migrations (DPM) avait pris la relève pour le contrôle des entrées sur le territoire, avant de se convertir, en 1971, dans l'élaboration de la politique démographique, sous la tutelle de l'INED³⁷¹.

Une fois l'immigration consolidée, en 1974, d'autres institutions ont été mises en place pour assurer la politique des immigrés. La création d'un Secrétariat d'Etat chargé des travailleurs immigrés pour l'encouragement au retour n'a pas joué son rôle majeur, consistant à atténuer les problèmes d'intégration de la population immigrée.

Enfin, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), créé en 1989 et dissout en 2012, n'a pas eu l'effet escompté. Le HCI est une instance de réflexion et de proposition, rattachée au premier ministre, chargé d'élaborer un rapport annuel et d'émettre des avis à caractère consultatif, sur

³⁶⁹Idem

³⁷⁰ Idem

³⁷¹ L'INED est l'Institut National d'Etudes Démographiques, devenu, en 1985, le Haut Conseil de la Population et de la Famille (HCPF)

demande du gouvernement , au sujet de « l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère ». L'Observatoire des Statistiques de l'Immigration et de l'Intégration en assistait la mission de 2012 à 2014. Sa dissolution a fait transparaître les limites des mesures politiques des immigrés en France, en creusant davantage l'écart social entre les immigrés et leurs descendants, d'une part et le reste de la société, d'autre part.

La mission laïcité du HCI, destinée à étendre l'interdiction du port du foulard jusque dans les entreprises (neutralité des entreprises) et les universités, a été contestée par de nombreux spécialistes de la question de la laïcité, comme Jean BAUBEROT³⁷² ou Jean Loup SALZMANN, président de la conférence des présidents des universités, ayant dénoncé « un rapport déconnecté des réalités et teinté d'islamophobie »³⁷³.

Avec cet échec institutionnel, résistant à l'installation de la culture étrangère sur le territoire français, les politiques d'intégration ont altéré les rapports avec les migrants et leurs descendants, en créant un climat de contestation de part et d'autre.

A partir de 1986, la majorité des lois réglementant l'immigration et le droit d'asile en France, a reposé essentiellement sur des décisions « protectionnistes », concernant les questions ethniques, identitaires, religieuses et de flux migratoires. La démarche politique locale, consistant à favoriser le développement d'initiatives relatives aux migrants et leurs descendants, a privilégié les financements de projets à caractère interculturel. A titre d'exemple, la signature d'un contrat d'agglomération, à Belfort, a mis l'accent sur l'aspect politique de la démarche en soutenant que « l'intégration sera culturelle ou ne sera pas ».³⁷⁴

Certaines municipalités ont procédé à des consultations des communautés immigrées, à l'instar des commissions extra-municipales³⁷⁵, présentes dans plus de 100 villes françaises et visant à décloisonner l'institution avec les services, d'une part, et à permettre le déblocage de situations conflictuelles, d'autre part. Bien que le principe de la démarche soit égalitariste, le décalage conceptuel s'est fait ressentir, aussi bien du côté des élus locaux qu'au niveau des rapports émis par les forces politiques de proximité.

La cohésion sociale semble menacée face à l'aggravation des tensions entre l'immigration française et les pouvoirs publics. Comme ce fut le cas en Belgique, le développement du milieu associatif a joué un rôle social et politique palliatif. A partir des années

³⁷²Jean Baubérot est historien et sociologue français spécialiste de la question des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité.

³⁷³ Voile à l'université : cette question ne mérite pas « une approche teintée d'islamophobie », *l'Express*, 6 août 2013.

³⁷⁴Didier, Lapeyronnie (1992) ;*Op.Cit.* p. 91

³⁷⁵ Communiqué du Conseil des ministres du 31 août 1983.

80, une série d'évènements sociaux tels que la création du MRAP³⁷⁶, de l'ASTI³⁷⁷ la marche pour l'égalité et contre le racisme (1984), ou la contestation sociale face au délit de faciès (1986), ont entraîné une forte mobilisation associative contre les discriminations et pour l'affirmation de l'identité d'origine des étrangers et de leurs enfants. La fondation de l'Union des Jeunes Musulmans (UJM), en 1986, a marqué le renforcement de l'affirmation identitaire et culturelle de bon nombre d'*héritiers de l'immigration*³⁷⁸.

La crise d'identité politique remet en question le modèle républicain français et l'on a vu se dessiner progressivement, à partir de cette période, une participation politique affirmée des immigrés et de leurs descendants installés en France. L'échec du modèle d'intégration français, fondé sur les principes de laïcité et de citoyenneté, « censé abstraire tout individu de ses *conditions sociales et culturelles d'origine* »³⁷⁹, animait, inconsciemment, la résistance et l'affirmation identitaire des acteurs associatifs de l'immigration, qui commencèrent à se rassembler en communautés pour défendre leurs droits. Nous considérons cette étape de basculement comme l'amorce des mouvements transnationaux en France, plus particulièrement, du transnationalisme culturel et politique.

3.5. Emergence du transnationalisme tunisien en France

Dans le cadre de cette recherche sur le transnationalisme tunisien, nous avons eu l'occasion de rencontrer les membres des deux premières associations transnationales tunisiennes sur le territoire français³⁸⁰. Ces organisations de la Société Civile, en phase avec le contexte socio-politique, lors de leur création, ont évolué en adéquation avec les nouveaux besoins de la communauté.

L'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) fut la première association transnationale à avoir été créée, en 1974, dans le but de défendre les droits des travailleurs immigrés tunisiens, à la fois en France et en Tunisie, et d'accompagner les familles installées, en organisant des sorties culturelles, en assurant la médiation socio-familiale, le soutien scolaire et

³⁷⁶ Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

³⁷⁷ Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, fondée en 1981 par Abdelaziz Chaambi

³⁷⁸ L'UJM est fondée en 1986 par plusieurs acteurs de l'immigration dont Abdelaziz Chaambi, acteur associatif de la deuxième génération de l'immigration tunisienne résidant en région lyonnaise. L'UJM bénéficie d'une librairie-bibliothèque et d'une maison d'Éditions Tawhid.

³⁷⁹ Nicole, Lacasse et Jacques, Palard (dir.) (2010) ; *Immigration et intégration au Québec et en France*. Enjeux de société et expériences territoriales, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 422 p.

³⁸⁰ Nous avons rencontré l'ancien secrétaire général de l'UTIT en 2003, Monsieur Slimane Sédiri, militant tunisien de gauche installé en Corse où il a connu le racisme et la discrimination avant de rejoindre l'association. C'est à travers son récit et les archives récoltées que nous avons pu reconstituer cette chronologie.

les cours de langue³⁸¹.

La seconde association transnationale tunisienne, c'est la Fédération Tunisienne pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), fondée officiellement en 1994 (en prolongement des actions de l'UTIT), dans un contexte de montée du racisme anti-arabe, de changement significatif de la politique d'immigration, de crise et de mobilisation contre les circulaires Fontanet-Marcellin.

La FTCR et l'UTIT œuvrent en collaboration avec les associations de l'immigration marocaine de France. Les actions publiques de défense des droits des travailleurs immigrés et de leurs familles sont les mêmes, ne diffèrent que les actions transnationales (tournées vers le pays d'origine) qui, dans le contexte de la révolution tunisienne, ont marqué politiquement ces structures, à la fois en France (affiliation au Parti Socialiste, puis au Front de Gauche) et en Tunisie (affiliation au parti El Joumhourî et El Massar, puis à Nida Tounes).

L'UTIT et la FTCR visent un projet fédéral. Elles développent des antennes dans différentes localités françaises pour renforcer le lien de proximité avec la communauté tunisienne en France.³⁸² En Tunisie, elles sont directement en relation avec L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, (LTDH), le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES), l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REDH) et bien d'autres institutions de la Société Civile tunisienne.

Ces organisations communautaires transnationales mettent en œuvre, essentiellement, des actions politiques de sensibilisation et de mobilisation relatives à toutes les problématiques ayant trait au pays d'origine, ainsi qu'à la condition des migrants installés en France. En phase avec le contexte socio-politique, ces mobilisations ont évolué progressivement, se détachant des pressions ou des « groupes politiques parrains », pour défendre l'immigration tunisienne lorsqu'elle est sujette à la discrimination, au racisme, aux problèmes de logement, etc.

Depuis la révolution tunisienne de 2011, les revendications se sont intensifiées avec l'arrivée de nouveaux acteurs transnationaux émergents et l'apparition de nouvelles formes d'organisation associative, plus étendues géographiquement. Les représentations spatiales et les formes de mobilisation de ces acteurs ont évolué, prenant des dénominations en adéquation avec la mondialisation : *Tunisiens d'Europe*, *Tunisiens dans le monde*, *Tunisiens d'ici et d'ailleurs*,

³⁸¹ L'UTIT proposait des cours de langue arabe pour les nouvelles générations de Tunisiens en France et des cours de français pour les Tunisiens illettrés ou analphabètes.

³⁸² L'UTIT était au départ représentée dans 9 villes françaises : Aubervilliers, Chalon-sur-Saône, Nîmes, Marseille, Lyon, Montbéliard, Aix en Provence, la Corse, Villeneuve-d'Ascq.

*Groupe des Tunisiens à l'étranger, Observatory of Tunisians Abroad*³⁸³, etc.

La plupart de ces organisations à dimension diasporique ont été instituées par des jeunes, qui ne s'identifiaient pas aux premiers organismes associatifs³⁸⁴. La dénomination de ceux-ci est une des causes majeures de non-adhésion de la part, notamment, des jeunes natifs du pays d'accueil, dont certains n'ont jamais vécu dans le pays d'origine, et rejetaient, de ce fait, l'idée d'être identifiés aux immigrés tunisiens en France.

En effet, une proportion importante de ces jeunes appartient à la deuxième ou troisième génération de l'immigration tunisienne. Ces nouveaux acteurs revendiquent leur binationalité et leur bi-citoyenneté. Ils se présentent, à la fois, comme citoyens français d'origine tunisienne et citoyens du pays d'origine.

En Tunisie, ils sont désignés comme étant « les binationaux », « les nouvelles générations » ou « les deuxième et troisième générations » (« gil thani ou thaleth »). Leurs revendications sont moins politisées et beaucoup plus centrées sur leur identité, qu'ils défendent, protègent et revendiquent.

Moins nombreuses et moins ancrées dans le pays d'origine que les autres formes de représentation, ces nouvelles organisations transnationales sont soutenues par les Tunisiens nouvellement installés dans les pays d'accueil³⁸⁵.

De fait, l'attraction qu'exercent ces acteurs sur les binationaux découle de plusieurs facteurs : le premier est en lien avec la complémentarité des expériences migratoires, la connaissance des territoires, de la langue, de la culture et des milieux de pouvoir des deux côtés de la rive. Le second est de type générationnel : les nouveaux arrivants sont souvent de la même génération. Enfin, pour ceux qui ont contracté un mariage mixte, le conjoint est souvent du même milieu socio-culturel. C'est la raison pour laquelle ces acteurs rejoignent assez facilement les nouveaux groupes communautaires, par le biais des réseaux sociaux (Cf. Chapitre VIII).

Nous déduisons, de ce qui précède, que la légitimité de l'action politique transnationale a pris des formes très particulières, à l'image de la richesse des profils d'acteurs, qui ont investi des espaces déstructurés en constante évolution.

³⁸³ Ces désignations se rapportent à des groupes constitués dans les réseaux sociaux. Nous avons cherché à les identifier et à les connaître afin de confirmer nos hypothèses de recherche.

³⁸⁴ Les associations citées plus haut, UTIT et FPCR ainsi que d'autres associations transnationales, sont nées dans les années 90.

³⁸⁵ Suite à un mariage mixte, à la poursuite d'études ou pour l'exercice d'un emploi durable à l'Étranger. Leur attachement au pays est encore fort et présent.

4- Vers la *fabrique d'une* [trans-]citoyenneté : l'expérience des transnationaux en France et aux Etats-Unis

4.1. Etude comparée : trans-citoyens mexicains (aux Etats-Unis) et tunisiens (en France)

Alors que les binationaux mexicains, aux Etats-Unis, « Mexicanos de afuera »³⁸⁶, avaient lutté inlassablement pour revendiquer leurs droits politiques (droit de vote et de participation politique), les Tunisiens en France, et en particulier les binationaux, semblaient moins combatifs.

Concrètement, seuls les binationaux tunisiens peuvent participer aux actions civiques et politiques du pays d'accueil, par le biais du vote ou de l'adhésion à un parti politique français. Toutefois, rares sont ceux qui intègrent, réellement, ces pratiques citoyennes (Cf. Chapitre V). De même, l'implication politique pour le pays d'origine est tributaire de l'expérience migratoire de l'individu et du rapport qu'il entretient avec les pouvoirs publics du pays de résidence. Moins le citoyen accorde de l'intérêt au champ politique du pays de résidence, plus il se tourne du côté de ses origines et vice versa. En revanche, plus il dispose de pouvoir dans le pays de résidence, plus il cherche à en gagner dans son pays d'origine.

De fait, les champs d'attraction politique et citoyenne des transnationaux prennent forme là où ils prennent racine, c'est-à-dire dans le pays de résidence.

En 1988, la question du vote à distance des transnationaux mexicains avait fait l'objet de pétitions et fut insérée aux programmes politiques de groupes de migrants. Les années qui suivirent ce dynamisme politique, depuis les Etats-Unis, ont été à l'origine de nombreux changements au Mexique. Pour cause, l'ensemble des actions politiques transnationales a démontré la force de conviction des transnationaux, depuis le pays de résidence : lettres aux autorités, manifestations, sit-in devant les consulats, médiatisation de leur cause, conférences de sensibilisation, etc. Ces mêmes acteurs disposaient, avant tout, d'une assise aux Etats-Unis avec l'accès aux médias et le soutien d'acteurs politiques américains. Ces liens ont été utilisés efficacement par les transnationaux mexicains, notamment à travers leur rôle décisif dans le vote aux Etats Unis, pendant la campagne présidentielle de (2008), du candidat Barack Obama.

Le pouvoir que les acteurs politiques du transnationalisme mexicain ont instauré, aux Etats-Unis, leur a fourni « le capital politique nécessaire pour demander à nouveau une réforme *de la politique d'immigration.* »³⁸⁷

Au cours des élections législatives et présidentielles de 2014, en Tunisie, les lobbyings

³⁸⁶Stéphane, Dufoix ; Carine, Guerassimoff et Anne De Tinguy (2010) ; *Op.Cit.* p. 112

³⁸⁷ Stéphane, Dufoix ; Carine, Guerassimoff et Anne, De Tinguy (2010) ; *Op.Cit.* p. 112

économiques ou politiques tunisiens à l'Etranger ont été plus discrets, et moins fédérateurs. Les causes étaient multiples et fonction des groupes de pression (associative ou politique). Les médias français ont relayé les informations via des représentants politiques (députés de l'immigration), non via la Société Civile tunisienne à l'Etranger. Trois ans après l'élection présidentielle, les revendications des transnationaux sont demeurées lettre morte : ni baisse du prix du billet d'avion ou de bateau, ni Conseil Consultatif des Tunisiens à l'Etranger, ni représentants de la Société Civile dans les instances gouvernementales, peu de concertation, etc.).

La désaffiliation sociale et politique des binationaux des deuxième et troisième générations est inévitable face à l'absence de changement en leur faveur et au manque de représentativité, de nature à les démotiver.

De plus, nous constatons que l'implication politique des immigrés, ou descendants d'immigrés, évolue en fonction des rapports qu'ils entretiennent avec les acteurs politiques du pays d'accueil. Cette évolution est tributaire du degré d'adhésion ou de rejet de la domination exercée par le champ politique.

Quant aux transnationaux politiques mexicains, aux Etats-Unis, ils font preuve d'une adhésion assumée au champ politique américain, dans lequel ils ont une assise importante.

Pour ce qui est des transnationaux tunisiens, se distanciant du champ politique français, la tendance est de privilégier un autre système de valeurs, souvent celui de leurs origines (culturelles ou culturelles). A titre d'exemple la tendance à la radicalisation des immigrés ou descendants d'immigrés, de confession musulmane, répondrait à une volonté de rejet de l'assimilation (le champ politique dominant en France), qui les inciterait à s'attacher à leurs racines, à ce qu'ils considèrent comme leur propre système de valeurs (l'islam radical).

Cette contre-réaction, comprise souvent comme une prise de position politisée, nous l'interprétons comme une forme de radicalité politique et de désaffiliation sociale du pays d'accueil, de la part des transnationaux. En outre, elle contribue à déconstruire l'identité citoyenne du sujet, dans le pays d'accueil de ses parents, pour reconstruire une identité sociale, à travers sa marginalisation d'avec le pays d'accueil.

Alors que les transnationaux, aux Etats Unis, sont partie intégrante du pays, en Europe, ils restent majoritairement des migrants économiques, dont les premières installations n'étaient pas destinées à devenir durables et permanentes.

Dès lors, les politiques d'intégration en Europe ont généré des problématiques conflictuelles et politisées. Comme expliqué précédemment, cet état de fait a provoqué une distanciation de plus en plus significative d'une catégorie de transnationaux, renforçant leur attachement aux origines et l'intérêt qu'ils accordent à la conjoncture socio-politique du pays.

Si aux Etats-Unis, l'engagement militaire des migrants mexicains a permis d'affirmer leur citoyenneté américaine, cela n'a pu être le cas du côté européen, et plus particulièrement en France, du fait de l'arrivée des migrants, après la seconde guerre mondiale, sachant que la plupart des pays d'origine étaient, à l'époque, colonisés.

A travers cette étude comparée, nous constatons la rareté des recherches sur le transnationalisme politique en France, étant donné que les travaux portant sur cette thématique sont demeurés à l'échelle locale.

4.2. La légitimité du champ politique

Les transnationaux sont à la frontière de divers espaces, champs idéologiques et systèmes de valeurs, ce qui les rend plus vulnérables aux instrumentalisation, tant dans les sphères politiques des deux pays de rattachement qu'au niveau des organisations transnationales, prêchant la rébellion et la haine, comme c'est le cas des mouvements terroristes.

Les champs religieux et politique imposent « leur vision légitime du monde »³⁸⁸, (BOURDIEU, 1996)³⁸⁹ à partir des critères de représentativité et de leur capacité à mobiliser ceux qui s'y identifient. L'étude comparée présentée précédemment apporte un éclairage sur les différents niveaux d'attraction sociopolitique des transnationaux d'origine maghrébine et de confession musulmane.

D'un point de vue marxiste, ces champs, combinés, sont de nature à façonner une citoyenneté hybride des Français d'origine maghrébine et de confession musulmane. Ces derniers se trouvent éloignés du lieu de production de ces espaces, sur le plan géographique (pour le champ religieux) et sur le plan ethnique et historique (pour le champ politique).

Bourdieu³⁹⁰ définit le champ politique comme étant le lieu où s'engendrent, dans la concurrence entre les agents qui s'y trouvent engagés, des produits politiques (problèmes, programmes, analyses...) parmi lesquels des citoyens ordinaires, réduits au statut de « consommateurs », doivent choisir, avec des risques d'équivoque d'autant plus graves qu'ils sont plus éloignés du lieu de production³⁹¹.

Il en résulte que la production politique constitue le monopole d'une certaine élite de politiciens bien avisés. De cet angle de vue, les migrants ont non seulement peu de probabilité

³⁸⁸Pierre, Bourdieu (1996) ; « Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique », *Cahiers de recherche*, n°15, GRS, Lyon p.16

³⁸⁹Idem

³⁹⁰Pierre, Bourdieu(1981) ; « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36/37, 1981, pp. 3-24

³⁹¹ Idem

d'être inscrits dans cette dynamique participative, mais ils risquent également de ne pas disposer des mêmes connaissances ni des mêmes opportunités (offre et demande) que les autres candidats. D'après BOURDIEU, « *les migrants ont la possibilité d'accéder à la représentation politique s'ils s'érigent en force pour défendre leur système de valeurs.* » (BOURDIEU1981 : 12)³⁹².

Ces pistes de réflexion nous éclairent sur l'attitude des acteurs politiques des pays d'accueil vis-à-vis des immigrés, auxquels ils ont longtemps accordé le statut de consommateurs passifs ou de potentiels électeurs. Quant aux immigrés, ils demeurent figés dans l'image de migrants économiques, pour les Européens, alors que la représentativité politique d'ordre ethnique, est une pratique courante, aux Etats-Unis.

L'écart entre ces deux formes de représentativité politique montre à quel point l'expérience migratoire exerce un impact sur l'évolution des pratiques transnationales, dans le pays d'accueil. Nous pouvons, dès lors, établir un lien de corrélation entre le niveau d'intégration, dans le pays d'accueil, et le niveau de citoyenneté extranationale.

4.3. La trans-citoyenneté : Entre crise de la citoyenneté et crise des valeurs.

Selon LE PORS (2011), « *La citoyenneté moderne est l'aboutissement d'une succession de conceptions qui ne forment pas une histoire continue. Elle est fortement invoquée, aujourd'hui en réponse à la perte des repères d'une société en crise.* »³⁹³

Aux Etats-Unis, l'attribution de la citoyenneté est devenue, au fil des siècles, essentiellement du ressort de l'Etat central (c'est-à-dire fédéral dans le cas américain), mais les Etats américains en ont cependant gardé la compétence formelle.

Le modèle de participation locale français est plus fortement centré que le modèle américain de la démocratie représentative et tend davantage à minimiser la place de la Société Civile dans les mécanismes de décision tels que le droit de vote des étrangers ou, encore, ce que nous qualifions de citoyenneté ici et là-bas.

Quoique la plupart des villes américaines restent fermées à ce type de revendications, certaines répondent aux demandes des migrants en leur accordant le droit de vote.

Les autorités locales françaises n'ont pas le même pouvoir d'action politique du fait du ferme positionnement de l'Etat français sur la question migratoire. Le pouvoir local peut, en revanche, soutenir ou initier des consultations ou des projets participatifs en faveur des résidents immigrés. La grande majorité de ces projets est accompagnée ou soutenue par des associations

³⁹² Ibid.

³⁹³ Anicet, Le Pors (2011) ; *La citoyenneté* ; Paris : PUF. Que sais-je ? 128p.

locales ou transnationales, qui servent de pont à d'autres formes d'activité citoyenne. Celles-ci s'autonomisent et adoptent d'autres configurations qui se mettent à distance de l'Etat.

Dès lors, des questionnements surgissent : Si le devoir civique n'est pas un droit systématique pour les étrangers ou les individus d'origine étrangère, alors comment homogénéiser les valeurs citoyennes dans un même territoire ? Quel impact ce déséquilibre social peut-il avoir sur les *héritiers de l'immigration*, en perte de repères et en quête de valeurs identitaires ?

Le rôle exercé par l'Etat a un impact sur la vie des citoyens et sur la société toute entière. Toutefois la population dans son ensemble fait une mauvaise lecture du concept de citoyenneté. En effectuant une rapide rétrospective de la notion de citoyenneté, du point de vue de la Grèce antique, nous sommes interpellée par le sens de « politeia ». Ce terme évoque la communauté des citoyens et ses règles constitutives. Pour ce qui est de son sens latin, « civitas », il signifie que le citoyen adhère aux finalités et aux règles de la cité, ce qui lui vaut de « disposer de prérogatives, de droits et de devoirs lui conférant un droit de cité »³⁹⁴.

Or, il va sans dire que les valeurs de la citoyenneté française sont en conformité avec la conception politique de l'intérêt général et de l'affirmation du principe d'égalité citoyenne, c'est-à-dire « *d'une éthique de la responsabilité individuelle et d'un principe de laïcité fondé sur la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat séparé des églises* »³⁹⁵. La France est, d'ailleurs, le seul pays de l'Union Européenne à avoir inscrit la laïcité dans sa constitution.

Cette approche socio-historique met en exergue deux principales lacunes qui constituent de véritables obstacles à la citoyenneté d'une partie des Français *héritiers de l'immigration* et de confession musulmane.

La première lacune réside dans le principe d'égalité, issu des particularismes fondés sur la différence, à l'instar de la religion ou de l'ethnie. A travers l'analyse des principales lois et réglementations françaises à l'égard des immigrés, la contradiction entre le factuel (le réel) et le symbolique (le désirable) interpelle une importante partie de cette catégorie de citoyens, ayant essuyé des expériences douloureuses de délits de faciès, de discrimination, d'islamophobie ou de montée du racisme.

La seconde lacune repose sur le principe de laïcité fondé sur la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat, ayant fait l'objet de nombreuses contradictions, de polémiques et d'affaires de politique publique tournées vers le renforcement de ces principes, jusque dans les entreprises

³⁹⁴Anicet, Le Pors (2011) ; *Op.Cit.* ,p. 127

³⁹⁵ Idem

et les universités. Cet état de fait touche principalement les jeunes d'origine immigrée, salariés ou à la recherche d'emploi, ou les étudiantes portant le foulard.

Ces situations contradictoires, vécues par les deuxième et troisième générations de l'immigration, sont fécondes sur le plan idéologique et politique. On assiste alors à la décomposition et à la recomposition des valeurs de la citoyenneté, dans un espace de plus en plus complexe, pour cette catégorie d'individus.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les immigrés et descendants d'immigrés, qui ne se retrouvent pas dans les valeurs citoyennes françaises, tendent à se réapproprier d'autres formes de citoyenneté, dans d'autres espaces, avec d'autres médiateurs, supposés plus aptes à représenter leur système de valeurs (avec toutes les opportunités qui leur sont offertes et les dangers auxquels ils s'exposent).

La trans-citoyenneté naît, précisément, de ce creuset. Le pays d'origine est naturellement le premier espace d'accueil citoyen, surtout lorsque le contexte y est favorable comme ce fut le cas de la révolution tunisienne de 2011. Il existe d'autres espaces mondialisés dont les valeurs et dynamiques transnationales contribuent à la reconstruction de l'identité citoyenne en crise, à partir des creusets politiques ou idéologiques nationaux et territoriaux.

La mondialisation a considérablement altéré l'adhésion aux principes de la citoyenneté strictement nationale. Ce constat s'applique aux binationaux ou transnationaux, en quête de valeurs et vivant dans le pays de résidence de leurs parents. En effet cette catégorie d'immigrés ne parvient pas à exercer pleinement ses droits en tant que citoyens natifs de France.

Conclusion du chapitre 2

L'institutionnalisation du transnationalisme a permis la désignation officielle de ce concept aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine. Grâce à l'étude menée, nous avons pu analyser et différencier, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, l'évolution des questions liées aux politiques des immigrés de celle des *politiques d'immigration* dans la dimension migratoire.

Il en ressort que le transnationalisme serait la jonction de toutes ces dynamiques. En nous intéressant à l'approche géopolitique du transnationalisme, nous avons constaté des divergences entre les Etats-Unis et l'Europe. Nous avons compris que cet écart est en partie dû à l'histoire du pays ainsi qu'aux trajectoires propres aux types de migration, malgré le contexte de mondialisation susceptible d'homogénéiser les pratiques entre acteurs institutionnels et acteurs informels.

La transposition d'un phénomène à l'autre n'est possible qu'en contexte de crise

globalisée, comme c'est le cas du terrorisme international (transnationalisme idéologique) qui a bouleversé les liens originels des migrants, et de leur descendance, avec leur pays d'accueil. En effet, l'internationalisation du transnationalisme idéologique islamiste a restreint le pouvoir d'action des transnationaux, en relation avec le contexte du Printemps Arabe, altérant les liens avec les sociétés d'accueil et d'origine. Cela démontre également que **le transnationalisme est un phénomène social total**, qui se construit et évolue sur le territoire de résidence.

En outre, il est permis d'affirmer que l'image de l'immigré est façonnée par l'Etat-Nation à partir des motifs d'installation sur le sol étranger. Cette image varie suivant les contextes de crise internationale et le lien que le migrant, ou le descendant de migrant, entretient avec les acteurs de la crise. Les désignations qui caractérisent cette catégorie de citoyens sont fortement conditionnées par les politiques des immigrants adoptées par les pays d'accueil.

Par ailleurs, l'évolution des politiques migratoires en Europe a été révélatrice du creuset entre les migrants et le pays d'accueil, notamment depuis leur installation durable, avec tout ce que ce nouveau statut confère comme possibilités et obstacles au niveau de l'adhésion nationale et citoyenne.

L'adhésion au système de valeurs français fait du migrant, et de sa descendance, des citoyens à part entière. Mais les contradictions juridiques et politiques rendent fertiles les dynamiques de substitution, que l'on qualifie de trans-citoyenne (par l'adhésion aux valeurs citoyennes du pays d'origine ou à d'autres organisations mondiales) ou de transnationalisme politique (lorsque l'engagement politique et idéologique est avéré).

Le grand nombre de difficultés, examinées plus haut, ainsi que d'autres encore, est dû à la réticence des décideurs à s'appuyer sur une réflexion transnationale, parfois même au manque d'anticipation de l'impact que des lois juridictionnelles sur l'immigration peuvent engendrer sur le plan sociopolitique.

Autrement dit, les politiques qui s'inscrivent dans une perspective transnationale ne sont pas simplement axées sur un pays ou un autre, mais s'intéressent, expressément, aux liens que permettent de tisser, entre les pays, les activités et pratiques transnationales des migrants. Plutôt que d'entrer en conflit avec la souveraineté de l'Etat, ces politiques mettent celle-ci à profit pour mieux gérer les phénomènes transnationaux, en élaborant et en déployant des stratégies d'ensemble.

D'un autre côté, à travers les différentes formes de pratique transnationale, les acteurs politiques issus de l'immigration contribuent à la production de nouvelles mobilités, qui seraient orientées vers la « reconstruction », en influant sur les processus d'identification culturelle, nationale, territoriale ou identitaire.

L'attachement tenace à la transmission du patrimoine à leur descendance et la nécessité de l'exprimer ou de le pratiquer à distance via le vote, constituent le catalyseur d'une importante partie des échanges sociaux transnationaux.

Enfin, l'institutionnalisation du vote à distance, que nous analyserons dans la seconde partie, pourrait apporter un équilibre à l'argumentaire exposé. Le contexte post révolutionnaire qui a entraîné des réformes institutionnelles, en Tunisie, n'est pas sans conséquence sur les dynamiques transnationales dans les pays d'accueil. Le vote à distance est démocratisé, pour la première fois en Tunisie et pris en compte par les institutions des deux pays (accueil et origine). En outre, sa particularité réside dans le fait qu'il ait été organisé par la Société Civile à l'Etranger, générant une importante dynamique et une forte politisation, sur lesquelles portera notre étude, dans ce qui va suivre.

Partie II : Construction du transnationalisme politique tunisien : Instauration du vote démocratique à l'échelle locale et trans-locale

En délimitant le nouveau cadre juridique et institutionnel tunisien, ayant permis d'assurer la transition démocratique, nous serons en mesure d'appréhender le « mécanisme printanier », mis en place à l'extérieur du pays en faveur des transnationaux tunisiens (cas du vote à distance). Nous présenterons les enjeux du nouveau processus électoral post révolutionnaire en Tunisie et à l'Étranger, tant au niveau des institutions tunisiennes, des associations et militants politiques externalisés que des votants à distance. L'exploration des outils et moyens mis au service des citoyens transnationaux favorisera, de fait, le discernement des dynamiques existant dans l'environnement de l'électeur à distance.

Nos questions se rapportent, en fin de compte, à la compréhension des formes et sources d'attraction au vote à distance, notamment sur le territoire français. Nous nous interrogeons, plus particulièrement, sur l'imprévisibilité du contexte révolutionnaire tunisien et le nouveau sens accordé à l'acte électoral, pour vérifier s'ils constituent des facteurs de motivation de l'électeur résidant à l'Étranger.

Par ailleurs, l'environnement transnational (associations, militants politiques locaux, familles, médias) ne serait-il pas un facteur déterminant du comportement de l'électeur à distance (aussi bien au niveau du vote que du coût de l'acte électoral). Une enquête de terrain nous permettra de vérifier nos hypothèses relatives aux comportements trans-électoraux, en fonction de l'environnement géographique de résidence, qui suscite des dynamiques variées.

Cette partie comporte deux chapitres. Dans le premier (chapitre III), nous présenterons les nouvelles instances du processus de démocratisation tunisien, ayant permis l'organisation du vote à distance. Le second (chapitre IV), sera consacré aux prédispositions logistiques, citoyennes et environnementales de la communauté tunisienne transnationale.

Notre analyse portera aussi bien sur le degré de participation des transnationaux que sur les formes d'accompagnement proposées par des acteurs impliqués dans le processus de démocratisation. L'accroissement de l'activité associative transnationale, depuis 2011, est un élément majeur que nous prenons en considération. Cette dynamique permet d'observer, d'une part, la manière dont les réformes institutionnelles tunisiennes sont mises en place dans les territoires de résidence, et d'autre part, les attitudes des transnationaux que nous considérons comme des prédicateurs aux comportements trans-électoraux.

Chapitre III. Instauration du vote démocratique tunisien

1. Nouveau cadre juridique et institutionnel post révolutionnaire

1.1. Contexte transitionnel

Au lendemain du départ du président déchu, Ben Ali, le 14 janvier 2011, devant la situation d'urgence à laquelle fit face la Tunisie, et en vertu de l'article 57 de la constitution de 1959³⁹⁶, la chambre des députés nomma un président de la république par intérim, Fouad Mebazaa³⁹⁷, le 15 janvier 2011. Il fut chargé de diriger le pays jusqu'à l'organisation d'élections démocratiques.

Suite à des négociations avec certains partis de l'« opposition légale », le pouvoir intérimaire annonça, le 16 janvier 2011, la constitution d'un gouvernement provisoire dont furent exclues « les figures de proue du régime déchu ». Mohamed Ghannouchi, premier ministre, à cette époque, constitua un gouvernement, auquel il intégra trois « partis légaux », opposants au régime de Ben Ali.³⁹⁸ Les priorités de ce gouvernement consistèrent, selon la Constitution, à faire réussir l'étape de transition et à organiser des élections législatives, dans un délai de soixante jours.

Dans ce contexte, Ghannouchi décida la prolongation du délai des élections de soixante jours à six mois, en déclarant que « la Constitution prévoit la tenue d'élections dans 45 à 60 jours, un délai qui n'est pas suffisant pour mener les réformes nécessaires à l'organisation d'élections démocratiques »³⁹⁹. Ce premier amendement de l'article 57 de la constitution tunisienne de 1959 annonce le premier bouleversement institutionnel, en Tunisie. C'est également une preuve de la complexité du processus de transition, qui nécessite la création d'une instance réformatrice, au-dessus des lois en vigueur. Yadh Ben Achour, spécialiste des théories

³⁹⁶ L'article 57 de la constitution tunisienne de 1959 prévoit qu'en « cas de vacance de la présidence de la République pour cause de décès, démission ou empêchement absolu, le président de la Chambre des députés est immédiatement investi des fonctions de président de la République par intérim, pour une période variant entre 45 jours au moins et 60 jours au plus »

³⁹⁷ Fouad Mebazaa est un homme d'Etat tunisien, ancien membre du RCD, (le parti du président Ben Ali) sous le régime de Zine El Abidine Ben Ali. Etant président de la chambre des députés au moment de la chute du régime en place, il est désigné Président de la République par Intérim sur décision du Conseil Constitutionnel qui constate la vacance du président, ayant quitté le pays pendant le soulèvement du peuple tunisien. Il transmet ses pouvoirs présidentiels à Moncef Marzouki, le 13 décembre 2011, élu démocratiquement.

³⁹⁸ Mustapha Ben Jaafar (FDTL) à la tête du ministère de la Santé publique, Ahmed Brahim (Ettajdid) à l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique et Ahmed Néjib Chebbi (PDP) au Développement régional et local. Le parti islamiste Ennahda, le Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie et le Congrès Pour la République sont exclus des négociations, vu qu'ils ne sont pas légaux.

³⁹⁹ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/01/17/en-tunisie-un-nouvel-executif-en-marche_1466513_3212.html?xtmc=tunisie&xtcr=3745

politiques islamiques et du droit public⁴⁰⁰, est nommé président de la commission de réforme des textes et institutions, en vue de les dégorger des dispositifs, mis en place par le régime Ben Ali⁴⁰¹ et les adapter au nouveau contexte politique.

1. 2. Création de la HIROR⁴⁰²

Le décret-loi 2011-6, du 18 février 2011, porte création, par les autorités provisoires, d'une institution dénommée Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique.⁴⁰³ L'instance a pour mission de réformer les lois, notamment dans le domaine pénal, mais, également, celles relatives aux associations, à la création de partis politiques et au code de la presse.

L'article 2 du décret en détermine, précisément, l'objet : « *L'instance est chargée d'étudier les textes législatifs ayant trait à l'organisation politique et de proposer les réformes à même de concrétiser les objectifs de la révolution relatifs au processus démocratique. Elle est également en mesure d'émettre un avis sur l'activité du gouvernement, en concertation avec le Premier ministre.* ».

Avant la création de cette instance, le comité de protection de la révolution, qui s'est constitué quelques jours après le soulèvement, avait une forte légitimité issue de la révolution. D'abord constituée d'un ensemble d'acteurs et de structures associatives reconnues pour leur lutte démocratique, la commission s'est consolidée, progressivement, de représentants et personnalités révolutionnaires, d'associations telles que la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH), l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates(ATFD), l'AFTURD (Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement), l'Ordre National des Avocats (ONA), l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), ainsi que douze partis aux aspirations démocratiques et progressistes⁴⁰⁴. Leur fusion a donné naissance, le 6 avril 2011, à la HIROR⁴⁰⁵, constituant ainsi une institution de 155 membres, aux pouvoirs

⁴⁰⁰ Yadh Ben Achour est également ancien doyen de la faculté des sciences juridiques de Tunis, démissionnaire du Conseil constitutionnel en 1992 et opposant au régime. Il sera nommé président de la HIROR.

⁴⁰¹ Le régime du président déchu Zine El Abidine Ben Ali a empêché toute opposition politique.

⁴⁰² La Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la Réforme politique et de la transition démocratique

⁴⁰³ ISROR, l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique prend le sigle d'ISROR et d'HIROR selon la traduction littérale en français. Nous avons choisi de la désigner sous la seconde appellation, l'HIROR.

⁴⁰⁴ Il est à noter que le parti islamique Ennahda rejoindra plus tardivement l'organe en question.

⁴⁰⁵ L'HIROR a été mise en place le 6 avril 2011 pour accompagner le processus démocratique jusqu'au 13 décembre 2011. Elle fut dissoute par son président Yadh Ben Achour, le 27 août 2012 après le refus de la troïka de valider sa

concurrents de ceux du Parlement. Il a été primordial de respecter les revendications de la majorité et d'éviter toute crise politique, à travers d'éventuels évincements d'une partie ou de la totalité de ses représentants.

Du point de vue de la composition, le tiers de cette instance est constitué de représentants des Tunisiens à l'Etranger : exilés politiques, militants, personnalités, membres de partis démocrates externalisés et universitaires à l'Etranger. C'est dire l'importance du rôle des transnationaux dans cette phase historique du processus démocratique, en Tunisie.

La HIROR a contribué à la transition démocratique, en se donnant des objectifs de réforme de textes de loi et d'institutions. En outre, elle s'est chargée d'organiser des élections transparentes, libres et démocratiques, par le biais d'une nouvelle instance indépendante : l'ISIE⁴⁰⁶. Parmi ses objectifs de réforme, l'HIROR a décidé l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante (ANC).

Tab. B- Différents décrets de la constitution tunisienne (avant et après 2011)

DATE	CONSTITUTION	CHAMBRE HAUTE	CHAMBRE BASSE
1956-1959	Décret du 21 septembre 1955	Assemblée Constituante	
1959-2002	Constitution de 1959	Assemblée Nationale/ Chambre des députés	
2002-2011		Chambre des conseillers	Chambre des députés
2011-2011	Décret du 23 mars 2011	Organisation provisoire des pouvoirs publics	
	Décret-loi 2011-6 du 13 février 2011 	HIROR : Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique	
2011-2014	Décret-loi 2011-27 Article 5 du décret-loi 2011-27 	ISIE : Instance Supérieure Indépendante pour les Elections IRIEs : Instance régionale Indépendante pour les élections (IRIEs EN TUNISIE/IRIEs à L'Etranger)	
2011-2014	Décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011 	ANC : Assemblée Nationale Constituante (Loi sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics)	
Depuis 2014	Constitution de 2014	ARP : Assemblée des Représentants du Peuple	

Source : l'auteure à partir des données recueillies

proposition de création d'un projet de commission des experts à l'ANC. Cette commission devait être active dans la Société Civile sous le nom d'« Association des experts pour la transition démocratique. »

⁴⁰⁶ Instance Supérieure Indépendante pour les Elections

2- Création de L'ISIE⁴⁰⁷

Avant la révolution, les élections tunisiennes n'étaient pas réellement démocratiques. Le déroulement électoral était d'ailleurs peu médiatisé. L'Etat était le seul décideur, le seul observateur et l'unique procédurier. La transparence, comme la dénonciation des actes de fraude, n'étaient donc pas en vigueur dans le pays. Le silence, l'absence de participation volontaire et de sens accordé à l'acte électoral avaient, progressivement, amoindri la valeur du vote et du coût de l'acte citoyen. Il en était ainsi pour toutes les élections (parlementaires, municipales, associatives) gérées par le parti au pouvoir, qui avait également une mainmise sur les médias et les structures administratives.

Après la révolution, la mise en place de la HIROR a considérablement bouleversé l'état des choses, en donnant un nouvel élan à la démocratie, jusqu'alors inconnue en Tunisie. La durée de sa mission a été de 7 mois (du 15 mars 2011 au 13 octobre 2011), le temps que se mette en place la première étape de la transition démocratique (jusqu'aux premières élections législatives de l'Assemblée Nationale Constituante).

Au niveau du dispositif d'encadrement électoral, le premier bouleversement s'est concrétisé avec la réorganisation des pouvoirs publics, en permettant la décentralisation et la mise en place d'une seconde instance indépendante, dont la mission est garante du processus démocratique.

Elle a été créée en vertu du décret-loi 2011-27, du 18 avril 2011. Elle se compose d'une commission centrale ayant son siège à Tunis et de commissions au niveau des circonscriptions électorales dont les sièges sont situés aux chefs-lieux des gouvernorats et aux sièges des missions diplomatiques. La commission centrale fixe la composition et la structure des sous-commissions.⁴⁰⁸

2.1 Rôle de l'ISIE

De fait, l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), proposée par l'HIROR est née suite aux transformations politiques et démocratiques, en Tunisie, dans le but de donner le pouvoir aux citoyens du pays, qui en étaient privés durant des décennies. Ce fut, également, l'occasion pour rompre avec un passé politique sombre et entaché d'irrégularités, en matière de démocratie, de transparence et d'expériences électorales.

Sa mission est en adéquation avec les objectifs de la transition démocratique :

⁴⁰⁷ Décret-loi 2011-27, du 18 avril 2011, portant création d'une Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE).

⁴⁰⁸ Article 5 du décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'ANC

« *L'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections* est une instance publique indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative et dont la mission principale consiste à superviser les élections de l'Assemblée Nationale Constituante et à assurer des élections démocratiques, pluralistes, honnêtes et transparentes. »⁴⁰⁹

Les missions de l'ISIE consistent à :

- Assurer l'application du décret-loi 2011-27, relatif aux élections d'une assemblée nationale constituante ⁴¹⁰ ;
- Proposer la répartition des circonscriptions électorales, qui sera fixée par décret, après avis de la HIROR ;
- Préparer le calendrier électoral ;
- Arrêter les listes des électeurs ;
- Garantir le droit de vote à tous les citoyens et citoyennes ;
- Garantir le droit d'éligibilité selon les conditions légales y afférant ;
- Recevoir les demandes de candidature aux élections ;
- Assurer le suivi des campagnes électorales et veiller à l'égalité entre tous les candidats et candidates ;
- Organiser des campagnes pour vulgariser le processus électoral et inciter à la participation aux élections ;
- Contrôler le processus électoral, le jour du déroulement des élections et suivre les opérations de vote et de dépouillement ;
- Recevoir et statuer sur les recours conformément aux dispositions du décret-loi relatif aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante ;
- Accréditer les observateurs et les contrôleurs tunisiens aux bureaux de vote ;
- Accréditer les observateurs internationaux, à condition qu'ils soient représentants d'associations et organisations internationales ;
- Proclamer les premiers résultats des élections et publier les résultats définitifs ;
- Élaborer et publier un rapport sur le déroulement des élections.⁴¹¹

⁴⁰⁹ Source : site officiel de l'ISIE : <http://www.isie.tn/isie/creation-et-mission/>

⁴¹⁰ Article 4 du décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'ANC

⁴¹¹ Idem

2.2. L'ISIE, maïeuticienne de l'ANC

Outre le texte juridique précité, l'article 46 du décret-loi 2011-35, du 10 mai 2011, relatif à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante consacre plus de 6 articles au rôle de l'ISIE (articles 47, 48, 49, 66.70, 71 et 73). L'ISIE répond aux dispositions du décret et fixe les règles et procédures de la campagne électorale, y compris la durée des émissions, des programmes. Elle organise la répartition des listes et détermine les horaires qui leur sont impartis dans les différents médias et ce, en concertation avec les parties concernées, sur la base du respect des principes de pluralisme, de transparence et d'égalité des chances. A la lumière de ce qui précède, nous sommes en mesure d'affirmer que l'instance joue le rôle de maïeuticienne de l'ANC, en ce sens qu'elle accompagne et supervise le processus électoral en vue de mettre à terme la démocratie, en Tunisie.

Afin de mieux cerner l'articulation entre ces deux instances (ISIE et ANC), nous présentons, dans ce qui suit, les rôles principaux de l'ISIE énoncés dans le décret-loi 2011-27, relatif à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) :

- a. Un rôle de supervision et de contrôle électoral. (Art. 47 et 48)
- b. Un rôle de contrôle des documents, de formation et d'information (Art. 49)
- c. Un rôle de désignation des lieux de scrutin et de collecte et de récolte des procès-verbaux (Art. 66)
- d. Un rôle de proclamation des résultats (Art. 70)

(Les articles cités figurent en « Annexes, pp. 604-609)

A la lecture des six articles du décret précité, il apparaît que les principales missions de l'ISIE sont assez claires et convergent vers la supervision des élections de l'ANC. Une des recommandations finales du décret-loi a consisté à faire de l'ISIE une institution permanente dans le paysage politique et constitutionnel, en Tunisie.

Ce défi, pour réussir, doit faire ses preuves dans sa première lancée, en assurant des élections démocratiques, plurielles et transparentes et en garantissant le droit de vote à tous les citoyens⁴¹². La pérennité de l'ISIE est susceptible d'accroître l'implication citoyenne. Plus l'acte citoyen devient important et étendu, plus l'ISIE pourra garantir son inscription dans le nouveau paysage politique tunisien, de manière permanente. Pour ce faire, elle est appelée à gagner la confiance des citoyens, à travers l'instauration de nouvelles méthodes démocratiques. Comme le souligne le professeur MOUSSA (2011)⁴¹³, « Toute la sagesse réside en ce savant dosage entre

⁴¹² Article 4 du décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'ANC

⁴¹³ Mohamed Larbi Fadhel Moussa, L'élection de l'assemblée constituante : lectures politiques. Les expériences d'un indépendant au sein d'un pôle. *Association Tunisienne d'Etudes Politiques*. Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et sociales de Tunis. De la conférence du 12 novembre 2011 . 84 p.

ce qu'on annonce et ce qu'on compte faire....la politique est une profession à part entière et pour y réussir, il faut être organisé et bien outillé ». (MOUSSA, 2011)

2.3.La transparence comme vecteur d'inclusion citoyenne

Durant tout le processus électoral, tout a été documenté, mis à disposition du citoyen et commenté largement. Les résultats partiels ont été, également, publiés, au fur et à mesure de leur réception et relayés dans les divers médias et réseaux sociaux. De ce fait, la configuration de la Constituante se construisait, progressivement, sous l'œil vigilant de tous les citoyens, leur offrant, ainsi, des possibilités de participer à ce nouveau dispositif.

Cette procédure répond à la volonté de réforme de la part des décideurs, qui ont mis en place de nouveaux modes d'interpellation du citoyen et de communication globale. L'intérêt, pour nous, dans cette recherche, est d'analyser les interactions engendrées par cette dynamique.

Enfin, du côté du chercheur, cette nouvelle configuration se présente comme un véritable foyer d'analyse. La transparence s'avère être un vecteur d'inclusion du citoyen, notamment le citoyen transnational, qui peut tout suivre et tout comprendre, depuis le pays de résidence.

2.4. La prise en compte des transnationaux

L'article 8 du décret-loi accorde un rôle spécifique aux Tunisiens à l'Etranger, dans le dispositif de l'ISIE. Parmi les 16 membres de l'instance, désignés, figure un membre représentant les Tunisiens à l'Etranger :

« Un membre représentant les Tunisiens à l'étranger choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi une liste de candidatures présentée à l'instance. ».

Ridha Torkhani, avocat de Tunis, trésorier du conseil régional de l'ordre des avocats est nommé membre de l'ISIE, chargé des Tunisiens résidant à l'Etranger. On constate, dès lors, qu'en 2011, la représentativité de la communauté tunisienne, hors sol, était encore embryonnaire. Les nouveaux décideurs avaient pris en compte la place et le rôle qu'étaient censés jouer les acteurs transnationaux, sans pour autant avoir pris en considération la nécessité de nommer un transnational, pour assurer la représentativité. A ce stade, la question était encore administrative, juridique et logistique, beaucoup plus que citoyenne.

Néanmoins, nous constatons que, malgré les insuffisances encore nettement sensibles, au niveau de la représentativité de la communauté expatriée, les acteurs visibles du transnationalisme tunisien ont été appelés, progressivement, à assumer de très hautes responsabilités, dans ce nouveau dispositif démocratique. Cette intégration progressive était, essentiellement, due à de fortes sollicitations de la part de certaines personnalités et d'anciens militants transnationaux

tunisiens, qui avaient lutté pour imposer leur place et contribuer, activement, au processus de transition démocratique en Tunisie.

Kamel Jendoubi, ancien militant Franco-Tunisien, président du réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, avait été élu, par la HIROR, président de l'ISIE, en 2011, chargé de l'organisation de l'élection d'une Assemblée Constituante. La mise en place, déterminante, de cette instance, présidée par une personnalité tunisienne, résidant à l'Etranger, témoigne de l'importance de la dimension transnationale, dans ce nouveau processus démocratique. En tenant compte de la participation des transnationaux tunisiens, ce dispositif obéit aux règles de la décentralisation.

Ceci étant, des émanations administratives décentralisées de l'ISIE vont permettre de préparer les élections à un niveau local par le biais des Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIEs), comportant des zones régionales à l'Etranger. Cette procédure vise à impliquer davantage le citoyen transnational dans le processus démocratique, en Tunisie. Elle constitue, à cette étape, une expérience avant-gardiste de la décentralisation tunisienne.⁴¹⁴

3- Les circonscriptions électorales à l'Etranger

Le découpage régional a tenu compte de la répartition des gouvernorats en Tunisie (**les IRIEs en Tunisie**) et des zones géographiques multi-échelle à l'Etranger (**les IRIEs à l'Etranger**). Dans sa répartition régionale, et selon l'effectif total des Tunisiens résidant à l'extérieur du pays (plus de 1200000 citoyens transnationaux en 2011⁴¹⁵), l'ISIE a établi les zones de résidence des Tunisiens dans les pays d'accueil, en fonction du nombre d'électeurs inscrits dans les institutions tunisiennes à l'Etranger (ambassades et consulats).

Cette répartition s'est effectuée à raison d'une zone IRIE pour environ 300000 Tunisiens à l'Etranger. C'est précisément cette transposition du processus à l'Etranger gérée, en partie, par des transnationaux tunisiens ou des binationaux, qui a retenu toute notre attention, dans la présente recherche.

Les IRIEs à l'Etranger relèvent de l'article 5 du décret 27 du 18 avril 2011. Leur rôle consiste à organiser, observer et superviser le bon déroulement du processus électoral, dans les différentes circonscriptions à l'Etranger. En France, la circonscription IRIE France Nord s'étend sur 38 départements du Nord, tandis que l'IRIE France Sud couvre le reste de l'hexagone, soit 48 départements.

⁴¹⁴ Article 121 de la Constitution tunisienne de 2014.

⁴¹⁵ Source : OTE, 2011.

Le siège de l'IRIE France Nord a été établi au consulat général de Tunisie à Paris. Celui de la circonscription France Sud a, en revanche, fait l'objet d'une controverse sur le choix d'une grande ville pouvant servir de siège (Lyon ou Marseille). Il a finalement été installé à Marseille, en raison de l'effectif plus élevé de résidents tunisiens⁴¹⁶ enregistrés au consulat de Tunisie dans cette ville.

La répartition des bureaux de vote a été effectuée en fonction du nombre de Tunisiens rattachés au Consulat de leur circonscription. Il en fut de même pour déterminer le nombre de sièges par zone électorale.

Ayant été membre IRIE France Sud, chargée de la Communication (Cf. section 4 de ce chapitre), nous avons pu obtenir le fichier regroupant le nombre total de bureaux de vote et d'inscrits d'office⁴¹⁷, dans cette circonscription électorale. Il en fut de même pour les autres IRIEs, à l'Etranger. Le décompte⁴¹⁸ a fait ressortir 358 bureaux de vote à l'Etranger, dont 72 dans la zone France Nord et 91 dans la zone France Sud (celle qui a servi de terrain pour notre enquête).

Nous avons présenté, dans ce qui précède, le cheminement institutionnel qui a rendu possible l'organisation du vote démocratique à l'Etranger, plus précisément dans la circonscription électorale France Sud. Nous avons pris en considération l'ensemble des éléments relatifs à la mise en place du vote démocratique à distance, dans le souci, toujours, de mettre l'accent sur l'instauration de ce nouveau dispositif.

3.1. Les missions des IRIEs à l'Etranger

Une délégation de l'ISIE, composée des membres chargés des Tunisiens à l'Etranger s'est déplacée dans les diverses circonscriptions électorales, afin de confier, officiellement, les missions prévues par le décret-loi n°35 de l'année 2011 et qui se présentent comme suit :

- Poursuivre *l'inscription* des électeurs ;
- Superviser *l'affichage* des listes *d'électeurs* ;
- Recevoir les recours relatifs aux inscriptions et statuer dans un délai de 8 jours ;
- Recevoir les candidatures, vérifier leur conformité aux lois en vigueur et statuer dans un délai de 4 jours ;
- Organiser, *d'un point de vue matériel et logistique*, les élections (bureaux de vote, urnes, isolements) ;
- Désigner les responsables des bureaux de vote ;

⁴¹⁶ 950000 Tunisiens à Marseille pour 74000 à Lyon (données fournies par l'OTE)

⁴¹⁷ Les inscrits d'office sont tous les Tunisiens résidant à l'Etranger en possession d'une carte consulaire

⁴¹⁸ Effectué par nous-même

- Observer la campagne électorale ;
- Observer les élections et veiller à leur bon déroulement ;
- Vérifier et proclamer les résultats définitifs de la circonscription⁴¹⁹.

Pour la circonscription France Sud, la délégation s'est déplacée à Marseille, le 13 aout 2011, pour charger les membres de cette instance régionale de la tenue des élections, dans la moitié sud du territoire français.

3.2. La répartition géographique multi-échelle.

La mise en place des IRIEs à l'Etranger, par circonscription, s'est organisée de la manière suivante :

Deux circonscriptions en France :

- La circonscription France Nord regroupe les Tunisiens rattachés à trois principaux consulats, comportant 72 bureaux de vote :
 - Le consulat général de Paris : 190000 Tunisiens :
 - Le consulat de Pantin : 110000 Tunisiens :
 - Le consulat de Strasbourg : 25000 Tunisiens :

Soit un total de 325000 Tunisiens, pour 5 élus et plus de 30 listes de candidats, partis et indépendants.

- La circonscription France Sud a mis en place 91 bureaux de vote, sur 49 départements français, qui regroupent les Tunisiens rattachés aux Consulats suivants :
 - Lyon (14 départements) : 68565 Tunisiens,
 - Grenoble (5 départements) : 40655 Tunisiens,
 - Marseille (8 départements, dont la Corse) : 82580 Tunisiens,
 - Nice (6 départements) : 77451 Tunisiens,
 - Toulouse (15 départements) : 19445 Tunisiens.

Cette zone électorale compte plus de 335000 Tunisiens, pour 5 sièges. Elle a géré plus de 30 listes de candidats, partis et indépendants.

Le nombre total de Tunisiens résidant en France, durant cette période électorale, était de de l'ordre de 660000 dont 288706 dans la circonscription France Sud, qui avait compté 108000 électeurs potentiels⁴²⁰.

⁴¹⁹ D'après les données reçues du bureau IRIE France Sud

⁴²⁰ Source : l'auteure à partir d'un dossier d'information élaboré pour les électeurs de la zone France Sud , dans le cadre de notre fonction de membre IRIE France Sud, chargée de l'information et de la communication.

Deux circonscriptions en Europe

- Europe du Nord : Allemagne (86000⁴²¹), Suisse (16667), Pays-Bas (8776), Autriche, (7083), Grande Bretagne (7797), Pays Scandinaves (13000), et autres pays européens du Nord (15400), soit un total de 180000 Tunisiens, pour 3 élus.
- Europe du Sud : Italie (189000), Espagne (3300), Malte, Grèce, Turquie (2700), soit un total de 195000 Tunisiens, pour 2 élus.

Une circonscription pour le Moyen-Orient

- Arabie Saoudite, Dubaï, Qatar et autres pays du Moyen-Orient (60000 Tunisiens), pour 1 élu.

Une circonscription pour le reste du monde

- Amérique, Canada, Belgique (24810), Portugal, pays du Maghreb (91000) et reste du monde (38000), soit un total de 189000 Tunisiens, pour 2 élus.

3.3. Une gestion électorale pas comme les autres, pour des élections comme les autres

Vouloir sortir d'un système politique autoritaire, c'est forcément opter pour une voie nouvelle, plus complexe encore, non balisée, où tout est à reconstruire. En reprenant le titre de travaux sur les processus électoraux non concurrentiels (Guy HERMET, ROUQUIÉ Alain et Linz JUAN 1978⁴²² ; Myriam CATUSSE, 2012⁴²³), nous avons mis l'accent sur le cheminement atypique du dispositif électoral tunisien, ayant transcendé les pratiques habituelles pour l'aboutissement d'un processus électoral démocratique.

Notre raisonnement s'est effectué sous le mode déconstruction-reconstruction, en tenant compte de l'imprévisibilité des événements, entraînant la rapidité des nouveaux dispositifs et la candeur des procédures électorales. Cette « marginalité » au niveau du fonctionnement nous a, particulièrement, interpellée, dans cette recherche.

Conformément au principe énoncé dans l'article 2 de la constitution française, « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », le mécanisme mis en place en Tunisie et par les Tunisiens à l'Étranger, est fondé sur la participation, la transparence et la démocratie populaire. D'ailleurs, l'une des premières raisons du bouleversement social tunisien, en 2011, a consisté en la prise du pouvoir de la part du peuple, par le peuple et pour le peuple. De ce fait, les

⁴²¹ Le chiffre entre parenthèses désigne le nombre de Tunisiens

⁴²² Guy, Hermet ; Alain, Rouquié et Juan J. , Linz (1978) ; *Des Elections pas comme les autres* ; Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978, 180 p.

⁴²³ Myriam, Catusse (2012) ; « Tunisie et Égypte aux urnes ! Révolution ou restauration de la sociologie électorale ? », *Confluences Méditerranée*, été, n° 82, pp. 29-50.

responsables ISIE et IRIE, à l'Etranger, étaient des citoyens, tunisiens et transnationaux tunisiens, ayant présenté leur candidature, ou ayant été désignés (comme ce fut le cas pour nous), pour participer à l'organisation de ce processus électoral.

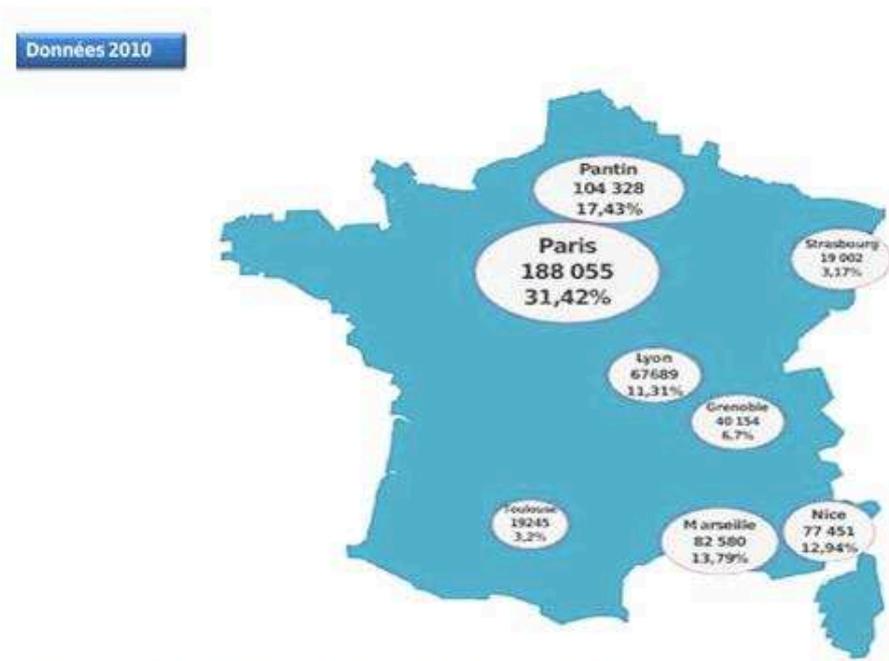
De plus, dans cette configuration, le rôle des consulats est réduit à la logistique et au protocole. A l'Etranger, ces institutions représentatives tunisiennes avaient pour mission de faciliter le travail des IRIEs, en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaires (locaux, matériel, bureaucratique, etc.). Ces organes institutionnels à l'Etranger ont, également, joué un rôle de représentation juridique des IRIEs, étant donné que ces instances régionales indépendantes pour les élections ne jouissent pas du statut de personne morale.

En revanche, à l'exception de la facilitation des tâches administratives et logistiques, les consuls et ambassadeurs ne prenaient aucune décision dans la mise en place de ce mécanisme électoral. Accompagnées du « peuple », l'ISIE et l'HIROR, ont mené à terme ce processus électoral d'une manière exceptionnelle et atypique, en adéquation avec le contexte révolutionnaire tunisien.

3.4. Des dates, des chiffres et des mobilisations atypiques...

C'est à partir de mi-août 2011 que les IRIEs ont été mises en place au sein des consulats et ambassades. L'IRIE France Sud a démarré le 15 août, au consulat de Tunisie à Marseille. Les transnationaux tunisiens ont bénéficié de 3 jours de vote, en 2011. Les dates ont été fixées au 20, 21, et 22 octobre, soit un jour d'avance sur leurs concitoyens en Tunisie. Le nombre d'électeurs inscrits à distance a été évalué à 700000. Les votants étaient de l'ordre de 200000, dont 120000 en France. Ces chiffres, présentés par l'ISIE 2011, sont encourageants, au vu du caractère historique et exceptionnel de ce processus démocratique. En effet, les élections à distance se caractérisent, généralement, par une forte abstention. Sur 217 sièges, 18 députés à l'Etranger ont été élus à l'Assemblée Nationale Constituante pour représenter les transnationaux tunisiens.

Carte 1- Répartition des TRE en France (année 2010)



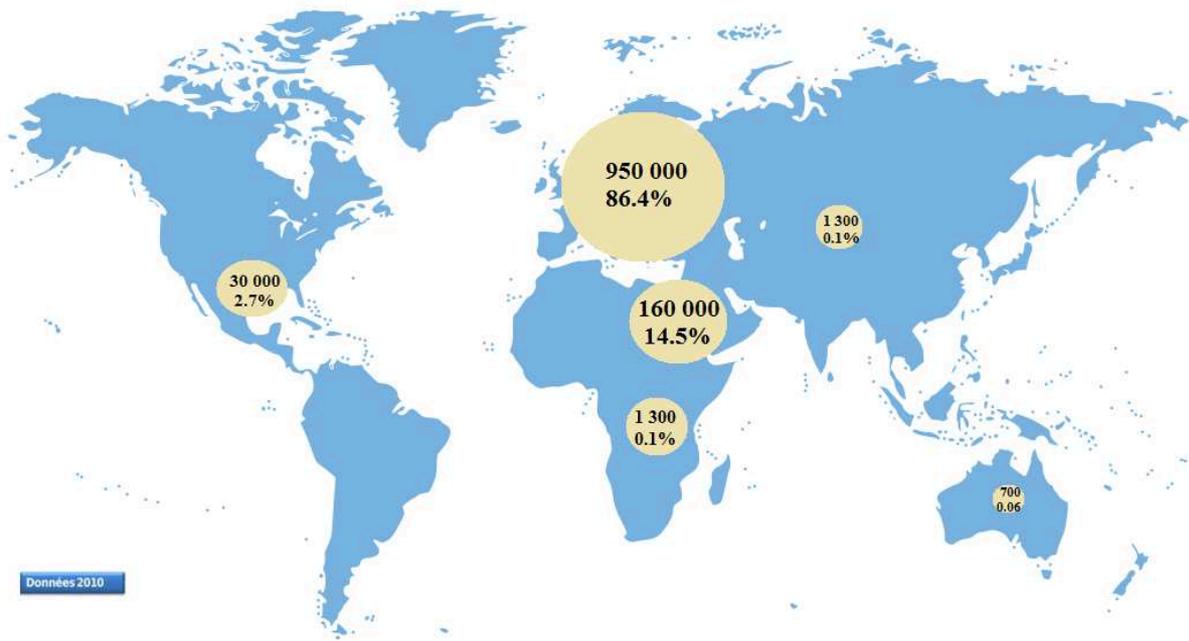
Source: Office des tunisiens résidents à l'étranger - 2010

Carte 2- Répartition des TRE en Europe (année 2010)

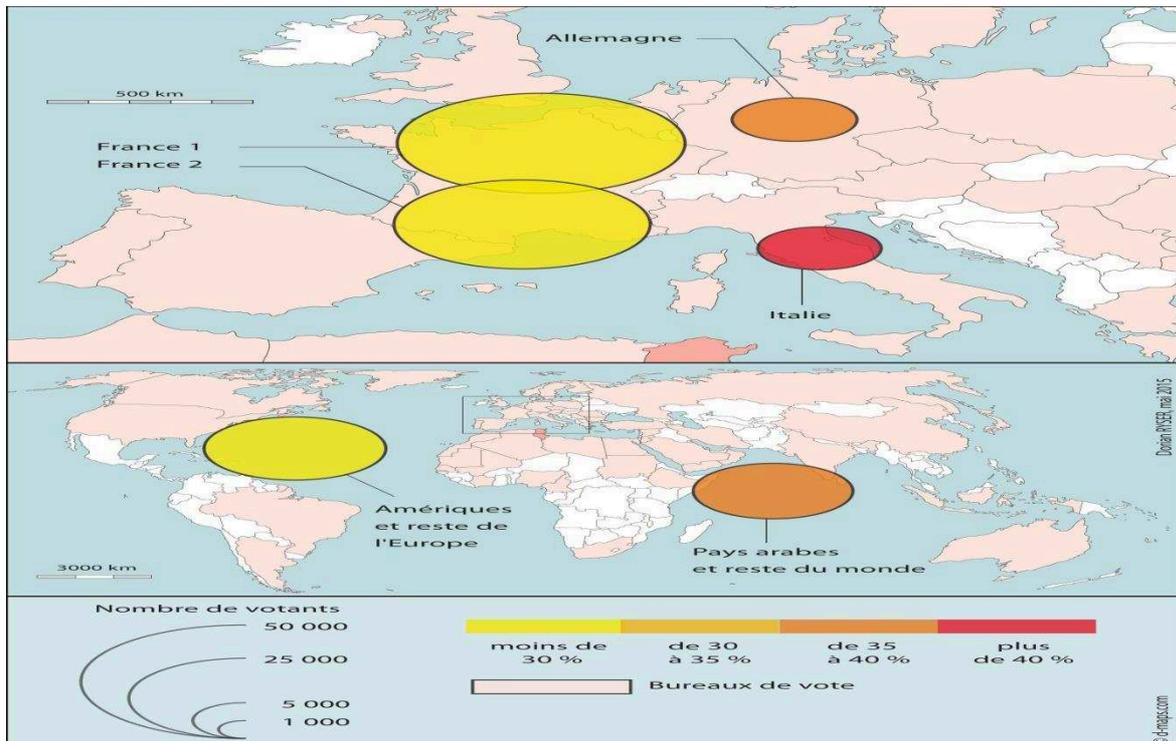


Source : Office des tunisiens résidents à l'étranger -2010

Carte 3- Répartition des TRE dans le monde (année 2010)



Carte 4- Répartition des IRIEs à l'Étranger (année 2011-2014)



Source : Thibaut Jaulin, Les diasporas africaines aux urnes, généralisation et pratique du vote à distance, introduction thématique, sept 2016, Afrique Contemporaine

4- Notre expérience au sein de l'IRIE France Sud (Observation participante⁴²⁴)

Nous avons eu l'opportunité d'enrichir nos connaissances relatives aux mécanismes électoraux à l'Étranger, à travers une expérience de terrain, sous forme d'observation participante. En fait, nous avons été désignée par l'ISIE pour remplacer un membre IRIE France Sud, ayant renoncé à son poste. Nous avons contribué, ainsi, à la mise en place de ce nouveau dispositif électoral, du 15 août au 25 novembre 2011, en tant que membre de l'IRIE France Sud⁴²⁵, chargée de l'Information et de la Communication. D'une part, cette mission nous a offert l'occasion de trouver les sources, parfois de créer les documents de recherche sur le vote à distance, dans la zone géographique ciblée. D'autre part, nous avons pu suivre et observer les comportements des divers agents du processus (votants à distance, candidats, partis, agents consulaires, membres IRIE, acteurs et interlocuteurs français).

Nous exposons, dans ce qui suit, la méthodologie utilisée, ayant permis de constituer les bases de données socio-électorales, de notre étude. Grâce à cette observation participante nous avons pu suivre le déroulement du processus à un niveau régional, en l'occurrence la zone dite France Sud ou France 2, ainsi que les modalités de mise à disposition des données de cette circonscription, plus précisément celle du Rhône-Alpes. Nous présentons, également, les outils de communication créés lors de notre mission. En outre, nous avons recueilli des données socio-électorales, multi-échelle, dans l'intention de combiner approche géographique et approche politiste.

4.1 Un travail de terrain inédit : élaboration d'une base de données socio-électorales

L'immersion au cœur d'un dispositif nouveau et historique, hors sol tunisien, a été très bénéfique sur les plans anthropologique, sociologique, géographique et politiste. Nous avons pu nous rapprocher des acteurs de terrain et des votants à distance, tout en étant, directement, imprégnée de l'atmosphère qui régnait pendant l'organisation, la préparation et la supervision des élections.

Durant notre mission, nous devions nous déplacer tous les jours jusqu'à Marseille, siège de la circonscription électorale France Sud, pour recevoir et traiter les dossiers des candidats et veiller à ce qu'ils répondent aux exigences de l'ISIE (entre autres, ne pas avoir de lien avec l'ancien

⁴²⁴Voir « Méthodologie », pp. 28-30

⁴²⁵ Nous avons été désignée pour remplacer une membre IRIE France Sud, en désistement dans le but de se présenter en tant que candidate, tête de liste d'un parti indépendant. Nous avons donc rejoint 11 autres membres IRIE France Sud pour l'organisation électorale dans la circonscription France Sud 2011.

parti au pouvoir, ni de casier judiciaire, être inscrit à un consulat de la circonscription..). Nous avons, également, pour tâche de traiter les candidatures et la répartition des 91 bureaux de vote sur les 48 départements de la circonscription électorale concernée. En outre, nous devons veiller au bon déroulement du processus électoral, en organisant, notamment, une campagne de sensibilisation, sur l'ensemble du territoire.

Cette gestion électorale, « pas comme les autres », mise en place avec de très faibles moyens logistiques, nous a semblé, de prime abord, assez paradoxale, compte tenu de l'enjeu historique : la réussite du processus.

Nous occupions une partie du local d'accueil « Dar Tounes » (la maison de Tunisie), à Marseille. Cet endroit est, généralement, réservé aux festivités, aux réceptions ou autres protocoles. Il n'y avait donc pas le matériel administratif et bureautique nécessaire (ni Internet, ni ordinateurs, ni imprimantes...). Une ligne téléphonique a été mise à notre disposition pour contacter l'ISIE et les autres consulats de la zone électorale.

Toutefois, les modalités d'accès à la base de données nous ont été facilitées par les services consulaires (essentiellement ceux de Marseille, Lyon et Grenoble). Nous avons pu obtenir la liste de l'ensemble des Tunisiens inscrits d'office dans les zones consulaires de notre circonscription électorale. Une recherche active sur les sites consulaires tunisiens nous a aidée à compléter et à mettre à jour nos informations, notamment dans la constitution d'un dossier de presse pour toute la circonscription France Sud⁴²⁶.

Nous avons accès, également, au fichier du consulat, répertoriant plus de 288696 Tunisiens résidant dans la circonscription France Sud et répartis sur les 5 consulats de cette zone électorale :

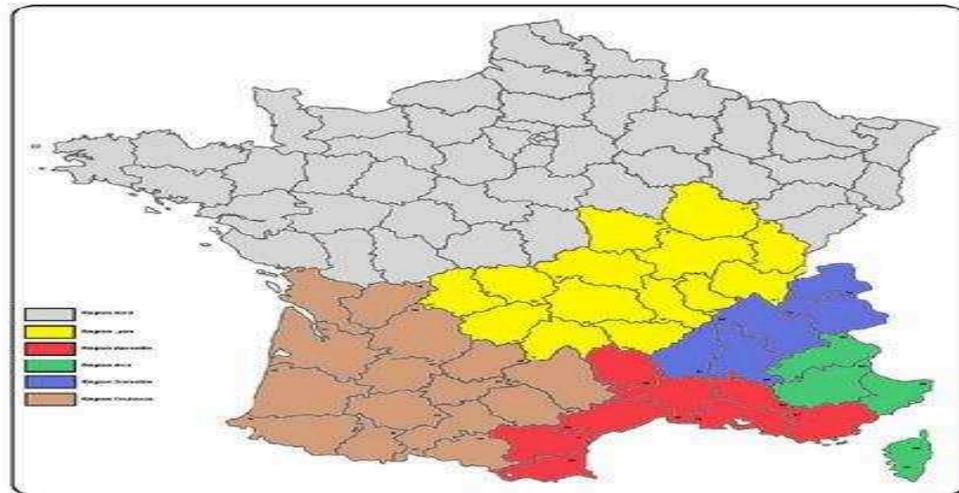
- 82580 Tunisiens inscrits au consulat de Marseille (y compris la Corse)
- 68565 Tunisiens inscrits au consulat de Lyon
- 40655 Tunisiens inscrits au consulat de Grenoble,
- 77451 Tunisiens inscrits au consulat de Nice

⁴²⁶ Le dossier de presse rédigé par nous-même est accessible sur Google à l'adresse suivante : www.dossier.de.presse.IRIE.France.Sud.Itidel.Barboura.Elections.Tunisie.2011.

- 19445 Tunisiens inscrits au consulat de Toulouse (avec une antenne à Bordeaux)

Carte 5- circonscription électorale France2

LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE FRANCE 2



La France est partagée en deux circonscriptions : France 1 au nord et France 2 au sud.

La circonscription électorale France 2 regroupe les circonscriptions consulaires de Marseille, Toulouse, Grenoble, Nice et Lyon;

Source : l'auteure dans le cadre de sa mission ⁴²⁷ pour la constitution d'un dossier de presse⁴²⁸.

Par ailleurs, nous avons obtenu la répartition en fonction du genre, dans chacune des zones consulaires. Cette information nous sera importante et utile au chapitre V, pour l'analyse des données de l'enquête de terrain, en Rhône-Alpes, notamment au niveau de la comparaison du taux de participation suivant le genre.

Nous avons envisagé de lancer un questionnaire les jours du scrutin, au consulat de Lyon (questions relatives au profil de l'électeur, aux motifs du vote, à la connaissance des partis et aux canaux d'information), ce que nous n'avons pas pu mettre au point faute d'autorisation préalable de l'ISIE. C'est que, l'urgence et l'intensité du travail qui nous incombaient, en vertu de notre mission, avaient freiné la mise à disposition de cet outil d'analyse supplémentaire. Ce n'est qu'en 2014, lors des législatives tunisiennes sur le territoire français, que nous avons pu réaliser une enquête par questionnaire touchant la région Rhône-Alpes (Cf. Chapitre V).

⁴²⁷Les deux circonscriptions électorales en France sont désignées par deux appellations : France Nord et France Sud ou France 1 (le Nord de la France) et France 2 (le Sud de la France)

⁴²⁸www.dossier de presse IRIE France Sud. Itidel Barboura. Elections Tunisie 2011

4.2. Membre IRIE France Sud : un rôle au-delà de la mission de gestion électorale

Les photos ci-dessous ont été prises lors de la journée de formation organisée à Lyon, en Octobre 2011, par les membres IRIE France Sud à l'intention des présidents de bureaux de vote,



Crédits photos : l'auteure dans le cadre de l'observation participante lors de la préparation des élections de l'ANC
(octobre 2011)

De nombreux Tunisiens présentaient des réclamations ou des demandes diverses soit en rapport, soit sans rapport avec les élections (besoin de nous connaître, de parler de leur condition d'immigrés, des problèmes relationnels avec les administrations consulaires, du prix des billets

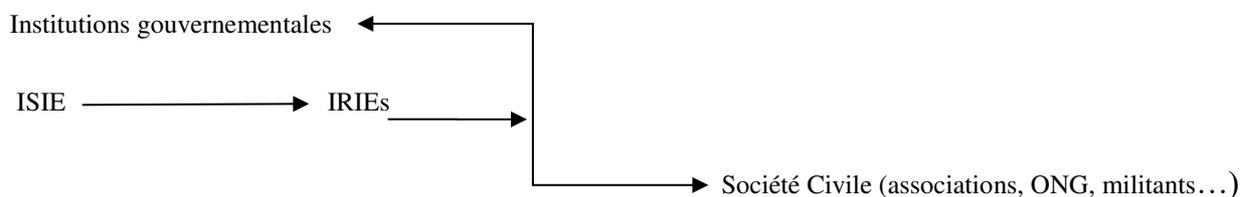
d'avion, etc.). Des sans-papiers, arrivés après la révolution tunisienne sur le sol italien, avaient passé la frontière française en direction du siège de l'IRIE France Sud, à Marseille. Bon nombre d'entre eux étaient en permanence devant le local et nous interpelaient assez régulièrement, voyant en nous des messagers de la révolution. Nous incarnions, pour eux, une présence symbolique « transnationale », matérialisant, par la présence des membres IRIE, le lien avec le pays et l'espoir du renouveau tunisien, s'étendant jusqu'en France.

Nous recevions, également, des personnes venues dénoncer certaines candidatures. Il nous fallait ainsi suivre ces courriers de dénonciation pour vérifier l'authenticité des déclarations. En raison d'une méconnaissance totale des enjeux électoraux, de la part de nombreux Tunisiens en France, nous devions pallier ces lacunes et réfléchir à des stratégies efficaces et rapides de diffusion, de communication et de sensibilisation auprès des Tunisiens résidant dans la circonscription électorale France Sud⁴²⁹.

5- Difficultés rencontrées

Nous avons fait face à deux difficultés majeures. La première résidait dans la gestion interne du travail et la répartition des tâches. La seconde s'était révélée au niveau du rapport institutionnel avec les consulats, les ambassades, l'ISIE et les ministères en charge des dossiers des Tunisiens à l'Etranger (Ministère des Affaires Sociales et Ministère des Affaires Etrangères). Il fallait s'imposer et se faire respecter en tant que membre d'une structure nouvelle de gestion et faire en sorte de prendre des initiatives rapides et adéquates.

Nous étions considérées comme des intermédiaires entre deux modes de gouvernance horizontaux : celle du haut (le gouvernement et l'institution) et celle du bas (la société civile, les militants, les électeurs, les candidats aux législatives).



⁴²⁹ Nous avons élaboré à cet effet un dossier de presse accessible sur le blog : www.irie-francesud.com

La communication nous incombait, de par notre responsabilité. Il nous fallait préparer les entêtes de documents, la communication avec la presse, la société civile à l'Etranger et en Tunisie, la mise en place d'un site informatif (blog), d'un dossier de presse, d'une page Facebook, d'une boîte e-mail, de flyers, d'affiches à diffuser dans chaque consulat. L'ensemble était validé en amont par l'ISIE, alors que les initiatives, les idées et la créativité du travail lancé relevaient des membres de l'IRIE.

Malgré le travail colossal que nous avons réalisé en un temps record (quatre mois), l'imprévisibilité et la rapidité du changement dans la gestion du mécanisme électoral, sur un territoire étranger, ne pouvaient garantir ni la réussite ni la pérennité de notre travail. L'ergonomie du travail et *l'acception mentale* de son existence avaient minimisé, considérablement, les chances de consolider cette nouvelle instance.

Sur le plan administratif, nous avons constaté et vécu des difficultés, notamment, celle d'asseoir la légitimité politique et institutionnelle de l'IRIE auprès des électeurs de cette circonscription. De plus, il avait été difficile de suivre un certain nombre de dossiers inaccessibles, dans les instances tunisiennes à l'Etranger.

De surcroît, il nous fallait revoir, en premier lieu, les listes des Tunisiens résidant en France et inscrits aux consulats tunisiens, laquelle inscription consulaire avait rendu le vote possible. L'ISIE avait, en effet, accordé aux inscrits d'office la possibilité de voter, sans démarche préalable. En revanche, il avait fallu réaliser un énorme travail avec les fonctionnaires des consulats pour actualiser les listes (décès, départ, déménagement, retour définitif, nouveaux résidents sur le territoire français, cas de divorces, etc.).

En dépit de tout cela, les membres IRIE et les fonctionnaires des divers consulats avaient dû revoir ces listes et proposer de nouvelles méthodes, lors des élections de 2014, en prenant en considération les inscriptions volontaires des non- inscrits d'office.

De fait, l'instance, mise en place dans l'urgence, n'existait pas avant la révolution tunisienne. Son caractère éphémère, l'intensité du travail qu'elle effectuait en un temps record et les conditions de sa mise en place lui donnaient une dimension énigmatique et déstabilisante, pour le chercheur. Ayant observé, de loin, le même mécanisme en 2014 (lors des législatives et de la présidentielle), nous avons pu confirmer nos constats précédents (peu de reprise du travail antérieur, aucun travail de transmission d'une IRIE à l'autre, pas de formation préalable,

recrutement et redistribution arbitraires des rôles des nouveaux membres, absence de reconnaissance ou de sauvegarde du travail établi en 2011).

A cela, s'est ajouté une sorte de « chasse aux sorcières » des anciens responsables IRIEs et ISIE, soit de la part de citoyens, soit de la part de certains membres IRIE (2011). Cette situation perpétuait un certain malaise des transnationaux et générait une crise de confiance, ayant atteint son paroxysme, quatre ans après la révolution

Il importe de souligner que parmi les obstacles majeurs, d'ordre matériel, figure la question budgétaire, très révélatrice de la fragilité du mécanisme électoral, mis en place par l'ISIE, à l'Étranger. Celle-ci a entraîné de nombreux conflits au sein des membres IRIE France Sud. Il a fallu prendre en charge tous les frais, y compris les déplacements, pendant plusieurs semaines, jusqu'à l'ouverture d'un compte bancaire, qui permettra de rembourser, partiellement, certains membres et de financer la campagne de sensibilisation de l'IRIE⁴³⁰.

Disposant d'une épargne_ nous avons travaillé quatre mois sans aucune avance de l'ISIE_ nous avons pu mener notre mission de manière autonome et en toute discrétion, pour ce qui concerne notre recherche⁴³¹. En effet, nous n'avons pas été mêlée aux nombreux problèmes d'ordre financier qui, quelques fois, se sont manifestés avec une grande violence (Renversement de la table de réunion, insultes, menaces, interruption forcée de réunions, crises de nerfs, etc.). Cet état de fait découlait de l'amalgame entre révolte interpersonnelle et révolution sociale, dans l'esprit des membres IRIE, normalement recrutés pour accompagner la communauté dans un processus électoral reposant sur les principes d'équité, de transparence et de démocratie.

Les études psychosociales, à ce sujet, nous ont été d'une grande aide dans la compréhension du phénomène, ce que nous qualifions *de gestion de l'imprévisible*. En effet, les attitudes des citoyens transnationaux nous paraissaient pré-déterminantes du comportement électoral, a fortiori dans cette phase post révolutionnaire et pré-électorale. Pour développer ce raisonnement, nous analysons, dans ce qui suit, quelques dimensions du concept d'attitude.

⁴³⁰Les membres IRIE-France Sud, dont nous-même, avons reçu, fin novembre 2011, des contrôleurs financiers de l'ISIE à Marseille, qui ont défini des modalités de remboursement, rejetant de ce fait des remboursements ou des indemnités dues. Une indemnité de 12 euros par repas nous a été accordée. Si un travail d'accueil ou un déplacement ne permettaient pas aux membres de déjeuner, il n'y avait aucune compensation financière pour « panier du jour ». Des remboursements de frais de déplacement ont été, également, refusés pour certains membres si le mobile du déplacement mission n'était pas clairement défini dans les prérogatives de la mission électoral. Tout cela a entraîné des dépenses considérables pour les membres des IRIEs à l'Étranger (notamment France Sud).

⁴³¹ Ce que nous appelons « observation participante ».

6- Les attitudes citoyennes comme prédateurs du comportement électoral.

L'attitude exprime l'orientation générale, positive ou négative, vis-à-vis de l'objet de représentation (Herzlich, 1972)⁴³² et la manière dont les individus ou les groupes se situent affectivement par rapport à un objet.

Selon nous, il serait inconcevable que des citoyens transnationaux puissent suivre un changement aussi décisif, pour l'avenir de leur pays d'origine, en toute neutralité. En effet, ils ne sont pas sans éprouver une certaine émotion ni adopter une attitude, en termes de désirabilité ou indésirabilité par rapport aux choix qui s'offrent à eux (Fazio & Olson, 2003)⁴³³. C'est le cas des attitudes des Tunisiens en France impliqués dans une dynamique pré-électorale. Nous avons pu observer des attitudes variant selon le degré de compréhension du mécanisme mis en place sur le territoire français.

L'environnement familial et associatif a déterminé, dans une grande mesure ces attitudes. De même, les médias ont complété, orienté ou remplacé un circuit d'information relatif à l'actualité du dispositif et des enjeux de la phase de transition, en Tunisie. Or, sur terrain, les membres IRIE n'étaient pas en mesure de saisir tous les enjeux présents.

A travers notre regard de chercheure, nous avons pu déceler certains déterminants préalables du comportement électoral à distance. Des travaux en psychologie sociale (AJZEN et FISHBEIN 1972⁴³⁴, 1974⁴³⁵; AJZEN & MADDEN, 1986⁴³⁶; ARMITAGE & CHRISTIAN, 2003⁴³⁷), ainsi qu'en sociologie électorale (BRACONNIER et DORMAGEN, 2007 ; SMITH, DEDIEU et al., 2013) ont facilité notre compréhension du phénomène.

⁴³² Cité par Nicolas, Roussiau et Christine, Bonardi (2001), in *Les représentations sociales: état des lieux et perspectives*. Bruxelles: Mardaga.

⁴³³ Russell H., Fazio & Michael A., Olson (2003); "Attitudes: Foundations, Functions, and Consequences". In M. A. Hogg & J. Cooper (Eds.), *The Sage Handbook of Social psychology* (pp. 139-159). London: Sage.

⁴³⁴ Icek, Ajzen & Martin E., Fishbein (1972). "Attitudes and normative beliefs as factors influencing behavioral intentions". *Journal of Personality and Social Psychology*, 21(1), pp.1-9.

⁴³⁵ Icek, Ajzen & Martin E., Fishbein (1974); "Factors influencing intentions and the intention-behavior relation". *Human Relations*, 27(1), pp.1-15.

⁴³⁶ Icek, Ajzen & Thomas J., Madden (1986). "Prediction of goal-directed behavior: Attitudes, intentions, and perceived behavioral control". *Journal of Experimental Social Psychology*, 22(5), pp.453-474

⁴³⁷ Christopher J., Armitage & Julie, Christian (2003). "From Attitudes to Behaviour: Basic and Applied Research on the Theory of Planned Behaviour". *Current Psychology: Developmental, Learning, Personality, Social*, 22(3), pp.187-195.

La prédiction de l'acte électoral peut s'effectuer à partir des attitudes et des intentions de vote. Selon AJZEN & FISHBEIN, 1969)⁴³⁸, les attitudes déterminent les comportements des individus à l'égard d'une décision ou d'un changement. Pour les auteurs, un comportement a nécessairement pour antécédent une intention préalable de l'adopter. Cette intention peut être perçue comme une prédisposition individuelle à mettre en œuvre l'ensemble des séquences comportementales, qui composent le comportement final.

Pour ce qui est de notre étude, nous avons constaté que de nombreux paramètres sont devenus, progressivement, des déterminants majeurs des attitudes d'électeurs indécis. Parmi ces paramètres, nous distinguons l'intensité des changements sociaux et la rapidité des réformes institutionnelles. A cela s'ajoute la non-maitrise du nouveau processus électoral de la part d'un grand nombre de citoyens et trans-citoyens. Certains « chibanis » (Les premiers immigrés tunisiens de France), votaient pour la première fois. Les nouvelles générations de l'immigration tunisienne, natifs de France, n'ont pu bénéficier d'une formation politique transmise par leur famille, unique lien avec la Tunisie. Conscients de la présence de ces lacunes, les membres de l'IRIE France Sud ont organisé de nombreuses réunions de sensibilisation et d'information, dans les six zones consulaires de la circonscription électorale.

En outre, ayant constaté un besoin de formation des acteurs du processus électoral (accesseurs, présidents de bureaux de vote, observateurs, etc.), les membres IRIE France Sud, dont nous-même, avons contacté le CNFPT⁴³⁹ de Lyon afin de mettre en place une formation sérieuse et approfondie. Nous avons proposé aux acteurs de la circonscription France Nord de participer à cette formation, ayant fait défaut dans cette zone électorale. Cette formation a considérablement influé sur les attitudes des acteurs transnationaux impliqués dans l'organisation des élections, dans la zone France Sud. Cela leur a permis de mieux faire face au changement et d'apaiser les esprits quelque peu désorientés.

Dans leur étude intitulée « The prediction of behavioral intentions in a choice situation », AJZEN et FISHBEIN (1969)⁴⁴⁰ ont constaté que la prise en compte des attitudes, des « normes subjectives » et de l'« intention comportementale » envers un changement, permet de prédire efficacement le comportement, électoral, pour ce qui nous concerne. Les auteurs considèrent que

⁴³⁸ Icek, Ajzen & Martin E., Fishbein (1969). "The prediction of behavioral intentions in a choice situation". *Journal of Experimental Social Psychology*, 5, pp.400-416.

⁴³⁹ Le CNFPT est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (le contact a été pris à Lyon pour notre cas)

⁴⁴⁰ Icek, Ajzen & Martin E., Fishbein (1969). *Op.Cit.* p.156

le fait de prendre en considération les attitudes et les normes envers différents comportements alternatifs, conditionne la prédiction de l'intention d'adopter l'un des comportements en question.

En d'autres termes, travailler sur la différence d'attitudes et de normes envers deux comportements qui s'excluent apporte davantage de précision, dans la prédiction de l'intention comportementale. Cette étude, que nous trouvons intéressante, ne concerne cependant pas des comportements d'électeurs mais des comportements liés aux loisirs (regarder la télévision, jouer au poker, etc.).

Enfin, dans une revue de littérature se rapportant au lien entre intention comportementale et comportement adopté, CONNER et ARMITAGE (1998)⁴⁴¹ constatent, pour leur part, que le fait de prédire l'intention comportementale, à partir, d'abord, des attitudes et normes subjectives, puis à travers le comportement, dépend, en fait, de l'intention consciente ou inconsciente. En outre, les comportements ne reposent pas uniquement sur la volonté d'action individuelle, ils sont également tributaires de paramètres environnementaux.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons que l'attitude vis-à-vis du mécanisme institutionnel pré-électoral diffère selon le type de migration et l'expérience migratoire des trans-électeurs. De fait, une bonne proportion de premiers immigrés tunisiens (de l'immigration économique), sans activité associative ou politique, ont eu une attitude plutôt passive, parfois d'acceptation du mécanisme mis en place. Les binationaux, natifs de France, étaient plus en retrait du processus, souvent poussés à l'implication citoyenne par leur environnement familial ou par opportunisme⁴⁴².

C'est également le cas des nouvelles premières générations⁴⁴³, dont l'implication est plus autonome et moins influencée que celle des natifs du pays d'accueil, étant donné que l'attache avec le pays est encore très présente (la langue arabe étant également un outil de communication avec lequel ils sont familiarisés). Enfin, les acteurs du dispositif électoral (les collaborateurs au sein de l'IRIE), les candidats et militants étaient directement impliqués. Leurs attitudes étaient plus

⁴⁴¹Matthew, Conner & Christopher J., Armitage (1998). « Extending the theory of planned behavior: A review and avenues for further research ». *Journal of Applied Social Psychology*, 28(15), pp.1429-1464.

⁴⁴² C'est pour eux, l'occasion de trouver un poste ou faire carrière dans un domaine en devenir.

⁴⁴³ Par cette expression, nous désignons les transnationaux nouvellement sur le territoire de résidence. Ce sont essentiellement des Tunisiens ayant contracté un mariage mixte, des étudiants ou de jeunes travailleurs qui s'y sont installés, depuis quelques années.

assertives, parfois violentes ou politisées (attitudes marquées politiquement) vis-à-vis du mécanisme en place.

A la fois en tant que chercheuse et membre IRIE France Sud, notre difficulté majeure a résidé dans la collaboration avec les acteurs transnationaux, durant toute la période pré-électorale. La présentation des données recueillies au moyen des entretiens (Cf. chapitre VI), rend compte, de manière plus approfondie, de cet aspect important de la participation politique des transnationaux tunisiens.

Un certain nombre de travaux nous ont permis d'affiner notre approche du concept d'attitude, notamment vis-à-vis du changement, plus particulièrement les études sur le comportement électoral et les formes variées d'expression citoyenne. Les théories exposées dans ces travaux ont considérablement facilité notre démarche, durant les premières observations de terrain sur le territoire français.

De surcroît, grâce à la lecture de travaux pionniers, en sociologie électorale, nous avons pu disposer de nombreux éléments de réponse (SIEGFRIED 1913⁴⁴⁴). Nous nous sommes inspirée des études sur le comportement électoral français, dont les souvenirs de la révolution française ont été considérés comme les seuls éléments de crises qui ont remué toute la population (BOIS et al. ,1961)⁴⁴⁵, ce qui ne nous a interpellée, dans ce contexte de recherche. Nous nous sommes également intéressée aux études sur le modèle de l'électeur stratège (Anthony Downs, 1957)⁴⁴⁶, et le vote sur enjeu (Norman NIE, Sydney VERBA et John PETROCİK 1976⁴⁴⁷), qui ont également servi de fondements théoriques à nos observations. Nous expliciterons cette approche, de manière plus élaborée, dans le chapitre V, consacré à l'enquête par questionnaire, au cours des législatives de 2014.

En conséquence, l'ensemble de ces observations nous a permis de faire ressortir cinq idéaux-types de **comportements citoyens**, pendant la période préélectorale (qui ne sont pas des

⁴⁴⁴André, Siegfried (1913) ; *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*. 102 cartes et croquis, 1 carte hors texte ; Paris : A. Colin.

⁴⁴⁵Maurice, Agulhon et Paul, Bois (1961) ; « Paysans de l'Ouest »- (Thèse pour le doctorat en lettres) . In: *Études rurales*, n°3, 1961. pp. 101-103.

⁴⁴⁶ Anthony, Downs (1957) ; *An Economic Theory of Democracy* ; New Jersey : Prentice Hall.

⁴⁴⁷ Norman H., Nie; Sydney, Verba et John R., Petrocik (1976); *The changing american voter*. Cambridge, Mass: Harvard University Press. 399p.

comportements électoraux mais peuvent être considérés comme des déterminants préalables et favorables aux comportements électoraux à distance). Ce sont :

1. Les **citoyens avisés** qui ont suivi de près chaque évolution institutionnelle. Ces individus sont souvent de milieu intellectuel et /ou militant, anciennement persécutés sous l'ancien régime de Ben Ali ou ayant fui ce régime (Ils nous apportaient des remarques et des critiques constructives et nous étaient parfois d'une grande aide sur le plan opérationnel).

2. Les citoyens au **comportement rétrospectif**, qui sanctionnaient le « régime déchu » et critiquaient sans cesse les comportements des fonctionnaires ou responsables ayant eu un lien, ou sont supposés avoir eu un lien, avec l'ancien régime RCD. Ces individus ont organisé une véritable chasse aux sorcières, qui paralysait, quelques fois, le processus, dans la mesure où régnait en permanence une logique de déconstruction et de crise de confiance avec les institutions et ceux qui les incarnaient.

3. Les citoyens **au comportement inconditionnel** (suiveur) mais **impliqués et comprenant plus ou moins les enjeux**. Certains, quoique ne saisissant pas l'ampleur de ces enjeux, se sont portés volontaires. Parmi eux des bénévoles intègres mais également des arrivistes. (Seules l'endurance et la présence dans le temps, hors période électorale, distinguaient les premiers des seconds)

4. Les **comportements hégémoniques** de citoyens à expérience militante ou politique. Quelques phrases entendues pendant notre mission à l'IRIE :

« Moi, j'ai jamais mis les pieds au consulat contrairement à certains » ; « Je suis dans l'associatif depuis 30 ans, qui sont les petits jeunes ? d'où sortent-ils ? » ; « Je suis un vrai militant, j'ai été arrêté en Tunisie, j'ai plus de poids que vous » ; « Je suis légitime, moi... ».

5. Les citoyens **au comportement volatile** ayant une attitude peu constante et changeant très souvent de point de vue politique, adoptant un comportement politique déconstruit mais toujours en concordance avec l'opinion publique majoritaire. Cette catégorie d'individus était prédominante parmi les transnationaux. Elle était imprégnée du discours des médias et de l'opinion émise dans les réseaux sociaux, ainsi que de son environnement de proximité, ce qui pourrait expliquer les résultats du vote de 2011 (majorité Ennahdha en concomitance avec les résultats nationaux) et ceux de 2014 (majorité NidaTunes, en concomitance avec les résultats nationaux).

Dans « Political attitude in America », Paul ABRAMSON (1989), ⁴⁴⁸ donne des clés de la volatilité électorale. Cette notion renvoie à l'instabilité du vote, c'est-à-dire une nette propension de l'électeur à passer d'un parti à l'autre. Nous développerons ce volet, plus loin, dans notre recherche.

En outre, nous pensons que les idéaux-types présentés constituent des prédispositions non négligeables aux comportements électoraux des Tunisiens votant à distance. Le concept d'identification partisane n'a pas la même force prédictive dans notre travail. Cet affaiblissement est dû à l'atténuation de la transmission familiale des présences politiques, lorsque celle-ci est une pratique de tradition (ce qui n'est pas le cas dans notre recherche).

Philippe HABERT et Alain LANCELOT⁴⁴⁹ ont démontré que l'électorat français est devenu plus volatile dans les années 80. Ce phénomène a surtout été observé au niveau des classes moyennes salariées, jeunes diplômés et modérés politiquement, plus enclines à sanctionner la majorité au pouvoir. Le comportement préélectoral est donc basé sur une prédiction de « vote sur enjeu ».

Conclusion du chapitre III

L'étude de l'instauration du vote démocratique tunisien nous a permis de comprendre le contexte du changement social et politique, en Tunisie, ainsi que les processus inhérents à la transition démocratique tunisienne. Les nouvelles institutions se référant à ce changement, accordent une place non négligeable aux transnationaux tunisiens, ayant également subi la dictature et contribué, à partir de l'Etranger, à ce bouleversement historique.

Il a été nécessaire de présenter les deux instances caractéristiques du changement, à savoir l'HIROR et l'ISIE, avec ses instances régionales (les IRIEs), dont celles qui nous intéressent, plus particulièrement, dans la présente recherche (les IRIEs à l'Etranger, notamment l'IRIE France Sud). L'ensemble des étapes inhérentes à l'évolution du nouveau mécanisme électoral nous a permis de comprendre l'adaptation des transnationaux au processus de démocratisation.

⁴⁴⁸Paul R., Abramson (1983); "Political attitudes in America: formation and change"; San Francisco : W.H. Freeman, 1983 , pp. 321-343.

⁴⁴⁹Philippe Habert ; Alain Lancelot (1988) ; « L'émergence d'un nouvel électeur », *Le Figaro*, « Élections législatives 1988 », juin 1988.

Notre collaboration, en tant que membre, au sein de l'IRIE France Sud, fut, pour nous, une occasion pour observer la mise en place du processus électoral, dans cette partie du territoire français.

La méthodologie, adoptée dans ce chapitre, a permis d'analyser les attitudes pré-électorales des transnationaux tunisiens, résidant dans cette circonscription électorale. Cela nous amène à considérer ces attitudes comme autant de prédicateurs aux comportements électoraux, en ce sens qu'elles préparent le contexte, dissipent les doutes ou au contraire rajoutent des malaises en termes de compréhension du mécanisme. Des hypothèses ont été émises ; elles seront ou confirmées ou infirmées, dans les chapitres V et VI de la présente recherche.

Dans le chapitre IV, nous déterminerons les différents environnements du votant à distance et les intérêts qui y sont défendus de la part de divers acteurs (associations, partis politiques, famille, etc.). L'interprétation des résultats aux législatives de 2011 et de 2014, sont également des éléments de compréhension, qu'il nous importe d'analyser, dans ce qui suit, avant d'entamer notre enquête de terrain (par questionnaire) ciblant des votants à distance.

Chapitre IV. L'électeur tunisien à l'Etranger et sa première expérience démocratique de vote à distance : « La fabrique de la [trans] citoyenneté » ou le transnational empowerment

Les élections constituent une forme de participation des citoyens à la vie politique. Le chercheur y porte un intérêt dans le but d'en comprendre l'impact au niveau des attitudes vis-à-vis de l'acte électoral. C'est pourquoi l'action citoyenne a des implications importantes pour les théories de la gouvernance démocratique. Le caractère inclusif de ces attitudes renforce l'efficacité politique, en donnant «le sentiment que l'action politique individuelle a ou peut avoir un impact sur le processus politique»⁴⁵⁰(ANGELIQUE et al., 2002)⁴⁵¹, ce que les chercheurs anglophones qualifient d'empowerment.

Lorsque des citoyens sont issus de l'immigration et s'impliquent à un niveau transnational, dans un processus nouveau, favorable au vote à distance, les attitudes pré-électorales deviennent tributaires de différents facteurs qui nous intéressent, particulièrement, dans la présente recherche. En France, des études socio-électorales, dont celle de Patrick SIMON et Vincent TIBERJ (2012)⁴⁵², ont porté sur l'analyse des conditions de vie et des trajectoires sociales des individus, en fonction de leurs origines sociales et de leur lien avec la migration.

Pour notre part, nous nous interrogeons sur l'importance et l'impact des expériences migratoires tunisiennes, dans un contexte électoral, sur le vote à distance depuis la France. La mise en place des dispositifs institutionnels tunisiens, après la révolution de 2011 (chapitre III), a ouvert des espaces trans-citoyens d'expression, qui s'étendent au-delà du simple acte électoral. En effet, une nouvelle forme de mobilisation a vu le jour à l'Etranger, et plus particulièrement en France_ le premier territoire d'accueil des migrants tunisiens_ suscitant de nouvelles attractions civiques et citoyennes. C'est précisément cet axe qui retiendra notre attention, dans ce chapitre. Notre intérêt portera sur l'analyse des attitudes et comportements électoraux, générés par les modes opératoires (associatifs, militants et citoyens) au sein d'environnements et espaces propres aux transnationaux tunisiens.

Les attitudes pré-électorales seraient directement liées aux représentations sociales, ainsi qu'aux dynamiques locales de l'environnement associatif et familial de l'électeur à distance. Nous

⁴⁵⁰De l'anglais : « *the feeling that individual political action has or can have an impact on the political proces* »

⁴⁵¹Holly Lizotte, Angélique; Thomas M. , Reischl and William S. , Davidson (2002). "Promoting political empowerment: Evaluation of an intervention with university students". *American Journal of Community Psychology*, 30(6), pp.815-833

⁴⁵²Patrick, Simon et Vincent , Tiberj et (2012) ; *Op.Cit.* p. 49

vérifions si ces attitudes (crainte, répulsion, aversion, rejet, déni, hostilité, attrait, confiance, honneur, fierté, préférence, colère, appréhension, implication, insatisfaction, etc.) sont des déterminants du comportement électoral (vote et choix du votant à distance).

Les différentes dynamiques contextuelles donnent lieu à une lecture précise et détaillée de cette forme de trans-nationalisme tunisien. En outre, elles permettent d'élaborer une grille d'interprétation des résultats électoraux de 2011 et de 2014.

Par ailleurs, dans un contexte transnational, les représentations sociales et les attitudes sont extrêmement variables et fluctuantes, puisque tributaires de facteurs influents (intrinsèques et extrinsèques) et déterminants du comportement trans-électoral. Ainsi, nous supposons que le vote à distance serait tributaire, non seulement des effets de la mobilisation qui s'est opérée sur le terrain, mais également des sanctions-restrictions citoyennes du pays d'accueil, à l'égard des ascendants de l'immigration tunisienne.

1- Du nouveau paysage politique à l'émancipation trans-citoyenne

1.1. Le contexte transitionnel

Le contexte transitionnel est indissociable de la participation citoyenne de la Société Civile. C'est là un phénomène que CROZIER et FRIEDBERG qualifient de « conduite humaine » (CROZIER FRIEDBERG, 1977 ; 45-46)⁴⁵³. Selon les auteurs, cette conduite ne peut être assimilée ni au produit d'une simple obéissance ni à des données structurelles. Bien au contraire, elle serait l'expression d'une liberté et de la mise en application d'une certaine marge de manœuvre. Notre étude s'inscrit, précisément, dans ce paradigme actionniste.

Les acteurs du processus transitionnel se saisissent de toute opportunité favorable pour essayer de s'affranchir des contraintes imposées. Au vu de ce qui précède, le lancement du mécanisme transitionnel tunisien répondrait à l'expression d'une liberté souhaitée, conditionnant une forme de conduite humaine collective.

Bien qu'au départ les mouvements sociaux aient été marginalisés et entamés par une minorité d'individus, ce qu'OTAYEK (1997)⁴⁵⁴ qualifie d'« élite autoritaire », l'effet de contagion a rendu possible la mise en place d'actions collectives. De plus, en tenant compte des travaux réalisés par les transitologues, (J.LINZ et A.STEPAN ,1996), nous comprenons que la Société Civile tunisienne ne peut jouer son rôle « démocratisateur » que si elle s'institutionnalise

⁴⁵³ Michel , Crozier ; Erhard ,Friedberg (1977) ; *L'Acteur et le système*. Les contraintes de l'action collective, Paris, Le Seuil, 1977.

⁴⁵⁴ René , Otayek (1997) ; "Démocratie, culture politique, sociétés plurales. Une approche comparative à partir de situations africaines", *Revue française de science politique*, 47 (6), décembre 1997, pp. 798-822.

et se politise. Les auteurs précités exposent la contribution à l'instauration de la démocratie :

“At best, civil society can destroy a non-democratic regime. However, a full democratic transition, and especially democratic consolidation, must involve political society” i.e. “political parties, elections, electoral rules, political leadership, interparty alliances and legislatures – by which society constitutes itself politically to select and monitor democratic government.”⁴⁵⁵

Ce que nous traduisons comme suit: « Au mieux, la Société Civile peut détruire un régime non démocratique. Cependant, une transition démocratique complète, et en particulier la consolidation démocratique, doivent impliquer la société politique » à savoir « les partis politiques, les élections, les règles électorales, le leadership politique, les alliances interpartis et les assemblées législatives à travers lesquels la société se constitue elle-même sur le plan politique pour choisir et surveiller le gouvernement démocratique ».

L'organisation d'élections démocratiques, (pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1956), confirme l'avènement d'un changement politique majeur s'inscrivant dans la durée.

L'Assemblée Nationale Constituante (ANC) a concrétisé la réalisation d'une action collective, dans un contexte de changement politique structuré et organisé par une partie importante de la Société Civile tunisienne. De fait, les participations politiques et civiques peuvent être considérées comme des attitudes révélatrices de la confiance des Tunisiens quant à l'aboutissement de ce processus électoral, d'une part, comme résultat d'une conduite humaine collective, d'autre part.

A un niveau pratique, l'élection de l'ANC s'est déroulée sous forme de scrutin proportionnel à un tour, organisé du 20 au 22 octobre, pour les transnationaux tunisiens, soit un jour en avance par rapport à leurs concitoyens en Tunisie (le 23 octobre 2011).

Plus de 700000 Tunisiens à l'Etranger ont été appelés à élire 18 députés à l'Assemblée Nationale Constituante, sur un total de 217 représentants du peuple. Le taux de participation des électeurs tunisiens à l'Etranger était de 25 %, soit 175.000 votants.

Ces chiffres⁴⁵⁶ renforcent l'idée d'une émancipation citoyenne des transnationaux, que Marx (selon sa formule de 1843) associe à la suppression pratique de toutes les aliénations⁴⁵⁷. La Société Civile tunisienne a pu, dans ce contexte transitionnel, déconstruire un système autoritaire et construire, à travers l'action collective, un processus fédérateur, dont le champ d'attraction

⁴⁵⁵ Juan J., Linz and Alfred, Stepan (1996); « Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe, Baltimore and London », The John Hopkins University Press, 1996, pp. 7-8.

⁴⁵⁶ ISIE 2011

⁴⁵⁷ Pierre, Dardot(2014) ; « Marx 1843. L'émancipation humaine et la question de la démocratie », *Cités*, vol. 59, no. 3, 2014, pp. 19-32.

s'étend au-delà des frontières nationales.

Cette externalisation politique doit être soulignée avec autant de force que l'avènement démocratique en Tunisie est corollaire de l'institution sociale (famille, système éducatif, culte, syndicats, partis politiques, etc.), « privilégiant elles-mêmes des formes d'autorité démocratiques » (OTAYEK 2002)⁴⁵⁸. Les travaux de transitologues s'inscrivent dans cette logique. DIAMOND pose la nécessité d'étudier la Société Civile pour comprendre les changements démocratiques en cours (L. DIAMOND 1004)⁴⁵⁹. Pour leur part, J. LINZ et A. STEPAN (1996) considèrent la Société Civile comme étant la « première des cinq arènes où se joue la consolidation démocratique »⁴⁶⁰. Pour M. BRATTON (1997) « *ce "quelque chose"* »⁴⁶¹ se produit seulement lorsque les élites étatiques ont consenti un certain nombre de concessions préalables *relatives à l'assouplissement des règles de l'action collective. Alors, et alors seulement, la mobilisation générale de la société devient possible* »⁴⁶².

Dans son analyse du processus de démocratisation en Europe Centrale, CAMAU (2002)⁴⁶³ démontre l'ambivalence des formes d'autorité démocratique, dans la mesure où celles-ci confinent la Société Civile dans son rôle de « déconstructeur de l'autoritarisme », en se substituant à la politique. Cette analyse est parfaitement transposable à la transition démocratique tunisienne. Elle nous éclaire quant à la mise en place du mécanisme, même si de nombreux chercheurs s'interrogent continuellement sur la pertinence du concept de participation de la Société Civile dans les pays où règne l'autocratie.

Peut-on à juste titre transposer l'analyse des transitions démocratiques dans les pays arabes, du fait qu'il s'agit là d'un concept de philosophie politique occidentale ? Pour réussir, la déconstruction opérée, la Société Civile tunisienne doit-elle reconstruire un nouveau système, qui soit forcément inspiré du modèle occidental ? Les Tunisiens à l'Etranger sont-ils, dans ce contexte, des conducteurs incontournables ?

Au regard de ces questionnements, l'externalisation du contexte transitionnel tunisien, dans les pays d'accueil, semble s'aligner sur une conception moderniste de la participation politique, bien que les transnationaux tunisiens n'aient pas de patrimoine citoyen actif (que ce soit

⁴⁵⁸ René, Otayek (2002) ; « Vu d'Afrique ». Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, no. 2, 2002, pp. 193-212.

⁴⁵⁹ Larry, Diamond (1994); "Rethinking Civil Society"; *Journal of Democracy*, V (3), 1994, pp. 5-17.

⁴⁶⁰ Juan J. Linz and Alfred, Stepan (1996); *Op.Cit.*, p.160

⁴⁶¹ Entre guillemets dans le texte original.

⁴⁶² Michael, Bratton ; Nicholas van de Walle (1997) ; *Democratic Experiments in Africa*. Regime Transitions in Comparative Perspective ; Cambridge, CUP, 1997, p. 62.

⁴⁶³ Michel, Camau (2002) ; « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n° 2, 2002

dans le pays d'accueil ou dans le pays d'origine). Néanmoins, leur taux de participation trans-électorale, ainsi que leur implication politique dans les premières élections démocratiques, témoignent d'un vif intérêt, qu'il importe d'analyser plus en profondeur.

1.2. Un nouvel espace politique transnational : Des listes à l'Etranger aux résultats du vote à distance

Le choix d'un mode de scrutin proportionnel (« le plus fort reste ») garantit une représentation équitable et pluraliste à l'Assemblée Nationale Constituante déracinant, de fait, l'idée de majorité parlementaire. D'ailleurs, la préparation des élections de 2011 s'est effectuée dans une ambiance festive et fédératrice, attirant sans cesse de nouveaux acteurs de terrain. Le pouvoir d'attraction de ce nouveau mécanisme transitionnel a instauré une conduite humaine collective allant au-delà des frontières, légitimant un nouvel espace politique transnational.

Au terme du dépôt des listes pour les élections législatives de 2011, nous avons dénombré 11686 candidats, répartis sur 1517 listes, dont 828 listes partisans, 655 listes indépendantes et 34 listes de coalitions pour l'ensemble du pays⁴⁶⁴. A l'Etranger, nous avons recensé 126 candidats pour 58 partis, 87 listes indépendantes, soit un peu plus de 1% de la représentation et de la participation politique⁴⁶⁵.

Bien que le taux de représentation politique demeure relativement bas, en comparaison avec le taux national, il témoigne de la naissance florissante d'un champ politique transnational, allant au-delà des partis d'opposition exilés, pendant le régime de Ben Ali. En outre, pour une population à l'Etranger estimée à plus de 1200000 Tunisiens, le nombre de candidats, de partis et de listes est relativement élevé et démontre une forte politisation des transnationaux.

Ceci étant, avant de nous intéresser aux résultats, nous avons souhaité mesurer le degré d'implication politique des Tunisiens à l'Etranger. Celui-ci semble assez révélateur d'un besoin d'émancipation trans-citoyenne, qui pourrait ne pas coïncider avec le taux de participation politique, exposé dans certaines études en sociologie électorale, et se rapportant au vote des Français d'origine immigrée (BRACONNIER, SCHMIT, SIMON et TIBERJ, 2012)⁴⁶⁶.

⁴⁶⁴Source : ISIE 2011

⁴⁶⁵Idem

⁴⁶⁶Ces quatre auteurs sont mentionnés in « Bibliographie ».

Tab. C- Répartition des listes électorales des Tunisiens à l'Etranger- 2011

Pays ou région	Nombre de sièges	candidats	partis	Coalitions	Listes indépendantes
Marseille	05	25	11	01	14
Paris	05	48	17	03	29
Italie	02	22	10	00	12
Allemagne	01	16	06	01	09
Canada	02	20	06	00	14
Abou Dhabi	02	20	08	03	09

Source : L'auteure, à partir des données fournies par l'ISIE, 2011

Le tableau ci-dessus comporte une répartition géographique de la représentation politique transnationale tunisienne, relative à la première expérience électorale de 2011. Le nombre important de candidats, de partis et de listes indépendantes sont des indices révélateurs de l'implication politique des Tunisiens à l'Etranger. Paris (zone IRIE France Nord, 5 sièges) avec Marseille (zone IRIE France Sud, 5 sièges également) représentent les plus importants foyers d'attraction politique. Ces zones recouvrent également les deux principaux territoires d'accueil de l'immigration tunisienne, comptant les premiers migrants, les exilés et les premiers militants politiques et associatifs.

Avec plus de 207 701 votants à distance, dont 120 000 en France⁴⁶⁷, le taux de participation à l'Etranger a atteint presque le tiers de la population en âge de voter. Ce résultat est encourageant pour de multiples raisons : les élections à distance se caractérisent, généralement, par une forte abstention. D'ailleurs, celles de 2011, en Tunisie, ont été marquées par un taux de participation relativement faible (de l'ordre d'un électeur sur deux) en comparaison avec la dimension historique de ces premières élections démocratiques.

Un deuxième niveau d'analyse suit la logique de la répartition multi-échelle. Le vote pour certains partis de gauche, comme le PDP, le PDM ou Ettakatol⁴⁶⁸ (plutôt centriste), s'est concentré dans les grandes agglomérations ou zones géographiques à forte densité de votants. Ce constat nous amène à nous interroger sur le rôle des dynamiques dans l'environnement du votant à distance et leur impact sur le comportement électoral.

⁴⁶⁷Source : ISIE -2011

⁴⁶⁸ Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés

Tab.D- Elections de l'ANC (2011)- Répartition des voix et sièges sur les principaux partis

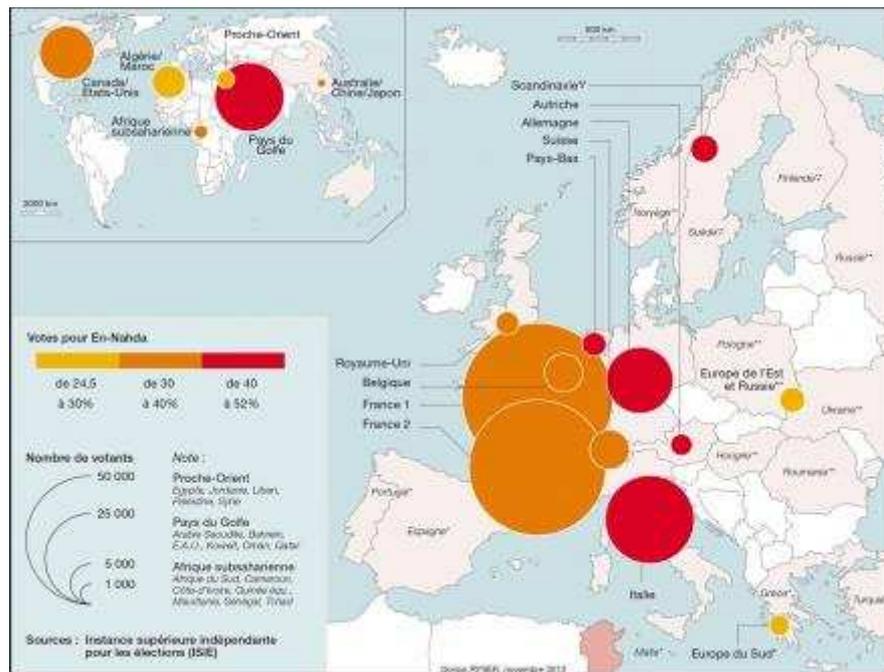
Partis	Étranger		Tunisie	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
EnNahda	36,6%	9	37,0%	80
AlAridha	6,1%	2	7,0%	24
CPR	12,1%	4	8,5%	25
Ettakatol	10,5%	2	6,9%	18
PDP	7,0%	0	3,8%	16
PDM	6,7%	1	2,6%	4
Autres	21,0%	0	34,3%	32
TOTAL (voix)	207 701	18	3 846 204	199

source: auteur à partir de ISIE

Le tableau ci-dessus est intéressant à deux niveaux. D'abord, par le constat de la victoire du parti Ennahdha, avec 36,6% des voix à l'Étranger, taux largement supérieur à ceux enregistrés par les autres partis. Il est suivi par le CPR (Congrès Pour la République) avec un score 3 fois inférieur à celui réalisé par le parti islamiste, soit 12,1%.

Le second niveau réside dans les similitudes entre les résultats enregistrés en Tunisie et ceux à l'Étranger, surtout pour ce qui concerne le score réalisé par le parti islamiste, 37% au niveau national et 36.6% au niveau transnational, avec 9 sièges sur 18, pour la représentation des Tunisiens dans le monde. Notre enquête de terrain (par questionnaire) relative aux élections de 2014 (Chapitre V), nous permettra de procéder à une analyse comparative avec celles de 2011, au niveau des résultats à l'échelle nationale et transnationale. Le tableau présenté dans cette partie révèle d'importants aspects du comportement électoral des Tunisiens à l'Étranger. C'est pourquoi, nous avons choisi d'analyser les résultats du vote à distance de deux courants politiques quasi opposés.

Carte 6 - Répartition des voix à l'Étranger, en faveur d'Ennahda (législatives de 2011)



Source : ISIE 2011⁴⁶⁹

La carte ci-dessus illustre une géographie du vote tunisien à distance, en mettant l'accent sur les voix recueillies par le parti gagnant Ennahdha. La répartition multi-échelle est très inégale et n'assure que très peu de lisibilité au niveau du vote régional en France, qui nous intéresse particulièrement, dans cette recherche. Néanmoins, ce type de représentation nous donne un aperçu général des orientations politiques de l'électorat à l'Étranger. La « surdimension d'Ennahdha » selon l'expression de Hatem M'rad (2011)⁴⁷⁰ témoigne d'une nouveauté électorale qui a surpris bon nombre de démocrates tant au niveau national que transnational.

Dans l'ensemble des circonscriptions, nous constatons la victoire du parti islamiste, sachant que c'est dans les pays du Golfe qu'il a obtenu un score important (52%), du fait d'une culture islamiste institutionnalisée dans ces pays d'accueil. Pour ce qui est des scores réalisés par le même parti, en Italie (49%) et en Allemagne (42%), ils découleraient du fait que bon nombre d'exilés politiques, du parti Ennahdha essentiellement, trouvèrent refuge dans ces deux pays, à

⁴⁶⁹Thibaut, Jaulin(2014) ; *Op.Cit.*,p. 10

⁴⁷⁰ Hatem M'rad (2011), L'élection de l'assemblée constituante : lectures politiques. Les expériences d'un indépendant au sein d'un pôle. *Association Tunisienne d'Etudes Politiques*. Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et sociales de Tunis. De la conférence du 12 novembre 2011. 84 p.

partir de 1991⁴⁷¹. C'est à cette période que le président déchu, Ben Ali, avait opprimé les leaders et militants des principaux partis d'opposition.

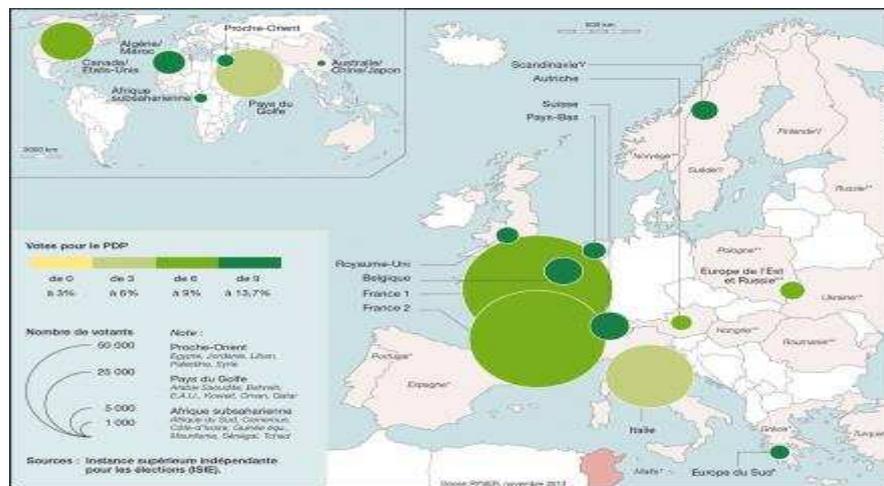
En France, en raison de la politique restrictive face à la montée de l'islamisme dans ce territoire, d'une part et à l'égard de l'immigration et de la laïcité, d'autre part, le score réalisé était de 33,7 %, en zone France Sud et de 30,9%, en zone France Nord. Dans les autres pays du continent américain, le taux était de 32,7% en Amérique du Nord. Nous constatons, dès lors, l'existence d'une certaine corrélation entre le comportement du votant à distance et certaines données contextuelles, dans le territoire de résidence.

En conséquence, l'expérience migratoire et les variables socio démographiques auraient un impact sur le choix du vote. A titre d'exemple, en Italie, où on compte essentiellement des Tunisiens de l'immigration économique et des exilés politiques, le score d'Ennahdha était le plus important. En revanche, dans le continent américain, au Canada notamment, le score réalisé par le même parti était moins élevé, pour une communauté qui comporte une majorité de migrants professionnels et d'intellectuels qualifiés.

Non seulement la répartition des circonscriptions a été définie de manière disproportionnée, mais aussi certains regroupements électoraux ont entraîné un déséquilibre quantitatif. La Belgique, par exemple, a été associée à la circonscription du Canada et d'Amérique du Nord, ce qui n'a pas permis de procéder à une lecture _ en fonction de l'expérience migratoire _ de l'ensemble des circonscriptions , pour ce qui concerne les voix recueillies par le parti islamiste.

⁴⁷¹ Akram , Belkaïd(2011) ;« Ennahda en France: le vote qui dérange » ; article en ligne :<http://www.slateafrique.com/59675/ennahda-france-ben-ali-tunisie>.

Carte 7 : Répartition des votes à l’Etranger en faveur du PDP (législatives de 2011)



Source : ISIE 2011

Les résultats à l’Etranger étaient plus encourageants pour les principaux partis dit « modernistes »⁴⁷², qui avaient obtenu trois à quatre points de plus à l’Etranger, grâce, notamment, à une concentration des voix en faveur des petits partis et des listes indépendantes. C’est ainsi que le PDP⁴⁷³ obtint 7% à l’Etranger contre 3,8% des résultats au niveau national. Il en fut de même pour le PDM⁴⁷⁴ avec 6,7% à l’Etranger et 2,6% au niveau national.

Ces résultats pourraient s’expliquer, en outre, par la présence de bon nombre de personnalités et militants politiques, la plupart exilés en France ou ayant fait leurs études à l’Etranger et s’y étant établis, vues les conditions politiques, avant même le régime de Ben Ali.

Partant de l’hypothèse selon laquelle les expériences migratoires auraient un impact sur le comportement électoral des transnationaux, nous sommes directement interpellée par la date de création du PDP, le 13 décembre 1983. Celle-ci avait coïncidé avec un mouvement social,

⁴⁷² Les quatre principaux partis modernistes sont le CPR (le Congrès Pour la République), Ettakatol, le PDM (le Pôle Démocratique Moderniste) et le PDP, (le Parti Démocrate Progressiste).

⁴⁷³ Le PDP est un parti politique tunisien fondé le 13 décembre 1983 et légalisé en 1988. Après les élections de 2011, il fusionne en 2012 au sein du parti Al Joumhourî le 9 avril 2012. Par la suite, il dispose de seize sièges à l’assemblée constituante dont Ahmed Néjib Chebbi et Maya Jribi, sa secrétaire générale.

⁴⁷⁴ Le PDM, « Al Qotb » est une coalition politique tunisienne créée pour les élections de l’ANC, du 23 octobre 2011, fondée le 31 mai 2011 par Riadh Ben Fadhel et Mustapha Ben Ahmed. Cette coalition regroupe quatre principaux partis : Le parti socialiste de gauche, la Voie du centre, le Parti républicain, le Mouvement Ettajdid et cinq initiatives citoyennes. Le représentant du PDM est Ahmed Brahim.

l'« émeute du pain »⁴⁷⁵ _ qui lui avait succédé seize jours plus tard (29 décembre 1983) _ ayant entraîné la mobilisation des jeunes et étudiants, qui déclenchèrent une grève de la solidarité.

Bon nombre de ces étudiants ont poursuivi leurs études à l'Étranger et plusieurs d'entre eux s'y sont établis. De fait, la moindre dispersion des voix en faveur du PDP pourrait traduire la concentration du vote pour ce parti, dans certaines circonscriptions comme la France. Du fait de son externalisation, l'affaiblissement du PDP au niveau national serait à l'origine du faible score enregistré en Tunisie (03,8%).

En conséquence, l'analyse des résultats du vote à distance est assez riche en informations. D'une part, elle témoigne d'une implication ascendante des transnationaux dans le dispositif transitionnel tunisien. D'autre part, elle explique le comportement électoral des transnationaux débutants, du point de vue de la participation citoyenne et, par conséquent, malléables au niveau de l'acte électoral, qui s'effectuerait, entre autres, sous l'influence de facteurs environnementaux. Enfin, l'expérience migratoire des exilés politiques, dans les pays occidentaux, a permis d'étendre leur lutte jusque dans les territoires où résident les transnationaux, légitimant ainsi l'externalisation politique.

Le vote à distance s'est achevé par la victoire du parti islamiste, ce qui a suscité de nombreuses réactions dans la blogosphère tunisienne. Pour cause, le vote islamiste semble assez important parmi les Tunisiens à l'Étranger, alors que la plupart résident dans des pays occidentaux laïcs. Certains médias ont interprété ce vote comme une réaction aux stigmatisations à l'égard des musulmans dans les pays d'accueil, surtout en France, où la laïcité reste une des plus importantes préoccupations politiques.

Toutefois, aucune étude scientifique n'a été menée sur cette question. Pourtant notre analyse détaillée des résultats à l'Étranger révèle des variations significatives selon le pays et le

⁴⁷⁵Le 29 décembre 1983, la baisse des prix du pétrole fait chuter les recettes de l'État tunisien, déjà aux prises avec une hausse des dépenses. Pour contrer l'augmentation de la dette, le Fonds Monétaire International exige un plan d'austérité. Dans une situation difficile, le gouvernement décide une hausse immédiate du prix du pain et de la farine. Cette hausse frappe directement les pauvres (20% des Tunisiens vivent dans des bidonvilles). Le Sud du pays déclenche les premières émeutes qui remontent ensuite vers le Nord. Les émeutiers sont essentiellement des jeunes et des paysans pauvres, des travailleurs saisonniers ou des chômeurs. Ils sont soutenus par les étudiants qui déclenchent une grève de solidarité. L'état d'urgence est décrété. L'armée intervient avec des blindés et rétablit l'ordre le 5 janvier. Le bilan : plus de 150 morts et des centaines de blessés. Le lendemain, le président Habib Bourguiba annonce l'annulation de la hausse du prix du pain et de la farine.<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=907>.

lieu de résidence, même si les déterminants du vote à distance ne se réduisent pas aux politiques migratoires et sociales des pays d'accueil.

Nous retenons, cependant, la malléabilité des votants à distance, qui sont partagés entre deux champs politiques, celui des démocraties occidentales et celui de la tendance « réactionnaire », en Tunisie. Le choix électoral ne semble pas fonction, uniquement, de ces paramètres mais aussi de l'environnement des transnationaux tunisiens, qui détermine leurs attitudes et leurs comportements en termes de vote à distance.

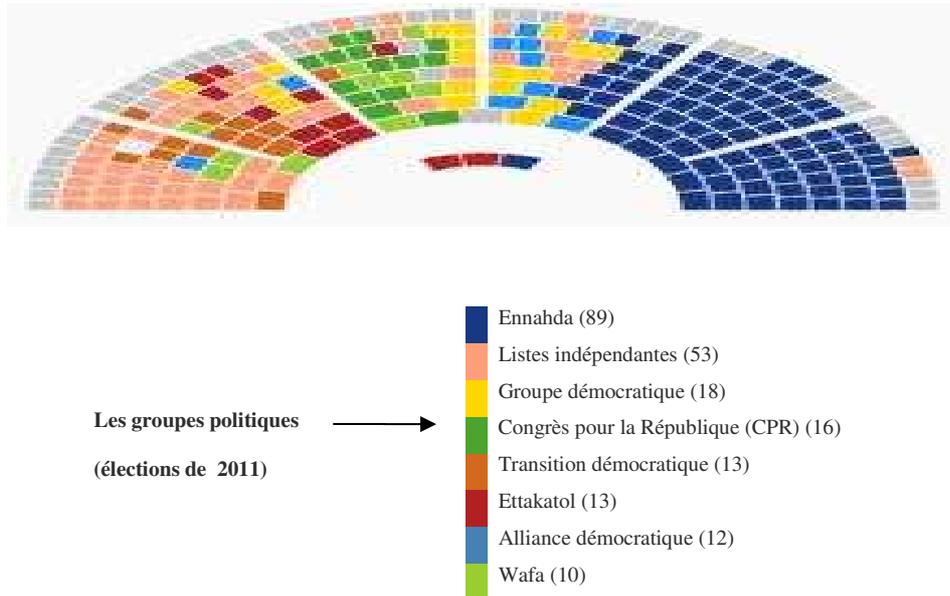
La non-actualisation des données statistiques relatives aux Tunisiens à l'Etranger ne permet pas d'établir de corrélations précises entre le choix électoral et l'expérience migratoire des transnationaux. C'est le cas du rapport entre vote et variables lourdes, ce qu'a pu faire Alia GANA (2012)⁴⁷⁶ pour ce qui concerne les résultats à l'échelle nationale. L'auteure a tenu compte des variables sociodémographiques au niveau des gouvernorats tunisiens. Nous affirmons, enfin, que les indicateurs socio-économiques restent des déterminants très forts du point de vue de la participation politique.

1.3. Un nouveau jeu politique tunisien : Les voix des transnationaux ?

La révolution tunisienne, avec l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante _ grâce à la mise en place de l'ISIE_ a joué un rôle prépondérant sur la scène internationale. Ceci aussi bien du point de vue de la crédibilité de la Tunisie envers ses acteurs externes qu'au niveau de ses relations avec ses expatriés, même si la conjoncture socio-économique demeure fragile. En dépit du caractère embryonnaire du contexte transitionnel, un exploit a été réalisé, avec l'adoption de la nouvelle constitution, à une très large majorité. Cela démontre que la classe politique tunisienne est capable de réaliser des consensus et d'aplanir des clivages, notamment au niveau de la sécularisation de l'Etat, malgré une majorité islamiste à l'ANC.

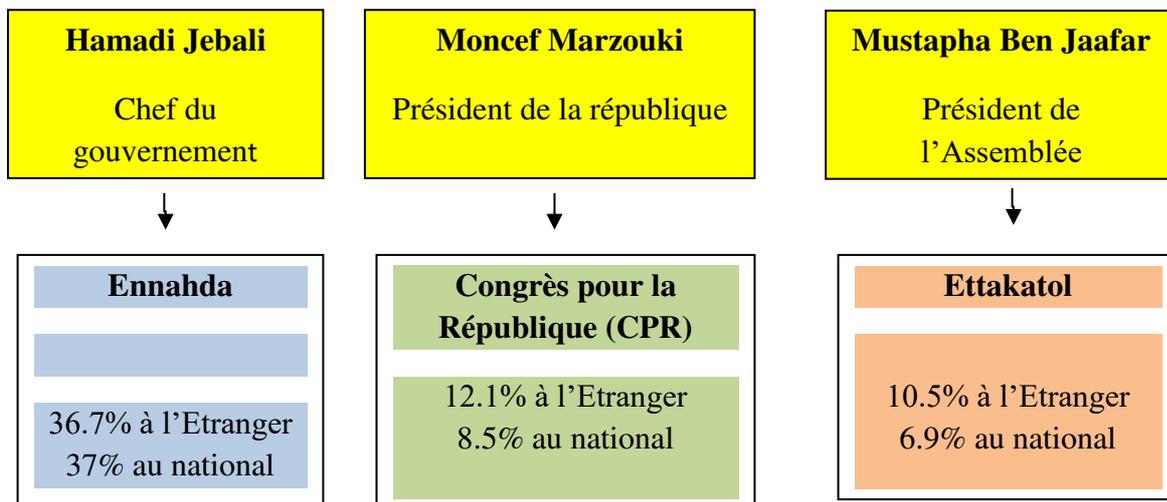
⁴⁷⁶Références en Bibliographie

Fig. 1- Répartition des groupes politiques à l'ANC après les élections de 2011



Source : albwssala 2011. <http://majles.marsad.tn/2014/fr/assemblee>

Schéma 1- Organigramme du gouvernement tunisien de coalition, désigné au début du mandat de l'Assemblée Constituante (2011)



Le nouveau paysage politique tunisien est, remarquablement, en adéquation avec les aspirations des Tunisiens à l'Etranger. Les voix des transnationaux sont largement au-dessus de celles des nationaux, excepté pour le parti islamiste. En effet, les résultats, comme constaté précédemment, sont quasiment les mêmes qu'au niveau national. D'ailleurs, on peut affirmer que

le gouvernement tunisien de coalition, dénommé « troïka »⁴⁷⁷, a émané d'une représentation politique en conformité avec les attentes des transnationaux tunisiens. C'est dire le poids du vote à distance et la portée du comportement électoral des transnationaux, à l'ère de la transition démocratique en Tunisie.

Des questionnements se posent quant aux stratégies d'influence mises en œuvre par les dynamiques environnantes, dans les pays d'accueil. Les motivations des électeurs à distance sont assez énigmatiques en ce sens que ces sujets, tout en vivant hors de leur pays d'origine, s'y impliquent politiquement. En revanche, bon nombre d'entre eux ne manifestent pas un grand intérêt à la participation politique, dans le pays de résidence (BRACONNIER, SIMON et TIBERJ, SCHMIT)⁴⁷⁸.

La suite de ce chapitre sera consacrée à l'analyse approfondie du profil de ces votants à distance, tant au niveau de leurs attitudes pré électorales, leur mode de représentation sociale et politique que des différents champs d'attraction de l'environnement local. Le taux de participation des transnationaux, encourageant à plus d'un titre, répond à des besoins sociopolitiques, auxquels le contexte transitionnel permet de donner sens.

L'aboutissement de cette première expérience démocratique électorale, saluée par la plupart des observateurs avisés, met en exergue la solidité des premiers jalons de la démocratie en ce qui concerne, notamment, le fonctionnement des pouvoirs politiques et de la justice ou encore de la préservation des libertés et des droits humains. Ces avancées soulignent incontestablement l'évolution des mentalités d'une importante partie de la classe politique tunisienne.

De nombreux progrès, en matière de droits et de démocratie, concernent, en principe tous les citoyens tunisiens (Ici et là-bas), sans pour autant accorder de priorité aux conditions des transnationaux, ni à leur statut particulier.

En effet, la Constitution a consacré la justice sociale et régionale, l'égalité entre les citoyens, les droits fondamentaux (des femmes, de l'enfant, des personnes handicapées...), sans aucune forme de discrimination.

Comme le souligne un député de l'immigration, Selim BEN ABDESSELEM, la Constitution reconnaît aux conventions internationales, approuvées par le pouvoir législatif, une valeur, certes, infra-constitutionnelle mais supra-législative (BEN ABDESSELEM⁴⁷⁹,

⁴⁷⁷« Troïka » qualifie tout type de collaboration tripartite. Dans notre contexte, ce terme désigne un gouvernement de coalition tunisien, dirigé par Hamadi Jebali puis par Ali Larayedh et rassemblant trois partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale Constituante, dans le but de former une majorité stable.

⁴⁷⁸Ces auteurs figurent in « Bibliographie » p. 695 et suiv.

⁴⁷⁹Député à l'ANC de 2011 à 2014

2014)⁴⁸⁰. Selon lui, chacun des chapitres de la constitution illustre « un compromis entre aspirations du bloc islamo-conservateur mené par Ennahda et celui des Démocrates de l'opposition et des éléments progressistes et libéraux des deux autres partis de la troïka »⁴⁸¹.

Les compromis qui ont succédé à la confrontation de ces deux blocs apparaissent ainsi dans quasiment tous les chapitres de la constitution. Néanmoins, le projet de loi des Tunisiens à l'Étranger n'a pu aboutir à terme (projet de Loi des Tunisiens à l'étranger, Chapitre VII) nonobstant de fortes revendications de la part des transnationaux tunisiens.

Malgré l'absence de loi conforme à la situation des transnationaux, ceux-ci ont pris part au mécanisme transitionnel en Tunisie, en participant activement, depuis le pays d'accueil, à la mise en place de l'ANC (2011), puis de la Constitution de 2014.

Nous supposons que l'attache au pays serait une des motivations les plus importantes chez les sujets transnationaux (chapitre I). Néanmoins, cette hypothèse nécessite une plus grande connaissance de la situation, sachant qu'il existe des carences en données qualitatives et quantitatives, nécessaires à la compréhension des motivations de l'électeur tunisien à distance. Pour pallier cette lacune, nous envisageons, tout d'abord, de déterminer l'identité, voire les identités des Tunisiens à l'Étranger et la place qui leur est accordée dans ce nouveau contexte démocratique.

2- Déterminer l'identité de l'électeur ici et là-bas, pour mieux appréhender ses motivations

2.1. Une Constitution unilatérale : Un fort investissement des transnationaux pour de faibles acquis

Le préambule de la constitution tunisienne émet des indices forts quant à ses dispositions nationales. Il révèle, néanmoins, la complexité des identités nationales. La Constitution a permis d'instaurer un important compromis entre l'affirmation identitaire arabo musulmane, défendue par les conservateurs tunisiens, et les aspirations des partis politiques libéraux et progressistes et de la Société Civile (associations démocrates et progressistes et ONG).

Tous ces acteurs précités ont eu l'obligation _ pour réussir cette progression et maintenir leur diversité identitaire_ de respecter dans leurs statuts, les prescriptions constitutionnelles et légales, en maintenant une certaine transparence financière et en rejetant la violence à travers des dénonciations publiques et médiatiques soutenues par le peuple tunisien.

Toutefois, dans ce nouveau dispositif, malgré la présence et la bienveillance des transnationaux tunisiens, aucune grande disposition n'a été défendue, visant directement ou

⁴⁸⁰ Selim, Ben Abdesslem (2014) ; "La Constitution Tunisienne : Les dix points clefs, Tunisie, le grand bon « en avant » démocratique ». *L'observatoire des mutations Politiques*, IRIS (Février 2014) p. 5.

⁴⁸¹ Idem.

indirectement la particularité de cette communauté, ni au niveau de ses droits fondamentaux, ni en termes de revendication d'une Haute instance représentative des Tunisiens à l'Etranger. (Ce que nous analyserons plus en détail dans le chapitre VII).

L'article 122 de la Constitution prévoit de consolider la démocratie, sans pour autant avoir développé les formes de représentation institutionnelle des transnationaux, conformément aux attentes de ces derniers.

La mise en application de l'article 131 sur la décentralisation, aurait pu permettre d'assurer une meilleure répartition du pouvoir jusqu'à l'étendre, légitimement, aux instances consulaires à l'Etranger. Celles-ci auraient pu se substituer, du point de vue des rôles, aux collectivités locales, ce que l'article de la Constitution désigne par « catégories particulières » (« Article 133 : Le pouvoir local est fondé sur la décentralisation. La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des communes, des régions et des districts. *Chacune de ces catégories couvre l'ensemble* du territoire de la République conformément à un découpage déterminé par la loi. Des catégories particulières de collectivités locales peuvent être créées par loi. »⁴⁸²)

L'article précité stipulerait la création d'instances locales, dans chaque zone consulaire, qu'une instance supérieure centraliserait à un niveau national et « inter-régional », comme ce fut le cas, de manière informelle, de la répartition territoriale des différentes IRIEs à l'Etranger (Cf. chapitre III). C'est que les spécificités territoriales et géographiques offrent l'occasion de déterminer une bonne gestion administrative, nécessaire à la défense de l'intérêt de tous les Tunisiens à l'Etranger. Or, l'article 131, sur la décentralisation, n'a pas tenu compte, officiellement, de la place des transnationaux, si ce n'est pendant les périodes électorales et les visites d'officiels à l'Etranger. Les voix électorales, la représentation symbolique sur le plan international et la devise qu'apportent les transnationaux (pour un pays fragilisé économiquement), sont restés les principales motivations institutionnelles tunisiennes pour la communauté expatriée.

Enfin, l'article 92 de la Constitution n'a pas fait mention du droit à accorder aux transnationaux alors qu'il précise les domaines qui doivent être organisés par la Loi et le chef du gouvernement.

« L'article 92. Relèvent de la compétence du Chef du Gouvernement :

⁴⁸² Article 131 de la Constitution de la République tunisienne, du 27 janvier 2014

- la création, la modification, la suppression des ministères et secrétariats d'État, la détermination de leurs compétences et de leurs attributions, après délibération du Conseil des ministres ;

.- la cessation de fonction d'un ou de plusieurs membres du Gouvernement ou l'examen de sa

Démission, et en concertation avec le Président de la République en ce qui concerne le Ministre des Affaires étrangères ou le Ministre de la Défense ;

- la création, la modification ou la suppression des établissements publics et d'entreprises publiques et services administratifs, ainsi que la détermination de leurs compétences et de leurs attributions, après délibération du Conseil des ministres, à l'exception de ceux qui relèvent de la Présidence de la République dont la création, la modification et la suppression intervient sur proposition du Président de la République ;

- les nominations aux emplois civils supérieurs et leurs cessations. Ces emplois sont fixés par loi. Le Chef du Gouvernement informe le Président de la République des décisions prises dans le cadre de ses compétences pré-citées.

Le Chef du Gouvernement dispose de l'Administration et conclut les traités internationaux à caractère technique.

Le Gouvernement veille à l'exécution des lois. Le Chef du Gouvernement peut déléguer certaines de ses prérogatives aux ministres.

En cas d'empêchement provisoire d'exercer ses fonctions, le Chef du Gouvernement délègue ses pouvoirs à l'un des ministres. »⁴⁸³

A travers l'application de cet article, les transnationaux tunisiens auraient pu trouver des solutions aux problèmes relatifs à leur condition, en imposant la prise de décisions administratives et gouvernementales. L'application de l'article 92 aux instances tunisiennes à l'Etranger, aurait permis au Chef du gouvernement de disposer du plein droit de modifier ou de supprimer des institutions jugées non habilitées à l'amélioration des droits des Tunisiens à l'Etranger, en tenant compte de leurs revendications de plus en plus massives et affirmées.

Citons l'exemple de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (l'OTE)⁴⁸⁴, seule instance représentative des Tunisiens à l'Etranger, en dehors des consulats et ambassades qui demeurent sous le mode diplomatique et régalien.

⁴⁸³ Article 92 de la Constitution de la République Tunisienne du 27 janvier 2014

⁴⁸⁴ L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), créé en juin 1988 (Art.14 de la loi n° 60-88 , du 2 juin 1988), a pour mission générale de fournir au gouvernement les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une

L'OTE, créé en 1988 sous le gouvernement de Ben Ali (cf. chapitre II), est l'une des institutions les plus anciennes. Les pratiques politiques et administratives sont restées inchangées malgré l'évolution sociétale des transnationaux et de leurs nombreuses revendications. Un nouveau Secrétariat d'Etat à l'Immigration a vu le jour en 2012, démultipliant ainsi _ avec l'OTE, le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère des Affaires Sociales _ les interlocuteurs et les décisions institutionnelles en faveur des Tunisiens à l'Etranger. L'absence de contrepartie à l'implication des transnationaux pour le pays d'origine a accru leur sentiment de frustration, de désillusion...

2.2. La nécessité pour les transnationaux d'être acteurs et citoyens tunisiens à part entière

Historiquement parlant, la communauté tunisienne résidant à l'Etranger est une conséquence directe du fort taux d'émigration que connaît la Tunisie, depuis son indépendance, en 1956. Dans les années 1960 et 1970, la conjoncture économique favorable, en France, contribua à amplifier le phénomène. Au début des années 1980, un grand essor de cette communauté a été enregistré, dans ce pays, grâce à la vague de sédentarisation. Ce fut également une période favorable aux premières mobilisations associatives et citoyennes de l'immigration tunisienne en France. Cette évolution est nettement caractérisée par les formes de réaction dans l'espace public français⁴⁸⁵, en réponse aux mesures prises à l'égard des résidents immigrés. Citons comme exemples les politiques restrictives en matière d'immigration (1975), le décret portant création du Haut Conseil à l'Intégration (1989)⁴⁸⁶, la première affaire du foulard à l'école (1992), etc. (Cf. Chapitre III).

Aujourd'hui, les revendications motivées de la Société Civile tunisienne à l'Etranger ont démontré un besoin inassouvi de participer pleinement au nouveau contexte transitionnel tunisien et de prendre place dans ce nouveau processus. Ce fut, également, l'occasion pour cette partie de la communauté, de manifester d'autres attentes et d'exprimer des « doléances », rappelant, à travers cette démarche, leur évolution sociale, économique et démographique, dans le pays de résidence.

politique d'encadrement et d'assistance aux Tunisiens résidents à l'Etranger ,d'élaborer et d'exécuter tout programme culturel qui développe et renforce l'attachement des enfants tunisiens à l'Etranger à leur patrie, de faciliter la réinsertion des Tunisiens émigrés, de retour en Tunisie , dans l'économie nationale.

⁴⁸⁵Comme exemple la marche « des beurs » (1986)

⁴⁸⁶ Décret portant création d'un Haut Conseil à l'Intégration, Publication au JORF du 23 décembre 1989 , décret n°89-912 du 19 décembre 1989.

En effet, les citoyens expatriés représentent une identité plurielle dont la capacité économique est devenue un moteur essentiel au développement du pays d'origine. Les transferts d'argent, les achats de biens immobiliers, les actions associatives, les investissements dans des projets de développement, sont autant de facteurs favorables à l'économie tunisienne. Comme explicité dans le chapitre I, le transnationalisme tunisien suit une logique de rattachement au pays d'origine, voire une recherche permanente de consolidation du lien avec le territoire d'appartenance, quelles qu'en soient les perspectives (politiques, sociales, culturelles ou économiques).

Par ailleurs, on dénombre un taux de plus en plus élevé d'intellectuels, de chercheurs et de scientifiques tunisiens résidant à l'étranger. 95 % d'entre eux mettent leur compétence au service du pays d'origine, en étant les principaux ambassadeurs de terrain, à un niveau international.⁴⁸⁷

Tableau E- Répartition des compétences tunisiennes dans le monde

Par spécialité	Total
Enseignement et recherche scientifique	2 083
Architecture	1 938
Médecine et pharmacie	893
Informatique	380
Avocat	89
Homme d'affaires	1 105
Autres spécialités	1 860
Total	8 348
Par pays	Nombre de compétences
Europe	5 108
Amérique et Canada	1 671
Pays arabes	1 329
Afrique	158
Asie	70
Australie	12
Total	8 348

Sources : Office des Tunisiens à l'étranger (fin mai 2010)

⁴⁸⁷Sources : OTE et OIM. 2012

Tableau F- Répartition des TRE en fonction des caractéristiques socio démographiques

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers et employés (en %)	77,9	78,6	81,9	79,6	80,7	79,2	80,6
Cadres et coopérants (en %)	9,6	9,4	8,8	9,1	10,1	12,1	19,4
Hommes d'affaires et Commerçants (en %)	12,5	12	9,3	11,3	9,2	8,7	
Ensemble	457 697	496 069	597 916	543 771	597 840	614 405	630 697
Taux d'accroissement (%)	*	+8,4	+20,5	-9,1	+9,9	+2,8	+2,7

Source : MAE, 2012.

Dans les années 1960 et 1970, la plupart des transnationaux résidant en Europe avaient un faible niveau de qualification. Il a été très difficile d'obtenir des statistiques fiables concernant cette catégorie socio professionnelle, du fait d'une permanente mise en avant des compétences tunisiennes, comme meilleure vitrine internationale. Pourtant, la catégorie des ouvriers tunisiens à l'Etranger représentait plus de 80%, entre 2005 et 2011.⁴⁸⁸

Des données de l'OTE (2010) font état de plus de 128000 familles tunisiennes en Europe, avec une grande concentration en France et en Allemagne. Plus de 25% des Tunisiens à l'Etranger sont des jeunes de moins de 16 ans, avec une évolution de la proportion de ceux issus de la quatrième génération de descendants de l'immigration tunisienne. Quant aux femmes, elles représentent plus de 26% de la communauté. En France ce chiffre est estimé à 32,8%, avec 7% de Tunisiens à l'Etranger de plus de 60 ans.

Nous retenons, essentiellement, une richesse identitaire diversifiée des Tunisiens à l'Etranger. En effet, à côté des intellectuels et migrants économiques, on dénombre les militants politiques, les immigrés clandestins, les binationaux (d'un père ou d'une mère étrangère) et les Tunisiens nés à l'Etranger. Toute cette communauté représente, aujourd'hui, 10% de la population tunisienne, 5% du produit intérieur brut et 23% de l'épargne nationale.⁴⁸⁹ En outre, elle conserve un lien fort avec la Tunisie et constitue un moteur de développement que ce sentiment d'appartenance nationale vient renforcer et pérenniser. La majorité écrasante de cette communauté réside en Europe (82,95%), dont 60% en France. Le tableau de répartition des compétences

⁴⁸⁸ Mohamed ,Kriaa ; Salem ,Talbi ; Sondes, Lameri ; Rym Ben Slimen et Manel Falleh(2013) ;« Migration de travail en Tunisie , une lecture de la décennie 2002-2012. Bonnes pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration du travail pour renforcer les systèmes d'information du marché de l'emploi » (SIME).Organisation Internationale pour les Migrations.

https://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/information_sur_la_migration_de_travail_en_tunisie%281%29.pdf

⁴⁸⁹Source : OTE. 2012

tunisiennes, fourni par l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), ne tient compte que des Tunisiens inscrits au Consulat, ce qui exclut les membres de la communauté non déclarés (des binationaux ainsi qu'un grand nombre de sans-papiers).

Enfin, les chiffres proposés par l'OTE, concernant les compétences, ne tiennent pas compte des étudiants au nombre de 5700, en 2011, d'autant plus que cette population est souvent amenée à s'installer dans le pays d'accueil, vues les faibles opportunités de retour au pays. Les transnationaux tunisiens issus de l'immigration économique représentent, quant à eux, la proportion la plus importante de cette communauté ; ils sont également les moins actifs sur le plan politique et citoyen, malgré de fortes revendications que nous avons pu observer et noter durant notre mission au sein de l'IRIE France Sud, au cours de la première période électorale démocratique.

2.3. L'impact de la révolution tunisienne sur la diaspora : Le besoin d'une réelle représentation démocratique.

La révolution tunisienne du 14 janvier 2011 a activé une forte mobilisation des Tunisiens à l'Etranger. Une double finalité justifiait ces motivations : la première consistait à contribuer au processus de transition démocratique, dans le pays. La seconde résidait dans la possibilité de traduire les revendications de la communauté expatriée, dans le but d'améliorer sa condition.

Les effets psychologiques de la révolution sur les transnationaux tunisiens ont favorisé l'apparition de nouvelles attentes ainsi que de nouvelles ambitions, ne se limitant pas à des revendications d'ordre matériel (telles que les avantages fiscaux ou douaniers). En effet, le contexte post révolutionnaire a permis d'atteindre des objectifs sociétaux de nature qualitative, basés sur la participation et la place des transnationaux dans la construction de la nouvelle Tunisie.

Notre analyse fait ressortir, en dernier lieu, l'évolution sociétale de cette communauté ainsi que son pluralisme identitaire, tous deux des déterminants du vote à distance et des éléments témoignant de l'émergence d'une citoyenneté néophyte.

3- Evolution du vote à distance ou fabrique du [trans] citoyen

3.1. De la participation politique restrictive dans les pays d'accueil, à l'éveil de la trans-citoyenneté

Les travaux de Patrick SIMON et Vincent TIBERJ (*La fabrique du citoyen*, 2012)⁴⁹⁰, portant sur une enquête territoriale relative à la participation politique des Français, et incluant les citoyens français d'origine étrangère, apportent un éclairage complémentaire à notre étude sur la participation transnationale tunisienne, que nous analysons, dans cette section. Les auteurs reviennent sur la définition accordée à la citoyenneté française :

« *L'une des particularités françaises est de l'associer très fréquemment à la nationalité qui construit les conditions de la participation politique. Le citoyen étant par construction un national, l'analyse de la citoyenneté tend à présenter les étrangers_ et plus généralement les immigrés_ comme extérieurs ontologiquement à la participation à la vie politique et, partant, à la vie civique* »⁴⁹¹.

La définition ci-dessus révèle un paradoxe entre les droits civiques accordés aux immigrés et les restrictions qui leur sont imposées en termes de droits politiques, tels que le vote. Malgré ce constat, la participation à la vie civique, allant au-delà de l'exercice du droit de vote, leur confère des possibilités d'action et de participation qui favorisent davantage le champ transnational aux dépens du champ national. Si ces citoyens ont longtemps été considérés comme « extérieurs ontologiquement à la participation à la vie politique [française] et partant à la vie civique⁴⁹² », la déterritorialisation de l'acte citoyen pour là-bas est un des effets de la restriction politique ici.

En d'autres termes, cette réduction de la citoyenneté française explique le passage vers une trans-citoyenneté, elle-même happée par un contexte démocratique nouveau, qui s'étend jusqu'à la zone de résidence de l'immigré et de ses descendants.

Pour reprendre et prolonger une partie des travaux de Patrick SIMON et Vincent TIBERJ, nous soutenons l'idée selon laquelle la fabrique du [trans] citoyen relève de deux champs institutionnels :

- Le premier champ institutionnel (tunisien), est celui qui a fait l'objet du précédent chapitre (Cf. Chapitre III) et a pu ouvrir des possibilités de participation politique à moindre coût (JAULIN ,2014 ; BRACONNIER, DORMAGEN 2007)⁴⁹³.

⁴⁹⁰ Patrick, Simon Vincent et Tiberj (2012) ; *Op.Cit.* p.49

⁴⁹¹ Idem

⁴⁹² Patrick, Simon Vincent et Tiberj (2012) ; *Op.Cit.* p.49

⁴⁹³ Céline , Braconnier; Jean Yves , Dormagen (2007); *Op.Cit.* p. 10

- Le second champ institutionnel (français) renvoie aux limites accordées à la citoyenneté française, notamment son caractère restrictif envers l'individu d'origine étrangère (Cf. Chapitre II). A ce niveau, dans un contexte tunisien de démocratisation, la trans-citoyenneté occupe un espace légitime que le citoyen transnational est censé s'approprier, depuis le territoire de résidence, à travers l'acte civique français (SIMON et TIBERJ, 2012), d'une part, le coût de l'acte trans-électoral (JAULIN, 2014), d'autre part.

Alors que le premier champ exclut par ses mesures restrictives et son passé colonial, le second happe par sa nature néophyte et son ouverture à la participation politique au-delà des frontières. Les attitudes pré-électorales sont, en quelque sorte, prédéfinies et « pré parées » par ces paramètres.

3.2. Les attitudes pré-électorales multi-échelle

Des interrogations demeurent ; elles ont trait au degré d'implication politique des transnationaux ici et là-bas. Les attitudes et comportements de bon nombre de citoyens français, issus de l'immigration, témoignent d'une distance prise vis-à-vis de la participation politique en France, au point de reproduire les effets du cadre institutionnel par auto-restriction citoyenne. Dans cet ordre d'idées, nous avons observé des attitudes pouvant confirmer ce constat durant la période trans-électorale tunisienne de 2011. Certains items de notre questionnaire (chapitre V) ont, précisément, pour objectif d'y répondre.

Par ailleurs, à travers nos observations de terrain, nous avons constaté que les prédispositions institutionnelles au vote à distance ne génèrent pas, forcément, de motivations politiques chez les Tunisiens de France (Cf. Chapitre VIII) et ce malgré l'évolution du statut migratoire des ascendants de l'immigration, devenus, la plupart, binationaux (ayant acquis la nationalité française, par droit du sol ou par droit du sang). Il en fut de même en ce qui concerne leurs descendants, soit plus de 25% des Tunisiens natifs de France.

Etant donné le taux de participation des d'électeurs à distance en 2011 (plus de 27%), nous supposons que le facteur environnement jouerait un impact certain sur les motivations au vote.

Nonobstant ces constatations, une catégorie de Tunisiens à l'Etranger, notamment en France, s'inscrit dans une dynamique trans-citoyenne plus organisée, qui s'étend à un environnement transnational tunisien moins participatif. Cette partie de la communauté, que nous avons qualifiée de nouvelles premières générations, représente les Tunisiens en France récemment installés dans le pays de résidence (Cf. Chapitre VIII). La plupart ont migré pour poursuivre leurs

études ou travailler, d'autres se sont installés en France après avoir contracté un mariage mixte. Quant aux regroupements familiaux, ils sont moins importants.

Bon nombre de citoyens issus de cette nouvelle première génération, fréquentent les milieux les plus actifs, où l'on peut croiser des exilés politiques et des militants associatifs transnationaux.

En dépit d'un transnationalisme en pleine mutation, la participation trans-citoyenne demeure importante et fertile du fait d'un découplage notoire entre nationalité et citoyenneté (STRUDEL, 2003)⁴⁹⁴, au profit d'un couplage entre citoyenneté et expérience migratoire (SCHMITZ, 2008)⁴⁹⁵. Ces trajectoires ne peuvent, en effet, muter de manière radicale ou irréversible.

De fait, la subjectivation de la participation politique puise à la fois dans les formations familiales et environnementales des individus issus de l'immigration et dans expériences migratoires des votants en puissance.

En outre, le faible degré d'implication des immigrés aux affaires politiques françaises est compensé par le rapprochement d'une citoyenneté à distance, considérée comme étant « légitime » et concrétisée par l'exercice du vote, depuis le territoire de résidence.

En nous intéressant à l'étude du modèle de MICHIGAN⁴⁹⁶, portant sur attitudes et comportements électoraux, nous avons trouvé de nombreuses similitudes avec les pré-attitudes électorales des transnationaux tunisiens.

Bien que de nombreux travaux aient démontré que l'efficacité politique est positivement associée à la participation électorale, les mécanismes causaux impliqués restent encore assez ambigus. La plupart des chercheurs ont simplement supposé que la « flèche causale » passe de l'efficacité à la participation, c'est-à-dire de l'attitude au comportement. Les recherches, partant de l'hypothèse selon laquelle le comportement (participation) affecte l'attitude (l'efficacité), sont rares.

⁴⁹⁴Sylvie, Strudel (2003) ; « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une règle électorale entre détournements et retardements » ; *Revue française de science politique*, vol. 53, no. 1, 2003, pp. 3-34.

⁴⁹⁵ Jean, Schmitz(2008) ; « Migrants ouest-africains vers l'Europe : historicité et espace moraux », *Politique africaine*, vol. 109, no. 1, 2008, pp. 5-15.

⁴⁹⁶ Martin, Harrop et William L. , Miller (1987); *Elections and Voters*. New York: New Amsterdam Books.

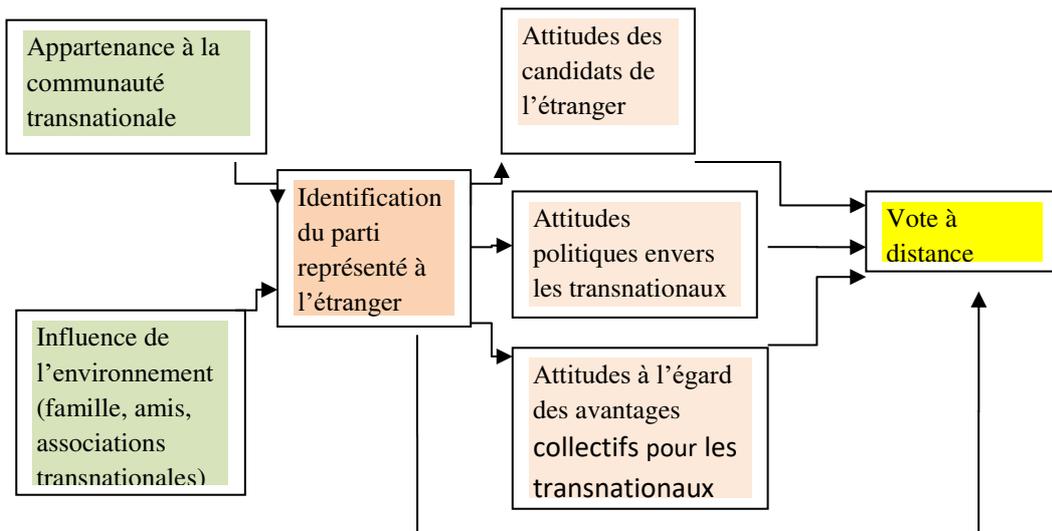


Schéma 2-Analyse des pré-attitudes au vote à distance des Tunisiens à l'Étranger (à partir du modèle de Michigan).

Le schéma ci-dessus, inspiré du modèle de MICHIGAN, montre l'importance de l'environnement et l'impact du groupe d'appartenance sur les pré-attitudes trans-électorales des Tunisiens à l'Étranger. Selon ce modèle, ce facteur s'avère déterminant car il oriente d'emblée l'électeur à distance vers une représentation politique. En suivant le fil de notre argumentaire, nous pouvons considérer que les attitudes des candidats tunisiens de l'Étranger, notamment à l'égard des transnationaux, jouent un rôle certain au niveau du comportement trans-électoral. Néanmoins, ce modèle comporte des limites en termes de méthodologie, en ce sens qu'il permet d'approfondir les questionnements sans y répondre de manière exhaustive.

L'approche sociologique met, également, en exergue l'importance du rôle du contexte social dans lequel évolue tout électeur. L'environnement familial, communautaire, transnational, sociopolitique français, sont autant de variables auxquelles LAZARSFELD et al. (1940)⁴⁹⁷ se sont intéressés.

Dans le chapitre V, nous présenterons notre enquête de terrain (par questionnaire) ciblant des votants à distance de la région Rhône-Alpes. Nous n'avons pas appréhendé le comportement électoral incluant le choix du / des candidat(s), mais avons procédé à une analyse des différentes motivations au vote, que les attitudes pré-électorales renforcent et déterminent.

⁴⁹⁷ Paul, Lazarsfeld ; Bernard, Berelson and Hazel, Gaudet (1940) ; *The People's Choice*. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign ; New York : Columbia University Press, 1940, 2e éd.

Il ressort de cette analyse l'importance de l'impact des facteurs sociaux, des médias, des leaders d'opinion, et de l'environnement. Sur le plan empirique, en adoptant une approche sociologique et psychosociologique, nous nous sommes rendu compte que ces facteurs, liés, entre autres, à l'ancrage social et politique des transnationaux tunisiens, s'avèrent plus pertinents, en termes d'explication des motivations électorales.

3.3. Analyse du comportement électoral.

En étudiant les résultats électoraux de 14 départements, entre 1871 et 1910, André SIEGDFRIED, dans « *Tableau politique de la France de l'Ouest* » (1913)⁴⁹⁸, élargit son champ d'étude en proposant un modèle électoral fondé sur la structure sociale, tel qu'elle résulte du type de sol, du mode de peuplement et du régime de propriété. Une de ses célèbres formules rappelle que « Le granit vote à droite, le calcaire vote à gauche ».

En lien avec notre thématique, nous retenons deux principaux comportements électoraux, le vote conservateur⁴⁹⁹ (qui se rapprocherait des voix d'Ennahdha, De Al Aridha et du CPR, en 2011 et de Nida Tounes, en 2014) et le vote républicain⁵⁰⁰ (qui se rapprocherait des voix en faveur du centre, Ettakatol et de la gauche, PDP, PDM, POCT, en 2011, du Front Populaire, en 2014).

Il serait erroné de croire que les facteurs sociaux soient suffisants pour induire un comportement électoral. En effet, des événements historiques de grande envergure peuvent déterminer les structures mentales, sur le long terme, et agir, par voie de conséquence, sur le vote.

Déjà, au milieu du siècle dernier, Paul BLOIS (1960), dans « *Paysans de l'Ouest* »⁵⁰¹, avait souligné l'importance du facteur historique _ au détriment du facteur social _ en termes d'analyse des déterminants du vote. En outre, l'auteur avait mis l'accent sur le caractère géographique et contextuel du comportement électoral. Son observation de la répartition des votants, en fonction des cantons du département de la Sarthe, l'a amené à constater que les conservateurs, qui n'ont jamais accepté la révolution, résidaient à l'Ouest de ce département.

Pour ce qui nous concerne, n'étant pas en mesure d'établir un parallèle avec l'analyse de BLOIS, du point de vue de la répartition régionale en Tunisie, nous nous sommes contentée de

⁴⁹⁸ André, Siegfried (1913) ; *Op.Cit.* p.154

⁴⁹⁹ Le vote conservateur : il est exprimé par des individus vivant sur un sol granitique qui produit un terrain accidenté et donc un habitat dispersé, c'est-à-dire de grandes fermes possédées par de grands propriétaires. L'influence du clergé y est forte.

⁵⁰⁰ Le vote républicain : un sol calcaire permet un développement de grandes communautés du fait de la rareté de l'eau, une population de petits et moyens propriétaires où les relations sociales sont moins hiérarchisées et plus égalitaires, ainsi que plus éloignées de l'influence de l'Eglise. Le vote à gauche y prédomine.

⁵⁰¹ Paul, Bois (1971) ; *Paysans de l'Ouest*. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire, dans la Sarthe. Paris : Flammarion, 1971. 384 p.

déceler des similitudes au niveau de la même catégorie de votants tunisiens, les conservateurs, ayant une culture homogène et forte. C'est le cas des islamistes et des individus de milieux aisés, ou ayant très vite évolué, socialement parlant. Bon nombre d'entre eux n'a pas réellement accepté la révolution⁵⁰². Il s'agit de ceux qui ont voté, majoritairement, pour Ennahdha, en 2011 et pour Nida Tounes, en 2014.

Concernant les transnationaux résidant en France, nous supposons que cette tendance serait plutôt liée aux expériences et trajectoires migratoires. Les concentrations communautaires intra régionales, dans une même ville française et pour les mêmes secteurs professionnels, seraient des facteurs sociaux et géographiques déterminants du vote transnational. C'est le cas du secteur du bâtiment à Lyon, pour la communauté tunisienne en provenance de la région de Mahdia, de la maçonnerie, dans la région PACA et encore du textile en Rhône-Alpes, pour la région de Monastir, etc.

Comme le souligne Paul BLOIS, la détermination des opinions politiques peut avoir des origines très anciennes, liées aux contextes sociaux et environnementaux, ce qui affaiblit l'analyse de la structure.

Pour sa part, Christophe GUILLUY (2011), dans ses travaux sur les « Fractures françaises »⁵⁰³, considère que l'éloignement géographique des villes aurait un impact sur le vote, à l'instar du Front National qui s'est affaibli dans les villes et s'est renforcé dans l'ensemble des zones rurales, en 2011.

Parallèlement, nous constatons que le parti islamiste tunisien recueille beaucoup plus de voix dans les zones les plus retirées, comme Roanne⁵⁰⁴. Le « gradient d'urbanité » est devenu un déterminant du vote électoral. En cela, la géographie se recoupe avec la sociologie.

En outre, selon Michel BUSSI (1960)⁵⁰⁵, dans ses travaux sur le vote géographique, « les frustrations sociales », découlant du mélange « d'éloignement choisi et de relégation subie », sont présentées comme des réactions génératrices de vote de protestation. D'après l'auteur, ces populations géographiquement éloignées étaient victimes d'une « ascension sociale inachevée ». Le choix du mode de vie péri-urbain représente un coût colossal et engendre un isolement et un repli qui ne sont pas sans conséquence sur le vote de frustration, communément appelé vote de protestation.

⁵⁰²Le slogan « Travail, Liberté, Dignité » ne reflète pas leurs aspirations sociales

⁵⁰³ Christophe, Guilluy(2011) ; *Plaidoyer pour une gauche populaire*: la gauche face à ses électeurs ; Lormont(France) : Éditions Le Bord de l'eau, 2011

⁵⁰⁴ Article du journal, le *Pays Roannais*, en partie « Annexes », p. 652

⁵⁰⁵Michel, Bussi (1998) ; *Éléments de géographie électorale* : à travers l'exemple de la France de l'Ouest ; Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen, 1998, 399 p.

Cette même frustration est vécue par les transnationaux tunisiens, dénigrés depuis des années par leurs concitoyens du pays d'origine. Leur vote est non seulement volatile (il suit le contexte politique des deux pays) mais répond, aussi, à des frustrations que génère leur condition migratoire : l'isolement, le manque financier, la distance avec le pays.

Enfin, les effets de l'environnement (la famille, les amis, souvent les collègues de travail) ne peuvent qu'accentuer cette frustration.

Cela nous amène à nous interroger sur l'impact des lieux de mobilisation, ou d'influence, sans pour autant négliger les acteurs de la sphère publique. D'autres formes de mobilisation se révèlent, par conséquent, génératrices de ces dynamiques trans-locales. Les associations transnationales sont au cœur de notre réflexion, en ce qu'elles transmettent, véhiculent, défendent, contestent ou orientent.

4- Comment opèrent les mobilisations politiques et citoyennes depuis l'Etranger

4.1. L'approche écologique : Caractériser les lieux et les espaces de mobilisation

Depuis les travaux fondateurs de SIEGFRIED (1913), tant en géographie qu'en Science Politique, nous admettons que toute analyse en termes d'écologie électorale a besoin de caractériser socialement les lieux et les espaces de l'électeur, surtout si le vote s'établit à distance. Dans la présente recherche, nous empruntons ce raisonnement, en émettant des questionnements sur l'organisation de ces dynamiques, existant dans les différents lieux dits multi-échelle. Evoquer les lieux, et les interactions qui s'y produisent, revient à évoquer les acteurs qui les animent ainsi que les motifs des actions, dans un territoire de résidence.

L'écologie électorale fait le lien entre les préférences électorales et les caractéristiques économiques, démographiques, culturelles et culturelles d'un espace donné. Les travaux s'étant intéressés à ce sujet maintiennent l'idée que cette corrélation se fonde sur le constat empirique de régularités de comportement, au niveau d'un territoire donné. Nos précédentes analyses nous ont permis de constater qu'un certain nombre de paramètres influencent le vote, en déterminant les attitudes pré-électorales.

Parmi ces facteurs, nous relevons l'importance de certains déterminants de l'acte trans électoral :

- La taille de l'agglomération de résidence,
- Le sentiment communautaire et national des groupes sociaux d'origine étrangère,
- Les dynamiques locales en contexte électoral,
- Les circonstances et les motifs de la migration

Force est de constater l'importance des facteurs spatio-temporels, qui facilitent la compréhension de l'acte trans-électoral.

Pour parfaire notre analyse de l'écologie trans-électorale, le chapitre suivant (Cf. Chapitre V), consacré à l'enquête de terrain par questionnaire, sera axé sur les facteurs et déterminants du vote à distance, dans la région Rhône-Alpes.

Le vote multi-échelle est spécifique à la condition migratoire. Pouvoir l'identifier revient inéluctablement à identifier la trajectoire de l'individu, sujet du vote, et son entourage communautaire.

Deux points d'analyse orientent notre réflexion sur le comportement trans-électoral :

- L'appropriation trans-citoyenne par le mimétisme national
- Le niveau d'intégration des transnationaux

Des études ont esquissé le degré de participation politique des transnationaux, que ce soit pour leur pays d'origine (Les batailles de Paris à New York, DEDIEU et ali., 2012)⁵⁰⁶ ou dans le pays de résidence (MORALES, 2009)⁵⁰⁷.

MORALES souligne la richesse et l'étendue de la participation politique des immigrés en France, en particulier dans la vie associative nationale et /ou locale. Nonobstant le renforcement de « l'identité nationale », dans de nombreux pays européens (JOPPKE, 2007)⁵⁰⁸, le « civic turn » (le tournant civique) n'a pas altéré les pratiques civiques des immigrés et de leurs descendants, même si celles-ci revêtent, quelques fois, des formes d'adaptation revisitées de civisme, toujours empreintes des pratiques démocratiques occidentales.

Le mimétisme trans-électoral, qui reproduit l'organisation ici d'un nouveau contexte démocratique là-bas, s'inscrit dans un processus d'adaptation et de reproduction synchronisée, en répondant, partiellement, aux frustrations des transnationaux. La différence fondamentale avec les pratiques civiques des nationaux (Français et Tunisiens) réside dans la capacité des transnationaux tunisiens à construire une dynamique qui leur est propre et qui s'auto-entretient. Nos observations de terrain mettent en relief des formes de mobilisation multi sectorielles, étant donné la pluralité des acteurs, des espaces et des territoires.

Parmi les déterminants du comportement trans-électoral, nous mettons, particulièrement, l'accent sur le niveau d'intégration du votant à distance, ici et là-bas.

De fait, le niveau d'intégration des transnationaux, dans un nouvel espace politique à distance, _ au lendemain de la chute du dictateur Ben Ali _ dépend du niveau d'éducation, de la transmission

⁵⁰⁶ Jean-Philippe ,Dedieu; , Lisa , Chauvet Gubert ; Flore , Mesplé-Somps et Sandrine, SmithÉtienne (2013) ; *Op.Cit.* p. 52

⁵⁰⁷ Laura , Morales (2009) ; *Joining Political Organisations. Institutions, Mobilisation and Participation in Western Democracies* ; Colchester : ECPR Press.

⁵⁰⁸ Christian, Joppke (2007) ; « Transformation of Citizenship: Status, Rights, Identity », *Citizenship Studies*, 11 (1), pp. 37-48.

culturelle, plus ou moins maîtrisée et étendue, ainsi que du degré d'implication politique. Ces acteurs diffèrent du point de la catégorie socio-professionnelle et socio-culturelle. Le concept d'interactionnisme nous paraît correspondre à l'analyse de ce phénomène.

Si le territoire d'appartenance se transforme en territoire de démocratisation (d'essence occidentale), les mobilisations transnationales n'en seront que plus renforcées. De même, la dimension spatio-temporelle, qui permet de comprendre la manière dont évoluent les acteurs, est intrinsèque au concept d'interactionnisme.

De plus, l'une des formes de mimétisme des transnationaux réside dans leur identification à l'univers social communautaire. Cette projection renchérit les logiques d'interdépendance, qui les conduit à entrer en relation avec des champs d'attraction spécifique à la communauté transnationale.

Cela nous amène à déduire qu'en théorie, le niveau d'intégration et le niveau socio-culturel ont un impact certain sur les modes d'appropriation et de reproduction des mécanismes démocratiques, ici et là-bas pour là-bas.

L'objet de notre étude porte, entre autres, sur les altérations possibles de l'environnement des acteurs politiques transnationaux, ce qui nous amène à comprendre comment ces derniers s'y adaptent, comment ils y évoluent et de quelle manière les effets d'appropriation s'y produisent (Raymond BOUDON, 1969)⁵⁰⁹. Selon BOUDON, ces interactions se caractérisent par des « effets additifs simples, des réactions en chaîne, des effets de reproduction, des effets de contradiction ».⁵¹⁰ L'auteur s'intéresse au caractère rationnel des acteurs, les identifiant à un environnement social, politique, culturel, culturel et aux ressources cognitives propres à chaque individu.

Il est, cependant, important de ne pas confondre ces paramètres, empreints du rationalisme des acteurs, avec les déterminants des comportements des transnationaux, souvent liés à leurs expériences migratoires. En suivant ce raisonnement, le concept de rationalité de l'acteur devient sous-jacent et intrinsèque au degré de mobilisation. Tout dépend, en effet, des besoins, des attentes, des ressources et des attachements aux valeurs, des individus transnationaux, inscrits dans une dynamique politique liée, objectivement, aux faits conjoncturels.

En fin de compte, nous pensons que plus le contexte politique est favorable au changement, plus l'environnement communautaire devient attractif, interactif et fertile, en termes de mobilisation. Cela donne à penser que le transnationalisme ne se retrouve pas dans la constance et qu'il se renforce, essentiellement, dans les contextes de mutation.

⁵⁰⁹ Raymond Boudon (1969) ; *Les méthodes en sociologie*. Paris, Presses Universitaires de France, 1969, 128 p.,

⁵¹⁰ Idem

4.2. Une pléthore d'associations ici et là-bas, dans un contexte tunisien de démocratisation

A l'aune des mobilisations, générées par le contexte transitionnel tunisien, nous avons tenté de cerner ce qui met en perspective le caractère dynamique des transformations attendues avec l'avènement de la démocratie en Tunisie.

Pour comprendre ce phénomène de mobilisation, nous avons procédé à l'évaluation des implications citoyennes des transnationaux tunisiens, inscrits dans ce processus de démocratisation. Le nombre d'associations transnationales créées, depuis la révolution tunisienne nous a particulièrement interpellée. C'est que, en 2010, l'OTE ne dénombrait que 150 associations de Tunisiens à l'Etranger, dites déclarées⁵¹¹ auprès des institutions du pays d'accueil et dans les différents consulats d'appartenance.

En 2014, dans le cadre de notre mission gouvernementale provisoire (chapitre VII), nous avons dénombré plus de 600 associations transnationales⁵¹², soit le sextuple, de l'anté- révolution tunisienne de 2011.

Tableau G-1- Répartition des associations transnationales en Allemagne et en Italie , de 2011 à 2014

Allemagne 2013/2014			Italie 2013/2014		
Zones consulaires / villes	N	%	Zones consulaires	N	%
Munich	23	7%	Milan	17	5%
Hambourg	3	1%	Gènes	14	4%
Bonn	32	10%	Palerme	8	2%
			Naples	6	2%
			Rome	15	5%
Total	58		Total	60 ⁵¹³	

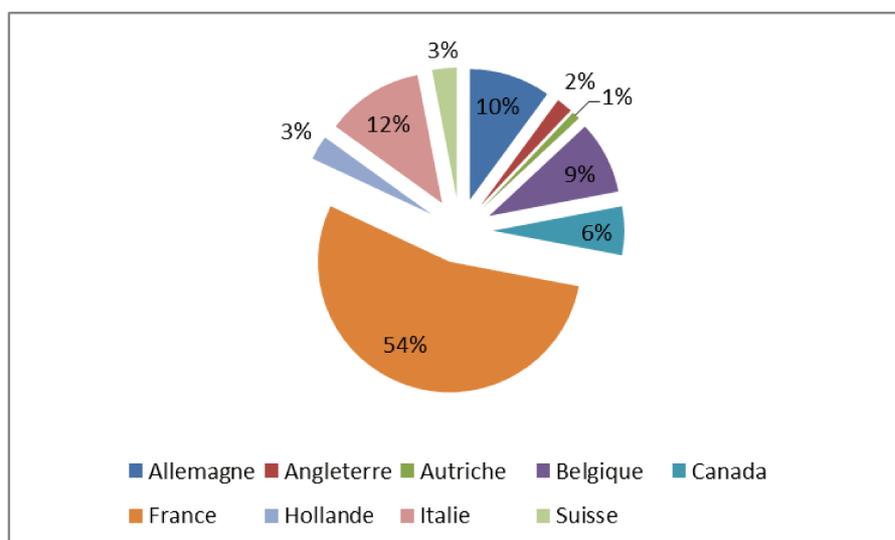
⁵¹¹Chiffre obtenu de l'OTE , qui ne reçoit aucun document attestant du statut de ces associations. Il suffit de se déclarer par courrier ou en rencontrant les attachés sociaux et le consul de la région de résidence. L'identification des associations émergentes s'est faite via les médias, les réunions publiques à l'Etranger ou en Tunisie ainsi qu'à travers les réseaux sociaux. Nous avons découvert , au cours de notre enquête de terrain , que la grande des associations n'était pas déclarée officiellement dans les institutions ou organismes compétents des pays d'accueil.

⁵¹² Source : OTE 2014

⁵¹³ Source : OTE 2014

Tableau G-2- Répartition des associations transnationales tunisiennes dans le monde, de 2011 à 2014

Nombre d'associations enregistrées (2014)		
Pays	N	%
Allemagne	58	10%
Angleterre	15	2%
Autriche	7	1%
Belgique	54	9%
Canada	34	6%
France	324	54%
Hollande	20	3%
Italie	69	12%
Suisse	19	3%
Total	600	100%



Graphique 2 - Répartition des associations transnationales tunisiennes dans le monde (2014)

Source : L'auteure

Ne disposant pas de données exactes pour la période anté-révolutionnaire, nous nous sommes enquis auprès d'un responsable de l'OTE, chargé des attachés sociaux, Monsieur Rafik Zehri. Selon lui, le nombre d'associations transnationales tunisiennes répertoriées serait de l'ordre de 150. D'après les informations reçues, les chiffres montrent une très forte augmentation après 2011. Pour cause, le régime de Ben Ali avait développé plusieurs amicales dans diverses régions, que des agents du consulat ou des transnationaux, noyautés dans le parti, suivaient et encadraient minutieusement. Ces agents étaient chargés, entre autres, de rédiger des rapports réguliers sur les activités de la Société Civile tunisienne expatriée. Toute action politique, même à l'Etranger,

devenait dangereux et contraire aux principes du parti RCD (Rassemblement Constitutionnel Démocratique), qui se présentait, voire s'imposait, comme l'unique rassemblement des Tunisiens.

Les pratiques trans-citoyennes prenaient, le plus souvent, des dimensions sociales, culturelles ou développementales (Cf. Chapitre I). Parmi les partis ou mouvements dissidents au régime de Ben Ali, nous comptons le CPR, Ettakatol, le PDP (devenu Joumhouri), Ennahda, le POCT, le PTPD, les « WATAD », avec leurs différentes factions, le PSG (Parti Socialiste de Gauche), Ettajdid (devenu Massar), etc. Ce sont, d'ailleurs, les mêmes partis qui ont été appelés à participer à la mise en place de l'HIROR (Cf. Chapitre III), étant considérées comme des partis légaux de l'opposition.

Quelques associations transnationales trentenaires, orientées vers l'immigration, étaient reconnues pour leurs activités transnationales, de 1980 à ce jour. Même si leur présence est demeurée symbolique, elles se sont très vite démarquées des institutions françaises et tunisiennes (après la révolution).

En dehors de ces organisations permanentes, nous avons assisté à l'émergence de nouvelles associations, parallèlement à la transition démocratique en Tunisie. Les formes de participation et de quête d'accompagnement, parfois de reconnaissance, ont été multiples et variées⁵¹⁴.

Le caractère informel de la participation au processus de démocratisation constitue l'un des facteurs susceptibles d'expliquer cette pléthore d'associations. Seules les actions publiques permettaient de légitimer l'existence de l'association, puisque les authentications par démarche institutionnelle n'étaient pas de rigueur.

Ces pratiques informelles entravent le processus de construction d'un projet démocratique, en se basant essentiellement, dans certains cas, sur la propagande politique dans un contexte électoral.

L'opportunisme, que nous ne confondons pas avec l'ambition, a été, d'ailleurs un comportement fréquent. La recherche du profit direct avait, pour certains transnationaux actifs, plus d'importance que l'action citoyenne, qui servait la plupart du temps de vitrine. Ces individus étaient facilement identifiables, du fait de l'absence de pérennité dans leurs actions associatives. Leur présence provisoire et informelle concordait, essentiellement, avec les périodes électorales, où les enjeux de pouvoir animaient leur motivation.

⁵¹⁴En « Annexes » pp. 639-645, figurent les différentes fiches transmises par les consulats pendant notre observation participante. IL est fait seulement mention du nom de l'association, du nom de son président, de ses coordonnées et de ses objectifs.

De récents travaux sur ces méthodes de détournement de la démocratie au Sénégal (WITTMANN, Frank ; 2006)⁵¹⁵, montrent que la précarité économique, ici et là-bas, amplifie ces pratiques informelles en facilitant l'apparition de pratiques illégales, comme la fraude ou la corruption. Ce climat entraîne un environnement conflictuel où se banalise la violence, qui devient un moyen de règlement de conflits. En exposant le problème des médias sénégalais, l'auteur pointe du doigt les questions de démocratie, de progrès et de transparence qui semblent freinées, dans le contexte transnational, par des pratiques informelles.

L'informalité engendre, à bien des égards, la non-connaissance, ou le désintérêt, des mécanismes démocratiques. En effet, devant l'absence de formation à l'Étranger pour accompagner le processus démocratique_ alors que de nombreux pays occidentaux ont contribué à former la Société Civile tunisienne, dans le pays_ l'encadrement des transnationaux s'est trouvé détourné de ses objectifs initiaux par certains acteurs stratégiques. De surcroît, ces acteurs, se qualifiant « de terrain », sont à la fois en proximité directe avec la communauté transnationale, mais également « greffés » à un parti dit « victorieux ».

Enfin ce type d'informalité se révèle à travers le comportement trans- électoral volatile. Les retombées sont souvent négatives auprès de ces mêmes acteurs. En effet, les adeptes de ces pratiques se sentent, non seulement frustrés de ne pas avoir eu gain de cause, mais également déçus par certains partis politiques (absence d'adhésion aux valeurs du parti, désaccords dans les décisions politiques, etc.)

Nous avons mentionné ces remarques avec la plus grande objectivité possible, du fait de notre longue observation de terrain (plus de 5ans) avec une immersion très significative dans ces milieux⁵¹⁶. Nous avons tenu à esquisser ce type de comportement, susceptible de biaiser les données et les résultats de nos enquêtes.

Ayant jugé utile de rendre compte des différentes mobilisations ici et là-bas, nous présentons, dans ce qui suit, un état des lieux de l'activité associative transnationale, en France et dans les autres pays de résidence.

En France, le nombre d'associations transnationales était de l'ordre de 325 (soit 65%) sur un total de 600 associations répertoriées dans les pays de résidence⁵¹⁷.

⁵¹⁵Frank, Wittmann (2006) ; « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine*, 2006/1 (N° 101), pp. 181-194.

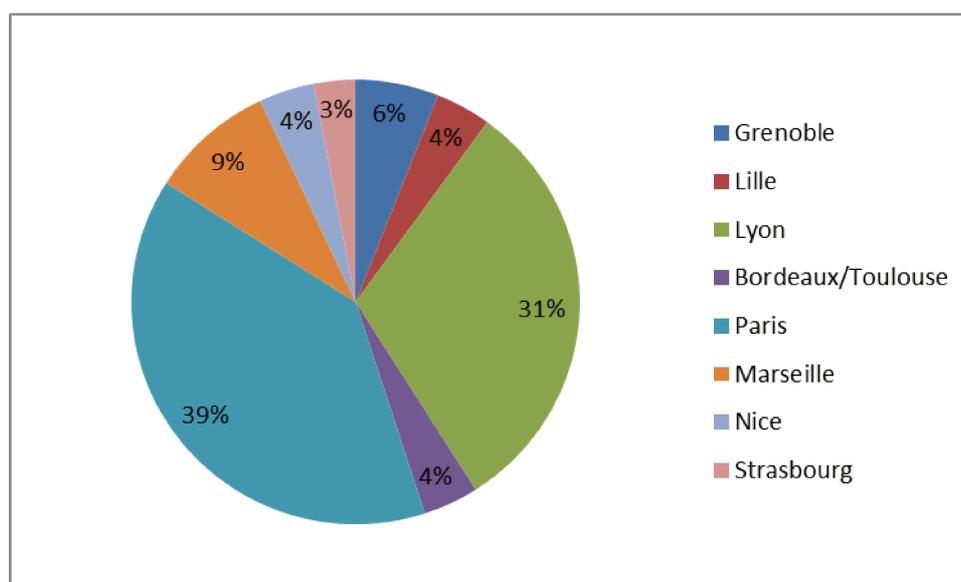
⁵¹⁶Nous ne citerons pas d'exemples probants ni des noms, pour appuyer nos affirmations, car cela n'a aucun intérêt pour notre recherche.

⁵¹⁷Chiffres obtenus au cours de notre mission pour le HCTE (2014)

Tableau H : Répartition des associations transnationales tunisiennes en France (2014)

Associations par zone consulaire en France (2014)		
Ville	N	%
Grenoble	20	6%
Lille	13	4%
Lyon	101	31%
Bordeaux/Toulouse	14	4%
Paris	126	39%
Marseille	30	9%
Nice	12	4%
Strasbourg	8	3%
Total	324	100%

Source : l'auteure



Graph.3- Répartition des associations transnationales enregistrées aux différents consulats tunisiens en France (2014)

Les villes de Paris (126 associations, soit 39%) et de Lyon (101 associations, soit 31%) se sont distinguées par une forte présence associative.

Certaines associations s'organisent et se font connaître, essentiellement, à travers les réseaux sociaux, en créant (sur Facebook) une page, un groupe ou un événement _ parfois autour d'une

personnalité_ dans l'intention d'attirer un grand nombre de transnationaux et, par voie de conséquence , de stimuler l'action.

Ces pratiques, quoique « virtuelles » et symboliques, ne sont pas sans conséquences sur le comportement de certains transnationaux, du fait que ceux-ci souffrent de l'isolement et sont, souvent, dans l'attente d'avantages matériels (réduction du prix des billets d'avion, un plus grand nombre de professeurs d'arabe pour les descendants de l'immigration, la facilitation des démarches administratives au consulat, etc.).

Les dimensions émotive, affective, culturelle et cultuelle influent considérablement sur les représentations sociales des Tunisiens à l'Etranger.

Les associations transnationales ont une parfaite connaissance du système représentationnel des Tunisiens à l'Etranger, ce qui facilite considérablement l'attraction vers ces formes d'organisation communautaire.

Des questions se posent au niveau des interactions qui se produisent dans ces milieux organisés.

Les transnationaux tunisiens, moins impliqués, deviennent-ils, de fait, des objets de démocratisation ? Ne sont-ils pas « victimes » de leurs propres représentations sociales ? Le vote est-il un vote de conviction (empowerment individuel) ou un vote de soumission (empowerment collectif) ? La « *consécration politique d'un nouveau schisme dans le pays* »⁵¹⁸, selon l'expression de Hatem M'RAD (2011) est-elle également attestée pour les transnationaux résidants dans les pays démocratiques ? Les attitudes politiques sont-elles mimétiques d'une rive à l'autre ?

Dans ce qui suit, nous présentons le concept d'empowerment et aurons l'occasion de le développer, à travers nos observations de terrain dans le chapitre VII.

4.3. Les représentations sociales des Tunisiens à l'Etranger, entre sujet et objet de démocratisation

La participation civique et citoyenne constitue le fondement de l'expression politique (SIMON et TIBERJ, 2012)⁵¹⁹. L'implication motivée des transnationaux est sous-jacente aux projets collectifs, ciblant les intérêts de la communauté. Dans un contexte politique en pleine mutation _ où la participation civique tend à s'éroder ou à dévier vers de nouveaux répertoires d'action plus individualisés_ il est essentiel de connaître les nouvelles sources d'attraction, souvent inhérentes à l'évolution des représentations sociales des transnationaux.

⁵¹⁸ Hatem M'rad (2011), L'élection de l'assemblée constituante : lectures politiques. Analyse des résultats des élections du 23 octobre de la constituante. *Op.Cit.*p.170

⁵¹⁹ Patrick, Simon et Vincent, Tiberj (2012) ; *Op.Cit.*,p.49

Pour parfaire notre analyse, nous mobilisons, dans cette section, deux concepts importants. Le premier a trait à la représentation sociale, le second à ce que des chercheurs anglophones qualifient d'empowerment⁵²⁰. Notre raisonnement s'articule autour des deux concepts, afin de cerner, plus en profondeur, les formes de participation politique des transnationaux tunisiens.

Les représentations sociales _« univers symbolique, culturellement déterminé où se forment les théories spontanées, les opinions, les préjugés, les décisions d'action, etc. » (GARNIER et SAUVE, 1999, p. 66)⁵²¹ _ se situent à l'intersection entre les raisonnements et les opinions (VALENCE Aline 2010)⁵²². Elles se définissent comme étant le produit et le processus « d'une activité mentale par laquelle un individu, ou un groupe, reconstitue le réel et lui attribue une signification spécifique »⁵²³. Ce concept désigne des « programmes de perception »⁵²⁴, des « constructions sociales »⁵²⁵, des « systèmes d'interprétation »⁵²⁶.

Selon MOSCOVICI (1961)⁵²⁷, le contenu et la structure d'une représentation peuvent être analysés selon trois niveaux : information, champ de la représentation et attitude.

Les opinions, les croyances, les normes, les stéréotypes mettent en exergue deux caractéristiques essentielles. Ils permettent soit le partage et le consensus dans le groupe communautaire, soit l'affirmation des différenciations, ce qui est de nature à entraîner des conflits entre les groupes.

Dans un contexte électoral à distance, les représentations sociales jouent un rôle prépondérant dans le comportement électoral des transnationaux tunisiens, en suscitant, entre autres, une dynamique d'action autonome.

On ne peut parler de capacité d'action et d'autonomie chez l'individu ou sa communauté, sans évoquer l'importance de l'objet de l'action engagée. En anglais, le terme « empowerment »

⁵²⁰ Le chapitre VII est consacré à l'analyse des différentes formes d'empowerment chez les transnationaux tunisiens

⁵²¹ Cités par Paula Berestovoy (2006) in « La contribution de la théorie des représentations sociales à l'étude des conflits d'usage en environnement », *Journal International sur les Représentations Sociales*, 3, 1, pp. 68-74.

⁵²² Aline, Valence (2010) ; *Les représentations sociales*. De Boeck Supérieur, « Le point sur... Psychologie », 2010, 176 p.

⁵²³ Jean-Claude, Abric (1994) ; *Pratiques sociales et représentations* ; Paris : Puf.

⁵²⁴ Nikos, Kalampalikis (2003) ; « L'apport de la méthode Alceste dans l'analyse des représentations sociales », in Jean-Claude Abric (dir) (2003) ; *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Ramonville, Érès, 2003, pp. 147-163.

⁵²⁵ Willem, Doise et Stamos Papastamou (1987) ; « Représentations sociales des causes de la délinquance: croyances générales et cas concrets ». *Déviance et Société*, 1987, Vol. 11, No 2, pp. 153-162.

⁵²⁶ Denise, Jodelet (1991) ; « Représentations sociales : un domaine en expansion ». In Denise. Jodelet (dir.) ; *Les représentations sociales* (pp. 31-61). Paris : PUF.

⁵²⁷ Serge, Moscovici (1961) ; *Op.Cit.* , p. 34

désigne cette capacité d'action et le processus permettant de l'atteindre (SCHULZ et al. 1998 : 309)⁵²⁸.

L'empowerment, qui a fait l'objet de nombreux travaux, dont celui de NINACS (1995: 70-76)⁵²⁹, désigne le processus à travers lequel un individu, ou une communauté, s'approprie le pouvoir ainsi que sa capacité à l'exercer de façon autonome.

William A. NINACS donne une définition précise et intéressante de l'empowerment :

« *L'empowerment voit la collectivité comme une chaîne. Puisqu'une chaîne est aussi forte que son maillon le plus faible, l'empowerment propose le développement d'un milieu par l'augmentation d'une force de ses membres les plus fragiles* »⁵³⁰

En lien avec notre étude, l'empowerment se caractérise par l'attitude des transnationaux tunisiens, ou des représentants associatifs, qui serait basée sur la croyance qu'ils ont ou qu'ils développent, dans leur implication dans le processus démocratique, en Tunisie, en prenant part aux décisions relatives à leur situation, à l'Etranger. L'objectif consiste à leur permettre d'avoir des ressources et des droits répondant à leurs besoins. Le vote, son objet (les motivations à l'acte électoral), son coût et son organisation déterminent cette attitude.

Appliqué à l'électeur à distance, l'empowerment comporte deux niveaux :

Le premier niveau concerne l'individu, conscient de sa capacité à prendre part aux décisions relatives à son vécu quotidien. Il génère des sentiments :

- de fierté d'appartenance nationale tunisienne (ce que l'on retrouve dans un des items de notre questionnaire, Q.14 ; voir « Annexes », p. 459)
- d'entraide (Ch.V, tab.1),
- de dignité et d'autonomie (slogans du peuple tunisien lors de la révolution)⁵³¹.

Le second vise à soutenir les démarches de la communauté, dans l'intention de la renforcer et l'aider à acquérir un pouvoir, qui la libérerait du disempowered (L'emprise de l'Etat ou des Etats sur les individus). Dans ce cas de figure, Il permet aux transnationaux de s'approprier des espaces de valorisation, d'entraide, d'appartenance ou d'intérêts généraux.

L'empowerment collectif est intéressant à plusieurs niveaux. D'abord, il a un apport certain en termes de formation, de transmission et de nouveaux savoirs. Ensuite, dans un contexte

⁵²⁸Schuck, Peter H. (1998) ; *Citizens, Strangers, and In-Betweens: Essays on Immigration and Citizenship* . Boulder, Colo.: Westview.

⁵²⁹William A.,Ninacs (2008) ; *Empowerment et intervention : Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec. Les presses de l'Université Laval

⁵³⁰ William A.,Ninacs (2002) ; « Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec » ; thèse présentée à la faculté des études supérieures de l'université Laval, Ecole de service social, faculté des sciences sociales, université Laval, Québec. janvier 2002. P.48

⁵³¹ Le slogan « Travail, Liberté, Dignité », en exemple.

transnational, il draine les revendications des Tunisiens à l'Etranger. De plus, il leur offre l'occasion de faire entendre leur voix sur le plan décisionnel, en permettant aux associations locales d'avoir un impact direct sur les sphères institutionnelles et politiques, dans le pays d'appartenance.

L'empowerment individuel permet l'émancipation trans-citoyenne, à travers la participation du transnational et l'affirmation de sa spécificité. Dans ce type d'empowerment, l'attitude est en constante évolution. A titre d'exemple, dans le contexte tunisien de transition, le transnational franchit plusieurs étapes dans l'acquisition d'une certaine attitude citoyenne.

Dans un premier temps, il observe les mécanismes et les interactions qui se produisent dans les différentes IRIEs à l'Etranger. Dans un second temps, il s'informe, par le biais des médias et des réseaux sociaux. Dans un troisième temps, il prend part au débat, donne son avis, jusqu'à intégrer ce mécanisme à ses habitudes. Ce processus lui permet d'améliorer son auto-estime, en modifiant sa perception de soi et ses représentations sociales.

Dans cet ordre d'idées, les notions de conscience critique et de conscience citoyenne s'avèrent primordiales, en ce sens qu'elles favorisent une émancipation trans-citoyenne à trois niveaux :

- le développement d'une **conscience collective** : l'individu transnational réalise qu'il n'est pas le seul à avoir des besoins ;
- le développement d'une **conscience sociale** : les problèmes individuels et collectifs sont influencés par le contexte tunisien de transition ;
- le développement d'une **conscience politique** : la solution aux problèmes passe par le changement social, à travers l'action politique ; le vote devient, par conséquent, un acte productif.

Nous supposons, dès lors que le citoyen transnational agrège ces principes et suit les étapes de son empowerment, il sera **sujet de vote**, donc co-décideur et autonome dans son choix électoral. En revanche, si le processus expliqué précédemment n'a été ni compris ni suivi, l'individu transnational ne sera qu'**objet de vote**, donc soumis aux influences de son environnement associatif, politique et familial. Nous développerons ce volet et vérifierons nos hypothèses, à ce propos, dans le chapitre suivant (Cf. Chapitre V, enquête par questionnaire).

L'empowerment communautaire, basé sur l'interaction, la transparence et la synergie permet le passage à l'empowerment individuel. Mais cela suppose, dans les deux cas, une prise de risque de la part du votant à distance. Plus l'autonomie est importante, plus l'individu augmentera

sa prise de risque et sera amené à voter, en tant que sujet, dans un empowerment individuel. A contrario, plus le risque est amoindri, moins le sujet maîtrisera son acte électoral. Dans ce cas, l'empowerment sera de type communautaire et l'électeur considéré, dans notre analyse, comme étant un votant objet.

Comprendre cet argumentaire nous aide dans l'interprétation des scores élevés réalisés par les partis aussi bien en 2011 qu'en 2014. De plus, cela nous amène à considérer le vote comme étant communautaire ou subi, donc sous l'effet d'une majorité à empowerment communautaire.

La dernière étape du processus de l'empowerment communautaire consiste en la notion d'appartenance, qui est renforcée par les dynamiques associatives transnationales, de plus en plus nombreuses.

A la lumière de ce qui précède, le taux de participation électorale serait le résultat d'une dynamique de groupe. Comme le souligne Hatem M'RAD (2011), Cela pourrait nous amener à remplacer le concept de diaspora par celui de transnationalisme, comme explicité dans le chapitre I.

Dans ce qui suit, nous développons les principaux facteurs permettant le passage à l'empowerment individuel. Ceux-ci sont en rapport avec de l'éveil de conscience trans-citoyenne, lequel comporte, selon nous, trois dimensions :

- a- la **transparence**. Cette dimension, devenue institutionnelle, vise à assurer une large visibilité du processus électoral. Elle ouvre sur des possibilités de formation et de réflexion. Elle donne aux citoyens tunisiens les moyens d'interagir et de participer pleinement à ce dispositif, qui fait appel à l'adhésion de la Société Civile avec toutes ses composantes.
- b- l'**inclusion**. Cette dimension se concrétise grâce à l'implication des citoyens dans l'organisation du vote et la préservation du processus électoral, à travers la vigilance permanente, comme ce fut le cas avec L'ISIE
- c- le **dynamisme**. Il se manifeste par le biais d'une dynamique associative et institutionnelle, à l'instar de la mise en place des IRIEs à l'Etranger. Cela est de nature à favoriser la proximité et l'expérimentation directe du mécanisme, de la part des transnationaux.

Compte tenu de notre analyse, nous soutenons l'idée que les représentations sociales et la manière de s'approprier l'empowerment, conditionnent le comportement électoral des transnationaux tunisiens. Le vote qui en résulte pourrait revêtir les formes suivantes : 1. le vote d'influence ; 2. le vote stratégique ; 3. le vote subi ; 4. le vote aléatoire ; 5. le vote patriotique ; 6. le vote symbolique ; 7. le vote passif.

Comme synthèse à cette section, nous proposons le tableau suivant :

Tab. I- Représentations sociales et la manière de s'approprier l'empowerment au niveau du comportement électoral

Type de vote	Influence	Stratégique	Patriotique	Subi	Aléatoire	Symbolique	Passif
Empowerment individuel		Autonome	Fierté d'appartenance nationale	Sans conscience politique	Volatile	Solidarité, entraide	Sans conscience politique
Empowerment communautaire		Collectif	Fierté d'appartenance nationale			Solidarité	
Représentations sociales	Stéréotype, norme, croyance		Stéréotype, croyance	Stéréotype			

Légende - Jaune : le votant est sujet de l'acte électoral ; Vert : le votant est objet de l'acte électoral ; Saumon : l'acte électoral est fonction de variables psychographiques (ex. traits de personnalité) et socio-démographiques (ex. type de migration)

Conclusion du chapitre IV

L'analyse présentée dans ce chapitre est riche en enseignements, puisque nous avons pu explorer un certain nombre de points fondamentaux nécessaires à la compréhension du transnationalisme tunisien. En mettant l'accent sur les expériences migratoires des Tunisiens à l'Etranger ainsi que sur l'importance de leur environnement, dans un contexte électoral, nous avons pu soulever un certain nombre de questions, relatives aux attitudes trans-électorales.

Le taux de participation constitue le principal indice renseignant sur l'implication des votants à distance, qui vont jusqu'à adopter des comportements électoraux communautaires (« empowerment communautaire »).

Le choix d'un mode de scrutin proportionnel (le plus fort reste) a permis une large représentation politique à l'Assemblée Constituante, ce qui a, non seulement empêché l'installation d'une majorité parlementaire, mais a favorisé l'expression de forces politiques

multiples et de dynamiques associatives plus importantes. Cela va jusqu'à externaliser les différentes identités politiques dans les territoires de résidence ou à intégrer des partis ou listes de l'Étranger. Nous avons tenté de trouver des éléments de réponse aux comportements trans-électoraux, au vu d'un taux de participation transnational tunisien non négligeable et concomitant avec le taux national.

En outre, nous soulignons l'importance des concepts de représentations sociales et d'empowerment, inhérents aux dynamiques communautaires de l'environnement des transnationaux. La forme du vote suit, dans ce cas, le degré d'attraction de l'espace politique environnant. Cela nous amène à supposer que, plus l'environnement politique est attractif, plus le vote serait fertile et plus élevé serait le taux de participation. Pour ce qui concerne notre recherche, le vote serait de nature stratégique, symbolique, patriotique, passif ou subi, aléatoire ou d'influence (exercée par les médias ou la famille, en l'occurrence).

Ces données théoriques constituent un prélude à notre enquête de terrain. En effet, nous avons procédé à un état des lieux de la recherche, suivant une approche socio électorale et psychosociale, intégrant le poids des représentations sociales. Outre ces champs disciplinaires, notre analyse a permis de mettre en évidence la pertinence de l'approche géographique et de l'analyse multi-échelle, dans l'étude du vote à distance. Ce vote, loin de prendre une forme atypique, nous semble conforme, à la fois, aux modèles électoraux en Occident et aux mécanismes démocratiques du pays d'origine, la Tunisie.

Le seul paramètre de différenciation réside dans la distanciation avec le pays d'origine, non seulement d'un point de vue géographique mais surtout d'un point de vue sociologique et historique. Les transnationaux tunisiens n'ont pas été formés à la citoyenneté et les politiques restrictives ne leur ont pas offert, d'emblée, cette opportunité, encourageant inconsciemment un civisme au service du pays d'origine, que le contexte transitionnel tunisien a facilité. C'est en raison de ces éléments que l'appropriation de l'empowerment individuel, sur le plan politique, s'avère être un terrain encore non exploité et constitue, de ce fait, l'axe principal de notre réflexion. Le travail empirique (Questionnaire et Entretien) nous permettra de vérifier certaines de nos hypothèses, relatives au degré d'implication politique des transnationaux tunisiens.

PARTIE III : Transnationalisme des Tunisiens : Rôles et représentations des votants à distance (Enquêtes de terrain)

L'analyse du nouveau cadre institutionnel tunisien après 2011, nous a permis d'appréhender les mécanismes de démocratisation et la place accordée aux transnationaux dans cette nouvelle configuration. Leur degré d'implication dans ces dynamiques, nous a permis de découvrir plusieurs formes de transnationalisme politique (associatifs, militants, politiques, citoyens et institutions).

Dans cette partie, nous tenterons de nous rapprocher de ces acteurs, pour les explorer au niveau des motivations ayant suscité leur degré de politisation, partant d'un certain nombre d'hypothèses (à confirmer ou à infirmer). Notre objectif est de saisir l'impact de l'environnement transnational sur le comportement du votant à distance, du point de vue aussi bien de son choix électoral que du coût de son acte. Ces paramètres seront étudiés en fonction de l'environnement géographique de résidence, qui appelle à des dynamiques variées.

Par conséquent, dans le chapitre V, nous rendrons compte de l'enquête relative au vote à distance sur le territoire rhônalpin, menée durant les élections législatives de 2014. Notre objectif consiste à appréhender les modes de connexion avec le pays d'origine et les motivations factuelles qui incitent, aujourd'hui, ce type d'électorat à s'investir dans un processus démocratique hors sol. Le chapitre qui suit (chapitre VI) comporte une enquête ciblant les activistes (députés, candidats et militants) du processus démocratique, à un niveau transnational, depuis la France.

Enfin, dans le dernier chapitre de cette partie (chapitre VII) nous exposerons les informations recueillies de l'intérieur de l'administration tunisienne, par le biais de notre expérience au gouvernement provisoire, pour l'élaboration du projet de loi du Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger (observation participante). Le compte-rendu de ce travail de terrain nous permettra de comprendre la question transnationale tunisienne, aussi bien au niveau des formes d'engagement à distance (Cf. Chapitre I), que des procédures institutionnelles en faveur des transnationaux (Cf. Chapitre II).

Chapitre V. Analyse du comportement électoral transnational des migrants et descendants de migrants tunisiens (Enquête par Questionnaire)

L'étude des concepts de transnationalisme et de diaspora (Cf. Chapitre I) nous a permis de définir l'approche la plus en adéquation avec notre recherche. Elle a également balisé le terrain aux réflexions sur le transnationalisme tunisien, en France, qui prend de plus en plus d'envergure, à travers, entre autres, les désignations et les représentations de ces acteurs, les migrants, aussi dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. L'institutionnalisation de ces pratiques, ici et là-bas, s'est imposée en légitimant certaines attitudes et comportements civiques et politiques, dans un contexte tunisien de démocratisation (Cf. Chapitre II). Ce nouveau paysage constitue, de ce fait, un changement imminent pour le transnationalisme politique tunisien, qui fait face à une nouvelle gestion de sa bi-citoyenneté (Cf. Chapitre III et IV).

Dès lors, nous nous sommes intéressée à ces citoyens ordinaires, au moment de leur participation politique symbolique, légitime et officielle, à savoir le vote à distance, durant les législatives de 2014, sur le territoire rhônalpin. De cette manière, nous envisageons de répondre à un certain nombre de questionnements, dans cette recherche : l'influence supposée de l'environnement de l'électeur à distance, la composition de cet environnement, l'usage des espaces numériques et télévisuels tunisiens et le rôle de la bi-citoyenneté chez ces votants à distance.

Nous consacrons ce chapitre à la restitution des données quantitatives recueillies au moyen d'un questionnaire, durant les trois jours de vote (22, 23 et 24 novembre 2014). Celles relatives aux profils des enquêtés, permettent d'établir des catégories d'électeurs à l'Etranger, en fonction de variables telles que la catégorie socioculturelle, le genre, l'âge, le type de migration ou le niveau de participation politique. En premier lieu, nous exposons la méthodologie utilisée. En second lieu, nous présentons les résultats de cette enquête.

1- Conception du questionnaire

1.1. Pré-enquête

Afin de déterminer le degré de pertinence de notre sujet de recherche et de tester la faisabilité de notre travail de terrain, nous avons organisé un débat avec un nombre restreint d'académiciens de différents horizons : politologues, sociologues, psycho-sociologues et historiens. Cette démarche a été complétée par des rencontres avec des acteurs de terrain : militants sociaux et politiques ainsi que des activistes de la Société Civile.

Ces échanges nous ont permis de cerner quelques pistes de réflexions, jugées importantes, et qui ont considérablement favorisé la préparation de notre enquête de terrain. Les questions liées à l'espace familial, à l'environnement, aux différents canaux de communication multi-échelle et intracommunautaire se sont révélées être les axes principaux du vote à distance, depuis les différents espaces de résidence.

Pour concevoir nos outils d'investigation, nous nous sommes inspirée de travaux, aussi bien théoriques qu'empiriques, ayant trait au vote à distance et aux comportements électoraux des citoyens transnationaux.

1.2. De la théorie à l'empirie : l'enquête de terrain

Afin de conférer une dimension scientifique à notre étude du comportement électoral des Tunisiens résidant en Rhône-Alpes, nous avons effectué une enquête de terrain, ciblant les votants à distance de cette région.

D'un côté, le croisement de données statistiques du questionnaire a fait ressortir les aspects pertinents du comportement électoral des Franco-Tunisiens, résidant en région Rhône-Alpes, que des recherches complémentaires peuvent enrichir dans d'autres zones géographiques. De l'autre, les résultats de notre enquête ont permis d'appréhender les comportements des électeurs dans leurs environnements (familial, amical, résidentiel) ce qui nous ouvre des perspectives d'analyse, en termes de vote communautaire, de cette catégorie d'électeurs.

C'est pourquoi, nous nous sommes intéressée aux caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, à leur niveau scolaire et professionnel, au type de migration ainsi qu'aux motivations électorales des binationaux, dans les deux espaces. Tous ces paramètres sont appréhendés comme autant de facteurs susceptibles d'induire la forme du vote (Cf. Chapitre IV).

L'approche sociologique permet de comprendre les différentes formes d'influence exercée par les divers environnements. Comme le souligne Céline Braconnier, faire du terrain conduit donc à penser le vote autrement.⁵³²

Ceci étant, nous supposons que l'expérience migratoire jouerait un rôle majeur au niveau du comportement électoral des Tunisiens à l'Étranger, en ce sens que leur participation varierait en fonction de certaines variables telles que le lieu de résidence (taille de l'agglomération) et

⁵³² Céline, Braconnier et Jean Yves, Dormagen (2012); *Op.Cit.*, p.10

l'environnement associatif et politique local et transnational. Par ailleurs, plus le citoyen est distant de certaines dynamiques, plus le coût de l'acte électoral serait important.

Nous émettons les hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1- Les électeurs de la première génération de l'immigration seraient plus impliqués dans l'activité associative que ceux des seconde et troisième générations de migrants tunisiens.
- Hypothèse 2 : Les femmes s'impliqueraient socialement et politiquement autant que les hommes. Leur rôle serait déterminant dans le comportement électoral des binationaux des deuxième et troisième générations.
- Hypothèse 3 : Les détenteurs de la double nationalité seraient plus nombreux à voter que ceux ayant seulement la nationalité tunisienne.
- Hypothèse 4 : Les votants issus d'une grande agglomération s'impliqueraient davantage pour le vote à distance que ceux issus d'une petite ou moyenne agglomération.
- Hypothèse 5 : Les catégories d'électeurs les plus impliquées dans l'espace politique français seraient les binationaux et les cadres.
- Hypothèse 6 : La médiatisation des partis politiques aurait une influence sur cet électorat.

Notre enquête de terrain, par questionnaire, a pour objectifs :

- 1- D'explorer le profil de l'électeur tunisien résidant en France, à travers son degré de motivation et d'implication, en matière de vote à distance
- 2- D'appréhender les formes de désignation de cette catégorie d'électeurs, durant les législatives tunisiennes d'octobre 2014, sur le territoire français (région Rhône-Alpes).
- 3- De s'interroger sur le degré de participation, dans l'espace politique du pays de résidence et de relever les inférences possibles avec l'espace politique tunisien.
- 4- De s'interroger éventuellement sur les formes et motifs de déterritorialisation et d'externalisation politique.

A travers nos hypothèses, liées aux motivations électorales, au degré d'implication politique et à l'environnement socio-culturel, nous envisageons de répondre à des interrogations, par le biais d'une enquête de terrain en Rhône-Alpes.

Notre population d'enquête⁵³³ se compose de 300 électeurs, interrogés à la sortie des bureaux de vote de Roanne, Villeurbanne et Grenoble⁵³⁴. Nous explorerons le profil de cette catégorie d'électeurs du point de vue de l'environnement géographique et communautaire local, en intégrant la question du « coût de l'acte électoral », dans un contexte transnational. Dans cette perspective, nous mettrons l'accent, entre autres, sur les choix électoraux, en fonction de la taille des différentes agglomérations. Cela nous permettra de mesurer l'impact des variables introduites, y compris la variable géographique.

Rappelons que pour vérifier nos hypothèses, nous recourrons à la pluriméthodologie : administration d'un questionnaire et conduite d'entretiens. Ces outils d'investigation nous permettront de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses et d'ouvrir des perspectives d'analyse des comportements électoraux transnationaux des migrants et descendants de migrants tunisiens.

Dans ce travail, nous présenterons l'analyse du comportement de l'électeur en passant par son identification, son parcours migratoire, son environnement le plus influent et son niveau « d'intégration politique », en France. De manière complémentaire, et à travers notre analyse du terrain, nous nous intéresserons aux formes de désignation et de représentation de cette catégorie électorale, en nous basant sur la littérature grise, les réseaux sociaux et les médias dans les deux territoires nationaux.

Nous procéderons suivant une méthode inductive beaucoup plus que déductive. Notre approche est sociologique et psychosociologique. Pour ce qui concerne la technique d'investigation, nous combinerons les abords quantitatif (recueil de données quantifiables) et qualitatif (analyse de contenu d'entretiens semi-directifs) avec prédominance du premier. Notre outil principal de recueil de données est le questionnaire, comportant trois types de questions : fermées, à choix multiple (QCM) et ouvertes.

⁵³³ Questionnaire administré les 24, 25 et 26 octobre 2014, dans trois villes de la circonscription électorale France Sud, situées en Rhône-Alpes

⁵³⁴ Villeurbanne et Roanne sont rattachées au consulat de Lyon, Grenoble à celui de Grenoble.

Choix des zones :

Le choix de la région Rhône-Alpes s'explique par le fait qu'on y recense un nombre important d'inscrits, dans la zone France Sud (Cf. Tableau ci-dessous). Nos enquêtés (Questionnaire) résident dans trois agglomérations variant en fonction de la taille : une grande agglomération, Lyon-Villeurbanne⁵³⁵ (148500 habitants pour 5889 Tunisiens inscrits au consulat de Lyon)⁵³⁶, une agglomération moyenne, Grenoble (690548 habitants et de 40655 Tunisiens inscrits au consulat de Grenoble) et une petite agglomération, Roanne (35750 habitants pour 655 Tunisiens, inscrits au consulat de Lyon), soit un total de 47199 Tunisiens résidant dans ces trois villes. Nous avons comptabilisé 45544 électeurs en Rhône-Alpes (inscrits au consulat de Lyon et à celui de Grenoble), dont 8625 votants dans les trois bureaux où s'est déroulée notre enquête.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons, dans les détails, la représentativité de la population-mère. Nous considérons que ces données sont primordiales pour notre enquête.

Pour ce qui est du choix de notre population d'enquête, il s'est effectué de manière aléatoire, en fonction, essentiellement, du critère de disponibilité des électeurs.

Pour montrer le degré de représentativité de la population-mère, nous présentons les données, selon trois niveaux géographiques différents.

⁵³⁵ Quoique le questionnaire ait été administré aux électeurs du bureau de vote de Lyon- Villeurbanne, du point de vue de la taille de l'agglomération nous prenons en compte la population totale de Lyon, soit 2.265.375 habitants

⁵³⁶ Villeurbanne est une agglomération de la ville de Lyon , qui compte 2265375 habitants pour 68565 Tunisiens

Tableau J. Répartition des votants sur les différentes circonscriptions électorales (France- Sud)

Circonscription électorale / Région ou ville	Nombre Inscrits	Nombre de Votants	<i>Nombre d'enquêtés</i>
France Sud	114206	30852	
Rhône Alpes	45544	11677	300
Roanne	640	154	50
Villeurbanne Bureau 1	3881	865	150
Grenoble Bureau 1	4104	717	100
Total des électeurs dans les bureaux votes concernés par notre enquête	8625/45544	1736/ 11677	300/1736

Le tableau ci-dessus présente et situe notre échantillon par rapport à la sous-population-mère (les votants de la région Rhône-Alpes, soit 11677). Pour ce qui concerne le nombre d'inscrits aux bureaux de vote où s'est déroulée notre enquête (Roanne, Lyon-Villeurbanne, Grenoble), il est de l'ordre de 8625, pour 1736 votants.

Nous avons administré le questionnaire à 500 sujets, à l'entrée des bureaux de vote. Afin de minimiser, autant que possible, la marge d'erreur, nous n'avons retenu que les questionnaires valables, après tri et élimination des questionnaires comportant des données « contaminées », biaisées. C'est ainsi que notre population d'enquête (Questionnaire) se compose de 300 enquêtés, comme le montre le tableau J, ci-dessus.

En tenant compte du nombre total de votants dans la région Rhône-Alpes (11677), notre échantillon de 300 votants sur 1736 (dans les 3 bureaux de vote concernés) permet une marge d'erreur de $\pm 5,59\%$, pour un niveau de confiance de 0,95. (Voir tableaux, in « Méthodologie », p. 20)

Cela s'explique par le fait que la sous population-mère (1736), d'où est extrait notre échantillon, équivaut à 14,86% de la population-mère, c'est-à-dire les votants de la zone Rhône-Alpes, soit 11677. La proportion observée de votants est égale à 300/1736, soit 17,28 %. Dans ce cas, les deux proportions sont comparables (17 et 15). Ainsi, l'échantillon défini de 300, nous permet d'explorer les résultats d'enquête avec

5% de risque de nous tromper (plus ou moins 5,59%)⁵³⁷. Compte tenu de ces informations, l'utilisation des pourcentages pour ce que nous qualifions d'échantillon de commodité, semble valable.

Dans cette partie, nous nous proposons de prolonger l'analyse de Thibaut Jaulin⁵³⁸, dans le but d'obtenir des données contextualisées et surtout de terrain. Notre étude a tenu compte d'un certain nombre de variables :

- Sociodémographiques, socio-économiques (l'âge, le genre, la CSP⁵³⁹, le niveau d'études ou CSC⁵⁴⁰ et le type de migration)
- Géographiques (lieu de résidence)
- Psychographiques⁵⁴¹ : degré d'implication dans l'activité politique et / ou associative à un niveau local et transnational.

1.3. Pré-test

Notre souci majeur fut de garantir la validité et la fiabilité à nos outils et de réduire au maximum les biais méthodologiques. Dans l'intention d'assurer une parfaite faisabilité de notre enquête de terrain, nous avons pris en considération la lisibilité de l'outil d'investigation, de façon à permettre de recueillir le maximum de données variées.

Pour ce faire, nous avons conçu une « version expérimentale » du questionnaire (recueil de données quantitatives) et du guide d'entretiens semi-directifs (données qualitatives). Avant de mettre au point la version définitive de nos outils d'investigation, nous les avons testés (pré-enquête) auprès d'un groupe réduit d'enquêtés, en veillant, au maximum, à ce que celui-ci ait les mêmes caractéristiques que la population d'enquête (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, etc.).

Les résultats du pré-test nous ont permis d'améliorer les questions : en majorité des questions fermées, avec plus de possibilités de réponses aux questions à choix multiple, telles que la catégorie socioprofessionnelle ou le moyen d'accès aux informations relatives aux partis politiques. Nous avons également revu la question liée au type de migration, occultant l'immigration illégale, tout en insérant l'item « Autre », dans le cas d'un votant tunisien sans séjour légal en France. Malgré notre anticipation, cette situation ne s'est pas produite, en fin de compte.

⁵³⁷Voir tableaux in « Méthodologie », p.21

⁵³⁸ Thibaut, Jaulin (2014); *Op.Cit.*, p. 10

⁵³⁹Catégorie Socio-Professionnelle

⁵⁴⁰Catégorie Socio-Culturelle

⁵⁴¹ Toutes les variables en rapport avec la personnalité, le système de valeurs et de croyances

Notre questionnaire comporte 16 questions fermées, à choix multiple (QCM) avec certains items, complétés pendant la passation du questionnaire, du type : « Autre ; justifiez votre choix » (Voir « Méthodologie », p. 24). Pour assurer le traitement statique des données recueillies, nous avons procédé à leur codification.

2- Les difficultés rencontrées

Comme pour tout travail empirique, les difficultés sont prévisibles, a fortiori dans un contexte migratoire et s'agissant d'un sujet d'ordre politique. Il convient seulement d'en saisir la dimension conflictuelle en s'adaptant à la situation présente. Le paysage politique tunisien est en constante mutation. De plus, les crispations sociales sont révélatrices des conflits interpersonnels. Ces difficultés, transposées à notre contexte déterritorialisé, ici et là-bas, sont autant d'entraves cumulatives au déroulement normal de l'enquête sur tous les plans. Notre travail de terrain a buté sur deux difficultés majeures.

La première, fut de parvenir à gagner la confiance de nos compatriotes, afin qu'ils acceptent de répondre au questionnaire. Les enquêtés politisés étaient perturbés par notre statut de chercheur.

En effet, nous avons noté une certaine méfiance de la part de bon nombre d'entre eux, ayant des idées préconçues, ce qui était nettement perceptible à travers leur refus de répondre au questionnaire.

Nous étions, justement, à l'ère de la « chasse aux sorcières », où les Tunisiens se contrôlaient mutuellement et se méfiaient les uns des autres, répondant au slogan « Dégage », dans une atmosphère de paranoïa assez marquée. Nous étions tantôt un individu « pro sioniste », tantôt une espionne envoyée par les Etats-Unis⁵⁴². On nous prêtait, également, le rôle de séductrice, plus précisément, du Secrétaire d'Etat, qui nous avait nommée au poste de chargée de mission. Suite à ce travail au gouvernement provisoire (observation participante), certains avaient véhiculé de nous l'image d'une opportuniste cherchant à occuper des postes !

Sans avoir l'intention de répondre à ces procès d'intention, il va de soi que notre travail s'inscrit dans un cadre académique, complètement détaché de tout parti politique. En fait, nous sommes mue par une passion pour la recherche et une soif d'expériences de terrain, même si celles-

⁵⁴²Le dénigrement a atteint son paroxysme avec la publication d'un article, avec notre photo, dans un de journal électronique de tendance islamiste.

ci sont parfois amères, ce qui nous incitait, souvent, à adopter une attitude défensive, voire offensive (Cf. Chapitre VII). Il nous a fallu à chaque rencontre expliquer minutieusement notre projet et nos objectifs auprès des personnes sollicitées.

Nous avons pu contourner cette difficulté grâce à notre notoriété locale, étant connue des associations de l'immigration et de la jeunesse, ainsi que de certains représentants du gouvernement provisoire. Cela découle, entre autres, du fait de notre implication dans le processus révolutionnaire en Tunisie (2011), en tant que membre de l'IRIE France Sud (Cf. Chapitre III).

C'est ainsi que, pour administrer le questionnaire, nous avons fait appel à trois étudiants non tunisiens dans chaque bureau de vote (Roanne, Lyon et Grenoble), après avoir obtenu au préalable une autorisation de l'ISIE. Toutefois, en dépit de ces précautions, une des étudiantes lyonnaises a été agressée verbalement par une électrice qui l'avait prise pour une espionne politique. Ses documents ont été jetés au sol. Le coordinateur régional de l'IRIE France Sud, présent au Consulat, a confisqué les documents à l'étudiante. Il a fallu que nous intervenions pour expliquer la présence de ces enquêteurs, de façon à éviter un « procès-verbal ». Après discussion avec le Consul Général de Tunisie à Lyon, nous étions dans l'obligation d'effectuer nous-même la passation du questionnaire, durant des deux dernières journées, dans le secteur de Villeurbanne.

La seconde difficulté se rapporte aux obstacles causés par le multilinguisme et les différents niveaux de langue des transnationaux tunisiens. En effet, les trajectoires migratoires étant différentes, nous avons fait face aux problèmes de compréhension du français, de la part de certains votants, du fait de leur analphabétisme ou illettrisme. Il nous a fallu traduire les questions en dialecte tunisien. Nous avons anticipé cette difficulté en la prenant en considération lors du recrutement des enquêteurs.

En effet, nous avons veillé à la présence d'au moins un arabisant non tunisien dans chaque bureau de vote, pour éviter les suspicions d'espionnage en faveur d'un quelconque parti et assurer la traduction des réponses provenant de votants analphabètes ou illettrés en français. C'est que, les contraintes de langue peuvent altérer les résultats d'un questionnaire, en ce sens que des consignes mal comprises peuvent biaiser les réponses.

La bonne traduction des termes est donc capitale pour notre enquête. Par exemple, l'expression « nefdi bledi » se traduit par (« je me sacrifie »/ « je mourrai pour mon pays ») au sens passionnel du terme. « El watan » (la patrie) est énoncé, la plupart du temps, par les personnes politisées ou cadres et « bledi » (mon pays) par les citoyens apolitiques ou issus de catégories socioprofessionnelles moins favorisées.

Sans une connaissance du dialecte, la traduction peut aboutir à une perte du sens premier. Finalement, l'adaptation au niveau de langue de l'enquêté, nous a permis, non seulement de mettre celui-ci en confiance (« je suis un des vôtres »), mais aussi de rassurer l'électeur, de telle sorte qu'il a fini par percevoir le questionnaire comme un outil au service d'un projet d'amélioration du vote à distance.

3- Identification des enquêtés

L'étude présentée à l'issue de cette enquête, constitue la première analyse statistique consacrée au processus électoral transnational tunisien, en Rhône-Alpes, voire en France, dans le cadre des élections législatives tunisiennes d'octobre 2014.

Le choix de l'échantillon d'électeurs s'inscrit dans une démarche novatrice pour l'enquête quantitative. En nous basant sur des analyses récentes « africanistes »⁵⁴³, nous nous rendons compte de la richesse du transnationalisme tant au niveau électoral que sociologique. Il convient, en conséquence, de procéder, au préalable, à une description de notre population d'enquête. Qui sont les enquêtés? Que font-ils ? Quel âge ont-ils ? Où résident-ils (petite, moyenne ou grande agglomération) ?

3.1. Population d'enquête

Notre population d'enquête se compose de 300 votants, répartis sur trois zones urbaines de tailles inégales (petite, moyenne et grande agglomération). Ces villes relèvent de la région dite « France Sud » (Cf. chapitre III), qui compte 288706 Tunisiens, pour 114206 inscrits (en âge et en droit de voter)⁵⁴⁴.

Pour commencer, nous avons procédé à une répartition de la population d'enquête en fonction de l'âge, du genre, et de la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, sur 300 votants, 143 sont comptés dans la catégorie jeune (entre 18 et 35 ans), soit 48% des votants de l'échantillon global. On dénombre également 156 femmes contre 144 hommes, soit 48% d'électorat féminin. L'impact de ces deux variables, ayant retenu toute notre attention, nous y avons consacré une partie importante de notre travail d'analyse.

⁵⁴³ Jean-Philippe, Dedieu et al.(2013) ; *Op.Cit.*p. 52

⁵⁴⁴ Chiffres obtenus par nous-même, lors de notre mission de communication en tant que membre IRIE de la région France Sud en 2011. Ces données ont été réutilisées par l'IRIE en 2014, aucun autre recensement n'ayant été fait, depuis.

La circonscription consulaire tunisienne de Lyon englobe plus de 14 départements⁵⁴⁵ et 5 régions, comptant plus de 68565 ressortissants tunisiens, dont 38384 hommes et 30181 femmes. Cette population se caractérise, notamment, par l'importance de la tranche d'âge « jeunes », ne dépassant pas 35 ans, pour les hommes et 30 ans, pour les femmes, qui représentent plus de 38% du nombre total.

Concernant les électeurs, le nombre total d'inscrits dans la circonscription consulaire de Lyon, est de l'ordre de 43179, dont 14200 votants aux bureaux de vote du consulat de cette même ville et 717 à Villeurbanne⁵⁴⁶.

Notre travail d'enquête s'est basé sur 300 votants : La circonscription consulaire de Grenoble compte 5 départements⁵⁴⁷. La communauté tunisienne, dans cette région, est estimée à 30655 individus. Elle est composée de 24013 hommes et 16642 femmes. Lors des législatives de 2014, 20655 électeurs étaient inscrits dans ce consulat pour seulement **4422** inscrits enregistrés et invités à voter dans le bureau qui a concerné notre enquête, pour **717** votants dont **100** font partie de notre population d'enquête. En outre, notre enquête a ciblé **50** électeurs à Roanne (pour 640 Tunisiens inscrits et **154** votants) ; **150** électeurs à Villeurbanne (pour 3881 Tunisiens inscrits et **865** votants).

Notre enquête de terrain⁵⁴⁸ nous a permis de recueillir des données quantitatives variées. Nous les présentons dans les tableaux statistiques ci-après.

⁵⁴⁵Le consulat général de Tunisie à Lyon couvre 14 départements : le Rhône, la Loire, le Cantal, la Haute Loire, le Puy de Dômes, la Haute Vienne, le Corrèze, la Creuse, l'Allier, Nièvre, Cote d'Or, la Soane et Loire, le Jura et l'Ain. Site : <http://www.consulattunisie-lyon.org/le-consul-general/>

⁵⁴⁶ ISIE 2014 , site : <http://www.isie.tn/>

⁵⁴⁷ Le consulat général de Tunisie à Grenoble compte 5 départements : l'Ardèche (07), la Drôme (26), l'Isère (38), la Savoie (73) et la haute Savoie(74). S'agissant de la répartition socio-professionnelle de la communauté, on relève qu'elle est essentiellement composée d'employés et artisans (20989 personnes) , de cadres supérieurs (255), d'étudiants (826) et d'élèves (7231)

⁵⁴⁸Administration d'un questionnaire à 300 électeurs, à la sortie des bureaux de vote de Roanne, Lyon-Villeurbanne, Grenoble(octobre 2014)

A- Age

Tableau 1. Répartition des votants en fonction de la variable âge

Q.1	N	%
entre 18 et 35 ans	143	48%
entre 35 et 50 ans	92	31%
plus de 50 ans	65	22%
Total	300	100%

B- Genre

Tableau 2. Répartition des votants en fonction de la variable genre-population d'enquête

Q.2	N	%
Masculin	144	48%
Féminin	156	52%
Total	300	100%

C- Lieu de résidence

Tableau 3. Répartition des votants en fonction du lieu d'habitation (population d'enquête)

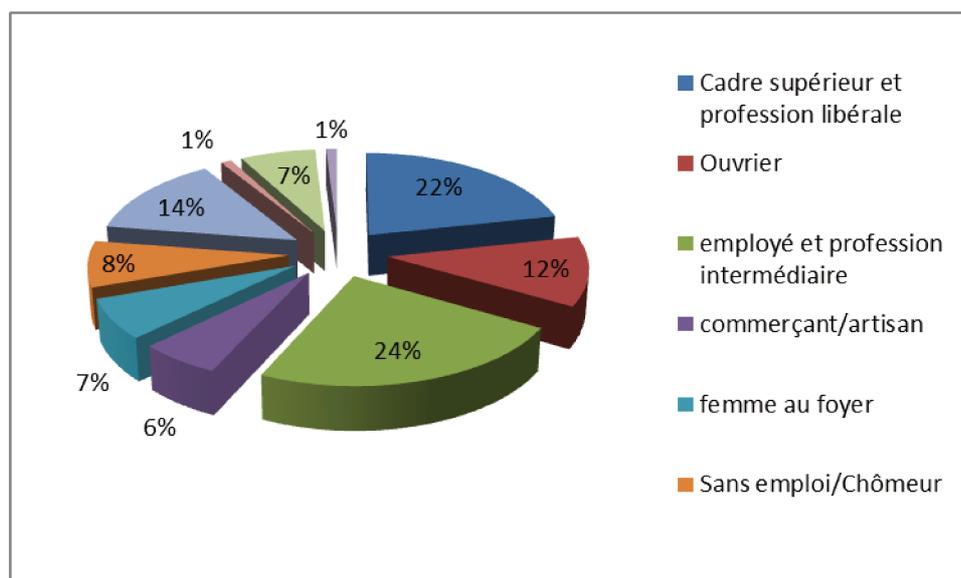
Q.3	N	%
Grande agglomération	120	40%
Agglomération moyenne	97	32%
Petite agglomération	44	15%
1 ⁵⁴⁹	35	12%
2 ⁵⁵⁰	3	1%
Total	300	100%

⁵⁴⁹les >35 et >50 originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne

⁵⁵⁰Etudiants à Lyon mais habitant d'autres villes

Du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle, si on regroupe les statuts sociaux en trois catégories : CSP+⁵⁵¹, CSP±⁵⁵² et CSP-⁵⁵³, nous pouvons dire que les sujets se répartissent comme suit :

	N	%
CSP+ ⁵⁵⁴	65	22%
CSP± ⁵⁵⁵	90	30%
CSP- ⁵⁵⁶	58	19%
Autre ⁵⁵⁷	87	29%
Total	300	100%



Graph.4- Répartition des électeurs suivant la CSP⁵⁵⁸ (300 votants).

⁵⁵¹ Pour désigner la catégorie socio-professionnelle favorisée

⁵⁵² Pour la catégorie socioprofessionnelle moyenne

⁵⁵³ Pour la catégorie socioprofessionnelle défavorisée

⁵⁵⁴ Cadre supérieur et profession libérale

⁵⁵⁵ employé et profession intermédiaire- commerçant/artisan

⁵⁵⁶ Ouvrier- Sans emploi/Chômeur

⁵⁵⁷ femme au foyer- A la retraite- Etudiant- Lycéen- formation-ANC

⁵⁵⁸ Catégorie Socio-Professionnelle

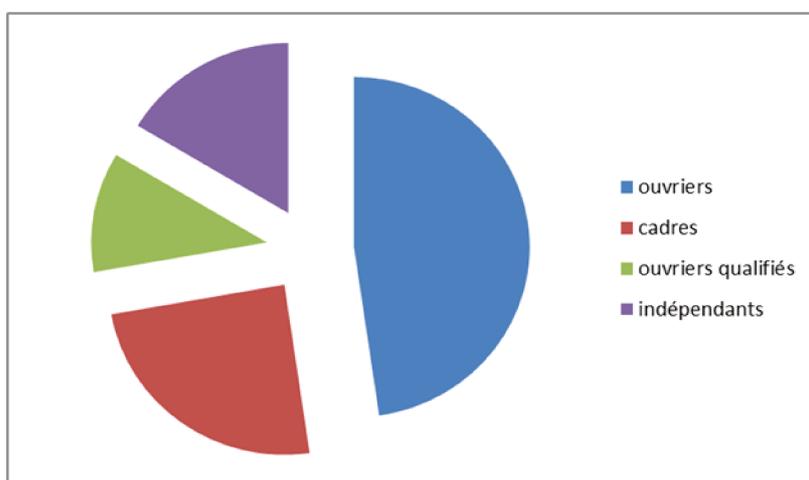
On constate que la catégorie socioprofessionnelle moyenne est majoritaire, âge, genre et zone de résidence confondus. Le reste des électeurs sont soit en situation intermédiaire (Etudiant-Lycéen- Formation- Ex-député ANC⁵⁵⁹-femme au foyer (23%)) soit à la retraite (7%).

Selon l'OTE⁵⁶⁰, en 2006, la répartition des Tunisiens à l'Etranger selon la catégorie professionnelle, était comme suit :

Tableau 4- Répartition des émigrés tunisiens en fonction de la CSP- 2006

Catégorie professionnelle	%
Ouvriers	47.7
Cadres	24.5
Ouvriers qualifiés	11.4
Indépendants	16.4
Total	100.0

Source : OTE



Graph. 5- Répartition des émigrés tunisiens en fonction de la C.S.P., en 2006

⁵⁵⁹ ANC signifie Assemblée Nationale Constituante ; il s'agit d'un député de 2011, inscrit au bureau de vote de Grenoble et n'ayant aucun autre statut social et professionnel en France lors de l'administration du questionnaire.

⁵⁶⁰ l'Office des Tunisiens à l'Etranger

Concernant notre population d'enquête, en 2014, la répartition est comme suit :

Tab. 5. Distribution des sujets en fonctions de la CSP -(population d'enquête)

Q.4.	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	65	22%
Ouvrier	35	12%
employé et profession intermédiaire	72	24%
commerçant/artisan	18	6%
femme au foyer	20	7%
Sans emploi/Chômeur	23	8%
Etudiant	42	14%
Lycéen	2	1%
à la retraite	21	7%
10- formation-ANC	2	1%
Total	300	100%

Les votants de la catégorie « Cadres » (65/300 ; soit 22 %), sont plus nombreux que ceux de la catégorie « ouvriers », (35/300 ; 12%). Cela pourrait montrer l'impact des variables socio-culturelle et socio-professionnelle au niveau de l'implication des trans-nationaux, dans le processus de transition démocratique, dans le pays d'origine.

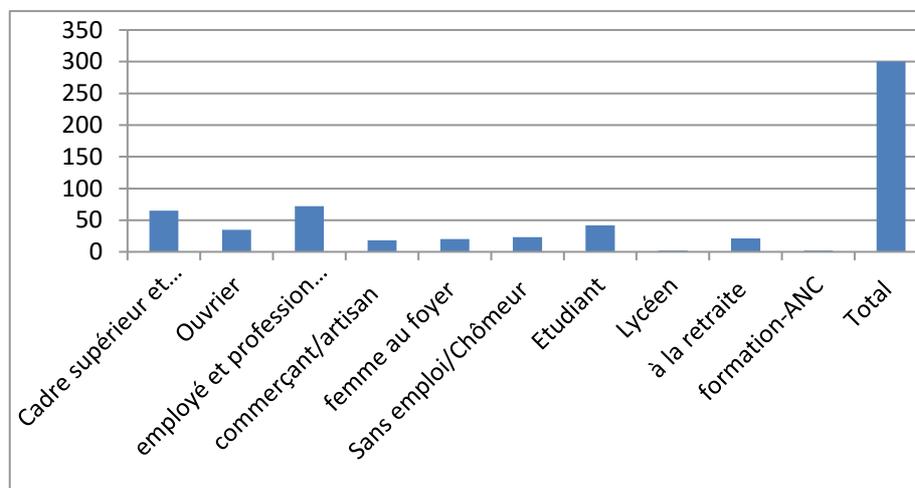
En effet, il y aurait une corrélation négative entre ces deux paramètres, en ce sens que plus le niveau socio-culturel est élevé, moins élevé serait le coût de l'acte électoral. Ce constat est relativement confirmé à travers la proportion de la catégorie « employé et profession intermédiaire » (72 / 300, soit 24%). Si on regroupe les proportions des deux catégories (« cadres » et « employé et profession intermédiaire »), on remarque que les sujets appartenant à ces deux catégories représentent la quasi-moitié des votants, soit 46%. (Voir tab.4, p. 220)

La baisse du taux de participation, au niveau de la catégorie « ouvriers », trouverait son explication dans l'abstention relative au vote de classe (KLATZMANN, 1957)⁵⁶¹ qui semble

⁵⁶¹ Joseph, Klatzmann(1957) ; « Comportement électoral et classes sociales. Etude du vote communiste et du vote socialiste dans le département de la Seine » ; In Maurice , Duverger ; François, Gauguier et Jean ,Touchard (dir.) ; *Les élections du 02 janvier 1956*, Armand Colin Edit., *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, pp. 254-285

marquée dans les milieux populaires (GAUGO, 2007)⁵⁶². En effet, des enquêtes, en France, en 1978 et 1988, ont démontré que c'est dans ces milieux qu'on enregistre, généralement, le taux d'abstention le plus élevé.

Pour être en mesure de confirmer l'impact des deux variables en question, en ce qui concerne les votants tunisiens à distance, il serait judicieux de comparer avec une population plus large, ce que nous n'avons pu effectuer du fait que nous ne disposions pas de données à ce propos, d'une part, et du fait de l'absence de travaux s'étant intéressés au « vote de classe » tunisien, d'autre part.



Graph.6- Répartition des votants en fonction de la CSP ((population d'enquête)

Malgré l'absence de données relatives à 2014, concernant la répartition de la population-mère (les Tunisiens à l'Etranger) en fonction de la C.S.P., nous avons tenu à présenter les proportions selon cette catégorie. Le tableau 4, de 2006 (p. 213), montre que la plus grande proportion, soit 47,7%, appartient à la catégorie « ouvriers ».

Cela témoigne d'une présence ouvrière importante. Ces données sont intéressantes, quoique non actualisées ; l'écart n'est pas important par rapport à celles de 2014. Relativement à notre population d'enquête, il y aurait un taux d'abstention significatif, au niveau de la catégorie ouvrière.

⁵⁶² Florent, Gaugo (2007) ; « Les mutations du vote ouvrier sous la Ve république ». *Nouvelle Fondation*, 2007/1 (N°5, pp.15-20).

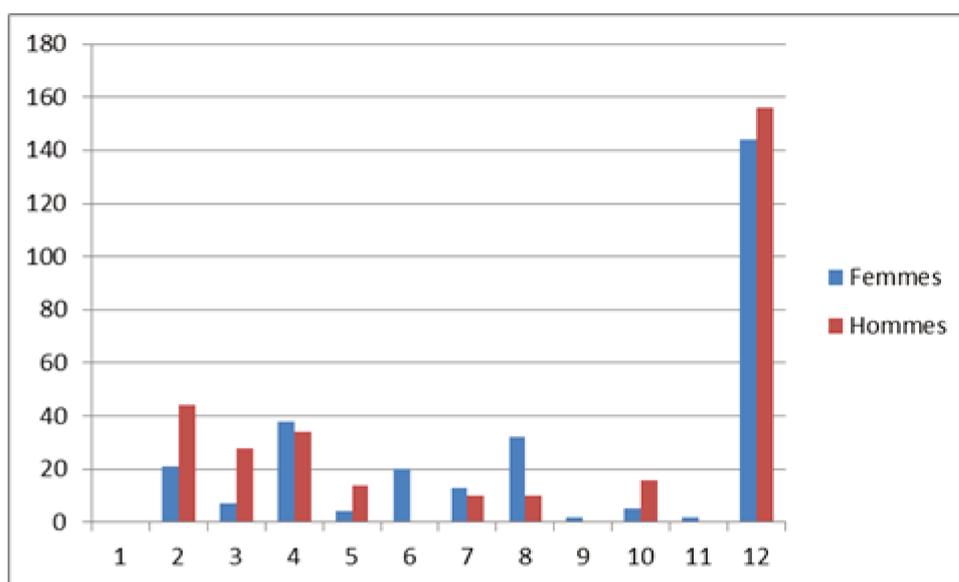
Tab. 6- Distribution des votants en fonction de la CSP comparaison F/H (population d'enquête)

Q.4	F	H
	N	N
Cadre supérieur et profession libérale	21	44
Ouvrier	7	28
employé et profession intermédiaire	38	34
commerçant/artisan	4	14
femme au foyer	20	0
Sans emploi/Chômeur	13	10
Etudiant	32	10
Lycéen	2	0
à la retraite	5	16
ANC- Formation	2	0
Total	144	156

Les femmes semblent plus nombreuses à reprendre, ou à poursuivre, des études universitaires. Elles sont présentes dans les catégories « professions intermédiaires » et « cadres » (59/ 144). Toutefois, le nombre d'enquêtées de la catégorie « femme au foyer » est de 20/ 144. Du côté des hommes, la proportion « étudiant » est moins importante (10/156) que chez les femmes (32/144). En revanche la gent masculine comporte une proportion plus élevée de « cadres » (H : 44/156 ; F : 21/144). Nous remarquons, également, que les hommes retraités (16/156) sont plus nombreux que les femmes de la même catégorie (05/144), ce qui pourrait expliquer la présence d'un électorat féminin relativement jeune et impliqué : 90 femmes de 35 ans, contre 53 hommes pour la même tranche d'âge (Voir tab.11, p.219)

Tab. 7- Distribution des votants en fonction de l'âge- comparaison F/H - (population d'enquête)

Q.1	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	90	48%	53	34%
entre 35 et 50 ans	32	31%	60	38%
plus de 50 ans	22	22%	43	28%
Total	144	100%	156	100%



Graph.7- Répartition des votants en fonction du genre et de la CSP. (Population d'enquête)

Nous constatons que les femmes ont des profils quasi-similaires à ceux des hommes. Moins présentes dans la catégorie « ouvriers », on les retrouve largement en tête dans les milieux universitaires et les professions intermédiaires. D'une part, cela met en exergue la diversité de la population féminine tunisienne à l'Etranger. D'autre part, ces données nous renseignent sur la place des femmes dans l'espace public français, ce qui suppose une bi-citoyenneté.

3.2. Profil des votants à distance

3.2.1. Type de migration

Les données recueillies au moyen du questionnaire renseignent sur la variété des trajectoires des migrants et descendants de migrants tunisiens. Elles sont édifiantes à plus d'un titre et témoignent avec vigueur de l'importance de cette population. Selon

le dernier rapport de l'OTE de 2014, le nombre de Tunisiens résidant en France s'élève à 668660, pour 1.325690 dans le monde. C'est la plus importante et la plus ancienne communauté sur le territoire français, avec 54,4%.

Contrairement à l'immigration tunisienne en Italie, qui demeure directement liée aux motivations économiques, celle en France est en constante progression, depuis les années 80. Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer cette tendance à la hausse, dont le regroupement familial et surtout les nouvelles naissances sur le sol français, qui sont comptées dans notre étude dans la catégorie des deuxième et troisième générations. Parmi les nouvelles générations, 8536 Tunisiens hautement qualifiés sont recensés en 2014 « avec une nette domination des domaines de *l'enseignement, de la recherche scientifique et de l'ingénierie. L'Europe reste la première destination des cadres tunisiens, avec plus de 60,4% du nombre total, soit 5155 cadres* ». ⁵⁶³

Pour faciliter l'analyse des données de notre enquête, nous avons classé les différents types de migration selon l'installation sur le sol français des Tunisiens et de leurs descendants. Pour ce faire, nous avons regroupé les étudiants dans une catégorie que nous avons nommée les nouvelles premières générations. Dans une autre catégorie, nous avons mis ensemble les binationaux, les naissances issues d'un mariage mixte et les Tunisiens nés sur le sol français. Enfin, l'item « Autre » nous a servi pour désigner l'immigration clandestine et saisonnière ou tout autre type de migration non régulière ou non réglementaire.

Le tableau suivant fait ressortir le profil des électeurs des deuxième et troisième générations d'immigrés tunisiens.

Tab.8- Distribution des votants en fonction du type de migration - (population d'enquête)

Q.5	N	%
1 ^{ère} génération	149	50%
2 ^{ème} génération	121	40%
3 ^{ème} génération	30	10%
Total	300	100%

Le nombre d'enquêtés de la troisième génération d'immigrés est relativement faible (30/300, soit 10%). Il s'agit des descendants d'immigrés tunisiens, donc des

⁵⁶³<http://tunisiens-de-france.com/les-tunisiens-residents-a-letranger-chiffres-et-statistiques-de-lote/>

citoyens nés en France, ou ayant des ascendants tunisiens nés en France. En établissant une comparaison en termes d'implication politique dans les deux espaces nationaux (question 16), nous constatons que le pourcentage de votants à la présidentielle française de 2012 ne dépasse pas **8%**, contre **24%** aux législatives tunisiennes.

Toutefois, le taux de participation des deuxième et troisième générations d'immigrés est assez bas, aussi bien aux législatives tunisiennes de 2014, qu'à la présidentielle française de 2012. Le coût de l'acte électoral constitue un facteur en termes d'implication, pour cette catégorie de citoyens tunisiens ou d'origine tunisienne résidant en France. Il est dès lors possible de parler de désaffiliation électorale locale, sous l'effet de la transmission familiale ou par recherche de repères manquants.

Tab.9. Répartition des votants en fonction du type de migration - Roanne

Q.5	N
1 ^{ère} génération	22
2 ^{ème} génération	23
3 ^{ème} génération	5
Total	50

Tab. 10- Distribution des votants en fonction du type de migration- Lyon

Q.5	N
1 ^{ère} génération	75
2 ^{ème} génération	68
3 ^{ème} génération	7
Total	150

Tab.11- Distribution des votants en fonction du type de migration- Grenoble

Q.5	N
1 ^{ère} génération	52
2 ^{ème} génération	30
3 ^{ème} génération	18
Total	100

D- STATUT ADMINISTRATIF

Tab. 12- Distribution des votants en fonction du « statut administratif » (population d'enquête)

Q.6	N
La nationalité française	222
Titre de séjour	76
NR ⁵⁶⁴	2
Total	300

Dans la catégorie « nationalité française », on compte les électeurs appartenant aux première, deuxième et troisième générations de l'immigration ainsi que ceux faisant partie des nouvelles premières générations (immigrés récemment installés).

Tab.13- Distribution des votants en fonction du « statut administratif » - (Lyon)

Q.6	N
La nationalité française	114
Titre de séjour	36
Total	150

Tab. 14- Distribution des votants en fonction du « statut administratif »-(Grenoble)

Q.6	N
La nationalité française	63
Titre de séjour	35
Autre	2
Total	100

Tab.15- Distribution des votants en fonction du « statut administratif » - (Roanne)

Q.6	N
La nationalité française	45
Titre de séjour	5
Total	50

⁵⁶⁴ NR : Non réponse

E- PARTICIPATION POLITIQUE EN FRANCE

- Q 16.a (municipales)

Tab. 16-Distribution des votants en fonction du vote aux municipales (population d'enquête)

Q.16.a	N	%
Oui	124	41%
Non	176	59%
Total	300	100%

Tab. 17- Distribution des votants en fonction du vote aux municipales - (Lyon)

Q.16.a	N
Oui	68
Non	82
Total	150

Tab. 18- Distribution des votants en fonction du vote aux municipales (Grenoble)

Q.16.a	N
Oui	40
Non	60
Total	100

Tab. 19- Distribution des votants en fonction du vote aux municipales - (Roanne)

Q.16.a	N
Oui	16
Non	34
Total	50

- Q16-b (présidentielle FR 2012)

Tab. 20- Distribution des votants en fonction du vote à la présidentielle FR 2012

Q. 16-b	N	%
Oui	169	56%
Non	130	43%
N.R.	1	0%
Total	300	100%

Tab.21- Distribution des votants en fonction du vote à la présidentielle FR 2012 (Lyon)

Q.16-b	N
Oui	86
Non	64
Total	150

Tab. 22- Distribution des votants en fonction du vote à la présidentielle FR 2012
(Grenoble)

Q.16-b	N
Oui	48
Non	51
N.R.	1
Total	100

Tab. 23- Distribution des votants en fonction du vote à la présidentielle FR 2012- (Roanne)

Q.16-b	N
Oui	35
Non	15
Total	50

Le tableau 23 comporte une majorité de votants transnationaux tunisiens résidant à Roanne, de nationalité française, soit 70% ayant affirmé avoir voté à la présidentielle française de 2012. Ces résultats sont différents de ceux de Lyon-Villeurbanne et Grenoble, qui comportent, plutôt, une majorité d'électeurs tunisiens n'ayant pas d'implication dans la vie politique française (51% de non-votants, pour Grenoble et 43% pour Lyon-Villeurbanne). Nous pouvons dès lors penser que plus l'agglomération est petite, plus les transnationaux sont impliqués, politiquement, en faveur du pays de résidence.

F-PARTICIPATION AUX DIFFERENTS SCRUTINS, EN FRANCE ET EN TUNISIE

Tab. 24- Distribution des votants en fonction du vote en Tunisie et en France

Q.15	N	%
Elections législatives tunisiennes ⁵⁶⁵	76	25%
Présidentielle Tunisienne	52	17%
Présidentielle Française	20	7%
Toutes les trois	150	50%
N.R.	2	1%
Total	300	100%

Tab. 25- Distribution des votants en fonction du vote en Tunisie et en France (Lyon)

Q.15	N
Elections législatives tunisiennes ⁵⁶⁶	44
Présidentielle Tunisienne	21
Présidentielle Française	7
Toutes les 3	76
Autre	2
Total	150

⁵⁶⁵législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

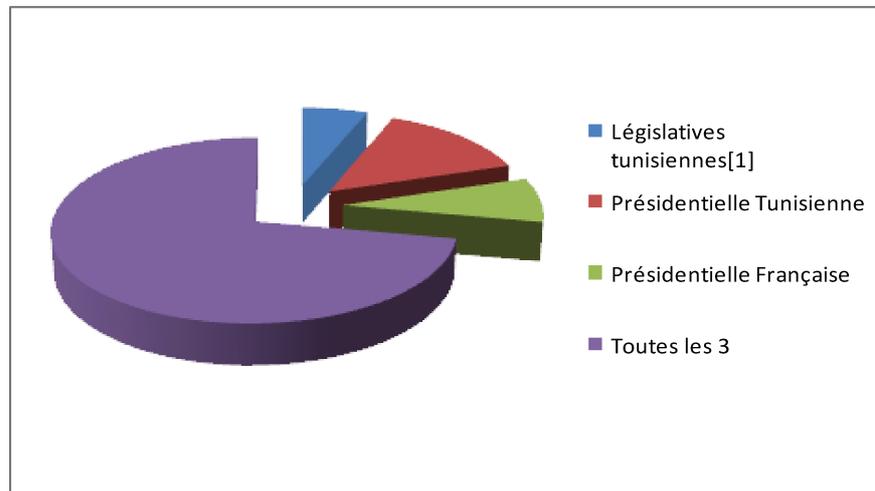
⁵⁶⁶ Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

Tab. 26- Distribution des votants en fonction du vote en Tunisie et en France (Grenoble)

Q.15	N
Elections législatives tunisiennes ⁵⁶⁷	29
Présidentielle Tunisienne	24
Présidentielle Française	9
Toutes les 3	38
Total	100

Tab. 27.- Distribution des répondants en fonction du vote aux différents scrutins, en Tunisie et en France - (Roanne)

Q.15	N
Législatives tunisiennes ⁵⁶⁸	3
Présidentielle Tunisienne	7
Présidentielle Française	4
Toutes les 3	36
Total	50



Graph. 8- Distribution des votants en fonction du vote aux différents scrutins, en Tunisie et en France - (Roanne)

⁵⁶⁷ législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

⁵⁶⁸ législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

Tab. 28- Distribution des binationaux en fonction de leur participation aux scrutins en France et en Tunisie

Type migration et vote Tn et Fr ⁵⁶⁹ en %	2 ^{ème} Génération	3 ^{ème} Génération	Vote aux législatives Tunisiennes	Vote à la présidentielle française
Roanne	46%	10%	11% et 17%	7% et 9%
Lyon-Villeurbanne	45%	5%	68%	7%
Grenoble	30%	18%	29%	9%

En additionnant les taux de participation de l'électorat de la deuxième génération (40%) et de la troisième génération (10%), nous sommes à même d'affirmer que la moitié de notre population d'enquête, soit 151 votants, fait partie de la catégorie « jeunes votants à distance », laquelle est majoritairement binationale (74% d'électeurs) .

3.2.2. Les jeunes et les binationaux

A peu près la moitié des répondants (48 %), appartiennent à la catégorie « jeunes », soit la tranche d'âge comprise entre 18 et 35 ans. Ceux qui sont âgés de plus de 50 ans constituent quasiment le quart (22%). A majorité masculine_ quoique l'intervalle entre les deux groupes de genre ne soit que de 04%_ la plus grande proportion des sujets (40%) est issue d'une grande agglomération. Seulement 10% des enquêtés font partie de la troisième génération et 14% des sujets de la tranche d'âge entre 18 et 35 ans (48% des enquêtés⁵⁷⁰) sont étudiants.⁵⁷¹

Il ressort de la distribution des votants, en fonction du type de migration, que la moitié d'entre eux fait partie de la première génération, qui regrouperait les catégories « cadres » et « professions intermédiaires »⁵⁷² et, probablement, la catégorie « jeunes ».

Une corrélation entre la variable genre et la tranche d'âge 18-35 ans, nous permet d'obtenir le tableau 29, p.26.

⁵⁶⁹Tn : en Tunisie ; Fr : en France

⁵⁷⁰Voir tableau1, in « Annexes », p.495

⁵⁷¹ Voir tableau 4, in « Annexes », p.496

⁵⁷² Voir tableau 6, p. 223

Tab. 29- Distribution des sujets en fonction de l'âge et du genre (échantillon global)

Q.1	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	90	48%	53	34%
entre 35 et 50 ans	32	31%	60	38%
plus de 50 ans	22	22%	43	28%
Total	144	100%	156	100%

Nous constatons que les femmes représentent à peu près la moitié (48%) de la catégorie « jeunes » (moins de 35 ans) et quasi le tiers (31%) de la tranche d'âge « moins de 50 ans ». Ce taux éclaire le chercheur sur le profil du « jeune votant à distance ». La répartition des sujets en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, du type de migration et de la double nationalité nous servent de pistes pour l'interprétation des données de l'enquête. En effet, du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle nous retrouvons 14% d'étudiants, soit 42 électeurs sur 300. Il ne nous a pas été possible de croiser les variables « âge », « genre » et « CSP », ce qui nous aurait permis de vérifier la catégorie socio-professionnelle des jeunes électrices.

En revanche, nous avons pu quantifier la proportion des deuxième (40%) et troisième (10%) générations de migrants tunisiens à travers la question 5 (type de migration). Cela nous a permis de constater que cette proportion représente la moitié de notre population d'enquête et éventuellement de la catégorie « jeunes » (les tranches d'âge comprises entre moins de 35 ans et moins de 50 ans).

- Les binationaux

Ce qui est remarquable, c'est que la grande majorité des répondants a la nationalité française (74%). La moitié d'entre eux (50%) sont universitaires (bac+). Une comparaison au niveau du comportement électoral des migrants tunisiens, en France, avec les études faites sur les migrants sénégalais⁵⁷³, nous permet de constater que nos résultats concordent avec ceux auxquels ont abouti des travaux réalisés au sujet de la place différenciée « prise par l'immigration dans les imaginaires nationaux »⁵⁷⁴. En effet, « la participation cumulative » se dégage nettement des résultats obtenus. Les données recueillies au moyen du questionnaire font ressortir le fort engagement électoral des binationaux Franco-Tunisiens, dans les deux espaces territoriaux.

⁵⁷³ Dedieu, et al.(2013); *Op.Cit.* p. 52

⁵⁷⁴ Idem

Tab.30- Distribution des binationaux en fonction de la génération de migration

Q. 5	N	%
1 ^{ère} génération	82	37%
2 ^{ème} génération	117	53%
3 ^{ème} génération	23	10%
Total	222 ⁵⁷⁵	100%

Il est possible de regrouper les binationaux dans deux catégories, qui se différencient du point de vue de l'expérience migratoire.

1. Les natifs du pays d'accueil et/ ou d'un parent français, appartenant à la deuxième et à la troisième génération de l'immigration tunisienne, se trouvent parmi les 140 votants de notre population d'enquête (300 enquêtés)
2. Les naturalisés de la première génération d'immigrés tunisiens, suite à un mariage mixte ou à une situation professionnelle⁵⁷⁶, soit 82 votants sur 300.

Les résultats relatifs à la catégorie des votants appartenant à la seconde génération d'immigrés, révèlent une implication plus forte (117/ 222⁵⁷⁷) qu'au niveau des deux autres, qui ont, également, une « bi-citoyenneté ». Cependant, nous constatons que ceux de la première génération d'immigrés (82 / 222) sont plus impliqués que ceux de la troisième génération (23 /222).

La participation à l'activité politique serait plus significative pour les Tunisiens nouvellement binationaux. En revanche, la désaffiliation du pays d'origine est remarquable au niveau des votants binationaux, n'ayant connu que le pays de résidence. Ce résultat concorde avec les constats auxquels ont abouti les travaux précédemment analysés au chapitre I. Il évoque « la double absence » (SAYAD ,1999⁵⁷⁸, Cf. Chapitre I), ainsi que l'impact des politiques restrictives françaises sur la participation électorale des descendants de migrants (TIBERJ et SIMON , 2012)⁵⁷⁹

Dans la continuité de notre analyse, il convient de s'interroger sur les motifs de vote, aux scrutins ici et là-bas, de la catégorie des votants binationaux et de comprendre ce qui anime cet électorat ayant une double citoyenneté.

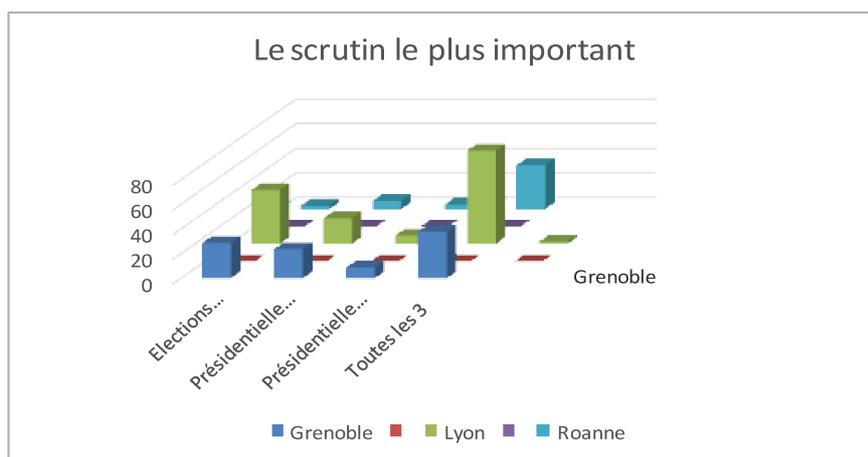
⁵⁷⁵Sur 300 sujets, nous avons dénombré 222 binationaux

⁵⁷⁶ Les contrats à durée indéterminée (CDI) facilitent l'installation durable des migrants tunisiens

⁵⁷⁷ Electeurs binationaux

⁵⁷⁸Abdelmalek, Sayad, (1999) ; *La double absence*. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré ; Paris, Le Seuil, coll. "Liber".

⁵⁷⁹ Patrick, Simon et Vincent, Tiberj (2012) ; *Op.Cit.*,p.49



Graph. 9- Scrutins les plus importants - comparaison Roanne/Lyon/Grenoble

Tab. 31- Distribution des votants en fonction de leur vote en Tunisie et en France

SCRUTIN	N
Législatives tunisiennes ⁹⁷	76
Présidentielle Tunisienne	52
Présidentielle Française	20
Toutes les 3	150
N.R.	2
Total	300

Comme le montrent les résultats ci-dessus, nous constatons que la moitié des électeurs (150/300) disent avoir participé, ou avoir l'intention de participer⁵⁸⁰, aux trois élections ici et là-bas (législatives tunisiennes et présidentielles française et tunisienne).

L'acte et l'intention électorale renferment des motifs et des facteurs pluriels, majoritairement centrés sur l'attachement aux deux territoires, ainsi qu'aux capitaux sociaux et identitaires. Les préférences pour le vote aux législatives tunisiennes et aux présidentielles françaises et tunisiennes sont en cohérence avec le profil des binationaux franco-tunisiens. Ces données mettent en exergue la permanence des liens dans les deux pays et le rôle électoral qu'ils peuvent jouer sur deux territoires.

Nous retrouvons une certaine porosité au niveau des circulations, des transferts et des motivations des migrants et descendants de migrants. Cela proviendrait du fait que la plus grande proportion (37%), avait fait ses études hors sol tunisien _donc appartient aux

⁵⁸⁰ Cela concerne l'élection présidentielle tunisienne qui n'a pas encore eu lieu, au moment de notre enquête

catégories de la deuxième et de la troisième génération_ et que 33% n'avaient suivi qu'une partie de leur scolarité dans le pays d'origine.

Catherine WITHOL DE WENDEN (2010) souligne, d'ailleurs, la force géopolitique de ces circulations. « *Pour les États émetteurs, les diasporas deviennent un instrument d'externalisation de sa capacité d'action hors de son territoire* »⁵⁸¹. Nous notons la présence importante, dans notre population d'enquête, d'électeurs répondant à deux critères pertinents_ en rapport avec le transnationalisme_ à savoir : le bi-nationalisme (74%) et le niveau universitaire (50%). Le premier facilite la circulation d'un territoire à l'autre. Le second ouvre de nouvelles perspectives en termes de contribution au développement là-bas, intégrant de fait la participation à la transition démocratique, à travers l'acte électoral.

3.2.3. La « nouvelle première génération » et la catégorie « étudiant ».

La moitié de notre population d'enquête (50%) se compose de votants issus de la première génération, avec une bonne proportion (40%) appartenant à la seconde. Nous qualifions de première génération les migrants installés pour la première fois sur le territoire de résidence. Cette génération n'a, par conséquent, aucune ascendance migratoire.

La majorité de cette catégorie_ à l'exception des premières générations de plus de 50 ans, appartenant à une vague migratoire bien déterminée_ se compose de « compétences », d'étudiants et de personnes ayant acquis leur droit de séjour ou de nationalité française par le biais d'un mariage.

Cette proportion d'enquêtés est assez importante. Sa particularité est d'avoir une facilité d'usage de la langue arabe et d'accès aux informations véhiculées dans les médias tunisiens et les réseaux sociaux arabes. Cela n'est pas toujours le cas des sujets appartenant aux deuxième et troisième générations, non arabophones, beaucoup plus dépendants du cercle familial, où la télévision tunisienne, omniprésente dans les foyers, constitue l'unique moyen de communication et d'information politique.

⁵⁸¹ Withol, de Wenden (2010). *La question migratoire au XXIe siècle : migrants, réfugiés et relations internationales* / Paris : Presses de Sciences Po, 2010. 272p.

Tab. 32- Distribution des votants en fonction du niveau socioculturel

Q.7	N	%
Primaire	27	9%
Secondaire	63	21%
Bac	61	20%
Bac +	149	50%
Total	300	100%

Tab. 33- Distribution des votants en fonction du lieu de scolarisation

Scolarité en Tunisie	N	%
Une partie	99	33%
Toute la scolarité	85	28%
Pas du tout	110	37%
Autre ⁵⁸²	6	2%
Total	300	100%

Nous constatons qu'une bonne proportion d'étudiants fait partie de ce que nous qualifions de « nouvelles premières générations ». Ils sont comptabilisés parmi les 50 % d'enquêtés ayant un niveau d'études supérieur (Bac+) (Voir tab.33, p.327).

Pour ce qui concerne le lieu de scolarisation (question 8), il ressort, des données recueillies, que les premières générations ainsi que les étudiants ont effectué « une partie » de leur scolarité en Tunisie (99 votants sur 300, soit 33%) contre 85 votants (28%) ayant effectué « toute la scolarité » (en Tunisie).

Les étudiants feraient partie de la proportion d'enquêtés ayant répondu par la négative à la question 16 (« Avez-vous voté aux élections françaises ... ? ») du fait, probablement de la non-détention de la carte d'identité française, ou d'un désintérêt politique en France ou encore d'une éventuelle absence de permanence et de projection d'avenir dans le pays de résidence. Ce constat témoigne, outre

mesure, d'une participation politique tournée uniquement vers le pays d'origine, renforcée par une externalisation politique sur le territoire français. La déterritorialisation relative, explicitée par DELEUZE, trouve pleinement son sens dans ce cas de figure. (Cf. Chapitre VIII).

4- Impact de la variable genre : prédominance de l'électrice à distance

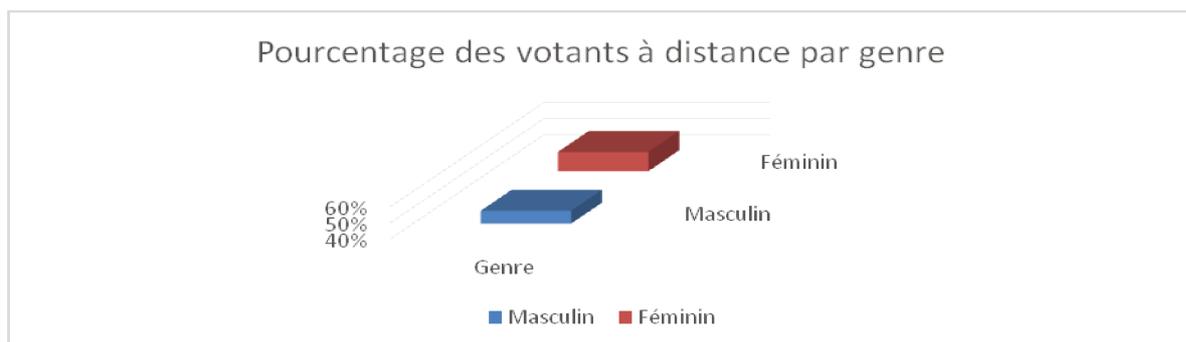
4.1. Rôle des Tunisiennes transnationales

Dans cette étude, nous présentons des résultats très intéressants, du point de vue de l'analyse en termes de genre. Cette variable occupe une place centrale dans notre enquête. En effet, l'implication des électrices franco-tunisiennes, leur niveau d'études, ainsi que leur implication transnationale, nous ont interpellée à plus d'un titre. Il s'agit précisément de s'interroger sur la position qu'occupe cet électorat dans les deux niveaux de l'analyse structurelle du transnationalisme. (Cf. Chapitres I et II)

Ces électrices franco-tunisiennes s'inscrivent-elles dans une dynamique sociale tourainienne de type actionnaliste ? Participent-elles à l'évolution sociétale dont elles sont, elles-mêmes, objet et sujet ? Ou bien, se positionnent-t-elles du côté de l'externalisation des champs politiques tunisiens, en jouant un rôle en termes d'influence électorale au sein de l'environnement déterritorialisé ?

4.2. Dimension politique de l'acte trans-électoral féminin

Le graphique suivant illustre la distribution des électeurs en fonction du genre



Graph.10-Répartition des votants à distance en Rhône-Alpes⁵⁸³

⁵⁸³ Pour une population d'enquête de 300 électeurs tunisiens à distance (législatives tunisiennes d'octobre 2014-Roanne, Lyon et Grenoble)

Il ressort du graphique ci-dessus, que le taux de participation féminine est légèrement plus élevé. Il convient de noter que 10 enquêteurs sur 12 étaient des femmes. Cela aurait-il biaisé les résultats ? Ou bien, l'électorat féminin se serait-il révélé plus collaborateur et plus dynamique ?

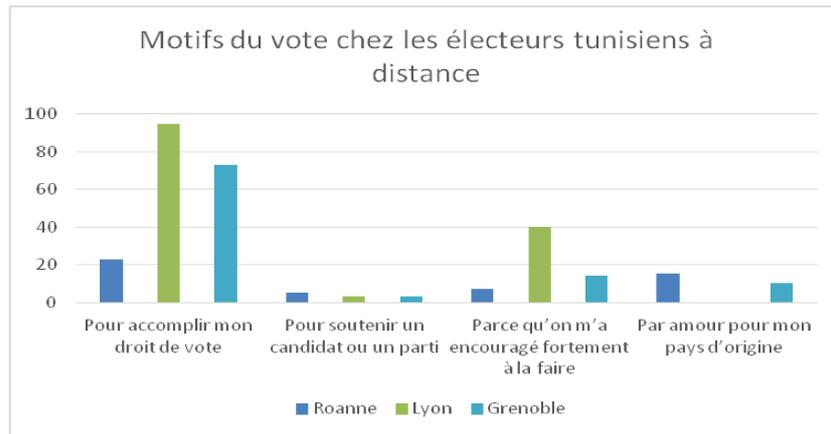
Dans *Sociologie de l'expérience*, François DUBET (1993)⁵⁸⁴ montre que le déclin des instances collectives (État-nation, classes sociales) fait que l'on ne peut plus appréhender l'action des individus en termes de rôles ou de normes. Selon l'auteur, « la distance réflexive des individus au système les contraint à construire une identité qui ne leur est plus assignée. ». Dans ce cas, il serait difficile d'affirmer que les électrices tunisiennes à distance répondent à une forme d'externalisation des champs politiques tunisiens. Il serait, en revanche, plus pertinent de voir en elles des citoyennes agissant en congruence avec les logiques des transferts sociaux entraînant, dans leurs mobilités symboliques, les scènes et les espaces d'expression externalisés des champs politiques. Ce que nous développerons dans le chapitre VIII.

Dans ce sens, leur comportement électoral suivrait une logique de construction citoyenne et identitaire qui les fait sortir de leur rôle social assigné. Dissimulé derrière un patriotisme affiché et revendiqué, le vote adopte un sens nouveau de responsabilisation individuelle que ces électrices transmettent à leur descendance, dans la même logique adoptée par le transfert social et culturel.

Il devient important, pour ces électrices, d'agir pour le pays ancestral comme si elles cherchaient à consolider une attache affective et identitaire avec ce pays. Cet acte en soi n'est pas forcément lié aux autres mobiles du vote tels que l'adhésion à un parti politique ou à une quelconque idéologie. Les résultats obtenus à la question 18, concernant le motif du vote, pour les enquêtés de Roanne, révèlent qu'une très faible minorité d'électrices (4%) affirme voter « pour soutenir un parti ou un candidat ».

Le graphique suivant illustre les données relatives aux motifs du vote (Comparaison Roanne/Lyon/Grenoble)

⁵⁸⁴François, Dubet(1993) ;*Sociologie de l'expérience* ;Paris, Seuil.1993



Graph.11- Motifs du vote aux législatives tunisiennes (électeurs tunisiens à distance)

Les résultats de notre enquête font ressortir l'importance de l'acte électoral. En effet, dans les trois bureaux de vote, nous constatons que les électrices sont majoritaires à voter pour « accomplir un droit de vote » (104 électrices / 144)⁵⁸⁵. En revanche, une faible minorité (18 électrices /144)⁵⁸⁶ a voté par incitation et sous l'influence d'une tierce personne (« *parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire* »). Cette proportion minimale démontre que les électrices ne subissent pas une influence de l'environnement associatif et politique, en dépit de la présence d'une communication de proximité, par le biais de la distribution de tracts dans les marchés, des réunions publiques avec des candidats sur place, avec des promesses électorales relatives à l'amélioration du quotidien des familles expatriées. En outre, il convient de souligner que dans les trois bureaux concernés, nous constatons une quasi-absence de soutien à un quelconque candidat ou parti politique.

L'acte électoral féminin s'avère plutôt symbolique, en ce sens que la majorité des électrices votent « *par amour pour le pays d'origine* », certaines l'exprimant dans la langue d'origine par « *hob el watan* », ou « *hob bledi* » (dialecte tunisien). Ces réponses récurrentes sont ressorties de l'analyse de contenu de l'item « Autre », de la question 14 (Voir « Questionnaire », in « Annexes », pp. 447-451). Notons, par ailleurs, que le terme « watan » (la patrie) est énoncé par les électrices et électeurs « cadres ». En revanche, le terme « bledi » (mon pays) est un terme populaire utilisé, le plus souvent, par des électeurs de catégories socioprofessionnelles modestes (ouvriers, femmes au foyer, retraité(e)s, sans-emploi).

La réponse « *par amour pour le pays d'origine* » représente 33% des motifs de vote des électrices tunisiennes à distance. *Le coût de l'acte électoral* émane d'une logique d'appartenance identitaire avec tout ce qu'elle peut impliquer en termes de culturalité et d'ethnicité, sans pour autant

⁵⁸⁵ Roanne : 13- Lyon : 58- Grenoble : 33 (voir tableau, in « Annexes », p. 544)

⁵⁸⁶ Roanne : 04- Lyon : 07- Grenoble : 07 ;Idem

focaliser sur les conséquences politiques de ce même acte. Le motif principal du vote serait l'adhésion à une entité déjà existante, sans intérêt particulier accordé à un groupe défini, à l'instar des partis politiques.

4.3. Place des transferts immatériels des femmes dans un contexte trans-électoral

Nous savons, d'après des études africanistes, que les femmes sont garantes du patrimoine culturel immatériel⁵⁸⁷. C'est la femme qui décidait dans l'Afrique ancienne. C'est elle qui orientait la famille et la société. De même, on constate dans le matriarcat d'essence africaine, l'importance accordée à la femme de tous les temps :

« C'est bien à elle que revient la mission de réaliser les actes fondateurs de la Renaissance africaine. C'est la maman qui, la première, transmet l'oralité, simplement tout d'abord avec les berceuses qu'elle chante à son enfant. Nous savons qu'en consacrant plus de temps à la famille, elle est le premier vecteur de transmission et d'éducation. » (BRENER, 2009)⁵⁸⁸

Le comportement trans-électoral des Tunisiennes renvoie à l'analyse d'Evelyne BRENER. En effet, les femmes tunisiennes, résidant en France jouent un rôle-clé dans la transmission du patrimoine culturel et immatériel tunisien en écho aux rôles joués par les femmes maghrébines et africaines en l'occurrence. Leur rôle est prépondérant, tant au niveau de l'organisation et la participation aux mariages « arrangés », avec un natif ou une native du pays, que dans la transmission de la langue, des mœurs culturelles et culturelles tunisiennes, à leurs descendants nés en France. Elles contribuent, énormément, à préserver et à maintenir le lien avec le pays d'origine en cherchant constamment à consolider l'attache familiale avec la Tunisie.

A l'instar des études africanistes, qui mettent l'accent sur la notion de transmission par les femmes, nous nous interrogeons sur la place qu'occupe cette catégorie d'électeurs en termes de transferts sociaux, incluant de fait une participation accrue et influente à un niveau transnational. Selon la typologie de Peggy LEVITT, l'électrice tunisienne à distance s'inscrit à la fois dans les « structures normatives » et les « capitaux sociaux ». D'après l'auteure, « Les transferts sociaux

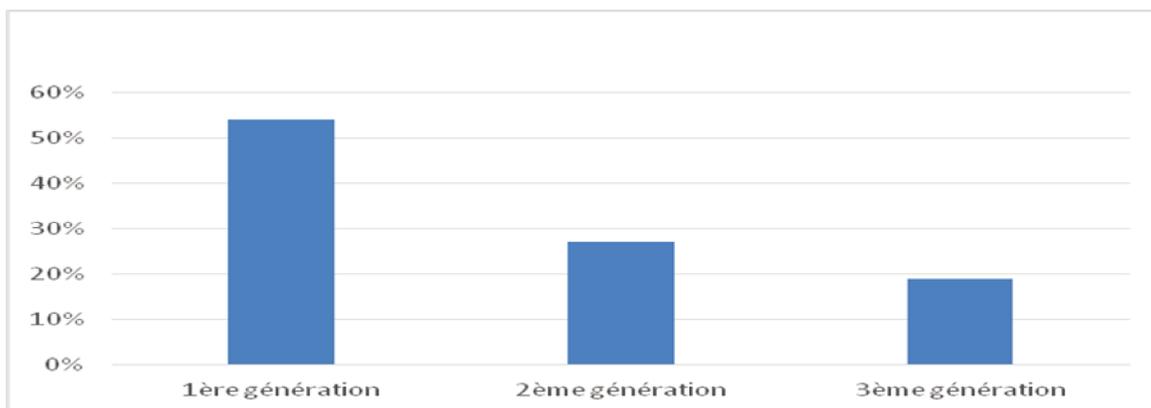
⁵⁸⁷ Selon l'UNESCO, le patrimoine culturel dans son ensemble recouvre plusieurs catégories de patrimoines. Le patrimoine culturel matériel comprend : -Le patrimoine mobilier : peinture, sculpture, monnaies, instruments de musique, armes, manuscrits...-Le patrimoine immobilier : monuments, sites archéologiques...-Le patrimoine subaquatique : épaves de navires, ruines et cités enfouies sous les mers...-Le patrimoine culturel immatériel : ce sont les traditions orales, les arts du spectacle, les rituels...

⁵⁸⁸Extrait de Evelyne, Brener(2009) ; "De l'oralité à l'audiovisuel pour la Renaissance Africaine et du rôle de la femme pour cet objectif". 3e Congrès international de la Femme Noire – Kinshasa, 1er décembre 2009. E. Brener est documentariste, secrétaire exécutive de l'association NzoMaKongo

sont les idées, les comportements, les identités et les capitaux sociaux qui circulent des communautés des pays d'accueil aux communautés des pays d'origine. Elles sont l'équivalent pour la circulation du Nord vers le Sud des ressources sociales et culturelles que les migrants apportent avec eux qui facilitent leurs transitions de migrants à ethniques. » ⁵⁸⁹

Tab.34- Distribution des votantes à distance en fonction de la variable génération d'immigration (Roanne)

Génération d'immigration	N	%
1 ^{ère} génération	9	33%
2 ^{ème} génération	14	52%
3 ^{ème} génération	4	15%
Total	27	100%

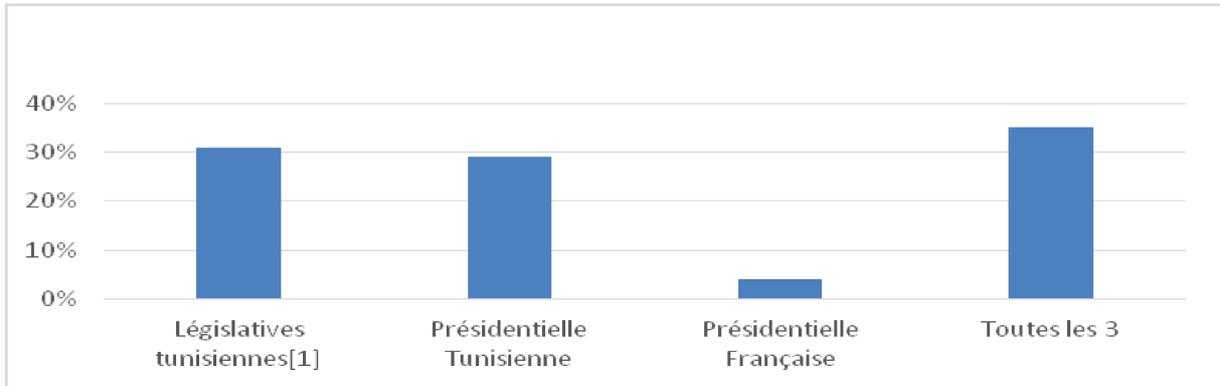


Graph.12- Distribution des votantes à distance en fonction de la variable génération d'immigration (Roanne)

Dans le tableau 34, nous avons présenté les différents types de migration chez l'électorat féminin tunisien roannais. Nous remarquons l'existence d'une grande majorité d'électrices transnationales de la première génération d'immigrés. En effet, au bureau de vote de Roanne, plus de 50% des électrices n'ont pas d'ascendance tunisienne en France, ce qui les place directement comme principales vectrices de transmission culturelle et sociale. Elles sont également plus concernées par l'acte électoral, forme de responsabilité citoyenne envers le pays d'origine. C'est là une attitude plus marquée que celle des deuxième et troisième générations.

⁵⁸⁹ Peggy, Levitt (1998) ; « Social Remittances. Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion », *International Migration Review*, 32 (4), 1998, p. 926-948.

Le graphique 13, ci-dessous illustre les données relatives à la participation des Tunisiennes de Roanne, aux différents scrutins, à un niveau national et transnational.



Graph. 13- Répartition des votantes à distance en fonction de leur participation aux scrutins en France et en Tunisie (Roanne)

Les données recueillies en réponse à la question 15 (« De ces 3 scrutins, quel est le vote le plus important d'après vous ? »), permettent de constater un paradoxe dans les choix **3** (Présidentielle française) et **4** (Toutes les 3). Ces résultats s'expliquent par l'écart entre le réel et le désirable chez les migrants et descendants de migrants transnationaux. Le réel étant l'acte politique, il n'est réalisable, dans un environnement dépolitisé et sous-représenté comme Roanne, qu'en étant maîtrisé et accompagné. Ceci explique la faible proportion de votantes à la présidentielle française (7%) en comparaison avec celles qui estiment que les trois scrutins sont importants (78%).

G- LES SCRUTINS LES PLUS IMPORTANTS

Tab. 35- Distribution des votants en fonction des principaux scrutins en Tunisie et en France- Comparaison H/F – Roanne

Q.15	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Législatives tunisiennes ⁵⁹⁰	1	4%	2	9%
Présidentielle Tunisienne	3	11%	4	17%
Présidentielle Française	2	7%	2	9%
Toutes les 3	21	78%	15	65%
Total	27	100%	23	100%

⁵⁹⁰ Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

H- LE MILITANTISME EN FONCTION DU GENRE

Tab. 36- Distribution des répondants en fonction du degré d'implication dans l'activité politique et associative- comparaison H/F - Roanne

Q.11 ⁵⁹¹	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Militant	0	0%	1	33%
Adhérent	1	50%	0	0%
Sympathisant	1	50%	2	67%
Total	2	100%	3	100%

Cette question (11) ne concerne que les électrices ayant répondu « Oui » à la question 10 (« Fréquentez-vous des associations tunisiennes ? »). Il s'agit de mesurer le degré d'implication dans l'activité associative et politique. Nous retrouvons la valeur symbolique chez les électeurs (hommes et femmes) avec une légère prédominance du dynamisme chez les femmes (une femme adhérente contre 0 chez les hommes).

I- CONNAISSANCE DES PARTIS EN FONCTION DU GENRE

Tab. 37- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques- comparaison H/F (Roanne)

Q.12	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	18	67%	18	78%
Non	9	33%	5	22%
Total	27	100%	23	100%

⁵⁹¹ Sujets ayant répondu « Oui » à la question 10.

J- NOMBRE DE PARTIS CITES EN FONCTION DU GENRE

Tab.38- Distribution des votants en fonction des partis politiques cités- comparaison H/F(Roanne)

Q.12	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Non réponse	6	22%	4	17%
Ennahda	3	11%	1	4%
Jabha	9	33%	9	39%
Nida Tounes	7	26%	4	17%
UPL	2	7%	5	22%
Total	27	100%	23	100%

Nous constatons que nos hypothèses plaçant l'électrice hors champ d'externalisation politique se confirment, avec 22% de non-réponse à la question 12 (« Pouvez-vous citer au moins trois partis politiques ? »). Nous aboutissons à la conclusion selon laquelle les votantes tunisiennes à distance, résidant dans une agglomération à faible densité urbaine, seraient dans une dynamique citoyenne et politique relative aux logiques des transferts sociaux (Cf. Chapitre VIII). Autrement dit, elles seraient peu impliquées dans une démarche politique, même si la plus grande proportion d'électrices roannaises semble rejoindre une tendance laïque moins islamisée (idem pour les femmes et jeunes femmes portant le foulard).

Les femmes au foyer regardent très souvent la chaîne nationale tunisienne depuis leur domicile. Elles peuvent être imprégnées des discours médiatiques et de ce fait détenir une connaissance plus importante des partis en tête, tels que Nida Tounes et Ennahdha, souvent nommés dans les journaux télévisés. La probable adhésion à un parti politique est de fait symbolique, car la plupart de ces femmes ignorent les démarches concrètes pour adhérer à un parti (payer son bulletin d'adhésion, recevoir directement les informations, suivre les démarches du parti, participer aux réunions locales etc.). Nous avons eu connaissance de ces informations, suite aux nombreux échanges et discussions avec les votants, aux suivis de militants et candidats, ainsi qu'aux diverses observations de terrain que nous avons pu effectuer, non seulement durant notre enquête mais aussi pendant les trois années précédant le déroulement des élections législatives tunisiennes.

Pour affiner cette étude, nous avons établi des corrélations entre quatre variables principales : **L'âge, le genre, les motifs de vote et le type de migration**. Cela nous a permis d'obtenir le tableau suivant.

TABEAU 1		REPARTION DE L'ECHANTILLON SELON LE MOTIF DE VOTE ,LE TYPE DE MIGRATION L'AGE ET LE GENRE						
	Type_migration	Age						
		18-35 ans		35-50 ans		plus de 50 ans		
		Genre		Genre		Genre		
		Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	
Motif_vote	Type_migration	N	N	N	N	N	N	
Par devoir citoyen	1ère génération	15	24	16	6	19	12	92
	2ème génération	16	28	17	12	5	1	79
	3ème génération	5	10	3	2	.	.	20
Pour accomplir votre droit au vote	1ère génération	1	1	2	.	1	1	6
	2ème génération	.	1	.	2	.	.	3
	3ème génération	2	2
Pour soutenir un candidat ou un parti que vous connaissez	1ère génération	5	5	8	.	10	4	32
	2ème génération	4	7	7	6	3	.	27
	3ème génération	1	1	2
on vous a encouragé fortement à le faire	1ère génération	1	1	1	1	.	1	5
	2ème génération	1	4	1	.	.	1	7
	3ème génération	.	5	5
Autres	1ère génération	1	1	4	1	5	2	14
	2ème génération	1	1	2	1	.	.	5
	3ème génération	.	1	1
TOTAL		53	90	61	31	43	22	300

Source : l'auteure

5. Environnement électoral et espaces d'influence

5.1. Environnement géographique, zone de résidence et trajectoires migratoires des votants

Les travaux en géographie présentent l'objet d'une étude comme un outil « qui met en

jeu des lieux tout *en étant doté d'une dimension spatiale* » (LEVY et LUSSAULT, 2003⁵⁹²). De façon générale, et en rapport avec notre thématique, l'environnement est une variable déterminante nous permettant de justifier les modes d'occupation de l'espace par les différents groupes sociaux.

Son étude permet la mise en réseau des différents lieux de vote en Rhône-Alpes, en les convergeant vers un seul et même territoire, la Tunisie. L'expérience du vote à distance nous a permis, en effet, de traduire, à travers l'acte électoral, l'expression et l'action des solidarités tissées entre les acteurs sociaux, dans différents lieux.

Comme pour l'analyse de l'électorat féminin transnational, le vote répond à une logique d'interaction solidaire d'appartenance territoriale. L'intérêt de notre étude réside dans le croisement des espaces d'influence d'« ici » et de « là-bas » en intégrant la dynamique des échanges et, par voie de conséquence, la dimension politico-spatiale de l'objet d'étude.

Chaque territoire de résidence possède une identité spatiale, communautaire, migratoire, familiale et culturelle. Les interactions et les comportements sociaux qui en émanent, découlent des particularités territoriales (lieux de résidence des votants) que la communauté dynamise dans un contexte trans-électoral.

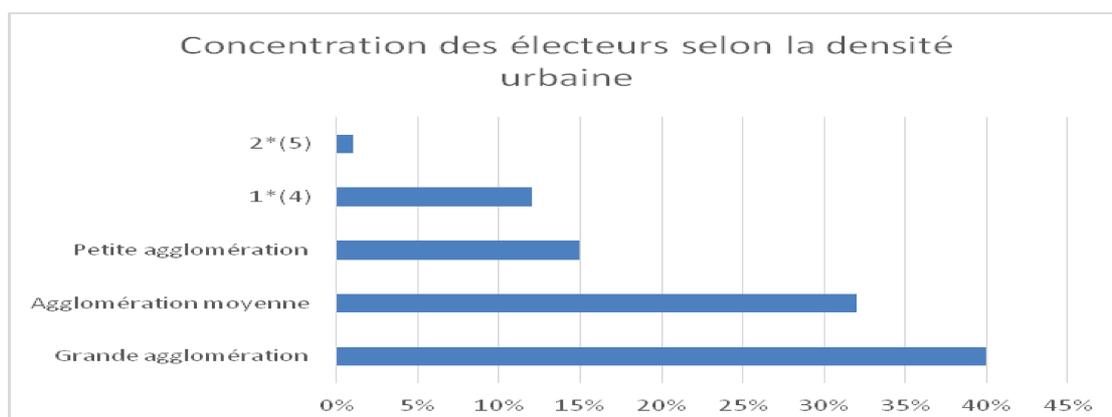
Concrètement, les Tunisiens résidant à Roanne ont une seule association transnationale dont l'objectif est culturel. Pour une population de 30000 habitants, on compte seulement 650 Tunisiens à Roanne et ses environs. De ce fait, les dynamiques communautaires s'opèrent différemment des grandes villes. Les échanges sont de type amical, familial et les lieux servant aux possibles dynamiques sont concentrés dans le campus universitaire roannais, les quelques cafés ou snacks tunisiens ou encore les mosquées. On retrouve ainsi des espaces sectorisés, en milieu privé (les familles, les amis), intellectuel (l'université), populaire (les cafés ou snack) ou religieux (les mosquées).

Pour Lyon et Grenoble, les espaces d'échange sont bien plus diversifiés, aussi bien à travers la variété de lieux qu'à travers les potentialités matérielles dont disposent les partis politiques externalisés et / ou les associations transnationales. Il va sans dire qu'un environnement fécond en lieux de rencontre permet d'affiner et de nourrir le comportement trans-électoral.

Pour ce qui concerne notre étude, l'expérience migratoire joue un rôle majeur dans le comportement électoral des Tunisiens à l'Etranger, en ce sens que leur participation varie en fonction de la taille de l'agglomération, de l'environnement associatif et politique, local et trans-

⁵⁹² "Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés.", EspacesTemps.net, Traverses, 25.09.2003 <http://www.espacestemp.net/articles/dictionnaire-de-la-geographie-et-de-lespace-des-societes/>

local. Par conséquent, plus le citoyen est distant de ces dynamiques, plus le coût de l'acte électoral est élevé.



Graph. 14- Répartition des enquêtés par zone de résidence – population d'enquête (300 votants)

Tab. 39- Distribution des votants en fonction du lieu de résidence (taille de l'agglomération) – population d'enquête

Q.3	N	%
Grande agglomération	120	40%
Agglomération moyenne	97	32%
Petite agglomération	44	15%
1 ⁵⁹³	35	12%
2 ⁵⁹⁴	3	1%
Total	300	100%

La zone de résidence joue le rôle de variable modératrice de l'acte électoral. Les dynamiques et interactions qui s'y opèrent sont déterminantes, en termes de participation au vote, a fortiori dans un contexte transnational où les dynamiques reposent sur un nombre restreint de facteurs de participation et de motivation.

La répartition des votants s'est effectuée suivant un échantillon proportionnel au degré d'urbanité du lieu de vote. Il n'y a pas de coefficient de corrélation mais le nombre de votants suit

⁵⁹³ Sujets appartenant à la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, résidant à Lyon mais inscrits au bureau de vote de Grenoble

⁵⁹⁴ Sujets appartenant à la tranche d'âge entre 35 et 50 ans originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne.

une logique de terrain et s'adapte à la disponibilité et à l'accessibilité des électeurs.⁵⁹⁵ Plus les électeurs sont distants des interactions politiques et associatives, plus ils sont accessibles et disponibles. Malgré certaines réticences à collaborer de la part des enquêtés, nous avons tenu à maintenir nos enquêteurs sur ces zones afin de recueillir les données les plus représentatives. C'est que, rappelons-le, notre population d'enquête avait été constituée en fonction du critère disponibilité des électeurs et de leurs comportements.

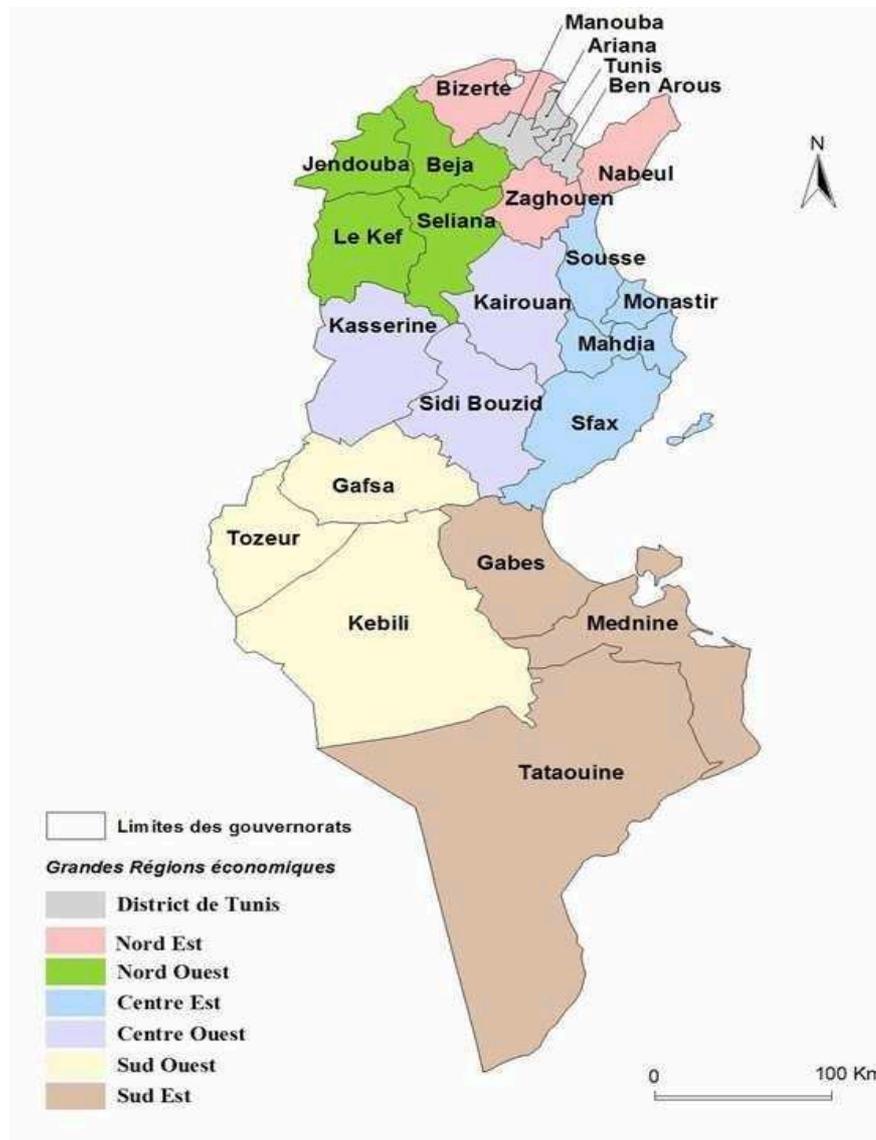
Nous soulignons, de surcroît, que dans un contexte électoral tunisien à forte présence régionale, les zones de résidence jouent un rôle prépondérant dans l'expérience et le regroupement migratoire. Le cadre de l'analyse contextuelle du profil électoral fait ressortir des constats assez édifiants. En effet, les Tunisiens résidant en France ont des structures de répartition et de migration différentes de celles des autres Maghrébins. Ils se concentrent dans les plus grandes villes de l'axe Marseille-Lyon-Paris, et dans le secteur tertiaire.

Certains se sont concentrés en Rhône-Alpes, en raison du textile, également régionalisé dans le gouvernorat de Monastir, région dite du « Sahel ». C'est en effet, une bonne partie de ces transnationaux que nous retrouvons dans notre enquête. Comme le souligne l'étude de Gildas SIMON (1976), « La pratique de leur espace migratoire suit des comportements et des schémas mentaux qui relèvent de la sociologie régionale tunisienne »⁵⁹⁶.

⁵⁹⁵ Dans la section relative aux difficultés rencontrées, on dénote une plus grande accessibilité dans les zones à faible densité urbaine et chez l'électorat le moins politisé. De fait, plus on se rapproche des grandes villes, plus le climat politique est présent et plus l'électeur est crispé, tendu voire agressif. La répartition de notre échantillon tient compte du contexte et des aléas possibles.

⁵⁹⁶ Gildas, Simon (1976) ; « L'espace migratoire des Tunisiens en France ». *L'Espace géographique*, 5- n°2 ; 1976, pp.115-120.

Carte 8-Découpage administratif de la Tunisie : gouvernorats et régions ⁵⁹⁷



Notre population d'enquête présente, intentionnellement, une disparité géographique, mais la majorité des électeurs est issue de la région dite « Centre-Est ». La carte des gouvernorats tunisiens, réalisée par H. BOUBAKRI (2006) propose une

⁵⁹⁷Hassen, Boubakri(2006) ; « Tunisie, Migration, marché du travail et développement, Faire des migrations un facteur de développement : Une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Université de Sousse en Tunisie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Département de Géographie. 2006

lecture spatiale des différents territoires impliqués dans le phénomène de migration collective.

Nous tenons à souligner que les enquêtés de Roanne, à titre d'exemple, sont en majorité originaires de la région du Centre-Est de la Tunisie, pour des raisons liées à la conjoncture économique, le textile, et à une politique régionale, à savoir les conventions signées entre la région de Monastir et celle de Rhône-Alpes dans le cadre de la coopération décentralisée.

Il est, en revanche, difficile d'établir des symétries pour les deux autres grandes villes, étant donné l'effectif, la conjoncture économique française qui appelle à la double mobilité (mobilité dans la mobilité, y compris le cas des étudiants et des deuxième et troisième générations). Il va de soi que les villes à forte densité urbaine présentent un taux de mobilisation bien plus important et une tendance à la politisation plus marquée.

5.2. Niveau de politisation et de mobilisation

La majorité des votants des trois zones urbaines ont une préférence pour les scrutins touchant directement à leur espace territorial (Cf.Section.4). Les élections législatives sont largement en tête des autres scrutins. Le caractère symbolique est toujours présent dans l'esprit du votant : la réponse « toutes les 3 » est la plus citée, à la fois pour les préférences électorales et les perspectives d'avenir. En outre, la réponse la plus fréquente à la question 17 (« Où se situe votre avenir, en France ou en Tunisie ? ») est « dans les 2 » (69%) (Voir tableau 40; ci-après).

La question de l'appartenance territoriale est prééminente ; elle dépasse les notions d'appartenance nationale. Nous terminons cette sous-section par le témoignage très significatif d'une électrice à distance : « *L'important c'est là où je vis et d'où je viens.* ». La territorialité et l'identité sont dans ce cas de figure, les motifs de vote les plus dominants.

Tab. 40- Distribution des électeurs en fonction de leur projection d'avenir sur le plan politique

Q. 17	N	%
En France	48	16%
En Tunisie	43	14%
Les 2	207	69%
N.R.	2	1%
Total	300	100%

Ce travail a un double apport. D'une part, il nous éclaire au sujet de l'homogénéité des processus de démocratisation à un niveau national et transnational. Le Tunisien résidant en France est d'emblée placé dans un rôle de représentativité et de « sauvegarde démocratique », par le biais de sa responsabilisation dans l'organisation et le déroulement du processus électoral. D'autre part, il révèle des profils d'électeurs, qui se dessinent à travers les données de l'enquête. Le pluralisme politique des partis représentés à l'Etranger et leurs résultats électoraux corroborent avec les orientations politiques nationales du pays d'origine, ce qui place la question de l'externalisation des champs politiques nationaux au centre de notre problématique.

Deux axes majeurs se dégagent de notre étude. Le premier est centré sur le taux de participation et la notion de coût de l'acte électoral, situant le degré d'implication par genre, catégorie socioprofessionnelle et type de migration (première, deuxième ou troisième génération, binationaux ou possédant un titre de séjour). Les résultats nous renseignent sur l'aspect « cumulatif »⁵⁹⁸ de la participation politique transnationale selon les catégories électorales.

Le second axe nous informe sur la place capitale des transferts sociaux entre pays de résidence et pays d'appartenance que les canaux de communication (médias, réseaux sociaux, famille et environnement associatif) viennent consolider. Nous aurons l'occasion de vérifier, à travers les entretiens, le rôle des candidats-transnationaux, aux législatives, dans l'orientation politique des électeurs. L'administration du questionnaire nous éclaire, dans un premier temps, sur ce point (questions 9 à 14) :

1/L'implication du sujet dans les activités politiques et/ou associatives : Q.9 à 11

2/ La connaissance des partis : Q.12 à 13

3/ La motivation électorale : Q.14⁵⁹⁹

⁵⁹⁸Hassen, Boubakri(2006) ;*Op.Cit.*, p. 251

⁵⁹⁹ Cf. section 2.3. Rédaction du questionnaire et classement thématique

Tableau. 41- Distribution des votants en fonction de l'activité associative- population d'enquête

Q.10	N	%
Oui	95	32%
Non	204	68%
N.R.	1	0%
Total	300	100%

- **Lyon-Villeurbanne**

Tableau 42- Distribution des votants en fonction de la fréquentation d'associations franco-tunisiennes

Q.10	N	%
Oui	58	39%
Non	91	61%
N.R.	1	1%
Total	150	100%

Tableau 43- Distribution des votants en fonction de leur militantisme

Q.11	N	%
Militant	23	38%
Adhérent	11	18%
Sympathisant	27	44%
Total	61 ⁶⁰⁰	100%

Tableau 44- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques

Q.12.a	N	%
Oui	107	71%
Non	41	27%
N.R.	1	1%
Total	150	100%

⁶⁰⁰Trois sujets, quoiqu'ayant répondu « Non », à la question 10, ont fourni une réponse à cette question

- **Grenoble**

Tableau 45- Distribution des votants en fonction de la fréquentation d'associations franco-tunisiennes

Q.10	N	%
Oui	32	32%
Non	68	68%
Total	100	100%

Tableau 46- Distribution des votants en fonction de leur militantisme

Q.11	N	%
Militant	11	11%
Adhérent	6	6%
Sympathisant	18	18%
Total	35 ⁶⁰¹	100%

Tableau 47- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques

Q.12a	N	%
Oui	66	66%
Non	34	34%
Total	100	100%

- **Roanne**

Tableau 48- Distribution des votants en fonction de la fréquentation d'associations franco-tunisiennes

Q.10	N	%
Oui	5	10%
Non	45	90%
Total	50	100%

⁶⁰¹Trois sujets, quoiqu'ayant répondu « Non », à la question 10, ont fourni une réponse à cette question

Tableau 49- Distribution des votants en fonction de leur militantisme

Q.11	N	%
Militant	1	20%
Adhérent	1	20%
Sympathisant	3	60%
Total	5 ⁶⁰²	100%

Tableau 50- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques

Q.12-a	N	%
Oui	36	72%
Non	14	28%
Total	50	100%

Pour affiner notre analyse, nous avons cherché à connaître le degré d'implication et de participation politique à travers les associations franco-tunisiennes, accompagnant le processus démocratique et électoral tunisien, depuis le territoire de résidence. Il s'est avéré que 45% des électeurs se déclarent sympathisants, contre 36% qui affirment être militants. Les résultats pour Lyon sont quasi-similaires aux résultats globaux (Tableau 41, p.254). En effet, 43% des électeurs se disent sympathisants, contre 47% à Grenoble et 60% à Roanne⁶⁰³.

Tableau 51- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques-
Population d'enquête

Q12.a	N	%
Oui	209	70%
Non	89	30%
N.R.	2	1%
Total	300	100%

⁶⁰²Sujets ayant répondu « Oui » à la question 10

⁶⁰³Voir tableau K, en « Annexes »,p. 537

En ce qui concerne la connaissance des partis politiques, les résultats globaux ont mis en exergue la capacité de l'électorat tunisien à s'informer. Nous constatons que 70%⁶⁰⁴ des votants ont connaissance des partis politiques et se répartissent comme suit : 71% à Lyon, 72% à Roanne et 66% à Grenoble.

Néanmoins, il convient de s'interroger, précisément, sur la connaissance approfondie du paysage politique tunisien. Les principaux partis cités sont les plus médiatisés dans les chaînes nationales tunisiennes (Ennahdha, Nida Tunes, CPR, Jabha Chaabya ou encore UPL, soit 6 partis reconnus sur 18)⁶⁰⁵

Tableau. 52- Distribution des votants en fonction de leur degré d'implication dans l'activité associative

Q.11	N	%
Militant	34	36%
Adhérent	18	19%
Sympathisant	43	45%
Total	95 ⁶⁰⁶	100%

Les résultats globaux que nous avons obtenus montrent qu'il existe bien un lien entre l'environnement local et le degré de mobilisation ou de politisation du votant. En effet, on constate qu'à Roanne, par exemple, à la question 10 (« fréquentez-vous des associations tunisiennes en France ? »), seulement 10% des votants disent fréquenter des associations transnationales, contre 39% à Lyon et 32% à Grenoble. Cela nous amène à affirmer, avec toutes réserves, que plus le degré d'urbanité est important, plus l'électeur est mobilisé ou politisé.

A la question 11 (« si vous fréquentez des associations tunisiennes à l'Etranger, quel rôle y avez-vous ? »), parmi les 10% de votants roannais fréquentant les associations, 60% se disent sympathisants, contre 44% à Lyon et 35% à Grenoble, le sympathisant étant par définition, celui qui adhère aux idées d'un parti ou d'une organisation sans en être membre actif.⁶⁰⁷ Se pose alors la question de l'acte citoyen qui fait appel à l'engagement. Ne pas être membre revient à réduire le

⁶⁰⁴ Voir Tableau L en « Annexes », p.537

⁶⁰⁵ Voir tableau (Q.13), in « Annexes », p545

⁶⁰⁶ Sujets ayant répondu « Oui » à la question 10

⁶⁰⁷ Définition du dictionnaire Larousse. www.larousse.fr

degré de mobilisation, le ramenant à un état d'hésitation, de précaution ou de fragilité décisionnelle. (Cf. Chapitre IV, sur les attitudes pré-électorales et le comportement volatile)

Tab. 53- Distribution des votants en fonction du nombre de partis politiques cités- Echantillon global (Q.12.b)

Nombre de partis cités	N	%
1	14	7%
2	41	20%
3	108	52%
4	23	11%
5	13	6%
6	7	3%
N.R.	3	1%
Total	209 ⁶⁰⁸	100%

Nous remarquons que plus de 52% des répondants de l'ensemble de notre population d'enquête sont en mesure de citer au moins 3 partis. Ils se répartissent comme suit : 68% à Lyon, 56% à Roanne et 21% à Grenoble⁶⁰⁹. Il arrive que la réponse soit approximative (« celui qui a les lunettes et qui n'est pas très beau ») ou fantasmée (« le parti des musulmans ») ou encore allégorique (« le parti qui ne croit pas en Dieu », pour un parti de gauche).

En affinant cette analyse, nous nous rendons compte qu'une très infime minorité (6%, soit 13 votants sur 300) a cité jusqu'à 6 partis, sur les 18 partis reconnus. Cela revient à dire que seulement 6% de l'électorat transnational auraient une bonne connaissance du paysage politique. C'est aussi, pour nous, l'occasion de révéler des lacunes dans la connaissance approfondie des partis politiques et de leurs programmes.

Les affects reposent sur la représentation que renvoie l'image du leader du parti ou de son candidat. En effet, la connaissance des candidats est réduite à des étiquettes bien familières : laïc ou islamiste, croyant ou non-croyant, diplômé ou non-diplômé, charismatique ou ordinaire, malhonnête ou honnête. Etant donné le contexte déterritorialisé, l'information et la communication à distance sont alors des facteurs déterminants du vote transnational.

⁶⁰⁸ Sujets ayant répondu « Oui » à la question 12.a

⁶⁰⁹ Voir tableau, in « Annexes », p. 538

6- Les facteurs déterminants du vote à distance.

6.1. Les lacunes dans le traitement de l'information et de la communication au sujet du vote à distance

Le réseau médiatique est le principal canal d'information au cours de la période pré-électorale, avec 44% des votants à Roanne, contre 36% à Lyon et 34% à Grenoble. Les familles arrivent en deuxième position, dans la zone de résidence la moins peuplée de Tunisiens, avec 30% via le réseau familial, contre 21% via des associations locales transnationales. En revanche à Roanne, 90% des électeurs ne fréquentent pas d'association, ce qui diminue considérablement les dynamiques politiques qui peuvent renforcer le niveau de mobilisation des électeurs.

Tab. 54- Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des élections -(population d'enquête)

Q.9	N	%
Association	43	14%
Partis politiques	30	10%
Médias	110	37%
Réseaux sociaux	48	16%
Lieux publics français	10	3%
Famille	54	18%
Consulat	4	1%
Autre	1	0%
Total	300	100%

Tab.55- Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des élections - Lyon-Villeurbanne

Q.9	N	%
Association	31	21%
Partis politiques	20	13%
Médias	54	36%
Réseaux sociaux	25	17%
Lieux publics français	2	1%
Famille	17	11%
Consulat	1	1%
Total	150	100%

Tab. 56- Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des élections - Grenoble

Q.9	N	%
Association	10	10%
Partis politiques	9	9%
Médias	34	34%
Réseaux sociaux	14	14%
Lieux publics français	8	8%
Famille	22	22%
Consulat	3	3%
Total	100	100%

Tab. 57- Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des Elections-Roanne

Q.9	N	%
Association	2	4%
Partis politiques	1	2%
Médias	22	44%
Réseaux sociaux	9	18%
Lieux publics français	0	0%
Famille	15	30%
Consulat	1	2%
Total	50	100%

6.1.1. Absence de stratégie nationale en direction des transnationaux tunisiens

Le programme de sensibilisation et de communication nationale repose essentiellement sur l'information dans le pays d'origine, qui dépend elle-même des canaux médiatiques officiels. Ceux-ci ne tiennent pas compte des électeurs déterritorialisés. De plus, pour des raisons liées à la logistique, le vote à l'Etranger est réparti sur trois jours.

Cette information n'a pas été transmise équitablement, à travers les médias tunisiens (au cours de la période pré-électorale). En effet, ceux-ci n'ont diffusé que les campagnes d'information et de sensibilisation relatives au jour du vote, à l'échelle nationale (contre trois jours à l'échelle transnationale). Ayant été impliquée dans la préparation des élections de

2011, sur le territoire Rhône-Alpin, nous avons constaté qu'un grand nombre de votants s'était présenté seulement le jour du vote national, n'ayant pas pris connaissance des deux autres jours réservés au vote à distance.

En effet, plus de la moitié des électeurs s'était rendue le 24 octobre 2011, au consulat de Lyon pour voter ce jour-là. En 2014, L'ISIE, ayant pris connaissance du bilan de 2011, a réalisé une campagne de sensibilisation en Europe, par le biais des consulats, pour recruter des citoyens chargés d'informer, localement, leurs compatriotes sur le déroulement des élections législatives.

L'absence de stratégie nationale en direction des transnationaux tunisiens a entraîné une autogestion civile que les associations ont beaucoup facilitée en s'organisant, tant bien que mal, et en évitant, quelques fois, le désordre au niveau de l'acheminement de l'information et de la communication. Les réseaux sociaux ont également joué un rôle majeur. En outre, les TRE n'ont jamais été représentés par une instance indépendante, le seul organisme supposé les représenter étant l'OTE.

Enfin, ni les gouvernements anté-révolution, ni les gouvernements post-révolution n'ont instauré une stratégie de communication en direction de cette communauté. Autrement dit, la communication en faveur des TRE est demeurée sporadique, ponctuelle, voire saisonnière (retour des TRE au pays, par ex.).

Ceci étant, l'information relative aux droits des citoyens, au déroulement des élections, etc., s'est limitée au canal médiatique, essentiellement les médias sociaux et d'autres canaux informels, passant par la communication orale, avec comme obstacle majeur la « barrière linguistique », en ce sens que la grande majorité de nos enquêtés sont binationaux, donc plutôt francophones.

6.1.2. Barrière linguistique⁶¹⁰

L'arabe étant la langue officielle en Tunisie (article 2 de la constitution Tunisienne de 2014), le problème est devenu sensible pour un tiers de la communauté tunisienne à l'Étranger, des deuxième et troisième générations et quelques milliers d'analphabètes ou illettrés⁶¹¹. Les tracts devaient être traduits dans la langue du pays de résidence (le français pour la région où se déroula notre enquête).

⁶¹⁰L'arabe n'est pas systématique chez les binationaux, souvent 2ème ou 3ème langue

⁶¹¹ En référence aux migrations économiques, ouvrières des votants appartenant aux catégories socioprofessionnelles « ouvrier » et « retraité ».

La solution à ce problème a consisté en la traduction de tous les outils de communication des partis, du contenu de leur programme, ainsi que tous les documents de l'ISIE, pour inciter l'électeur à s'inscrire. Il en fut de même en ce qui concerne les mesures prises pour assurer le bon déroulement des élections et informer l'électorat local des divers lieux où allaient se dérouler les campagnes de sensibilisation, les réunions publiques avec les candidats, etc..

D'ailleurs, il est permis d'affirmer que le faible taux de vote de la troisième génération, avec seulement 10% d'électeurs, est en partie lié à une désaffiliation du pays, due au manque de maîtrise, de compréhension ou d'usage de la langue arabe. Ce sont là autant de facteurs d'abstention, très forts, qu'il convient de souligner.

6.2. Effets de la «mal inscription» et de la «non inscription », dans un contexte transnational

6.2.1. Problèmes des listes d'inscrits d'office et d'inscrits volontaires

Tous les ressortissants tunisiens, s'installant dans une zone consulaire à l'Etranger, possèdent une carte consulaire, qui leur sert de carte électorale. Les mineurs descendants d'immigrés tunisiens sont automatiquement enregistrés en tant que ressortissants tunisiens à l'Etranger, grâce aux démarches faites par leurs parents. Pendant la période pré-électorale, les consulats établissent des listes d'inscrits d'office à partir des enregistrements effectués lors de l'obtention des cartes consulaires. Les inscrits volontaires sont les futurs électeurs qui auraient changé de zone consulaire ou qui n'auraient pas fait ces démarches au préalable.

Sachant que ces listes ne sont pas souvent actualisées, (les naissances, les décès, les départs à l'Etranger ou les retours au pays), les problèmes de mal inscription se posent quelques jours avant, voire au moment même du vote. Les inscrits volontaires se voient également privés du droit de vote malgré leur démarche, pour d'éventuelles erreurs ou omissions d'enregistrement de la part des consulats ou de l'ISIE.

Dans notre population d'enquête, nous remarquons qu'une proportion d'électeurs (38 votants sur 300) sont inscrits dans des bureaux de vote ne relevant pas de leur zone de résidence. 3 votants sur 300 sont victimes de la mauvaise gestion administrative, en termes de préparation électorale, entraînant des « mal inscriptions »⁶¹².

⁶¹²Céline, Braconnier et Jean-Yves, Dormagen (2007-b) ;« Non-inscrits, mal-inscrits et abstentionnistes », Centre d'Analyse Stratégique, La documentation française, rapports et documents, Paris, 2007.

Le degré d'éloignement des votants du lieu de vote s'ajoute aux lacunes administratives, influant directement sur la participation électorale. C'est ainsi que 35 électeurs sur 38 sont inscrits dans la zone de résidence parentale (dernière adresse du votant enregistrée au consulat de Lyon ou de Grenoble). Or, ces votants sont domiciliés dans les grandes agglomérations. La plupart pour des raisons liées aux études, à la recherche d'un emploi ou à l'accès à un poste.

Ce constat de la mobilité dans la mobilité, ou de la double circulation dans un contexte migratoire, permet quelquefois de relativiser et de calculer différemment *le coût de l'acte électoral* d'un migrant, ou d'un descendant de migrants, tunisien résidant en France. Ce mode de gestion contribue indirectement au découragement de l'électorat dans un contexte d'éloignement à trois niveaux : la distance avec le pays d'origine, la question de la mobilité intra territoriale et le dysfonctionnement des listes d'inscrits d'office ou d'inscrits volontaires.

6.2.2. Problèmes de non-inscription

Nous avons constaté que 25 citoyens⁶¹³ ont été sujets à la « non-inscription » sur les listes, après s'être inscrits à distance auprès de l'ISIE, avec un justificatif d'inscription en main. Ces citoyens ont manifesté leurs indignations, au bureau de vote, en apprenant, par la même occasion, que cette « non-inscription » ne leur permettra pas de voter à la présidentielle de décembre 2014. « Leur élimination du jeu » est donc définitive à cette période historique. Il leur faudra attendre cinq ans pour avoir droit à une quelconque participation politique, en faveur du pays d'origine.

Céline BRACONNIER et Jean-Yves DORMAGEN (2007) insistent sur l'analyse des déterminants sociaux de la « mal-inscription et de la non-inscription », ainsi que leurs effets sur la participation aux scrutins présidentiel et législatif, « en mettant en évidence les facteurs décisifs de leur variation par une modélisation (degrés d'éloignement, catégories d'âges, statut professionnel, niveau de diplôme, taille des agglomérations, genre) »⁶¹⁴

Ces deux aspects contraignants de la mal-inscription et de la non-inscription, pour un vote à distance en faveur du pays d'origine, sont des facteurs décisifs de neutralisation pesant lourdement sur le coût de l'acte électoral et a contrario, déterminants en termes de valeur accordée à l'électeur ayant accompli son devoir de citoyen , en dépit de tout. Nous pensons, dès lors, que

⁶¹³ Il s'agit de ressortissants tunisiens ne faisant pas partie de notre échantillon , car non-enregistrés et présents le jour du vote. Ils n'ont pas pu voter et nous ont exprimé leur déception sur place.

⁶¹⁴ Céline, Braconnier, Jean-Yves Dormagen,(2007-b) ; *Op.Cit.*, p. 254

les votants ont besoin d'un modélisateur pour transcender les barrières et diminuer le poids du « sacrifice pour les siens ».

Par conséquent, plus les modélisations sont variées, plus les dynamiques sont présentes et moins le coût de l'acte électoral est important.

6.2.3. Coût de l'acte trans-électoral

Tab. 58 - Résultats des élections de l'Assemblée Nationale Constituante(2011) - Classement des six principaux partis à l'Etranger et en Tunisie

Voix et sièges		PARTIS							Total (voix)
		Ennhada	El Aridha	CPR	Ettakatol	PDP	PDM	Autres	
Etranger	Voix	36,6%	6,1%	12,1%	10,5%	7%	6,7%	21%	207701
	Sièges	9	2	4	2	0	1	0	18
Tunisie	Voix	37%	7%	8,5%	6,9%	3,8%	2,6%	34,3%	3846204
	Sièges	80	24	25	18	16	4	32	199

Source : ISIE et analyse de Thibaut Jaulin⁶¹⁵

Tab. 60 - Les six principaux partis à l'Etranger et en Tunisie après les élections législatives tunisienne de 2014. Zone France 2⁶¹⁶

Partis	Zone France 2		Tunisie	
	%	Sièges	%	Sièges
Nida Tunes	42.09%	2	40%	86
Ennahdha	26.36%	2	32%	69
UPL	1.94%	0	7%	16
FP(Jebha)	3.91%	0	7%	15
Afek Tunes	2.63%	0	4%	8
Autres	23.07%	1	10%	23
Total	100%	5	100%	217

⁶¹⁵ Thibaut, Jaulin (2014); *Op.Cit.*, p. 10

⁶¹⁶ De Nevers à toute la moitié Sud de la France, pour 13837 voix sur 334300 tunisiens résidant dans cette région électorale. Les 5 premiers partis totalisent 85% des voix. Le nombre total de Tunisiens ayant voté est de 3 579 257 électeurs

Source : L'auteure à partir des données de l'ISIE 2014

Tab. 61-Distribution des partis en fonction du taux de vote (voix) et des sièges obtenus

Partis	Zone France 2		Tunisie	
	%	Sièges	%	Sièges
Nida Tunes	42.09%	2	40%	86
Ennahdha	26.36%	2	32%	69
UPL	1.94%	0	7%	16
FP(Jebha)	3.91%	0	7%	15
Afek	2.63%	0	4%	8
Autres	23.07%	1	10%	23
Total	100%	5	100%	217

Source : L'auteure à partir des données de l'ISIE (2014)

Thibaut JAULIN⁶¹⁷ a constaté une symétrie au niveau des résultats de 2011, démontrant un soutien majoritaire au parti islamiste aussi bien de la part de l'électorat résidant à l'Etranger que de celui du pays d'origine. En 2014, pour la zone dite « France 2 », 5 sièges ont été attribués, dont 4 sont représentatifs de la majorité. 42,09% d'électeurs ont voté pour le parti victorieux, Nida Tounes, comparativement aux 40%, taux national recueilli par le même parti.

Cette similarité politique ou idéologique constitue-t-elle l'émanation d'une déterritorialisation des pensées sociales et culturelles ? C'est là, à notre sens, la concrétisation d'une externalisation des champs politiques que le vote transnational aurait vocation à réactualiser et à pérenniser. En adhérant aux valeurs sociales et politiques des citoyens de leur pays d'origine, les migrants tunisiens et leur descendance affirment leur alignement politique et démontrent une évolution sociale significative, sélective et assumée dans leur territoire de résidence « secondaire ». Les modes de représentation sociale et médiatique auraient-ils un impact sur leur évolution actuelle et sur leur intérêt pour la politique transnationale ?

⁶¹⁷ Jaulin, Thibaut (2014) ; *Op.Cit.* p. 10

Marie-France MALONGA (2007),⁶¹⁸ Sociologue des médias, s'est intéressée à cette question et en a tiré des inférences significatives. Pour l'auteure, la distance est très nette entre l'image mentale collective française de l'immigré et sa réelle évolution dans la société. MALONGA démontre que cet écart se creuse en partie à travers une volonté plus ou moins consciente de maintenir une certaine domination : "la question se pose néanmoins de savoir si ce *regroupement, à l'ambiguïté* certaine dans le sens commun, ne participe pas à dissimuler la naturalisation particulière des rapports de domination structurels se fondant sur la catégorisation ethnique"⁶¹⁹.

Le traitement que les médias accordent à l'immigration a une influence directe sur l'image et l'opinion qu'une société donnée se forge de ce phénomène. La façon dont les informations sont traitées, le recours systématique à des stéréotypes et la répétition abusive de certains éléments informatifs, orientent et finissent par créer une sorte de pensée figée et cristallisée, relative à la question.

Conclusion du chapitre V

Ce travail empirique nous a permis de saisir l'impact des variables taille de *l'agglomération* et expérience migratoire sur le vote à distance, lors des législatives tunisiennes d'octobre 2014. De plus, il s'est avéré que les résultats des élections sur le territoire rhônalpin (Cf. tableaux 60 et 61, pp.256-257) présentent des similarités édifiantes avec ceux réalisés aux niveaux national et transnational. Néanmoins, il convient de souligner que ce mimétisme national n'est pas sans rappeler les résultats (aux niveaux national et transnational) des premières élections démocratiques tunisiennes de 2011. A cette période-là, la victoire avait été remportée par le parti islamiste « Ennahdha », qui avait obtenu 90 des 217 sièges, avec 41,47 %, dont 4 sièges, issus des votes des Tunisiens résidant en France.

Pour ce qui concerne notre enquête, nous nous sommes interrogée au sujet de cette forme de participation électorale dans les pays d'accueil, souvent perçue comme déterritorialisée⁶²⁰, au sens d'une déterritorialisation relative (DELEUZE, GUETTARI, 1972). Cet aspect du transnationalisme

⁶¹⁸ Marie-France, Malonga (2007) ; « Les minorités dans les séries télévisées françaises », in Isabelle, Rigoni (dir.), *Qui a peur de la télévision en couleurs ? La diversité culturelle dans les médias*, Montreuil, Ed. Aux lieux d'être, 2007.pp. 221-239.

⁶¹⁹Idem

⁶²⁰Thibaut, Jaulin (2014);*Op.Cit.*, p. 10

expliquerait, en partie, la forte politisation des électeurs tunisiens à distance. C'est pourquoi, nous comptons consacrer une section à l'analyse de ce phénomène dans le chapitre VIII dédié à l'appropriation de la trans-citoyenneté dans les espaces post modernes.

Partant de l'analyse de Thibaut JAULIN (2014), nous supposons que le comportement électoral, dans le vote à distance, rend écho aux expériences migratoires, même si certains électeurs traduisent, dans leur acte politique, l'échec des « Social Remittances » (Peggy LEVITT, 1998)⁶²¹, que DEDIEU avait repris sous l'appellation « transferts sociaux » (DEDIEU et al., 2013)⁶²².

En effet, la participation citoyenne multi-échelle semble tributaire des interactions et des réfractions sociopolitiques à l'échelle locale. En d'autres termes, le vote des Tunisiens à l'Etranger, tout en reproduisant les principaux clivages du pays d'origine, reflèterait une réaction face aux dynamiques locales du et dans le pays de résidence.

Au terme de notre étude de terrain, nous avons découvert, à notre grande surprise, des profils d'électeurs aussi riches que variés. Relativement aux expériences migratoires tunisiennes, nous constatons que notre enquête ne nous permet pas de dresser un profil-type de l'électeur tunisien à distance, ni d'établir des typologies d'électeurs assez précises.

Nous constatons que les contextes sociaux et politiques ont davantage d'influence sur les comportements électoraux des migrants tunisiens transnationaux. Tout dépend du contexte, des moyens humains et matériels, ainsi que de la prédisposition de l'électeur, dans son espace territorial de résidence. De ce point de vue, les interférences, que nous qualifions de « bijections », sont relativement sensibles, poreuses et graduelles chez le votant à distance.

Les résultats montrent que les tendances politiques sont similaires tant au niveau des votants nationaux que des votants à distance. En comparaison avec les élections de 2011, nous retrouvons, en 2014, des résultats trans-électoraux synchronisés avec les résultats à l'échelle nationale. Les données recueillies témoignent d'une bipolarisation identique à celle du pays d'origine, avec une tendance politique « laïque » et de « gauche », plus importante chez les électrices résidant dans les agglomérations de moyenne ou petite taille.

Les femmes se sont relativement bien démarquées, aussi bien du point de vue et de la participation et du niveau scolaire et universitaire que de l'attraction au vote. Les électrices tunisiennes ont une mainmise sur les capitaux sociaux du pays d'origine, ce qui leur confère un rôle

⁶²¹Peggy , Levitt (1998); *Op.Cit.*,p.242

⁶²²Jean-Philippe, Dedieu et al. (2013).*Op.Cit* p. 52

déterminant en termes de transmission du « patrimoine culturel immatériel », incarnant quelques fois de manière indéterminée « des modèles de participation civique et politique ».

En revanche, à la différence du pays d'origine, la question du coût de l'acte électoral, incluant le manque de communication, la « mal et la non inscription » est restée au stade embryonnaire, fragilisant et désarmant l'électorat tunisien à distance, surtout au niveau des seconde et troisième générations de migrants tunisiens, aux nombreuses barrières communicationnelles. Malgré ces constats de désordre logistique, les Tunisiens résidant en France ont réalisé un taux de participation de 27%, et sont représentés avec 10 sièges à l'Assemblée des Représentants du Peuple (pour 18 députés de l'Étranger).

En maintenant une permanence au niveau du lien avec le pays d'origine, les Tunisiens résidant à l'Étranger sont en perpétuel contact avec leur communauté, ici et là-bas. La question politique est présente dans les échanges sociaux, amicaux, et familiaux. Ces rapports sont de puissants vecteurs, non seulement pour suivre la préparation électorale_ pour les votants les plus engagés politiquement_ mais également pour mobiliser leurs proches et les électeurs en général.

Dans le prolongement des premiers travaux consacrés aux formations sociales transnationales (Cf. Chapitre I), la littérature sur les migrations est désormais riche d'enseignements sur ces migrants qui ont développé, à travers les expériences migratoires, des réseaux reliant pays d'émigration et d'immigration.

La présente étude nous a renseignée sur la construction d'un espace identitaire et social propre à la trajectoire des électeurs et dans lequel vient se greffer un ensemble de capitaux et de valeurs symboliques qui profite au contexte de démocratisation du pays d'origine. C'est pourquoi nous distinguons les pratiques transnationales liées aux transferts sociaux des pratiques organisées d'externalisations politiques. Les premières ont une visée principale de maintien du lien avec le pays tandis que les secondes œuvrent sur un plan idéologique, stratégique et politique. Nous différencions également le vote déterminé du vote indéterminé et le votant sujet (acteur direct) du votant objet (acteur indirect).

En nous tournant, à présent, du côté des premiers acteurs de la dynamique politique transnationale, militants et candidats, nous disposerons d'éléments complémentaires à notre enquête de terrain quant aux motifs de cette forte politisation depuis les territoires de résidence.

Chapitre VI- Rencontre avec des candidats et militants Tunisiens «de» France et « en» France (Conduite des entretiens)

1- Pourquoi une enquête portant sur des acteurs de terrain.

1.1. Tunisiens de France ou Tunisiens en France ?

Dans ce chapitre, nous prenons soin d'identifier la communauté tunisienne résidant en France suivant une typologie à deux niveaux. En effet, nous distinguons les Tunisiens de France des Tunisiens en France. Dans le chapitre V, notre enquête par questionnaire a fait ressortir la catégorie « nouvelles premières générations », représentative des Tunisiens en France. En outre, nous avons pu constater l'impact de certaines variables comme le lieu de résidence, l'expérience migratoire et les divers environnements et contextes sur le comportement politique des transnationaux de France et en France.

Quoique tous les citoyens Tunisiens à l'Etranger aient la possibilité de participer aux processus décisionnels et de les suivre, à distance, une certaine catégorie d'entre eux n'y a pas accès. La typologie que nous venons d'évoquer, est intéressante, à plusieurs niveaux, en ce qui concerne la conduite d'entretiens semi-directifs.

1.2. Du quantitatif au qualitatif : Outil de recueil de données

Nous avons fait le choix de compléter notre enquête de type qualitatif (Questionnaire) par une investigation de terrain destinée à collecter des informations qualitatives ayant trait aux opinions, motivations, attitudes, comportements et représentations d'un groupe de candidats (et/ou militants) et de députés transnationaux. Cette méthode de recherche est souvent choisie pour compléter une enquête par questionnaire, ou pour affiner l'étude entreprise quantitativement, comme c'est le cas pour nous, en ce qui concerne certains axes. (Voir partie « Méthodologie », p. 25)

D'un côté, le croisement des données quantitatives recueillies à travers le questionnaire avec les données qualitatives (Entretiens) va nous permettre de dégager des aspects pertinents du comportement électoral des Franco-Tunisiens, résidant en Rhône-Alpes que d'autres recherches pourront enrichir et compléter dans d'autres zones géographiques.

De l'autre, les données collectées au moyen de l'entretien semi-directif vont nous permettre de comparer et d'affiner l'exploration des comportements des acteurs

politiques et associatifs, au niveau de leur activité dans leur environnement familial, associatif, politique ou professionnel.

Cette approche ouvre des perspectives d'analyse liées aux vecteurs de motivation et d'engagement de ces acteurs politiques et sociaux de France et en France. C'est pourquoi, nous nous sommes intéressée aux caractéristiques sociodémographiques des interviewés, à leur niveau socioculturel et socioprofessionnel, au type de migration ainsi qu'aux différentes expériences migratoires susceptibles d'avoir un impact sur les plans politique et social, dans les deux espaces.

Toutes ces caractéristiques sont appréhendées comme autant de facteurs d'abstention, de vote déterminé ou de vote indéterminé, d'actions sociales ou de désaffiliation politique dans l'espace français. L'analyse pragmatique⁶²³ que nous proposons, ici, peut en saisir les aspects concrets inhérents à l'influence ou à la neutralisation par les divers environnements.

Ceci étant, nous avons entrepris de vérifier nos hypothèses en conduisant des entretiens semi-directifs avec un groupe de 20 militants tunisiens résidant sur le territoire français, impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans le champ politique transnational.

Pour affiner les résultats du questionnaire, administré lors des élections législatives d'octobre 2014 (chapitre VII), nous avons poursuivi notre enquête de terrain dans la même région Rhône-Alpes. Nos entretiens ont été conduits avec quelques candidats aux législatives de 2014, ainsi que des militants et candidats de la région parisienne.

Diverses raisons ont motivé ce choix. D'une part, le faible nombre de candidats en Rhône-Alpes, et d'autre part, nous avons cherché à interviewer des personnalités du monde associatif et politique œuvrant pour l'ensemble de la communauté en France.

⁶²³Une définition linguistique est donnée par Anne-Marie Diller et François Récanati : la pragmatique « étudie l'utilisation du langage dans le discours, et les marques spécifiques qui, dans la langue, attestent sa vocation discursive ». Selon eux, comme la sémantique, la pragmatique s'occupe du sens. (Source : <https://www.cairn.info/la-pragmatique--9782130564003-page-3.htm>)

Cet outil d'investigation, l'entretien, nous a permis de vérifier (infirmer ou confirmer) nos hypothèses et d'ouvrir des perspectives d'analyse des comportements électoraux transnationaux de migrants et de descendants de migrants tunisiens.

1.3. Hypothèses et objectifs visés

Dans le présent chapitre, nous nous interrogeons sur les formes plurielles de motivation et d'engagement des militants tunisiens de France et en France. Nous supposons que l'implication politique serait liée à deux causalités.

La première influencerait sur la double citoyenneté qui aurait un impact au niveau du territoire de résidence, la France en l'occurrence. « Agir ici et là-bas pour ici ». Dans ce cas, les premières motivations seraient liées aux questions sociales, politiques, et économiques en rapport avec l'immigration tunisienne ou l'immigration de manière générale et reflétant les inquiétudes, les attentes et les besoins du quotidien.

Nous supposons que cette forme de citoyenneté néophyte se traduirait par un activisme politique de et en France et qu'elle serait liée à un contexte particulier (la période post-révolutionnaire et pré-électorale). Tout programme politique et social (français ou tunisien) traitant des attentes de cette communauté, constituerait un vecteur d'engagement.

La seconde causalité reposerait sur une question stratégique d'utilisation de l'espace public (de résidence) étendu au-delà des frontières tunisiennes (« Agir pour là-bas à partir *d'ici* »). Dans ce cas de figure, l'activisme politique serait seulement externalisé et utiliserait l'espace public en France comme lieu supplémentaire favorable à l'augmentation du nombre d'électeurs. Les arguments orientés en direction de l'électorat tunisien de et en France seraient basés sur un calcul d'intérêt et une très faible considération des multiples allégeances et attentes sociales et politiques de la communauté expatriée.

L'entretien nous permettra, précisément, de vérifier nos hypothèses en prenant en considération des variables modératrices⁶²⁴ significatives. Notre analyse portera

⁶²⁴ Selon Reuben M. Baron et David A. Kenny. (1986) (in "The Moderator-Mediator Variable Distinction in Social psychological Research: Conceptual, Strategic, and Statistical Considerations", *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, 6, pp. 1173-1182), une variable modératrice est « une variable qualitative (exp. sexe, race, classe sociale) ou quantitative (exp. niveau de récompense) qui influe sur la direction et/ou la force de la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante (...) Un effet modérateur élémentaire peut être

également sur l'usage lexical et les formes de représentations sociales de ces interviewés. Dans notre première enquête de terrain par questionnaire, nous avons souligné l'importance du rôle des acteurs inscrits dans une double dynamique citoyenne (Chapitre V).

En occupant légitimement deux espaces territoriaux, le citoyen binational s'octroie des possibilités d'interaction le plaçant tantôt comme sujet de démocratisation _ citoyen politisé, connaissant et assumant ses choix électoraux_ tantôt comme objet de démocratisation _ citoyen sans attache politique mais suivant et intégrant un processus démocratique.

Nous avons démontré que le coût de l'acte électoral (C. BRACONNIER, 2012)⁶²⁵ dans la géographie du vote à distance (T. JAULIN, 2014)⁶²⁶ dépend de la place que choisit d'occuper le votant (sujet ou objet de démocratisation). Nous tenterons de vérifier si cela est valable pour les militants. En d'autres termes, sont-ils des acteurs « objets » de démocratisation (des représentants politiques de partis externalisés) ou des « sujets » de démocratisation (des acteurs citoyens néophytes transnationaux) ?

Notre étude est axée sur une thématique multidimensionnelle à savoir : la femme en société, le rôle et la représentation des leaders politiques, le vote à distance, la trans-citoyenneté et le transnationalisme. Nous démontrerons, entre autres, les corrélations existant entre les orientations politiques et les représentations sociales des interviewés et ce à travers une analyse thématique du corpus empirique.

Certains sociologues se sont intéressés aux mutations politiques des migrants, soulignant leur particularité identitaire « aux multiples allégeances » (C. WITHOL DE WENDEN 1988)⁶²⁷. D'autres ont porté leur intérêt sur le rapport des migrants au politique (J-Y. DORMAGEN, C. BRACONNIER 2007)⁶²⁸, (P. SIMON et V. TIBERJ,

représenté par une interaction entre une variable indépendante principale et un facteur qui spécifie les conditions appropriées de son impact sur la variable dépendante(...))»

⁶²⁵ Céline, Braconnier (2012) ; *Op.Cit.*, p. 12

⁶²⁶ Thibaut, Jaulin (2014) ; *Op.Cit.*, p. 11

⁶²⁷ Catherine, Withol de Wenden (1988) ; *Les immigrés et la politique. Cent-cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la FNSP.

⁶²⁸ Céline, Braconnier; Jean Yves, Dormagen (2007-a); *Op.Cit.* p. 11

2012)⁶²⁹. Très peu, en revanche, ont enquêté sur les acteurs transnationaux de la mobilisation sur les territoires de résidence.

Partant des analyses qui ressortent des travaux cités, nous supposons que les pratiques politiques de militants transnationaux seraient néophytes⁶³⁰ et diffèreraient en fonction de l'expérience migratoire des interviewés (Tunisiens de France ou Tunisiens en France).

La dimension spatio-temporelle et l'identité sociale, qui définissent, toutes deux, la trajectoire migratoire du trans-citoyen, apportent un éclairage sur les perceptions et comportements des militants. En outre, certains choix politiques varient en fonction des influences de l'environnement _qu'il soit politique, urbain, médiatique ou familial. Etre citoyen dans le pays d'accueil, ou de résidence, n'exclut pas une citoyenneté pour le pays d'appartenance. A contrario, nous supposons que certaines motivations à s'engager ici pour là-bas, sont le reflet d'une intersectionnalité des luttes, des attentes, et des besoins à la fois ici et là-bas. Cette porosité, retranscrite dans l'acte électoral et l'action politique, constitue un des axes majeurs de notre recherche.

1.3.1. Hypothèses

- Il existerait une catégorie de Tunisiens à l'Etranger dont l'implication politique serait subordonnée à leurs expériences migratoires (militants tunisiens en France ou militants tunisiens de France).
- L'expérience migratoire jouerait un rôle majeur dans le comportement militant des Tunisiens à l'Etranger, en ce sens que leur participation politique pour le pays d'origine varierait en fonction de l'environnement politique local et transnational.
- Plus le militant est proche des dynamiques sociales locales, moins le coût de l'acte politique transnational est élevé. (le local et le mondial seraient plus importants, annihilant la priorité nationale)

1.3.2. Objectifs de conduite d'entretiens

⁶²⁹ Patrick, Simon et Vincent, Tiberj (2012) ; *Op.Cit.*, p. 52

⁶³⁰ Dans le dictionnaire Larousse, le néophyte représente, à l'âge du catholicisme primitif, la personne nouvellement convertie. Ce terme désigne également une personne qui a embrassé récemment une doctrine, une opinion ou un parti. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/n%C3%A9ophyte/54217>. Pour notre cas d'étude, nous le relierions à l'acte citoyen après la révolution tunisienne de 2011, qualifiant de néophyte toute conversion citoyenne active ou militante récente et liée au contexte démocratique et électoral tunisien.

La conduite d'entretiens suit plusieurs objectifs qui se résument en quatre axes :

- a- Explorer les différents profils des militants tunisiens résidant en France, à travers leur degré de motivation et d'implication trans-citoyenne et, également, en cherchant à vérifier si l'expérience migratoire a des inférences avec leur comportement politique.
- b- Appréhender les formes de désignation de cette catégorie de militants (termes, discours) en se basant sur l'analyse de contenu des données qualitatives recueillies au moyen de l'entretien semi-directif.
- c- S'interroger sur le niveau de participation dans l'espace politique du pays de résidence et appréhender les éventuelles inférences avec l'espace national tunisien.
- d- S'interroger sur les formes et motifs de déterritorialisation et d'externalisation politique.

2-Identification descandidats (et / ou militants) et des députés

2.1.Informations préalables et identification des interviewés

Les entretiens ont été conduits avec 20 citoyens Franco-Tunisiens, impliqués dans la dynamique politique et ayant une expérience de terrain, soit à travers leur engagement sur le plan associatif ou politique « ici et là-bas » ou « ici pour là-bas », soit par leur contribution à la transition démocratique en Tunisie, du fait de leur niveau social et intellectuel. Par voie de conséquence, cette enquête ambitionne d'approfondir l'analyse du discours, ayant trait à la trans-citoyenneté franco-tunisienne, d'un public acteur et/ou connaisseur et expérimenté. Notre objectif est de déceler les facteurs de motivation et d'appréhender les représentations sociales qui émanent du discours des interviewés.

Durant plus de trois années, nous avons procédé à une étude ethnologique, sociologique (observation participante) ayant pour objet des acteurs de ce milieu. Nous avons constaté que, malgré les possibilités offertes aux Tunisiens résidant en France, seule une minorité s'est saisie de l'opportunité de participer à la dynamique politique transnationale. Pour la majorité inactive, le désintérêt, le manque de connaissance et d'information, la barrière linguistique ou l'absence de contact avec « un réseau actif » de proximité, seraient autant de facteurs explicatifs d'une certaine désaffiliation politique pour le pays d'origine. Au niveau de ceux qui se sont saisis de cette opportunité, nous avons pu constater différents comportements à l'égard de cette citoyenneté à distance.

De ce fait, nous nous sommes intéressée aux acteurs inscrits dans cette double dynamique citoyenne ici et là-bas pour tenter de relever, à travers l'analyse du discours, les inférences et les motivations d'un individu à l'autre, le comportement et le discours d'un Tunisien de France et celui d'un Tunisien en France.

Ceci étant, nous nous sommes intéressée à cette catégorie d'acteurs à la fois votants, citoyens, acteurs sociaux et/ou représentants politiques externalisés.

Dans ce chapitre, nous nous proposons, justement, d'approfondir les données quantitatives (enquête par questionnaire réalisée lors des élections législatives de 2014) en conduisant des entretiens semi-directifs avec une vingtaine de citoyens, militants sociaux et /ou politiques, ayant à la fois un rôle supposé capital au sein des dynamiques spatio-temporelles et multi-échelle, qui s'opèrent depuis la France.

2.2.Profil des interviewés

Nous sommes entrée en contact avec ces acteurs en participant aux divers manifestations, conférences, réunions, etc. C'est ainsi que nous avons pu nous présenter en exprimant notre intention de les interviewer.

Les entretiens ont fait ressortir les profils de ces acteurs. Pour des raisons de confidentialité, et conformément à leur souhait, nous avons modifié tous les prénoms et eu recours à des pseudonymes, pour certains sujets.

➤ Profil des députés

- S1- Nourhane
- Genre : Femme
- Age : 26 ans;
- Lieu de résidence : Paris;
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire : français: multi entrées : 1988- 1993- 2010
- Native du pays d'accueil ;
- Membre d'un parti politique (Nida Tunes) ;
- Adhérente à une association de type culturel, caritatif, politique ;
- Non- impliquée dans l'espace politique français (Gauche) ;
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

-

- S2- Mezira

- Genre : Femme
- Age : 28 ans;
- Lieu de résidence : Tunis et Paris
- Niveau d'études : universitaire ;
- Date d'entrée sur le territoire français : 1993 ;
- Non-native du pays d'accueil ;
- Réfugiée politique jusqu'en 2010
- Trajectoire de l'exode : via l'Algérie
- Membre d'un parti politique (Ennahdha) ;
- Adhérente à une association de type culturel et politique ;
- Non- impliquée dans l'espace politique français;
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

-

- S3. Mostaf

- Genre : Homme
- Age : 49 ans;
- Lieu de résidence : Toulouse (France Sud)
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire français: 1985
- Type de migration : Regroupement familial ;
- Membre d'un parti politique (Nida Tunes) ;
- Adhérent à une association de type politique ;
- Impliqué dans l'espace politique français (Gauche) ;
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S4. Hocine

- Genre : Homme
- Age : 47 ans
- Lieu de résidence : Nice (France Sud);

- Niveau d'études : universitaire;
 - Date d'entrée sur le territoire français: 1994
 - Type de migration : « universitaire » (études) ;
 - Etudes et recherche ; Droit (avocat) ;
 - Membre d'un parti politique (A.T.E.⁶³¹) ;
 - Adhérent à une association de type politique ;
 - Impliqué dans l'espace politique français (Centre) ;
 - Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français
- S5. Rida
 - Genre : Homme
 - Age : 45 ans;
 - Lieu de résidence : Tunisie ;
 - Niveau d'études : universitaire;
 - Date d'entrée sur le territoire français : 01-10-14 (réside actuellement à Paris)
 - Type de migration : N.R. (politique);
 - Membre d'un parti politique (Nida Tunes) ;
 - Adhérent à une association de type politique ;
 - Non- impliqué dans l'espace politique français ;
 - N.R. à Q.17 (comparaison espace politique tunisien/ français).

➤ **Profil des candidats et militants**

- S1- Solemane
 - Genre : Homme ;
 - Age : 57 ans
 - Lieu de résidence : Paris (Aubervilliers) ;
 - Niveau d'études : secondaire non-achevé ;
 - Date d'entrée sur le territoire français: 1979
 - Non-antif du pays d'accueil ;
 - Type d'immigration : « faut touriste » ;
 - Membre d'un parti politique (watad) ;
 - Adhérent à une association de type caritatif ;

⁶³¹ Appel des Tunisiens à l'Etranger

- Impliqué dans l'espace politique français (Gauche) ;
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S2- Hichem

- Genre : Homme
- Age : 40 ans (1975)
- Lieu de résidence : « 71 »- Soane et Loire
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire français: 1975
- Non-antif pays d'accueil ;
- Type d'immigration : N.R. ;
- Indépendant politiquement parlant ;
- Adhérent à une association de type culturel et sportif (Réponse « Autre ») ;
- Non- impliqué dans l'espace politique français;
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S 3- Abdel

- Genre : homme
- 58 ans
- Lieu de résidence : entre Tunisie et France
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire français: 1977
- Non-antif du pays d'accueil ;
- Type d'immigration : Etudes;
- Indépendant politiquement parlant (soutien Jabha Cha3bia);
- Adhérent à une association de type culturel et politique/ social ;
- Impliqué dans l'espace politique français (Extrême Gauche);
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S4- Moez
 - Genre : Homme
 - Age : 35 ans
 - Lieu de résidence : Villeurbanne
 - Niveau d'études : universitaire;
 - Date d'entrée sur le territoire français : 2002
 - Non-natif du pays d'accueil ;
 - Type d'immigration : Etudes;
 - Membre d'un parti politique (CPR);
 - Trajectoire de l'exode jusqu'en France : étudiant, puis sans-papiers, puis mariage mixte ;
 - Non-adhérent à une association ;
 - Non- impliqué dans l'espace politique français ;
 - Considère le champ politique tunisien comme étant plus intéressant que le champ politique français.

- S 5- Wafa
 - Genre : femme
 - Age : 32 ans
 - Lieu de résidence : Roanne
 - Niveau d'études : universitaire;
 - Native du pays d'accueil (France) ;
 - Indépendante politiquement parlant;
 - Adhérente à une association de type culturel ;
 - Non- impliquée dans l'espace politique français ;
 - Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S6- Jamil
 - Genre : homme
 - Age : 57
 - Lieu de résidence : Lyon
 - Niveau d'études : universitaire;

- Date d'entrée sur le territoire français: 1984
- Type d'immigration : né à Tunis de mère française ; (binational, français par droit du sang)
- Indépendant politiquement parlant, après 2014 (ex- Jabha Cha3bia);
- Adhérent à une association de type culturel et caritatif ;
- Impliqué dans l'espace politique français (Gauche);
- Considère le champ politique tunisien comme étant plus intéressant que le champ politique français.

- S7 -Lilia

- Genre : femme
- Age : 37 ans
- Lieu de résidence : Roanne
- Niveau d'études : universitaire;
- Native du pays d'accueil (France) ;
- Indépendante politiquement parlant ;
- Adhérente à une association de type culturel et caritatif (droits de l'Homme ; Réponse « Autre »)
- Impliquée dans l'espace politique français (Gauche);
- Considère le champ politique tunisien comme étant plus intéressant que le champ politique français.

- S8- Karim T

- Genre : homme
- Age : 60 ans
- Lieu de résidence : Paris
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire français : 1982;
- Type d'immigration : Etudes et Recherche
- Membre d'un parti politique (MPA Mouvement du Printemps Arabe);
- Adhérent à une association de type Culturel + Syndicat Professionnel (Réponse « Autre »);
- Non-impliqué dans l'espace politique français ;

- Considère le champ politique tunisien comme étant plus intéressant que le champ politique français

- S9- Cherazad

- Genre : femme
- Age : 37 ans (1978)
- Lieu de résidence : Coublanc, 71, (Soane et Loire)
- Niveau d'études : secondaire achevé (bac professionnel);
- Native du pays d'accueil (France) ;
- Indépendante politiquement parlant ;
- N.R. aux questions 10 à 14;
- Impliquée dans l'espace politique français (Gauche);
- Considère le champ politique tunisien comme étant moins intéressant que le champ politique français.

- S10 – Bilel

- Genre : homme
- Age : 63 ans
- Lieu de résidence : Paris
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire français : 7/07/ 1977;
- N.R. Q.9 à 13 ;
- Adhérent à une association de type culturel.
- N.R. Q. 17-18
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S11- Bader K

- Genre : homme
- Age : 27 ans
- Lieu de résidence : Lyon
- Niveau d'études : universitaire;
- Date d'entrée sur le territoire français : 2008 ;

- Non-natif de France
- Type d'immigration : Mauvaise réponse (« Tunisie ») ;
- Indépendant politiquement parlant ;
- Adhérent à une association de type « économique » (Réponse « Autre »)
- Non-impliqué dans l'espace politique français ;
- Considère le champ politique tunisien comme étant moins intéressant que le champ politique français

- S12- Donia

- Genre : femme
- Age : 36 ans
- Lieu de résidence : St Etienne (Loire)
- Niveau d'études : universitaire;
- Native du pays d'accueil (France) ;
- Indépendante sur le plan politique ;
- Adhérente à une association de type culturel;
- Impliquée (« un peu ») dans l'espace politique français (Gauche).
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S13- Wiem

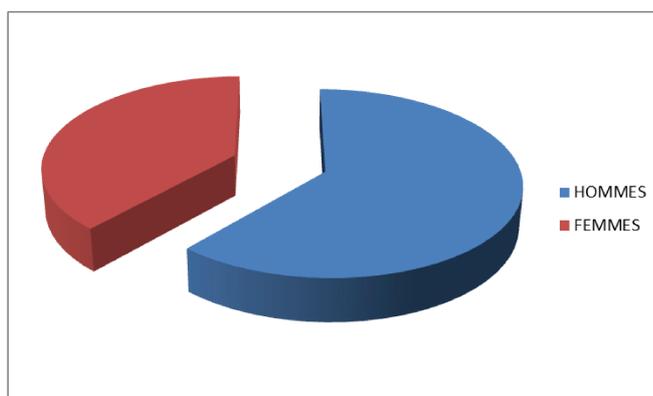
- Genre : femme
- Age : 26 ans
- Lieu de résidence : Paris et Belgique
- Niveau d'études : universitaire;
- Native du pays d'accueil (France) ;
- Membre d'un parti politique(Joumhour);
- Parent réfugié politique
- Adhérente à une association de type politique ;
- Impliquée dans l'espace politique français (Gauche);
- Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

- S14- Souad
 - Genre : femme
 - Age : 39 ans
 - Lieu de résidence : Saint- Priest (Lyon)
 - Niveau d'études : universitaire;
 - Native du pays d'accueil (France) ;
 - Indépendante ;
 - Adhérente à une association de type culturel et caritatif ;
 - Impliquée dans l'espace politique français (Gauche);
 - Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.
- S-15- Med
 - Genre : homme
 - Age : 68
 - Lieu de résidence : Grenoble
 - Niveau d'études : universitaire
 - Non-natif du pays d'accueil
 - Indépendant
 - Adhérent à une association de type culturel et caritatif
 - Non-impliqué dans l'espace politique français
 - Considère le champ politique tunisien comme étant aussi intéressant que le champ politique français.

Du point de vue du genre, notre groupe d'interviewés se compose de 7 femmes et 13 hommes (voir tab.I et graphique 16, p.276). Ils se répartissent sur trois tranches d'âge (voir tableau II, p. 276). Nous pouvons dire que, dans le présent groupe de militants et candidats aux élections législatives tunisiennes de 2014, les trois générations d'immigrés sont représentées, avec prédominance de la seconde génération, soit 37% (voir tableau II, p. 276 et graphique 17, p. 277)

Tab.I- Distribution des interviewés en fonction du genre

Q.2	N	%
HOMMES	13	63%
FEMMES	7	37%
TOTAL	20	100%

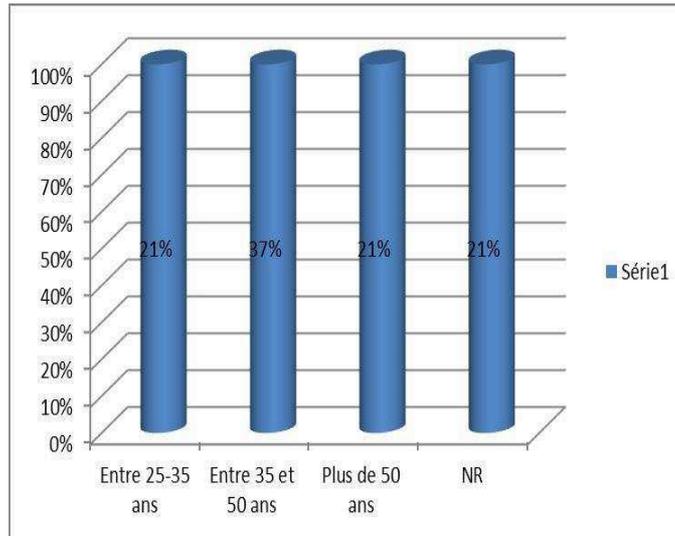


Graph. 15- Distribution du groupe d'interviewés en fonction du genre⁶³²

Tab. II- Distribution des interviewés en fonction de l'âge

Q.1	N	%
Entre 25-35 ans	4	21%
Entre 35 et 50 ans	8	37%
Plus de 50 ans	4	21%
NR	4	21%
TOTAL	20	100%

⁶³² 63% pour les hommes et 27% pour les femmes

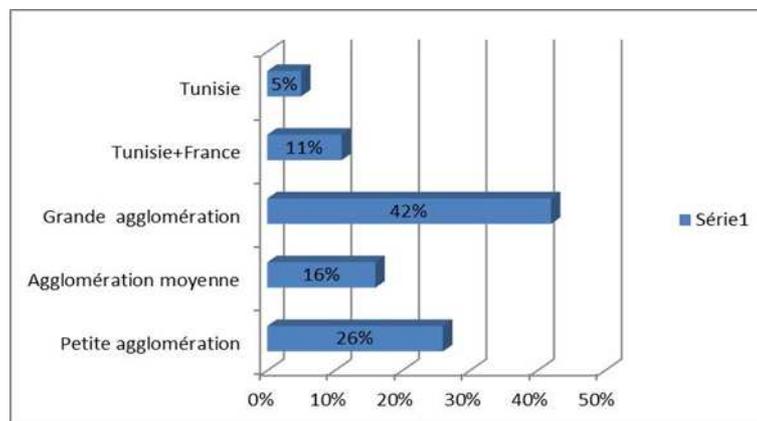


Graph.16. Distribution des enquêtés en fonction de la variable âge

Comme le montrent le tableau III et le graphique 18, ci-dessous, la plus grande proportion d'interviewés (78%) se répartit sur de grandes (42%) ou de petites agglomérations (26%).

Tab. III- Distribution des interviewés en fonction du lieu de résidence

Q.3	N	%
Petite agglomération	6	26%
Agglomération moyenne	3	16%
Grande agglomération	8	42%
Tunisie+ France	2	11%
Tunisie	1	5%
Total	20	100%



Graph. 17- Distribution des interviewés en fonction du lieu de résidence

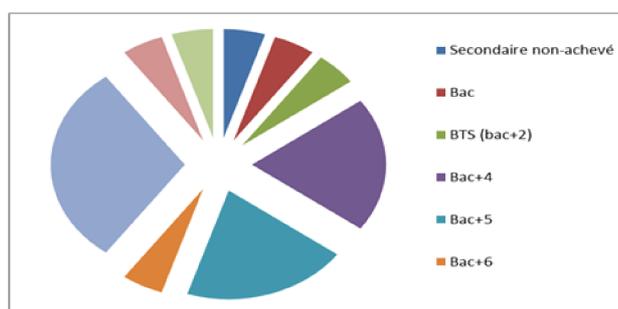
A/ NIVEAU SOCIO-CULTUREL

Pour déterminer le NSC⁶³³ des sujets, nous utilisons comme critère le niveau d'études. Nous constatons que la quasi-totalité des interviewés (95%) a un niveau d'études universitaire, avec une grande majorité (84%) se situant entre un niveau de maîtrise et de doctorat, ce qui nous permet de dire que les militants et / ou candidats⁶³⁴ aux élections sont issus, majoritairement, des classes sociales moyennes et élevées ou bien, dit autrement, appartiennent à une certaine « élite intellectuelle ou sociale » de la communauté des Tunisiens immigrés en France.

Toutefois, ce constat ne signifie pas, forcément, que ces candidats et/ou militants soient originaires de ces milieux aisés. Il est même fort probable qu'une partie de ces interviewés ait bénéficié d'une mobilité sociale, grâce au parcours scolaire et universitaire, ce qui ne reflète pas le même type de comportement que celui des militants politiques issus des classes favorisées (pour les détails, voir tab. IV et graph 19, ci-après).

Tab.IV- Distribution des sujets en fonction du NSC

Q.4	N	%
Secondaire non-achevé	1	5%
Bac	1	5%
BTS (bac+2)	1	5%
Bac+4	4	20%
Bac+5	4	20%
Bac+6	1	5%
Bac+3 (Docteur / doctorant)	6	30%
Bac+10	1	5%
Post-graduation	1	5%
Total	20	100%



Graph.18- Distribution des sujets en fonction du NSC

⁶³³ Niveau Socio-Culturel

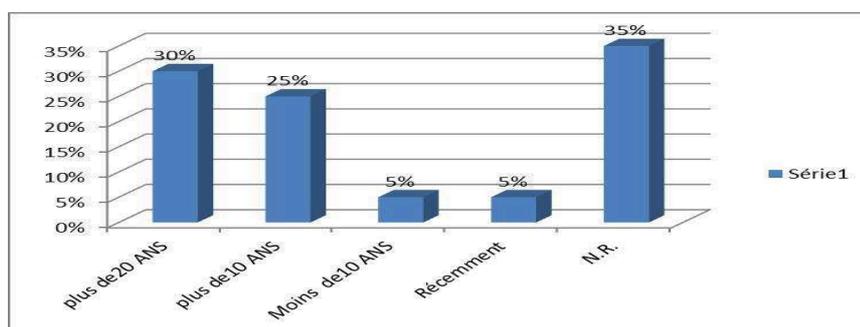
⁶³⁴ Dont cinq ont été élus députés à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

Sachant que 65% des militants et candidats sont non-natifs du pays d'accueil, que 30% d'entre eux sont entrés en France il y a plus de 20 ans, 25% il y a plus de 10 ans et que 35% sont natifs en France, nous pouvons dire que les sujets se répartissent sur les trois générations d'immigrés, avec plus d'un tiers de binationaux (voir tab. V et Graph 20 ; ci-dessous).

Quant aux motifs de l'immigration en France, bon nombre de sujets (31%) se sont abstenus de répondre à la question 7, s'y rapportant. Ce qui apparait, c'est la variété de mobiles, allant de « faux touriste » à « parent français », la plus grande proportion d'interviewés ayant immigré pour les « études » (31%). Un seul sujet⁶³⁵ était en situation de « réfugié politique », jusqu'en 2011, date de la révolution tunisienne et de l'amnistie générale, en faveur des prisonniers politiques, dont notamment ceux de Ennahdha, « exilés » dans bon nombre de pays d'Europe, dont la France. En résumé, nous pouvons dire que les sujets se répartissent entre « natifs » (35%) et « étudiants » (31%) (Voir tab. V et graph. 20, ci-dessous).

Tab. V- Distribution des sujets en fonction de la date d'entrée en France

Q.5	N	%
plus de 20 ANS	6	30%
plus de 10 ANS	5	25%
Moins de 10 ANS	1	5%
Récemment	1	5%
N.R.	7 ⁶³⁶	35%
Total	20	100%



Graph. 19- Distribution des sujets en fonction de la date d'entrée en France

⁶³⁵ Deux sujets ont un parent dans cette situation

⁶³⁶ Natif (ve)

Tab. VI- Distribution des sujets en fonction du motif de l'immigration en France

Q.7	N ⁶³⁷	%
« Faux touriste »	1	8%
Etudes	4	31%
Refugié	1	8%
Regroupement familial	2	15%
Parent français	1	8%
N.R.	4	31%
Total	13	100%

Tableau VII- Répartition des interviewés (députés) en fonction de la tendance politique (Q.9)

Q.7	N
NIDA TOUNES	3
NAHDHA	1
ATE	1
TOTAL	5

B/ TENDANCE POLITIQUE (Q.9)

Les cinq députés appartiennent en majorité (3/5) au parti « Nida Tounes », les deux autres à Ennahdha et l'ATE⁶³⁸. Pour ce qui est des candidats et / ou militants, ils sont indépendants en grande majorité (73%). Ceux qui appartiennent à un parti politique le sont comme suit : PPDU⁶³⁹ (1), CPR⁶⁴⁰ (1), MPA⁶⁴¹ (1), Joumhourri (1).

Nous constatons que nos interviewés appartiennent à des partis politiques variés du point de vue de la tendance, quoique la quasi-totalité se situe soit à droite, soit au centre, le seul parti pouvant être considéré d'extrême gauche étant le PPDU (voir tableau VIII, p. 289).

⁶³⁷Concerne les non-natifs de France, seulement.

⁶³⁸ L'Appel des Tunisiens à l'Étranger (ATE) est un nouveau parti politique constitué en 2013 après un désaccord entre ce groupe (des Tunisiens de France) et Nida Tounes (le deuxième parti politique en Tunisie).

⁶³⁹ Parti Patriote Démocratique Unifié

⁶⁴⁰ Congrès Pour la République

⁶⁴¹ Mouvement du Printemps Arabe

Tab. VIII- Répartition des interviewés (militants associatifs et/ ou politiques) en fonction de leur tendance politique (Q.9)

Q.9	N	%
PPDU	1	7%
CPR	1	7%
MPA	1	7%
JOMHOURI	1	7%
Indépendants	11	73%
TOTAL	15	100%

2.3. Le calendrier électoral : une période propice à l'enquête

Notre travail empirique (administration du Questionnaire et conduite des entretiens) s'est déroulé en deux étapes, entre octobre 2014 et juin 2015, en tenant compte du calendrier électoral des législatives tunisiennes.

a- Période d'investigation pour la passation du questionnaire.

- 23 juin : Démarrage des inscriptions des électeurs
- 6 juillet 2014 : Démarrage de la campagne médiatique pour la préparation administrative des élections législatives
- 22 juillet 2014 : Clôture des inscriptions des électeurs (reportée au 27 août)
- 28 juillet 2014 : Dernier délai pour la publication du décret de convocation des électeurs
- 2 et 3 août 2014 : Publication des listes des électeurs
- 22 août 2014 : Ouverture du délai de candidature pour les législatives
- 27 août 2014 : Dernier délai accordé pour la clôture des listes électorales
- 29 août 2014 : Clôture des candidatures aux législatives

b- Période d'investigation pour la conduite des entretiens⁶⁴²

- 6 septembre 2014 : Dernier délai pour la publication des listes préliminaires de candidature aux législatives
- 19 septembre 2014 : Dernier délai pour le retrait des candidatures aux législatives
- 24 septembre 2014 : Dernier délai pour la publication des listes définitives des candidatures aux législatives
- 1^{er} octobre 2014 : Démarrage de la campagne électorale à l'Étranger et sur le territoire national
- 23 octobre 2014 : silence électoral pour les législatives à l'Étranger
- 24, 25 et 26 octobre 2014 : Vote, à l'Étranger, pour les législatives
- 26 octobre 2014 : Vote sur le territoire national
- 30 octobre 2014 : Proclamation des résultats préliminaires des législatives
- 24 novembre 2014 : Proclamation définitive des résultats des législatives

En tenant compte de ce calendrier, nous avons repris contact avec nos interviewés, en janvier 2015, pour investigation qui s'est prolongée jusqu'en juin 2015. En fait, nous avons pris soin d'attendre l'investiture des députés tunisiens résidant en France dans leurs nouvelles prérogatives.

Nous avons, également, préféré reporter notre travail de terrain aux six mois qui ont suivi la mise en place du nouveau gouvernement. Rappelons que la présidentielle a eu lieu en décembre 2014, soit un mois et demi après les législatives, scrutin sur lequel porte notre recherche. La période post-électorale a été favorable en ce qu'elle a pu nous éclairer sur l'implication des candidats élus, des candidats sortants et nous a facilité l'analyse du discours des militants engagés dans cet espace territorial, depuis la période pré-électorale (juillet à octobre 2014) jusqu'à la période postélectorale (janvier à juin 2015).

En conséquence, nous avons tenu compte des résultats des législatives de 2014 sur le territoire français, notamment dans la zone France Sud, objet de notre étude. Dans le tableau A(p. 470), nous présentons les résultats des législatives par circonscription consulaire. Sa lecture nous permet de constater que trois partis politiques sont concernés, pour la zone France

⁶⁴²Le 1/ correspond à la période d'investigation pour la passation du questionnaire auprès de l'électorat à distance depuis la France et la partie 2/ correspond à la période d'investigation pour la conduite d'entretien semi directif.

Sud, à savoir Ennahdha, Nida Tunes, ATE⁶⁴³, avec un parti non représenté dans la partie Nord (Afek Tounes).⁶⁴⁴

3- Conception du guide d'entretiens

3.1. L'entretien comme outil d'exploration des représentations sociales

Pour le recueil des représentations, il existe plusieurs outils. Dans notre recherche, nous avons eu recours aux outils classiques, à savoir le questionnaire (Chapitre V), et l'entretien dans le présent chapitre.

Il s'agit, pour notre cas, de l'entretien de type semi-directif qui consiste à inviter l'interviewé à s'exprimer spontanément, dans un cadre déterminé par l'intervieweur, ce qui permet d'accéder au contenu de la représentation : le champ d'information de la personne sur le sujet, ses opinions et ses attitudes.

Cet outil de recherche comporte des biais méthodologiques. Parmi les biais de réponse, abordés par la littérature, figurent en bonne place le biais de désirabilité sociale et les artefacts du questionnement⁶⁴⁵. Le premier résulte de la volonté du répondant de se montrer sous un jour favorable (CROWNE et MARLOWE, 1960)⁶⁴⁶.

Le second désigne « l'erreur de mesure résultant de l'adoption d'un comportement de réponse spécifique par le répondant en situation de questionnement s'il croit avoir discerné, même partiellement, l'objectif de questionnement » (HERBERT, 2007)⁶⁴⁷

De ce fait, il n'est pas exclu que la situation d'entretien influence quelque peu le discours de l'interviewé, induit ses réponses, les oriente, sous l'effet, entre autres, de la « désirabilité sociale », de la relation intervieweur/ interviewé. Pour contourner cette difficulté, nous avons eu recours à « des techniques visant à contrôler, à recouper ou à approfondir les informations

⁶⁴³ Parti des Tunisiens à l'Étranger

⁶⁴⁴ Le résultat des élections se trouve in « Annexes », p. 473

⁶⁴⁵ Cités par Raphaëlle, Butori et Béatrice, Parguel(2010), in « Les biais de réponse - Impact du mode de collecte des données et de l'attractivité de l'enquêteur ». AFM, 2010, France.

⁶⁴⁶ Idem

⁶⁴⁷ Jean-Claude, Abric (dir.)(2003) ; *Op.Cit.* p. 198

recueillies »⁶⁴⁸. A titre d'exemple, nous avons pris soin de varier les types de questions et d'éviter leur linéarité.

3.2. Choix d'une méthode de recueil du contenu des représentations sociales

Selon Stéphane BEAUD (1996)⁶⁴⁹, on distingue trois grandes méthodes d'entretien qui ouvrent sur diverses perspectives d'analyse, en s'imposant selon le contexte, les prédispositions et du chercheur et de l'enquêté :

« Les entretiens directifs sont des entretiens très structurés où l'interviewer pose une liste de questions préétablies. Ils sont utiles lorsque l'on veut aller vite pour des informations précises, et minimiser la subjectivité de l'interviewé. En revanche, ils restreignent le champ d'expression de l'interviewé.

Les entretiens semi directifs. C'est la méthode d'entretien la plus utilisée en formation. Elle permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable (dans un guide d'entretien qui définit une trame générale souple).

Les entretiens non directifs laissent quant à eux toute liberté à la personne sollicitée pour développer, comme elle l'entend son point de vue autour d'un thème général. Ils sont très utiles pour recueillir des attentes ou des motivations en profondeur. La reformulation et l'explicitation sont dans ce cas les techniques principales de l'interviewer. » (BEAUD 1996)⁶⁵⁰

Le champ d'information des interviewés a suscité plusieurs questionnements. En effet, nous avons cherché à connaître leurs représentations de la famille, de la place accordée au genre en politique, du rôle de la femme en société, de la notion de citoyenneté et de trans-citoyenneté, ainsi que leurs opinions, attitudes et comportements politiques, depuis leur lieu de résidence.

Afin de mesurer l'impact des différentes variables modératrices⁶⁵¹, nous avons opté pour la méthode qualitative, en l'occurrence l'entretien semi-directif et l'analyse de contenu.

⁶⁴⁹ Stéphane, Beaud (1996) ; « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» ». In: *Politix*. Vol. 9, N°35. Troisième trimestre 1996. pp. 226-257.

⁶⁵⁰ Idem.

⁶⁵¹ De l'anglicisme « moderator », une variable « modératrice », tantôt qualifiée de « modulatrice », est « une variable qualitative (ex. sexe, race, classe sociale) ou quantitative (ex. niveau de récompense) qui influe sur la direction et/ou la force de la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante » (Baron, R. M., & Kenny, D. A. (1986); *Op.Cit.*, p.263).

Quand le thème d'étude est relativement nouveau, comme c'est le cas pour notre recherche, des équipes, non un chercheur-débutant, prennent en charge l'élaboration de l'outil d'investigation. Cette étape, pas très aisée, peut constituer, à elle seule, un travail de recherche⁶⁵².

Consciente de cela, dans la préparation de notre enquête qualitative et avant de concevoir notre guide d'entretien, nous avons pris soin de bien réétudier les sujets à interviewés, du point de vue de la représentativité.

En outre, nous avons vérifié que notre outil mesure bien ce pour quoi il a été conçu, est accessible à notre groupe d'interviewés et permet de recueillir suffisamment de données exploitables. Pour ce faire, nous avons testé trois qualités: la fiabilité, la validité et la sensibilité au changement (Voir pp. 23-24 et 303-304)

Nous inscrivant, toujours, dans l'interdisciplinarité de la science politique, nous nous sommes inspirée, dans la conception de notre outil d'investigation, de différentes recherches, effectuées dans différentes disciplines, notamment la psychologie sociale, la sociologie de l'immigration et la sociologie électorale présentées précédemment (Cf. Chapitre I).

Comme pour tout instrument de mesure, les qualités de l'outil devant être connues avant de débiter une étude, avant la conception du guide d'entretien, nous en avons testé la première version auprès d'un échantillon représentatif de la population d'enquête, afin d'opérer les rectifications, reformulations qui s'imposent.

3.3. Recueil et exploitation des données : Quelques repères méthodologiques

Toute discipline des sciences humaines et sociales est confrontée au problème du repérage des données pertinentes, de leur recueil, de leur catégorisation, de leur analyse et de l'interprétation des résultats. Partageant le point de vue de CHARAUDEAU, selon qui, le travail d'interprétation ne peut, et ne doit, se faire « que dans une interdisciplinarité raisonnée »⁶⁵³, notre interprétation se limitera à certains volets jugés pertinents, notre souci étant d'éviter les déviations interprétatives.

⁶⁵²Agnès, Bouletreau et al. (1999); «Concevoir, traduire et valider un questionnaire. A propos d'un exemple, EUROQUEST ». Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ; Vandoeuvre lès Nancy.

⁶⁵³ Patrick ,Charaudeau(2010) ; *Op.Cit.* p.34

En science politique, trois modèles principaux d'explication des comportements électoraux sont en concurrence. Selon Nonna MAYER et Daniel BOY (1997), ces trois paradigmes se définiraient ainsi :

« *Le premier, de nature sociologique, se fonde sur le postulat d'un effet des variables socio-économiques : sexe, âge, classe sociale, etc. Le second prend appui sur une théorie de nature psycho-sociologique : l'électeur choisit son candidat à travers une identification partisane qui oriente son choix. Le troisième enfin, inspiré par des modèles économiques, suppose un électeur rationnel qui effectue des choix politiques en maximisant ses intérêts* »⁶⁵⁴.

Notre travail consistera à rendre compte des réalités du comportement électoral et militant des trans-citoyens tunisiens résidant en France, à travers ces trois principaux modèles. Interpréter, c'est essayer de rendre compte des résultats d'une analyse en procédant à une série de mises en relation de ces résultats, les uns avec les autres ou avec autre chose qu'eux-mêmes. On peut procéder à deux sortes de mise en relation et donc à deux types d'interprétation.

Une interprétation interne qui consiste à montrer comment (non pourquoi) fonctionne le phénomène étudié, par une mise en relation des différentes parties qui composent les résultats d'une analyse. Soit de façon causale, comme le fait par exemple l'histoire lorsqu'elle relie des événements dans une chaîne de causalité (causes physiques), ou propose des hypothèses sur des réseaux d'intentionnalité qui auraient présidé aux événements (causes motivantes). Soit de façon corrélative, comme lorsqu'après l'analyse d'un corpus de textes médiatiques on met en relation la description des événements, les commentaires qui en sont faits, les arguments qui s'échangent dans une polémique avec les types de locuteurs et de thèmes traités.

Pour ce qui nous concerne, nous optons pour le premier type d'interprétation, avec un recours au troisième type, chaque fois que l'interprétation est possible et, surtout, jugée pertinente pour l'analyse.

Abdelkader BEN JDIRA (2016)⁶⁵⁵ a insisté sur l'importance d'établir le lien entre résultats, catégories et hypothèses à partir desquelles ont été réalisées les analyses. Selon lui, il s'agit « *d'une sorte de mise à l'épreuve ou de vérification de la validité des concepts, des catégories et des outils qui ont présidé à cette analyse* »⁶⁵⁶. Cela constitue, dans certains cas,

⁶⁵⁴Nonna, Mayer et Daniel, Boy(1997) ; *Op.Cit.*, p.35

⁶⁵⁵ Abdelkader, Ben Jdira; Bouguiba Ben Rejeb (s.dir.) (2016); "La publicité télévisuelle et ses effets sur les représentations et identifications des adolescents". Thèse SIC. Université La Manouba. I.P. S.I. (Tunis)

⁶⁵⁶Abdelkader, Ben Jdira; Bouguiba Ben Rejeb (s.dir.) (2016);*Op.Cit.*,p.294

une procédure de validation montrant le pouvoir explicatif, soit de catégories, soit d'hypothèses expérimentales, soit de démarches d'analyse (génétique, structurale, immanentiste). C'est pourquoi nous pouvons dire que ces modes d'interprétation interne s'apparentent à « une procédure d'explication ayant un certain caractère d'objectivité, du fait qu'elle correspond à un mouvement dit « hypothético-déductif » avec retour de vérification »⁶⁵⁷

4- Guide d'entretiens semi-directifs

4.1. Validation du guide d'entretiens : pré-test

Avant de procéder à la collecte des données, ce qu'on appelle phase de conduite des entretiens, nous avons pris soin de tester la validité de la version finale de notre outil de travail, sa cohérence avec les objectifs de l'étude à mener et son adéquation aux données à recueillir. Pour ce faire, nous avons procédé à un pré-test, auprès d'un groupe restreint de sujets (Quatre militants associatifs tunisiens). Cela nous a permis de vérifier la pertinence, la lisibilité et le degré de compréhension de notre guide d'entretien, suite à quoi, nous avons rectifié certaines questions et clarifié davantage d'autres.

En dépit de ces précautions, la conduite des entretiens n'ayant pas été réalisée de la manière prévue, eu égard à bon nombre d'entraves (dont l'attentat au musée du Bardo à deux pas du lieu où nous enquêtions), nous supposons l'existence de certains biais méthodologiques, que nous exposerons plus loin.

Une fois enregistrés, les entretiens ont fait l'objet d'une retranscription. En outre, nous avons effectué une mise au point⁶⁵⁸ du corpus de texte obtenu, avant de procéder à une analyse de contenu quantitative et thématique.

Ces tâches n'étant pas aussi simples que le croiraient certains, sont coûteuses en temps et en moyens, matériels et humains, s'effectuent généralement grâce au concours d'équipiers ou collaborateurs, pour la retranscription, entre autres, et requièrent l'usage d'un logiciel pour d'analyse de contenu (Alceste, par exemple). Tout cela a, malheureusement, fait défaut, dans notre cas, ce qui peut expliquer l'existence de certains biais méthodologiques, en dépit des nombreuses précautions que nous avons prises, à toutes les étapes de notre recherche, afin de les réduire au maximum.

⁶⁵⁷ Patrick, Charaudeau (2010) ; *Op.Cit.* p. 34

⁶⁵⁸ Nous avons réécrit les réponses, certaines ayant été données dans un niveau de langue plutôt familier.

4.2. Description du guide d'entretien

Nous avons établi un guide d'entretien afin de classer les questions selon des thèmes, en fonction de variables, susceptibles de nous permettre de mesurer les attitudes et comportements des enquêtés. Le protocole comporte 40 questions, que nous avons réparties de manière non linéaire, selon les rubriques suivantes :

A, B, C : Profil

D : Moyen de mobilisation (comparaison avec le profil des votants)

E : Facteurs de mobilisation et degré d'engagement

F : Représentations

G : Désignations et représentations de l'Autre (dans un contexte social et politique)

Le classement des questions par thématique se présente comme suit :

A/Questions 1 à 4 : âge, genre, lieu de résidence et niveau d'études

B/Questions 5 à 7 et 10 à 12 : type de migration

C/Questions 13, 14 ; 23,24 et 33 : adhésion à un parti ou à une association (fidélité à l'adhésion) et tendance politique (les questions entre 16 et 17, la tendance politique)

D/Questions 15,21, 22 et 23,24: moyens de mobilisation et implication ici et là-bas

E/Questions 25, 26,34, 35 et 36 : vecteurs de mobilisation ou d'engagement pour la Tunisie

F/Questions 27à 32 et 37 : représentations et désignations politiques et sociales

G/Questions 38 à 40 : place des leaders dans la mobilisation et l'engagement.

Ce classement nous a permis d'obtenir le guide d'entretien suivant :

I- PROFIL

1. Age
2. Genre
3. Lieu de résidence

4. Niveau d'études
5. Date d'entrée sur le territoire français
6. Etes-vous natif du pays d'accueil ?
7. Si non - natif, quel type d'immigration ?
8. Etes-vous
 - a. Membre d'un parti politique ?
 - b. Indépendant ?
9. En cas de réponse « a », quel est votre parti politique ?
10. Etes-vous réfugié politique ?
11. Si « oui », quelle est la trajectoire de votre exode jusqu'en France ?
12. Avez-vous un parent dans cette situation ?
13. Etes-vous adhérent à une association ?
14. Si « Oui » de quel type ? + 3 propositions + Autre
16. Etes-vous impliqué dans l'espace politique français ?
17. Si « Oui », pouvez-vous nous donner votre tendance (Droite/Centre/Gauche)

II. ENGAGEMENT ET MOBILISATION

15. Par quel(s) moyen(s) opérez-vous pour mobiliser les citoyens ?
37. Par votre implication politique et/ou associative vous cherchez prioritairement à assurer :
+ 11 propositions (Donnez 2 réponses au plus)

III. PERCEPTION DE L'ACTIVITE ASSOCIATIVE ET/OU POLITIQUE

25. Vous militez dans un parti politique ou dans une association pour +5 propositions + Autre (Donnez par ordre d'importance vos 3 priorités ; Mettez un chiffre de 1 à 3 dans les cases correspondantes)
26. Dans le moyen et/ou le long terme, quels sont vos 3 priorités ? Mettez un chiffre de 1 à 3 selon le degré d'importance +5 propositions +Autre

35. Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre, concernant votre conviction politique ? + 3 propositions

IV. REPRESENTATIONS DES ROLES SOCIAUX EN FONCTION DU GENRE

27. A votre avis, quel(s) rôle(s) doit jouer la femme

- a. Dans la vie familiale
- b. Dans la vie sociale
- c. Dans la vie politique
- d. Dans l'activité associative

28. L'homme est-il en mesure de jouer ces rôles ? Justifiez votre réponse

29. Selon vous, quel (s) rôle (s) doit jouer l'homme

- a. Dans la vie familiale
- b. Dans la vie sociale
- c. Dans la vie politique
- d. Dans l'activité associative

30. La femme est-elle en mesure de jouer ces rôles ? Justifiez votre réponse

V. REPRESENTATION DE SOI ET DE L'AUTRE (POLITIQUE)

32. Parmi les émotions et sensations présentées ci-dessous⁶⁵⁹, quelles sont les 3 qui correspondent le mieux à ce que vous ressentez en écoutant un discours ou en visionnant un spot ou slogan des 4 partis politiques suivants...

⁶⁵⁹La grille présentée à cette question est la grille des émotions de Derbaix (1987, 1993, 2005). Destinée aux études marketing, nous l'avons reprise partiellement. Les émotions sont croissantes entre les différentes colonnes. Nous avons souhaité recourir à l'interdisciplinarité, accordant dans ce cas précis, une étude de type « marketing politique ». Source : Christian, Derbaix et Ingrid Poncin (2005)

33. Parmi les partis politiques présentés ci-dessous quels sont ceux que vous jugez crédibles ?

VI. PERTINENCE DU VOTE A DISTANCE

35. Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre, pour chacune des affirmations suivantes ? + 5 propositions sur une échelle de 5 grades

25. Vous militez dans un parti politique ou dans une association pour : (donner par ordre d'importance vos 3 priorités : Mettez un chiffre de 1 à 3 dans les cases correspondantes) +5 propositions+ Autre

V. TRANSNATIONALISME – TRANSCITOYENNETE

16. Etes-vous impliqué dans l'espace politique français ?

17. Si « Oui », pouvez-vous nous donner votre tendance (Droite/Centre/Gauche) ?

18. A votre avis, le champ politique tunisien est-il :

a. Moins intéressant

b. Aussi intéressant

c. Plus intéressant que le champ politique français ?

19- Quels sont les points de divergence ? (Donnez-en 3)

20- Quels sont les points de convergence ? (Donnez-en 3)

21- Avez-vous voté en 2012 à la présidentielle française ?

22- Et avant 2012 ?

23- Etes-vous adhérent à un parti politique français ?

24- Si « Non », pensez-vous un jour adhérer à un parti politique français. ?

34- Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre pour chacune des affirmations suivantes ? +3 énoncés sur une échelle de 5 degrés

31- Qu'évoquent pour vous les termes suivants +9 termes (associations d'idées)

VI-IDENTIFICATION

38- Quelle est votre attitude à l'égard des leaders de partis politiques ? + 5 propositions

39- Y a-t-il des leaders politiques qui vous plaisent, particulièrement ?

40- Si « Oui », qu'est-ce qui vous plaît le plus, chez ces leaders ?

Ce guide d'entretien nous a permis de structurer notre enquête qualitative et de mettre en valeur l'analyse du contenu et l'interprétation des résultats autour d'items et de variables modératrices. L'étude des aspects subjectifs et des données objectives nous ont permis d'appréhender la réalité sociale que vivent les Tunisiens sur le territoire français. C'est d'ailleurs dans le travail de terrain avec nos interviewés que les difficultés rencontrées ont fait ressortir les limites d'une telle investigation.

5- Difficultés et limites de l'enquête

5.1. Des difficultés liées au recueil de données ainsi qu'à l'évaluation quantitative du guide d'entretien

Lorsque les interviewés possèdent un certain capital culturel ou social, le guide d'entretien peut paraître comme un brevet de sérieux et de compétence et, par conséquent, atténuer les malaises et questionnements qui pèsent souvent sur l'intervieweur. Malgré le capital culturel et social des militants, il a été assez difficile de les mettre en confiance et encore plus difficile de libérer la parole des actuels députés. Nous avons donc entrepris de mettre à leur disposition un guide d'entretien dans l'objectif d'atténuer certains aspects contraignants de l'enquête.

En effet, nous savons que le guide d'entretien confère souvent aux interviewés une position valorisée de personnes compétentes qui répondent avec connaissance et intérêt aux questions du chercheur. Toutefois, malgré les efforts fournis pour l'édification d'un travail méthodique, le contexte politique et électoral a constitué une entrave au bon déroulement de l'entretien.

Les crispations collectives et individuelles, inhérentes à la période électorale, ont entraîné, de fait, une vigilance accrue à l'égard d'un interlocuteur « non identifié », nous, en l'occurrence. Cette situation, nous l'avons non seulement anticipée, mais vécue tout au long de la préparation de l'enquête de terrain. La proximité qui s'est instaurée entre nous, l'enquêteur, et les interviewés, a fortement été tributaire du niveau de politisation des sujets. Ainsi, plus l'individu s'est avéré politisé plus la distance s'est créée avec nous.

De ce fait, le véritable travail de mise en confiance que l'enquêteur fait tout au long de l'entretien a été rendu plus difficile. En d'autres termes, nous étions à notre tour enquêtée, pendant l'enquête. Même si les interactions durant la passation du questionnaire se sont établies dans les mêmes conditions, avec les mêmes appréhensions et dans le même contexte électoral, la méfiance du sujet a été nettement plus significative lors de la conduite de certains entretiens.

De plus, les sujets les moins politisés (2 sujets sur 20) ont eu une attitude contradictoire, de telle sorte, qu'au bout de quelques minutes, les questions, loin de susciter de la méfiance, ont commencé à paraître rapidement fastidieuses, comme en témoignaient par moments les regards furtifs et inquiets en direction du guide d'entretien, craignant qu'il y ait encore beaucoup de questions.

La difficulté consistait à choisir entre suivre le guide d'entretien ou laisser le sujet s'exprimer librement. En général, les discussions sont très restreintes sans le guide et l'on risque de s'écarter du sujet. Nous avons donc opté pour une présentation successive des questions, en restant à l'écoute du sujet.

Le risque résidait dans le fait que le sujet était susceptible de nous livrer une série de réponses brèves et non approfondies, attendant sans cesse les questions suivantes, ce qui s'était produit pour 2 des 5 députés actuels. D'une certaine manière, une grande part du travail de l'intervieweur a consisté, dans cette situation, à annuler ou à faire oublier le sentiment de mésestime, que peuvent éprouver les interviewés, ce qui ferait d'eux, a priori, des répondants inutiles.

5.2. Des difficultés liées au degré de politisation des interviewés

Outre les difficultés déjà mentionnées ci-dessus, nous avons dû faire face à un ensemble de contraintes liées à l'aspect technique de l'investigation. Il est à noter que toute recherche, et surtout celle impliquant un travail de terrain, requiert une certaine « logistique ». Celle-ci consiste en un certain nombre de formalités et mesures préalables à prendre pour garantir la faisabilité de la recherche, ne serait-ce que sur les plans administratif et juridique.

Cette précaution permet d'éviter les surprises désagréables, comme le fait de se voir fermer des portes que l'on croyait naturellement ouvertes, étant donné que tout ce qui nécessite le recours à un organisme ou à une institution, quels qu'ils soient, doit faire l'objet, dès le départ, de négociations et d'engagements fermes, précis et si possible écrits.

Pour la conduite des entretiens avec les candidats et / ou militants, nous avons dû prendre part à une manifestation publique à Lyon, contribuer à son organisation (en facilitant sa mise en place auprès de l'association organisatrice du meeting politique en question). Ainsi, nous avons pu administrer un premier document de contact, ou entretien préalable, qui nous a permis d'établir la liste des 19 candidats aux législatives pour la zone France Sud. En revanche, après les élections, il a été très difficile de rencontrer 4 des 5 députés pour de multiples raisons. Nous les avons contactés par

le biais d'un député au parlement tunisien. Par la suite, nous les avons rencontrés en mars 2015, pour nous présenter et les interviewer.

En plus de la question de planning chargé des candidats _ que nous pensions avoir contournée en décrochant quelques rendez-vous _ d'autres obstacles sont venus entraver notre enquête, liés cette fois-ci à des problèmes sécuritaires. Nous avons rendez-vous le 22 mars avec 8 députés (élus sur le territoire français pour représenter les Tunisiens résidant en France).

Or, contre toute attente, alors que nous étions à Tunis pour la conduite des entretiens, un attentat a eu lieu dans la même ville, au musée du Bardo, à quelques mètres du Parlement du Peuple, causant 24 morts dont les deux auteurs de l'attentat. Ce drame, survenu à moins d'un mois de l'attentat contre Charlie Hebdo, et sur les deux lieux de notre travail de terrain (enquête par questionnaire et conduite d'entretiens), a considérablement chambardé notre planning. Il s'agit là d'un problème imprévisible que nous devons résoudre, en trouvant d'autres moyens permettant de contacter les députés. C'est ainsi que nous avons dû reporter la conduite des entretiens avec les 5 députés, en question.

5.3. Evaluation quantitative du guide d'entretien

Notre recherche étant axée, entre autres, sur l'investigation autour du champ des représentations et de l'analyse du discours, parmi les difficultés auxquelles nous avons été confrontée, celle de la conception du guide d'entretiens semi-directifs et surtout la vérification de sa validité et de sa fiabilité / fidélité ainsi que son adaptation à l'enquête qualitative, du point de vue de la faisabilité.

a- Validité :

Nous avons testé la validité externe du guide d'entretiens, en vérifiant s'il mesure bien ce qu'il est censé évaluer.

b- Fidélité

Au niveau de la conception-rédaction du guide d'entretiens, certaines des difficultés et limites rencontrées se situent au niveau de la conception, et des nombreux niveaux de validation de cet outil.

c- Etude de la fiabilité

La fiabilité liée à l'intervieweur vérifie que les réponses de l'interviewé sont indépendantes de l'intervieweur.

d- Etude de la viabilité

Un outil est valide s'il mesure bien ce qu'il est censé mesurer. L'"American Psychological Association"⁶⁶⁰ a essayé d'en clarifier la définition en distinguant les validités de contenu, de structure et contre critère. Pour ce qui concerne notre recherche, nous nous sommes limitée à vérifier la validité de contenu (Content Validity) de notre outil d'investigation qualitative (le guide d'entretien semi-directif) en testant la pertinence en relation avec le phénomène étudié. Cela nous a permis de répondre aux questions suivantes :

- Le phénomène exploré par l'outil correspond-il bien à ce que l'on recherche ?
- Tous les domaines composant le phénomène étudié sont-ils bien pris en compte dans le guide d'entretien semi-directif ?

Une fois l'outil d'investigation validé, les données recueillies, se pose la question de leur analyse et interprétation, en rapport avec le cadrage théorique.

6- Interprétation des données

6.1. Répartition des députés de l'Etranger

Le tableau ci-dessous comporte la répartition par circonscription IRIEs, des candidats transnationaux tunisiens, élus aux élections législatives tunisiennes d'octobre 2014.

⁶⁶⁰<http://www.apa.org/>

Tab. IX- Répartition des candidats transnationaux élus à l'Etranger aux élections législatives tunisiennes de 2014

Circonscriptions consulaires /listes	Nida	Nahda	UPL	AFEK	FP	IND ⁶⁶¹	ATE	Rad El Itibar	Total par pays
Allemagne	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Amérique et reste du monde	1	1	-	-	-	-	-	-	2
France Nord	2	2	-	1	-	-	-	-	5
France Sud	2	2	-	-	-	-	1	-	5
Italie	1	2	-	-	-	-	-	-	3
Monde Arabe	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Total France	4	4	-	1	-	-	1	-	10
Total à l'Etranger	8	8	-	1	-	-	1	-	18
Total national	86	69	16	8	15	3	4	-	217

Nous avons conduit des entretiens avec 5 députés tunisiens de France sur les 10 élus, 2 de la circonscription France Nord (1 d'Ennahdha, 1 de Nida Tounes) et 3 de la circonscription France Sud (1 d'Ennahdha, 1 de Nida Tounes et 1 du parti des Tunisiens à l'Etranger).

En outre, 15 entretiens ont été conduits avec des militants tunisiens résidant en France (Tunisiens de France et Tunisiens en France). Pour être précis, nous avons choisi un groupe de transnationaux sur la base de l'implication et de l'expérience politique ainsi que de la connaissance du terrain. Ce choix nous a permis de mesurer avec rigueur l'impact de certaines variables modératrices (âge, genre) et plus particulièrement au niveau du rôle des femmes en société et au sein des associations politiques ou sociales. En outre, nous avons pu appréhender leurs représentations de soi et de « l'Autre politique » et cerner les facteurs d'engagement et de mobilisation de ces acteurs.

6.2. Pertinence et coût de l'action politique

Un premier balayage de notre corpus de réponses s'est imposé avant de procéder à une analyse des stratégies et logiques qui incitent ces acteurs à s'impliquer politiquement en faveur d'un pays dans lequel ils ne vivent pas et ne vivront, probablement, jamais. L'objectif est, ici, de mettre en relief les traits saillants, de faire ressortir les facteurs sociologiques ayant pu exercer une

⁶⁶¹Indépendants

influence déterminante sur les attitudes, les comportements et l'affirmation de soi à travers l'action politique, pour le pays d'origine depuis le lieu de résidence.

Dans le guide d'entretien, présenté dans la section précédente, nous avons insisté sur la représentation du rôle des femmes en société, en politique et au sein de la famille. C'est que, les résultats du questionnaire (Cf. Chapitre V), en rapport avec la variable genre, ont constitué une découverte pour notre recherche.

Ceci étant, nous avons cherché à approfondir ce volet à travers les entretiens, dans le but de corroborer les résultats globaux. De plus, nous avons mis en exergue l'âge, le niveau d'études des militants, le niveau de participation associative, les facteurs déterminant l'activité politique, etc. Enfin nous avons pu appréhender le rapport aux origines et le rapport à la France.

Il ressort, de l'enquête, cinq thèmes et items qui nous serviront à l'analyse de contenu ainsi qu'à l'interprétation des résultats permettant de saisir la pertinence et le coût de l'action politique des acteurs transnationaux.

Au cours de notre travail d'objectivation, nous avons soulevé un certain nombre de questionnements. En outre, nous avons pu explorer l'un des axes de notre problématique globale, portant sur l'externalisation du paysage politique tunisien en France, à travers les vecteurs de motivation des militants tunisiens de et en France. Cela nous a permis de vérifier dans quelle mesure ces externalisations ont des inférences et des interactions sociales dans l'espace politique français.

Les volets étudiés se présentent comme suit :

- a- Explorer les différents profils des militants tunisiens résidant en France, à travers le degré de motivation et d'implication trans-citoyenne.
- b- Analyser l'impact de l'expérience migratoire sur le comportement politique en France et depuis la France.
- c- Appréhender les formes de désignation de cette catégorie de militants (lexique, discours...) en s'appuyant sur l'analyse de contenu des données recueillies au moyen de notre guide d'entretien.
- d- Vérifier l'impact des variables âge et catégorie socio professionnelle sur le niveau de participation dans l'espace politique du pays de résidence.
- e- S'interroger, éventuellement, sur les formes et motifs de déterritorialisation et d'externalisation politique. (Cf. introduction et Chapitre VIII)

Ces cinq volets nous ont servi de pistes pour l'exploration du terrain et la mise en place de notre guide d'entretien. Il en est ressorti cinq facteurs sociaux susceptibles d'avoir une influence déterminante sur l'action politique de par les représentations, les attitudes et comportements politiques des interviewés.

Ces facteurs sociaux se présentent comme suit :

- a- La question du genre : Représentation de la femme en société et au sein de la famille immigrée tunisienne de France ;
- b- L'impact de l'âge sur le degré d'engagement trans-citoyen ;
- c- Les facteurs déterminant l'implication politique ;
- d- La représentation de Soi et de « l'Autre politique » ;
- e- Le rapport au pays de résidence (la France) et aux origines.

Ces cinq volets renvoient à des facteurs sociaux importants, que pourrait expliciter l'analyse de contenu et l'interprétation des résultats.

6.3. L'analyse de contenu : opinions, attitudes, stéréotypes...

Pour être en mesure d'interpréter le corpus empirique constitué à partir des données recueillis, nous avons procédé, de prime abord, à une analyse du contenu et une analyse de contenu. La première s'intéresse aux éléments constitutifs de l'objet social (ex. les représentations sociales). La seconde se réfère au discours et constitue la méthode par laquelle on examine cet objet. Pour être plus précis, nous avons effectué un repérage des différents thèmes abordés par les interviewés et procédé à leur classification en catégories d'analyse et au dénombrement des occurrences. Nous étant intéressée aux représentations sociales des interviewés, le repérage a tenu compte des niveaux du discours suivants : l'information, l'opinion, les attitudes⁶⁶² et comportements. Pour ce faire, nous avons procédé suivant deux types d'analyse : catégorielle et d'évaluation.

L'analyse catégorielle consiste à balayer la totalité du corpus de réponses, à dénombrer celles-ci et à les catégoriser en unités sémantiques. Pour être plus précis, nous avons découpé le texte en unités sémantiques (expressions, substantifs, adjectifs, adverbes, verbes, etc.) que nous avons répertoriées en catégories, permettant la classification des éléments constitutifs du message.

⁶⁶²Une attitude est " une disposition, un état d'esprit (à l'égard de quelque chose ou de quelqu'un) ; un ensemble de jugements et de tendances qui pousse à un comportement ". (Le Petit Robert)

L'analyse de l'évaluation permet de « mesurer les attitudes du locuteur à l'égard d'objets au sujet desquels il s'exprime »⁶⁶³. Elle consiste à repérer les indicateurs d'attitudes attribuables au locuteur « derrière l'éparpillement de manifestations verbales »⁶⁶⁴.

Les principales catégories sémantiques de notre corpus empirique se présentent comme suit : Engagement, transnationalisme, rôles des femmes en politique, leadership politique.

Dans l'optique de répondre à notre problématique centrale sur les motifs de la forte politisation des transnationaux tunisiens résidant en France, nous avons retenu quatre thèmes, jugés déterminants dans cette recherche. Deux axes ont émergé de notre analyse : les vecteurs d'engagement transnational, national et local, d'une part, l'image et le rôle du leadership et des femmes en politique, d'autre part. En d'autres termes, nous souhaitons connaître les différentes perceptions des militants et représentants politiques transnationaux dans leur rapport au politique, dans un contexte de démocratisation.

La catégorisation sémantique que nous venons de présenter est inspirée des résultats de l'analyse des données quantitatives (enquête par questionnaire). Parmi les thèmes principaux, nous avons pu identifier la question de la mobilisation et de l'engagement ici et là-bas ou ici pour là-bas (engagement-transnationalisme) d'une part, l'identification des acteurs-clés du transnationalisme, les femmes et les leaders politiques, d'autre part.

A/ Analyse thématique : les opinions

L'analyse thématique permet d'étudier les opinions par la catégorisation des énoncés dans des thèmes d'analyse. Elle a pour objectif le repérage « des unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé »⁶⁶⁵. Nous avons procédé au traitement des données brutes, en deux étapes : le repérage des idées significatives et leur catégorisation suivant la classe grammaticale (verbe, substantif, adjectif, expression/ élément de phrase). Cela rejoint l'analyse catégorielle vue précédemment.

Les idées significatives retenues concernent l'environnement direct des interviewés et sont en rapport avec les thèmes suivants :

⁶⁶³ Laurence, Bardin (1989) ; *Op.Cit.* p. 32

⁶⁶⁴ Idem

⁶⁶⁵ Lilian, Negura (2006) ; *Op.Cit.* p. 34

- La famille,
- La famille politique,
- Le militant,
- La trans-citoyenneté,
- La société,
- Le vote à distance,
- Le transnationalisme

Tab.X- Distribution des interviewés en fonction de leur perception de certains objets sociaux

Q.31									
DONNEES									
SUJET	Famille	Famille politique	Militant	Trans citoyeneté	Société	Vote à distance	Activité associative	Activité politique	Transnationalisme
S1(H)	enfant	Mon parti politique	Humanitaire solidarité	solidarité	NR	NR	échange	Gauche	NR
S2(F)	femme	homme	courage	Responsabilité, identité	cohabitation	participation	Changement des pratiques sociales	Guerre, rapport de force, egoïsme	Identité, double enjeu
S3	confiance	mito	courage	Les liens	économique	impossible	Courage ; patience	Pas intéressant	Ne me concerne pas
S4	Liens affectifs indispensables	Idees communes	engagements	Echanges culturels	Règles de vie	Pratique	Nécessaire	Nécessaire	Grand projet
S5	L'essence de la vie	Va et vient de l'essence	Quelqu'un qui règle des compte	Valeurs universelles	Problèmes, différences	Rapprochement des deux rives	Lieux de rencontre et de transmission	Stratégie, malsain	NR
S6	Instance de socialisation primaire	camaraderie	engagement	transculturalité	Justice et égalité	Trans-électeur	Contrôle des institutions	Opportuniste et arrivisme	Binationalité
S7	Valeurs culturelles	Pas toujours fidèle	Courageux et profiteurs	Interet économique	Danger insécurité	Pourquoi pas, si on nous prend en compte	Intéressant si économique	loobies	Preserver les valeurs de labas ici
S8(F)	Confiance, protection	Protection, être soutenu	Soutenir, défendre les autres	Défendre et s'impliquer ici et là bas	Lieu de vie et du quotidien	Trop compliqué	Avancée sociale, rapprochement des citoyens, entraide	Bataille, guerre contre l'autre	N.R

S9(H)	sécurité	engagement	Don de soi	richesse	citoyenneté	droit	partage	valeurs	investissement
S10	1 ^{er} foyer où j'ai grandi	Partage de conviction	important	altermondialisme	homme	C'est juste une question technique	important	indispensable	Humain
S11	Cellule de base de la Société	Groupe de personnes ayant la même convergence d'idées	Elément actif pour défendre une idée	Se sentir appartenir à 2 ou plus Peuples et cultures en même temps	Peuple	Vote Electronique	Activité d'aide et de bénévolat	Activité de mobilisation des masses au service d'un Parti et d'un Programme Politique de gouvernance	Se sentir porteur de 2 ou plus Identités et appartenir en même temps à 2 Nations ... Ca peut être du Supranationalisme comme l'Union Européenne
S12(F)	confiance	Idées communes	protection	Double protection	règles	Implication, action collective	Projet collectif	Programme et stratégie	Territoire et appartenance
S13	Confiance, nid	Idées communes et protection	Valeurs courage	responsabilité, implication, appartenance	Règle, vivre ensemble	Implication facilitée	Changement, projet	Changement idée	Double préoccupation
S14(F)	socle	engagement	action	engagement	solidarité	citoyenneté	bénévolat	démagogie	contribution
S15(H)	Le nid, le centre	Programmes, idées	Courage, résistant	Double investissement	Danger, projet, problème	Facilité technique, rapprochement communautaire	Projets, rapprochement communautaire, lieu d'information et de rencontre, réseaux	Programmes, changement, guerre contre...	Double implication, double devoir
Dep. 1	Equilibre	Echanges-complémentarité	Travail de terrain	Transmission-diversité	Développement-responsabilité	Contribution effective	Lobby	Intégrité	binationalisme
Dep. 2	Cellule de base	protection	valeurs	implication	Le « vivre ensemble »	citoyenneté	partage	compétition	interculturalité

Dep. 3	éducation	Initiation à la démocratie	Implication	Double engagement	Responsabilité	Devoir citoyen	Engagement	Conflits d'intérêt	Engagement multiple
Dep. 4	Unité	solidarité	actif	NR	Pluralisme (me)	Implication	bénévolat	Course au pouvoir	Richesse culturelle
Dep. 5	base	parti	principe	humanité	La vie	Contribution	Volontariat	Efficacité	Transculturalité

B/ Représentations sociales des militants (association d'idées) (Q.31)

D'après le tableau X pp. 300-302, les thèmes soulevés dans les entretiens se sont révélés riches sur le plan sémantique ; 15 militants et 5 députés⁶⁶⁶ ont répondu à notre question comportant une association d'idées⁶⁶⁷(Q.30). Le champ lexical de **la famille** renvoie aux notions de « confiance » (S.⁶⁶⁸3), de substance, « *l'essentiel de la vie* » (S.5), de « lien affectif indispensable » (S.4), de « socle » (S.14), de « nid » (S.15), de « centre » (S.15). Mais c'est également un lieu de « socialisation primaire » (S.6) et d'« éducation » (Dep.⁶⁶⁹3) et une « cellule de base de la société » (S.11 ; Dep.2), où sont véhiculées les « valeurs culturelles » (S.7) et « la protection » (S.8). La femme est l'incarnation de la **famille**, tandis que *l'homme* est identifié à la **famille politique**.

Il convient de rappeler que la notion de **famille** est culturellement, parfois culturellement, très importante pour les transnationaux tunisiens. Elle représente l'empreinte sociale et culturelle du citoyen. Nous avons intentionnellement choisi d'introduire cette notion dans nos entretiens afin de mieux saisir le degré d'implication des militants interrogés. Sa corrélation avec l'expression **famille politique** nous a permis d'appréhender les différentes représentations autour de la notion d'engagement politique et de valeurs citoyennes.

Dans les représentations positives, qui se dégagent du discours des militants, nous avons retrouvé les notions de protection (S.8), de soutien (« être soutenu ») (S.8), de socle (S.14), d'« idées communes » (S.13), « *d'échange complémentaire* » (Dep.1) ou de « convergence d'idées » (S.11). C'est également une fraternité, suggérée par le terme « camaraderie » (S.6),

⁶⁶⁶ Nous les identifions par la lettre S de sujet avec le numéro attribué à chacun d'entre eux par ordre de passage. Les députés sont désignés par l'abréviation Dep. suivie d'un numéro selon l'ordre chronologique des rencontres faites.

⁶⁶⁷ Technique de recherche qualitative pour laquelle une idée est soumise au répondant en lui demandant de préciser librement tout ce qu'elle lui évoque.

⁶⁶⁸ Sujet (interviewé)

⁶⁶⁹ L'abréviation désigne : député

« solidarité » (Dep.4), et notamment l'usage du pronom possessif « mon » (S.1) pour désigner le parti politique. D'après les réponses des interviewés, la représentation de la famille politique est celle d'un ensemble commun, protecteur, assez proche du lien familial.

En revanche, dans les représentations négatives, nous retrouvons l'idée allégorique de la trahison « pas toujours fidèle » (S.7) ou celles de la malhonnêteté et de la relation fictive et mensongère « mythomanie » (S.3). Ce regard est porté par les sujets S.3 et S.7, qui sont tous deux militants indépendants, les députés interrogés ne véhiculant qu'un discours positif avec des associations d'idées constructives. La notion de famille politique est, dans ce cas de figure, éloignée de celle de famille, accentuant ainsi la distanciation avec les repères sociaux et culturels.

A travers cet écart de la notion de famille politique, le militant indépendant confirme sa désaffiliation des modèles sociopolitiques existants. Le sujet 3 évoque la confiance pour la famille et la mythomanie, pour la famille politique ; le sujet 7 évoque les valeurs culturelles pour la famille, le manque de fidélité et de constance pour la famille politique. Les représentations diffèrent d'un sujet à l'autre, jusqu'à parfois s'opposer.

La représentation du **militant** est souvent empreinte des notions de « valeur » et de « lutte ». S'y ajoute l'acte citoyen, suggéré par le terme « engagement » (S.4 et S.6), auquel les 5 députés confèrent une dimension dynamique : « travail de terrain (Dep.1), implication (Dep.3), actif (Dep.4) ». La dimension qualitative de l'acte politique est évoquée plusieurs fois à travers l'adjectif « courageux », mentionné par 5 interviewés⁶⁷⁰. Dans la représentation négative de l'acte politique, l'acteur est un « profiteur » et une personne « qui règle ses comptes » (S.5). L'acte citoyen est réduit à sa dimension individuelle et ne tient pas compte du général, comme si l'interviewé vise, inconsciemment, des personnes du paysage politique qu'il fréquente.

En revanche, le lien entre **militantisme** et **trans-citoyenneté** semble étroitement lié aux interactions avec le politique. La seconde terminologie renvoie à une double représentation de l'action citoyenne (« *s'impliquer ici et là-bas* » (S.8), « appartenir à deux peuples et cultures différents », (S.11), « double investissement » (S.15), « double engagement » (Dep.3)) que l'on retrouve dans les idées associées au terme **transnationalisme** : « engagement multiple » (Dep3) , « Transmission » (Dep1) et « double préoccupation » (S.13).

⁶⁷⁰ Notre tableau d'analyse des représentations du militant fait ressortir le terme « courageux » plus de 5 fois à la question 33, chez les sujets suivants S.2, S.3, S.7, S.13 et S.15 (voir tableau X pp. 308-310)

La trans-citoyenneté remplit, de plus, une fonction identitaire que nous ne retrouvons pas dans les idées associées au terme **militant**. En effet, nous notons l'usage des termes « appartenance » (S.13) et « identité » (S.2). Enfin, lui est associée la notion d'**universalité** (« valeurs universelles » (S.5)). Ces associations d'idées convergent avec les représentations du **transnationalisme** : « double implication » (S.15), « bi-nationalisme » (Dep.1), « transculturalité » (Dep.5), « interculturalité » (Dep.2).

En nous penchant de très près sur la notion de **vote à distance**, nous notons que les expressions « rapprochement des deux rives » (S.5), « contribution effective » (Dep1 et 5) ainsi que le lexique de l'efficacité (« pratique » ; S.4) et de la « facilité » (S.15), est opposé à celui de l'utopie ou de la difficulté (« trop compliqué » (S.8)) voire de l'impossibilité de sa réalisation (« impossible » (S.3)) .

Enfin, une légère corrélation est constatée au niveau des associations d'idées autour des expressions activité associative et activité politique. En effet, celles-ci sont, toutes deux, considérées « nécessaire[s] » (S4), comme constituant « [un]lieu de rencontre »(S.5) et « d'échange » (S.1).

Du côté des militants non-politisés, l'activité politique est perçue négativement : « guerre, rapport de force, égoïsme » (S.2), « bataille, *guerre contre l'autre* » (S.8), « pas intéressant[e] » (S.3), « malsain [e] » (S.5), « opportunisme, arrivisme » (S.6).

Les associations positives sont, en revanche, plus fréquentes chez les députés : « efficacité » (Dep.5), « intégrité » (Dep.1). Ces mêmes interviewés considèrent, globalement, l'activité associative comme étant un « engagement » (Dep.3) non professionnel, donc lié au « bénévolat » (Dep.4) ou « volontariat » (Dep.5).

Cette étude nous a permis d'approfondir nos analyses concernant les représentations des acteurs du transnationalisme tunisien en France, en cherchant à appréhender les différents comportements transnationaux. Les femmes semblent liées à la famille, véritable socle des valeurs et foyer principal de transmission et de repères. Le modèle de la famille politique serait, en partie, construit sur le même schéma relationnel, une mise sur scène consciente de tous les acteurs.

C'est pourquoi, la famille politique est tantôt un lieu d'échange d'idées et de protection, tantôt un lieu malsain, de mensonge et d'opportunisme où la trahison, évoquée par les interviewés, a un sens fort, variant selon le lien affectif et social entretenu avec les membres d'un même parti (/ d'une même « famille » politique). La notion d'activité associative en serait légèrement

dissociée, ouvrant des perspectives plus larges aux notions d'intégrité, de bénévolat et de volontariat, qui redonnent un sens noble à la cause.

Enfin, le vote à distance est perçu comme une caractéristique et manifestation du transnationalisme et de la trans-citoyenneté, donc un acte efficace, pratique, engagé et un moyen de rapprochement des deux rives. Parmi les aspects contraignants de cet acte électoral, nous avons retenus sa mise en place, jugée compliquée, difficile, ou impossible. La notion de transnationalisme est source de crainte, mais en la formulant et en lui cherchant des associations d'idées, elle a pris forme et existence dans l'acte de parole. Comme si la verbalisation des termes rendait son existence possible (en référence au fameux « Dégage » de la révolution du 14 janvier 2011).

C/ Analyse des énoncés évaluatifs : les attitudes⁶⁷¹

L'analyse des énoncés évaluatifs est comparable à l'analyse de contenu thématique du point de vue du découpage de texte. Elle en diffère par l'évaluation de la « charge émotionnelle » exprimée dans le discours des sujets. Technique, dont l'objectif est de déterminer l'orientation des attitudes, elle consiste à analyser les données (messages) dans le but d'en faire ressortir les évaluations à l'égard de personnes, concepts, objets représentés.

Les travaux de BEN JDIRA (2016)⁶⁷² sur ce point rejoignent l'analyse de BARDIN⁶⁷³, adoptée par nous-même pour appréhender les attitudes des acteurs transnationaux, que nous avons répertoriées en deux catégories distinctes.

Pour mesurer les attitudes, Charles E. OSGOOD⁶⁷⁴ a créé une technique d'analyse⁶⁷⁵, comparable à l'analyse de contenu thématique. Elle consiste à diviser le corpus empirique en unités sémantiques. Cette technique permet de déterminer les orientations, affectives entre autres, de ces unités, de dégager la connotation évaluative des opinions, représentée par une direction (sens de l'opinion) et une intensité (force ou degré de l'opinion). Il y a trois catégories d'attitudes marquant la direction : favorable (+), défavorable (-) et neutre (0).

⁶⁷¹L'attitude se définit comme « prédisposition relativement stable et organisée à réagir sous forme d'opinions (niveau verbal) ou d'actes (niveau comportemental) vis-à-vis d'objets (personnes, idées, événements, choses, etc.) de manière orientée » (Laurence Bardin, 1989).

⁶⁷² Abdelkader, Ben Jdira; Bourguiba Ben Rejeb (s. dir.); (2016); *Op.Cit.* p.294

⁶⁷³ Laurence, Bardin (1989); *Op.Cit.* p.32

⁶⁷⁴ Charles E. Osgood (1959); *Op.Cit.* p.33

Par ailleurs, il convient de signaler que certains chercheurs (OSGOOD ,1959⁶⁷⁶ ; A. BEN JDIRA)⁶⁷⁷ recourent à une autre technique, de type « fréquentiel », partant d'un présupposé selon lequel la fréquence de propositions ou thèmes renseigne sur l'intensité des attitudes des sujets. C'est un peu le cas pour nous, puisque nous nous sommes basée sur le calcul des occurrences pour déterminer et les éléments centraux de la représentation et la tendance prédominante en matière d'attitudes des répondants.

D/ Analyse des stéréotypes

Selon la définition qu'en donne le Dictionnaire Larousse, le stéréotype est une « *caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routines* ». En psychologie sociale, il se définit comme étant une représentation figée ou une idée préconçue. Selon MOSCOVICI (1961)⁶⁷⁸, la stéréotypie exprime « le degré de *généralité d'une opinion, d'acceptation ou de rejet d'une représentation, d'un groupe ou d'une personne* ». La représentation stéréotypée se caractérise par la négation / dévalorisation de l'Autre et la valorisation de Soi.

Dans ce type de discours, les affirmations se retrouvent à l'intérieur d'une ordination dichotomique. « *Un score extrême de l'intensité (entre -2 et -3 et entre +2 et +3) dans l'analyse des attitudes peut servir d'indicateur du stéréotype* »⁶⁷⁹.

Comme annoncé précédemment, notre recherche est à dominante descriptive. C'est pourquoi, à l'instar de BEN JDIRA (2016), nous nous contenterons d'appréhender la supposée imprégnation des représentations des interviewés de stéréotypes de genre, en ce qui concerne les statuts et rôles au sein de la famille et en société.

6.4. Comment se traduit la mobilisation des acteurs transnationaux tunisiens

Dans cette section, nous présentons l'analyse des résultats des entretiens du point de vue du degré de mobilisation des acteurs transnationaux tunisiens sur le territoire français. Des variables telles que le niveau socioculturel, les motifs de l'engagement politique et associatif, sont prises en considération dans l'interprétation des résultats. Ces paramètres nous permettent

⁶⁷⁶Charles E. Osgood (1959) ; *Op.Cit.* p.33

⁶⁷⁷Abdelkader, Ben Jdira; Bouguiba Ben Rejeb (s.dir.)(2016); *Op.Cit.*; p.294

⁶⁷⁸ Serge, Moscovici (1961) ; *Op.Cit.* , p. 34

⁶⁷⁹Lilian, Negura (2006); *Op.Cit.* , p. 34

d'appréhender, plus explicitement, le comportement politique des acteurs de la mobilisation électorale.

- LES OBJECTIFS DE L'ACTIVITE POLITIQUE ET / OU ASSOCIATIVE

Tab.XI- Distribution des sujets en fonction du type d'association à laquelle ils sont adhérents

Q.14	N ⁶⁸⁰	Q.16	N	%
Culturelle	10	Impliqué	11	53%
Caritative	6	Non-impliqué	9	47%
Politique	8	Total	20	100%
Autre	3 ⁶⁸¹			
N.R.	2			

Au niveau de l'activité associative, nous notons que la grande majorité des sujets (89%) est adhérente à une association (Q.13), de type culturel (10), politique (8), caritatif (6) (Q.14).

Les questions 14 et 16 se lisent de manière isolée mais demeurent complémentaires, pour notre interprétation. Les résultats (Q. 14) montrent que 10 acteurs militants sur 20 sont adhérents à des associations transnationales de type culturel, contre 8 autres à des associations à caractère politique. La question 16 fait ressortir un taux d'implication associative de l'ordre de 53%, soit 11 interviewés sur 20. L'absence d'implication de 9 d'entre eux est significative en ce qu'elle accentue la particularité de ces formes d'engagement, révélant un néophytisme apparent, en termes de mobilisation politique transnationale tunisienne.

7- Représentations et désignations

7.1. De la trans-citoyenneté et du transnationalisme

L'engagement n'est pas forcément tributaire des trajectoires militantes ni des carrières politiques de longue date. C'est plutôt d'une forme d'implication contextuelle, dont profitent directement les partis politiques ainsi que les citoyens actifs, disponibles, volontaires et présents sur la scène électorale au moment opportun.

Dès lors, se posent les questions relatives aux motivations qui incitent ces acteurs transnationaux à s'engager dans l'activité politique et associative (Q. 25). Nous avons cherché à connaître leurs priorités, à ce niveau. Quelles sont les actions et les valeurs qui se révèlent

⁶⁸⁰Certains sujets ont donné plus d'une réponse

⁶⁸¹ Economique (1 réponse) ; Syndicat Professionnel (1 réponse) ; « droits de l'homme » (1 réponse)

importantes ou fondamentales ? Quelles sont celles qui demeurent contingentes et secondaires ? Si nous avons accordé un intérêt particulier à ce volet, c'est dans l'intention de trouver des réponses à l'un des axes de notre problématique, à savoir les motivations liées à la forte politisation des transnationaux tunisiens.

Afin de vérifier notre présupposé de départ, nous avons analysé les réponses à la question 22, relatives aux trois priorités des acteurs transnationaux tunisiens. Nous avons cherché à comprendre, précisément, si la question de l'externalisation des champs politiques est le principal objectif visé par ces acteurs.

Nous présentons, dans ce qui suit, les 3 priorités pour les acteurs transnationaux tunisiens, en distinguant les priorités des députés de celles des candidats et / ou militants.

- **Députés**

Tab.XII- Distribution des députés en fonction des motifs de leur engagement politique et associatif (priorités)

Q, 25	1	2	3
	N	N	N
A- Contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine	5	0	0
B- Aider le pays d'origine vers une voie islamique	0	0	0
C- Aider le pays d'origine vers une voie Républicaine	0	2	0
D- Aider les T.R.E. dans leur quotidien au pays d'accueil	0	3	1
E- Aider les T.R.E. à maintenir le lien avec le pays d'origine	0	0	1
F- Contribuer à l'essor économique du pays d'origine	0	0	3
G- Autre	0	0	0

Les priorités des députés sont orientées vers une forme d'accompagnement territorial inhérente à la définition du transnationalisme et selon laquelle une importance est accordée à la citoyenneté ici et là-bas. Il est évident que le député d'une circonscription étrangère se doit de donner une priorité au territoire local pour lequel il candidate (D. dans notre tableau ci-dessus). Les réponses sont donc orientées en fonction du statut de député et, probablement, de ses intérêts transnationaux.

La question de l'externalisation des champs politiques est vérifiée à travers les réponses A, B et C. Deux sujets sur 5 donnent une priorité à « *aider le pays d'origine vers une voie*

républicaine », à partir d'une mobilisation politique sur le territoire français, sans prendre en considération, outre mesure, les intérêts spécifiques des Tunisiens résidant en France. Cette proportion n'est pas majoritaire, mais l'existence d'une telle priorité suffit pour souligner la présence d'acteurs politiquement externalisés, pour qui le transnationalisme ne serait qu'un moyen supplémentaire d'élargir leur électorat.

Tab.XIII - Distribution des députés en fonction de leurs priorités à moyen et / ou long terme

Q, 26	1	2	3
	N	N	N
A- Continuer à militer au sein du parti politique	4	1	1
B- Continuer à soutenir les Tunisiens à l'Etranger	1	3	1
C- S'engager dans un programme politique français qui se rapprocherait de vos priorités	0	0	1
D- S'engager à un niveau transnational	0	1	2
E- Prendre de la distance du pays	0	0	0

- **Candidats et / ou militants**

Tab.XIV- Distribution des candidats (et / ou militants) des motifs de leur engagement politique et associatif (priorités)

Q.25	MOTIFS	1	2	3
		N	N	N
A	Contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine	5	2	1
B	Aider le pays d'origine vers une voie islamique	2	0	0
C	Aider le pays d'origine vers une voie Républicaine	0	3	1
D	Aider les T.R.E. dans leur quotidien au pays d'accueil	6	2	3
E	Aider les T.R.E. à maintenir le lien avec le pays d'origine	0	6	3
F	Contribuer à l'essor économique du pays d'origine	2	2	6
G	Autre	0	0	1 ⁶⁸²

⁶⁸²« Rencontrer des musulmanes et tunisiennes comme moi, je suis voilée, et souffre de discrimination ici et là-bas ».

Tab.XV- Distribution des candidats (et / ou militants) en fonction de leurs priorités à moyen et / long terme

Q. 26	1 ⁶⁸³	2	3
	N	N	N
A- Continuer à militer au sein du parti politique	5	1	1
B- Continuer à soutenir les Tunisiens à l'Etranger	7	6	3
C- S'engager dans un programme politique français qui se rapprocherait de vos priorités	2	3	5
D- S'engager à un niveau transnational	0	4	5
E- Prendre de la distance du pays	1	0	1
F- Autre	0	1 ⁶⁸⁴	0

Il ressort de la lecture du tableau XIV, p. 309 relatif aux objectifs du militantisme politique et / ou associatif que ce qui prime le plus⁶⁸⁵ pour les militants (et / ou candidats), c'est « Contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine »⁶⁸⁶ (10) ; vient, au second plan, « consolider le lien des Tunisiens à l'étranger avec leur pays d'origine » (3) et au troisième plan « Contribuer à l'essor économique du pays d'origine » (2). Ceci au niveau des priorités de premier ordre.

Pour ce qui est des priorités de second ordre (notées 2), elles sont comme suit :

- « Consolider le lien des Tunisiens à l'étranger avec leur pays d'origine »(6),
- « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'étranger dans le pays d'accueil »(5),
- « Consolider l'orientation républicaine du pays »(4).

Quant aux priorités de troisième ordre (notées 3), elles sont comme suit :

- « Contribuer à l'essor économique du pays d'origine »(10),
- « Consolider le lien des Tunisiens à l'étranger avec leur pays d'origine »(4),
- « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'étranger dans le pays d'accueil ». (3)

Si nous regroupons les données relatives aux trois priorités (tous ordres confondus), nous pouvons dire que les priorités auxquelles adhèrent le plus les interviewés sont d'ordre économique (« Contribuer à l'essor économique du pays d'origine »(16)), social (« Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'étranger dans le pays d'accueil »(15)) et politique

⁶⁸³ Priorité de premier ordre (numérotée 1)

⁶⁸⁴ « s'engager dans un lobby économique pour le développement de la Tunisie »

⁶⁸⁵ Priorité de premier ordre (numérotée 1)

⁶⁸⁶ Une interviewée avait répondu comme suit : « Rencontrer des musulmanes et tunisiennes comme moi (je suis voilée, et souffre de discrimination ici et là-bas) »

(«*Contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine*»(12)). Ces réponses nous renvoient aux analyses relatives à l'importance des projets de développement des migrants et de la place du lobbying économique dans la construction du transnationalisme politique (Cf. Chapitres I et II).

Au niveau de l'engagement politique, les sujets sont quasi-unanimes en ce qui concerne la réalisation de la « démocratie » (17). Viennent en second lieu, ex-aequo, l'« économie »(6) et la « solidarité » (6). Ce qui est remarquable c'est que le tiers d'entre eux opte pour la laïcité (5). Seulement deux, ont des objectifs d'ordre « écologique » et quatre se disent pour la « parité ».

A moyen et /ou long terme, les 3 priorités des candidats sont comme suit : ce qui prime c'est « *continuer à soutenir les Tunisiens à l'Etranger* » (9) ; la même priorité vient en second lieu (7). Au niveau de la troisième priorité, les sujets sont départagés entre deux (ex-aequo) priorités, à savoir « *s'engager dans un programme politique français qui se rapprocherait de (leur) priorité* » (5) et « *s'engager à un niveau transnational* » (5). A noter que ces faibles scores seraient imputables au fait que bon nombre d'interviewés se sont contentés de donner deux réponses, voire une seule. En outre, la proposition « *prendre de la distance du pays d'origine* » n'a intéressé qu'un sujet (1), en tant que priorité des priorités et deux (2), comme troisième priorité.

- **Priorités- comparaison députés et candidats (et/ ou militants)**

Pour affiner notre analyse et étant donné la présence au sein du groupe d'interviewés d'élus à l'ARP⁶⁸⁷, nous avons procédé à une comparaison entre ceux-ci et les autres militants et/ou candidats. Cela nous a permis d'aboutir aux constats suivants :

Concernant les 3 priorités des députés, dans le moyen et/ou le long terme, elles sont comme suit : les sujets sont unanimes autour de la « priorité des priorités », à savoir « *contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine* » (5), vient en second lieu « *contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'Etranger dans le pays d'accueil* » (3). La troisième priorité a recueilli le même taux d'adhésion (3), il s'agit de « *contribuer à l'essor économique du pays d'origine* ». Notons que certains interviewés se sont contentés de donner deux réponses, voire une seule.

Au niveau des candidats et militants, la tendance est beaucoup plus claire surtout au niveau de la « priorité des priorités » qui a recueilli l'adhésion de la majorité (7/13⁶⁸⁸), ce qui prime pour

⁶⁸⁷Assemblée des Représentants du Peuple

⁶⁸⁸Certains interviewés se sont contentés de donner deux réponses, voire une seule.

les interviewés étant de « *continuer à soutenir les Tunisiens à l'Etranger* ». Pour ce qui est des deuxième et troisième priorités, la plus grande proportion de sujets a opté pour la même : « *s'engager à un niveau transnational* » (4/13⁶⁸⁹).

A considérer l'éparpillement des choix (Q.32) et l'absence d'unanimité, nous pouvons dire que les attentes et objectifs des candidats et militants divergent, cette dispersion étant une preuve de richesse et de diversité de notre groupe d'interviewés, lequel regroupe des sujets d'horizons divers, certains indépendants sur le plan organisationnel, mais ayant des convictions, des tendances politiques qui se rejoignent sur certains points.

Par ailleurs, concernant ce que recherchent les députés à travers leur engagement politique, nous constatons que ceux-ci se montrent unanimes en termes de réalisation de la « démocratie » (5). Viennent en second lieu, ex-aequo, « la parité » (3) et la « solidarité ». Deux d'entre eux ont des objectifs d'ordre « écologique » et deux autres optent pour la « laïcité ».

Cette primauté accordée à la démocratie se retrouve chez les candidats et militants qui expliquent leur engagement/implication politique par la recherche d'un objectif d'ordre pluridimensionnel : politique (« démocratie » (4)), économique (« développement » (4)), citoyen (« solidarité » (3)).

Notons qu'au niveau des priorités, nous ne retrouvons pas la même tendance chez les militants et/candidats dont à peu près la moitié (7/15) considère que la priorité des priorités consiste à « *contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'Etranger dans le pays d'accueil* », ce qui prime, en second lieu, étant « *consolider le lien des Tunisiens à l'Etranger avec leur pays d'origine* » (7) et, en troisième lieu, « *contribuer à l'essor économique du pays d'origine* »(8).

Par quoi peut s'expliquer cette divergence entre les deux sous-groupes d'interviewés ? Serait-elle due à la présence parmi les militants et candidats (non-élus) d'un nombre important d'indépendants ?

Enfin, la primauté accordée à la démocratie se retrouve chez les candidats et militants qui expliquent leur engagement/implication par la recherche d'un objectif d'ordre essentiellement politique : « démocratie » (12). Viennent en second lieu des objectifs d'ordre économique « économie » (4), « développement » (4). La « solidarité », figure au troisième plan (3). Dans

⁶⁸⁹Idem

l'intention de compléter le profil des militants et/ ou candidats, nous avons entrepris d'appréhender leurs représentations de certains niveaux de la vie politique et sociale.

- IMPLICATION DANS LE CHAMP POLITIQUE FRANÇAIS.

La grande majorité des sujets a voté à la présidentielle française, en 2012 (79%) et avant 2012 (71%). La participation à ces élections proviendrait du fait que la moitié d'entre eux sont natifs du pays d'accueil, d'une part et que la majorité (57%) se dit impliquée dans l'espace politique français, d'autre part. En outre, ils sont très nombreux (86%) à lui⁶⁹⁰ accorder un intérêt et 50% le considèrent aussi intéressant que l'espace politique tunisien. Ce constat corrobore avec les résultats de l'enquête par questionnaire, qui ont démontré l'importance du vote dans les deux espaces territoriaux (d'origine et de résidence). De plus, cela concorde avec nos analyses (chapitre VIII) sur l'implication politique des acteurs du transnationalisme et l'impact de leurs expériences migratoires sur l'évolution de la communauté à l'Etranger. En effet, plus l'intégration est forte, plus l'acteur devient influent sur le territoire de résidence et plus le transnationalisme politique est productif et influent. (Cf. Chapitre VIII).

Les acteurs du transnationalisme qui ont gagné en crédibilité et en notoriété, dans l'un des deux espaces territoriaux (ou dans les deux), sont en mesure de jouer un rôle d'influence dans l'espace communautaire. D'après nos analyses au chapitre II, cette remarque est avérée chez les transnationaux mexicains aux Etats-Unis (DUFOIX, GUERASSIMOFF, TINGUY, 2010). Le degré d'intégration des migrants a renforcé la politisation de la communauté mexicaine aux Etats-Unis, contribuant, depuis le pays de résidence, à de nombreux changements politiques, dans le pays d'origine.

A ce stade du processus démocratique tunisien, nous ne sommes pas en mesure de vérifier le rôle des députés dans l'amélioration des conditions des transnationaux. En revanche, il va sans dire que leur détermination à vouloir contribuer au changement des conditions de vie des Tunisiens à l'Etranger, se révèle à travers leur forte politisation.

Notons, enfin, que les militants et/ou candidats impliqués dans l'espace politique français le sont, en totalité, à gauche, et en très grand nombre (79%) à titre d'indépendants. D'ailleurs, rappelons-le, notre groupe d'interviewés est composé, en grande majorité d'indépendants (71%).

⁶⁹⁰ l'espace politique français

A l'exception des 29% de non-réponse à la question 26⁶⁹¹, les interviewés sont départagés, ex-aequo, entre ceux prévoyant de s'affilier à un parti politique français (36%) et ceux ne le prévoyant pas (36%).

Cette proportion de Tunisiens résidant à l'Étranger regroupe, si l'on peut dire, ceux qui se maintiennent à leur statut de militants/ indépendants, politiquement parlant, mais engagés dans l'activité associative, d'où l'importance accordée au rôle de la Société Civile en matière de contrepoids à tout pouvoir en place, ce que nous avons eu l'occasion d'observer (Cf. Partie II. Chapitre VII. Observation participante), dans le cadre de notre mission à la tête du projet de création du HCTE.

La majorité des sujets ne s'identifient pas aux leaders politiques (Q.39). En effet, ceux-ci ne semblent pas plaire à la grande proportion des interviewés (57%). Pour le reste des militants et candidats (43%), ce qui les attire chez ces personnalités ce sont leurs qualités morales, notamment l'« intégrité » (5), le « charisme » (4), les « idées politiques » (4), « la qualité d'orateur » (4).

7.2. Représentations en termes de genre des acteurs transnationaux

Nous inscrivant dans une perspective interdisciplinaire _ suivant une approche à dominante psychosociale_ et dans le but de dégager l'identité sociale des sujets (candidats, militants, élus), nous leur avons posé les questions 27 à 29, pour appréhender leurs représentations des statuts et rôles de genre.

Les constats convergent vers la prégnance des représentations d'une certaine stéréotypie en ce qui concerne la répartition des rôles de genre au sein de la famille, en société, dans la vie politique ainsi qu'au niveau de l'activité associative. Les données recueillies ont été analysées quantitativement et qualitativement (analyse thématique).

7.2.1. Rôle des Tunisiennes transnationales : vecteur de changement et d'équilibre social

Ce que nous avons remarqué concernant l'impact de la variable genre, c'est une certaine différence au niveau de la perception des rôles des femmes aux quatre niveaux⁶⁹². Une interviewée a focalisé sur le rôle de la femme, qualifiant celle-ci de « motrice » (« de changement de mentalités »), tant au niveau de la vie familiale et sociale que de l'activité associative. Ce rôle

⁶⁹¹Ces non-réponses s'expliquent par le fait que ces interviewés ont préféré ne pas se prononcer sur la question.

⁶⁹² Familial, social, politique, associatif

alloué aux femmes est réitéré par une autre interviewée. La femme tunisienne transnationale est, ainsi, perçue par certains acteurs transnationaux comme « élément (3) central (4), moteur (1) ou important (1) ». De même, elle est considérée comme « une actrice sociale » (1), et « une vraie chef -de famille » (5).

On lui attribue, également, le rôle de garante de l'équilibre familial (« sans elle, tout *l'équilibre de la famille peut s'écrouler* »). Son rôle de « transmission » (11), « de la culture » (4) et des « valeurs » (3) se révèle non seulement dans le cercle familial et social mais également dans le milieu associatif et politique. Ce constat est fondamental pour notre étude, en ce sens qu'il offre au chercheur des pistes d'analyse du comportement des Tunisiennes transnationales.

Ce qui est remarquable, c'est que les sujets-femmes insistent sur le rôle « central » des femmes aux quatre niveaux. Cela se traduit à travers l'usage d'un lexique valorisant : la femme porte en elle les capitaux sociaux, la mémoire et la force du lien social (« *Son rôle dans l'équilibre social, le maintien de la paix sociale* »), elle est souvent à la recherche de l'« intérêt commun ». Une interviewée a souligné le rôle des femmes en termes de prise de décision (« prendre des décisions » (2)) et de représentativité (« représenter la communauté (2) ») sur les plans politique et associatif.

Au niveau de la vie familiale, les femmes sont perçues comme « élément moteur à part entière » (1), ayant pour rôle, essentiellement, « *l'éducation* » (6), la socialisation (« changement de mentalité » (2), « transmission de la culture » (1)), la gestion du foyer (« gère tout »). Pour un interviewé, les rôles alloués à la femme, en général, sont fonction de ses « capacités ». Sans qu'il leur ait été demandé, trois interviewés ont comparé le rôle de la femme avec celui de l'homme : « *même rôle de responsabilité et d'éducation que l'homme* », « travailler ensemble et partager toute la tâche », « *Les mêmes rôles que ceux de l'homme* ».

A première vue, nous ne décelons pas de stéréotypie de genre, du moins à ce niveau, même si l'un des interviewés (homme) a subordonné les rôles de la femme, aux différents niveaux, à ses capacités, compétences, aspirations et engagement. Cette perception réductrice (« selon ») se retrouve-t-elle au niveau de la perception des interviewés des statuts et rôles alloués à l'homme ? C'est ce que nous vérifierons plus loin.

Certains interviewés des deux genres avaient établi une comparaison entre les rôles des deux sexes (femme et homme), sans que cela leur ait été demandé (« *au même titre que l'homme* »

(2.F)⁶⁹³, « *même que l'homme* » (2.F), (2.H)⁶⁹⁴, « *les mêmes rôles que ceux de l'homme* »⁶⁹⁵, « *même rôle de responsabilité* » (2.F)⁶⁹⁶, aux niveaux familial et social.

D'autres interviewées (femmes) avaient tenu à mettre l'accent sur le rôle fondamental de la femme en termes de « paix », (« apporter la paix »), et en tant que vecteur de dynamique sociale et de rapprochement de la communauté (« créer une dynamique positive »), (« apporter de la chaleur »).

Dans sa comparaison entre les deux groupes de genre, une interviewée a exprimé la supériorité de la femme : « la vraie chef de famille », « *plus pragmatique que l'homme* » (2), « devrait en principe être leader », « plus enclin à faire la paix que les hommes ». Cette idée de paix générée par la femme se retrouve chez une autre interviewée : « rôle pacifique et « adoucissant », « permet le maintien de la paix sociale », « plus portée sur la paix sociale », « *moins portée sur la violence ou l'agressivité* ». La même interviewée a mis en exergue le rôle « fédérateur de la femme », conciliateur (« a une facilité de médiation »).

Une autre interviewée avait réduit le rôle de la femme à l'éducation, pour les quatre niveaux, ainsi qu'à la transmission des valeurs (« solidarité, partage, tolérance », « citoyenneté, engagement », « bénévolat »). Il est possible de penser que les interviewés ont tendance à valoriser le rôle de la femme, en général, en défendant une perception égalitariste, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

⁶⁹³ 2 fois ; sujet femme

⁶⁹⁴ 2 fois ; sujet homme

⁶⁹⁵ La même réponse a été donnée par un sujet homme, pour les quatre niveaux.

⁶⁹⁶ Niveau social et familial

Les tableaux obtenus se présentent comme suit :

Tab. XVI- Représentations des rôles alloués à la femme dans différents domaines de la vie

Dans la vie familiale				
Expressions / éléments de phrase	Verbes	Substantifs	Adjectifs	Adverbes
-Prise de décision - Rôle majeur -Rôle décisionnel -Place à part entière (2) Nouvelles générations Apporter la paix -Même rôle Eléments moteur -Vrai chef de famille (3) Garent de l'équilibre familial -Elément important (1)	Travailler Partager Gérer Contribuer à Transmettre (3)	Education (6) Changement (2) Equilibre (3) Tâches Mentalité (4) Capacité Maison Enfant (4) Engagement Responsabilité (3) Engagement (4) Capacité (3) Citoyenneté (2)		Ensemble Selon Tout

Dans la vie sociale				
Expressions / éléments de phrase	Verbes	Substantifs	Adjectifs	Adverbes
- Rôle central(3) -Equilibre social -Intérêt commun -Paix sociale -Lien social -Valeur de sa famille -acteur social -Même rôle que -Elément bâtisseur -Lien social - Vraie chef de famille (2) - Education à la solidarité - Education au partage -Education à la tolérance	Travailler Partager	Education (5) Changement (2) Tâches Mentalité (4) Compétence Valeur (3) Enfants (4) Famille Responsabilité (3) Transmission (5) Culture (4) Citoyenneté (2)		Ensemble Selon Tout

Dans la vie politique				
Expressions / éléments de phrase	Verbes	Substantifs	Adjectifs	Adverbes
-Pas de différence (1) - Même rôle que (2) -Valeur de son pays -Bonne gouvernance (2) -Prendre des décisions -Représenter la communauté Eléments moteur (1) -Elément engagé -Au même titre que -Rôle fédérateur -Moins portée sur la violence - Moins agressive - Faite pour être leader -Plus disposée à faire la paix	Partager Gérer Contribuer à Apporter Transmettre (2)	Aspirations Idées (3) Représentations (4) Mentalité (4) Médiation Engagement Responsabilité (3) Citoyenneté (2)	Pacifique Douceur	Efficacement Concrètement

Dans l'activité associative				
Expressions / éléments de phrase	Verbes	Substantifs	Adjectifs	Adverbes
-Pas de différence - Rôle majeur -Rôle décisionnel -Place à part entière (2) -Même rôle que -Sensible aux problèmes - Représenter la communauté -Elément actif (2) - Projet de société -Accompagnement politique Projet de société -Elément central (1) - Bouleversement des mentalités -Changement des modes de gouvernance Pragmatique	Travailler Partager Changer Créer Propager Apporter	Changement (2) Tâches Mentalité (4) Chaleur Engagement (4) Citoyenneté (2)	Volontaire Bénévole Engagée Efficace Positive Très positive Transmission (1) Dynamique	Ensemble Selon Tout

Il ressort de la lecture du tableau XVI, pp.317-318 que le terme « éducation » est le plus récurrent (12) en référence au rôle de la femme au sein de la famille. Si l'on considère qu'en arabe le verbe éduquer a, entre autres, le sens « d'élever », n'est-il pas possible de penser à la reproduction, ici, de l'image stéréotypée de la femme dont le rôle consiste, essentiellement, à s'occuper de sa maison et à élever ses enfants ?

Toutefois, le second terme le plus utilisé étant « changement » (6 fois), aux différents niveaux, ce constat n'est-il pas de nature à réfuter le précédent présumé ? Nous en aurons la confirmation / l'infirmité, à travers l'analyse des données relatives aux rôles de l'homme.

7.2.2. Rôles attribués à l'homme dans l'action politique transnationale (Q.29)

- Au sein de la famille

L'homme a pour rôles d'éduquer (/ contribuer à l'éducation) de ses enfants (« éducation » : 5 fois). Cette éducation, selon un interviewé est « morale, religieuse », ce qui renseigne, en quelque sorte sur la tendance politico-religieuse, le discours moralisateur et « religiosant » que certains partis et mouvements politiques cherchent à faire prévaloir dans la société tunisienne post-révolutionnaire (après le 14 janvier 2011).

Par ailleurs, on constate que chez certains sujets, la représentation de la femme est empreinte d'une stéréotypie, qui évoque la « division sexuelle » du travail, selon laquelle l'homme est le chef de famille, à qui incombent les tâches de gestion (« chef de famille », « important », « décisionnel », « responsabilité », « élément capital », « travail et responsabilité financière », « assumer son foyer financièrement » ; « gestion » ; « gestion du foyer avec la femme »).

Chez certains sujets, essentiellement des femmes, nous retrouvons des idées progressistes prêchant l'égalitarisme, la notion de partenariat, voire de parité entre les deux groupes de genre. Cela se manifeste à travers les réponses suivantes : S14(F) : « égalité...moins d'égo et d'orgueil » ; S.13(F) : « partenaire de la femme, aussi chef de famille » ; S.12 (F) : « ...même rôle que la femme, en théorie, en pratique, la femme est plus active... ». La même interviewée va plus loin, en adressant une critique à l'homme qui, selon elle « s'attache plus particulièrement à l'image qu'il véhicule en société », ce qui laisse entendre que l'homme néglige son rôle de père au profit de son rôle de citoyen. D'ailleurs le même sujet l'affirme explicitement, à travers cette phrase : « l'homme a délégué beaucoup à la femme au niveau familial ».

On retrouve ce discours égalitariste chez d'autres sujets-hommes : S10 (H) : « mêmes réponses [mêmes rôles et à tous les niveaux] que pour la femme, pas de différence en théorie » ; S6 : « assumer les mêmes responsabilités que la femme » ; S8

(F) : « le même que celui de la femme » ; S5 : « normalement il épaula sa femme dans les tâches du quotidien ».

Enfin, il convient de souligner la prégnance de la stéréotypie_ relativement camouflée_ en termes de représentations des statuts et rôles de genre et qui transparait clairement dans les réponses de certains sujets, considérant l'homme comme ayant le rôle de catalyseur (S7 : « décisionnel » ; Dep.4 : « important » ; S.11 : « élément capital »), plus précisément en termes de « changement des mentalités » (S2 : « changer les mentalités »), la femme lui étant subordonnée, si l'on peut dire (S2 : « *donner plus de pouvoir et d'autonomie à la femme* »).

- En société / dans la vie sociale

Nous retrouvons cette idée de suprématie de l'homme, quoique relativement atténuée sous l'effet de « désirabilité sociale » et du statut et rôles des interviewés (militants et / ou candidats d'un côté, députés de l'autre). Cela transparait au niveau de l'usage du lexique suivant : Dep.2 : « rôle déterminant » ; Dep.4 : « important »⁶⁹⁷

On retrouve, encore une fois, l'idée d'égalitarisme à travers les réponses suivantes : « partenariat » ; « même réponses que pour la femme » (2 fois et aux quatre niveaux de la question) ;

La surestimation de l'homme, la surévaluation de son rôle en tant qu'acteur social apparait de nouveau : « élément bâtisseur » ; « protecteur » ; « responsable » « contribuer au progrès social » ; « *contribuer à l'essor de son pays* » ; « accompagner le changement de mentalité » ; « transmission des valeurs » ; « sauvegarde des valeurs » ; « rôle actif en termes de socialisation ».

L'idée de « paternalisme » en ce qui concerne son rapport avec la femme est claire : « *protecteur, responsable...de la femme* » ; « accompagner la femme et les jeunes ». On retrouve cela au niveau de « la vie politique », dans la phrase suivante : « laisser les femmes prendre des responsabilités politiques »

L'idée d'égalitarisme apparait dans les réponses suivantes : « mêmes réponses que pour la femme » ; « le même que celui de la femme » ; « mêmes réponses que pour

⁶⁹⁷ Cet interviewé s'est contenté de donner la même réponse aux quatre niveaux de la question

la femme, pas de différence en théorie »; « même rôle que la femme »; « partenaire »; « partenariat »; « contribuer »(2); « accompagner »(2)

Une interviewé réitère l'idée d'égoïsme et/ou égocentrisme de l'homme, à travers cette phrase combien révélatrice de l'image qu'elle se fait de l'homme : « *l'image, la virilité sociale sont plus importants que le progrès social. L'intérêt du groupe (au sens de famille) prime sur l'intérêt collectif ou public* ».

- Dans la vie politique

Comme pour les deux autres niveaux, les sujets sont départagés entre les diverses tendances déjà constatées, c'est-à-dire entre ceux qui mettent en exergue la suprématie de l'homme, son paternalisme en rapport avec les femmes et ceux qui prôchent l'égalitarisme femme-homme.

L'idée de suprématie apparaît dans le lexique suivant : « (rôle) décisif »(2); « (prendre) décisions »; « décisionnel »; « important »; « élément engagé »; « engagement »; « conscientisation »; « changer les mentalités »; « bonne gouvernance ».

L'idée de paternalisme _ énoncée d'ailleurs, explicitement par le sujet 13 (F), qui considère qu'en Tunisie « tout ressemble à du patriarcat », apparaît dans ce qui suit : « laisser la femme prendre des responsabilités politiques »; « laisser la femme décider ».

On relève un dénigrement de l'homme politique de la part, notamment, de sujets-femmes : « les hommes ne savent que faire la guerre »; « *l'argent, le gain, le pouvoir, le rapport de force, l'idéologie religieuse ou politique sont des armes de guerre fabriquées par l'homme...* » (S12- F); « normalement, il devrait agir plus qu'il ne parle, mais en Tunisie tout ressemble à du patriarcat, beaucoup d'individualisme » (S13- F); « *...l'homme plus agressif et plus bavard en politique (politique du coq)* » (S15- H)

- Sur le plan associatif

Sur le plan associatif, les idées et opinions oscillent entre le progressisme, avec une part d'égalitarisme et le « réactionnisme », si l'on peut dire. Cela se traduit au niveau du lexique mettant en relief la suprématie de l'homme (« déterminant » (2); « important »; « militantisme »; « plus efficace dans les projets »), présenté comme ayant le rôle de catalyseur (« créé des partenariats »; « active les aspects économiques »; « contrôle du gouvernement »). S'y ajoute sa capacité d'« encadrement des citoyens », d'« orientation ». Une interviewée invoque la nécessité de « laisser la femme décider, tout comme en politique ». Un autre sujet fait allusion à la tendance à islamiser tout et suggère de s'intéresser davantage au niveau économique (« *plus d'économie et moins de religieux* »).

De même, nous retrouvons la critique lancée par certains sujets, dénonçant « le pouvoir, la domination interpersonnelle ».

L'idée d'égalité femme-homme apparaît dans les réponses suivantes : « acteur *au même titre que la femme...* » ; « même rôle que la femme en théorie »

Pour ce qui concerne la capacité de la femme à jouer les rôles alloués à l'homme (Q. 30), au-delà de la proportion de sujets ayant répondu par l'affirmative (14 sujets sur 20), nous nous sommes intéressée aux raisons invoquées, essentiellement par certains des interviewés. Il est à noter que 3 sujets ont répondu par l'affirmative et trois autres se sont abstenus de répondre.

Quant aux raisons invoquées par ceux qui considèrent que la femme est en mesure de jouer les rôles alloués à l'homme, elles sont à l'image des deux tendances enregistrées dans les autres réponses, oscillant entre le « féminisme déclaré / explicite » et l'« égalitarisme implicite » ou « sous réserves ».

La première tendance se traduit par l'usage du superlatif et se manifeste dans les réponses suivantes : « la femme apporte la paix et fait preuve **de plus de** persévérance et de tolérance » (S2- F) ; « *je considère qu'il doit y avoir une véritable* parité-égalité entre les citoyens des deux genres / sexes » (S.6-H) ; « *les femmes...sont bien plus* capables de décider pour une société que certains hommes » (S.8- F) ; « ..je suis persuadée que la femme est **meilleure** en politique » (S.13-F). Une phrase traduit

explicitement cette tendance féministe : « *L'homme a tellement pris l'habitude de vouloir gérer le monde dans son ensemble depuis le début de l'histoire (...) alors bien sûr que la femme est en mesure de jouer ces rôles et **bien mieux**(...)* » (S.12-F).

Pour ce qui est de la seconde tendance, elle transparait dans les réponses suivantes : « *mais elle doit être libérée des contraintes du quotidien(...) et être ambitieuse* » (S.15-H) ; « *la bienveillance envers le genre humain n'a rien à voir avec le sexe* » (S.14-F) ; « *l'homme est le complément et l'égal de la femme et la réunion des 2 donne un effet multiplicateur* » (S.11-H)

Quant aux interviewés qui considèrent que la femme n'est pas en mesure de jouer les mêmes rôles que l'homme, ils justifient cela ainsi : « les personnalités ne sont pas équivalentes » (S.5-F) ; « aucun cadre prédéfini ; chacun selon ses idées et ses aspirations » (S.4-H).

Les données recueillies à travers cette question (Q.30), nous permettent de dresser le profil des interviewés sur les plans idéologique et politique et confirment l'idée de polarisation constatée au niveau des électeurs (Questionnaire), à travers leur « culture politique » et reflétant la situation dans le pays d'origine.

En effet, il est permis d'affirmer que la bipolarité islamisme / rationalisme (/laïcité), constatée en Tunisie post-révolution, transparait au niveau du profil dominant du trans-citoyen (électeur à distance, d'un côté, militant, candidat et/ou député, de l'autre).

Pour être plus précise, nous constatons que la tendance des interviewés oscille entre l'affirmation, parfois camouflée, de la suprématie de l'homme, versus soumission ou subordination de la femme et la revendication d'une égalité, voire parité homme-femme, parfois même suprématie de celle-ci, pour certains sujets féministes.

7.3.Représentations et désignations politiques et sociales

La représentation de Soi et de l'Autre répond au besoin de chaque groupe d'affirmer une identité en soulignant sa propre singularité. Cette perception est davantage renforcée lorsque la construction sociale de l'Autre traduit l'intention de l'enfermer dans un stéréotype incapacitant qui le dévalorise et le disqualifie. Les questions 32 et 33 de notre guide d'entretiens semi- directifs s'inscrivent dans l'analyse du rapport à Soi et à l'Autre, dans un espace politique trans-local.

Dans cette section, nous présentons la perception qu'ont les interviewés _ candidats (élus ou non-élus), militants et députés_ d'eux-mêmes et de leurs adversaires politiques. Dans le souci de ne pas trop expliciter notre intentionnalité et de contourner le biais de « désirabilité sociale », nous avons cherché à connaître les sensations que ressentent les sujets à l'égard de certains partis politiques (Q.32 : « Parmi les émotions et sensations présentées ci-dessous, quelles sont les 3 qui correspondent le mieux à ce que vous ressentez en écoutant un discours ou en visionnant un spot ou slogan des 4 partis politiques *suivants*... »).

Ce qui ressort de la lecture du tableau⁶⁹⁸, c'est l'usage d'un lexique dépréciatif pour exprimer les sensations ressenties à l'égard du parti Ennahdha, avec prédominance du « mécontentement » (8). Les autres sensations les plus récurrentes sont comme suit : « insatisfaction » (5), « antipathie » (4), « répulsion » (4). Nous retrouvons cette dépréciation vis-à-vis de Nida Tounes, puisque les sensations dominantes à l'égard de ce parti sont les suivantes : « Appréhension » (8), « Insatisfaction » (7), « Répulsion » (5), « Mécontentement » (3).

Même si la « préférence » (6) constitue la sensation / attitude dominante pour le « Front populaire » (Jabha Cha3bia), nous retrouvons des sensations et attitudes négatives à l'égard de cette coalition politique. Ce sont : l'« appréhension » (4), l'« insatisfaction » (4) le « mécontentement » (3).

Toutefois, contrairement aux trois autres tendances politiques, nous constatons des sensations plutôt positives : « attirait » (4), « Implication » (3), « Intérêt » (3), « Satisfaction » (2), « Fierté » (1).

Par ailleurs, ce qui est remarquable c'est que, parallèlement à l'« appréhension » (8), à l'« Insatisfaction » (5) et au « Mécontentement » (3) de bon nombre d'interviewés à l'égard de l'UPL, nous constatons un certain « intérêt » de la part du quart d'entre eux(5).

Notons que certains interviewés élus n'ont pas répondu suivant la consigne, se contentant d'une seule réponse, ou bien n'ont pas exprimé leurs sensations / appréciations à l'égard de tous les partis politiques proposés. D'autres n'ont donné aucune réponse. Cela fait partie des limites et difficultés du travail de terrain, utilisant comme outil d'investigation l'entretien semi-directif. (Voir point 5 des « difficultés et limites de l'enquête », pp.300-301).

⁶⁹⁸ Voir résultats des entretiens, Représentation de Soi et de l'Autre (Q.32), in « Annexes » p. 597

Les sensations /appréciations exprimées sont multiples, variées. Bon nombre d'entre elles sont négatives, d'autres positives. Elles sont toutes fonction de la tendance politique de l'interviewé. Etant donné l'existence d'une certaine rivalité, ou de conflit d'intérêts, ayant même une dimension idéologique, comme c'est le cas entre le parti théocrate Ennahdha et les autres partis dits laïcs, nous pouvons dire que chaque partisan cherche à dévaloriser « l'adversaire » et à valoriser ou surévaluer sa propre famille politique.

A titre d'exemple, le candidat-député d'Ennahdha éprouve des sensations gratifiantes et mélioratives pour son parti : « intérêt-attraction-satisfaction ». En contrepartie, un militant de Nida Tounes éprouve de « l'aversion », de l'« empathie », et de l'« irritation », pour le même parti (Ennahdha).

- TRANS CITOYENNETE

Pour vérifier si l'exercice de la trans-citoyenneté figure parmi les objectifs de la participation politique des candidats et militants interviewés, nous les avons interrogés sur les motifs de leur engagement et de leur implication politique (Q.37). Nous avons constaté qu'une très faible minorité (1/20) (voir tab.27, in Annexes, p.570) place la trans-citoyenneté parmi ses priorités.

Dans l'intention de dégager la représentation-perception que se font les sujets de la trans-citoyenneté, nous leur avons posé deux types de questions : la première (Q.31) sous forme d'association d'idées, la seconde (Q.35) est une question à échelle en cinq grades, allant de « *pas du tout d'accord* » à « *tout à fait d'accord* ».

Nous avons constaté que la perception que se font les interviewés (militants et/ou candidats) de la trans-citoyenneté est multidimensionnelle : elle renferme des intérêts de type :

- Social : « Double investissement »,
- Culturel : « Echanges culturels », « Trans culturalité », « Se sentir appartenir à 2 ou plusieurs Peuples et cultures en même temps »,
- Juridique : « responsabilité »(2), « implication »(2), « appartenance », « double protection »
- Economique : « Intérêt économique ».

Enfin, la trans-citoyenneté a trait aux valeurs (« valeurs universelles », « solidarité », « identité »). Quoique perçue par certains comme étant une double citoyenneté_ le mot double est cité trois fois, renchéri par l'expression d'un sujet « défendre *et s'impliquer ici et là-bas* »_ elle est parfois confondue avec l'« alter-mondialisme ».

Par ailleurs, la majorité des interviewés (65%) se dit *plutôt d'accord* sur le fait de considérer « la trans-citoyenneté [comme étant] un atout en matière de contribution à l'essor du pays d'origine ». Ils sont plus unanimes (80%) autour de l'idée selon laquelle « la citoyenneté strictement tunisienne ne joue pas en faveur de l'immigré tunisien et de sa descendance ».

Une comparaison entre les militants et les députés nous a permis de constater que la quasi-totalité des seconds est tout à fait d'accord sur le fait qu'un parti politique tunisien doit avoir des antennes locales dans les pays de résidence des TRE (4). En conséquence, la majorité d'entre eux rejette catégoriquement l'idée selon laquelle « un parti politique ne doit pas être implanté à l'extérieur du pays » (3). Le même nombre de députés approuve le fait qu'« un parti politique [puisse] être franco tunisien »(3).

Quant aux militants et candidats, ils sont très nombreux à approuver l'idée selon laquelle « la citoyenneté strictement tunisienne ne joue pas en faveur de l'immigré tunisien » (11) et que « la trans-citoyenneté [constitue] un atout en matière de contribution à l'essor du pays d'origine » (10).

- TRANSNATIONALISME

Afin de déceler l'orientation trans-nationaliste des sujets, nous leur avons introduit le concept de transnationalisme parmi les priorités à moyen et / ou long termes. Les données recueillies ont démontré que 15 d'entre eux, soit 75%, y optent. Par ailleurs, nous avons constaté que la majorité des interviewés (70%) est départagée entre ceux qui sont *plutôt d'accord* sur la nécessité pour un parti politique d'avoir des antennes locales, dans les pays de résidence des TRE (37%), et ceux qui sont totalement *d'accord* (33%) (Q.36).

Pour ce qui concerne leur représentation du concept de transnationalisme, certains sujets le perçoivent comme étant un « grand projet », « humain », ayant trait au « territoire », à l'« appartenance ». Selon bon nombre d'entre eux, il est en rapport avec l'identité, la nationalité (« bi nationalité »), nécessitant un investissement double (« double enjeu », « double préoccupation », « double implication », « double devoir ») dans le pays d'accueil comme dans le

pays d'origine (« préserver les valeurs de là-bas ici », « appartenir en même temps à deux nations »).

Conclusion du chapitre VI

La réalité du terrain et l'écoute attentive des interviewés nous ont amenée à changer nos présupposés de départ, à progresser, passant d'une « opinion stéréotypée », à une démarche essentiellement axée sur la construction de l'identité citoyenne. Si cette identité est double, la citoyenneté est supposée double.

Nous sommes partie d'hypothèses relatives aux représentations du genre, de la notion d'engagement associatif et politique. Tout au long des entretiens, cette catégorie de la communauté tunisienne résidant en France a fait preuve d'une empathie et d'un grand altruisme, empreints de la culture du pays. La manifestation de ce don de soi, elle-même une preuve du transfert des capitaux sociaux tunisiens, a été perçue par nous, comme une démonstration de citoyenneté dans sa stricte définition métalinguistique. En revanche, la corrélation a été beaucoup moins apparente entre leurs attitudes politiques en France pour la France ou depuis la Tunisie pour la France (c'est-à-dire exactement l'inverse de leur démarche politique).

La contextualisation d'un nouveau paradigme citoyen semble encore à l'état embryonnaire, au moment de notre enquête. Le lien bi territorial est vécu de manière « hyper émotionnelle », par une majorité de militants, qui occupe deux espaces publics pour un seul champ politique.

Ce regain de politisation « outre-mer » peut être assimilé à une crise d'identité française, marquant une volonté de changement. Un constat que l'analyse des données a fait ressortir comme élément représentatif de la femme tunisienne, alors que d'autres discours plus conservateurs lui délèguent la responsabilité de l'éducation, traduction littérale « d'élevage », en arabe.

Comme le démontrent des études africanistes, la femme a la charge de transmettre la mémoire culturelle et sociale du pays d'origine, que Peggy LEVIT qualifie de *Socials remittances* (les remises sociales)⁶⁹⁹. Ce même acteur social, assigné à conserver les étiquettes laissées dans les tiroirs de la civilisation et de la culture tunisienne, se retrouve finalement dans la représentation

⁶⁹⁹ Peggy, Levitt (1998) ; *Op.Cit.* p. 242

mentale et sociale du changement. Un constat aux allures paradoxales qu'il nous a été donné de voir, entendre et lire durant les trois années d'observation participante.

Pour terminer, nous pouvons dire que les résultats des données, recueillies au moyen de l'entretien, ont permis de confirmer et d'asseoir sur un plan scientifique l'hypothèse liée à la variable genre, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes tunisiennes après la révolution du 14 janvier 2011.

La méthode d'OSGOOD sur les différenciateurs sémantiques, nous a permis de confirmer nos hypothèses relatives à la place et aux rôles des femmes tunisiennes en France et de France, dans ce contexte post-révolutionnaire et pré-électoral. Les termes « paix, mentalité, éducation, chef (de famille), engagement et active » sont utilisés par plus de 50% de nos interviewés.

Les usages sémantiques les plus invoqués pour se représenter les femmes tunisiennes transnationales dans leur rôle social (comptés plus de huit fois) sont : « changement », « éducation », et « mentalité ». Toutefois, on peut se demander si ce discours, véhiculant un esprit émancipateur, serait le même au niveau d'enquêtés issus de classes sociales moins favorisées ou ayant un niveau scolaire moins élevé. Nous pensons, dès lors, que lorsque ce discours sera transposable dans le milieu ouvrier et conservateur, l'expression « révolution tunisienne » aura pleinement son sens.

Enfin, dans sa représentation du transnationalisme, un interviewé a établi un croisement entre le Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger, le transnationalisme et le « supranationalisme » (« ça peut être du *supranationalisme comme l'Union Européenne, pour nous cela passerait par le futur Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger* »).

Dès lors, nous avons saisi la pertinence de la suggestion de l'interviewé pour compléter les analyses, qui sont ressorties des deux enquêtes, par une étude portant sur l'élaboration d'une instance représentative des TRE, qui serait l'émanation de leurs propres représentations sociales et politiques. Le dernier travail empirique (chapitre VII), se rapporte au projet de Loi des transnationaux et à la manière dont ils se saisissent des nouvelles opportunités pour affirmer leur singularité, à travers une participation politique à la fois fertile et neutralisante.

Chapitre VII - Empowerment des Tunisiens à l'Etranger dans l'élaboration de leur projet de loi : complexité d'un processus

Dans ce dernier chapitre de la partie empirique, nous rendons compte des mobilisations politiques et citoyennes pour et par les transnationaux tunisiens, à travers une expérience vécue sous forme d'observation participante, au sein du gouvernement provisoire tunisien. Nos enquêtes participatives nous ont permis d'explorer les divers espaces de mobilisation transnationale, après 2011 : l'espace des IRIEs dans la préparation électorale, les votants à distance les jours de scrutin, la rencontre des acteurs les plus actifs et les plus politisés et enfin, la rencontre des acteurs de l'organe institutionnel tunisien en charge du dossier des Tunisiens à l'Etranger.

Nous avons, ainsi, observé les trois types d'espaces permettant l'articulation des différents acteurs du transnationalisme dans la phase décisionnelle : les environnements institutionnel, politique et trans-citoyen. Nous avons pu appréhender l'ensemble des interactions transnationales tunisiennes : le milieu du votant à distance et son attraction au vote (chapitre V), les représentations sociales et les espaces occupés par les acteurs politiques transnationaux (chapitre VI) et l'implication des acteurs concernés dans la construction d'un projet institutionnel, en faveur des transnationaux (le présent chapitre , VII).

Dans ce qui va suivre, nous rendons compte des interactions qui se sont opérés sur les plans politique et institutionnel, en direction des transnationaux, dans le cadre de l'élaboration du projet de Loi, portant création du Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger.

L'idée du projet, que nous esquissons ici _ inscrit depuis 1990 dans l'agenda institutionnel tunisien sans avoir jamais vu le jour_ a été relancée par les transnationaux, depuis la révolution tunisienne.

Ce projet de Loi s'inscrit parmi les actions de démocratisation de la Tunisie, auxquelles ont contribué les transnationaux, pour s'imposer en tant que citoyens à part entière. D'un côté, ce projet représente un changement considérable, en ce qu'il prend en compte leur condition migratoire. De l'autre, il constitue une forme d'essentialisation institutionnelle, suscite des tiraillements politiques et donne lieu à des conflits de pouvoir, entravant sa concrétisation. Essentialiser le rôle des Tunisiens à l'Etranger à travers ce projet, revient à réduire leurs besoins à une seule dimension transnationale.

Cette catégorie de Tunisiens semble recourir à une forme de participation politique dans une visée existentialiste. En effet, les transnationaux cherchent à s'affirmer dans ce processus, à imposer leur spécificité citoyenne. C'est que, le pluralisme identitaire et migratoire des Tunisiens

à l'Etranger a rendu stérile toute initiative communautaire en leur faveur.

Non sans difficulté, la tentative de faire aboutir ce projet de loi a révélé de nombreux conflits au sein des trois espaces décisionnaires, faisant ressortir 4 principaux facteurs : 1. La distance (les mobilisations transnationales, la participation à distance dans un projet de société) ; 2. La concurrence intra-citoyenne et intra-partisane ; 3. Les dysfonctionnements intra institutionnels.

Dans ce qui suit, nous exposerons les étapes d'élaboration du projet, son historique, son objectif selon les perceptions de chaque environnement décisionnaire et ses étapes de déconstruction qui sont, pour nous, les indices révélateurs d'une certaine vulnérabilité démocratique, d'une dépendance prégnante de la communauté transnationale vis-à-vis des différents acteurs politiques, au pays d'origine.

1 - Le projet de Loi pour la création d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger

En 1990, le président de la république au pouvoir, Zine El Abidine Ben Ali, a décidé de promulguer un décret-loi, portant création d'un Conseil Supérieur de l'immigration tunisienne⁷⁰⁰. En dépit de l'existence de ce texte de loi, la promulgation de ce projet n'a jamais vu le jour.

Après le soulèvement de 2011, de nombreux Tunisiens à l'Etranger, accompagnés de représentants d'associations transnationales, ont manifesté le besoin inassouvi de relancer le projet de loi pour la création d'une instance représentative des transnationaux.

Nous avons eu l'occasion d'assister au grand rassemblement du 7 mai 2011, dénommé « *les assises de l'immigration tunisienne* », pour la rédaction du cahier de doléances de cette communauté, organisé à Paris par un groupe de militants associatifs, connus pour leur mobilisation trentenaire⁷⁰¹ en faveur des immigrés tunisiens (Cf. Chapitre II).

⁷⁰⁰loi n° 90-55 , du 18 juin 1990, relative à la création du Conseil Supérieur des Tunisiens résidant à l'Etranger. (Cf. « Annexes », pp.618-620)

⁷⁰¹ La FTCT (Fédération Tunisienne pour une Citoyenneté des deux Rives) et l'ATIT (Association des Travailleurs Immigrés Tunisiens, créée en 1981) étaient les principaux organisateurs de ce rassemblement avec des personnalités comme Kamel Jendoubi, président d'Euromed Right à l'époque, désigné président de l'ISIE, en 2011.

De nombreuses associations transnationales en France, et dans d'autres pays d'Europe, ainsi que des représentants associatifs du Canada ont rejoint le rassemblement, contribuant à cette forte mobilisation, malgré les divergences, parfois idéologiques et politiques, des participants⁷⁰².

C'est d'ailleurs un des rares rassemblements ayant répondu bien plus à un contexte favorable à la mobilisation qu'à un consensus entre acteurs transnationaux hétérogènes. La crispation entre participants transnationaux n'a fait que croître, depuis, s'affirmant nettement, après les résultats des élections de 2011.

Le gouvernement provisoire de 2012, soutenu par les partis politiques, a répondu aux doléances des transnationaux en proposant une modification du décret-loi de 1990, visant l'insertion dans la nouvelle constitution d'un article en faveur de la représentativité des transnationaux.

Dans l'intention de répondre aux attentes des TRE, le gouvernement provisoire de 2013 a lancé officiellement le projet de Loi _ portant modification de la loi n° 90-55, du 18 juin 1990_ pour la création d'une Haute Instance représentative des Tunisiens à l'Etranger, dénommée *Haut Conseil des Tunisien à l'Etranger* (HCTE).

Nommée par le Secrétaire d'Etat à l'immigration et aux Tunisiens à l'Etranger, Monsieur Houcine Jaziri, nous avons eu pour mission l'élaboration de l'avant-projet de loi. Malgré la situation de crise du pays, à cette période, et face aux controverses au sujet des capacités de ce responsable politique à diriger un tel projet, nous avons, après une longue hésitation, accepté la mission puisqu'elle allait nous permettre une immersion totale dans le dispositif institutionnel et politique et l'accès à des éléments vitaux en termes de compréhension des mécanismes de démocratisation en faveur des transnationaux tunisiens.

Compte tenu des résultats déjà obtenus par le biais des consultations précédentes_ ayant abouti à la rédaction du cahier de doléances, des propositions de transnationaux et à l'organisation institutionnelle de travaux dans différents lieux de résidence_ la tâche initiale a consisté en l'intégration des propositions, en tenant compte des travaux réalisés dans les différentes zones consulaires.

⁷⁰² En « Annexes », nous avons inséré un extrait du compte-rendu des assises de l'immigration tunisienne, pp.680-684

Dans un premier temps, il nous a été demandé de coordonner l'élargissement des consultations auprès de la Société Civile à l'Etranger, qui n'a pas pris part à ce projet.

Pour réaliser ce travail et transmettre les doléances des transnationaux, nous avons tenu compte de la pluralité des expériences migratoires ainsi que de la multiplicité et de la spécificité des espaces territoriaux de résidence.

Nous avons commencé par effectuer un état des lieux de la situation par le biais d'un recueil de données quantitatives et qualitatives auprès des attachés sociaux des ambassades et consulats tunisiens. Cette première étape nous a offert l'opportunité de créer une base de données du nombre d'associations et de la répartition des transnationaux dans chaque zone consulaire⁷⁰³. Cela nous a également permis de découvrir les dynamiques relatives aux expériences migratoires des transnationaux dans les pays de résidence, à concentration de Tunisiens supérieure à 10000 résidents (Europe, Canada, Pays Arabes, quelques pays d'Afrique). Grâce à cette première étape nous avons recueilli des informations pertinentes et constitué des archives sur le sujet, en créant une base de données actualisées (associations, compétences, représentants institutionnels en charge du dossier).

Une fois cette étape franchie, une seconde mission nous a été confiée par le Secrétariat d'Etat à l'Immigration et aux Tunisiens à l'Etranger (SEITE) et l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), représenté par le Ministère des Affaires Sociales tunisien. Notre tâche consistait à « généraliser la consultation » autour du projet de loi et à « faire participer la Société Civile à l'Etranger » et les dites « compétences », dans différents domaines.

En outre, il nous incombait de déterminer certains critères relevant de sa définition⁷⁰⁴. Les objectifs de la consultation résidaient, entre autres, dans le recueil de l'avis des transnationaux au sujet de la dénomination de l'instance, de son siège, de son rôle et des critères de sélection de ses membres.

La démarche semblait pertinente en ce qu'elle favorisait un champ d'expression et de participation à large envergure, en rapport direct avec les intérêts des transnationaux. La

⁷⁰³ Cf. Document en partie « Annexes », p. 639-646

⁷⁰⁴ L'objectif de la deuxième étape de notre mission figure dans le rapport de consultation pour le projet de loi des Tunisiens à l'étranger. Lien : <http://www.projet-hcte.org/fr/>

contribution de ces derniers fut singulière du fait de sa dimension à la fois officielle et transnationale.

1.1.Présentation de notre mission dans le processus consultatif

Notre mission, prévue pour trois mois seulement, du 15 mai au 15 août 2013, a duré plus de 12 mois, soit quatre renouvellements du contrat trimestriel. Elle s'est achevée, officiellement, le 31 mai 2014, avec la remise du rapport de consultation en trois exemplaires au consulat de Lyon⁷⁰⁵.

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons pris l'initiative de lancer le processus en plusieurs étapes :

- Benchmarking⁷⁰⁶ (étude des expériences d'autres pays en matière d'instances pour immigrés),
- Etat des lieux de la situation,
- Consultations,
- Concertations,
- Recueil de données et création d'une base de données relative au projet de loi,
- Diagnostic de la situation,
- Elaboration d'un rapport de mission de consultation relatif au projet de loi

Cette mission constitue l'un des axes majeurs de notre recherche sur le transnationalisme tunisien. Non seulement, elle nous a permis de recueillir_ et le plus souvent d'élaborer_ des données inédites sur le transnationalisme tunisien, mais ce fut également , pour nous, l'occasion tant souhaitée, d'être en contact avec la communauté expatriée et d'observer les différentes dynamiques associatives, au sein d'environnements et espaces territoriaux multiples et variés .

Le projet a démarré dans un contexte politique difficile, lié aux frustrations de la communauté transnationale, qui refusait de se plier aux directives institutionnelles et politiques du

⁷⁰⁵Le consulat s'est chargé de remettre deux exemplaires, l'un au ministère des Affaires Sociales, l'autre au Ministère des Affaires Etrangères.

⁷⁰⁶Le sens premier du terme *benchmark*, en anglais, est standard, point de référence. En ce sens, il désigne un élément dont la qualité est attestée et peut servir de référence ou d'étalon à la mesure d'éléments de même nature. On peut appeler cette démarche un « étalonnage concurrentiel ». Elle consiste donc à observer son environnement (concurrentiel) pour en retirer les bonnes pratiques, afin de perfectionner son propre fonctionnement.

parti majoritaire (Ennahdha), aux commandes du Secrétariat d'Etat à l'Immigration et aux Tunisiens à l'Etranger⁷⁰⁷.

Néanmoins, après la mise en place d'un deuxième gouvernement provisoire, suite à l'instauration du dialogue national, le nouveau ministre tunisien des Affaires Sociales, Ahmed Ammar Youmbai, a proposé de relancer les consultations, afin de répondre aux nombreuses revendications de la communauté à l'Etranger qui, par choix politique subi ou imposé⁷⁰⁸, était restée en retrait du projet, durant le gouvernement de la Troïka.

L'élargissement des consultations autour du projet de loi a constitué une volonté d'apaisement des conflits de la part des institutions. Ce fut aussi l'occasion de renforcer la démarche participative, en y incluant les transnationaux, désireux de participer à ce projet communautaire.

C'est ainsi que l'une des tâches relevant de notre mission, à ce moment précis, a consisté à mettre en place des consultations avec l'aide des attachés sociaux, dans chaque zone consulaire. Ce processus a ciblé des citoyens, des représentants d'associations et des experts transnationaux n'ayant pu prendre part au projet de consultation, entre juin 2013 et février 2014.

Par la suite, nous avons concerté les acteurs institutionnels représentant les instances tunisiennes à l'Etranger (ambassadeurs, consuls, attachés sociaux), suivant une approche participative. Nous avons pour objectif, entre autres, d'aboutir à un consensus autour du projet de loi. Pour cela, il nous a fallu tenir compte des différentes propositions et faciliter l'adhésion du maximum d'acteurs transnationaux.

Etant donné le manque de visibilité et les écarts au niveau du degré d'information et d'implication des citoyens, nous avons dû procéder à la révision de notre plan d'action, en intégrant des variables et thèmes permettant une plus large inclusion des transnationaux dans le projet.

Ce plan d'action a tenu compte :

⁷⁰⁷Nous explicitons les aspects contraignants de ce terrain, dans la section consacrée aux difficultés rencontrées (section 1.3. Principales difficultés de terrain, p347)

⁷⁰⁸ Le blocage imposé au projet de la part d'une partie de la Société Civile opposée aux dirigeants politiques au pouvoir et qui avait intentionnellement refusé toute participation aux consultations autour du projet de loi ; de plus, certains d'entre eux œuvraient stratégiquement pour discréditer la démarche adoptée. La démission du gouvernement de la Troïka, remplacé par un gouvernement de technocrates, a permis d'élargir les consultations en touchant des transnationaux qui n'avaient pu suivre le projet, auparavant.

1. Des identités plurielles des Tunisiens résidant à l'Étranger. (Nous avons procédé par observation et analyse des différentes interactions autour du sujet, avec prise en considération de toutes les identités migratoires) ;
2. De la crise de confiance dans les relations interindividuelles (transparence et large diffusion de nos travaux au fur et à mesure de leur avancement) ;
3. Du manque, parfois absence, d'information-communication (Nous avons mis en place des outils interactifs et informatifs en direction des transnationaux)
4. Du besoin d'inclusion de la part des citoyens (Nous avons organisé des réunions publiques et des conférences Skype avec tous les transnationaux qui en avaient fait la demande)
5. Des travaux antérieurs existants (Nous avons recueilli des données et consulté les travaux antérieurs)
6. De l'éparpillement géographique (Nous nous sommes déplacée dans les différents territoires de résidence)
7. De l'existence de nouvelles zones consulaires (Londres et Pays-Bas) (Nous avons pris contact avec les attachés sociaux des nouvelles antennes consulaires ; nous nous sommes déplacée jusqu'à ces lieux⁷⁰⁹)

Ce travail de « diagnostic » a fait l'objet d'un rapport volumineux⁷¹⁰ _ ce qui montre la complexité du dossier _ fruit d'un grand labeur, en dépit de l'insuffisance des moyens mis à notre disposition, de l'absence d'équipe de travail et surtout de la courte durée qui nous a été accordée pour atteindre les objectifs de notre mission, les ministères étant dégoûlés de leurs acteurs politiques.

Durant le gouvernement de la troïka, nous avons subi une pression politique si forte qu'il nous avait été impossible de progresser et de finaliser le travail sans être entravée pour toutes sortes de motifs.

Dès la mise en place du gouvernement de technocrates, suite à l'instauration d'un dialogue national (février 2014), nous avons pu achever nos travaux avec une difficulté moindre. Ces éléments contextuels constituent, pour nous en tant que chercheuse, des indices forts renseignant sur la situation des transnationaux tunisiens. Les différends inter associatifs étaient le reflet des

⁷⁰⁹ En bleu les tâches que nous avons accomplies en fonction du premier diagnostic établi.

⁷¹⁰ Lien permettant l'accès à l'ensemble des travaux réalisés par nous-même durant notre mission : <http://www.projet-hcte.org/fr/>

antagonismes intra et inter partisans au niveau national. Encore une fois, le jeu de symétrie avait opéré d'une rive à l'autre (Cf. « Résultats des élections », chapitre IV).

1.2. Pour une instance représentative solidaire : l'effet pervers⁷¹¹, en réalité

Les missions prévues pour l'instance supérieure représentative des Tunisiens à l'Etranger ont fait l'objet de consensus. En effet, en réponse à la situation préjudiciable tant à la représentation effective des transnationaux tunisiens, qu'à la place de la Tunisie dans le monde, le projet de loi des Tunisiens à l'Etranger a eu les objectifs consensuels suivants :

- ✓ Servir d'instance de dialogue, d'échange, d'initiative et de proposition ;
- ✓ Assurer le suivi et l'évaluation des politiques migratoires ;
- ✓ Susciter et favoriser toute initiative de nature à améliorer les conditions de vie des Tunisiens à l'étranger ;
- ✓ Promouvoir la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux ;
- ✓ Valoriser et amplifier leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays ;
- ✓ Promouvoir et valoriser la culture tunisienne ;
- ✓ Tisser les liens entre les générations issues de l'immigration tunisienne ;
- ✓ Défendre les problématiques territoriales auxquelles sont confrontés les citoyens expatriés⁷¹².

Dans l'élaboration de ce travail, nous avons pris en considération plusieurs paramètres :

- La mise en œuvre d'une stratégie globale obéissant à une politique nationale tournée vers le projet ;
- Une communication à large envergure, avec notamment une sensibilisation à la question des Tunisiens à l'Etranger, dans le débat public et médiatique tunisien ;
- La prise en compte de la particularité des transnationaux dans la mise en place du projet (identité plurielle, plurilinguisme, illettrisme tunisien, biculturalisme...) ;
- La prise en considération des questions de territorialité, dans le traitement et le suivi du projet.

⁷¹¹Effet pervers désigne l'issue négative et non attendue d'une action, c'est-à-dire un résultat contraire à ce qui était espéré et ce pourquoi on a agi.

⁷¹² Extrait du rapport de consultation que nous avons remis au ministère des Affaires Etrangères et au ministère des Affaires Sociales par valise diplomatique le 31 mai 2014

Ces axes ont fait l'objet d'un consensus de la part des principaux acteurs, qu'ils soient représentants de la Société Civile, partisans politiques ou responsables institutionnels.

Néanmoins, la crise de confiance a constitué une entrave majeure à l'avancement du processus, surtout en ce qui concerne la question de la désignation que proposaient, à la fois, les représentants institutionnels _ ce qui leur évitait tout un travail logistique_ et les représentants politiques ayant pris part au projet et qui étaient favorables au mode de désignation des membres, dans le but d'y intégrer leurs partisans.

Fort de ce constat, nous avons privilégié les aspects scientifiques et techniques de notre mission, en présentant, dans un premier temps et sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à sa réalisation.

Schéma organisationnel proposé

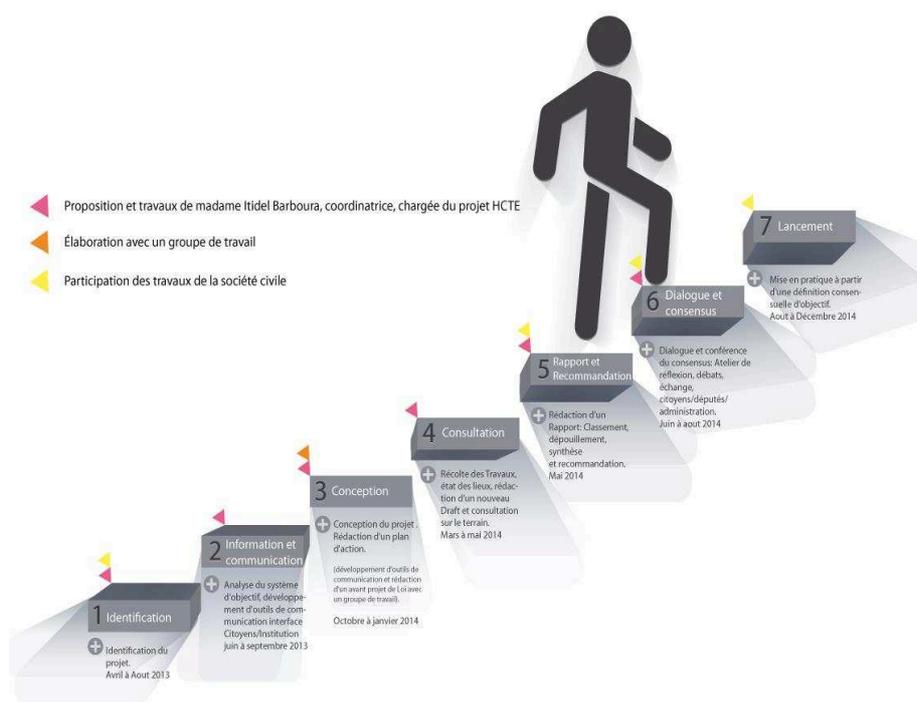


Schéma 3- Structuration du processus d'élaboration du projet de loi du HCTE

D'un point de vue structurel et en adéquation avec toute étude de projet, nous avons construit une logique managériale conformément aux objectifs visés.

De plus, il a été nécessaire d'identifier, définir et diffuser, le plus simplement possible, les informations au fur et à mesure de leur recueil. Nous devons être très attentive aux réactions qui pouvaient avoir lieu entre les différents acteurs ayant pris part au projet.

Le schéma organisationnel proposé a apporté un éclairage de taille à l'élaboration du projet du point de vue du planning, de la place des acteurs dans le processus et des objectifs à atteindre. Nous avons pu, grâce à cette méthode, gagner la confiance des transnationaux et leur permettre, ainsi, de bénéficier d'un maximum d'informations et de participer activement au processus mis en place.

Il importe de rappeler que la période que nous décrivons correspond à la relance du projet après l'instauration du gouvernement technocrate, au cours du dernier trimestre de notre mission, soit du 1^{er} mars au 31 mai 2014. Selon le schéma que nous avons proposé, cette période correspond à la phase 4 de notre plan d'action. Il nous fallait donc expliciter cette étape de manière plus approfondie.

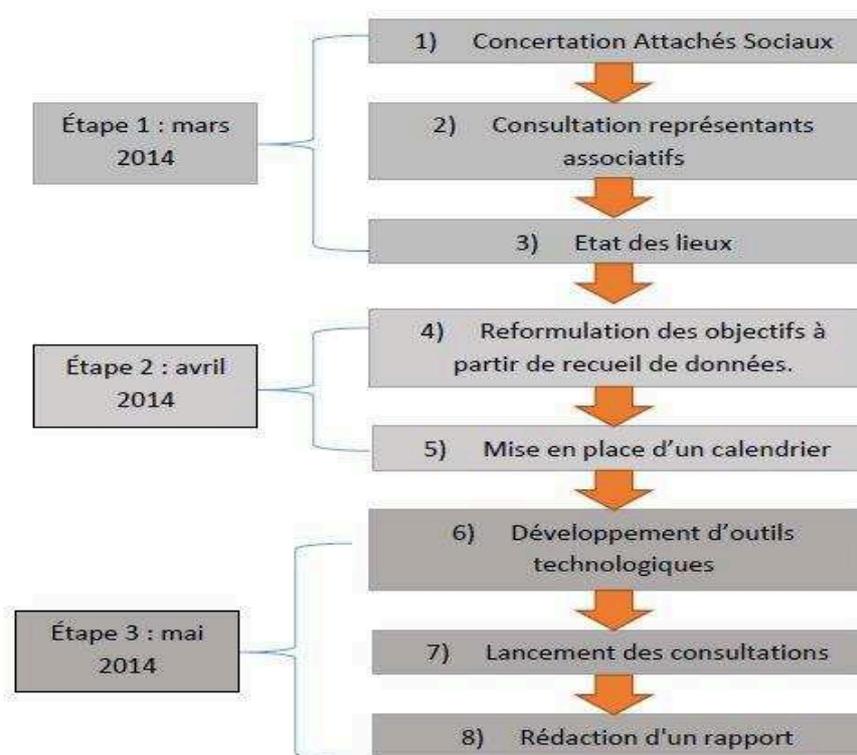


Schéma 4-Processus de la mission de consultation pour le projet de loi du HCTE⁷¹³ (période : mars à mai 2014)

⁷¹³ Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger

1.3.Principales difficultés de terrain

Outre les aspects structurels et organisationnels auxquels nous devons faire face, pour instaurer une certaine dynamique et rendre plus efficient le projet, nous étions confrontée à de nombreuses difficultés. En effet, le projet de loi portant création du HCTE fut l'un des projets les plus épineux, après la révolution tunisienne de 2011.

Il comportait des problématiques vieilles de plus de 30 ans, en lien avec la communauté tunisienne, ayant une expérience migratoire propre à une époque donnée et donc des revendications spécifiques. Il y avait d'un côté, les nouvelles générations, natives du pays d'accueil, avec des problèmes de désaffiliation sociale dans les deux pays (pays d'origine et pays de résidence), de l'autre, des problèmes liés au contexte international caractérisé par la radicalisation,

A cela se sont ajoutés les problèmes relatifs à l'immigration clandestine, très massive de 2011 à 2014. A titre d'exemple, *l'affaire des disparus en mer* après la révolution, a bouleversé les relations diplomatiques entre la Tunisie et l'Italie. En outre, elle a suscité un intérêt particulier, du côté de l'Union Européenne, ainsi que d'importants mouvements sociaux en France, en Italie et en Tunisie.

Le projet de loi allait soulever des questions économiques, sachant que les transnationaux constituent la deuxième source de devise du pays après le tourisme, en déclin depuis les problèmes de terrorisme qu'a vécu le pays. C'est également à travers l'instauration du HCTE que pouvaient s'organiser et se décider les aides financières avec les bailleurs de fonds, non seulement pour les associations transnationales mais aussi pour la Société Civile en Tunisie.

Une partie des négociations internationales ciblant la Société Civile tunisienne dans son ensemble allait faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation, à en croire une des missions à allouer à la future instance représentative des Tunisiens à l'Etranger : « *assurer le suivi et l'évaluation des politiques migratoires* ».

En outre, parmi les points les plus flous et sujets à controverses, figurait la question politique et son externalisation. C'est que la future instance aurait vocation à recruter en son sein, et par le biais de ses représentants associatifs, des candidats pour l'organisation des élections à distance, en traitant directement avec l'ISIE.

Par ailleurs, le HCTE était, d'emblée, convoité, indirectement, par certains partis, étant considéré comme l'un des principaux foyers de recrutement politique, à travers la nomination des futurs membres. A cela s'ajoute le fait qu'il était censé permettre à certains partis d'étendre, plus facilement, leur assise (accroître le nombre de leurs adhérents) à l'Etranger.

Les représentants de partis politiques étaient également soucieux du contenu des programmes et modes de gouvernance qui seraient adoptés dans la future instance.

Tous ces paramètres ont rajouté aux difficultés de notre mission, sachant qu'un sur deux de nos interlocuteurs était mu des intentions que nous venons de mentionner.

En conséquence, il nous fallait doubler de vigilance dans nos observations de terrain et anticiper certaines interactions et réactions, puisque nous étions, à ce moment précis, le seul fonctionnaire sur terrain identifié comme tel dans le projet et chargé de l'encadrement du processus de consultation de la Société Civile tunisienne à l'Etranger.

La première difficulté rencontrée fut le jour de l'annonce de notre nomination par le Secrétaire d'Etat à l'Immigration. Celle-ci fut très mal reçue de la part de trois catégories de transnationaux :

a- Les anciens militants et les « compétences », de plus de 40 ans, qui prétendaient avoir plus de légitimité pour occuper ce poste, dénigrant constamment notre présence. La plupart de ces individus avaient d'emblée entamé des négociations avec le Secrétaire d'Etat et espéraient occuper certains postes stratégiques, y compris le nôtre. Notre nomination a été perçue, par eux, comme un rejet des négociations déjà effectuées.

Ces individus avaient refusé, catégoriquement, de participer aux consultations. Néanmoins, ils remettaient, régulièrement, à l'OTE et au Ministère des Affaires Sociales des dossiers comportant leurs propositions de projet de loi ou des communiqués à ce sujet. Nous comptions ces militants et « compétences » comme des acteurs participant, quoiqu'indirectement, au processus de consultation.

b- Les représentants de partis politiques et les transnationaux se réclamant de la Société Civile, mais collaborant avec certains partis. Ceux-ci avaient également entamé des négociations pour occuper notre poste sinon, le cas échéant, leur intégration à un poste-clé, dans la future instance représentative des Tunisiens à l'Etranger. Nous considérons, également, leurs attitudes d'attaque et de blocage comme une forme de participation politique.

En général, nos observations de terrain nous ont amenée à constater l'absence de propositions de la part des plus importants détracteurs du projet. Leur unique action consistait, justement, à entraver le déroulement de notre mission en transmettant des communiqués diffamant les acteurs du processus, notamment le Secrétaire d'Etat qui, selon eux, n'aurait pas satisfait leur vœu.

Quant aux opportunistes, au comportement volatile et sans intérêt politique partisan, ayant plutôt un intérêt financier, ou de pouvoir, ils ont cherché à nous discréditer tout au long de notre

mission, à travers les réseaux sociaux et par le biais d'interventions dans certaines émissions radio tunisiennes.

Enfin, sur le plan institutionnel, nous étions confrontée à la crainte de certains fonctionnaires subissant une forte pression politique, qui les incitait à prendre de la distance du projet et, par voie de conséquence, de nous-même. La raison était purement politique ; étant à quelques mois des élections législatives et présidentielles, le parti Nida Tounes, favori à l'époque, envisageait d'intégrer le projet de loi à son programme politique, après les élections de novembre 2014, pour y nommer ses partisans et des sympathisants de gauche qui s'étaient ralliés à la cause laïque.

Pour ce qui est du parti islamiste Ennahdha, démissionnaire, suite à l'instauration du gouvernement provisoire de technocrates, il souhaitait, également, garder une mainmise sur le projet.

Le blocage du projet a été, donc, essentiellement politique mais les répercussions ont été forcément institutionnelles et citoyennes. Toutefois, en dépit de la mal-information et du manque de moyens matériels, la réception de plus de 100 appels téléphoniques quotidiens, du monde entier, nous confortait dans l'idée d'une forte motivation des transnationaux à participer au projet.

Une expérience, aussi historique et matériellement et humainement complexe que celle-ci, ne pouvait reposer sur des motivations d'ordre matériel ou personnel. C'est une richesse humaine et scientifique inouïe. Ce dont nous avons conscience. Nous avons, bien entendu, bénéficié d'aide de la Société Civile à l'Etranger. Une agence de communication Tuniso-allemande à Düsseldorf a pris en charge l'hébergement, jusqu'à ce jour, de la base de données et du rapport de la mission de consultation dans son intégralité⁷¹⁴.

Nous avons bénéficié du soutien de journalistes qui suivaient les diffamations à notre sujet et y répondaient à travers des articles. Nous avons également bénéficié de l'aide d'un bénévole qui s'est proposé de traduire, à l'arabe, intégralement, notre rapport de 124 pages, alors que l'OTE avait refusé de le faire⁷¹⁵.

Une page Facebook (avec plus de 6700 fans) portant notre nom a été créée par des citoyens, en soutien à notre mission et pour éclairer les transnationaux sur le processus mis en place. Des Tunisiens à l'Etranger nous attendaient à chaque arrivée (aéroport, gare, station) pour nous apporter une aide logistique. Ces transnationaux avaient connaissance des obstacles d'ordre

⁷¹⁴www.projet-hcte.org hébergé par la société tuniso-allemande Xanweb.

⁷¹⁵Dr. Abdelkader Ben Jdira, militant associatif et spécialiste de l'adolescence en difficulté, a traduit intégralement le rapport en langue arabe, à titre bénévole. www.projet-hcte.org

politique auxquels nous faisons face, d'une part, des véritables raisons de notre persévérance, malgré vents et marées, d'autre part.

2- Les enjeux relatifs à ce projet de loi

La question de la représentation politique des Tunisiens à l'Étranger, rappelons-le, ne date pas d'aujourd'hui⁷¹⁶. Sa prorogation vient renforcer le désir inassouvi d'une citoyenneté en attente d'un projet qui puisse répondre aux besoins, toutes générations confondues, des allégeances multiples (WITHOL de WENDEN, 2012) des transnationaux tunisiens.

Entre 2011 et 2014, plusieurs consultations multilatérales ont eu lieu en Tunisie et dans les différents pays de résidence des transnationaux, au sujet de la coordination des efforts autour de ce projet de loi. Ces consultations ont concerné les différents acteurs de la Société Civile tunisienne à l'Étranger⁷¹⁷, d'une part, les instances gouvernementales⁷¹⁸ de la question de l'immigration tunisienne, d'autre part. C'est précisément l'articulation entre les deux environnements (institutionnel et civil) qui a suscité toute notre attention.

Le projet se voulait inclusif afin de permettre à cette importante composante de la Société Civile tunisienne d'être présente et déterminante en matière de prise de décisions relatives à sa condition migratoire. Du côté des institutions, ce fut l'occasion d'encadrer et d'accompagner les transnationaux dans leur évolution et leur pluralité. C'est pourquoi, nous avons souhaité donner une appellation plus globalisante et plus proche de la réalité contemporaine, en dénommant l'instance, provisoirement, « Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger » (HCTE).

Parmi les objectifs que nous nous sommes assignée, figure l'approfondissement des analyses relatives à l'articulation entre rôle des institutions supervisant le projet et dynamiques produites par les transnationaux tunisiens.

2.1. Vers une institutionnalisation du projet de loi des transnationaux

Virginie TOURNAY a mené d'importants travaux sur le rôle des institutions en société. Elle donne une définition, qui apporte un éclairage supplémentaire à notre analyse du sujet :

⁷¹⁶ Depuis le décret-loi de 1990, de nombreuses initiatives ont été prises pour la création d'une instance représentative des TRE.

⁷¹⁷ Associations, Compétences, Comités, Collectifs, Fronts, etc.

⁷¹⁸ Ministère des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères, Office des Tunisiens à l'Étranger, Secrétariat d'Etat à l'immigration

« La notion d'institution fait donc référence à une idée de mouvement précédant une situation et tendant vers un équilibre plutôt qu'à la consolidation durablement acquise d'un ensemble d'activités. »⁷¹⁹

Cette idée de mouvement qui tend à s'équilibrer à travers les dynamiques sociales, se retrouve dans les interactions autour du projet de loi pour les transnationaux tunisiens. Son institutionnalisation est ainsi comprise comme l'aboutissement, voire la « consolidation », des pratiques et normes relatives aux fondements du projet auquel contribue la Société Civile à l'Etranger.

Dans un contexte transnational, comme nous avons pu l'analyser pour la question du vote à distance, les représentations spatiales, multi-échelle, du phénomène institutionnel tunisien, « assignent des frontières plus ou moins poreuses ou mouvantes aux agencements sociaux, et prédominent globalement dans les argumentaires et les cadres d'analyse. » (TOURNAY, 2011)⁷²⁰.

Le fait de conférer aux rapports avec l'institution une dimension déterritorialisée (DELEUZE, GUETARI ; 1972)⁷²¹ reproduit les mêmes pratiques institutionnelles et les mêmes représentations sociales qu'au niveau national. De plus, cela entraîne la même appréhension à l'égard des traditions coercitives, en dépit d'une adaptation aux différents contextes migratoires, aux agencements socio-spatiaux ou encore aux transitions socioculturelles.

De ce point de vue, l'évolution des institutions est décrite comme la conséquence de divers télescopages pouvant produire des interactions nouvelles ou infléchir une réorganisation des ressources mobilisées, du pouvoir des acteurs investis ou une révision des objectifs de départ.

Après la révolution, l'initiative entamée en 1990 sous le régime de Ben Ali a été reprise par les institutions sous forme de projet de loi portant modification du décret initial. C'est à la fois la prise de conscience institutionnelle de l'évolution sociétale des Tunisiens à l'Etranger et la concrétisation d'une « interaction horizontale » entre institutions et Société Civile à l'Etranger.

L'institutionnalisation de ce projet de société, avec des acteurs et des environnements géographiquement dispersés se révèle à travers les indices suivants :

- La nomination d'une chargée de mission (nous- même) issue de la Société Civile des Tunisiens à l'Etranger,
- Le déblocage d'un financement pour la réalisation du projet,
- La possibilité pour les représentants associatifs à l'Etranger de siéger dans ce conseil.

⁷¹⁹Virginie, Tournay (2011) ; *Sociologie des institutions* ; Presses Universitaires de France , p. 3

⁷²⁰Idem

⁷²¹Gilles, Deleuze et Félix, Guettari (1972) ; *Op.Cit.* , p. 4

Les institutions tunisiennes en charge de ce projet ont procédé à une répartition, dans l'optique d'assurer la participation de différents acteurs à la mise en place de la future instance. En théorie cela semblait plausible, malgré la complexité heuristique d'un tel objectif.

En réalité, la diversité des fondements théoriques, des perceptions du projet et des différentes approches⁷²² ont rendu contradictoire ou incompatible la représentation d'un espace commun, partagé, autour du projet.

Depuis le lancement du processus, l'OTE avait organisé des séminaires annuels pour les transnationaux tunisiens, ayant pour objectif de servir d'espace commun et de réduire ces écarts de positionnement. Or, cela a entraîné des effets pervers. En effet, les représentants associatifs à l'Etranger ont boycotté les séminaires d'aout 2013 et 2014, refusant ainsi de « servir de caution au politique »⁷²³ ou de « se faire contrôler et diriger par les institutions »⁷²⁴.

La sociologie des institutions (ou l'analyse institutionnelle) s'intéresse aux difficultés constantes de problématiser les frontières institutionnelles à travers une double dialectique : « l'institué et l'instituant ».

C'est ainsi que René LOURAU (1970)⁷²⁵ définit l'impulsion de l'instituant, que nous comparons avec celle des transnationaux tunisiens (citoyens, activistes sociaux, acteurs politiques, etc.) qui s'organisent pour se positionner par rapport au projet de loi.

L'auteur distingue l'impulsion de l'instituant de celle de l'institué, qui constitue la forme sociale établie. Pour notre cas, il s'agit du décret portant modification du projet de loi du HautConseil des Tunisiens à l'Etranger. La dualité présentée dans les analyses de HAURIUO⁷²⁶ montre, précisément, les interactions qui peuvent se produire et les différents pouvoirs s'établissant entre acteurs, ce qui aboutit, au final, à une « situation juridique ».

Nous retrouvons ce même type d'analyse dans les travaux relationnistes, qui renvoient à une forme plus souple du rôle de l'institution. Partant des approches néo-institutionnalistes, nous pouvons affirmer que le projet est ancré dans un processus d'institutionnalisation à dominante partisane. En effet, noyautés au sein des institutions et dans l'environnement social des transnationaux, les partis politiques ont fortement contribué à altérer le processus entamé, pour en faire une forme de propagande trans-électorale.

⁷²²La nôtre, celle de l'institution, celle des représentants associatifs ainsi que l'agenda politique du Secrétaire d'Etat à l'Immigration et aux Tunisiens à l'Etranger(SEITE).

⁷²³Selon l'expression de représentants associatifs transnationaux, ayant boycotté les séminaires de l'OTE de 2013 et 2014.

⁷²⁴Idem

⁷²⁵ René , Lourau (1970) ; *L'Analyse institutionnelle* ; Paris, Éditions de Minuit.

⁷²⁶ Maurice, Hauriou (1919) ; *Principes de droit public*, Paris, Larose et Tenin, 129 p.

En outre, ce projet véhiculait l'idée de construire un nouvel espace propre aux transnationaux, en favorisant l'évolution des formes d'administration, basée sur la confiance, la bonne perception du service public et l'instauration d'un dialogue constructif avec les institutions gouvernementales tunisiennes. L'aspect consultatif, revendiqué par les autorités, n'a pas fait l'objet de consensus des transnationaux, qui ont opté, à la majorité écrasante, pour un pouvoir décisionnel de l'Instance représentative.

Afin de parfaire l'approche participative lancée dans le cadre de notre mission, nous avons tenu à renforcer le processus de consultation, organisant des rencontres avec une grande partie de la communauté expatriée, en vue d'aboutir à un consensus et contribuer à relancer une dynamique transnationale autour du projet.

Ceci étant, nous sommes d'avis que la prise en considération du citoyen dans l'élaboration d'un projet de société constitue une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur la participation de celui-ci à la prise de décision politique.

Force est de rappeler que la démocratie participative, ou délibérative, peut prendre plusieurs formes, en puisant, principalement, des travaux de terrain, des réflexions et opinions des citoyens, des compétences et des experts. Nous sommes partie de ce constat pour mener notre mission, faisant preuve de neutralité et d'objectivité dans nos diverses interactions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce projet avait pour ambition première d'œuvrer pour un partage des pouvoirs décisionnels dans toutes les affaires qui concernent, de près ou de loin, la question du transnationalisme tunisien. La Société Civile tunisienne à l'Etranger a été identifiée comme l'un des catalyseurs principaux du projet et un relais privilégié pour les revendications des transnationaux.

Dans ce contexte précis, l'engagement et le dynamisme de la Société Civile, en faveur de l'initiative de relance du processus, demeurent essentiels. Il était, par conséquent, indispensable de la consulter régulièrement afin qu'elle puisse émettre ses avis sur le déroulement du processus de création d'une Instance représentative des transnationaux tunisiens.

Nous avons communiqué essentiellement avec les transnationaux (représentants d'associations, professionnels et experts). Les acteurs les plus stratégiques, dans ce projet, étaient les représentants associatifs, qui pouvaient présenter leur candidature pour siéger dans la future instance.

2.2.Rôle des associations transnationales dans le processus de consultation

A un niveau transnational, les associations des Tunisiens à l'Etranger jouent un rôle central en tant qu'interlocutrices des autorités publiques. La première difficulté résidait dans la réussite du dialogue et la formulation des sujets de débat autour du projet. La seconde difficulté avait trait à

l'identification des acteurs sociaux et de leurs stratégies, leurs expériences migratoires, l'environnement dans lequel ils produisent ou animent des débats autour du projet.

C'est pour cela que nous devons identifier toutes les associations transnationales répertoriées dans les instances représentatives tunisiennes à l'Étranger, ce qui nous avait permis de comprendre les motifs de participation et d'analyser les diverses formes de mobilisation en faveur du projet de loi.

Nous avons également pris en considération les objectifs de chaque association, l'année de sa création et la notoriété, plus ou moins reconnue, des représentants associatifs. Les attachés sociaux nous fournissaient d'importantes informations relatives au profil des présidents d'associations, ainsi que leur degré d'activisme, la fréquence et la qualité de leurs activités.

Dans nos échanges, nous prenions soin de bien distinguer les acteurs du point de vue de l'expérience migratoire et du type de migration⁷²⁷. Ainsi, nous avons identifié quelques transnationaux partisans dissimulés dans des associations transnationales, dites « indépendantes ».

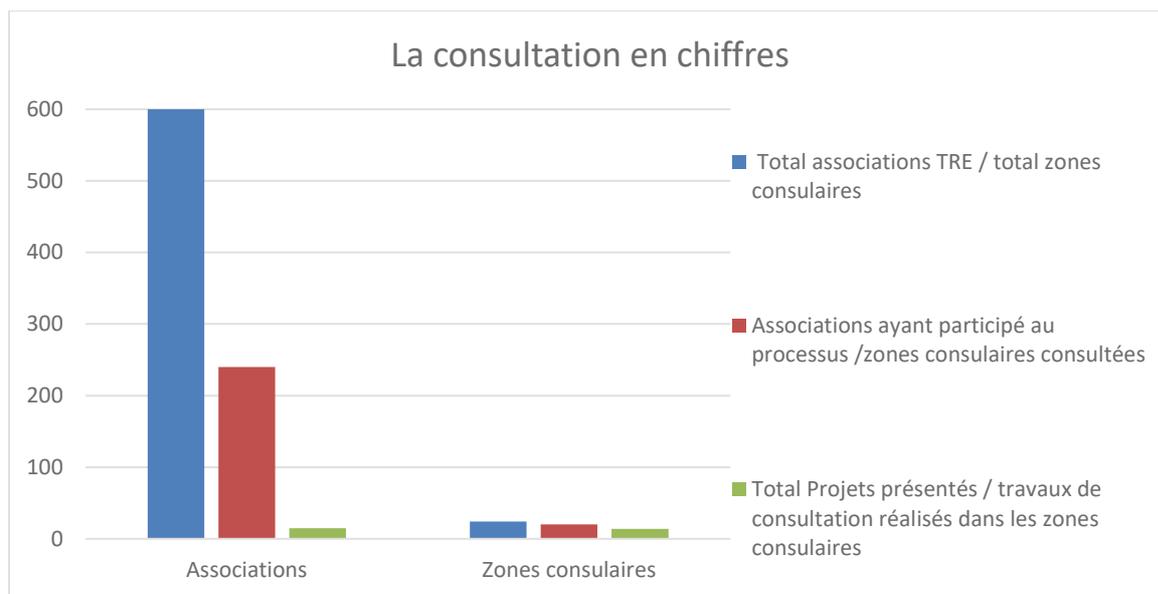
Tab. i-Répartition des associations en fonction de leur contribution au projet de loi

Associations de Tunisiens à l'étranger	600 ⁷²⁸
Associations ayant assisté aux réunions ou participé à des travaux sur le projet	240 ⁷²⁹
Projets présentés	7
Zones consulaires concernées	24
Zones consulaires contactées	20
Zones consulaires consultés	14

⁷²⁷ première génération, natifs de l'Étranger, nouvelle première génération, étudiants, réfugiés politiques

⁷²⁸ Source : l'auteure à partir des données recueillies, en 2014, par le biais de l'OTE et des attachés sociaux dans les divers consulats et ambassades de Tunisie

⁷²⁹ Calcul effectué à partir du nombre d'associations ayant assisté aux consultations publiques, ou ayant participé dans un cadre autonome. Italie : 18 ; Genève : 14 ; Toulouse : 6 ; Nice : 12 ; Lyon : 18 ; Strasbourg : 18 ; Canada : 14 ; Rotterdam : 20 ; Allemagne 20 (dont 4 ayant présenté un projet) ; Paris : 16, 27 et 16 (dynamiques différentes) ; Koweït : 4, Marseille : 13. Bordeaux : 6 ; Algérie /Maroc : 10 . **Total : 240 associations**



Graph. 20- Répartition des associations en fonction de leur contribution au projet de loi

Avant la révolution tunisienne de 2011, 150 associations transnationales étaient recensées dans les instances consulaires tunisiennes. Grâce à notre mission (Observation Participante), nous avons pu faire l'inventaire des nouveaux enregistrements dans les ambassades et consulats tunisiens. Entre 2011 et 2014, le nombre total est passé à 600 associations transnationales tunisiennes, dont 324 en France, soit 54%. La deuxième plus grande concentration se trouve en Italie, avec 69 associations, soit 12%. L'Allemagne arrive en troisième position avec 58 associations, soit 10%, suivie de la Belgique, qui regroupe 54 associations, soit 9%. Enfin parmi les autres pays à concentration d'associations transnationales tunisiennes, se trouve le Canada avec 34 associations, soit 6% du total⁷³⁰.

Comme vu dans le chapitre précédent, l'augmentation du nombre de structures associatives à l'Étranger est colossale. Si chaque association regroupait, en moyenne, 50 transnationaux, le nombre total serait de l'ordre de 30000 adhérents mobilisés pour la Cause tunisienne, depuis leur pays de résidence. Compte tenu des difficultés contextuelles et politiques, esquissées dans la section précédente, les boycottages de la participation au projet de loi ont été nombreux, même si nous considérons ces réactions comme une forme de participation « contestataire » et un

⁷³⁰ Le détail des informations se trouve en « Annexes », pp.639- 646

positionnement politique affirmé. Certains militants associatifs, intéressés à ce phénomène grandissant, ont cherché à identifier les acteurs de cette dynamique.⁷³¹

Comme présenté dans le tableau i (p. 346), sur les 600 associations listées, seulement 240 avaient pris part au projet, en assistant aux diverses réunions publiques, inscrites dans la démarche consultative. Elles ont également présenté des propositions concrètes, après un long travail de concertation mené au sein de leur structure.

En revanche, il convient de souligner qu'une bonne proportion de ces associations transnationales, actives dans le processus de consultation, œuvraient, pour la plupart, dans une démarche politique partisane, le plus souvent dépendante de la Troïka au pouvoir et défendant un programme mis en place en 2011.

L'intérêt de rester actifs nourrissait, chez eux, l'ambition de garder un certain pouvoir décisionnel, à travers la participation à ce projet de société et le maintien « dans la course », comme noté, à maintes reprises, pendant notre mission de terrain.

Dans les faits, cela se manifestait, en premier lieu, à travers leur participation aux réunions publiques. Nous faisons circuler une feuille de présence avec identification des acteurs (critères socio-culturels et identification de l'association d'appartenance). Nous recevions un grand nombre de ces personnes, après les réunions. Nous avons veillé à maintenir une très grande écoute et observation au cours de ces moments d'échanges, combien précieux. Cela nous avait permis de recueillir une grande quantité d'informations relatives aux motifs de participation, de collaboration aux activités transnationales autour du projet de loi, que nous avons catégorisée. Les catégories se présentent comme suit :

a- Motifs d'ordre politique et / ou idéologique : L'appartenance « manifeste » à un parti, la recherche d'un remaniement des programmes en faveur des transnationaux, plutôt tourné vers les valeurs : davantage de cours d'arabe, apprentissage du Coran aux enfants, impulsion des projets de développement en faveur des jeunes à la recherche d'emploi, accompagnement des femmes, plus particulièrement des jeunes femmes, portant le foulard, etc.

b- Motifs personnels : l'association sert souvent de caution et de forme de légitimation de la participation au projet de loi. Les ambitions de pouvoir et de carrière sont souvent les motifs implicites.

c- Motif identitaire : La prise en compte de leur singularité en tant que Tunisiens. C'est la raison principale, celle qui intéresse l'institution pour dialoguer avec leurs expatriés sans entrer dans des

⁷³¹ Mohsen, Dridi (2013) ; « Les associations de Tunisien-nés à l'étranger : d'où vient-on ? Où va-t-on ? », <http://menzelbourguiba-xferryville.over-blog>.

conflits politiques ou de pouvoir. Ce motif n'est pas quantitativement le plus apparent dans ces dynamiques.

Nous avançons dans notre travail de recueil des données et dans notre démarche de renforcement de l'adhésion des transnationaux au processus, avec un certain nombre de questionnements. Pourquoi le dialogue est-il difficile à instaurer malgré la mise en place d'un cadre consultatif ? Quels sont les enjeux politiques réels incitant au blocage du projet ? Quelles ressources sont mobilisées par les acteurs politiques pour dominer le cadre institutionnel et la démarche participative ? Quelles sont les solutions de médiation et de conciliation, favorables à la mise en place de consultations démocratiques ?

2.3. Une dynamique transnationale castratrice

A l'instar de ce qui s'est produit dans le pays d'origine, lorsque les adeptes des partis, ayant constitué le premier gouvernement « élu », ont été nommés aux postes-clés des instances de l'Etat, les représentations diplomatiques ont fait l'objet d'une mainmise de la part des partisans et sympathisants des mêmes partis, sur la base, non de la compétence, mais de l'appartenance idéologique et/ou politique.

D'un autre côté, s'il est vrai que le processus de constitution du HCTE avait été entamé en 1990, il devait être modifié dans un esprit démocratique, après la révolution. Nos observations de terrain nous ont amenée à constater une reproduction des mêmes mécanismes de blocage et de mainmise sur le projet de la part des acteurs politiques externalisés.

La science de la reproduction des structures, entendue comme « système des relations objectives qui confèrent leur propriété relationnelle aux individus » (J.L. PRIMON, 1991)⁷³², répond aux observations analytiques des interactions qui s'établissent à l'intérieur de la communauté transnationale. Ceci étant, nous pensons que la force des mécanismes d'intériorisation des attitudes paraît similaire aux tiraillements qui ont pu se produire au niveau national, à la même période.

⁷³²Cité par Emmanuel, de Lescure(2015) ; in « La « théorie des nouvelles professions », une ressource heuristique pour penser la professionnalisation », *Éducation et socialisation* [En ligne], 37 | 2015,

En effet, le contexte de crise générale en Tunisie, avec la montée de l'insécurité et l'assassinat de Chokri Belaid⁷³³, en février 2013 et de Mohamed Brahmi⁷³⁴ en juillet de la même année, a entraîné la chute du gouvernement provisoire et accentué la crise de la confiance. Un grand nombre d'acteurs de l'opposition et de la Société Civile ont organisé le sit-in du Bardo, auquel se sont ralliés des députés, ayant gelé leur mandat en forme de contestation de la gouvernance de la Troïka.

Notre mission avait débuté en avril 2013, entre le premier et le second assassinat. Les réactions des députés de l'Etranger, ayant soutenu notre candidature, ont évolué progressivement. Deux députés nous ont, d'ailleurs, incitée à démissionner pour « ne pas subir le même sort que les acteurs de la Troïka »⁷³⁵. N'ayant aucune contrainte de nature carriériste dans ce milieu et considérant cette mission comme une opportunité de recherche de terrain et une occasion pour recueillir des informations et données inédites, nous avons persévéré dans notre travail de terrain.

Compte tenu du contexte de crise nationale concomitant au lancement du projet de loi, la dynamique mise en place n'a pas eu l'effet escompté, à cette période-là. Bien au contraire, les mécanismes contextuels de reproduction dans l'espace des transnationaux ont été plus productifs, passant de la déterritorialisation à la re-contextualisation d'ici pour là-bas. En écho aux symétries constatées pendant les élections à distance, le contexte de préparation du projet de loi des transnationaux tunisiens a entraîné les mêmes crispations et les mêmes contestations.

Le projet de constitution du HCTE étant une affaire nationale à laquelle doit prendre part la Société Civile, seule garante du consensus, il a été sujet à des tiraillements de tous genres, notamment politiques, d'origine partisane, à des conflits d'intérêt, à des calculs (parfois à court terme), de la part d'arrivistes et opportunistes.

De ce fait, les aspirations politiques pré-électorales ont fortement influencé les dynamiques transnationales, au point de paralyser le projet de loi. Dans ce qui va suivre, nous esquissons les deux environnements ayant contribué au blocage des consultations, à savoir:

⁷³³ Chokri Belaid était militant politique de gauche, et avocat tunisien, assassiné le 6 février 2013 à Tunis. Son assassinat a provoqué des manifestations violentes et la plus grave crise gouvernementale depuis la révolution de 2011.

⁷³⁴ Mohamed Brahmi était député politique tunisien du parti Courant Populaire, originaire de la ville de Sidi Bouzid (la ville où s'est déclenchée la révolution tunisienne), il a été assassiné le 25 juillet 2013. Sa mort, quelques mois après l'assassinat de Chokri Belaid, entrainera une grande crise politique et la fin du gouvernement de la Troïka qui cèdera la place à un gouvernement de technocrates, jusqu'à l'élection présidentielle de 2014.

⁷³⁵ Propos tenus par une députée de la « Troïka »

- a- L'environnement institutionnel,
- b- L'environnement trans-citoyen

Notre approche du phénomène portera, en premier lieu, sur les rapports ambigus entre institutions et trans-citoyens. Cela est susceptible de nous aider à approfondir, par la suite, la question des télescopages, de nature partisane, dans les deux espaces cités.

2.3.1. Rapport trans-citoyen - institutions (informel vs institutionnel)

Après la révolution tunisienne de 2011, un des constats les plus invraisemblables fut de nous rendre compte que l'administration et son fonctionnement sont restés quasi inchangés. La révolution a permis un changement des acteurs de la gouvernance mais n'a pas remanié le mode de gouvernance, les méthodes administratives étant restées au même stade.

Dès lors, nous pensons qu'il serait nécessaire d'assainir ces méthodes, plus particulièrement en ce qui concerne la réalisation de ce projet. En effet, dans le contexte de notre mission, nous ne pouvons mener notre travail efficacement sans que notre méthode soit validée par l'administration. Or, celle-ci était dépendante des directives multipartites des dirigeants de la Troïka, qui se partageaient le pouvoir au sein d'un même ministère⁷³⁶.

L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), constituant la plus importante et la plus ancienne administration de gestion des affaires des Tunisiens à l'Etranger, est emblématique de cette conduite, malgré des efforts louables de rapprochement avec la communauté transnationale, de la part des attachés sociaux.

Ce constat nous a amenée à nous interroger sur les rapports entre institutions et citoyens transnationaux : comment ces deux environnements peuvent-ils élaborer, en commun, un projet novateur, dans un contexte révolutionnaire, avec d'anciennes méthodes de gestion ? Autrement dit, comment ces deux environnements (formel et informel post-révolutionnaires) peuvent-ils cohabiter et œuvrer ensemble pour la réalisation d'un projet basé sur le consensus et adoptant une démarche participative.

Nous avons, nous-même, été encadrée dans notre mission par des représentants de l'OTE, et avons eu l'occasion de mesurer le décalage, sur le plan méthodologique, avec nos outils proposés et notre perception du projet.

⁷³⁶ Le Ministre des Affaires Sociales dont nous dépendions était du parti Ettakatol ; il travaillait directement avec le Secrétaire d'Etat à l'immigration, Houcine Jaziri, du parti Ennahda qui nous avait nommée. Notre encadrement administratif s'établissait au niveau de la troisième institution « L'Office des Tunisiens à l'Etranger » (L'OTE), dont le directeur était un ancien fonctionnaire de l'administration tunisienne, qui avait jadis fait partie de l'ancien régime. Il exerçait sous la menace et la pression des deux autres dirigeants. Ces trois responsables n'étaient jamais en accord, ce qui ralentissait considérablement la conduite du projet.

Le responsable des attachés sociaux de l'OTE nous reprochait souvent l'intensité de notre travail, soulignant que nous représentions une menace pour le personnel de l'Office qui nous regardait d'un mauvais œil.

Parallèlement, des transnationaux politisés_ qui travaillaient sur un projet de fusion de l'OTE et de la future instance représentative des Tunisiens à l'Etranger_ se projetaient en nous, nous percevant comme « *une bombe à retardement pour l'OTE* ».

Nous avons eu l'occasion de présenter notre méthode dans le cadre de notre mission de consultation à une représentante de l'Union Européenne, chargée des consultations participatives en Europe. Elle nous avait fait remarquer que notre démarche participative était judicieuse mais que l'institution tunisienne n'était pas prête à l'adopter, dans l'immédiat. Sa remarque s'est confirmée, deux mois après la fin de notre mission, lorsque l'OTE avait publié un projet de loi, sans aucun rapport avec les consultations menées.

Le projet de loi adopté par l'OTE a été officialisé par le biais du chef du gouvernement, Monsieur Mehdi Jomaa, lors du séminaire organisé par l'OTE en faveur des transnationaux tunisiens, en aout 2014. Il est à noter que cette manœuvre avait été anticipée par notre experte de l'Union Européenne : « le gouvernement tunisien sortira certainement un projet du tiroir après votre mission comme ce fut le cas en Roumanie ».

En outre, nous avons constaté certaines lacunes au sein de l'administration tunisienne, en mesure d'entraver le processus de consultation. En effet, la vitesse de travail, les priorités, les modes de traitement des dossiers et leur rapport à la verticalité sont autant d'entraves à l'élaboration d'un projet fédérateur, à un niveau transnational.

Ce qui ressort de ces diverses interactions, et réactions, c'est la nécessité de définir et de délimiter les frontières du pouvoir décisionnaire des institutions, ce qui est de nature à améliorer l'approche combinable des deux pouvoirs (institutionnel et informel) dans un même espace partagé.

Dans ce contexte transnational, l'administration de l'OTE gagnerait en efficacité, par le biais d'une étude des profils socioculturels, à travers la mise en place d'une cellule d'écoute psychosociale et le recrutement de fonctionnaires transnationaux. Si ces pistes avaient été écartées, c'était bien la preuve d'une distanciation volontaire de la part, au moins, de l'un des groupes d'acteurs de ces deux espaces.

2.3.2. Le rapport entre trans-citoyens et acteurs politiques

L'un des obstacles majeurs à ce projet a trait aux devoirs des élus de l'Étranger, ainsi qu'à la double gestion découlant de leurs prérogatives⁷³⁷. Ces devoirs étaient quelques fois en contradiction avec leur fonction de représentants des transnationaux tunisiens. La dichotomie était née à la fois de la vitesse des décisions politiques s'inscrivant dans l'agenda du parti d'appartenance et des diverses pressions de la Société Civile tunisienne à l'Étranger, qui ne cessait d'exprimer son besoin pressant d'inclusion et de participation politique.

Nous avons constaté une binarité transformée en jeu ternaire, si on prend en considération certaines stratégies au sein des administrations visant à ralentir, ou à mal gérer un dossier selon des priorités qui nous échappent, à ce jour. Pourtant la création d'une instance souhaitée par plusieurs environnements, aussi différents que motivés, est une preuve de l'impossibilité de faire aboutir ce projet sans l'appui de l'État.

Notre mission nous a éclairée sur les motivations latentes des acteurs du transnationalisme tunisien, relatives au projet de loi portant création d'une instance susceptible de représenter cette communauté.

Toutefois, le conflit d'intérêt, ayant caractérisé certains acteurs associatifs et politiques avait neutralisé l'idée d'un projet fédérateur et représentatif de l'ensemble de la diaspora. Chaque composante de la Société Civile avait cherché à imposer « son projet ». Bon nombre d'associations et groupes politiques ont proposé leur propre dénomination à cette instance : Front associatif des TRE, Coordination Provisoire des Tunisiens à l'Étranger, Comité de la diaspora Tunisienne, *Centre de développement économique et social des Tunisiens à l'Étranger*, *Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger (Celle que nous avons choisi pour désigner l'instance au cours notre mission)*, *Conseil National des Tunisiens à l'Étranger (celle qui sera choisie et officialisée par l'OTE)*.

C'est dire, encore une fois, l'importance des désignations et des représentations dans la participation politique transnationale, même si l'État reste le seul décideur après avoir suscité toute cette dynamique.

De très importantes initiatives ont vu le jour, mais la plupart se sont heurtées à des perceptions binaires, figées ou exclusives, car en conflit avec tel groupe politique, tel dirigeant administratif ou telle catégorie d'individus.

⁷³⁷Se conformer à la feuille de route du gouvernement tunisien, d'une part, et répondre aux préoccupations des transnationaux, d'autre part.

Ce constat nous a amenée à penser que la mise en place d'un observatoire des transnationaux serait de nature à améliorer les pratiques de gestion en faveur de cette communauté et permettrait, avec la participation des trois types d'acteurs (trans-citoyen, politique et administratif), une meilleure inclusion et une consultation plus efficiente au sujet des besoins des TRE, dans ce processus.

Cette éventualité pourrait se révéler efficace à la condition de lui conférer une dimension technocratique, donc neutre et basée sur la compétence, en mesure d'inclure toutes les identités tunisiennes, sans distinction aucune, mais plutôt en écartant toute tentative de politisation. Une charte de fonctionnement pourrait résoudre le problème et permettre une collaboration collective avec l'institution supervisant le projet. Cette piste, que nous proposons en théorie, répond à une recherche de stratégies permettant la démocratisation de l'espace des transnationaux.

3- Vers une démocratisation transnationale productive : Existe-t-il une méthode-clé ?

La dynamique créée à travers les consultations à l'Etranger a entraîné des mutations politiques des transnationaux, par le biais de l'affirmation individuelle ou collective de leur condition en tant que tels, leur force de proposition, quelquefois de contestation. Or, au regard de la participation citoyenne, les interactions qui ont pu s'y produire ont révélé des lacunes de tous genres.

Ces lacunes se sont traduites au niveau de la déficience dans le processus de démocratisation, qui serait tributaire de l'institutionnalisation du partenariat établi entre les divers acteurs du projet de loi. La mainmise institutionnelle et politique a amoindri le rôle d'acteurs des transnationaux dans l'élaboration du projet de loi, au point de leur conférer un rôle symbolique de « consultants ».

Nous avons abouti à ces constatations au cours de notre mission. Celles-ci se sont confirmées à la fin de notre travail, à travers un détournement du projet de loi en faveur du gouvernement et des partis au pouvoir.

Le sixième mois de notre mission, sans données préalables du gouvernement et devant la multiplication des propositions de projets de loi et de travaux des transnationaux, nous avons jugé pertinent de créer une base de données et d'étudier la question de manière plus approfondie.

Notre recherche à ce propos comporte une étude comparative des différentes instances transnationales. Nous nous sommes intéressée au Portugal, à la Turquie, à la Roumanie, à l'Italie et au Maroc.

Les données obtenues viennent enrichir notre réflexion sur les questions de fond, intégrant les objectifs et les missions de ces instances ainsi que des questions de forme, relatives à leur structuration aux rôles attribués aux divers acteurs.

Un benchmarking sur la question de la représentation d'un espace transnational nous a permis d'avoir une vision plus claire des enjeux interactionnels et de comprendre la pertinence de démocratiser la question transnationale, par le biais d'une nouvelle instance représentative.

3.1. Etude comparée des différentes instances transnationales à l'Etranger

Avant de proposer un avant-projet de loi, qui puisse servir de base d'échange et de discussion avec les transnationaux tunisiens, nous avons réalisé une étude synthétique des diverses instances transnationales à l'Etranger, pour tenter de comprendre les modes de fonctionnement, les avantages et inconvénients de ces structures. Lorsque nous parvenions à recueillir l'information, nous cherchions à comprendre les étapes de démocratisation autour du projet de société ainsi que les aspects psychosociologiques des diverses dynamiques produites pour sa réalisation.

Il en est ressorti différents modes de fonctionnement selon les régulations de pouvoir entre l'Etat et le trans-citoyen, que nous énonçons de manière thématique:

- Un conseil désigné
 - Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), 2007 (les membres sont directement désignés par le roi)
 - Le conseil des Grecs à l'Etranger, 1995 (organisme consultatif du gouvernement grec pour les questions de la diaspora sans autonomie ni moyens financiers.)
- Un conseil de citoyens ou d'émigrés, élus au suffrage universel
 - Au suffrage universel direct :
 - L'Assemblée des Français de l'Etranger, 2004. C'est une instance politique consultative du 9 août 2004 ; les membres sont élus directement par les Français de l'Etranger ; 155 conseillers et 12 députés, des sénateurs et des personnalités qualifiées désignés par le Ministre chargé des Affaires Etrangères.
 - Le conseil des communautés portugaises, 1996 (C'est un organe consultatif qui réunit les représentants élus directement par le mouvement associatif. Ce conseil est composé de 100 membres élus au suffrage universel direct pour quatre ans)
 - Au suffrage universel indirect

- Les Conseils des Résidents espagnols à l'Etranger (CRE) 1989. Ces conseils sont consultatifs auprès des responsables des postes consulaires et traitent directement des questions en lien direct avec la communauté espagnole à l'Etranger. Les membres sont élus, en vertu d'un système de représentation proportionnel, par les Espagnols résidant dans la même zone consulaire.
- Les systèmes mixtes: élection directe des membres du conseil à travers la cooptation d'un certain nombre de membres, élus à travers les associations.

- Conseil général des Italiens à l'Etranger (1989)

En 1985, l'Italie devient le premier pays à avoir essayé de compléter l'élection directe par la possibilité de cooptation d'un certain nombre de membres, élus à travers les associations.

Dans l'intention de connaître les mécanismes d'élaboration d'un projet démocratique représentatif des transnationaux, nous avons approfondi nos recherches sur le modèle d'un conseil transnational associatif. Celui-ci comporte des avantages et des inconvénients que nous déclinons comme suit :

- Le modèle associatif

* Avantages:

- Une grande autonomie découlant de la force et du poids des mouvements sociaux,
- Le rôle d'un vrai partenaire social,
- L'appel à la participation des membres les plus actifs des communautés de l'Etranger.

Une moindre politisation de l'institution, sauf si les associations sont elles-mêmes très engagées politiquement.

*Inconvénients :

- Ce système de représentation associative est critiqué du fait que les associations, même au sens large, ne représentent que 10 à 20 %, au mieux, des différentes diasporas.

- Le Conseil d'expatriés élus au suffrage universel :

*Avantages :

Il s'agit de permettre la participation de tous ou de la plupart des émigrés ayant droit à un passeport national. Mais la démocratie directe n'aboutit qu'à de modestes pourcentages de

participation (ex. aux premières élections du conseil des communautés portugaises, sur un électorat de 2 millions de transnationaux, moins de 40 000 ont voté.)

*Inconvénients :

L'un des inconvénients de ce système consiste en une plus grande politisation des conseils devenus des assemblées élues, le plus souvent avec l'aide des forces politiques nationales, de façon plus explicite et transparente.

A la lumière de ce benchmarking, nous avons opté pour « un Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger, consultatif avec système mixte » (élections et désignation). Cette étude des différentes instances représentatives de divers pays nous a permis de connaître toutes les possibilités de structuration du transnationalisme dans d'autres pays. De fait, nous nous sommes inspirée du modèle de l'instance susceptible de créer une certaine dynamique participative, basée sur un partenariat avec les institutions ayant pris part au projet. Notre approche s'inscrit dans un processus consultatif, dans un contexte de démocratisation.

3.2.Mise en application et proposition de projet de loi

A l'issue du benchmarking, nous avons élaboré un projet de loi avec pour dénomination provisoire : « *Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger* ». Ce texte juridique s'inscrit dans la modification du décret de 1990, portant création du « *Conseil de l'Immigration Tunisienne* ».

Selon les recommandations du Ministère des Affaires Sociales, le projet de loi devait instaurer un organe à caractère consultatif. Après étude des différentes instances transnationales, nous avons complété le projet de loi par la proposition d'une structure admettant un système mixte, basé sur des élections et quelques désignations.

Sur le plan juridique, nous nous sommes inspirée des fondements de l'article 133 de la Constitution tunisienne, relatif à la décentralisation régionale (Cf. Chapitre IV). Cet article ouvre des perspectives en faveur du projet de création du *Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger*.

En effet, en vertu de l'article 133, la structure globale peut prétendre à l'organisation d'instances locales dans chaque zone consulaire. L'Instance Supérieure, qui siègerait dans le pays d'origine et serait directement rattachée au premier ministère, centraliserait le travail de toutes les instances locales.

De plus, la variable géographique constitue un paramètre déterminant dans la mission qui nous a été confiée. La prise en compte des spécificités territoriales est nécessaire à la compréhension des trajectoires migratoires des Tunisiens hors sol. C'est aussi l'occasion d'élargir

les consultations autour du projet de loi qui les concerne et de leur donner, ainsi, la possibilité de créer une dynamique participative dans plusieurs pays de résidence.

Le rôle des conseils locaux est en conséquence une piste que nous proposons pour le projet de loi. L'étude, que nous avons effectuée avec une équipe missionnée, a permis de mettre en relief l'importance de la démarche inclusive.

Les Conseils Locaux sont les organes de représentation des transnationaux tunisiens dans leurs rapports avec les structures diplomatico-consulaires. La mise en place d'une telle structure multi-échelle a une double visée. La première consiste à permettre la rencontre trimestrielle des autorités consulaires avec les membres du Conseil Local de la circonscription. La seconde s'inscrit dans l'optique de pouvoir faire part des différentes problématiques du quotidien des Tunisiens Résidant à l'Etranger, par le biais d'un compte-rendu transmis au Président du HCTE.

Les attributions des conseils locaux se présentent comme suit:

- Proposer toutes les mesures, et particulièrement les mesures d'ordre juridique, qui sont de nature à garantir le respect des droits des Tunisiens résidant à l'Etranger ;
- Présenter des mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement des consulats dans les circonscriptions ;
- Transmettre aux consulats les opinions de la communauté tunisienne expatriée.

Les consultations, que nous avons mises en place dans plusieurs circonscriptions consulaires à l'Etranger, pendant notre mission, nous ont permis de faire ressortir un ensemble de missions attribuées au HCTE, qui se déclinent comme suit :

- Favoriser la médiation entre les Tunisiens Résidant à l'Etranger(TRE) et l'administration tunisienne.
- Coopérer avec l'autorité consulaire pour défendre les droits et intérêts des citoyens émigrés, afin de favoriser leur intégration dans le pays d'accueil et maintenir leurs liens avec la Tunisie.
- Encourager et soutenir le développement scientifique et économique des TRE
- Promouvoir et accompagner l'investissement en Tunisie et défendre les intérêts économiques des TRE.
- Promouvoir la vie sociale, culturelle et culturelle, en collaboration avec les autorités tunisiennes ainsi que les associations de Tunisiens de la circonscription consulaire.
- Assurer le suivi et l'évaluation des politiques migratoires de la Tunisie, par le biais d'études scientifiques.

Pour ce qui est de la composition du HCTE, nous avons tenu compte de l'importance de la décentralisation, nous inspirant, à la fois, de l'article 133 de la Constitution Tunisienne et des attributions des Conseils locaux de l'*Assemblée des Français de l'Etranger (AFE)*. Ces deux références nous rapprochent des méthodes participatives et démocratiques. En conséquence, notre proposition pour la composition de l'instance se présente comme suit :

- Conseillers locaux élus au scrutin universel direct, représentant les citoyens Tunisiens Résidant à l'Etranger. Dans la proportion des trois quarts.
- Un comité de personnalités qualifiées, nommées sur la base de leurs compétences personnelles et de leur rayonnement à l'Etranger, notamment dans les domaines économique, culturel et social. Dans la proportion d'un huitième.
- Membres de droit, représentants des administrations désignés par les instances concernées. Dans la proportion d'un huitième.

En ce qui concerne le choix des membres, aux différents modes de désignation et d'élection, nous avons respecté le même fonctionnement démocratique et participatif inspiré des instances transnationales démocratiques, en tenant compte des propositions de la Société Civile tunisienne à l'Etranger⁷³⁸.

3.3.L'instance consultative au prisme de la représentativité des transnationaux

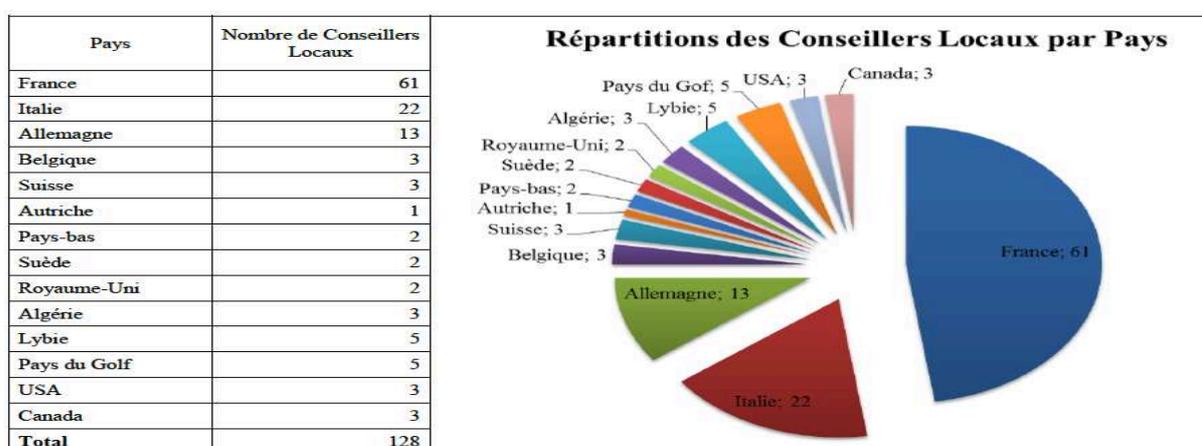
La répartition du nombre de conseillers locaux à élire a été déterminée de la façon suivante:

- Le seuil de représentativité est de 5000 TRE, au sein d'une même zone consulaire. En dessous de 5000 TRE inscrits sur les listes électorales de la circonscription, un Conseil Local ne peut être élu.
- Le chiffre 12000 représente la moyenne de citoyens tunisiens tous pays confondus.
- Le nombre des élus du HTCE représente 25% du nombre de conseillers locaux.

⁷³⁸Voir le lien de l'avant-projet intégral, in « Bibliographie ».

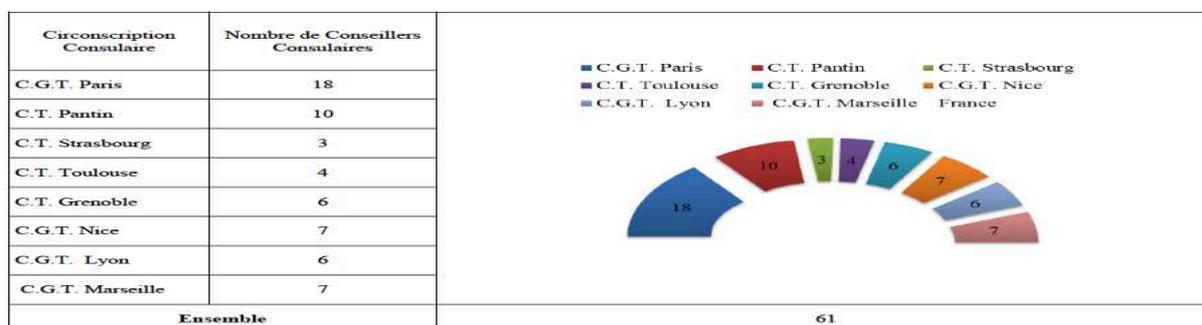
Tab.ii- Répartition des conseillers locaux en fonction du nombre de citoyens

Seuil de population	Nombre de Conseillers Locaux
Entre 5 000 et 11 999 citoyens	1 Conseiller Local par tranche de 5 000
Entre 12 000 et 23 999 citoyens	2 Conseillers Locaux par tranche de 12 000
Entre 24 000 et 47 999 citoyens	3 Conseiller Locaux par tranche de 24 000
Plus que 48 000 citoyens	4 Conseiller Locaux par tranche de 48 000



Graph. 21- Répartition des conseillers locaux sur les pays d'accueil des immigrants tunisiens

***Répartition en France**



Graph. 22- Répartition des conseillers locaux sur les circonscriptions consulaires tunisiennes en France

3.4. Domination des mouvements sociaux transnationaux par l'Etat-Nation

Suite à la remise de notre rapport de consultation aux Ministères des Affaires Sociales, des Affaires Etrangères et de l'OTE, le 31 mai 2014⁷³⁹, le directeur de l'OTE nous a demandé de ne rien divulguer, considérant, que les informations relevaient « du secret d'Etat ».

Deux semaines plus tard, ce même interlocuteur diffusait un projet de loi sans rapport avec les consultations effectuées, pendant plus de 14 mois, auprès de 14 zones consulaires dans le monde et la participation de 240 associations. Le projet institutionnel officiel est dénommé « Le Conseil National des Tunisiens à l'Etranger (CNTE) ».

En aout 2014, après l'organisation d'un séminaire, par l'OTE, pour présenter les résultats aux TRE et les féliciter pour leur participation, les transnationaux invités au séminaire étaient unanimes à rejeter ce projet de loi.

Monsieur Amar Youmbai, Ministre des Affaires Sociales à l'époque, présent ce jour-là, avait consenti à revoir ce projet sur la base de concertations démocratiques. Les législatives et la présidentielle d'octobre 2014 ont été l'occasion de geler toute initiative du projet de loi , dans l'attente du nouveau gouvernement.

Quelques mois plus tard, la mission a été confiée aux députés des Tunisiens à l'Etranger, mais elle n'a pas eu non plus les résultats escomptés. Une rencontre au parlement, le 4 juin 2016, organisée par une commission parlementaire en charge du projet de loi des Tunisiens à l'Etranger, a réussi à réunir les contestataires autour de la pénultième reprise du projet.

Nous avons été invitée à cette rencontre. Ce fut également l'occasion pour le responsable de la commission, Monsieur Jalel Ghedira, de consulter notre rapport, soutenu en cela par les députés représentant les Tunisiens à l'Etranger, unanimes sur cette décision.

Ce rapport est aujourd'hui considéré comme une des références du travail de consultation pour l'élaboration du projet de loi des Tunisiens à l'Etranger. La commission a repris d'autres propositions informelles pour élargir, à son tour, les consultations avec l'ensemble des participants transnationaux, malgré leur mécontentement.⁷⁴⁰

⁷³⁹ Le dépôt du rapport s'est effectué par valise diplomatique au Consulat de Lyon, le 31 mai 2014, date de fin de notre mission

⁷⁴⁰ Point presse : *Direct info* sur l'opinion des transnationaux au sujet de la nouvelle proposition de loi : <http://tunisiens-de-france.com/le-conseil-national-des-tunisiens-residents-a-letranger-une-loi-pour-repandre-la-cendre-dans-les-yeux/>

Article de *Direct info* sur la position des députés de l'Etranger concernant l'adoption de la nouvelle loi du CNTE <http://directinfo.webmanagercenter.com/2016/06/04/le-projet-de-loi-portant-creation-du-conseil-national-des-tunisiens-a-letranger-soumis-prochainement-a-larp/>

Article de l'UTQ (Union des Tunisiens du Québec) : <http://tunisiens.ca/fr/?p=560>

Le 23 juillet 2016, soit deux ans après notre mission, l'Assemblée des Représentants du Peuple Tunisien (ARP) a adopté une loi pour la création du Conseil National des Tunisiens à l'Etranger (CNTE).

Des témoignages de représentants associatifs à l'Etranger démontrent l'ambiguïté institutionnelle dans la prise en compte de la Société Civile tunisienne à l'Etranger. Ces témoignages soulignent, majoritairement, le poids des acteurs partisans dans ce projet et la place prépondérante de l'Etat et des députés de l'Etranger dans la composition des membres de la future instance.

Selon Hassane Karkar⁷⁴¹, « *l'institution a volontairement mal organisé la Société Civile autour de ce projet* ». ⁷⁴²

Cet universitaire, représentant associatif, fait, dans ce qui suit, un diagnostic qui résume parfaitement l'opinion générale sur la représentation institutionnelle des transnationaux tunisiens : « *De par sa composition les 18 députés représentant les tunisiens à l'étranger et 8 « experts » aux cotés de 18 représentants des associations et 5 représentants des organisations nationales tunisiennes (UGTT, UTICA, syndicat des agriculteurs, deux associations nationales actives dans le domaine de l'immigration) le CNTE traduit une volonté des partis majoritaires qui cherchent à le domestiquer en faire une sorte d'antichambre de l'ARP alors que la majorité des acteurs associatifs, après la révolution comme avant, ont revendiqué la création d'une instance représentative de la société civile dans sa diversité autonome des partis politiques et des enjeux électoraux. (...) Les mouvements associatifs des tunisiens résidents en France ont demandé à l'ANC un autre projet qui avait l'ambition de faire du Conseil national des Tunisiens à l'étranger une instance constitutionnelle sans y parvenir, les islamistes y étaient opposés. Lors de la campagne en 2014, un Conseil national des Tunisiens à l'Etranger composé pour l'essentiel de représentants des associations actives au service des Tunisiens à l'étranger, figurait en bonne place. Le projet adopté par l'ARP est loin, bien loin des ambitions qu'ont les Tunisiens vivant à l'étranger pour le pays... »⁷⁴³*

⁷⁴¹Hassane Karkar est professeur d'Université, membre fondateur de l'Association des Chercheurs Enseignants Tunisiens en France (ACETEF) et membre actif dans des structures d'expatriés tunisiens en France.

⁷⁴²Hassane Karkar, propos recueillis par Wided Othmani et publiés in *Tunisiens De France*, 16 janvier 2017 ; [en ligne]: <http://tunisiens-de-france.com/le-conseil-national-des-tunisiens-residents-a-letranger-une-loi-pour-repandre-la-cendre-dans-les-yeux/>

⁷⁴³Idem

Conclusion du chapitre VII

Cette expérience de terrain fut, pour nous, d'une très grande richesse sur les plans humain et scientifique. En effet, il est exceptionnel, pour un chercheur, de faire immersion au sein des divers environnements du transnationalisme tunisien pour y mener des observations et des enquêtes, en ressortir des données inédites et y apporter, en même temps, une contribution scientifique.

Dans ce dernier chapitre de la partie empirique, nous avons exposé les résultats de notre observation participante en termes de déroulement des mobilisations politiques et citoyennes pour et par les transnationaux, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi en faveur de cette catégorie de Tunisiens.

Il s'avère que l'intersectionnalité des divers environnements mobilisés autour de la même Cause ne peut aboutir à la production d'un travail collectif. A ce stade, le processus démocratique est encore embryonnaire, sur le plan organisationnel. L'impossibilité de voir aboutir le projet de loi, trois ans après notre mission (2017) et en raison des mêmes tiraillements, nous conforte dans la nécessité de confier cette tâche à des experts scientifiques et juridiques indépendants, pour l'élaboration du projet de loi, l'instauration de nouvelles méthodes de participation démocratique, ainsi que la validation de ce travail par l'ensemble des acteurs (informels, institutionnels et politiques).

Les interactions qui se sont produites, au niveau des actions politiques et institutionnelles autour de ce projet, ont été riches en informations. Elles s'alignent sur la théorie des mouvements sociaux transnationaux, qui se construisent sur un système de domination sociale liée à une cause structurée.

Ces mouvements prennent leur source dans les rapports de domination, comprise comme la base de la construction des sociétés (MAHEU, 2005)⁷⁴⁴. Les interactions produites par des mouvements sociaux transnationaux sont bien plus revendicatives que productives, en ce sens que les transnationaux réclament, à travers leur contestation, le droit de participer aux processus de prise de décision.

⁷⁴⁴ Louis, Maheu (2005) ; « Mouvements sociaux et modernité avancée. Le retour obligé à l'ambivalence de l'action ». In Louis, Guay ; Pierre, Hamel ; ; Dominique Masson et Jean-Guy ,Vaillancourt(s.dir.) ;*Mouvements sociaux et changements institutionnels: L'action collective à l'ère de la mondialisation* ; Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec ;pp. 9-34.

Les attitudes conflictuelles, que nous avons eu l'occasion d'observer, sont majoritairement orientées vers les représentants du système (l'Etat-Nation), que certains acteurs associatifs et politiques cherchent à briser (MELUCCI, 1989⁷⁴⁵). L'Etat reste donc un élément central dans l'analyse des mouvements sociaux des transnationaux. La fiabilité des acteurs et leur capacité entropique sont également des critères de réussite de l'action collective transnationale.

Notre statut de doctorante et notre première expérience professionnelle au sein d'un gouvernement, ont amoindri notre crédibilité auprès de nos divers interlocuteurs, qui auraient été plus attentifs et plus réceptifs, si ces mêmes propositions avaient émané d'un expert international reconnu.

La réalité est bien là, la forme (la personnalité qualifiée dans ce cas) prédomine sur le fond pour les citoyens d'un pays longtemps noyé dans la corruption et la malversation. Edgar MORIN décrit l'altération des rapports entre acteurs d'environnements variés (de type entropique) par la prise de conscience collective de la nécessité de changer de pratique et de rapport de domination, sans changer de système.

Nous supposons que l'amorce d'un empowerment productif à l'échelle individuelle ou collective nécessiterait une prise de conscience des acteurs concernés. C'est, selon MORIN, l'interdépendance des éléments (sous-systèmes) composant la société qui constitue le système dans son ensemble (MORIN, 1990)⁷⁴⁶. La question réside dans les méthodes d'intégration du particularisme transnational au sein de la société tunisienne, comme sous-ensemble du système tunisien.

Conclusion de la partie III

Dans cette troisième partie de notre thèse, nous avons présenté l'ensemble des observations et enquêtes de terrain en mesure de nous éclairer sur les différentes dynamiques existant pour et par les transnationaux tunisiens. Trois catégories d'espaces permettent l'interaction des différents acteurs du transnationalisme, dans la phase décisionnaire : l'environnement militant, l'environnement politique et l'environnement trans-citoyen.

Nous avons pu analyser l'ensemble des interactions transnationales tunisiennes : le milieu du votant à distance et son attraction au vote (chapitre V), dans sa participation aux mécanismes électoraux (IRIEs à l'Etranger, chapitre IV), les représentations sociales et les espaces occupés par les acteurs politiques transnationaux (chapitre VI), le cadre institutionnel et l'implication des

⁷⁴⁵Alberto, Melucci (1989); *Nomads of the present: social movements and individual needs in contemporary society*; London: Hutchinson Radius.

⁷⁴⁶ Edgar, Morin (1990) ; *Introduction à la pensée complexe*, Le Seuil.

acteurs concernés dans la construction d'un projet institutionnel , représentatif des transnationaux (Chapitre, VII).

Les transnationaux recourent à diverses formes de participation dans une approche constructiviste. En effet, cette catégorie de Tunisiens cherche à s'affirmer dans ce processus (ou à affirmer sa particularité sociale à travers l'empowerment individuel). Or, le pluralisme identitaire et migratoire des Tunisiens à l'Etranger a neutralisé toute forme de construction en sa faveur.

Selon une approche théorique fonctionnaliste, un mouvement social se développe selon les ressources disponibles (théorie de mobilisation des ressources). Les acteurs sociaux sont rationnels et définis en fonction de leur relation avec le système politique. Ces mêmes rapports déterminent, au final, leur inclusion ou leur exclusion du système (McADAM et SCOTT, 2005, p. 6)⁷⁴⁷.

Alors que certains sous-ensembles sociaux transnationaux réussissent leur intégration, d'autres échouent par leur position contestataire et leur exigence démocratique. Comment, dans ce cas, considérer l'échec total du rapport entre transnationaux et Etat-Nation ? Le concept de transnationalisme englobe ces caractéristiques mais plusieurs critères définissent les transnationaux.

La question serait bien culturelle et individuelle, non collective et conceptuelle. PARSONS (1973)⁷⁴⁸ conçoit la société comme l'imbrication d'un système culturel et d'un système social. Pour lui, l'institutionnalisation de ces deux systèmes en une seule structure confère une grande stabilité, ce qui pourrait, de surcroît, faire aboutir l'action collective. C'est encore une théorie en devenir pour le cas du transnationalisme tunisien.

N'empêche, pour comprendre l'évolution des dynamiques transnationales tunisiennes, nous avons jugé pertinent de déterminer puis d'analyser de manière plus exhaustive les différents lieux où se construit l'espace de ce mouvement social instable, muable.

⁷⁴⁷ Mc.Adam, Doug et W. Richard , Scott(2005); « Organizations and Movements ». In *Social Movements and Organization Theory*, sous la dir. de Gerald F. David, Doug McAdam, W. Richard Scott et Mayer N. Zald, pp. 4-40. New York : Cambridge University Press

⁷⁴⁸ Talcott, Parsons (1973) ; *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, (trad. française).

PARTIE IV- Le transnationalisme au prisme de la liminalité

Dans cette dernière partie, nous aborderons le sujet sous l'angle de la psychologie sociale, plus précisément de la manière dont les mobilisations opèrent depuis les espaces numériques, dits post-modernes, aussi bien à un niveau collectif qu'individuel, tant national que transnational.

Si le phénomène est nouveau et que son évolution s'accélère et suit un processus déstabilisant, les interactions sont forcément hybrides, poreuses et interactives. L'usage de l'espace numérique et des réseaux sociaux a non seulement un impact sur cette évolution mais serait en passe de devenir le lieu d'identification et d'identité post moderne du transnationalisme politique tunisien. C'est ce que nous envisagerons d'analyser dans le chapitre VIII.

Dans le chapitre IX, nous approfondirons la question sous un angle psycho-social afin de déterminer les étapes de changement propice à la politisation des transnationaux tunisiens. En suivant une mobilisation nationale, la communauté transnationale a réagi et agi de manière solidaire.

Néanmoins, la question semble plus complexe et révèle des causes variées liées à leur condition migratoire. En effet, l'hétérogénéité des parcours, des expériences migratoires, des besoins et des identités est souvent mise en exergue et rend impossible une définition monolithique des identités transnationales. De fait, le néophytisme révélé à travers le contexte transitionnel et les attitudes trans-citoyennes, démontre le particularisme de cette catégorie de Tunisiens qui sont placés en situation liminale.

Ceci étant, nous nous interrogerons sur l'affranchissement social et identitaire des migrants et de leur descendance pour vérifier si l'évolution de leur statut transitoire passe par la construction de nouveaux modèles de citoyenneté, à l'image de leur spécificité identitaire ou si elle est condamnée à suivre et à mimer les comportements politiques et sociaux des citoyens du pays d'origine.

Chapitre VIII

Dimension spatiale du transnationalisme : Intersectionnalité des pratiques de mobilisation, et citoyenneté multi-échelle

Dans ce chapitre, nous présentons les aspects particuliers du transnationalisme tunisien à travers ses dimensions spatiales et a-territoriales. L'utilisation des TIC⁷⁴⁹, l'espace numérique et les réseaux sociaux jouent un rôle fondamental dans l'évolution des dynamiques entre individus transnationaux et Etats. Ces transformations opèrent par réduction du temps et du lieu. En effet, l'utilisation des TIC a, non seulement, accéléré les processus d'actions transnationales mais a aussi permis de créer une nouvelle proximité politique et citoyenne, à l'origine des changements sociétaux dans les deux territoires.

La prise en compte de ces nouveaux espaces de mobilisation, à partir du territoire de résidence, permet de compléter les analyses, effectuées précédemment, sur les plans théorique et pratique et de comprendre, à travers la structuration a-territoriale de ces divers mouvements transnationaux, les nouvelles appropriations de la citoyenneté ici pour là-bas. Combinées à nos analyses socio-électorales et socio-politiques du champ des études migratoires, les travaux de géographes viennent compléter nos apports et nous aider à développer la problématique générale de cette recherche.

La thèse principale défendue, dans notre étude, vise à démontrer que la période contemporaine est propice à une politisation inédite des Tunisiens à l'Etranger, qui les fait sortir du cadre strictement métaphorique. Le transnationalisme politique tunisien acquiert une effectivité qu'il n'avait jamais eue auparavant. Dès lors, nous pensons que la singularité de l'acteur transnational tient, en partie, à son appropriation des contextes socio-politiques contemporains, à travers les divers espaces de la mondialisation, les espaces a-territoriaux, en l'occurrence.

Forte de ce constat, il nous semble intéressant d'appréhender, à travers les formes de représentation et de désignation, comment ces divers espaces sont appropriés, déconstruits, puis reconstruits par les transnationaux en tant qu'acteurs, citoyens, militants politiques et votants à distance.

Pour ce faire, la première section sera consacrée à l'analyse de la complexité de l'espace

⁷⁴⁹ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

transnational et des différentes désignations des transnationaux tunisiens, dans un cadre spatio-temporel. C'est aussi l'occasion d'affiner l'utilisation du préfixe « trans », dans sa fonction d'identification et de « trans » mission au sein de ce nouvel espace d'appropriation.

Dans la seconde section, nous analyserons les transferts sociaux qui s'opèrent au sein d'un réseau transnational a-territorialisé, pour expliquer le phénomène de déterritorialisation et de reterritorialisation.

Enfin, dans la dernière section, nous démontrerons l'importance de l'espace numérique dans l'accélération des mobilisations transnationales politiques, au cours des périodes électorales tunisiennes. A travers ces analyses, nous mettrons en exergue le caractère néophyte de ces nouvelles formes de citoyenneté contemporaines, contaminées par les nationaux (du pays d'accueil et du pays de résidence) et contaminantes pour les transnationaux.

1- Complexité de l'espace des migrants et des descendants de migrants

1.1. Transmission des savoirs « trans » et ressources symboliques

La complexité de l'espace migratoire est inhérente à celle de la terminologie utilisée pour comprendre le phénomène dans son ensemble. Même si nos premiers chapitres ont posé les bases conceptuelles de cette thèse, nous ne pouvons faire l'économie, dans ce qui suit, de l'usage des préfixes pour appréhender cette complexité et les différentes dynamiques qui peuvent s'y produire.

Le préfixe trans signifie passer d'ici à là, ou à travers. La définition du Larousse lui prête le sens d'au-delà, d'expression du changement et de traversée. En lien avec la dimension sociologique de notre étude sur le transnationalisme politique, la notion spatiale et socio-spatiale (TARRIUS, 1993)⁷⁵⁰ est, de fait, déterminante dans cet ensemble.

En outre, le passage d'un lieu à l'autre est sous-jacent dans les définitions données, ce qui, dans le cas du transnationalisme tunisien, peut dénoter l'altération possible des comportements d'acteurs pendant leur période d'acclimatation au nouveau lieu (lors de la période installation-intégration), puis aux divers contextes politiques (les changements qui se présentent à ces acteurs dans les deux territoires).

Toutefois, la dimension spatiale renferme, dans ces réseaux transnationaux, le patrimoine

⁷⁵⁰ Alain , Tarrius (1993) ; « Territoires circulatoires et espaces urbains : Différentiation des groupes migrants ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60. Mobilités. pp. 51-60.

immatériel dont est porteur le transnational aussi bien dans sa mobilité, sa migration pendulaire que dans sa sédentarisation, dans un territoire de résidence.

Dans notre recherche, le préfixe « trans » a un sens doublement productif : transferts sociaux, transaction, transport, trans-citoyenneté. Il est également évocateur de changement : transformation sociétale, transition démocratique, gouvernement transitoire, transmutation sociale, réseaux transnationaux, transcendant. Le changement peut être menaçant dans le cas des transgressions politiques.

Un acteur transnational ne peut être assimilé à un acteur national du pays d'origine : l'un et l'autre ne résident pas dans le même lieu (du moins de manière constante), n'ont ni les mêmes habitudes, ni les mêmes besoins et aspirations. D'une désignation à l'autre, un seul préfixe les différencie au niveau lexical, alors qu'au niveau sémantique, le sens est largement différent. C'est dire le poids de l'affixe « trans » qui renvoie à l'idée de « phénomène social total » (MAUSS, 1966)⁷⁵¹, à travers et les expériences migratoires des acteurs transnationaux, qui portent cette caractéristique « trans » et les ressources symboliques que ceux-ci véhiculent dans leur mobilité.

En effet, le déplacement d'un lieu à l'autre, dans les deux ensembles territoriaux, caractérise les besoins (manques, désirs, attentes) des migrants dont la mémoire culturelle est dominante et constitutive de leur identité. Ces trans citoyens sont porteurs de savoir, de langue, de culture, de mémoire et de valeurs, qu'ils abandonnent difficilement au profit des substituts sont supposés trouver sur le territoire de résidence.

Dès lors que ce patrimoine immatériel est externalisé, il est mis en danger. En effet, ces acquis « trans » sont voués à être transformés ou abandonnés au profit d'autres acquis et d'autres patrimoines dominants. Devant cet état de fait, la sauvegarde de la mémoire identitaire, par la valorisation et la transmission, devient un enjeu primordial pour les migrants.

Nous retenons l'idée selon laquelle les trans-citoyens véhiculent de nouvelles ressources symboliques susceptibles d'être altérées, vouées à être transmises et pérennisées dans le nouvel espace d'acclimatation. Pour cela, ils ont besoin d'acteurs collaboratifs issus de leur communauté. Selon les époques d'installation, les générations de transnationaux, les contextes socio-politiques et les aspirations des acteurs, la collaboration à la chaîne de réception-transmission est condamnée à fluctuer.

⁷⁵¹ Marcel, Mauss (1966) ; *Op.Cit.*p. 102

1.2. Typologie spatio-temporelle du transnationalisme tunisien : Tunisiens de France ou Tunisiens en France ?

Quel que soit le champ disciplinaire (sociologique, psychologique ou géographique), les études portant sur les questions migratoires renvoient souvent au rapport établi entre identité et territoire, c'est-à-dire entre « la patrie perdue » (BRUNEAU 2006)⁷⁵² et le « territoire étranger ».⁷⁵³

De fait, ce rapport influe sur les dynamiques existantes entre les migrants et leur communauté, d'une part, les migrants et les acteurs du pays de résidence, d'autre part. Dans la première dynamique, les actions sont centrées sur la consolidation identitaire, dans un autre lieu, avec des acteurs ethniquement identiques. Dans la seconde dynamique, il est plutôt question de compromis entre l'offre et la demande du pays d'accueil et des migrants installés.

D'après nos dernières observations, les interactions varient d'un individu à l'autre, d'un contexte à l'autre et d'une génération à l'autre. Des travaux de théoriciens du trans-local (HANNERZ 1996⁷⁵⁴, AMIT 2000⁷⁵⁵, FALZON 2009⁷⁵⁶) établissent un lien entre l'ancrage territorial et la mobilité, du point de vue de la localité comme catégorie de l'analyse. D'autres chercheurs insistent sur le lien entre *niveau d'ancrage* territorial et participation politique sur le territoire de résidence (Patrick SIMON et Vincent TIBERJ, 2012)⁷⁵⁷.

Pour notre part, nos observations nous amènent à affirmer que le transnationalisme politique réagit au rapport entre ancrage communautaire et expérience migratoire. Comme nous l'avons explicité précédemment (Chapitres II, V et VI), plus l'expérience migratoire est proche dans le temps, plus le lien avec la communauté transnationale est important et plus l'identité migratoire est renforcée.

Cette équation met en exergue la distanciation prise avec le territoire d'accueil pour la première période d'installation-intégration, qui s'établit majoritairement et prioritairement au

⁷⁵² Michel, Bruneau (2006) ; « Les territoires de l'identité et la mémoire collective en diaspora », *L'Espace géographique* 2006/4 (Tome 35)

⁷⁵³ Idem

⁷⁵⁴ Ulf, Hannerz (1996) ; *Transnational connections, culture, people, place* ; London : Routledge ; 161p.

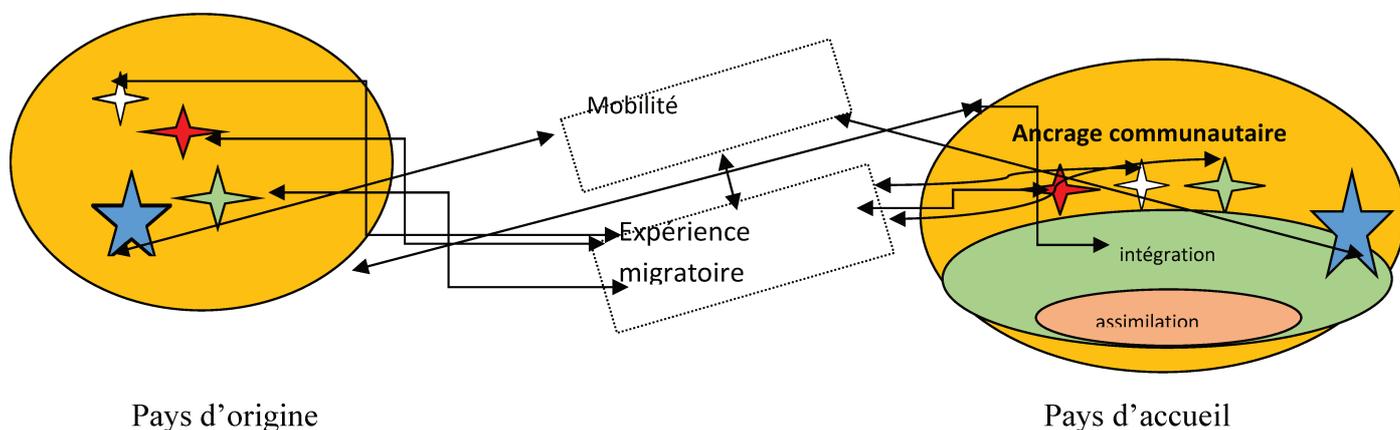
⁷⁵⁵ Amit, Vered (2000) ; « Constructing the Field : Ethnographic Fieldwork » ; in *the Contemporary World*, Londres – New York, Routledge.

⁷⁵⁶ Mark-Anthony, Falzon (2009) ; « Introduction », *Multi-sited Ethnography : Theory, Praxis and Locality in Contemporary Research*, Mark-Anthony Falzon éd., Aldershot, Ashgate, pp. 1-23.

⁷⁵⁷ Patrick, Simon et Vincent, Tiberj (2012) ; *Op.Cit.*, p.52

niveau communautaire. C'est également ce rapport qui contribue à la forte politisation des transnationaux tunisiens.

Schéma 5 - Synthèse de l'occupation de l'espace transnational sur les deux territoires (d'accueil et d'origine)



Légende :

-  : Les valeurs Politiques dans le pays d'origine
-  : Les valeurs socio-culturelles du pays d'origine
-  : Les valeurs idéologiques dans le pays d'origine
-  : Les apports en développement et en économie des transnationaux vers le pays d'origine

Dans le schéma ci-dessus, nous avons procédé à la synthèse, sous l'angle socio-spatial, des différentes pratiques du transnationalisme, sachant qu'elles sont fortement tributaires de l'expérience migratoire et du niveau d'intégration dans le pays de résidence. Plus l'intégration est forte, moins l'ancrage communautaire sera influent et moins le transnationalisme tunisien sera productif. En revanche, plus l'intégration est forte, plus l'acteur devient influent sur le territoire de résidence, mieux il le sera influent pour sa communauté et plus le transnationalisme politique

sera voué à être productif. Aihwan ONG (1999)⁷⁵⁸ défend l'idée que le transnationalisme donne lieu à des formes de citoyenneté partiellement dénationalisées. Cette trans-citoyenneté affecterait la formation de communautés imaginées (ANDERSON, 1991)⁷⁵⁹ dans le giron national (APPADURAI, 2005)⁷⁶⁰.

L'expérience migratoire d'un individu qui a gagné en crédibilité (dans l'un des deux espaces territoriaux ou dans les deux) peut jouer un rôle d'influence important dans l'espace communautaire. C'est le cas des transnationaux mexicains aux Etats-Unis, d'après nos analyses dans le chapitre II. La puissance de l'ancrage communautaire et du niveau d'intégration ont renforcé la politisation de la communauté mexicaine aux Etats-Unis, contribuant, depuis le pays de résidence, à de nombreux changements politiques, dans le pays d'origine. Il est à noter que la force du transnationalisme politique mexicain découle du socle socio-spatial produit par les premiers migrants.

Tout au long de notre recherche, pour approfondir nos constats, nous avons pris soin de dissocier les différentes expériences migratoires des Tunisiens à l'Etranger, pour assurer une meilleure compréhension du phénomène de politisation et du vote à distance de ces transnationaux.

Nous avons mis l'accent sur deux catégories de migrants tunisiens, dont l'analyse et l'observation ont servi à nos enquêtes de terrain (Chapitres V et VI). Ces transnationaux n'ont pas les mêmes expériences migratoires. Les différences sont liées à leur période d'installation, les Tunisiens **en** France et les Tunisiens **de** France, en gardant à l'esprit qu'une catégorie intermédiaire existe (et découle des deux autres) mais ne fait pas directement partie de notre champ d'intérêt scientifique.

En effet, nous qualifions de Tunisiens **de** France, les Tunisiens natifs de France, donc des deuxième ou troisième génération de l'immigration tunisienne, ou bien les Tunisiens installés depuis plus de 30 ans, soit quelques années après la fermeture des frontières en 1974. Cette catégorie de migrants, ou descendants de migrants, a dépassé les questions d'installation, voire même d'intégration, qui n'ont plus de sens, aussi bien pour eux que pour les institutions françaises. Il est plutôt question, dans leur cas, d'une évaluation du niveau d'intégration et du renforcement

⁷⁵⁸ Aihwa, Ong (1999); *Flexible Citizenship: The Cultural Logics of Transnationality*; Durham – Londres, Duke University Press.

⁷⁵⁹ Benedict, Anderson (1991); *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*; Londres – New York, Verso.

⁷⁶⁰ Arjun, Appadurai (2005) ; *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation* ; Paris, Payot.

ou de la perte (totale ou partielle) de l'identité d'origine (ancrage communautaire ou assimilation).

La seconde catégorie, les Tunisiens **en** France, représente les Tunisiens installés en France depuis moins de 10 ans. Les questions d'intégration et d'installation les concernent directement. La notion de citoyenneté française est également une valeur nouvelle qu'ils intègrent progressivement et à différents niveaux, selon les ressources offertes par leur environnement. Le rapport au territoire est donc fortement tributaire de leur niveau de fréquentation de la communauté (voisinage, famille, amis, conjoint, collègues de travail, camarades, membres associatifs, etc.).

Nous avons pu démontrer, à travers nos enquêtes quantitative et qualitative (Chapitres V et VI), la pertinence de ce facteur dans l'implication trans-citoyenne et politique de cette catégorie de votants à distance. Le rapport ancrage communautaire-expérience migratoire fournit des explications intéressantes au comportement politique de cette catégorie de transnationaux.

En effet, la mobilité socio-spatiale est déterminée par une multitude de facteurs que les résultats de notre recherche ont permis de confirmer :

- Le facteur éducatif par l'*internationalisation de l'éducation*. Les données quantitatives recueillies au moyen du questionnaire (Chapitre V) ont permis de souligner les différences au niveau du comportement électoral, en fonction de la catégorie socio-culturelle (niveau d'études).
- Le facteur professionnel, par le biais de la rencontre d'autres acteurs, en capitalisant et en transférant les savoirs ici et là-bas (ou ici pour là-bas). Dans la chapitre I, nous avons mis en exergue l'importance du lien migration-développement dans les premières pratiques transnationales.
- Le facteur politique, en internalisant les pratiques et en externalisant les programmes et idées politiques. Dans le chapitre II, nous avons mis l'accent sur l'importance du caractère mercantile dans l'activité politique transnationale, qui rejoint les mêmes mécanismes que le transnationalisme à visée symbolique et commerciale. Les résultats de nos enquête (chapitres V et VI) ont fait ressortir une forte politisation des transnationaux (militants, citoyens, acteurs politiques) et un renforcement de l'ancrage communautaire pendant les périodes électorales.
- Le facteur social et culturel, qui consiste à affirmer, dans divers espaces, sa propre socialisation avec les citoyens locaux et à transférer ce capital social, au fur et à mesure de la progression de la mobilité. Dans le chapitre VI nous avons focalisé sur le pouvoir social, culturel et politique des femmes transnationales dans les questions de transferts (un élément que nous comptons

approfondir dans la suite de ce chapitre).

Enfin, il est permis d'affirmer que ces capitaux sont en perpétuelle mouvance et se configurent dans un espace « typographiquement éclaté ». En conséquence, il devient plus judicieux d'appréhender simultanément les productions transnationales dans ces deux espaces territoriaux en rapport avec le transnationalisme.

2- Fabriquer ou régénérer le transnationalisme ?

2.1. La singularité socio-spatiale des migrants

L'installation du migrant est sujette à deux formes d'ancrage territorial. La première réside dans les procédures administratives et politiques, au niveau du processus d'intégration, dans le pays d'accueil. La seconde est ponctuée par le recours à des références mémorielles, au pays d'origine.

Pour aborder les migrations, sous le rapport d'une sociologie de l'espace, nous avons parcouru les travaux d'Henri LEFEBVRE et GOTTDIENER et BUDD (2005) mettant l'accent sur l'importance du « paradigme socio-spatial » dans le champ des études migratoires (GOTTDIENER et BUDD, 2005⁷⁶¹ ; LEFEBVRE, 1991⁷⁶²). L'analyse des auteurs met en exergue l'importance de la dimension spatiale chez les migrants, qui sert la production sociale propre à cette catégorie d'individus. La singularité de cet espace, qui joue un rôle majeur dans le processus social, est décrite par LEFEBVRE à partir de trois constituants sociaux.

Le premier constituant est en lien avec les expériences migratoires et les pratiques spatiales. Ces expériences s'organisent au sein d'un environnement, que le migrant recompose, transforme et manipule.

Le second constituant est lié aux représentations dominantes de l'espace. Il est agencé dans un dispositif « savoir-pouvoir » (FOULCAULT), qui rappelle les formes de souveraineté géographique. Les immigrés tunisiens, résidant en métropole, ont longtemps usé de cette domination spatiale pour légitimer les activités associatives de l'immigration, en région parisienne, comme des actions souveraines et dominantes.

Les données de notre enquête de terrain ont, également, fait ressortir une disparité

⁷⁶¹ Mark, Gottdiener and Leslie, Budd (2005); *Key concepts in urban Studies*; SAGE Publications- 188 p.

⁷⁶² Henri, Lefebvre (1991); *The Production of Space*; Oxford: Basil Blackwell.

géographique, au niveau du degré de participation politique des transnationaux, dans la région Rhône-Alpes. Les zones à forte concentration de résidents tunisiens se sont montrées plus politisées et plus participatives, durant la période électorale de 2014 (Cf. Chapitre. V).

Le troisième constituant, proposé dans l'étude de LEFEVBRE, est lié à « l'espace vécu », qui se rapporte expériences subjectives. Celles-ci s'objectivent dans des rapports et des pratiques plurielles, souvent antagoniques, en renégociant individuellement, ou collectivement, les constructions dominantes. A titre d'exemple, la constitution d'une liste indépendante des Tunisiens à l'Etranger, quelques semaines avant les législatives tunisiennes de 2014 par Riadh Jaidane⁷⁶³ (en guise de rupture avec les valeurs politiques de NIDA TOUNES, auquel il était affilié), démontre l'importance de l'ancrage communautaire à l'Etranger (l'espace vécu) qui a eu raison de la force politique d'un des partis dominants en Tunisie.

La renégociation, d'abord individuelle (le candidat), puis collective (une importante partie de la communauté France Sud qui s'est ralliée à sa cause), marque une reconstruction politique trans-locale, qui résiste, par ses valeurs communautaires, à la construction dominante des pratiques politiques nationales. L'espace communautaire constitue, donc, un enjeu social et politique de taille, dans un tel contexte.

Cette approche fait ressortir un aspect important du transnationalisme. En effet, elle permet de comprendre l'intersectionnalité entre le spatial et le social. Tous deux, sont saisis comme enjeu et produit de conflits socio-politiques, dont l'expérience migratoire (réfèrent mémoriel) représente un important vecteur de dynamique.

De ces conflits, naît une véritable dualité pour le migrant. Celui-ci est à la fois dans une dimension de préservation mémorielle, en cherchant à reproduire, dans son territoire de résidence, les contextes de son territoire d'origine et également à travers le détachement d'un certain nombre de valeurs sociales et politiques, qui iraient à l'encontre de ses intérêts trans-locaux.

Michel BRUNEAU (2006) met l'accent sur l'altération volontaire des nouveaux espaces des migrants, qui cherchent à préserver leur mémoire identitaire : « Les communautés diasporiques *cherchent un ancrage territorial à l'aide de marqueurs ou en créant des micro-territoires se*

⁷⁶³ Riadh Jaidane est l'un des 4 députés élus de la circonscription France Sud, aux législatives de 2014. Il devait représenter le parti NIDA TOUNES, mais suite à un désaccord, ce candidat s'est retiré, constituant une liste propre aux transnationaux Tunisiens, l'Appel des Tunisiens à l'Etranger

référant à la mémoire d'origine. » (BRUNEAU)⁷⁶⁴.

L'auteur insiste sur ce point en démontrant l'utilisation des signes mnémoniques du phénomène de réinstauration d'un espace originel, prenant pour exemple les transnationaux originaires d'Asie Mineure (Grecs pontiques et Arméniens). Dans la condition de réfugiés qui les a privés de leur territoire d'origine, ces acteurs ont eu recours « à la mémoire collective de ce territoire comme composante essentielle de l'identité en diaspora »⁷⁶⁵.

Les motifs de mobilité des transnationaux tunisiens sont assez divergents. Dans un contexte de changement révolutionnaire, la perte du territoire d'origine n'est pas totale, mais les comportements sur le territoire d'accueil sont assez similaires à ceux des autres minorités présentes dans le même espace.

En effet, la priorité est d'abord accordée à la sauvegarde du patrimoine immatériel pour reconstruire un espace singulier à l'image de celui qu'ils ont quitté. Or, l'évolution du transnationalisme dans les territoires de résidence s'adapte à tous les contextes environnementaux et se heurte, dans sa quête de reproduction, à plusieurs paramètres asymétriques.

Les notions de « double présence » (SIMON, 2008)⁷⁶⁶ pour les Tunisiens en France ou de « double absence » (SAYAD, 1999)⁷⁶⁷ pour les Tunisiens de France, reflètent la diversité des trajectoires et expériences migratoires. Cette variation est constitutive de la singularité du statut de transnational ou de binational dans les deux sociétés.

La double présence met l'accent sur un espace de vie localisé (le pays d'accueil) et un espace lié à l'identité originelle (le pays, voire la ville, d'origine). Quant à la double absence, elle souligne les échecs sociaux et politiques des deux territoires (l'échec des politiques d'intégration des pays d'accueil et l'échec des transferts sociaux vers le pays d'origine) (Cf. Chapitre II).

En effet, l'impuissance des populations migrantes face à l'accentuation des formes de répression, de contrôle et de dépossession de soi, sont autant de vecteurs de productions spatiales singulièrement fertiles.

Du point de vue de l'analyse des pratiques politiques transnationales, nous pouvons supposer que ces mêmes formes restrictives sur le territoire de résidence, entraînent ou facilitent

⁷⁶⁴ Michel, Bruneau (2006) ; *Op.Cit.* p. 380

⁷⁶⁵ Idem

⁷⁶⁶ Gildas, Simon (2008); *Op.Cit.* p.58

⁷⁶⁷ Abdelmalek, Sayad (1999) ; *Op.Cit.* p. 235

la production d'espaces d'exception, qui organisent la coercition des populations migrantes ou le détachement ici, par le rattachement aux politiques locales, là-bas.

Comme le démontre Laurence ROULEAU BERGER (2010)⁷⁶⁸, des « dominations réticulaires » se construisent dans des espaces transnationaux, trouvant là un environnement pour se déployer, aussi propice que sur les territoires nationaux.

2.2. Un espace déterritorialisé et « reterritorialisé »

Lois BASTIDE (2015) affirme que les spatialités dominantes sont toujours « soumises à des réappropriations minoritaires, qui les travaillent, les subvertissent et les déplacent en *introduisant d'autres manières de faire lieu et de faire avec les lieux pour les articuler dans des spatialités subalternes.* »⁷⁶⁹. Ces formes de réappropriation sont comprises comme des combinaisons socio-spatiales transnationales, puisant directement des ressources dans les deux territoires et selon les expériences migratoires individuelles.

DELEUZE et GUETTARI (1972)⁷⁷⁰ qualifient cette production spatiale de forme de déterritorialisation sociale, culturelle ou politique. L'introduction de ce concept par ces auteurs renvoie à tout un processus de décontextualisation d'un ensemble de relations interpersonnelles pour les actualiser dans d'autres contextes.

Dans leur ouvrage *Mille Plateaux*⁷⁷¹, DELEUZE et GUETTARI (1980) approfondissent cette idée en caractérisant, plus spécifiquement, « le corps sans organes », par la distinction de deux dimensions du concept, à savoir la « déterritorialisation absolue » et « la déterritorialisation relative », la seconde entraînant un processus de « reterritorialisation »⁷⁷².

Tandis que le territoire constitue un socle commun dans lequel les échanges sont dynamisés, la déterritorialisation s'empare des spécificités identitaires d'un territoire donné pour structurer, ailleurs, un nouvel espace social adapté à ses acteurs.

Comme le souligne DELEUZE, c'est avant tout une question de désir et de besoin, ce qui

⁷⁶⁸Laurence, Rouleau Berger(2010) ; "Migrants dans les villes chinoises", in *Multitudes*, n°43, hiver 2010.21p.

⁷⁶⁹Lois, Bastide (2015) ; *Habiter le transnational*.Paris.p.54

⁷⁷⁰ Gilles, Deleuze et Félix ,Guettari (1972) ; *Op.Cit.*,p. 4

⁷⁷¹ Gilles , Deleuze et Félix , Guettari (1980) ; *Mille Plateaux*. Capitalisme et schizophrénie 2 ;Les Éditions de Minuit (coll. « Critique »), Paris, 645 p.

⁷⁷²Deleuze et Guettari distinguent la déterritorialisation relative de la déterritorialisation absolue. Dans la première, il est question de reterritorialisier les éléments contextuels dans un autre territoire, dans la seconde, il s'agit d'un processus de décontextualisation d'un ensemble de relations qui permet leur actualisation dans d'autres contextes, à un moment de réaffectation du territoire.

donne à cette reproduction une dimension quasi-instinctive et non-réfléchie dans sa construction. « Les désirs sont par essence révolutionnaires, et cherchent la déterritorialisation. Si elles constituent la naissance du territoire, elles constituent aussi leur plus grande menace »⁷⁷³.

Les aspects fragiles de cette structuration ont été évoqués en début de chapitre. En se délogeant, ils se transforment et sont donc menacés dans leurs reproductions, d'autant plus que la déterritorialisation est suivie de la reterritorialisation, c'est-à-dire de la capacité à reproduire, sur un territoire, un ensemble de « désirs » et de valeurs qui finissent par composer avec l'ensemble de désirs et de valeurs présents dans le nouvel espace. Nous illustrons nos observations par deux périodes politiques d'appropriation spatiale assez significatives.

- La première période concerne la mobilisation politique des migrants et descendants de migrants en France, dans les années 80, dans le cadre de la lutte contre le racisme à l'égard des noirs et des arabes. Cette mobilisation est symptomatique des formes de reterritorialisation explicitées précédemment. L'espace identitaire des minorités en France a été, dans ce cas, déconstruit et déterritorialisé, entraînant certaines réactions racistes ayant suscité, du côté des migrants et de leurs descendants, une contre-réaction qui se traduit, selon nous, par la reterritorialisation. Les motifs de reconstruction socio-spatiale sont, d'abord, la lutte politique et sociale pour la défense de leurs droits puis, l'affirmation légitime de l'appropriation de l'espace territorial français.

En outre, la déterritorialisation entraîne deux formes d'appropriation : la reterritorialisation et le retour au territoire originel. Pour les Français descendants de migrants, la subjectivation semble passer par l'affirmation de soi. Il s'agit bien d'une reterritorialisation basée sur deux modes d'appropriation : l'espace social, culturel et identitaire, du pays d'origine et l'espace social et culturel français, du pays de naissance.

-Pour ce qui est de la seconde période, elle se rapporte au transnationalisme politique tunisien après 2011 et aux formes d'appropriation de l'espace de résidence, comme base de lutte et d'affirmation identitaire assumée. La déterritorialisation qui s'y opère est « relative », dans la mesure où elle permet la recontextualisation sociale et politique du pays d'origine.

De nombreux indices témoignent de la déterritorialisation relative : la multiplication des créations associatives transnationales, l'externalisation politique sur les territoires de résidence et la reterritorialisation des organes institutionnels tunisiens (IRIEs à l'Etranger, bureaux de vote et

⁷⁷³ Gilles , Deleuze et Félix , Guettari (1980);*Op.Cit.* p. 388

réunions publiques institutionnelles et politiques) pour permettre le vote à distance.

Les périodes électorales dans le pays d'origine intensifient ce phénomène et altèrent simultanément les processus sociaux transnationaux qui fluctuent au gré des contextes socio-politiques. En conséquence, se pose la question de la fondation d'un socle dans un espace en mouvement. Quelle mémoire transmettre ? Comment distinguer la pluralité des sources dans les mouvements migratoires ? Comment évoluer avec une singularité de plus en plus affaiblie par la mondialisation ?

2.3. L'importance des transferts sociaux dans le cadre du transnationalisme

Il va sans dire que la mémoire collective est une composante essentielle de l'identité des migrants. En effet, le risque de dilution et d'assimilation dans les sociétés d'accueil représente un danger, que certaines communautés transnationales tentent d'éviter ou de contourner.

Des stratégies de conservation et de transmission se mettent en place au niveau familial. Elles sont appuyées par l'environnement communautaire, ainsi que par les instances consulaires dans les pays d'accueil. Les nouvelles générations de l'immigration, particulièrement les natifs de France, deviennent la cible de ce système de conservation mémorielle et identitaire.

De nombreux espaces, à l'échelle locale, sont mis en place pour sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel du pays d'origine : la langue⁷⁷⁴, l'éducation, la culture (par le biais des familles et des associations communautaires) et parfois la religion (via les sanctuaires et les associations de type cultuel).

La présence de ces espaces de préservation et de transmission influe également sur les transformations sociétales des pays d'accueil. Le devoir de mémoire constitue un objectif central de survie pour ces minorités et sa mise en place se fait quelquefois au détriment des mesures politiques d'intégration ou d'assimilation du pays d'accueil.

Du point de vue de l'analyse des politisations transnationales tunisiennes, il est plus simple de comprendre les mécanismes de transferts politiques, au sein de l'environnement du votant à distance. En effet, la notion de transfert, inconditionnelle de la sauvegarde de la mémoire identitaire, embrasse dans son champ toute référence au contexte social du pays.

⁷⁷⁴Des cours d'arabe institutionnalisés par les consulats ou proposés par les associations communautaires.

En période de bouleversement social et de changement politique en Tunisie, la chaîne de transmission est encore plus renforcée, même si la maîtrise du contexte reste encore au stade embryonnaire pour la plupart des familles de migrants tunisiens.

Néanmoins, l'acte citoyen et la participation politique, à travers le vote, constituent non seulement un droit qu'il faut saisir, en tant que citoyen du pays, mais également l'occasion d'un rattachement symbolique à la mémoire du pays lointain (Cf. Chapitre II, section 3).

En occupant légitimement deux sphères territoriales, le citoyen transnational dispose de possibilités d'interaction, le plaçant tantôt comme sujet de démocratisation _citoyen politisé, connaissant et assumant ses choix électoraux_ tantôt comme objet de démocratisation _citoyen sans attache politique mais suivant un processus démocratique et s'y intégrant de manière symbolique. Dans les deux cas, la question du transfert est primordiale et constitue le premier édifice nécessaire à la participation politique du migrant ou du descendant de migrant.

Il est évident que certains choix politiques interfèrent selon l'impact de l'environnement, qu'il soit politique, urbain, médiatique ou familial. Ces espaces d'influence, déterminants dans le choix électoral, définissent, selon Peggy LEVITT (1998)⁷⁷⁵, le degré d'appropriation des transferts sociaux⁷⁷⁶, que des chercheurs français ont approfondi récemment (DEDIEU et al., 2013)⁷⁷⁷.

LEVITT a forgé le concept de transferts sociaux (Social remittances) à partir d'un parallèle puisant dans l'expression de transferts monétaires (monetary remittances). Selon l'auteure, « les transferts sociaux sont les idées, les comportements, les identités et les capitaux sociaux qui circulent des communautés des pays d'accueil aux communautés des pays d'origine. Elles sont l'équivalent pour la circulation du Nord vers le Sud des ressources sociales et culturelles que les migrants apportent avec eux qui facilitent leurs transitions de migrants à ethnics. »⁷⁷⁸

Cette définition, proposée par LEVITT, concorde parfaitement avec nos analyses (Cf. Chapitre II) relatives à l'impact de la migration-développement dans la construction d'autres formes de transnationalisme (notamment politique). En outre, les résultats de notre enquête de terrain (Cf. Chapitre V) ont révélé la place et le rôle fondamental des femmes transnationales dans la protection et la transmission des ressources sociales et culturelles vers les nouvelles générations

⁷⁷⁵ Peggy, Levitt (1998); *Op.Cit.*, p.242

⁷⁷⁶Idem

⁷⁷⁷Jean-Philippe, Dedieu et al. (2013); *Op.Cit.* p.54

⁷⁷⁸ Peggy, Levitt (1998);Idem

issues de l'immigration.

Il est indubitable que toute action engagée, que tout projet se référant au pays d'origine, « circulant » dans l'espace social des migrants, devient l'occasion de se constituer en ressource, en se rattachant à la dynamique des transferts sociaux.

Nos précédentes analyses ont révélé que les pratiques politiques sont réappropriées en ce qu'elles représentent, essentiellement sur le plan symbolique, pour les familles de migrants et a fortiori les femmes transnationales, gardiennes du patrimoine immatériel du pays d'origine. Les résultats de nos enquêtes (quantitative et qualitative) ont démontré que le transnationalisme politique des Tunisiennes en France est particulièrement présent et actif.

Ces trans-citoyennes se sont révélées relativement bien démarquées, aussi bien sur le plan participatif, scolaire et universitaire qu'au niveau des facteurs d'attraction au vote. A l'instar de nombreuses études africanistes (DEVARAJAN⁷⁷⁹, BAYART 1999⁷⁸⁰, POMMEROLLE et SIMEANT, 2008⁷⁸¹), nous avons constaté le rôle déterminant des femmes transnationales tunisiennes dans la transmission du patrimoine culturel immatériel, ainsi qu'une mainmise des électrices tunisiennes sur les capitaux sociaux du pays d'origine, incarnant, parfois de manière indéterminée, des modèles de participation civique et politique.

En outre, notre enquête quantitative, a démontré, partiellement, le degré d'implication politique pour le pays d'accueil (Cf. Chapitre V). Les résultats ont souligné une plus forte implication politique (pour les deux pays) des premiers migrants, de niveau universitaire et détenteurs de la double nationalité.

Une étude collective du comportement électoral transnational des migrants sénégalais, en France et aux Etats-Unis, constitue une grande avancée en la matière. On y décèle l'empreinte des « transferts sociaux » (DEDIEU et al. 2013)⁷⁸² sur les motivations électorales transnationales. Cette étude présente une enquête multisituée (à Paris et à New York) lors de la présidentielle sénégalaise de 2012.

Ce travail a permis, non seulement d'observer les comportements électoraux des migrants

⁷⁷⁹ Shantayanan, Devarajan; « Africa's Statistical Tragedy », *Review of Income and Wealth* (à paraître).

⁷⁸⁰ Jean-François Bayart (1999) ; « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, 5, 1999, pp. 97-120.

⁷⁸¹ Marie-Emmanuelle, Pommerolle et Johanna, Siméant(2008) ; « Voix africaines au Forum social mondial de Nairobi. Les chemins transnationaux des militantismes africains », *Cultures & Conflits*, 70, pp. 129-149.

⁷⁸²Jean-Philippe, Dedieu et al.(2013) ; *Op.Cit.*p. 54

sénégalais dans leur pays d'accueil, mais a aussi décelé les transferts sociaux inter-territoriaux, qui ont opéré pendant cette période électorale. Les auteurs affirment que la socialisation et les transferts sociaux des migrants transnationaux ont joué un rôle dans l'adhésion de ces acteurs (surtout ceux de la première génération) aux partis politiques, des pays d'accueil.

Comparativement aux résultats de nos enquêtes, les constatations faites par ces auteurs corroborent avec nos conclusions (Cf. Chapitres V et VI). En effet, nous avons constaté que plus l'expérience migratoire du votant est ancrée sur le plan spatial et temporel, plus ses champs d'attraction politique sont fertiles. En outre, les transferts sociaux auraient un l'impact sur le comportement électoral franco-tunisien.

Deux vecteurs de mobilisation se sont avérés particulièrement influents en termes de transnationalisme politique tunisien. Ce sont les modes de transmission et les sources d'information (agents et acteurs). En effet, l'information politique, diffusée par le biais des sphères institutionnelles (représentants ministériels, médias nationaux) ou des partis dominants, est réceptionnée puis véhiculée par l'ensemble de la population, y compris les transnationaux.

De l'autre côté de la rive, certains intermédiaires informels jouent un rôle de transmetteur efficace. Les électrices transnationales, en particulier les mères de famille_ grâce au lien permanent qu'elles conservent avec le pays via les chaînes télévisuelles tunisiennes_ parviennent à diffuser l'information politique dans le foyer, donnant la possibilité aux membres de leur famille de suivre le processus politique mis en place dans le pays. En d'autres termes, le message est doublement pertinent lorsque la femme, mère et épouse transnationale, se l'approprie dans la sphère familiale (l'espace privé le plus intime de l'électeur à distance). Son rôle de transmetteur culturel du patrimoine immatériel tunisien devient déterminant pendant les périodes de forte politisation de l'espace public du pays d'origine et de la communauté transnationale.

Le second vecteur de mobilisation (les modes de transmission), aussi modelant et influent, se trouve ...réside dans un autre espace interdépendant de celui occupé par les transnationaux. Il s'agit de l'espace numérique et médiatique.

3- La trans-citoyenneté au prisme des espaces postmodernes

3.1. L'ère numérique: Intersectionnalité des espaces d'expression et de mobilisation.

En Tunisie, l'espace numérique, notamment les NTIC⁷⁸³, a servi de nombreuses causes

⁷⁸³Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

politiques et sociales à un niveau national. Ce fut le premier pays en Afrique à avoir disposé d'une connexion Internet. Dans ses travaux consacrés aux modalités pratiques de la mobilisation par les TIC, Zineb TOUATI (2012)⁷⁸⁴ démontre l'évolution de l'implication des militants tunisiens depuis l'avènement du web en Tunisie. On comprend, ainsi, comment, d'une ère de la révolution numérique, d'abord soutenue par le président au pouvoir, on a glissé progressivement vers une pratique de contre-pouvoir.

En effet, à l'époque de Ben Ali, cet outil servait à la propagande au régime, ce qui a facilité, dans un premier temps, la mise en place d'une stratégie d'action ciblant l'accès généralisé à Internet, avec la création de l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI), en 1996. Deux ans plus tard, le lancement du projet « publinet » a permis d'étendre l'accès à Internet à toutes les régions et à tous les citoyens du pays, notamment ceux appartenant aux milieux scolaire et universitaire. En 2011, selon les statistiques officielles, le taux de pénétration d'Internet était de l'ordre de 100%, pour tous les sites de recherche et d'enseignement supérieur et de 70%⁷⁸⁵, pour les lycées...

C'est, sans doute, ce qui a favorisé, par la suite, les mises en réseaux et permis de fortes mobilisations, aussi bien au niveau national qu'international. La tenue du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en 2005, a souligné l'engagement de l'Etat à « édifier une société *de l'information à dimension humaine, solidaire* » et à considérer « *Le Sommet de Tunis* [comme étant] une occasion unique de faire prendre conscience des avantages que les technologies de *l'information et de la communication (NTIC)* peuvent apporter à l'humanité et de la manière dont elles peuvent transformer les activités, les relations et la vie des personnes et, par conséquent, *renforcer la confiance dans l'avenir* »⁷⁸⁶.

Il va sans dire que l'Etat voulait attirer l'attention de l'opinion internationale sur sa volonté de progrès et de bienveillance à l'égard du peuple tunisien. Mais, dans les faits, les engagements ont été très peu respectés.

En effet, conscient du pouvoir subversif que suscite ce nouvel outil, le gouvernement de l'époque a mis en place une cyberpolice, chargée de surveiller et de contrôler les médias nationaux, les citoyens cyberactifs (les nétoyens)⁷⁸⁷, dont les militants, les intellectuels et les jeunes.

⁷⁸⁴Zineb , Touati(2012) ; « La révolution tunisienne : interactions entre militantisme de terrain et mobilisation des réseaux sociaux », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VIII | URL : <http://anneemaghreb.revues.org>

⁷⁸⁵Idem

⁷⁸⁶Zineb, Touati(2012) ; *Op. Cit.*, p.393

⁷⁸⁷ Formation hybride de net et de citoyen, créée par Zouhair Yahyahoui, un des premiers cyberdissidents tunisiens

On assista également au blocage de sites Internet et à la censure de certains médias étrangers qui diffusaient en Tunisie, parmi lesquels la chaîne nationale France 2. L'expression de la colère a laissé place au silence et à la discrétion face à l'ignorance de certains acteurs internationaux et transnationaux.

Du côté des émigrés du pays, l'évolution des pratiques du numérique s'est faite progressivement suivant les technologies de l'époque, sans que de réelles mesures politiques aient été prises, du fait de préoccupations prioritairement affectives (maintenir le lien avec les familles restées au pays) et économiques (réussir son ascension sociale et participer au développement de l'environnement local).

C'est que, le besoin de conserver une attache avec le pays d'origine visait essentiellement à maintenir un lien permanent avec les membres de la famille restés au pays, tout en veillant à les aider financièrement. Loin des réels contextes sociopolitiques tunisiens, l'appropriation des outils de communication a évolué progressivement en fonction des expériences migratoires.

Les révolutions en matière de technologies de l'information et de la communication ont ralenti les fréquences des appels téléphoniques et altéré les modes de communication entre les transnationaux et les membres de leur famille, au pays d'origine.

En effet, dans les années 80, les migrants s'adaptaient aux outils de communication de l'époque pour maintenir le lien avec le pays sous quelque forme que ce soit. Il était aisé d'identifier les logements de transnationaux en France par la simple présence des « antennes paraboliques », qui permettaient de capter les chaînes du pays d'origine. C'est là un constat remarquable, qui traduit de manière ostentatoire les besoins quotidiens des transnationaux, dont le degré d'attachement au pays est resté très fort. C'est également l'occasion pour les familles d'assurer l'apprentissage de la langue à leurs enfants et de les initier à la culture, à travers une double transmission, celle des parents et celle des médias du pays d'origine.

Ces formes d'acclimatation par la technologie a notamment servi de nouvelles pratiques de rattachement au même groupe ethnique et permis, en même temps, de véhiculer et de recevoir les mêmes sources d'information, de débattre et d'échanger à propos des mêmes sujets.

SAYAD (1985)⁷⁸⁸ a analysé les conditions de la correspondance entre les familles

⁷⁸⁸Abdelmalek, Sayad (1985) ; « Du message oral au message sur cassette, la communication avec l'absent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 59, pp. 61-72

algériennes et leurs émigrés en France. Selon l'auteur, la voix et l'écriture constituaient des moyens de communication, de séduction et de maintien du lien.

Aujourd'hui les outils déployés et utilisés par toutes les générations de migrants et de familles d'émigrés (y compris les illettrés ou analphabètes) ont considérablement évolué. Désormais, l'usage des réseaux sociaux et des espaces numériques est inhérent au transnationalisme et inconditionnel, en matière de préservation du lien permanent avec le pays d'origine. Il est indéniable que la mondialisation a fortement accentué ce phénomène et qu'il est en passe d'évoluer et de s'intensifier.

Depuis une dizaine d'années, nous avons assisté à la modernisation des outils de communication, désormais sous la forme numérique mondialisée (Internet). Skype, Viber, WhatsApp, Facebook, etc., sont des réseaux virtuels d'échange, incontournables pour les transnationaux. Ils sont accessibles sur le plan financier, donc plus attrayants pour les consommateurs nationaux et transnationaux, qui ont très vite intégré le web 2.0, permettant le maintien du réseau transnational.

Ces dispositifs technologiques ont, de fait, permis d'intensifier les fréquences de communication avec les nationaux du pays et de maintenir un lien permanent et simultané en se rapprochant, de manière progressive, des réelles préoccupations des citoyens restés au pays.

C'est dans ce sens que nous observons, depuis 2011, l'élaboration de biographies déterritorialisées de la part des migrants, dont le pouvoir d'action à distance a considérablement évolué (tout comme leur niveau de vie) en s'établissant en temps réel et se rattachant au contexte social et politique du moment. Depuis ladite révolution, les transnationaux ont transformé et intensifié ces échanges, en s'identifiant simultanément ici et là-bas, par la présence permanente que permet l'utilisation des NTIC. L'intersectionnalité des trajectoires de nationaux et de transnationaux, dans la mobilisation sociale et politique tunisienne, nous semble particulièrement intéressante.

En effet, après l'observation des différentes appropriations des TIC et des NTIC, de la part des nationaux et des transnationaux, nous sommes amenée à nous interroger sur l'actualisation et la synchronisation des luttes, des besoins et des mobilisations sociales et politiques, à partir de divers espaces et entre divers groupes.

Notre recherche, nous avons exploré cette réalité et dégagé les facteurs à l'origine des transformations communautaires des migrants tunisiens, inscrits désormais dans une phase de

participation et d'affirmation transnationale politique, de plus en plus intensifiée.

Cette consolidation, à distance, des relations interpersonnelles a fait l'objet des travaux de Paul LAZARFELD et son équipe (Paul LAZARFELD, Bernard BERELSON, William N. Mc PHEE, 1954)⁷⁸⁹. Leur étude a mis l'accent sur l'influence des individus et leur capacité à se forger une opinion politique, à faciliter les transferts sociaux d'un continent à l'autre : entre l'Afrique d'une part, l'Amérique et l'Europe, d'autre part.

Selon Mihaela, NEDELUCU (2009) « Le migrant « online » représente un acteur central de la modernité réflexive. C'est une figure de proue, faite de contrastes. C'est la quintessence des mutations sociales à la croisée des chemins de *l'homo mobilis* et de *l'homo numéricus* ». ⁷⁹⁰

Ce qui nous intéresse particulièrement dans cette configuration, réside dans l'impact qu'ont exercé ces outils numériques en termes d'altération des comportements des migrants et descendants de migrants tunisiens, durant les périodes électorales du pays d'origine, après 2011.

Les résultats de notre enquête quantitative (Cf. Chapitre. V) nous ont permis d'avoir un éclairage de taille sur la place des NTIC dans le choix du vote à distance et leur influence sur le comportement électoral. En outre, il nous a semblé que le cheminement vers l'homogénéisation des luttes est assez long et graduel.

La question politique est présente dans les échanges sociaux, amicaux, et familiaux. Ces rapports sont devenus de puissants vecteurs, permettant non seulement de suivre et de contribuer à la préparation électorale à distance, mais également de mobiliser l'environnement communautaire et les électeurs en général.

Nos observations nous ont renseignée sur la construction de l'espace numérique des nationaux et de l'appropriation de cet outil par les transnationaux. Le second niveau, a trait à l'apport du numérique en termes de connections symboliques, culturelles et politiques.

En conséquence, il est permis d'affirmer que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont fortement contribué à la transformation des phénomènes migratoires. Elles ont pu développer les réseaux transnationaux, façonner leurs stratégies

⁷⁸⁹Paul F. , Lazarsfeld ; Bernard R. ,Berelson et William N. , Mc Phee(1954) ; *A study of opinion formation in a presidential campaign*. Chicago : The University of Chicago Press , cop.

⁷⁹⁰ Mihaela , Nedelcu (2009) ;*Le migrant online: nouveaux modèles migratoires à l'ère du numérique* ; L'Harmattan, 323 p.

communautaires et favoriser une mobilisation collective, raliée à la cause nationale.

3.2. Trans-netoyens et réseaux sociaux : Intersectionnalité des luttes entre nationaux et transnationaux

Dans cette section, nous nous attachons à présenter le cheminement vers la mobilisation sociale et politique, à travers l'analyse sociologique territoriale, et des nationaux et des transnationaux. Il convient de rappeler que les mobilisations pour lesquelles se sont raliés les transnationaux tunisiens sont très récentes et graduelles, et tendent vers l'intersectionnalité des luttes que l'espace numérique va favoriser.

Les Tunisiens du pays ont progressivement mesuré le pouvoir des TIC et des NTIC , dans l'affirmation de leur citoyenneté. Les blogs et les forums se sont intensifiés à partir de 2006. Ces outils de communication ont joué un rôle considérable dans l'évolution des pratiques de mobilisation politique des nationaux tunisiens. Les internautes, dits « cyberdissidents »⁷⁹¹, ont déjoué les systèmes de contrôle de la cyberpolice en hébergeant certains sites et blogs à l'Etranger.

En 2008, une forte répression, ayant entraîné le soulèvement du bassin minier de Gafsa, a marqué un tournant décisif au niveau du rôle joué par l'espace numérique tunisien qui s'est transformé, à partir de cette période, en espace public d'expression et de mobilisation (TOUATI 2012)⁷⁹².

Zeineb TOUATI s'est intéressée à l'évolution des pratiques du numérique par les bloggeuses tunisiennes qui sont passées « *en l'espace de quelques années du récit personnel à l'action militante, de l'expression de l'intime et du quotidien à des revendications politiques et idéologiques* »⁷⁹³. La bloggeuse Fatma apparaît sous l'avatar « Arabica », Lina Ben Mhenni se présente sous l'avatar « Nightclubbeuse », puis « Tunisian girl » pour dénoncer toutes deux le système répressif au pays. D'autres bloggeurs tunisiens, comme Yassine Ayari et Slim Amamou, ont contribué à l'apogée du phénomène en initiant, dans leur contestation par le web, de nombreux autres jeunes de la blogosphère.

⁷⁹¹Lorsque nous parlons de « cyberdissidence », c'est en référence à des internautes tunisiens qui, d'une part, contestent de façon très ouverte, directe, le régime politique tunisien et, d'autre part, n'appartiennent pas à des organisations politiques ou militantes de premier plan. On peut situer la naissance de la « cyberdissidence » tunisienne en janvier 1998, lorsque deux étudiants tunisiens, *Fætus* et *Waterman*, décident de créer une liste de diffusion appelée *Takriz*, mot arabe pouvant être traduit par « ras-le-bol » et « emmerdement ». Parmi les vingt-deux membres permanents de *Takriz*, plusieurs étaient résidents à l'étranger.

⁷⁹²Zeineb , Touati(2012) ; *Op.Cit.*,p.393

⁷⁹³Zeineb , Touati(2012) ; *Op.Cit.*,p.393

Ces actions de transgression politique témoignent du rôle prépondérant de l'espace virtuel dans l'expression des contestations et le transfert des mobilisations de la sphère publique (la rue) à l'espace mondialisé du numérique. Même si le régime politique tunisien a été pionnier en Afrique, en termes d'accès généralisé à Internet, il a également excellé en matière de contrôle, filtrage et censure. La cyberpolice avait accès aux listes des abonnés de nombreux fournisseurs et bloquait certains noms de domaines / sites ou filtrait les adresses IP.

De plus, les gérants de centres Publinet étaient sommés de bloquer certains sites et de surveiller les recherches et cyber- activités des clients. Le président déchu, par ses actions de censure, avait parfaitement compris les enjeux contestataires que représentait le web participatif, en tant que nouveau lieu de revendication et de dénonciation. Ces nouvelles pratiques ont facilité le passage d'une cyberdissidence à une mobilisation contestataire de terrain.

Même si la force des mouvements contestataires, sur les réseaux sociaux, a été incontestable dans la participation aux bouleversements sociaux tunisiens, ils ne remplacent en rien la montée séditeuse de nombreux secteurs du pays, suite à la fragilité de plus en plus menaçante du contexte social, politique et économique. La grève des enseignants (2006), la révolte de Gafsa (2008), la montée en force d'un syndicat de journalisme avec une grève de la faim du journaliste Taoufik Ben Brik (2008), la manifestation de l'UGTT (25 décembre 2010), la grève des avocats (du 10 janvier 2011), l'immolation par le feu du marchand de légumes Mohamed Bouazizi (17 décembre 2010) suite à la répression policière, démontrent bien que la révolution s'est concrétisée dans la rue. Cette révolution incarne « une dimension générationnelle et culturelle *rappelant le mai 68 français ainsi qu'une dimension émeutière portée par un sous-prolétariat exclu et humilié* » (GEISER et AYARI 2011)⁷⁹⁴

L'évolution du phénomène, qui prit progressivement des allures de contestation collective, ensuite nationale, ne tarda pas à sensibiliser les transnationaux, qui passèrent très vite de l'ignorance à la prise de conscience de la menace sociale ambiante, dans leur pays d'origine.

Du côté des transnationaux, comme analysé dans le chapitre II, les formes de contrôle et de répression ont été essentiellement traitées par les institutions à l'Etranger : OTE, consulats, agents des renseignements intérieurs tunisiens en mission dans certaines régions d'Europe, membres des amicales, souvent membres du parti RCD, chargés de surveiller la communauté

⁷⁹⁴Vincent, Geisser et Béchir, Ayari (2011) ; *Renaissances arabes. 7 questions clés sur des révolutions en marche* ; Paris, Les Éditions de l'Atelier ; 160 p.

locale.

Les compétences étaient rassemblées chaque année et bénéficiaient de privilèges : séminaires, clusters, rencontres économiques, invitations à des événements de haut niveau institutionnel, etc. Certains militants ou dissidents ont été arrêtés et emprisonnés, en passant la frontière tunisienne. D'autres ont eu (par leur statut d'expatrié), la possibilité de s'éloigner du milieu institutionnel et communautaire et de se faire oublier du pays, ce qui n'était pas possible pour les nationaux opprimés à l'intérieur.

En conséquence, nous nous sommes interrogée sur les premières mobilisations de transnationaux _ qui se sont ralliés aux contestations de certains nationaux à travers le web_ permettant de comprendre le passage du transnationalisme symbolique au transnationalisme politique globalisé.

Non seulement l'espace numérique a permis l'altération des rapports de force, mais il a, de surcroît, créé un effet chronophage, en attirant l'attention des médias internationaux et des citoyens expatriés. D'un côté l'usage du numérique a servi de support opérationnel et performant de la mobilisation sur terrain. De l'autre, il a entraîné une restructuration des groupes, une meilleure visibilité des opinions politiques, en facilitant l'organisation de l'action collective transnationale.

C'est ainsi que Facebook est devenu le réseau politique transnational le plus important, en Tunisie, en permettant d'homogénéiser les informations, de les diffuser et d'assurer un espace d'expression interactif entre nationaux et transnationaux. Grâce, entre autres, à ce réseau social, des mobilisations de terrain ont pu s'organiser depuis diverses localités (nationales et transnationales), éveillant par-là, le sentiment de solidarité nationale des transnationaux, en engageant de leur part des actions militantes inhabituelles. Cela nous amène à affirmer, avec toutes réserves, que les Tunisiens à l'Etranger ont joué un rôle considérable dans la construction de cet espace virtuel contestataire (LECOMTE, 2009)⁷⁹⁵.

Une des premières formes de mobilisation via le web a résidé dans l'action de soutien à la révolte du bassin minier de Gafsa de la part de transnationaux et en particulier de militants de la première génération de l'immigration tunisienne. La mobilisation des militants résidant à l'Etranger s'est concrétisée à travers des manifestations locales en signe de soutien, des réunions de sensibilisation avec la communauté, des collectes de fonds et la création du Collectif Redeyef,

⁷⁹⁵Romain, Lecomte(2009) ; « Internet et la reconfiguration de l'espace public tunisien : le rôle de la diaspora », *tic & société*, Vol. 3, n° 1-2

à Nantes.

L'enquête menée par LECOMTE (2009)⁷⁹⁶ a mis l'accent sur les formes de participation des transnationaux aux mobilisations de cyberdissidents. Houeida K. Anouar, dès son arrivée dans son pays d'accueil, en 1998, a profité de l'accès à Internet, à la fois plus développé et plus libre, pour s'informer sur la situation sociale et politique en Tunisie :

« Une fois au Canada, il y avait internet partout, tout était ouvert. [...] Pas de censure, c'était vraiment une sorte de feu d'artifice d'information. J'ai commencé à voir les dessous des choses, j'ai commencé à voir la Tunisie de l'extérieur à travers une autre lorgnette [...]. Je ne voyais plus la vision filtrée, du pays, de la sécurité... Je m'en doutais, ce n'était pas que j'ignorais ça mais je n'avais pas accès à l'information, avant. [...] J'ai fouiné, j'ai passé des nuits blanches sur internet à m'intéresser à ce qu'il se passait en Tunisie »⁷⁹⁷

L'expérience acquise par certains acteurs transnationaux, plus libres d'agir à l'extérieur du pays, a facilité l'organisation à distance des actions politiques transnationales depuis l'espace numérique.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les modes d'information numérique et l'ampleur de la répression policière ont été les premiers facteurs d'engagement du transnationalisme politique tunisien, permettant une meilleure organisation militante après la révolution tunisienne de 2011.

Durant nos observations de terrain, nous avons pu suivre les premières mobilisations à travers les réseaux sociaux, dans un premier temps, puis en nous rendant sur place (à la Kasbaa, en février 2011 et à Paris, quelques mois plus tard). Nous avons constaté le rôle incontesté des militants transnationaux de la première génération de l'immigration tunisienne et notamment ceux qui ont été impliqués dans la mobilisation de terrain, en soutien à la révolte de Gafsa.

Mouhieddine Cherbib, militant transnational résidant à Paris et impliqué depuis 2008 dans le soutien à la Société Civile tunisienne, a joué un rôle prépondérant pendant les premières mobilisations transnationales de 2011, lors de sa participation au premier plan aux assises de l'immigration tunisienne, du 7 mai 2011. Par la suite, il a contribué au déroulement des premières élections démocratiques sur le territoire français (IRIEs France Nord et France Sud) et co-organisé la tenue du Forum Social mondial, à Tunis (2013 et 2015). Cherbib s'est également impliqué dans

⁷⁹⁶Idem

⁷⁹⁷Ibid.

les mouvements de contestation, durant la révolte de Gafsa en 2008. Suite à son action de solidarité, il a été arrêté à plusieurs reprises, chaque fois qu'il passait les frontières.

Cette « force de la désobéissance », évoquée par Larbi CHOUIKHA et Eric GOBE (2011)⁷⁹⁸ a favorisé la démultiplication de cyber-militants nationaux et transnationaux. Selon une étude nationale présentée par TOUATI (2012), le nombre de comptes Facebook actifs en Tunisie est passé de « 16000 en 2008 à presque 100 000 en septembre 2008, à plus de 800 000 en octobre 2009 pour atteindre les 2 millions début janvier 2011, avec environ 77 % des profils composés par des internautes entre 16 et 34 ans. Le nombre d'utilisateurs est stable depuis quelques mois avec 2 181 320 utilisateurs actifs en janvier 2012 »⁷⁹⁹. Selon un sondage publié en avril 2011, environ 58 % des jeunes entre 18 et 29 ans utiliseraient souvent Internet pour s'informer.

L'enquête par questionnaire (Cf. Chapitre V) nous a permis de comprendre l'importance qu'a pu jouer le réseau médiatique, au cours de la période pré-électorale auprès de nos enquêtés transnationaux résidant en Rhône Alpes : 44% des votants à Roanne contre 36% à Lyon et 34% à Grenoble. Les résultats révèlent que 90% des enquêtés résidant à Roanne affirment ne pas fréquenter d'associations transnationales, ce qui justifierait les 44% (taux le plus élevé) de votants à distance les plus connectés aux médias nationaux.

En revanche, le taux de votants à distance, utilisant les réseaux sociaux pour s'informer sur les élections (16%), fait apparaître ces réseaux comme étant le 3^{ème} moyen d'information le plus important, ayant permis aux transnationaux de suivre le déroulement du processus électoral. Le taux montrant le recours à ces formes de communication pendant la période électorale est quasi-similaire dans les trois zones géographiques. Il est de 18% à Roanne (petite ville éloignée de l'environnement politisé), de 17% à Lyon (grande ville, environnement politisé présent mais sans ancrage communautaire homogène) et de 14% à Grenoble (ville moyenne ayant un environnement politisé et un ancrage communautaire plus homogène).

⁷⁹⁸Larbi, Chouika ; Eric, Gobe (2009) ; « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009 », in *L'Année du Maghreb* 2009, Paris, CNRS éditions, pp.387-420

⁷⁹⁹Zeineb, Touati (2012) ; *Op.Cit.*,p.393

Tab. 62- Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des élections (Q.9) (population d'enquête)

Q.9	N	%
Association	43	14%
Partis politiques	30	10%
Médias	110	37%
Réseaux sociaux	48	16%
Lieux publics français	10	3%
Famille	54	18%
Consulat	4	1%
N.R.	1	0%
Total	300	100%

Tableau 63- Distribution des votants en fonction du canal de communication et du genre

CANAL (Q.9)	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Association	10	7%	33	21%
Partis politiques	12	8%	18	11%
Médias	55	38%	55	35%
Réseaux sociaux	29	20%	20	13%
Lieux publics français	4	3%	6	4%
Famille	33	23%	21	13%
Consulat	0	0%	4	3%
Total	143	100%	157	100%

TABLEAU 64		REPARTION DE L'ECHANTILLON SELON LE CANAL DE COMMUNICATION ,LE TYPE DE MIGRATION L'AGE ET LE GENRE						
		Age						
Canal_communication	Type_migration	18-35 ans		35-50 ans		plus de 50 ans		
		Genre		Genre		Genre		
		Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	
		N	N	N	N	N	N	
Association	1ère génération							
	2ème génération	2	2	5	.	8	.	17
Partis politiques	1ère génération	1	6	12	6	1	.	26
	2ème génération	3	4	3	.	8	.	18
	3ème génération	4	3	1	.	1	.	9
Médias	1ère génération	.	2	1	.	.	.	3
	2ème génération	10	11	15	5	13	13	67
	3ème génération	7	9	5	4	4	2	31
Réseaux sociaux (facebook, youtube, internet..)	1ère génération	4	6	1	1	.	.	12
	2ème génération	6	7	4	2	.	2	21
	3ème génération	5	10	4	5	1	.	25
Lieux publics français	1ère génération	.	3	3
	3ème génération	2	1	1	.	3	2	9
Famille	1ère génération	.	1	1
	2ème génération	.	7	2	1	1	3	14
	3ème génération	5	13	5	6	1	.	30
Consulat	1ère génération	4	5	.	1	.	.	10
	3ème génération	.	.	1	.	2	.	3
		.	.	1	.	.	.	1
TOTAL		53	90	61	31	43	22	300

Comme le montrent les résultats du tableau 63, les femmes ont davantage recours aux réseaux sociaux que les hommes durant la période pré-électorale de 2014 (20% contre 13% pour les hommes), la plus grande proportion d'entre elles se situant dans la tranche d'âge comprise entre 18 et 35 ans, soit 20/143 (14% ; voir tab.64, ci-dessus).

Selon les données du tableau 63, les femmes sont plus centrées sur les médias (38% contre 35% pour les hommes) et la famille (23% contre 13% pour les hommes), le lieu où circule et se transmet l'information. Pour affiner notre analyse, nous avons procédé au croisement des variables genre, âge et *génération d'immigration*. L'analyse factorielle (tab.64), nous a permis d'aboutir aux constats suivants :

a- Les femmes de la première génération, âgées de 18-35ans (11/143, soit 8%) et celles de plus de 50 ans (13/143, soit 9%) utilisent davantage les médias que les hommes des mêmes

tranches d'âge (18-35 ans : 10/157, soit 6% ; plus de 50 ans : 13/157, soit 8%).

b- les femmes entre 18 et 35 ans sont plus nombreuses que les hommes de la même tranche d'âge à s'informer sur le processus électoral par le biais des TIC et NTIC (F : 46/143, soit 32% ; H : 32/157, soit 20%).

Notre hypothèse relative au pouvoir de l'électrice tunisienne à distance dans les transferts sociaux se confirme à travers ces résultats. Sachant que les premiers usages des réseaux sociaux consistaient principalement à se divertir et à maintenir le lien de sociabilité à distance avec la famille et les amis, il est indéniable qu'en période électorale, ou de changement politique majeur, l'accès aux informations et aux échanges fait du réseau social une source prisée qui attire l'électeur à distance.

Nous avons observé les créations de groupes communautaires transnationaux sur Facebook depuis 2011. Il est intéressant de voir comment ces groupes se répartissent sur le cyber espace numérique.

Nous proposons le schéma, ci-après, synthétisant la catégorisation d'acteurs politiques selon le degré d'implication politique et l'expérience migratoire (le cas échéant).

A/ Transnationaux : migration économique, migration politique et intellectuelle



B/ Nationaux : les Tunisiens du pays, l'élite tunisienne (sédentaire avec migration pendulaire)*



Deux catégories de citoyens sont mises en parallèle (les transnationaux et les nationaux). Chacune d'elles se subdivise en deux sous-catégories (les citoyens ordinaires et l'élite intellectuelle, prédisposée à la mobilité).

Nous avons déterminé le degré de participation en fonction de plusieurs paramètres : l'expérience migratoire, le degré de mobilité (la migration pendulaire) et la CSP. Nous constatons que plus le niveau social est élevé, plus le degré de mobilité est important et plus l'acteur est impliqué politiquement.

Dès lors, selon notre schéma, deux sous-catégories de citoyens s'inscrivent dans l'intersectionnalité du transnationalisme politique : l'élite transnationale et l'élite nationale.

Nos diverses observations confirmeraient ce constat. En outre, plus l'expérience migratoire est proche dans le temps, plus l'ancrage communautaire est important, plus la participation à des actions sociales et politiques est fertile. C'est le cas de l'élite tunisienne qui peut migrer et revenir avec facilité et développer les actions cyberdissidentes depuis l'Etranger.

D'ailleurs, l'étude très méticuleuse de Romain LECOMTE (2009)⁸⁰⁰ sur l'espace numérique en Tunisie a démontré que la majorité des cyber-opposants est transnationale et concerne les familles d'élite du pays. Dès lors, nous supposons que ces cyber-activistes seraient plus politisés que les autres catégories de citoyens, du fait de leur migration pendulaire (nationaux B1 du schéma ci-dessus) et alterneraient entre statut national et transnational.

Pour vérifier cette hypothèse relative aux cyber-activistes connus en Tunisie, nous avons réalisé un tableau présentant la plupart des blogs et sites d'activistes tunisiens, en prenant soin de mentionner l'année de création, le niveau socioculturel et la présence éventuelle d'expérience migratoire.

Nous constatons, à la lecture du tableau 65(p.395), que la majorité des bloggeurs appartient à l'élite sociale de par la catégorie socio-culturelle. En outre, la quasi-totalité d'entre eux milite à distance, ainsi que le montrent les lieux de création de sites dissidents depuis le pays de résidence. De plus, il apparaît que la majorité est transnationale et nouvellement installée à l'Etranger. Cela nous amène à affirmer que parmi les catégories de transnationaux les plus politisés, figurent les élites tunisiennes du pays qui ont subi l'oppression et ont eu la possibilité d'émigrer, bénéficiant à la fois des ressources financières, du réseau transnational et de la facilité de mobilité.

⁸⁰⁰ Romain, Lecomte (2009) ; *Op.Cit.* p. 399

Tab. 65-Première génération de sites contestataires tenus par des internautes sans appartenance politique

Nom du site ou blog	Nom du fondateur	Année de création/Pays	Statut du fondateur	Catégorie socio culturelle
Takriz	Zouhair Yahyaoui	1998/ Paris et Tunis	Transnational et national (migration pendulaire)	Bac+5, appartient à l'élite sociale
Tunezine	Houeida K. Anouar (a rejoint Zouhair Yahyaoui)	2001 Canada	Transnational puis sédentarisé à Tunis	Bac+5, appartient à l'élite sociale
Réveil Tunisien (RT)		2002 (France)	Transnationaux	
Nawaat	Sami Ben Gharbia et Malek Khadraoui	2004 Hollande et France	Réfugié politique transnational	Bac+5
Alternative Citoyenne	Nadia Omrane	France	transnationale	Journaliste, élite sociale
Tunisnews		2000/ Suède	Transnational	Réfugiés politiques islamistes
	Yassine Ayari		transnational	Bac+5, appartient à l'élite sociale
Tunisian Girl	Lina Ben Mhenni	2005 puis 2011, Paris	Transnationale	Bac+5, appartient à l'élite sociale ,de parents dissidents
Arabica	Fatma	?	?	Bac+5
Bogueur cyberdissident	Slim Amamou	Paris, 2010	national	Bac+5

Le fait que ces acteurs de la résistance en ligne soient principalement à l'Étranger, s'explique par divers facteurs. C'est avant tout une question de liberté d'accès à Internet comme

outil de dissidence. Ensuite, le fait d'agir de l'extérieur du pays leur offre une meilleure sécurité en évitant de les exposer à la répression. Finalement, la présence de ces cyber-résistants dans un territoire démocratique permet de légitimer leur cause en les confortant quant au caractère autoritaire et injuste de ce qu'ils rejettent dans leur pays d'origine. Le témoignage d'un activiste, Sami Ben Gharbia, résidant en Hollande depuis 2008, recueilli par LECOMTE, permet de comprendre l'évolution et les motifs de ces engagements à distance :

« J'ai commencé à collecter des informations sur la situation des libertés et des droits de l'homme en Tunisie, pour construire un dossier pour ma demande d'asile. Donc, c'était l'objectif, rassembler le plus de documents pour les présenter à mon avocate et au ministère de la Justice. [...] Et de là, j'ai fait la connaissance de ces sites dissidents, comme Takriz, les archives de Takriz et puis Tunezine et... je me suis investi petit à petit, en lisant et puis en commentant. [...] Je me suis engagé en tant que forumier [...]. Et après, j'ai pris le chemin de la cyberdissidence en construisant avec des amis [rencontrés au sein des espaces cyberdissidents] Nawaat et d'autres initiatives dissidentes » (entretien en Hollande, 2008)⁸⁰¹.

Du côté des transnationaux sédentarisés à l'Étranger, les désignations des formes de mobilisation transnationale via le web démontre des actions moins offensives et plus identitaires et géo-localisées. Ceci s'explique par un éloignement, temporel, des réalités sociales, économiques et politiques du pays d'origine. De fait, nous avons constaté, par le biais des actions sur le net, la nature des engagements de transnationaux sédentarisés.

Il va sans dire que les luttes des nationaux diffèrent de celles des transnationaux, aussi bien du point de vue de la temporalité que de la nature de la Cause défendue. Ceci n'est pas sans nous rappeler l'affirmation de TARRIUS (1993) : « Le migrant devient inmanquablement celui qui tend et qui tarde à nous rejoindre »⁸⁰²

Parmi les aspects distinctifs et attractifs des cyber-activistes, figure l'usage d'un néologisme qui leur est propre. Dans ce qui suit, nous présentons des exemples d'expressions hybrides créées par les cyberdissidents :

Netoyens, francisation de netizen, (net et citoyen de Zouhair Yahyehoui), cyber-opposants, forumiers (Sami Ben Gharbia), cyberdissidents, cyberactivistes, cyber-résistants (takriz), les anti parti pour évoquer les actions politiques par le numérique (Céline Braun, une chercheuse), des

⁸⁰¹Romain , Lecomte(2009) ; *Op.Cit.*p. 399

⁸⁰² Alain, Tarrius (1993) ; *Op.Cit.*p. 378

qualificatifs comme « Twitter revolution » ou « Facebook revolution », utilisés par CNN.

- **Pages et groupes Facebook de transnationaux, après 2011 :**

Union **Pour la** Tunisie (2011 , Paris, 2808 membres), les Tunisiens **de** Lyon (2012, Lyon, 4130 membres), Les Tunisiens **du** Canada (2012 , Canada, 8613 membres), Les tunisiens **de** Belgique (2012, Belgique, 9970 membres), Les Tunisiens **de** Marseille, Toulon, Nice (2012, Marseille 3450 membres), les Tunisiens **de** Nice (2014, Nice , 170 membres), Tunisiens **en** France (2014 Tunis , pour les expatriés, 6407 membres), Les tunisiens **de** Paris (2014, Paris, 470 membres), Les Tunisiens **de** Strasbourg (2014, Strasbourg, 440 membres), les Tunisiens **de** Nantes (2014, Nantes, 133 membres), Tunisiens **à** Bordeaux (2014, Bordeaux, 41 membres), Les Tunisiens **dans** le Monde (2014, Lyon , 1830 membres), Tunisian Community **in** Europe (2014, Grande Bretagne, 8333 membres), Les Tunisiens **du** Portugal (2015, Lisbonne, 215 membres), Association des tunisiens **en** Russie, (Moscou, 2014 à , 625 membres), , les Tunisiens *à l'étranger* (2016, Grenoble , 903 membres)⁸⁰³

- **Groupes de nationaux politisés et dissidents, ayant rallié les transnationaux à leur cause :**

Le Mouvement révolutionnaire tunisien (2014, Tunis, 20894 membres), DHI, Détournement Honteux et Illégal (2014, Tunis , 18055 membres), Enmout alik ya tounes (« je mourrai pour toi ma Tunisie ») 2012, Tunis, 10476, membres), Rassemblement solidaire Citoyen Contre le retour des terroristes en Tunisie (2015, Paris, 9769 membres),

3/Des groupes fermés à visée identitaire et culturelle, de nationaux et transnationaux:

Be tounsi (2015, Tunis, 61688 membres), Jaw Tounsi (bon temps à la tunisienne, 2014, Paris, 7945 membres), Tunisian Dream (2015, Paris, 1711 membres), On positive pour la Tunisie (2014, Paris, 1108 membres), Tounsi Rahma, social média, (« le tunisien qui a de la compassion »), (2016, Paris, 1522 membres).

4/ Sites d'associations transnationales tunisiennes, après 2011 :

CVDT (Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie, 2011 , Bruxelles), OTA (Observatory of Tunisians Abroad, 2014 , Lyon,), Alleanza Delle Associazioni Dei Tunisi d'Italia (2011 , Bologne , Italie), PONTES (2011 , Milan , Italie), ASTRA (2012 , Lyon) , MAC D(2014 ,

⁸⁰³Nous avons recensé tous les groupes communautaires transnationaux tunisiens sur Facebook , au mois de septembre 2017. Il est possible que certains groupes aient été fermés ou que le nombre de membres aient évolué à une date ultérieure.

Düsseldorf , Allemagne).

Il est permis d'affirmer que l'importance du nombre de membres, par groupe, est souvent liée à l'intersectionnalité des causes d'engagement ou d'appartenance (idéologique, politique, identitaire). Plus la cause est globalisée (nationaux et transnationaux), plus elle aura d'adhésion. Si elle est initiée et identifiée par les nationaux (à Tunis sur les profils de groupes), elle devient plus importante et plus fédératrice. La souveraineté des actions politiques au niveau national est de rigueur.

L'engagement politique des transnationaux sédentarisés prend une allure principalement symbolique, affective et identitaire. Même si de nombreux militants avisés et engagés continuent, encore aujourd'hui, à participer activement à la défense des droits des Tunisiens du pays, ils sont loin de représenter la majorité des Tunisiens à l'Étranger. Toutefois, nous avons saisi l'influence des militants nationaux sur la participation politique des transnationaux, aussi bien au niveau des comportements électoraux que de l'acte de vote. L'affirmation politique des transnationaux est encore en gestation.

Conclusion du chapitre VIII

La révolution tunisienne a attiré de nombreux chercheurs dans des disciplines variées : Sciences Politiques (LECOMTE et FERJANI⁸⁰⁴), Sciences de l'Information et de la Communication (HAMMAMI⁸⁰⁵). Ces chercheurs s'entendent, majoritairement, sur le rôle moteur joué par Internet et les réseaux sociaux dans l'amplification des contestations numériques et le passage à l'acte dans la rue, même si un réel contexte social, économique et politique commençait à faire réagir sur terrain.

Il va sans dire que les TIC et les NTIC ont été un support efficace pour les différentes phases de la mobilisation. Ces nouvelles technologies sont un aspect important de la mondialisation, ce qui leur confère un rôle de premier rang, dans le trans-nationalisme politique.

Nous avons constaté une convergence et une complémentarité des actions politiques de nationaux et de transnationaux, à travers leweb, bien que les trajectoires sociales, économiques et

⁸⁰⁴Ferjani, Riadh (2011) ; « De l'ivresse éditoriale : la révolution tunisienne racontée par Al Jazeera », *Médias*, n°30, « Médiamorposes, Monde arabe : les révolutions 2.0 n'ont pas eu lieu », p. 75-78.

⁸⁰⁵Romain, Lecomte (2009) ; *Op.Cit.*,p. 399

politiques aient été divergentes, évoluant chacune dans une direction bien déterminée.

Ce n'est qu'après la révolution tunisienne que l'homogénéisation des pratiques et des causes sociales et politiques, entamée par le biais du web, constituera le point d'amorce du transnationalisme politique, entraînant une politisation inédite des transnationaux tunisiens. Le pouvoir des transferts sociaux que les femmes transnationales préservent et transmettent en tant que patrimoine immatériel, a influé sur l'appropriation de certains canaux d'information, permettant de synchroniser les actions ici et là-bas.

Les réseaux sociaux, principalement utilisés par les jeunes et les hommes (selon les résultats de notre enquête) ont facilité l'intersectionnalité des luttes, permettant de déterritorialiser le contexte démocratique et politique tunisien, d'une part, de participer activement, sur le net, aux diverses mobilisations créées sur Facebook, d'autre part.

Le caractère inédit du contexte social et politique tunisien a permis l'apparition du néophytisme sémantique (le web sémantique et les divers néologismes que nous avons présentés) et citoyen (l'implication des transnationaux qui se sont ralliés à des Causes et ont dénoncé des injustices, que la plupart n'ont jamais vécues ou n'ont jamais ressenties).

Chapitre IX : Approche de la trans-citoyenneté en termes de liminalité

Dans ce dernier chapitre, nous parachevons l'étude interdisciplinaire des motifs de vote et de politisation des Tunisiens à l'Etranger suivant une approche psychosociologique du transnationalisme. En effet, à l'ère des crises globalisées, il nous semble nécessaire d'appréhender *l'évolution des identités hybrides* des migrants et descendants de migrants, à travers leurs pratiques politiques transnationales. Nous nous attacherons à analyser le rapport entre ces orientations nouvelles et les questions d'intégration sociale, ici et là-bas, en phase avec la mondialisation.

L'étude des divers environnements des transnationaux tunisiens a fait ressortir l'absence d'homogénéité au niveau des interactions transnationales et des motifs de participation politique et citoyenne. En effet, que ce soit avec le pays d'origine, avec le pays d'accueil ou avec la communauté transnationale, l'hétérogénéité des parcours, des expériences migratoires, des besoins et des identités est souvent mise en exergue et rend impossible une définition monolithique des identités transnationales.

Néanmoins, un constat met en commun ce particularisme identitaire néophyte. Les migrants ne s'inscrivent, ni complètement dans l'inclusion, ni complètement dans l'exclusion, des divers environnements dans lesquels ils interagissent, ce qui les place en situation liminale.

De fait, nous nous intéressons aux nouvelles formes d'évolution de ces constructions trans-citoyennes et trans-identitaires. En d'autres termes, nous nous interrogeons sur l'affranchissement social et identitaire des migrants et de leur descendance pour vérifier si l'évolution de leur statut passe par la construction de nouveaux modèles de citoyenneté, à l'image de leur spécificité identitaire.

Dans l'optique de définir avec précision ces caractéristiques et envisager des perspectives de réflexion plus larges, nous nous sommes penchée sur les études psychosociologiques portant sur les situations de marginalisation ou d'exclusion en milieu scolaire. Ces travaux ont été effectués suivant deux axes majeurs. Le premier se rapporte aux motivations et à la manière dont le sujet marginalisé franchi le seuil de la société pour affirmer et construire son identité dans les divers espaces qu'il occupe. Le second a trait à la perception du groupe majoritaire à l'égard du sujet marginalisé ainsi qu'aux formes d'interaction, qui s'y produisent lors de son affranchissement social.

Les recherches réalisées à ce sujet sont frappantes de similarité avec notre cas d'étude. En effet, le franchissement du seuil d'intégration sociale, le particularisme des sujets dans les situations d'handicap ou d'exclusion, de recherche de reconnaissance et d'intégration au groupe sont autant d'éléments que nous avons tenu à esquisser, dans le dernier chapitre de cette thèse, en souhaitant que cette piste puisse nous éclairer sur l'évolution du caractère hybride et néophyte des formes de citoyenneté ici et là-bas.

Pour traiter ce thème, nous procédons, de prime abord, à une analyse comparative de notre cas d'étude avec différentes situations telles que l'handicap ou la marginalisation, ayant pour caractéristique la liminalité. Par la suite nous aborderons, dans une seconde section, la manière dont les transnationaux se saisissent de l'empowerment (Cf. Chapitre IV) de façon à imposer leur particularisme identitaire dans le franchissement du seuil. Enfin, nous nous intéresserons au néophytisme électoral, pour déterminer si ce type de comportement induit l'émergence de nouveaux modèles de citoyenneté.

1- Les transnationaux en situation liminale

1.1. Transnationaux et sujets en situation d'exclusion : Etude comparative

Le transnationalisme suscite des interrogations spécifiques du fait de ses aspects particuliers. C'est dans ce sens que le concept rejoint les questions sociales liées à l'exclusion et à la marginalisation des individus qui souffrent d'absence de prise en considération de leur spécificité. Cette situation fait du transnationalisme une configuration singulière dans les deux territoires où il prend forme. Dans cette section, l'approche en termes de liminalité nous permet de rendre compte de la spécificité sociale et identitaire de ces acteurs en quête d'affranchissement.

Afin d'explorer le phénomène de manière plus approfondie et d'envisager des pistes de réflexions portant sur les formes d'évolution du transnationalisme politique, nous nous sommes intentionnellement tournée vers les études qui ont traité de sujets en situation liminale et, plus particulièrement, ayant un « statut transitoire »⁸⁰⁶. Dit autrement, il s'agit pour nous d'étudier la manière dont s'effectue le passage d'un statut à l'autre chez des individus discriminés, ce qui nous aidera à appréhender l'évolution des transnationaux, dans les divers espaces qu'ils occupent.

⁸⁰⁶ Marcel, Calvez (1989-a) ; « La construction sociale du handicap, une approche de l'intégration des handicapés mentaux dans le milieu ordinaire, handicaps et inadaptations ». *Les cahiers du CTNERHI*, 55-56, pp.87-106

Certaines questions sociales liées à l'exclusion, à la marginalisation ou à l' handicap traitent de situations liminales. Bien que certains travaux relèvent essentiellement d'autres champs disciplinaires (psychologie sociale ou anthropologie), nous nous sommes inspirée de leurs analyses, dans notre recherche interdisciplinaire, en raison de leur apport à la compréhension d'éventuelles formes d'évolution du transnationalisme.

De nombreuses études (CALVEZ 1989⁸⁰⁷, MURPHY 1990⁸⁰⁸) ont montré la difficulté des personnes, en situation d'exclusion, à franchir le seuil de la société et à devenir des membres à part entière. Considérant ces minorités spécifiques comme des acteurs indépendants au centre des dynamiques, nous avons saisi la pertinence de nous appuyer sur les travaux réalisés en psychologie sociale. De fait, le passage d'un statut à l'autre caractérise la situation liminale qui nous intéresse particulièrement, dans ce chapitre. Il s'agit d'un état, d'un statut ou d'une situation qui serait au seuil de la perception ou de l'entendement.

D'un point de vue structurel ou en rapport avec l'expérience des individus, la liminalité désigne, pour nous, la configuration sociale spécifique qui caractérise des personnes en situation transitoire, dont le statut initial ne permet pas de traitement strictement égalitaire avec le groupe majoritaire.

La particularité du statut des individus en situation liminale provient des variables discriminatoires (âge, orientation sexuelle, appartenance ethnique ou nationale, religion et même handicap). En outre, elle découle précisément de plusieurs critères de différenciation : physique (âge, handicap, grossesse etc.), mental (handicap, âge), identitaire (émigré, migrant ou descendant de migrants), ethnique (critère ethnique ou de différenciation raciale) ou sociale (classe sociale ou C.S.P., etc.)⁸⁰⁹. Ces individus ne sont ni complètement intégrés au groupe majoritaire, ni en sont complètement exclus, mais entre les deux, ce qui les place en situation liminale à un moment de changement contextuel, entraînant leur évolution.

Pour CALVEZ (2000) la liminalité qualifie « *le moment où l'individu a perdu un premier statut et n'a pas encore accédé à un second statut* ; il est dans une situation intermédiaire et flotte entre deux états »⁸¹⁰. C'est ce que l'auteur qualifie de « statut transitoire ». L'analyse de

⁸⁰⁷ Marcel, Calvez(1989-a); *Op.Cit.*, p. 414

⁸⁰⁸ Robert F., Murphy(1990); *Vivre à corps perdu, le témoignage et le combat d'un anthropologue paralysé*. Paris, Plon, Collection Terre Humaine.

⁸⁰⁹ Dans les définitions proposées par les travaux ayant trait au sujet,

⁸¹⁰ Marcel, Calvez(2000) ; « La liminalité comme cadre d'analyse du handicap ». *Prevenir*, 2000, 39 (2), pp.83-89.

l'handicap en tant que liminalité a mis en évidence cette situation de seuil, comme trait essentiel de la condition sociale des personnes handicapées (Calvez 2000, 83)⁸¹¹.

Loin de vouloir comparer les transnationaux aux individus en situation d'handicap, nous rendons compte des situations d'exclusion quelles qu'elles soient, en nous basant sur des études déjà réalisées et en analysant la manière dont l'individu s'affranchit du statut social qui lui est assigné par le groupe majoritaire, du fait de sa condition marginale.

CALVEZ (1989) souligne le caractère figé du sujet en situation d'exclusion. La personne « se trouve en quelque sorte sur le seuil de la maison de la société en train d'observer ce qui se passe de l'intérieur sans pouvoir entrer »⁸¹². L'auteur inscrit l'intégration de citoyens dans des parcours « d'itinéraires d'intégration inachevés »⁸¹³ ou « d'antagonisme culturel » entre la communauté de l'individu en situation d'handicap et le monde ordinaire.

Pour sa part, BLANC (2006, 36-39) évoque « l'assignation définitive » et la « réaffirmation communautaire »⁸¹⁴ qui donnent sens à la liminalité. Les termes et désignations employés pour qualifier le sujet en situation d'handicap ne sont pas sans évoquer le champ lexical de l'immigration (intégration, assignation, communautaire, antagonisme culturel).

Il est permis d'établir un parallèle avec l'étude de Diane BEDOIN (2015)⁸¹⁵ concernant l'intersectionnalité des situations d'exclusion ou de marginalisation chez l'enfant porteur d'handicap. Les travaux de BEDOIN prennent en considération les biais culturels pour ce qui concerne les enfants issus de l'immigration et porteurs d'un handicap physique. Selon le courant anglo-saxon des MulticulturalDeaf Studies, les sourds forment une minorité linguistique et culturelle, au même titre que d'autres minorités, à l'instar des Afro-Américains (LANE, 1984, 1992⁸¹⁶; PADDEN et HUMPHRIES, 1988⁸¹⁷, 2005⁸¹⁸, LADD, 2003⁸¹⁹).

⁸¹¹ Marcel, Calvez (2000) ; *Op.Cit.*, p. 413

⁸¹² Marcel, Calvez (1989-b) ; *Rites et procédures d'intégration au voisinage à Tréguier, rapport intermédiaire*, Institut régional du travail social de Bretagne, Rennes

⁸¹³ Idem.

⁸¹⁴ Alain, Blanc (2006) ; *Le handicap ou le désordre des apparences*, Paris, Armand Colin

⁸¹⁵ Diane, Bedoin (2015) ; « Construction des identités multiples : le cas des jeunes sourds migrants ou issus de l'immigration en France », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 69, no. 1, 2015, pp. 45-57.

⁸¹⁶ Harlan, Lane (1992). *The Mask of Benevolence: Disabling the Deaf Community*. San Diego: DawnSignPress.

⁸¹⁷ Carol, Padden and Tom, Humphries (1988); *Deaf in America: voices from a culture*. Cambridge: MA, Harvard University Press.

⁸¹⁸ Carol, Padden and Tom, Humphries (2005); *Inside Deaf Culture*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

⁸¹⁹ Paddy, Ladd (2003); *Understanding Deaf Culture: In Search of Deafhood*. Clevedon: UK, Buffalo, Multilingual Matters.

Ces deux formes de particularité sociale, auxquelles nous ajoutons les particularités identitaires, sont analysées sous le même angle, les multicultural studies (les études sur le multiculturalisme). En effet, si cela est valable pour les minorités ethniques et identitaires, alors il l'est forcément pour les transnationaux, qui flottent entre deux états et « deux Etats ».

La situation liminale des transnationaux transparait chez l'individu ayant un statut transitoire au sein des sociétés qui l'assignent dans son particularisme (exilé/émigré dans le pays d'origine et immigré ou descendant d'immigrés dans le pays d'accueil). De ce fait, la liminalité se traduit par une manière de gérer, dans l'évitement, la différence au sein de l'espace collectif. Comme le souligne BLANC, « *c'est une reconnaissance minimale doublée d'une relative ignorance* » (Blanc 2006, 42)⁸²⁰. L'évolution des formes de citoyenneté des individus liés à deux territoires nationaux se jouerait à ce même niveau.

Grâce à l'étude de l'évolution du transnationalisme à travers le concept de liminalité, nous pouvons focaliser sur l'analyse des comportements des acteurs impliqués et directement en situation liminale. Ce retour vers le sujet en tant qu'acteur social est nécessaire pour toute étude sociologique qui se veut complète. Sortir des schémas usuels catégorisant et stigmatisant des communautés, nous semble une démarche intéressante, qui privilégie la dimension individuelle des identités spécifiques pour nous amener à mieux comprendre les motivations et les évolutions de ces catégories.

CALVEZ (1989-b) affirme que l'intégration d'un enfant en situation d'handicap lui permet d'acquérir le statut d'élève, pour devenir « un indigène de la classe dans laquelle il est intégré »⁸²¹. Un processus comparable à l'intégration, par le biais de la participation civique et politique (ici et là-bas), des migrants et descendants de migrants. Cela appelle à une démarche de socialisation que le citoyen binational ou transnational doit accomplir pour trouver sa place dans l'espace public de résidence.

Pour sa part, LESSARD (2004)⁸²² montre comment l'enfant devient progressivement un « indigène » de la classe. Encore une fois, l'analyse qui est proposée est frappante de similarité avec notre cas d'étude.

⁸²⁰Alain, Blanc (2006) ; *Op.Cit.*, p.414

⁸²¹ Marcel , Calvez (1989- b) ; *Op.Cit.*, p.414

⁸²²Claude, Lessard et al. (2004) ; *Entre sens commun et sciences humaines. Quels savoirs pour enseigner ?* De Boeck Supérieur

En effet, l'expérience scolaire des élèves (que nous comparons avec l'expérience citoyenne et/ ou sociale des migrants et descendants de migrants) acquiert une importance de taille dans l'évolution de l'individu en situation liminale. Les élèves (ou les binationaux ou transnationaux) ne se formeraient plus seulement dans l'apprentissage successif des rôles assignés, mais dans leur capacité à maîtriser leurs expériences (scolaires ou migratoires) successives, qui se bâtissent comme « le versant subjectif du système »⁸²³ (scolaire ou social).

SIROTA (1998) démontre qu'en se socialisant à travers ces diverses expériences, ces acteurs aux identités spécifiques se constituent comme sujets, en mesure de maîtriser leur expérience et devenir « les auteurs de leur éducation »⁸²⁴ ou, en lien avec notre sujet, les auteurs de leur bi ou trans-citoyenneté.

Cette analyse remet en question les rapports de domination et d'autorité des groupes minoritaires et donne des éléments de réponse aux motivations et aux capacités d'auto-gestion des acteurs transnationaux. Les travaux de (SIROTA, 1993)⁸²⁵ nous intéressent dans la mesure où ils montrent que le mouvement général de la sociologie s'oriente vers un retour à l'acteur et un regain d'intérêt pour les processus de socialisation.

La sociologie du transnationalisme aurait toute sa place dans un champ sociologique à part entière. En effet, c'est non seulement un mouvement social total mais également un champ nouveau en constante évolution. En outre, de par son particularisme, nous pouvons lier ce champ d'études à plusieurs travaux pluri-disciplinaires, étudiant les minorités identitaires et la manière dont évoluent les acteurs, en capacité d'auto-gestion et en situation liminale. La participation politique depuis les territoires de résidence, l'accroissement des associations transnationales et l'intensification des mobilisations ici pour là-bas, sont autant d'indices de la liminalité des acteurs du transnationalisme politique tunisien.

L'intérêt de cette étude comparative est de faire ressortir les traits saillants de la situation liminale, quelles que soient les formes de différenciation et d'exclusion de l'individu. Pour ce qui nous concerne, nous considérons le phénomène migratoire en tant que trajectoire spécifique qui situe le migrant dans la liminalité.

⁸²³Régine, Sirota (1988) ; *L'école primaire au quotidien*. Paris: Presses universitaires de France.

⁸²⁴Régine, Sirota (1998) ; « L'émergence d'une sociologie de l'enfance: évolution de l'objet, évolution du regard ». *Éducation et sociétés*, 2, pp.9-33.

⁸²⁵Régine, Sirota (1993). « Le métier d'élève ». *Revue française de pédagogie*, 104, pp. 85-108.

Comme le souligne Abdelmalek SAYAD (2006)⁸²⁶, « *la mémoire et l'histoire de l'immigré commencent dès l'exil* ». Le moment d'entrée dans le pays de résidence constitue une étape de la trajectoire migratoire, celle de « *l'immigré* » et de « *ce double de l'émigré* ». De fait, la liminalité en situation d'exil suit les mêmes raisonnements de construction que les autres situations d'exclusion ou de différenciation. Toutefois, le concept se complexifie et les logiques de construction identitaires sont remises en question, lorsque l'intersectionnalité vient remettre en cause l'argument de la double identité.

1.2. Le franchissement du seuil au prisme de l'intersectionnalité

Dans son ouvrage intitulé « *Les rites de passage* », VAN GENNEP (1909)⁸²⁷ fut le premier à considérer le franchissement du seuil comme une situation liminale. Ses analyses serviront de références aux recherches sur la liminalité, s'intéressant à l'étude des groupes ou individus à caractéristiques spécifiques. Bertrand CABEDOCHÉ (2012)⁸²⁸ associe ce concept aux questions sociales qui mettent en relation des identités convergentes. C'est d'ailleurs lors d'une de ses conférences⁸²⁹, que nous avons pu, grâce à son analyse portant sur d'autres catégories de sujets, saisir la pertinence de cette approche pour notre recherche.

Le franchissement du seuil conditionne l'évolution d'un type particulier d'acteurs. Le passage est souvent facilité lorsqu'un contexte nouveau bouleverse l'ordre des choses. Dès lors, il est intéressant de faire le parallèle avec la forte politisation des transnationaux, durant la période révolutionnaire tunisienne, qui aurait permis l'accélération du processus transitionnel en Tunisie et, par conséquent, le développement d'un nouveau rapport à la citoyenneté, de la part des migrants et descendants de migrants tunisiens.

En effet, la socialisation de l'individu transnational et sa transformation en tant qu'acteur et décideur ici pour là-bas, a favorisé le bouleversement des rapports d'autorité qui étaient établis antérieurement, depuis de nombreuses décennies, aussi bien au niveau des politiques des immigrés

⁸²⁶ Abdelmalek, Sayad (2006) ; *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Éditions raisons d'agir.

⁸²⁷ Arnold, Van Gennep (1981) [1909] ; *Les rites de passage*. Etude systématique des rites, Paris, Picard.

⁸²⁸ Bertrand, Cabedoche(2012) ; « Enjeux contemporains de la recherche et des formations en journalisme en France à la lumière des « révolutions arabes » ». Article inédit. *Communication et développement*, n° 3, Beyrouth.

⁸²⁹La rencontre « Mouvements sociaux en ligne face aux mutations sociopolitiques et au processus de transition démocratique », a été organisée à Sidi Bou Saïd, du 12 au 14 avril 2012 avec le soutien du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) canadien

en France (Cf. Chapitre II) que dans le pays d'origine avec la dictature du régime de Ben Ali (Cf. Chapitre III).

Pour CALVEZ(1994), « franchir le seuil de l'institution, se familiariser avec ses rituels et ses règles, se socialiser avec d'autres membres de la société, sont des passages obligés pour tout individu avec ou sans handicap, même s'ils sont plus ou moins vécus consciemment par les intéressés ». ⁸³⁰

L'évolution de la situation des migrants tunisiens s'est effectuée selon deux formes de socialisation. La première a consisté en leur intégration dans le pays d'accueil et en l'acceptation des règles institutionnelles et politiques du nouveau territoire de résidence, impliquant quelquefois le renoncement à certains rituels du pays d'origine. La seconde, dans un contexte récent, pour le cas des Tunisiens à l'Étranger, s'est traduite à travers la prise en considération du nouveau cadre politique tunisien, après la révolution et la prise de conscience des capacités que le processus démocratique leur a permis de développer depuis le lieu de résidence. Le franchissement du seuil de la part des transnationaux tient compte, principalement, de ces deux caractéristiques et permet une redéfinition du rôle d'acteur des migrants et de leur descendance.

En nous basant sur l'étude de cas de Sébastien ⁸³¹, menée par Cornelia SCHNEIDER (2007) ⁸³², nous avons pu mettre en parallèle certaines perceptions, craintes et motivations dans le franchissement du seuil, à partir de l'affirmation d'un enquêté de l'entretien semi-directif (Chapitre VI).

Extrait de l'étude de cas de Sébastien :

Lorsque SHNEIDER interroge Sébastien, un enfant de 8 ans, hémiplégique découvrant sa nouvelle école, pour savoir comment il vit le changement d'école, l'enfant apporte une réponse spontanée très formelle :

« – Sébastien : on ne me laisse pas le choix, je suis obligé de rester dans cette école. [...] et aussi, le truc, c'est que mon père a fait beaucoup d'efforts pour me faire changer d'école, alors,

⁸³⁰ Marcel, Calvez (1994) ; « Le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité ». In: *Sciences sociales et santé*. Volume 12, n°1, 1994. Handicap : identités, représentations, théories, sous la direction de Alain Giami et Catherine le Galès. pp. 61-88.

⁸³¹ Un hémiplégique de 8 ans scolarisé dans une école du XX^{ème} arrondissement de Paris. Il a récemment changé d'établissement scolaire, ce qui fait ressortir la question de la mobilité et du changement d'environnement et de l'adaptation à un nouveau lieu scolaire, de nouveaux copains et un handicap présent.

⁸³² Cornelia, Schneider(2007) ; « Être intégré, être en marge, être reconnu ? L'enfant en situation de handicap et son statut social dans une classe ordinaire », *Education et sociétés* 2007/2 (n° 20), pp. 149-166.

maintenant... En fait, normalement, c'était pas celle-là, mon école, alors, le copain, le copain à mes parents, E., qui habite juste à côté, on a mis une étiquette où est écrit dessus et alors, voilà... pour que je devais être inscrit dans le XXe, sinon, je serais... et alors, il a fait tout ça, papa, et je peux pas... Avant, je pensais, c'est trop bien, cette école là-bas, elle est trop bien, tout ça. Après, je viens, j'essaie de faire des efforts pour l'aimer et à la fin, je commence à faire des efforts, des efforts, après, j'arrête de faire des efforts et je dis que je n'aime pas cette école. Voilà. – CS : Et tu l'as dit à tes parents ? – Sébastien : Là, je commence à aimer, mais... je vais essayer de m'habituer pour... pour, pour, pour faire plaisir à mon père, que, il a pas changé, il a pas fait pour rien.”

Extrait d'un entretien semi-directif avec un militant transnational tunisien : Comment vous vivez le changement politique de votre pays d'origine et pourquoi militez- vous pour la Tunisie ?

-Slim : “Je milite pour accomplir un devoir envers mon pays et ma communauté ici. Il faut que *quelqu'un s'y colle. Comme je n'ai trouvé personne pour dire ce que je pense, et comme je n'ai pas confiance aux politiques, je préfère défendre mes propres idées. En plus on a quitté le pays il y a 35 ans avec ma femme, c'était pour améliorer notre quotidien et celui de nos enfants. On voit comment ils sont rejetés ici les pauvres gamins, et là-bas aussi, ça commence, je me rends compte qu'ils n'ont pas de repères solides, il faut ben qu'on prenne les devants et qu'on ne soit pas venu pour rien.*”⁸³³

L'explication relative au cas de Sébastien, fournie par SHNEIDER, est intéressante à plusieurs niveaux : « *Sébastien vit sa situation comme un “itinéraire d'intégration inachevé”*. Il ne se sent pas chez lui dans la classe, il se sent sur un seuil. En même temps, il fait des efforts et *essaie d'éviter des effets de stigmatisation qui pourraient l'exclure davantage. Sébastien se trouve dans une position ambivalente, signe de la situation liminale : “doit-il, au nom de la vérité de l'interaction, se soumettre et se nier ? ou au contraire doit-il affirmer son identité et prendre le risque de ne pas profiter des relations sociales dont il a besoin pour se sentir exister ?* »⁸³⁴.

Dans son analyse, l'auteure expose, à la fois, les enjeux de la socialisation dans les rapports de domination imposés (se soumettre et se nier) et la question de l'affirmation qu'elle présente comme une mise en danger (prendre le risque). Ces deux questionnements déterminent le

⁸³³ Cornelia, Schneider (2007); *Op.Cit.* , p. 418

⁸³⁴ Idem

franchissement du seuil de l'enfant, souffrant d'un handicap et cherchant à s'intégrer, avec sa particularité, dans un nouvel environnement scolaire.

De l'autre côté, Slim, militant tunisien transnational, vit également sa situation comme un « *itinéraire d'intégration inachevé* » ; il est conscient de ne pas être chez lui (territoire d'origine). Parallèlement, il est récemment actif et engagé sur le plan politique et social pour son pays d'origine (militant transnational) et pour sa communauté expatriée (militant franco-tunisien, défenseur des droits des immigrés). Les efforts qu'il fournit sont empreints de pessimisme. Il semble déçu de la situation actuelle de ses enfants, qui « *n'ont pas de repères solides* ».

Slim tente d'atténuer les effets de stigmatisation qui pourraient exclure ses enfants, dans un avenir proche. Il se trouve également en situation liminale. Doit-il continuer à militer en sachant que les choses risquent de ne pas évoluer davantage, en France, pour les nouvelles générations issues de l'immigration ? Ou bien doit-il renoncer ici et militer pour là-bas, et contribuer légitimement au changement, en se faisant élire, en tant que représentant politique tunisien ?

L'analyse comparée est intéressante à deux niveaux. D'abord, elle permet de voir sous deux angles différents des situations de mobilité et d'intégration avec toutes les prises de risque que le franchissement du seuil engendre chez l'individu. Ensuite, c'est l'occasion de percevoir, à travers les craintes ressenties, le coût *de l'acte post liminal*⁸³⁵, en dépassant les contre-réactions de l'environnement telles que les stigmatisations, le rejet de l'Autre, la peur d'être mal représenté et mal défendu, ou encore la peur de décevoir l'entourage. Dans les deux cas, le changement de contexte est un catalyseur de liminalité.

Le franchissement du seuil s'établit, dans ce cas, dans l'intersectionnalité des différentes identités ou trajectoires. Sous l'angle d'étude du transnationalisme, les identités que nous pensions tiraillées dans la dualité de deux univers différents, sont remises en question par d'autres complexités.

En fait, un individu transnational porte en lui deux cultures et deux identités. Certes, il se définit et interagit dans deux pays (l'un d'appartenance et l'autre d'origine), mais l'étude des identités minoritaires spécifiques vient détrôner les logiques binaires ou monolithiques de la construction identitaire.

⁸³⁵Expression de nous-même

Ainsi, il est possible d'être une citoyenne ouvrière, femme et transnationale ou citoyen sourd et transnational, ou encore descendant de migrant natif du pays d'accueil, cadre, homosexuel, femme non-musulmane, transnationale, tunisienne, etc.

L'identité n'est pas, dans ce cas, assignée et définitivement figée. Au contraire, nous pensons qu'elle s'appuie sur un processus dynamique, faisant l'objet de négociations et d'arbitrages, en fonction des expériences migratoires et le parcours de vie ordinaire.

A travers les résultats de l'enquête menée auprès d'enfants en situation liminale (porteurs d'handicap dans un environnement scolaire et cherchant à franchir le seuil), SHNEIDER soutient l'idée d'une « *dé-essentialisation de la notion d'identité, en montrant la co-construction des identités personnelles et sociales qui reposent sur les interactions individuelles et collectives.* »⁸³⁶. Cette thèse est valable pour les individus placés à l'intersection de plusieurs catégories sociales, dominées et marginalisées au sein de la société. Ceci étant, l'interactionnisme permettrait le franchissement et la co-construction identitaire.

Dans cet ordre d'idées, des questionnements émergent de notre analyse comparative : A quelle catégorie se référer et revendiquer son appartenance, si l'individu est porteur de plus de deux critères identitaires spécifiques ?

Bien que l'intersectionnalité ait été initialement associée à l'afro-féminisme américain (CRENSHAW, 2005), le triptique du genre, de la classe et de l'origine ethnique a évolué vers d'autres rapports sociaux qui pouvaient eux-mêmes entraîner d'autres formes de différenciation (l'âge, l'orientation sexuelle, l'idéologie religieuse ou politique, etc.).

Il faut noter que « *l'intersectionnalité ne renvoie pas seulement à une position ou à une identité figée : elle peut aussi fonctionner comme argument ou comme mode de présentation de soi* » (JAUNAIT et CHAUVIN, 2012,)⁸³⁷. La nuance apportée par ces deux auteurs renforce le caractère insaisissable, institutionnellement, des identités spécifiques en intersection. Les interactions sont, certes, sociales, institutionnelles et politiques, mais la définition de ces critères d'identification est avant tout endogène, c'est-à-dire relevant d'une démarche personnelle ou communautaire.

⁸³⁶ Cornelia, Schneider (2007); *Op.Cit.* p. 418

⁸³⁷ Alexandre, Jaunait et Sébastien Chauvin (2012) ; « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 1, 2012, pp. 5-20.

Ces analyses font ressortir des éléments de réflexion qui nous semblent pertinents pour l'étude du transnationalisme politique tunisien en France. L'intersectionnalité a remis en question les rapports de dualité au niveau de l'identité transnationale. En conférant au concept d'intersectionnalité une définition plus large et en l'appliquant à d'autres minorités socialement différenciées, nous sommes en mesure de rendre compte de toute la complexité des identités spécifiques, ce qui permet de montrer que même les identités ordinaires, peuvent cumuler de multiples critères de différenciation.

La combinaison des analyses interactionnistes et de l'intersectionnalité est pertinente, dans notre travail. Elle permet de rendre compte des multiples dimensions des expériences ayant motivé les dynamiques sociales et politiques des migrants et de leur descendance. Dès lors, nous pouvons affirmer que la dimension subjective et productive de l'identité a toute sa place à côté de la dimension objective et héritée de l'identité.

Le franchissement du seuil est certes motivé par le contexte révolutionnaire tunisien, mais l'évolution du transnationalisme politique est liée à deux critères fondamentaux : l'expérience migratoire et le parcours de vie, dans le lieu de résidence.

La présence d'une dynamique communautaire ne serait qu'un levier complémentaire et contextuel, ne garantissant aucune permanence dans la construction de nouvelles identités. *L'empowerment individuel* aurait une influence plus productive sur *l'empowerment collectif*.

2- Quête de reconnaissance et empowerment à l'ère des crises globalisées

2.1. Quête de reconnaissance et construction de soi

Parmi les motifs de la participation citoyenne d'individus ayant une identité spécifique, se trouve le besoin de reconnaissance à l'égard du groupe dominant. Comme le montrent les résultats de nos entretiens semi-directifs (Cf. Chapitre VI), la nécessité d'exister et de prendre part à la société se révèle être une des motivations principales de l'implication politique.

Le tableau X (Q.31), pp.308-310, rend compte des motivations principales de la participation politique des acteurs du transnationalisme, à travers les termes utilisés.

En tenant compte de l'analyse des entretiens, la trans-citoyenneté serait liée à :

« la responsabilité », « l'identité », « l'implication », « la contribution », « l'appartenance ». Il s'agit principalement de « *défendre et de s'impliquer ici et là-bas* » et de « se sentir appartenir à ... ».

Les données énumérées, ci-dessus, n'auraient certainement pas été celles de citoyens français « de souche » (pour qui la reconnaissance citoyenne est acquise). Dès lors, nous saisissons, là, une nécessité de franchir le seuil de la société à travers une quête d'égalité et de reconnaissance en tant qu'acteur. Celle-ci passerait par la légitimation de l'acte citoyen des transnationaux.

Le besoin participatif se traduit par la nécessité d'être considéré comme membre à part entière, en passant du statut d'assisté à celui d'assistant (de sujet/agent à acteur). L'acte de vote permet d'obtenir la reconnaissance de ses pairs restés au pays et de devenir « un indigène de la tribu » (SIROTA)⁸³⁸. Grâce à l'évolution de leur statut, les transnationaux ont, non seulement la possibilité de s'exprimer et de voter, mais aussi de démontrer la maîtrise de l'action mise en jeu par le biais de *l'acte post liminal*, en participant au processus électoral, dans le territoire de résidence.

Le nouveau contexte politique et les nouvelles formes d'action citoyenne reflètent les profondes mutations des pratiques transnationales, qui seraient au tout début du cycle d'évolution. De fait, le rythme de changement de statut suit les étapes de la liminalité, c'est-à-dire du passage d'un statut à l'autre.

Bien que la particularité et le pluralisme identitaires et politiques des transnationaux ne permettent pas un affranchissement citoyen total (la liberté d'agir graduellement, c'est-à-dire en fonction des circonstances), les acteurs impliqués occupent dans les deux espaces une position liminale : ils ne sont ni entièrement intégrés au dispositif (la non prise en compte du HCTE, chapitre VII), ni entièrement exclus (la prise en compte des IRIEs à l'Etranger, chapitre IV). L'itinéraire de reconnaissance semble également inachevé.

La liminalité transparait à la fois dans **l'espace communautaire transnational** (à travers les comportements équivoques et neutralisants des transnationaux), dans **l'espace national** (les nationaux ne sont ni dans le rejet ni dans la prise en compte officielle du statut des Tunisiens à l'Etranger dans la Constitution Tunisienne) et dans **les représentations des acteurs du transnationalisme** (qui se cherchent encore à travers l'intersectionnalité des identités et des

⁸³⁸Régine, Sirota (1993);*Op.Cit.*, p.416

expériences migratoires). Ces aspects ambivalents de la construction de Soi font évoluer le transnationalisme tunisien vers une politisation des actes citoyens.

Certes, la reconnaissance identitaire se définit comme motif de vote et de participation au processus démocratique tunisien, mais elle tend progressivement à se transformer en motif politique, à travers ce premier passage à l'acte (être reconnu en tant que sujet à part entière). Dans l'initiative du premier franchissement du seuil, l'acte de reconnaissance identitaire et sociale laisse place à l'acte politique transnational.

A travers ce cheminement, le citoyen va pouvoir exprimer ce pourquoi il a besoin d'être reconnu et étendre ce besoin de reconnaissance jusqu'à l'action politique ici et là-bas. Nous pensons, dès lors, que l'acte participatif, motivé par la quête de reconnaissance, annonce et éveille d'autres motifs « inconsciemment ignorés », jusqu'à présent, par les transnationaux, tels que l'action politique.

C'est en effet à travers les premières mobilisations autour du processus démocratique en Tunisie que l'auto-gestion des transnationaux tunisiens et la construction de l'entité politique transnationale tunisienne vont émerger progressivement. Ce processus local, amorcé par le processus national, nécessite un temps relativement long pour prendre sens et forme.

C'est sans doute dans le cheminement social de la construction de soi que la construction de nous prend un sens politique. Les acteurs du transnationalisme acquièrent progressivement l'expérience nécessaire à la défense de la communauté. Ces acteurs vont s'organiser, se former, s'attribuer des rôles, se mettre en concurrence entre représentants et atteindre, par ce nouveau jeu participatif, leur deuxième franchissement du seuil.

Une interférence pluridisciplinaire entre la sociologie électorale, la sociologie politique, la psychologie sociale et la sociologie de l'immigration est nécessaire pour comprendre le phénomène transnational dans sa globalité.

L'articulation des différents champs nous amène à établir un parallèle entre l'individu ayant une identité spécifique (l'immigré ou descendant d'immigrés), d'une part, les formes et motifs de participation électorale de ces deux catégories de sujets, d'autre part.

L'enjeu est triple : acquérir son indépendance en tant qu'acteur du système (ou des systèmes), maintenir un lien avec le pays d'origine et pouvoir transférer et pérenniser ces acquis auprès des nouvelles générations.

2.2. Empowerment et double loyauté : le processus d'autonomisation du transnationalisme

En s'engageant dans la mise en place du processus démocratique tunisien, les transnationaux abandonnent leur statut de citoyens passifs pour acquérir, progressivement, un nouveau statut qui leur confère un rôle d'acteurs reconnus dans les deux territoires.

Ce changement se concrétise, d'abord, à travers l'appui à la Société Civile tunisienne aux niveaux tant formel qu'informel, à l'échelle nationale et transnationale, puis par le biais de l'acte électoral à distance.

L'empowerment⁸³⁹ des acteurs transnationaux concrétise l'accès au pouvoir d'action par l'engagement trans-citoyen. Le terme empowerment (Cf. Chapitre IV), rappelons-le, désigne la capacité d'action et le processus permettant de la réaliser (SCHUCK et al. 1995 : 309)⁸⁴⁰.

En s'élevant à un stade de décision autosuffisant, les acteurs du transnationalisme gagnent leur autonomie d'action et disposent de ressources suffisantes pour développer le *pouvoir d'agir*. Comme le souligne NINACS (2002), l'empowerment propose « *le développement d'un milieu par l'augmentation d'une force de ses membres les plus fragiles* »⁸⁴¹

La situation liminale des transnationaux leur permet de passer d'un rôle passif et vulnérable vers un rôle puissant, autonome et actif. Le passage d'un statut à l'autre s'effectue, d'abord, à travers une prise de conscience individuelle (empowerment individuel) qui gagne progressivement en force, avec le constat d'une prise de conscience collective (empowerment collectif). Nous soutenons l'idée selon laquelle les acteurs transnationaux de premier rang (militants, candidats politiques, représentants associatifs, etc.) répondent à la logique de cette étape.

En revanche, ce raisonnement peut s'inverser selon l'itinéraire et l'expérience migratoire de l'individu. En effet, certains acteurs, souvent les plus faibles ou les plus passifs, ont besoin d'une impulsion collective pour se retrouver en situation liminale et basculer vers un empowerment individuel. L'étape de co construction de soi est plus lente pour cette catégorie d'individus et nécessite, le plus souvent, un accompagnement de leurs pairs.

⁸³⁹Dorothy , Atkinson (2004); "Research and empowerment : involving people with learning difficulties in oral and life history research", *Disability & Society*-19-7, pp.691-702

⁸⁴⁰Peter H., Schuck(1998); *Op.Cit.*, p.198

⁸⁴¹William A., Ninacs (2002) ; *Op.Cit.*, p.199

En outre, la liminalité permet le passage de « la double absence » (SAYAD 1998) à « la double loyauté » (BOULANGER 2017)⁸⁴², d'acteurs passifs et absents, dans les deux espaces publics territoriaux, à acteurs doublement engagés. Là encore, le transfert de rôle s'effectue de manière graduelle, en conformité avec nos premières observations (présentées précédemment).

De fait, les éléments déclencheurs de la première phase d'empowerment individuel, d'une partie active des acteurs transnationaux entraînent l'empowerment collectif. Une chaîne d'action qui passe par une situation liminale, pour acquérir progressivement une autonomie collective et expliciter les motifs de politisation.

Nous illustrons nos observations par un schéma explicatif qui démontre, selon nous, la construction et l'évolution du transnationalisme politique.

Actions graduelles :

- Etape 1- Situation Ordinaire (double absence)
- Etape 2- Nouveau contexte ou évènement déclencheur
- Etape 3- Situation liminale (statut transitoire)
- Etape 4- Identification des besoins (reconnaissance, changement de statut, etc.)
- Etape 5- Empowerment Individuel (affirmation et émergence des identités transnationales dans l'espace public)
- Etape 6- Actions significatives des acteurs du transnationalisme politique (militants politiques et acteurs associatifs)
- Etape 7- Empowerment collectif (identification aux acteurs transnationaux, nouvelles identités émergentes et implication dans les deux territoires)
- Etape 8- Fabrique de la trans-citoyenneté (auto-gestion, formation, organisation et structuration associative)
- Etape 9- Politisation du groupe communautaire, démocratisation et sauvegarde des actions menées (pérennisation et transfert)

⁸⁴²Ghislaine Boulanger (2017) ; « Voir double, être double. Désir, appartenance, reconnaissance et évasion au cours du travail psychodynamique avec des immigrants », *Le Coq-héron*, vol. 230, no. 3, 2017, pp. 9-24.

Etape 10- Situation nouvelle (affirmation de la double citoyenneté et de la double loyauté)

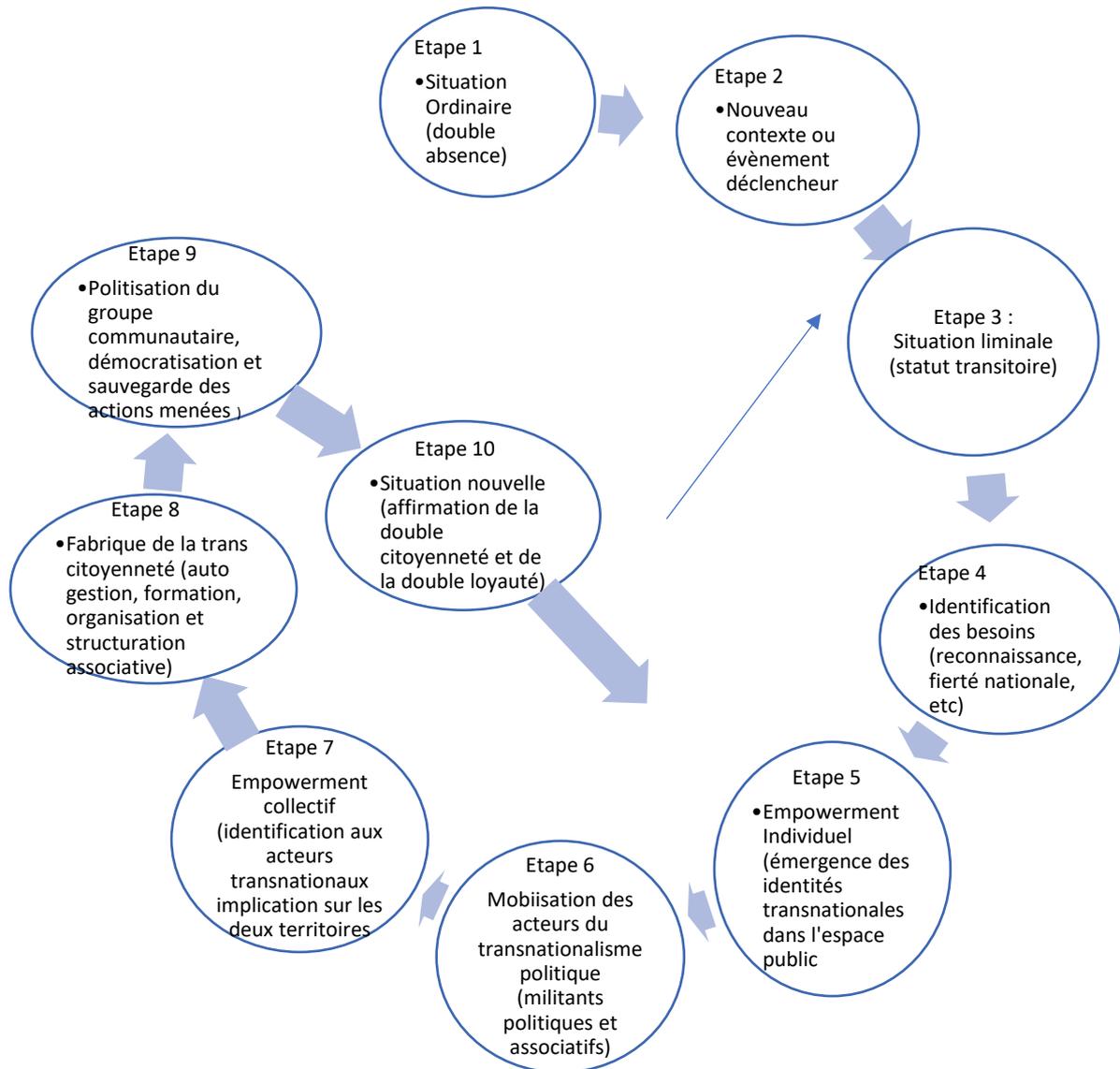


Schéma 6 - Les étapes de construction du transnationalisme politique

La synthèse des étapes du processus de construction du transnationalisme politique, présentée dans le schéma ci-dessus, nous permet de répondre à la problématique de cette recherche, ayant trait, entre autres, aux motifs de la politisation inédite des transnationaux.

A la lecture de ce schéma, nous nous rendons compte que l'acte électoral à distance s'est effectué entre **l'étape 2** et **l'étape 4**, soit en pleine situation liminale (**étape 3**). Ce qui revient à

dire que dans les premières années qui ont suivi ladite révolution tunisienne, l'acte électoral était un acte symbolique d'appartenance nationale, de fierté et de quête de reconnaissance beaucoup plus qu'un acte politique. Pour prétendre à un vote réfléchi et préparé, il aurait fallu être à **l'étape 8 / 9 / 10**.

D'ailleurs, Hatem M'RAD (2013), explique en partie ce phénomène de gestation politique chez les nationaux dans son analyse de la pensée « contre-révolutionnaire ». « La contre révolution, comme action ou comme pensée naît plutôt à la suite de l'approfondissement même de la révolution. C'est l'intensification de la révolution qui la propulse »⁸⁴³. C'est en effet dans la logique de l'action collective que l'acte électoral et trans-électoral se révéleront non fondée (au sens théorique) dans un premier temps. Il faudra attendre le franchissement du seuil politique pour que le vote prenne réellement du sens.

Ce décalage au niveau de l'émergence du transnationalisme politique tunisien pourrait expliquer une prédominance des motifs du vote orientés vers les besoins de **l'étape 3** (reconnaissance, sentiment de fierté nationale, besoin d'appartenance, amour pour le pays, etc.). Les choix du candidat, du parti ou du programme sont secondaires, ou alors réduits à des référents symboliques : « le parti laïc » (Nida Tounes), « le parti islamique » (Ennahdha), « le parti du millionnaire, qui a fait fortune en Lybie » (UPL, Slim Riahi) , « le parti de l'homme d'affaires qui a acheté une chaîne de télévision » (El Aridha, Hachmi Hamdi), « le parti du mécréant, qui ne croit pas en dieu » (Le Front Populaire avec Hama Hammami), etc.

Bien que le vote à distance, dans un nouveau processus de démocratisation, soit fondamentalement un acte révolutionnaire, sa maîtrise est encore un long processus de construction d'une citoyenneté délaissée.

L'évolution des consciences et l'affirmation des valeurs citoyennes jouent un rôle fondamental dans l'évolution des formes de pratiques citoyennes et politiques , réfléchies et assumées , des transnationaux. Il faudra, ce nous semble, attendre une quinzaine d'années (soit 2 autres élections législatives en Tunisie) pour que les étapes de construction du transnationalisme soient complètement développées et agrégées par l'ensemble des acteurs concernés.

Toutefois, nous nous posons légitimement la question de savoir si la construction du transnationalisme tunisien et son évolution rejoignent les cycles usuels de construction citoyenne

⁸⁴³ Hatem, M'rad (2013), La contre-révolution en Tunisie. Les islamistes d'Ennahdha : entre la révolution et la contre-révolution. Association Tunisienne d'Etudes Politiques. Les conférences de l'ATEP. Décembre 2012.221. p

ou si nous avons réellement affaire à un nouveau modèle de citoyenneté avec ses risques, ses forces et ses faiblesses.

3- Nouveaux modèles de citoyenneté ou citoyenneté en voie de développement⁸⁴⁴ ?

3.1. Le coût de *l'acte post-liminal* : comparaison avec d'autres transnationaux ayant franchi le seuil (cas des Mexicains aux Etats-Unis)

Compte tenu de nos analyses, nous affirmons que la liminalité joue un rôle important dans la construction du transnationalisme. Il convient de souligner également la pertinence du coût de *l'acte post-liminal* qui concrétise une volonté de changement comportemental dans les deux espaces publics, occupés par les migrants et descendants de migrants tunisiens.

En effet, le nouveau contexte a entraîné une situation liminale qui, à son tour, a offert des possibilités d'action et de transformation de la condition des transnationaux. C'est donc précisément l'action engagée, après la situation liminale, qui suscite, ici, tout notre intérêt (c'est-à-dire, à partir de l'étape 4 du schéma 6, p. 416).

Quel est le degré de cherté du passage à l'acte ? Est-ce seulement une volonté de changement de statut ou bien y a-t-il dans, le passage à l'acte, une lutte réfléchie et préparée ? Alors que les Tunisiens à l'Etranger sont encore au stade d'expérimentation de ce nouveau paysage social et politique, depuis leur pays de résidence, d'autres transnationaux, par leurs expériences migratoires moins restrictives, ont déjà développé *l'empowerment individuel* et collectif .

Dans ce qui suit, nous présentons quelques travaux réalisés sur l'évolution des pratiques politiques des Mexicains résidant aux Etats-Unis. Ce travail nous permettra d'envisager des pistes de réflexion sur l'avenir d'une citoyenneté transnationale tunisienne en voie de développement.

L'identité politique des Mexicains résidant aux Etats-Unis est multiple. Les travaux portant sur les élections les plus récentes, et notamment celles de 2012, montrent que cette communauté est encore largement l'objet d'un enjeu entre Républicains et Démocrates (VAGNOUX 2013).⁸⁴⁵

Jean Michel LAFLEUR (2013)⁸⁴⁶a étudié la mobilisation des Mexicains aux Etats-Unis , lors des élections présidentielles mexicaines de 2006 et de 2012. En analysant l'évolution du débat sur le droit de vote à distance, sur la scène politique mexicaine, l'auteur constate une faible

⁸⁴⁴Expression de nous-même

⁸⁴⁵ Isabelle, Vagnoux (2013) ; « Entre progrès, obstacles et promesses d'avenir : la place des Hispaniques dans le jeu politique américain », *Politique américaine*, vol. 21, no. 1, pp. 31-52.

⁸⁴⁶ Jean-Michel, Lafleur(2013-b) ; « Le vote à distance des migrants mexicains : quel impact pour la diaspora dans le champ politique du pays d'origine ? », *Politique américaine*, vol. 21, no. 1, 2013, pp. 143-164.

mobilisation transnationale, lors des deux dernières élections. Les analyses qui ressortent de ses travaux rejoignent celles que nous avons effectuées sur l'évolution du transnationalisme politique tunisien. En effet, l'octroi du droit de vote aux transnationaux mexicains remplit une fonction principalement symbolique, comme c'est le cas pour les droits accordés aux Tunisiens à l'Etranger.

Or, contrairement aux transnationaux mexicains qui ont réussi le franchissement du seuil social et politique, à travers une participation significative des acteurs politiques et économiques du transnationalisme mexicain (étapes 5 et 6 du schéma 6), les Tunisiens à l'Etranger n'ont pas encore réussi à dépasser le stade symbolique, encore très présent dans les motifs de vote à distance (schéma 6- étapes 3 et 4).

Longtemps oubliés et méprisés par les autorités mexicaines, les transnationaux mexicains aux Etats-Unis ont cherché un statut officiel dans leur pays d'origine, à l'instar de la première des longues luttes entamée par les Tunisiens à l'Etranger, après la révolution tunisienne de 2011.

Comme le souligne LAFLEUR (2013)⁸⁴⁷, les élections mexicaines de 2006 et de 2012 montrent les limites de l'exercice du vote. Ce nouveau droit demeure largement symbolique. Néanmoins, de récents travaux effectués en 2013(VAGNOUX ; LAFLEUR) ont montré la faible participation des transnationaux mexicains au vote à distance pour leur pays d'origine. Cela présage-t-il un futur affaiblissement du vote à distance pour la Tunisie, dans quelques années ?

Le lobbying économique mexicain, exposé au chapitre II, démontre l'évolution de ces formes de communauté vers un transnationalisme politique. VAGNOUX (2013)⁸⁴⁸ rappelle les 40% de voix hispaniques en faveur d'Obama, lors de la présidentielle de 2008.

En 2012, les voix des transnationaux tunisiens résidant sur le territoire français, en capacité et en droit de voter, ont probablement été nombreuses en faveur du candidat François HOLLANDE, face à celui du parti d'extrême droite (FN).

Finalement, en focalisant sur les perspectives d'avenir et les formes d'évolution du transnationalisme politique, nous ne pouvons occulter la question des nouvelles générations de Tunisiens à l'Etranger, dont une grande proportion est native du pays d'accueil.

Pour ce qui est de la question générationnelle des transnationaux mexicains aux Etats-Unis, VAGNOUX (2013) affirme que les différences générationnelles se retrouvent au niveau de

⁸⁴⁷ Jean-Michel, Lafleur(2013-b) ; *Op.Cit.*p. 429

⁸⁴⁸Isabelle, Vagnoux (2013) ; "entre progrès, obstacles et promesses d'avenir, la place des Hispaniques dans le jeu politique américain". *Politique américaine*. Vol.20.n°1.p.31-52

l'appartenance religieuse, avec une évolution vers le protestantisme, comme le développe Gaston ESPINOSA⁸⁴⁹, dans l'article où il analyse les caractéristiques religieuses de la minorité.

Il va sans dire que le cas des transnationaux mexicains est similaire à celui des transnationaux tunisiens. En effet, les nouvelles générations, composées essentiellement de natifs du pays d'accueil, sont généralement différenciées de par leur niveau d'appartenance religieuse. Nous avons abouti à ce constat grâce à nos observations de terrain, nos échanges avec la communauté et la présence « ostensible » de jeunes tunisiennes portant le foulard et de jeunes tunisiens ayant une barbe ou portant des habits traditionnels musulmans, lors des journées de vote, de nombreuses manifestations et de réunions publiques de préparation électorale.

De par ces constatations, nous sommes à même de nous interroger sur l'aspect cumulatif de nos deux principales observations, que l'étude comparative avec les transnationaux mexicains nous a aidée à formaliser.

En effet, si le taux de participation trans-électoral est voué à s'affaiblir (constat de LAFLEUR pour le cas des Mexicains aux Etats-Unis) et que les nouvelles générations de Tunisiens à l'Etranger, surtout natifs en France, sont différenciées de par leur appartenance religieuse à l'instar des constatations de VAGNOUX pour les mêmes sujets mexicains), nous risquons d'assister à une dénationalisation ou post nationalisation des descendants de migrants tunisiens.

Cette situation est susceptible d'instaurer une distance considérable entre ces citoyens et l'intérêt national pour les deux territoires et, par voie de conséquence, entraîner de nouvelles formes d'engagements trans-citoyens, en mesure de leur permettre d'établir des repères et des formes d'identification, qu'ils n'ont pu trouver dans leur environnement direct (local et trans-local).

Ceci étant, la mosaïque transnationale tunisienne permet-elle de définir la cherté de l'acte citoyen et trans-citoyen ? L'évolution des pratiques politiques des transnationaux tunisiens dessine-telle un nouveau paradigme citoyen, ou bien suivons-nous un cycle qui construit son propre mouvement social en fonction de l'expérience migratoire ?

3.2. Néophytisme des transnationaux tunisiens et *coût de l'acte citoyen*

⁸⁴⁹Cité par Isabelle, Vagnoux (2013) ; Idem

Pour répondre aux derniers questionnements portant sur les perspectives d'avenir du transnationalisme politique tunisien, nous nous sommes interrogée sur le coût de leur acte citoyen. Cet axe nous permettra de comprendre si l'expérience de la révolution tunisienne a démarqué ces individus et conditionné, en quelque sorte, l'évolution des formes de pratique transnationale.

Autrement dit, les Tunisiens à l'Étranger forment-ils une communauté semblable à celle des Algériens ou des Marocains, arrivés eux aussi massivement en France dans les années 70, ou bien constituent-ils une exception dans le paysage français contemporain, du fait de la démocratisation de leur pays d'origine ?

Si les similitudes culturelles et économiques avec les autres catégories de migrants maghrébins sont, dans l'ensemble, marquées, on ne peut totalement rejeter la notion *d'exception* tunisienne, du fait du soulèvement populaire et d'une démocratisation, relativement réussie. C'est pourquoi, nous avons mis l'accent sur les formes de néophytisme citoyen des transnationaux tunisiens.

Le terme néophytisme prend son origine du latin ecclésiastique, *neophytus*, qui signifie le nouveau converti. Plus tard, l'usage du terme s'étendra vers d'autres champs que le religieux. Il concernera la conversion à une doctrine, une opinion ou un parti.

En rapport avec notre contexte, nous qualifions de néophyte tout individu qui adopte nouvellement, une opinion, adhère à un parti ou à une nouvelle forme de pratique liée à un contexte novateur, attractif et contaminant sur le plan social et politique. L'effet de contamination exercé sur les transnationaux nous a particulièrement interpellée. Cela découle du fait que la déterritorialisation du néophytisme national tunisien a eu un impact marquant sur l'évolution de la citoyenneté des migrants et des descendants de migrants tunisiens, faisant de ces individus des citoyens atypiques. En effet, plusieurs constatations nous amènent à percevoir cette catégorie de migrants comme étant « exceptionnelle » et singulière.

D'une part, il convient de rappeler que la participation politique en Tunisie est liée aux formes de « néophytisme », qui ont largement imprégné le pays. C'est donc avant tout une attitude émergente dans le pays d'origine, qui a entraîné des pratiques politiques et des dynamiques plurielles imprévisibles et improvisées, dans un contexte de transition démocratique.

D'autre part, comme nous l'avons constaté dans le chapitre V, le mimétisme national qui découle, en partie, du sentiment de fierté d'appartenance nationale (ce que l'on retrouve dans un

des items de notre questionnaire, chapitre V) et qui est ressorti à travers les résultats du vote, démontre une déterritorialisation contextuelle et comportementale assez notoire.

Compte tenu de leur situation liminale (ils ne sont ni entièrement intégrés à la nation tunisienne, ni entièrement intégrés à la nation du pays de résidence), les transnationaux ont développé une autre forme de néophytisme propre à leurs expériences migratoires et empreinte des pratiques nationales des deux pays.

L'étude menée dans la présente recherche a révélé des profils d'électeurs aussi riches que variés, du point de vue des expériences migratoires. En outre, nous constatons que l'environnement sociopolitique exerce une plus grande influence sur les comportements électoraux des migrants tunisiens transnationaux. En effet, tout dépend du contexte, des moyens humains et matériels mis en place ainsi que de la prédisposition de l'électeur, dans son espace territorial de résidence.

De ce point de vue, les interférences, que nous qualifions de « bijections », sont relativement sensibles, poreuses et graduelles chez le votant à distance. C'est pour cette raison que nos résultats montrent des tendances politiques qui s'équivalent entre votants nationaux et votants à distance. C'est également dans cet ordre d'idées que les attitudes sont contaminées jusque dans la mise en place de nouvelles formes de pratiques citoyennes, dans le pays de résidence.

Dans le sillage des premiers travaux consacrés aux formations sociales transnationales (chapitre I), la littérature portant sur les migrations a mis en exergue la richesse des formes de pratiques transnationales, à travers les expériences migratoires et les réseaux reliant pays d'émigration et pays d'immigration. Or, combien de migrants originaires des pays arabes ont vu leur pays d'origine se transformer politiquement ? Combien de transnationaux ont pu trouver un équilibre entre les pratiques démocratiques des pays d'accueil et celles de leurs compatriotes restés au pays ?

Il est certain que le contexte révolutionnaire tunisien met d'emblée les transnationaux dans une situation particulière, marquée par le néophytisme. De même, il est certain que les nouvelles ressources offertes à ces individus les placent dans une catégorie nouvelle, non sans risques, dans un contexte de crises globalisées.

Dès lors, pour les transnationaux, l'enjeu est triple: 1. Réussir l'accompagnement du processus démocratique du pays d'origine ; 2. Sortir de la liminalité et réussir la construction de leur citoyenneté ici et là-bas ; 3. S'affranchir de toute menace extrémiste, qu'appellent ces

nouvelles formes de pratiques transnationales, en quête de citoyens désaffiliés sur le plan identitaire et national.

Cette étude nous a éclairée sur la construction d'un espace identitaire et social propre à la trajectoire des électeurs, dans lequel vient se greffer un ensemble de connecteurs symboliques. C'est pourquoi, nous distinguons les transferts sociaux des pratiques organisées d'externalisation politique. Nous différencions également le vote déterminé (étapes 8, 9 et 10 du schéma 6, p. 427) du vote indéterminé (étapes 3 et 4 du même schéma).

Le néophytisme, révélé dans le comportement électoral des Tunisiens en France, prend racine de ces paramètres. Il se prolonge et se définit en fonction des dynamiques locales, dans l'espace politique français, allant jusqu'à donner un sens bilatéral à l'acte électoral ici pour là-bas.

En cherchant, avant tout, à suivre et à soutenir les démarches de la communauté nationale, dans l'intention de la renforcer et l'aider dans le processus de démocratisation, les acteurs tunisiens du transnationalisme ont commencé à se libérer du disempowered (de l'emprise de l'Etat ou des Etats sur les individus). Ce premier détachement, qui a neutralisé leur capacité d'action, a permis l'appropriation, par les transnationaux, d'espaces de valorisation, d'entraide, d'appartenance ou d'intérêts généraux. Le coût de l'acte citoyen est justifié par l'ensemble des avantages offerts aux transnationaux.

Cette forme d'éveil à la citoyenneté a façonné activement l'itinéraire propre des transnationaux, sans qu'une quelconque conduite, ni restriction institutionnelle, leur ait été imposée. Si ces pratiques réussissent à se structurer davantage, à se ritualiser (par les actions associatives), à être maintenues et entretenues par des formations et des transferts de savoir aux nouvelles générations, l'évolution du transnationalisme tunisien se démarquera des autres formes de transnationalisme issues des pays arabes ou d'Afrique, de religion musulmane. Passer le cap du biais politique et social nécessite également de passer le cap du biais culturel. Là réside la singularité et la force de ces acteurs, mais là aussi résident les menaces.

Conclusion du chapitre IX

Dans ce dernier chapitre, nous avons analysé les différentes situations ayant favorisé l'évolution politique des transnationaux tunisiens. D'abord, en raison du nouveau contexte post-révolutionnaire du pays d'origine, qui a déclenché la situation de liminalité, puis à travers l'évolution post liminale, ayant entraîné de nouvelles formes de pratique trans-citoyenne.

Les analyses présentées, dans ce chapitre, ont apporté des réponses à la thématique principale relative aux motifs du vote à distance, d'une catégorie particulière de Tunisiens. Nous affirmons, avec toutes réserves, que la politisation inédite des transnationaux tunisiens est inhérente au changement de leur statut.

Les étapes de mutation ont suivi plusieurs phases : situation ordinaire, situation liminale, quête de reconnaissance et d'affirmation, besoin de reconstruire un itinéraire social, politique et identitaire, en se mettant en phase avec les nationaux du pays et en répondant à leurs propres attentes.

L'illustration des divers mécanismes, par un schéma d'étapes graduelles, a rendu la construction du transnationalisme tunisien beaucoup plus explicite. Dès lors, nous avons constaté le caractère anticipé et prématuré du vote à distance, dans un nouveau contexte de démocratisation.

Ce vote a eu lieu juste après l'étape de situation liminale, à un moment où l'électeur à distance n'a pas encore saisi les enjeux collectifs et personnels. Tout s'aborde, donc, dans une dimension symbolique, à ce stade-là (étape 4 du schéma 6, p.427).

Fort de ce constat, nous avons approfondi notre analyse et envisagé des pistes de réflexion, en nous basant sur des études comparatives portant non seulement sur l'identité en situation liminale, mais également sur les transnationaux ayant franchi le seuil social et politique, à l'instar des Mexicains aux Etats-Unis.

L'électeur tunisien à distance s'est révélé néophyte et en pleine construction sociale et politique. La mosaïque de profils identitaires ne peut présager de constance dans les dynamiques déjà mises en place. La question politique est en même temps idéologique, culturelle et générationnelle.

Sachant qu'une bonne proportion de transnationaux, les jeunes de moins de 18 ans (plus de 450000, soit 37.50%), est dépourvue du droit de vote, reste largement sous-représentée, il y a là des obstacles, des défis mais sans doute des perspectives prometteuses. C'est dans ce sens que cette catégorie de Tunisiens à l'Etranger constitue une force et en même temps peut, être ou représenter une menace, dans un contexte de mondialisation et d'internationalisation de la question des extrémismes islamistes.

CONCLUSION GENERALE : Etat des Lieux et perspectives d'avenir du transnationalisme politique

A. Ce que nous retenons : Les ressources mobilisées

1. Le transnationalisme : un concept théorisé et institutionnalisé

Le concept de transnationalisme a séduit des chercheurs en sciences sociales , de tous horizons disciplinaires , par le caractère novateur qu'il renferme, les réflexions qu'il suscite , les bouleversements sociaux qu'il déclenche et anime à un niveau local, national et transnational. Les expériences migratoires ont façonné l'individualité, transformant les sociétés dans lesquelles le migrant a pris racine.

C'est à travers les trajectoires individuelles et les relations inter-ethniques, à l'échelle nationale et internationale, que les dynamiques sociales produites d'un groupe à l'autre, au sein d'un même espace, deviennent déterminantes dans la construction ou le renforcement des identités sociales. De plus, pour se construire dans la société d'accueil, le migrant a besoin d'identifier son passé (sa source) pour donner sens à son présent et mieux appréhender son futur.

Le transnationalisme a non seulement permis la sauvegarde du patrimoine immatériel du pays d'origine, mais a constitué, également, un levier incontestable dans le développement des pays encore fragilisés, aux niveaux économique et politique. C'est notamment par la présence des migrants, sédentarisés dans les pays d'accueil, que l'équilibre des forces institutionnelles et politiques se trouve profondément remis en question. En effet, l'intégration des migrants dans les pays européens relève d'une question relativement complexe.

L'étude de l'évolution des politiques migratoires en Europe et aux Etats-Unis, a été révélatrice du creuset entre les migrants et le pays d'accueil, notamment depuis l'installation durable de ceux-ci, avec tout ce que cette nouvelle condition entraîne comme possibilités et soulève comme obstacles à tous les niveaux et pour tous les acteurs concernés.

Il convient de rappeler que l'adhésion au système de valeurs français fait du migrant, et de sa descendance, des citoyens à part entière (en adhérant aux valeurs républicaines, en ayant des droits et devoirs civiques et en respectant la laïcité). Pour certains citoyens issus de l'immigration maghrébine, dont une majorité de confession musulmane, l'intégration a été difficile et ressentie comme offensive.

De plus, l'adhésion aux valeurs républicaines a été comprise, par certains, comme un renoncement à certaines valeurs culturelles et religieuses. Cette dichotomie a été rejetée par une partie de cette communauté, qui s'est enracinée, à travers une lutte identitaire, dans l'espace du pays d'accueil.

D'un autre côté, les politiques des immigrés du pays de résidence, ont davantage creusé le fossé existant avec les migrants, accentuant des formes de communautarisme, qui s'érigent progressivement dans l'espace d'accueil du transnationalisme politique. Pour cause, même si les droits civiques sont finalement accordés aux citoyens issus de l'immigration, détenteurs de la nationalité française, dans les faits, l'égalité citoyenne est encore discutable face aux mesures restrictives, héritées des premières politiques migratoires européennes.

Ce constat d'échec s'est traduit, entre autres, par une faible participation politique des migrants et de leurs descendants. En outre, les désignations et les représentations institutionnelles, politiques et médiatiques à l'égard des catégories de citoyens français issus de l'immigration ont inévitablement spolié les derniers espoirs d'égalité citoyenne. Pourtant, les individus aux identités spécifiques évoluent dans ces mêmes espaces et maintiennent un désir profond d'affranchissement social.

Le grand nombre de difficultés, que nous avons eu l'occasion de relever, est dû à la réticence des décideurs à s'appuyer sur une réflexion transnationale, parfois même au manque d'anticipation de l'impact que des lois juridictionnelles sur l'immigration peuvent engendrer sur le plan sociopolitique. C'est précisément dans ces contradictions institutionnelles et politiques que les dynamiques de substitution, que l'on qualifie de trans-citoyennes, sont rendues fertiles.

Ces dynamiques extra-territoriales se manifestent à travers l'adhésion aux valeurs citoyennes du pays d'origine et l'affiliation à d'autres organisations mondiales, résultat d'une forte désaffiliation avec le pays d'accueil, parfois même avec le pays d'origine. Nous pensons notamment aux mouvements idéologiques contemporains prônant l'extrémisme dit islamique. L'adhésion à ces nouvelles valeurs passe par des pratiques trans-citoyennes et transnationales. C'est là un phénomène contemporain qui ne peut laisser le chercheur indifférent dans l'étude de la construction du transnationalisme tunisien, après la chute du régime dictatorial du président Zine El Abidine Ben Ali.

En nous intéressant à ce champ de recherche, en particulier à travers l'expérience tunisienne depuis la révolution de 2011, nous avons saisi la pertinence d'étudier le phénomène

pour contribuer, modestement, au progrès la recherche scientifique sur la question du transnationalisme politique.

Forte des constats précédents, un questionnement bien précis a nourri notre recherche doctorale : Pourquoi les transnationaux tunisiens, non-préparés, longtemps désintéressés de la participation politique aussi bien dans leur pays d'origine que dans leur pays d'accueil , se sont-ils mis , soudainement , à voter à distance, à participer au processus démocratique en Tunisie, depuis leur territoire de résidence et à défendre des droits communautaires, au point de devenir des acteurs politiques transnationaux ?

Dans cette recherche, nous avons ambitionné, d'apporter des réponses inhérentes à la politisation inédite de cette catégorie de transnationaux, en prenant le territoire rhônalpin comme terrain de recherche et d'observation. En fonction de ce choix, nous avons émis des hypothèses en rapport avec trois motifs principaux, à sa : 1- la désaffiliation avec le pays d'accueil , due souvent aux désignations ou représentations dont ils sont l'objet , aux politiques restrictives ou aux politiques des immigrés adoptées dans le pays de résidence à l'égard des migrants ;2- les motivations d'ordre affectif (sentiment d'appartenance et fierté nationale, amour pour le pays) ;3- l'influence de l'environnement (géographique, familial, cultuel, culturel, associatif, politique, etc.).

Nous avons organisé notre étude en IX chapitres, en prenant soin de présenter les différents champs disciplinaires, pouvant apporter des éléments de réponse à notre problématique. Pour étudier le transnationalisme politique, nous avons jugé pertinent de nous inscrire dans l'interdisciplinarité.

Dans le chapitre I, l'étude historique, sociologique, politiste et géographique des circulations migratoires nous a éclairé sur les expériences des migrants investis dans diverses formes d'engagement pour le pays d'origine. Le transnationalisme économique, ou de développement (« Partir pour mieux rester », « partir pour ceux qui restent », etc.) constitue la première pratique transnationale identifiée par les chercheurs. L'investissement individuel et collectif, du local au trans-local, constitue le socle du transnationalisme. Quelles que soient les actions menées (économique, de développement personnel ou collectif, politique ou culturel), l'évolution du transnational réside dans le souci de contribution et d'entraide « pour ceux qui restent ». Mais qu'est-ce qui motive « ceux qui partent » à retourner, alors que les conditions matérielles du migrant sont suffisantes dans le pays d'accueil ?

En parcourant de nombreux travaux, nous avons compris que les désignations et les représentations du migrant ici et là-bas ont un impact sur son affiliation sociale, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Nous avons démontré que les dynamiques suscitées par les migrants, ou leurs descendants, sont purement contextuelles (en rapport avec la période post-coloniale, pour le pays de résidence, ou la période post-révolutionnaire tunisienne, pour le pays d'origine).

En cherchant à définir les concepts de diaspora et de transnationalisme, nous avons choisi le second qui, selon nous, caractérise, avec plus de précision, l'évolution des individus dans les deux espaces territoriaux occupés. C'est aussi le concept qui caractérise le plus la diversité des trajectoires, ainsi que la variété des liens motivant l'engagement politique envers le pays d'origine.

Dès lors, si l'étude du concept s'est révélée encore incomplète sur le plan de la recherche scientifique, c'est, d'une part, du fait de l'insaisissabilité de ces formes de pratiques transnationales (les recherches ont accordé un intérêt aux questions locales et nationales relevant de la politique *d'immigration* et de la politique des immigrés), d'autre part. En raison de la faible connexion qui s'établit entre le milieu scientifique et académique, d'un côté, le milieu institutionnel, de l'autre

En effet, l'évolution des politiques migratoires contemporaines a été observée et étudiée par de nombreux chercheurs, selon la manière dont s'en saisissent les institutions étatiques. L'inverse ne s'est pas révélé systématique (les institutions qui s'appuieraient sur des études et travaux de chercheurs en sciences sociales).

Dans le chapitre II, le travail d'analyse comparée a révélé, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, l'évolution des questions liées aux politiques des immigrés et celle des politiques *d'immigration* dans la dimension migratoire. Notre étude démontre que le transnationalisme constituerait la jonction entre toutes ces dynamiques.

En nous intéressant à l'approche géopolitique du transnationalisme, nous avons constaté des divergences entre les Etats-Unis et l'Europe. Cet écart est dû, en partie, aux trajectoires propres à chaque pays et aux types de migration et ce malgré le contexte de mondialisation susceptible d'homogénéiser les pratiques entre acteurs institutionnels et acteurs informels.

Par ailleurs, l'image de l'immigré est façonnée par l'Etat-Nation à partir des motifs d'installation. Les désignations qui caractérisent cette catégorie de citoyens sont fortement conditionnées par les politiques des immigrés adoptées dans les pays d'accueil. Nous avons constaté que les désignations institutionnelles sont, en partie, à l'origine des formes de

désaffiliation dans les pays de résidence. Cet état de fait varie selon les contextes de crises internationales et en fonction du lien que le migrant, ou le descendant de migrant, entretient avec les acteurs de la crise.

D'ailleurs, il convient de rappeler que le contexte de crise sécuritaire, à l'échelle internationale, a engendré des formes extrêmes de transnationalisme idéologique, communément désignées par « terrorisme international » (DAECH, qui est désigné comme un « Etat Islamique » permet l'usage du terme transnationalisme idéologique). Ce phénomène dangereux, insaisissable et grandissant a attiré un grand nombre de jeunes tunisiens (nationaux et transnationaux), après la révolution de 2011, entraînant des conflits sociaux et des obstacles dans la construction du transnationalisme politique tunisien.

En effet, l'internationalisation du transnationalisme idéologique islamiste a restreint le pouvoir d'action des transnationaux en rapport avec le contexte du Printemps Arabe, altérant les liens avec les sociétés d'accueil et d'origine. La question sécuritaire et la mise en place de l'état d'urgence dans certains pays d'Europe et en Tunisie a pris le pas sur les relations entre migrants, descendants de migrants tunisiens et pays d'accueil et d'origine.

Cet état de fait prouve l'existence d'un phénomène social total dans le transnationalisme, qui se construit et évolue suivant des tendances extrêmes et diversifiées, dans le territoire de résidence.

En outre, à travers les différentes pratiques transnationales, les acteurs politiques, issus de l'immigration, contribuent à la production de nouvelles mobilités, qui seraient orientées vers la « reconstruction » culturelle, territoriale ou identitaire. L'attachement tenace à la transmission du patrimoine à leur descendance et la nécessité de l'exprimer ou de le pratiquer à distance, via le vote, à travers l'implication citoyenne et politique, constituent le catalyseur d'une importante partie des échanges sociaux transnationaux.

Dès lors, l'institutionnalisation du vote à distance tunisien a concrétisé un passage à l'acte, très symbolique pour les migrants et leurs descendants. Elle matérialise un espoir tant attendu : enfin un espace qui les prendrait en compte, enfin un contexte de changement dans lequel les migrants et leurs descendants auraient une légitimité et par le biais duquel ils pourraient se reconstruire...

De plus, le contexte post-révolutionnaire qui a entraîné des réformes institutionnelles dans le pays d'origine, n'est pas sans conséquence sur les dynamiques transnationales dans les pays

d'accueil. Non seulement le vote à distance est démocratisé pour la première fois en Tunisie et pris en compte par les institutions des deux pays (d'accueil et d'origine), mais il a également l'originalité d'être organisé par la Société Civile à l'Etranger, générant, de fait, une dynamique associative, d'importantes aides octroyées par les bailleurs de fonds internationaux et une forte politisation transnationale qui a, particulièrement, suscité notre intérêt.

2. Un contexte de changement favorable aux transnationaux tunisiens

En présentant, dans le chapitre III, l'instauration du vote démocratique tunisien à un niveau national, nous avons pu étudier les mécanismes relatifs à la mise en place du processus de transition démocratique. Les nouvelles institutions, se référant à ce changement, accordent une place non-négligeable aux transnationaux tunisiens, ayant également subi la dictature et contribué, à partir de l'Etranger, à ce bouleversement historique.

Dans l'intention de mettre en exergue la particularité du changement mis en place, essentiellement par des acteurs importants de la Société Civile tunisienne, nous avons jugé important de présenter les deux instances caractéristiques du changement, à savoir l'HIROR et l'ISIE, avec ses instances régionales (les IRIEs) , dont celles qui nous intéressent , plus particulièrement, dans la présente recherche (les IRIEs à l'Etranger, notamment l'IRIE France Sud).

L'évolution du nouveau mécanisme électoral nous a amenée à comprendre l'adaptation des transnationaux, plus particulièrement leurs attitudes pendant la déterritorialisation institutionnelle tunisienne à l'Etranger. Le contexte nouveau et l'implication des transnationaux se sont révélés, pour nous, des prédicateurs du comportement électoral. Notre collaboration en tant que membre de l'IRIE France Sud, nous a offert l'occasion d'entrer en immersion dans le dispositif électoral, mis en place en France et plus particulièrement en Rhône Alpes.

La méthode suivie, a permis d'appréhender les attitudes pré-électorales des transnationaux tunisiens, résidant dans cette circonscription électorale. Les conduites observées déterminent les comportements électoraux, en ce sens qu'elles dissipent les doutes ou, au contraire, rajoutent des malaises en termes de compréhension du mécanisme.

C'est à travers les différents espaces transnationaux tunisiens (publics et privés) que se sont établies les plus importantes interactions politiques durant le processus trans-électoral. Le chapitre

IV a été consacré à l'étude des dynamiques existantes dans l'environnement transnational tunisien, en France.

En mettant l'accent sur l'impact des expériences migratoires sur le comportement politique transnational et des dynamiques politiques de l'environnement des transnationaux en termes d'implication, nous avons pu soulever un certain nombre de questions, relatives aux attitudes trans-électorales. Nous avons abouti aux éléments de réponse suivants : 1. Le taux de participation de plus de 28% nous a renseignée sur l'implication effective des votants à distance, qui vont jusqu'à adopter des comportements électoraux communautaires (*l'empowerment communautaire*) ; 2. Le mimétisme national au niveau des résultats électoraux, démontrant une influence très forte des acteurs nationaux sur les transnationaux, soit un manque d'autonomie de la part de la communauté à l'Etranger qui demeure figée dans son rôle de contribution et de soutien.

Les représentations sociales et l'empowerment collectif contribuent à la construction des dynamiques communautaires au sein de l'environnement des transnationaux. La forme du vote suit, dans ce cas, le degré d'attraction de l'espace politique environnant. Nous supposons, donc, que, plus l'environnement politique est attractif, plus le vote serait fertile et plus le taux de participation serait élevé. Nous pouvons en déduire que le vote serait de nature stratégique, symbolique, patriotique, subi, aléatoire ou d'influence (des médias ou de la famille, en l'occurrence).

Ces hypothèses ont constitué un prélude à notre enquête de terrain. D'abord, nous avons procédé à un état des lieux de la recherche, suivant une approche socio-électorale et psychosociale, intégrant le poids des représentations sociales. Outre ces champs disciplinaires, notre analyse a mis en évidence la pertinence de l'approche géographique et de l'analyse multi-échelle, dans l'étude du vote à distance. Les élections des transnationaux, loin de prendre une forme atypique, nous semblent conformes, à la fois, aux modèles électoraux en Occident et aux mécanismes démocratiques du pays d'origine, la Tunisie.

Les éléments de différenciation se sont révélés dans la distanciation géographique historique et sociologique avec le pays d'origine. Les transnationaux tunisiens n'ont pas été formés à la citoyenneté et les politiques restrictives n'ont pas ouvert, d'emblée, cette possibilité, encourageant, implicitement, un civisme au service du pays d'origine, que le contexte transitionnel tunisien a facilité.

C'est en raison de l'ensemble de ces éléments que l'appropriation de l'empowerment individuel, sur le plan politique, s'avère être un terrain encore non exploité et constitue, de ce fait, un axe de réflexion fondamental de l'analyse de l'évolution du transnationalisme politique.

B. Les résultats de nos enquêtes de terrain

1. Une politisation symbolique, un vote nécessaire mais prématuré

Le travail empirique (Cf. Chapitre V) nous a permis de saisir l'impact de l'urbanité et de l'expérience migratoire sur le vote à distance. Les résultats des élections sur le territoire rhônalpin ont présenté des similarités avec ceux réalisés au niveau national tunisien et transnational, sur l'ensemble du territoire français.

Néanmoins, il convient de rappeler que ce mimétisme national, répondant à une forme de soutien symbolique du pays d'origine, n'est pas sans rappeler les résultats (au niveau national / transnational) des premières élections démocratiques tunisiennes de 2011, ayant enregistré la victoire du parti islamiste « Ennahdha », qui avait obtenu 90 des 217 sièges (soit 41,47 %), dont 4 sièges issus des votes des Tunisiens résidant en France.

Cette forme de participation électorale est de type déterritorialisée⁸⁵⁰, au sens d'une déterritorialisation relative (DELEUZE, GUETTARI 1972)⁸⁵¹. Les modes d'accompagnement déterritorialisés, en guise de solidarité avec le peuple tunisien, expliqueraient, en partie, la forte politisation des électeurs tunisiens à distance.

De plus, il s'est avéré que la participation citoyenne multi-échelle a été tributaire des interactions et réfractions sociopolitiques à l'échelle locale. En d'autres termes, le vote des Tunisiens à l'Etranger, tout en reproduisant les principaux clivages du pays d'origine, reflèterait une réaction face aux dynamiques locales du et dans le pays de résidence.

L'enquête de terrain a révélé des profils d'électeurs aussi riches que variés. Nous avons démontré que les motifs et le degré de participation politique sont fonction des types de migration et des expériences migratoires. C'est pourquoi nous avons distingué les Tunisiens de France (natifs ou installés avant la fermeture des frontières, fin des années 70) des Tunisiens en France (nouvellement installés, c'est-à-dire depuis moins de 20 ans).

Dès lors, nous constatons que le contexte socio-politique a davantage d'influence sur les comportements électoraux des migrants tunisiens transnationaux. Tout dépend de

⁸⁵⁰ Thibault, Jaulin (2014) ; *Op.Cit.* p.11

⁸⁵¹ Gilles, Deleuze et Félix, Guettari(1972) ; *Op.Cit.* p. 4

l'environnement, de la situation, des moyens humains et matériels, ainsi que de la prédisposition de l'électeur, dans son espace territorial de résidence.

De plus, les résultats de l'enquête par questionnaire ont mis en exergue des tendances politiques similaires tant au niveau des votants nationaux que des votants à distance. Les données recueillies témoignent d'une bipolarisation identique à celle du pays d'origine, avec une tendance politique « laïque » et de « gauche », plus importante chez les électrices résidant dans les agglomérations de moyenne ou petite taille.

Par ailleurs, les femmes se sont relativement bien démarquées, aussi bien du point de vue et de la participation et du niveau scolaire et universitaire que de l'attraction au vote. Les électrices tunisiennes détiennent et transfèrent les capitaux sociaux du pays d'origine, ce qui leur confère un rôle déterminant dans la participation civique et politique pour le pays d'origine.

En revanche, à la différence du pays d'origine, la question du coût de l'acte électoral, incluant le manque de communication, la « mal et la non inscriptions » est restée au stade embryonnaire, fragilisant et désarmant l'électorat tunisien à distance, surtout au niveau des seconde et troisième générations, aux nombreuses barrières communicationnelles. Malgré ces constats de désordre logistique, les Tunisiens résidant en France ont réalisé un taux de participation de 27% et sont représentés avec 10 sièges à l'Assemblée des Représentants du Peuple (pour 18 députés de l'Etranger).

En maintenant un lien permanent avec le pays d'origine, les Tunisiens résidant à l'Etranger sont liés dans leur quotidien à leur communauté, ici et là-bas. La question politique présente dans les échanges sociaux, amicaux et familiaux s'est progressivement adjointe aux thèmes de discussion, devenant une préoccupation de premier niveau. Ces rapports sont de puissants facteurs, non seulement pour suivre la préparation électorale_ pour les votants les plus engagés politiquement_ mais également pour mobiliser les proches et les électeurs en général.

Nos travaux nous ont renseignée sur la construction d'un espace identitaire et social propre à la trajectoire des électeurs et dans lequel vient se greffer un ensemble de capitaux et de valeurs symboliques, favorable au contexte de démocratisation du pays d'origine.

Ceci étant, nous distinguons les pratiques transnationales liées aux transferts sociaux des pratiques organisées d'externalisation politique. Les premières ont une visée principale de maintien du lien avec le pays tandis que les secondes œuvrent sur un plan idéologique, stratégique

et politique. Nous différencions également le vote déterminé du vote indéterminé et le votant sujet (acteur direct) du votant objet (acteur indirect).

2. Une participation politique symbolique et identitaire

Dans le chapitre VI, nous avons rendu compte des résultats de notre enquête par entretiens semi-directifs avec des acteurs du transnationalisme politique, de premier plan (représentants associatifs, candidats aux législatives de 2014, représentants de partis politiques tunisiens en France, députés).

La réalité du terrain et l'écoute attentive des interviewés nous ont amenée à changer nos présupposés de départ, à progresser, passant d'une « opinion stéréotypée », à une démarche essentiellement axée sur la construction de l'identité citoyenne. Si cette identité est double, nous supposons que la citoyenneté l'est aussi.

Nous sommes partie d'hypothèses relatives aux représentations des statuts et rôles de genre, de la notion d'engagement associatif et politique. Tout au long des entretiens, cette catégorie de la communauté tunisienne, résidant en France, a fait preuve d'une empathie et d'un grand altruisme, empreints de la culture du pays.

La manifestation de ce don de soi, elle-même une preuve du transfert des capitaux sociaux tunisiens, a été perçue, par nous, comme une démonstration de citoyenneté dans sa stricte définition métalinguistique. En revanche, la corrélation a été beaucoup moins apparente entre les attitudes politiques en France, pour la France, ou depuis la Tunisie pour la France (c'est-à-dire que le transnationalisme politique tunisien est unilatéral). Le lien bi territorial se vit de manière « hyper émotionnelle », par une majorité de militants, qui occupe deux espaces publics pour un seul champ politique.

Ce regain de politisation « outre-mer » peut être assimilé à une crise d'identité française, marquant une volonté de changement. Un constat que l'analyse des données a fait ressortir comme élément représentatif de la femme tunisienne, alors que d'autres discours plus conservateurs lui délèguent la responsabilité de l'éducation.

Comme l'ont démontré des études africanistes, la femme a la charge de transmettre la mémoire culturelle et sociale du pays d'origine, que Peggy LEVITT(1998) qualifie de Socials

remittances (les remises sociales)⁸⁵². Le rôle des femmes tunisiennes transnationales fait référence à un rôle social du changement. De plus, les résultats des données, recueillies au moyen de l'entretien semi-directif, ont permis de confirmer, d'un point de vue scientifique, l'hypothèse liée à la variable genre, notamment en ce qui concerne les représentations des femmes tunisiennes, après la révolution du 14 janvier 2011.

La méthode d'OSGOOD sur les différenciateurs sémantiques, nous a permis de confirmer nos hypothèses relatives à la place et aux rôles des femmes tunisiennes en France et de France, dans ce contexte post-révolutionnaire et post-électoral. Les termes « paix, mentalité, éducation, chef (de famille), engagement et active » sont utilisés par plus de 50% de nos interviewés.

Les usages lexicaux les plus invoqués pour se représenter les femmes tunisiennes transnationales dans leur rôle social (comptés plus de huit fois) sont en correspondance avec les termes « changement », « éducation », et « mentalité ». Toutefois, on peut se demander si ce discours, véhiculant un esprit d'émancipation, serait le même au niveau d'interviewés issus de classes sociales moins favorisées ou ayant un niveau scolaire moins élevé.

Quand ce discours sera transposable dans le milieu ouvrier et conservateur, « la révolution tunisienne » sera synonyme de « révolution des femmes et du peuple ». N'ayant pu approfondir ce point lors de notre enquête, nous pensons que cette question pourrait servir de piste de réflexion sociologique sur la place et le rôle des femmes tunisiennes (nationales et transnationales) dans le processus de démocratisation de la Tunisie.

3. Un empowerment collectif neutralisant chez les acteurs du transnationalisme tunisien

Dans le dernier chapitre de la partie empirique, nous avons exposé les résultats de notre observation participante des mobilisations politiques et citoyennes pour et par les transnationaux tunisiens, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi en faveur de cette communauté. Nos observations ont été intéressantes à plusieurs niveaux.

D'abord, elles nous ont permis de suivre les transformations, en temps réel, de cette catégorie de Tunisiens dans l'acquisition de leur propre pouvoir décisionnel. Par la suite, dans cette phase cruciale de l'empowerment, l'intersectionnalité des luttes a offert l'occasion de co-construire une approche transnationale pour la représentation et la défense de cette communauté. Le plaidoyer a visé l'élaboration de mesures de protection, de revendication et de défense des

⁸⁵² Peggy ,Levitt(1998) ;*Op.Cit.* p. 242

droits , en tant que Tunisiens à part entière sur le territoire national et en tant qu'immigrés , ou descendants d'immigrés, sur le territoire de résidence.

Il s'est avéré que l'intersectionnalité des divers environnements, mobilisés autour de la même Cause, ne peut aboutir à la production d'un travail communautaire. Le processus démocratique est, à ce stade, encore embryonnaire du point de vue politique et organisationnel. Trois ans après notre mission (2017), ce projet est resté sujet aux mêmes tiraillements politiques, d'où une impossibilité d'aboutir à un projet fédérateur.

Les interactions qui se sont produites, aux niveaux politique et institutionnel, autour du projet de loi en faveur des Tunisiens à l'Etranger s'alignent sur la théorie des mouvements sociaux transnationaux, qui se construisent sur un système de domination sociale, lié à une cause structurée.

Ces mouvements prennent leur source dans les rapports de domination, comprise comme la base de la construction des sociétés (MAHEU, 2005)⁸⁵³. Les interactions issues des mouvements sociaux transnationaux sont bien plus revendicatives que productives, en ce sens que les transnationaux réclament, par leur contestation, le droit de participer aux processus de prise de décision.

Les attitudes conflictuelles, que nous avons eu l'occasion d'observer, sont majoritairement orientées vers les représentants du système (l'Etat-Nation), que certains acteurs associatifs et politiques cherchent à briser (MELUCCI, 1989⁸⁵⁴). L'Etat reste donc un déterminant central dans l'analyse des mouvements sociaux des transnationaux.

La fiabilité des acteurs et leur capacité entropique sont également des critères de réussite de l'action collective transnationale. Edgar MORIN (1990)⁸⁵⁵ décrit l'altération des rapports entre acteurs d'environnements variés (de type entropique) par la prise de conscience collective de la nécessité de changer de pratique et de rapport de domination sans changer de système.

Cette prise de conscience collective serait, si elle aboutissait, le début d'un empowerment productif à l'échelle individuelle ou collective. C'est selon (MORIN, 1990)⁸⁵⁶, l'interdépendance des éléments (sous-systèmes) composant la société qui constitue le système dans son ensemble.

⁸⁵³Louis, Maheu(2005) ; *Op.Cit.*p 371

⁸⁵⁴Alberto, Melucci (1989) ; *Op.Cit.*, p. 372

⁸⁵⁵ Edgar, Morin (1990) ; *Op.Cit.*, p. 372

⁸⁵⁶Idem

La question réside dans les méthodes d'intégration du particularisme transnational au sein de la société d'origine et de la société d'accueil, comme sous-ensemble du système territorial.

Dans la troisième partie de notre thèse, nous avons présenté l'ensemble des observations et enquêtes de terrain susceptibles de nous éclairer sur les différentes dynamiques existant pour et par les transnationaux tunisiens. Trois catégories d'espaces permettent l'articulation des différents acteurs du transnationalisme, dans la phase décisionnaire : l'environnement militant, l'environnement politique et l'environnement trans-citoyen.

Nous avons pu analyser l'ensemble des interactions transnationales tunisiennes : le milieu du votant à distance et son attraction au vote (chapitre V) dans sa contribution aux mécanismes électoraux (IRIEs à l'Etranger, chapitre IV), les représentations sociales et les espaces occupés par les acteurs politiques transnationaux (chapitre VI), le cadre institutionnel et l'implication des acteurs concernés dans la construction d'un projet institutionnel, représentatif des transnationaux (chapitre VII).

Cette catégorie de Tunisiens recourt à diverses formes de participation dans une approche constructiviste. En effet, les transnationaux cherchent à s'affirmer dans ce processus (ou à affirmer leur particularité sociale à travers l'empowerment individuel). Or, le pluralisme identitaire et migratoire des Tunisiens à l'Etranger a neutralisé toute forme de construction en leur faveur.

La question serait bien culturelle et individuelle, non collective et conceptuelle. PARSONS (1973)⁸⁵⁷ conçoit la société comme l'imbrication d'un système culturel et d'un système social. Pour lui, l'institutionnalisation de ces deux systèmes en une seule structure entraîne une grande stabilité, ce qui pourrait, de surcroît, faire aboutir l'action collective. C'est encore une théorie en devenir pour ce qui concerne le transnationalisme tunisien.

C. Les espaces post-modernes au service du transnationalisme tunisien

1. Les outils de la révolution (TIC et NTIC) à la disposition des transnationaux

L'analyse méticuleuse du phénomène politique transnational tunisien a nécessité l'étude des modes mobilisation dans la spatialité, pour comprendre la manière dont ils se sont propagés puis organisés, d'un territoire à l'autre du globe, après la révolution tunisienne de 2011.

⁸⁵⁷ Talcott, Parsons (1973) ; *Op.Cit.*, p. 373

Les chercheurs s'entendent, majoritairement, sur le rôle moteur joué par Internet et les réseaux sociaux dans la révolution tunisienne, notamment dans l'amplification des contestations numériques et le passage à l'acte dans la rue, même si un réel contexte social, économique et politique de plus en plus favorable à la contestation a incité à réagir sur terrain, touchant plusieurs secteurs du pays. Il va sans dire que les TIC et les NTIC ont été un support efficace pour les différentes phases de la mobilisation nationale. Etant donné que ces outils s'inscrivent dans la mondialisation, ils ont joué un rôle de premier rang dans la construction du transnationalisme politique tunisien.

En suivant de près les échanges dans les réseaux sociaux, nous avons constaté une convergence et une complémentarité des actions politiques, à travers le web, de nationaux et de transnationaux, bien que les trajectoires sociales, économiques et politiques aient été divergentes, évoluant chacune dans une direction bien déterminée.

C'est après la révolution tunisienne que l'homogénéisation des pratiques et des causes sociales et politiques, entamée par le biais du web, constituera le point d'amorce du transnationalisme politique, entraînant une politisation inédite des transnationaux tunisiens.

Tandis que les femmes, gardiennes des capitaux sociaux du pays d'origine ont maintenu une certaine transmission d'informations au quotidien, à travers les canaux télévisuels (ainsi qu'en témoignent les résultats de l'enquête par questionnaire), les jeunes et les hommes (toujours selon les résultats de notre enquête) ont principalement utilisé les réseaux sociaux dans le suivi des actions de mobilisation, durant la période transitionnelle.

Ces outils de communication ont facilité l'intersectionnalité des luttes tant nationales que transnationales (de classe, politique, idéologique et intergénérationnelle), en permettant de déterritorialiser le contexte démocratique et politique tunisien, d'une part, de contribuer activement sur le net aux diverses mobilisations créées sur Facebook, notamment, d'autre part.

De plus, le caractère inédit du contexte social et politique tunisien a permis l'apparition du néophytisme sémantique (le web sémantique et les divers néologismes que nous avons présentés) et citoyen (l'implication des transnationaux qui se sont ralliés à des Causes et dénoncé des injustices que la plupart n'ont jamais vécues ou n'ont jamais ressenties).

Ceci dit, une attention particulière doit être accordée au rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui permettent d'établir des relations et des échanges au-delà des frontières territoriales, comme jamais auparavant. Ces technologies peuvent, en outre, apporter des réponses novatrices à certaines des questions que soulève le

transnationalisme politique , par son caractère moderne, la rapidité des informations qu'il permet et la politisation à distance , qu'il suscite chez des citoyens ordinaires résidant sur un autre territoire.

2. Néophytisme et situation liminale des transnationaux tunisiens

Dans le dernier chapitre de la présente recherche, nous nous sommes intéressée à l'évolution politique des transnationaux tunisiens. Le concept de liminalité, caractérisant les identités spécifiques, lors du passage d'un statut à l'autre, est approprié à l'analyse de l'évolution du phénomène transnational. Le nouveau contexte politique du pays d'origine a déclenché la situation de liminalité entraînant, à son tour, de nouvelles formes de pratiques trans-citoyennes, dans la phase post-liminale.

Les analyses ont apporté des réponses à la problématique relative aux motifs du vote à distance d'une catégorie particulière de Tunisiens. Nous affirmons, avec toutes réserves, que la politisation inédite des transnationaux tunisiens serait inhérente à leur changement de statut. De plus, nous soulignons que le vote à distance, du fait de son caractère inédit et imprévisible, a été majoritairement un vote symbolique subi, d'influence ou aléatoire.

Cela découle du fait que la participation politique par le biais du vote à distance s'est effectuée pendant la situation liminale (changement de statut). L'individu, géographiquement distant du phénomène, est encore moins préparé à faire face au changement. Il ne peut mesurer les tenants et les aboutissants de son acte politique. A ce stade de construction du transnationalisme politique, les motifs répondent au besoin immédiat : contribuer au processus démocratique tunisien, soutenir le pays, disposer comme tout citoyen tunisien du droit de vote, accomplir l'acte électoral « par amour du pays », en fonction des informations transmises sur les candidats et les partis, dans les environnements locaux influents.

Nous avons déterminé plusieurs phases de construction du transnationalisme politique des Tunisiens, qui pourraient également s'appliquer à d'autres transnationaux :

1 : situation ordinaire ; 2 : changement contextuel (la révolution tunisienne) ; 3 : situation liminale (problématisation de la situation de passage d'un statut à l'autre) ; 4 : identification des besoins (quête de reconnaissance et d'affirmation, besoin de reconstruire un itinéraire social, politique et identitaire en se mettant en phase avec les nationaux du pays et en répondant à leurs propres attentes) ; 5 : empowerment individuel (les acteurs politiques au premier plan) ; 6 :

mobilisation des actions menées par les premiers acteurs ; 7 : empowerment collectif (les transnationaux commencent à se situer dans le nouveau paysage, à prendre parti, et à construire une identité politique) ; 8 : organisation associative, formation, transmission ; 9 : phase de politisation, de démocratisation et de sauvegarde des acquis ; 10 : situation nouvelle, affirmation de la double citoyenneté.

En illustrant les divers mécanismes par un schéma d'étapes graduelles (schéma 6.p .427), la construction du transnationalisme tunisien est apparue beaucoup plus explicite. Dès lors, nous avons constaté le caractère anticipé et « pré-mature » du vote à distance, dans un nouveau contexte de démocratisation. L'acte électoral a eu lieu juste après la situation liminale (phases 3 et 4), au moment où l'électeur à distance n'a pas encore saisi les enjeux collectifs et personnels.

Tout s'aborde, donc, dans une dimension symbolique, à ce stade. Forte de ce constat, nous avons approfondi notre analyse et envisagé des pistes de réflexion, en nous basant sur des études comparatives ayant traité de l'identité en situation liminale et des transnationaux ayant franchi le seuil social et politique, à l'instar des Mexicains aux Etats-Unis.

Cela nous amène à affirmer que l'électeur à distance tunisien s'est révélé néophyte et en voie d'évolution sur les plans social et politique. La mosaïque de profils identitaires ne peut présager de constance dans les dynamiques déjà mises en place. La question politique est pluridimensionnelle : culturelle, idéologique et générationnelle.

Sachant que les jeunes de moins de 18 ans sont dépourvus du droit de vote et, par conséquent, sous-représentés, il y a là des obstacles, des défis mais, sans doute, des perspectives prometteuses. C'est dans ce sens, que cette tranche d'âge, tout en constituant une force potentielle, est susceptible de représenter un risque, dans un contexte de globalisation de l'extrémisme islamiste.

Au terme de cette étude, la question transnationale politique fait l'objet d'une attention sans cesse renouvelée, en sciences sociales. Loin du concept diasporique, considéré comme une mono-représentation d'un groupe d'individus réunis autour d'une Cause et d'un pays, le transnationalisme s'avère bien plus complexe et porte en lui un mouvement social total qui continuera , encore très longtemps, à intéresser les chercheurs , toutes disciplines confondues.

D'un côté (pays d'origine), il est question de rupture ou de dépendance, de l'autre (pays d'accueil), l'intérêt est tourné vers l'insertion et l'intégration sociale, civique et politique. Une étude plus approfondie aurait nécessité un travail simultané sur les deux volets, à savoir

l'implication politique aux élections françaises et tunisiennes, par la même communauté transnationale. Espérons que cette thématique pourra nourrir, par la suite, d'autres recherches sur le transnationalisme et les champs sociaux et politiques multipolaires.

Cette étude nous a permis d'explorer des champs pluridisciplinaires, à savoir les études migratoires, la sociologie politique, la sociologie électorale, la géographie et les sciences de l'information communication. D'une part, cela ne peut restreindre le sujet à une fragmentation dans la recherche et, d'autre part, lui donne la possibilité de croiser des champs transversaux, aussi riches que variés.

En outre, il serait intéressant de se tourner du côté de la recherche en sciences de l'information-communication pour analyser la réduction du coût de l'acte électoral, à travers l'usage des TIC et NTIC. La sociologie politique pourrait également se saisir de la question de la désaffiliation politique des Français d'origine tunisienne et son impact sur le vote à distance.

Il serait, également, pertinent d'étudier la réduction du *coût de l'acte* trans-électoral, sous l'angle technologique et sociologique, pour connaître les effets de la réduction de la « mal » ou de la « non » inscription sur la cherté de cet acte politique. La sociologie nous permettrait d'explorer la place de la femme migrante dans les transferts sociaux ou la dimension religieuse dans l'externalisation politique.

Enfin, comme perspectives de recherche, l'intérêt pourrait se tourner du côté de la question de la construction de l'individualité dans un monde de plus en plus globalisé. Faut-il réinventer des modèles de société, qui mettraient en exergue les capacités d'action individuelles sans les fondre dans un groupe identifié comme étant semblable ? Comment construire des ressources transmissibles à partir des mouvements inédits des minorités transnationales ? Le transnationalisme serait-il la future puissance des peuples ?

Comme l'affirme, à juste titre, Albert JACQUARD (1997), « Je crois à la nécessité du rapport à l'autre non seulement pour être heureux, mais bien plus fondamentalement pour être conscient. »⁸⁵⁸

⁸⁵⁸Albert, Jacquard(1997) ; *Petite philosophie à l'usage des non philosophes*, avec la participation d'Huguette Planès, Calmann-Lévy, 232 p.

ANNEXES

Dans cette partie « ANNEXES », nous présentons nos deux outils d'investigation (le questionnaire et le guide d'entretien semi-directif), ainsi que les tableaux statistiques, synthétisant les données recueillies, aussi bien quantitatives que qualitatives. Ces tableaux sont le fruit de grands efforts en termes de traitement statistique (données quantitatives) et d'analyse de contenu (données qualitatives).

Nous les avons organisés en fonction des deux approches suivies dans notre travail empirique : quantitative et qualitative. Pour en assurer une bonne lisibilité, nous les avons regroupés en rubriques, en relation avec la progression de l'analyse et interprétation des données⁸⁵⁹. Certains tableaux comportent des données statistiques⁸⁶⁰, d'autres une analyse de contenu de questions ouvertes.

Le contenu de cette partie se présente comme suit :

ANNEXE 1 : OUTILS D'INVESTIGATION

1.1. Questionnaire	p.459
1.2. Guide d'entretien semi-directif	p.464

ANNEXE 2 : TABLEAUX STATISTIQUES

2.1. Population-mère et résultats officiels	p.473
2.2. Données quantitatives – Enquête par questionnaire	p.495
2.2.1. Population d'enquête (300 électeurs).....	p.495
2.2.2. Comparaison en termes de genre (Femmes/Hommes).....	p.500
A. Population d'enquête.....	p.500
B. Enquêtés de Roanne (50 électeurs).....	p.507

⁸⁵⁹ Nous n'avons pas suivi l'ordre des items dans le questionnaire

⁸⁶⁰ Que nous avons illustrés par des histogrammes

C.Enquêtés de Grenoble (100 électeurs).....	p.515
D. Enquêtés de Lyon-Villeurbanne (150 électeurs).....	p.524
2.2.3. Comparaison interzones urbaines.....	p.533
2.2.4. Croisement entre certaines variables.....	p.541
2.2.5. Comparaison inter-agglomération.....	p.541
2.2.6. Comparaison inter et intra-groupes-Récapitulation.....	p.549
2.3. Entretiens- Données quantitatives.....	p.569
2.4. Entretiens-Données qualitatives.....	p.586
ANNEXE 3- DOCUMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS	
3.1. Trajectoires et origines des immigrés (INSEE et INED- 2010).....	p.601
3.2. Décrets lois (Constitution tunisienne 2014 et ISIE).....	p.603
3.3. Documents divers (vote à distance- fiche de mission HCTE).....	p.617
3.4. Liste des associations transnationales tunisiennes.....	p.639
ANNEXE 4- DOCUMENTS DIVERS : IMMIGRATION - TRANSNATIONALISME	
4.1. Articles de presse relatifs à la période électorale au niveau transnational (2011 et 2014).....	p.649
4.2. Articles de presse relatifs aux premières mobilisations des immigrés en France (1986).....	p.671
4.3. Articles de presse relatifs aux premières mobilisations des transnationaux tunisiens après la révolution -2011	p.679
ANNEXE 5. INDEX	
5.1. Index des sigles	p.690
5.2. Index des schémas.....	p.692
5.3. Index des graphiques.....	p.693

ANNEXE 1 : OUTILS D'INVESTIGATION

1.1. QUESTIONNAIRE

Questionnaire

Le vote à distance

Cas des électeurs de la zone France Sud- circonscription de Lyon

Elections législatives tunisiennes des 24, 25 et 26 octobre 2014

Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une recherche visant à connaître les différentes catégories d'électeurs franco-tunisiens de la circonscription de Lyon.

En répondant à nos questions, vous contribuez largement à la réussite de cette recherche, basée essentiellement sur l'amélioration du vote démocratique à travers la compréhension du comportement électoral. Les données recueillies sont à usage scientifique. Le questionnaire est donc anonyme.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

1- Age : entre 18 et 35 ans entre 35 et 50 ans plus de 50 ans

2- Sexe : masculin féminin

3- Lieu de résidence : Grande agglomération

Agglomération moyenne

Petite agglomération

4- Quelle est votre profession ? (Poser juste la question et cocher les cases en fonction des réponses données sans lire la classification. Lire les catégories aux électeurs si besoin⁸⁶¹)

- cadre supérieur et profession libérale

- ouvrier

- employé et profession intermédiaire

⁸⁶¹ À l'intention des enquêteurs

- commerçant /artisan
 - femme au foyer
 - sans emploi/ chômeur
 - étudiant
 - lycéen
 - à la retraite
 - Autre situation (préciser)
-

5- Type de migration

- 1^{ère} génération
 - 2^{ème} génération
 - 3^{ème} génération
 - Autre
-

6- Vous avez :

- La nationalité française
 - Un titre de séjour
 - Autre(s)
-

7- Niveau d'études

- a. Primaire
 - b. Secondaire
 - c. Baccalauréat
 - e. Universitaire (bac+)
-

8- Avez-vous suivi des études en Tunisie ?

- a- une partie de la scolarité

b- toute la scolarité

c- pas du tout

d- Autre

Préciser :

9- Par quel(s) moyen(s) avez-vous été informé du déroulement des élections ?

(Poser juste la question et cocher les cases en fonction des réponses données sans lire la classification. Lire les catégories aux électeurs si besoin est⁸⁶²)

- Association
- Partis politiques
- Médias
- Réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Internet...)
- Lieux publics français (marché, centre culturel, maison de quartier, mosquée...)
- Famille
- Consulat
- Autre(s)

.....

10- Fréquentez-vous des associations franco-tunisiennes?

Oui

Non

11- Si OUI êtes-vous :

Militant

Adhérent

Sympathisant

⁸⁶² À l'intention des enquêteurs

12- Pouvez-vous citer au moins 3 partis politiques ?

Oui Non

Lesquels :.....

.....

13- Comment avez-vous connu le ou les partis ?

En tant qu'adhérent à un parti

En tant que militant à un parti

En qualité de sympathisant

A travers les médias

A travers les réseaux sociaux

Autre(s)

Quoi ?.....

14- Qu'est-ce qui vous a conduit à voter ?

Par devoir citoyen

Pour accomplir votre droit au vote

Pour soutenir un candidat ou un parti que vous connaissez

Parce qu'on vous a encouragé fortement à le faire

Autre(s)

Quoi ?.....

15- Parmi ces 3 scrutins, quel est le vote le plus important, pour vous ?

a. Les élections législatives tunisiennes

b. Les élections présidentielles tunisiennes

c. Les élections présidentielles françaises

d. Toutes les 3

e. Autre(s)

.....

16- Avez-vous voté aux élections françaises suivantes ?

Les élections municipales a. OUI b. NON

Les élections présidentielles de 2012 a. OUI b. NON

.....

17- Selon vous, où se situe votre avenir ?

a. En France b. En Tunisie c. Dans les deux pays

d. Autre(s) :

Fin du questionnaire

Merci de votre collaboration

1.2. GUIDE D'ENTRETIEN SEMI- DIRECTIF

Mise en situation - Présentation du guide d'entretien aux interviewés

Cet entretien s'inscrit dans le cadre d'une recherche académique, visant à connaître les trans-citoyens franco-tunisiens, du point de vue de leur participation politique en France et en Tunisie. En acceptant de collaborer, vous contribuez largement à la réussite de cette recherche. Les données recueillies ne seront en aucun cas divulguées. Nous vous garantissons l'anonymat.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration

Avant de procéder à l'entretien, nous avons posé quelques questions aux interviewés pour recueillir des données relatives à leur profil

- 1- Age :.....
- 2- Genre
- 3- Lieu de résidence :.....
- 4- Niveau d'études :.....
- 5- Date d'entrée sur le territoire français:.....
- 6- Etes-vous natif du pays d'accueil ?
Oui Non
- 7- Si non-natif, quel type de migration ?.....
- 8- Etes-vous :
 - a- membre d'un parti politique
 - b- indépendant
- 9- En cas de réponse « a », quel est votre parti politique ?.....
- 10- Etes-vous vous réfugié politique ?
Oui Non
- 11- Si « Oui », quelle est la trajectoire de votre exode jusqu'en France ?.....
.....
- 12- Avez-vous un parent dans cette situation ?
Oui Non

13- Etes-vous adhérent à une association ?

Oui Non

14- Si « Oui » de quel type ?

- Culturel
- Caritatif
- Politique
- Autre(s)

Quoi ?

15- Par quel(s) moyen(s) opérez-vous pour mobiliser les citoyens ?.....

.....

16- Etes-vous impliqué dans l'espace politique français ?

Oui Non

17- Si « Oui », pouvez-vous nous donner votre tendance (Droite/ Centre /Gauche)...

.....

18- A votre avis, le champ politique tunisien est-il :

- moins intéressant
- plus intéressant,
- aussi intéressant que le champ politique français?

19- Quels sont les points de divergence ? (Donnez-en 3)

a-

b-

c-

20- Quels sont les points de convergence ? (Donnez-en 3)

a-

b-

c-

21- Avez-vous voté en 2012 à la présidentielle française ?

Oui Non

22- Et avant 2012 ?

Oui Non

23- Etes-vous adhérent à un parti politique français ?

Oui Non

24- Si « Non », pensez-vous un jour adhérer à un parti politique français. ?

Oui Non

25- Vous militez dans un parti politique ou dans une association pour : (Donnez par ordre d'importance vos 3 priorités ; Mettez un chiffre de 1 à 3 dans les cases correspondantes)

a. Contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine

b. Consolider l'orientation républicaine du pays

c. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'étranger dans le pays d'accueil

d. Consolider le lien des Tunisiens à l'étranger avec leur pays d'origine

e. Contribuer à l'essor économique du pays d'origine

f. Autre(s)

Quoi ?

26- A moyen et/ou long terme, quelles sont vos 3 priorités ? Mettez un chiffre de 1 à 3 selon le degré d'importance

- Continuer à militer au sein du parti politique

- Continuer à soutenir les Tunisiens à l'Etranger

- S'engager dans un programme politique français qui se rapprocherait de vos priorités.

- S'engager à un niveau transnational

- Prendre de la distance du pays d'origine

- Autre (s)

Quoi ?.....

27- A votre avis, quel(s) rôle(s) doit jouer la femme :

- a- Dans la vie familiale :.....
- b- Dans la vie sociale :.....
- c- Dans la vie politique :.....
- d- Dans l'activité associative.....

28- L'homme est-il en mesure de jouer ces rôles

Oui

Non

Justifiez votre réponse :.....

29- Selon vous, quel(s) rôle(s) doit jouer l'homme :

- a- Dans la vie familiale :.....
- b- Dans la vie sociale :.....
- c- Dans la vie politique :
- d- Dans l'activité associative.....

30- La femme est-elle en mesure de jouer ces rôles ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse :.....

31- Qu'évoquent pour vous les termes suivants :

Termes	Idées évoquées/ suggérées
Famille	
Famille politique	
Militant	
Trans citoyenneté	
Société	
Vote à distance	
Activité associative	
Activité politique	
Transnationalisme	

32- Parmi les émotions et sensations présentées ci-dessous⁸⁶³, quelles sont les 3 qui correspondent le mieux à ce que vous ressentez en écoutant un discours ou en visionnant un spot ou slogan des 4 partis politiques suivants.

Ennahdha	Nida Tounes	Jabha Cha3bya	UPL
Intérêt	Intérêt	Intérêt	Intérêt
Préférence	Préférence	Préférence	Préférence
Satisfaction	Satisfaction	Satisfaction	Satisfaction
Répulsion	Répulsion	Répulsion	Répulsion
Mécontentement	Mécontentement	Mécontentement	Mécontentement
Aversion	Aversion	Aversion	Aversion
Antipathie	Antipathie	Antipathie	Antipathie
Appréhension	Appréhension	Appréhension	Appréhension
Insatisfaction	Insatisfaction	Insatisfaction	Insatisfaction
Fierté	Fierté	Fierté	Fierté
Haine	Haine	Haine	Haine
Implication	Implication	Implication	Implication
Attrait	Attrait	Attrait	Attrait

⁸⁶³ La grille présentée à cette question est la grille des émotions de Derbaix (1987, 1993). Elle est reprise intégralement. Les émotions sont croissantes entre les différentes colonnes.

33- Parmi les partis politiques présentés ci-dessous, quels sont ceux que vous considérez comme concurrents, ne serait-ce que de nom ? Pour répondre à cette question, barrez d'un trait les partis que vous ne connaissez pas.

Nida Tounes	El Nahda	UPL
UPT	Jab3a Cha3bya	L'appel des Tunisiens à l'Etranger
El Takatol	CPR	Joumhourri
Afek	Le courant démocrate	Haraket Echaab
Liste des immigrés	Coalition démocratique	El Moubadra
Wafa	El Mahaba	Liste populaire indépendante
El Arida	Le Mouvement Destourien	

*Ces partis représentent l'ensemble des listes ayant fait campagne lors des élections législatives tunisiennes de 2014 sur la zone France Sud.

34- Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre, concernant votre conviction politique ?

Ne jamais changer de parti politique

Changer mais dans la même tendance politique

Changer radicalement de tendance politique.

35- Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre, pour chacune des affirmations suivantes ?

Enoncés	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
Le vote à distance concrétise la contribution de l'immigré à la construction démocratique					
La trans-citoyenneté est un atout en matière de contribution à l'essor du pays d'origine.					
La citoyenneté strictement tunisienne ne joue pas en faveur de l'immigré tunisien					
L'espace politique de résidence exerce une influence sur le vote à distance					
L'activité associative est un facteur de discernement en matière de choix politique					
Les convictions religieuses déterminent la tendance politique					

36- Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre pour chacune des affirmations suivantes ?

Enoncés	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
Un parti politique tunisien doit avoir des antennes locales dans les pays de résidence des TRE					

Un parti politique tunisien ne doit pas être implanté à l'extérieur du pays.					
Un parti politique peut être franco tunisien					

• **Représentation de termes d'usage en politique**

37- Par votre implication politique vous cherchez prioritairement à assurer la (Donnez 2 réponses au plus):

- Laïcité
- Démocratie
- Parité
- Islamisation de la société tunisienne
- Charia
- Economie
- Solidarité
- Peuple
- Trans-citoyenneté
- Ecologie
- Développement

• **Attitudes à l'égard des personnalités politiques, en général**

L'objectif recherché à travers cette question est de mesurer le degré d'imprégnation, des candidats et militants, des personnalités politiques

38- Quelle est votre attitude à l'égard des leaders de partis politiques ?

Indifférence totale

Indifférence

Peu d'importance

Une certaine importance

Une grande importance

39- Y a-t-il des leaders politiques qui vous plaisent, particulièrement ?

Oui

Non

40- Si « Oui », qu'est-ce qui vous plait le plus, chez ces leaders ?

- Le charisme

- Le niveau communicationnel

- La capacité de mobilisation

- L'intégrité

- Leurs comportements vis-à-vis des adversaires

- Les idées politiques

- Leur qualité d'orateur

- Autre(s)

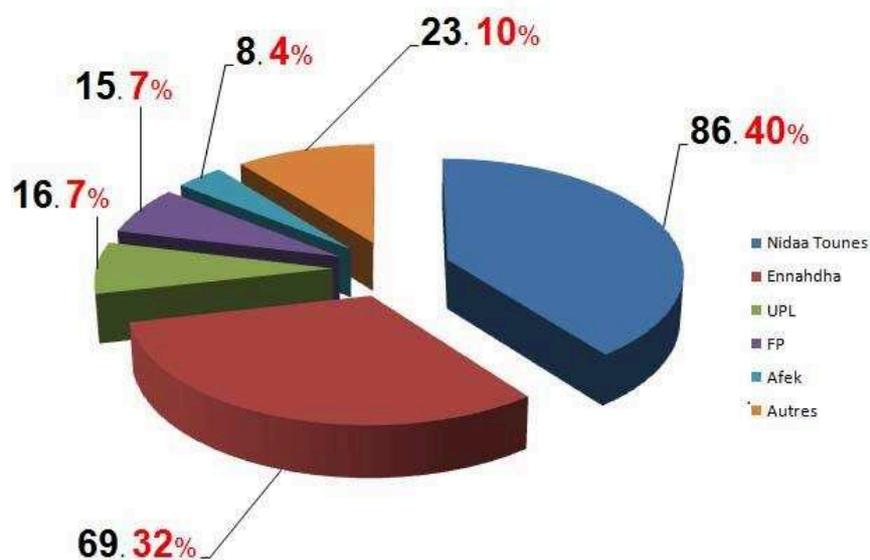
Quoi ?

Annexe 2 : TABLEAUX STATISTIQUES

2.1. Population-mère et résultats officiels

Pour être en mesure d'effectuer des analyses scientifiques rigoureuses, nous nous sommes référée, dans cette étude, à des données officielles relatives à la population-mère. Pour ce faire, nous avons fait une requête auprès de l'ISIE pour obtenir les données en question et ce à un niveau aussi bien national que « régional » (la zone dite « France Sud »). Ainsi, en ayant connaissance des résultats officiels des élections législatives à un niveau local, régional et national, nous avons pu effectuer une analyse en partant du nombre total d'inscrits et de votants.

Dans ce qui suit, nous exposons les résultats définitifs des législatives tunisiennes de 2014, à l'échelle nationale,



Graph. A- Répartition des sièges aux législatives de 2014 à l'échelle nationale (résultats définitifs). Source : ISIE 2014)

Tab. A- Résultats des élections législatives de 2014 -France 2/ Fance-Sud

						
Taux de participation		30852 votants		27.45 %		
N °	Listes	N	Listes	R ⁸⁶⁴	L.V ⁸⁶⁵	G ⁸⁶⁶
1	Nida T	12 987	42,09%	70	262	2086
2	Nahda	8 134	26,36%	38	173	914
3	ATE ⁸⁶⁷	1 814	5,88%	8	32	260
4	CPR	1 271	4,12%	5	50	186
5	Front populaire (Jabha Cha3bya)	1 206	3,91%	2	35	185
6	AFEK	812	2,63%	0	17	142
7	UPT	600	1,94%	1	17	68
8	Courant Démocrate	527	1,71%	2	20	73
9	UPL	518	1,68%	0	12	55
10	Ettakatol	442	1,43%	2	7	57
11	Haraket Echaab	382	1,24%	3	16	49
12	Liste des immigrés	372	1,21%	7	33	60
13	Coalition démocratique	348	1,13%	4	11	63
14	El Moubadara	344	1,12%	3	4	35
15	Wafa	261	0,85%	0	2	38
16	El Mahaba	235	0,76%	2	8	26
17	Liste populaire indépendante	229	0,74%	0	3	61
18	El Aridha	212	0,69%	4	5	39
19	Mouvement Destourien	158	0,51%	0	10	25
TOTAL		30 852	100%			
Nombre total d'inscrits⁸⁶⁸				154	717	4422

⁸⁶⁴Nombre de voix pour Roanne

⁸⁶⁵Nombre de voix pour le bureau de Lyon-Villeurbanne

⁸⁶⁶Nombre de voix pour le bureau de Grenoble

⁸⁶⁷Appel des Tunisiens à l'Étranger ; parti des immigrés

⁸⁶⁸Nombre total d'inscrits dans chacun des bureaux de vote ayant servi pour l'enquête

Tab. B- Résultats des élections législatives pour la circonscription électorale France 2/Sud.⁸⁶⁹

Nombre de voix déclarées pour l'ensemble des listes		Taux de participation	
30852		27.45%	
Classement	Listes	N	%
1	Nida Tunes	12987	42.09
2	Ennahdha	8134	26.36
3	Nida Tunisens à l'étranger	1814	5.88
4	CPR	1271	4.12
5	FP (Jebha chaaba)	1206	3.91
6	Afek Tunes	812	2.63
7	UPT	600	1.94
8	PCD	527	1.71
9	UPL	518	1.68
10	Takattol	442	1.43
11	MP	382	1.24
12	Immigrés	372	1.21
13	PUD	348	1.13
14	Moubadara	344	1.12
15	Wafa	261	0.85
16	Mahaba	235	0.76
17	LPI	229	0.74
18	Aridha Chaabia	212	0.69
19	M.Destourien	158	0.51
Moyenne globale		30852	100%

⁸⁶⁹Source : Communiqué de l'ISIE (L'Instance Régionale Indépendante pour les Elections) du mardi 28 octobre 2014.

Tableau C : Résultats des élections de l'Assemblée Nationale Constituante(2011) – Classement des six principaux partis à l'Etranger et en Tunisie

Partis	Etranger		Tunisie	
	% voix	N. Sièges	% voix	N. Sièges
Ennahdha	36%	9	37%	80
El Aridha	6,1%	2	7%	24
CPR	12,1%	4	8,5%	25
Ettakatol	10,5%	2	6,9%	18
PDP	7%	0	3,8%	16
PDM	6,7%	1	2,6%	4
Autres	21%	0	34,3%	32
Total	207701	18	3846204	199

الاسم	الرقم
الاسم	الرقم

الجمهورية التونسية - الانتخابات التشريعية 2014 - المجلس الوطني للانتخابات - فرنسا 2



0078

الاسم

الاسم: ROANNÉ

الرقم: 51010304101

الاسم: رومان

الرقم: 3127272-329274-345859-379958

الاسم	الرقم	الاسم	الرقم
1	0007	1	0002
2	0008	2	0004
3	0009	3	0008
4	0004	4	0003
5	0000	5	0000
6	0003	6	0005
7	0000	7	0000
8	0000	8	0000
9	0000	9	0000
10	0000	10	0000

الاسم	الرقم	الاسم	الرقم
1	0007	1	0002
2	0008	2	0004
3	0009	3	0008
4	0004	4	0003
5	0000	5	0000
6	0003	6	0005
7	0000	7	0000
8	0000	8	0000
9	0000	9	0000
10	0000	10	0000

رقم الترخيص	00000000000000000000
الجهة	الجمهورية التونسية
الولاية	تونس
المحافظة	تونس
المنطقة	تونس

الجمهورية التونسية - الانتخابات التشريعية 2014 - مجلس عمالية الفيز بالاضاح - فرنسا 2



0070



رقم الترخيص: 00000000000000000000
 جهة: الجمهورية التونسية
 ولاية: تونس
 المحافظة: تونس
 المنطقة: تونس
 رقم الترخيص الفرعي: 00000000000000000000
 جهة: الجمهورية التونسية
 ولاية: تونس
 المحافظة: تونس
 المنطقة: تونس

رقم الترخيص الفرعي: 00000000000000000000
 جهة: الجمهورية التونسية
 ولاية: تونس
 المحافظة: تونس
 المنطقة: تونس
 رقم الترخيص الفرعي: 00000000000000000000
 جهة: الجمهورية التونسية
 ولاية: تونس
 المحافظة: تونس
 المنطقة: تونس

الترتيب	الاسم	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية
1	نور الدين بن علي	Nour el-Din Ben Ali	Nour el-Din Ben Ali	نور الدين بن علي	Nour el-Din Ben Ali	نور الدين بن علي	Nour el-Din Ben Ali	نور الدين بن علي	Nour el-Din Ben Ali
2	محمد المنصور	Mohamed Mansour	Mohamed Mansour	محمد المنصور	Mohamed Mansour	محمد المنصور	Mohamed Mansour	محمد المنصور	Mohamed Mansour
3	عبد الحليم	Abdel Halim	Abdel Halim	عبد الحليم	Abdel Halim	عبد الحليم	Abdel Halim	عبد الحليم	Abdel Halim
4	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
5	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam
6	عبد الباق	Abdel Baq	Abdel Baq	عبد الباق	Abdel Baq	عبد الباق	Abdel Baq	عبد الباق	Abdel Baq
7	عبد المكي	Abdel Meki	Abdel Meki	عبد المكي	Abdel Meki	عبد المكي	Abdel Meki	عبد المكي	Abdel Meki
8	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
9	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam
10	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab

الترتيب	الاسم	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية	الاسم بالفرنسية	الاسم بالانجليزية
1	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
2	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam
3	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
4	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam
5	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
6	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam
7	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
8	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam
9	عبد الوهاب	Abdel Wahab	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab	عبد الوهاب	Abdel Wahab
10	عبد السلام	Abdel Salam	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam	عبد السلام	Abdel Salam

الرقم	التاريخ	الصفحة
001	2014	1

0071 الجمهورية التونسية - الانتقاليات الفدرالية - فرنسا 2



رقم الحساب: 8601440186
 رقم الحساب الفرعي: 51 01 02 003 01
 اسم الحساب: LYON C
 اسم الحساب الفرعي: FRANCE
 اسم الحساب الفرعي: LYON C

1179	0008	1400	1400	0224	1234	1799
0000	0000	0000	0224	0224	1799	1799

رقم الحساب	الوصف	رقم الحساب	الوصف	رقم الحساب	الوصف	رقم الحساب	الوصف
0003	تونس	0004	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0005	تونس	0005	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0008	تونس	0006	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0005	تونس	0004	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0004	تونس	0008	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0008	تونس	0002	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0002	تونس	0006	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0006	تونس	0004	تونس	0003	تونس	0217	تونس
0004	تونس	0004	تونس	0003	تونس	0217	تونس

رقم الحساب: 86000
 رقم الحساب الفرعي: 0224
 اسم الحساب: LYON C
 اسم الحساب الفرعي: FRANCE
 اسم الحساب الفرعي: LYON C

رقم الحساب: 1950
 رقم الحساب الفرعي: 0224
 اسم الحساب: LYON C
 اسم الحساب الفرعي: FRANCE
 اسم الحساب الفرعي: LYON C

الرقم الوطني	1
الرقم التجاري	2
الرقم الضريبي	3
الرقم المصرفي	4

مؤتمر عملية الفرز بالانتخاب - فرنسا 2

الجمهورية التونسية - الانتخابات التشريعية 2014



0027

محل طباعة

رقم الانتخابية: 1854
 اسم الانتخابية: 2014/10/16
 رقم الدائرة: 51
 اسم الدائرة: 01
 رقم المركز: 01
 اسم المركز: 01
 اسم الناخبين: **قروشل**
 اسم الناخبة: **قروشل**

رقم الناخب	رقم الانتخابية	رقم الدائرة	رقم المركز	الاسم	رقم الانتخابية	رقم الدائرة	رقم المركز	الاسم
367592	1854	51	01	قروشل	367592	1854	51	قروشل
367593	1854	51	01	قروشل	367593	1854	51	قروشل
367594	1854	51	01	قروشل	367594	1854	51	قروشل
367595	1854	51	01	قروشل	367595	1854	51	قروشل

رقم الناخب	رقم الانتخابية	رقم الدائرة	رقم المركز	الاسم	رقم الانتخابية	رقم الدائرة	رقم المركز	الاسم
0005	1854	51	01	قروشل	0005	1854	51	قروشل
0006	1854	51	01	قروشل	0006	1854	51	قروشل
0007	1854	51	01	قروشل	0007	1854	51	قروشل
0008	1854	51	01	قروشل	0008	1854	51	قروشل
0009	1854	51	01	قروشل	0009	1854	51	قروشل

رقم الناخب	رقم الانتخابية	رقم الدائرة	رقم المركز	الاسم	رقم الانتخابية	رقم الدائرة	رقم المركز	الاسم
0010	1854	51	01	قروشل	0010	1854	51	قروشل
0011	1854	51	01	قروشل	0011	1854	51	قروشل

الرقم الوطني	الرقم الوطني
الرقم الوطني	الرقم الوطني
الرقم الوطني	الرقم الوطني

الجمهورية التونسية - الانتخابات التشريعية 2014 - مجلس عبدة الفرز والاختار - فرنسا 2

0023

الاسم: رقم الترشح: رقم الدائرة: رقم الانتخاب:

الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب
1	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
2	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
3	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
4	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
5	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
6	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
7	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
8	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
9	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
10	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم

الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب
1	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
2	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
3	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
4	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
5	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
6	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
7	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
8	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
9	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم
10	الاسم	اللقب	الاسم	اللقب	الاسم

الجمهورية التونسية
 وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 المعهد الوطني للدراسات والبحوث التربوية

الاجتماعية التونسية - الامتحانات الترشيدية 2014
 مختبر عملية الفرز بالطرق - فرنسا 2

0026

الرقم الوطني: 1838
 سنة: 2014
 رقم الامتحان: 5401040102
 الاختصاص: الفرز بالطرق
 مركز الامتحان: فرنسا
 تاريخ الامتحان: 2014

1944	0003	0003	0273	363514	363513	363511	363520	363512
0014	0000	0000	0273	363514	363513	363511	363520	363512

004882
 وقع شطب لمرشحة من الامتحان عدد 004882
 لاجتماع طارئ
 ومضاة شترت في غاية واحدة
 لاجتماع طارئ

المرشح	الاسم	الجنسية	الرقم	المرشح	الاسم	الجنسية	الرقم
0022	اشنان	تونس	0004	اربع	تونس	0004	
0014	اربع	تونس	0004	واحد	تونس	0004	
0004	واحد	تونس	0004	اشنان	تونس	0004	
0005	اشنان	تونس	0002	واحد	تونس	0002	
0020	اشنان	تونس	0004	واحد	تونس	0004	
0003	اشنان	تونس	0005	واحد	تونس	0005	
0003	اشنان	تونس	0002	واحد	تونس	0002	
0003	اشنان	تونس	0002	واحد	تونس	0002	
0000	اشنان	تونس	0003	واحد	تونس	0003	
0004	اشنان	تونس	0006	واحد	تونس	0006	

اسم المرشح: اشنان
 رقم الامتحان: 0004
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: اربع
 رقم الامتحان: 0004
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0004
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: اشنان
 رقم الامتحان: 0002
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0002
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: اشنان
 رقم الامتحان: 0004
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0005
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0002
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0002
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0003
 تاريخ الامتحان: 2014

اسم المرشح: واحد
 رقم الامتحان: 0006
 تاريخ الامتحان: 2014

الرقم القيد	1
الرقم الحساب	3
الرقم الفرعي	3

الجمهورية التونسية - الانتخابات التشريعية 2014
مجلس عبادة القيز والبطاح - فرنسا 2

0025



رقم القيد	20141036	رقم الحساب	51010400201	رقم الفرعي	001
الرقم القيد	20141036	الرقم الحساب	51010400201	الرقم الفرعي	001
الرقم القيد	20141036	الرقم الحساب	51010400201	الرقم الفرعي	001
الرقم القيد	20141036	الرقم الحساب	51010400201	الرقم الفرعي	001
الرقم القيد	20141036	الرقم الحساب	51010400201	الرقم الفرعي	001
الرقم القيد	20141036	الرقم الحساب	51010400201	الرقم الفرعي	001

الرقم	البيان	البيان	البيان	البيان	البيان	البيان	البيان
0003	تلاوة	Liban de France	0004	تلاوة	Liban de France	0005	تلاوة
0020	عشرون	Liban de France	0006	عشرون	Liban de France	0007	عشرون
0005	خمس	Liban de France	0008	خمس	Liban de France	0009	خمس
0007	سبعة	Liban de France	0010	سبعة	Liban de France	0011	سبعة
0021	واحد وعشرون	Liban de France	0012	واحد وعشرون	Liban de France	0013	واحد وعشرون
0005	خمس	Liban de France	0014	خمس	Liban de France	0015	خمس
0006	ستة	Liban de France	0016	ستة	Liban de France	0017	ستة
0002	اثنان	Liban de France	0018	اثنان	Liban de France	0019	اثنان
0007	سبعة	Liban de France	0020	سبعة	Liban de France	0021	سبعة

الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000
الرقم	0000	البيان	0000	البيان	0000	البيان	0000

Répartition des voix France Sud (2014)

CHALONS B2	CHALONS B1	CLT FERRAND	ROANNE	NEVERS	RIVE DE GIER	ST ETIENNE B2
179	255	326	154	60	229	148
DIJON	RILLEUX LA PAPE	VILLE FRANCHE	SAIN FONS	SAINT PRIEST B2	SAINT PRIEST B1	OULINS
265	405	284	406	179	427	319
CGTM B3-2	CGTM B3-1	CGTM B2-2	CGTM B2-1	CGTM B1-2	CGTM B1-1	CGTLB2
280	362	358	473	608	814	333
VILLEURBAN B2	VILLEURBAN B1	BRON	CGTLB5	CGTLB4	CGTLB3	MP/MONTA UBAN B1
221	496	408	260	213	264	60
POITOU- CHARENTE/S OYAux B1	AQUITAINE/A GEN B1	AQUITAINE/T ARBES B1	AQUITAINE/L ORMONT B1	AQUITAINE/B ORDEAUX B2	AQUITAINE/B ORDEAUX B1	ANTIBES
118	57	60	164	255	444	622
L'ARIANE	GAP	MANOSQUE	GHISONACCI A	AJACCIO	MENTON	TOULON B2
689	99	46	115	519	182	468
MONTPELIER	BEZIERS	AVIGNON	NIMES	FREJUS	LA SEYNE	VALENCE B1
314	109	428	233	428	495	431
CLUSES B2	CLUSES B1	ANNEMASSE B1	CHAMBERY B1	MONTELIMA R B1	VALENCE B2	
186	293	384	267	249	286	

ST ETIENNE B1	OYANNAX	BELLEGARD	MONTLUEL	BOURG EN BRESSE	LIMOGES
276	83	119	140	156	112
VAULX EN VELIN B2	VAULX EN VELIN B1	VENISSIEU B3	VENISSIEU B2	VENISSIEU B1	VILLEURBAN B3
429	217	149	202	482	148
CGTLB1	MIDI- PYRENNEES T B4	MIDI- PYRENNEES T B3	MIDI- PYRENNEES T B2	MIDI- PYRENNEES T B1	
1083	451	246	334	1079	
MP/ALBI B1	CAGNES S MER	GRASSE	CG NICE B3	CG NICE B2	CG NICE B1
60	570	607	756	1036	1279
CANNES B1	MARTIGUE	SALON	BERRE	AUBAGNE	AIX
710	122	183	398	179	451
TOULON B1	BOURGOIN- JALLIEU B1	ESPACE FAMILLE B2	ESPACE FAMILLE B1	CGTGB2	CGTGB1
527	302	290	580	295	773
BOURGOIN- JALLIEU B2					
186					

Nbre de voix déclarées pour l'ensemble des listes France 2 / France Sud (2014) <i>Source : IRIE France Sud 2014</i>		Taux de participation	
30852		27.45%	
classement	listes	Nbre de voix	Taux (%)
1	Nida Tunes	12987	42.09
2	Ennahdha	8134	26.36
3	Nida Tunisens à l'étranger	1814	5.88
4	CPR	1271	4.12
5	FP (Jebha chaaba)	1206	3.91
6	Afek Tunes	812	2.63
7	UPT	600	1.94
8	PCD	527	1.71
9	UPL	518	1.68
10	Takattol	442	1.43
11	MP	382	1.24
12	Immigrés	372	1.21
13	PUD	348	1.13
14	Moubadara	344	1.12
15	Wafa	261	0.85
16	Mahaba	235	0.76
17	LPI	229	0.74
18	Aridha Chaabia	212	0.69
19	MDestourien	158	0.51
Moyenne globale		30852	100%

النتائج الجزئية للانتخابات التشريعية 2014 : القارة الأمريكية وبقية
الدول الأوروبية

الهيئة
العليا
المستقلة
لانتخابات
TUMSIE
TUNISIA
INDEPENDENT
HIGH AUTHORITY
FOR ELECTORAL
ADMINISTRATION



نسبة المشاركة		عدد الأصوات المصرح بها لكل القائمة	
29.90%		15623	
النسبة	عدد الأصوات	القوائم	الترتيب
45,24%	7068	قائمة حركة نداء تونس	1
27,75%	4336	قائمة حزب حركة النهضة	2
5,50%	859	قائمة حزب آفاق تونس	3
5,13%	801	قائمة حزب المؤتمر من أجل الجمهورية	4
5,01%	783	قائمة الجبهة الشعبية	5
3,57%	558	قائمة حزب التيار الديمقراطي	6
1,81%	283	قائمة الاتحاد من أجل تونس	7
1,50%	235	قائمة حركة وفاء	8
1,47%	229	قائمة حزب النكتل	9
1,11%	174	قائمة حزب الاتحاد الوطني الحر	10
0,88%	137	قائمة حزب المبادرة	11
0,37%	58	قائمة تيار المحبة	12
0,35%	54	قائمة حركة اتحاد تونس	13
0,31%	48	قائمة حزب الأمان	14
100%	15623	المعدل الجملي	

النتائج الجزئية للانتخابات التشريعية 2014 : ألمانيا

الهيئة
العليا
المستقلة
لانتخابات
TUMSIE



نسبة المشاركة		عدد الأصوات المصرح بها لكل القوائم	
29,03%		7358	
النسبة	عدد الأصوات	القوائم	الترتيب
40,95%	3013	قائمة حركة نداء تونس	1
35,92%	2643	قائمة حزب حركة النهضة	2
6,77%	498	قائمة حزب المؤتمر من أجل الجمهورية	3
5,53%	407	قائمة الجبهة الشعبية	4
3,42%	252	قائمة الحزب الجمهوري	5
1,94%	143	قائمة الاتحاد الوطني الحر	6
1,90%	140	قائمة حزب التكتل	7
1,51%	111	قائمة حزب المبادرة	8
0,65%	48	قائمة تيار المحبة	9
0,52%	38	قائمة التحالف الوحدوي الديمقراطي	10
0,45%	33	قائمة حزب حركة التونسي	11
0,23%	17	قائمة التحدي والعمل	12
0,20%	15	قائمة السلام والازدهار	13
100%	7358	المعدّل الجملي	

النتائج الجزئية للانتخابات التشريعية 2014 : فرنسا 2



نسبة المشاركة		عدد الأصوات المصرح بها لكل القائمة	
27.45 %		30852	
النسبة	عدد الأصوات	القوائم	الترتيب
42,09%	12 987	قائمة حركة نداء تونس	1
26,36%	8 134	قائمة حزب حركة النهضة	2
5,88%	1 814	قائمة نداء التونسيين بالخارج	3
4,12%	1 271	قائمة حزب المؤتمر من أجل الجمهورية	4
3,91%	1 206	قائمة الجبهة الشعبية	5
2,63%	812	قائمة حزب آفاق تونس	6
1,94%	600	قائمة الاتحاد من أجل تونس	7
1,71%	527	قائمة حزب التيار الديمقراطي	8
1,68%	518	قائمة حزب الاتحاد الوطني الحر	9
1,43%	442	قائمة حزب التكتل	10
1,24%	382	قائمة حركة الشعب	11
1,21%	372	قائمة المهاجرون	12
1,13%	348	قائمة حزب التحالف الديمقراطي	13
1,12%	344	قائمة حزب المبادرة	14
0,85%	261	قائمة حركة وفاق	15
0,76%	235	قائمة نهار المحبة	16
0,74%	229	القائمة الشعبية المستقلة	17
0,69%	212	قائمة حزب العريضة الشعبية	18
0,51%	158	قائمة الحركة الدستورية	19
100%	30 852	المعدل التمثيلي	

النتائج الجزئية للانتخابات التشريعية 2014 : فرنسا 1

الهيئة
العليا
المستقلة
لانتخابات
TUMSIE
UNION SUPREME
INDÉPENDANTE
DES HAUTES
ÉLECTIONS



نسبة المشاركة		عدد الأصوات المصرح بها لكل القائمة	
48,36%		39021	
النسبة	عدد الأصوات	القوائم	الترتيب
39,48%	15406	قائمة حركة نداء تونس	1
29,56%	11533	قائمة حزب حركة النهضة	2
5,76%	2246	قائمة حزب أفاق تونس	3
5,55%	2166	قائمة حزب المؤتمر من أجل الجمهورية	4
4,33%	1691	قائمة الجبهة الشعبية	5
3,59%	1400	قائمة الاتحاد من أجل تونس	6
2,17%	845	قائمة الحزب الجمهوري	7
2,02%	790	قائمة حزب التيار الديمقراطي	8
1,58%	616	قائمة حزب التكتل	9
1,37%	533	قائمة حزب التحالف الديمقراطي	10
0,96%	375	قائمة حزب الاتحاد الوطني الحر	11
0,80%	312	قائمة حركة الشعب	12
0,80%	312	قائمة حركة وفاق	13
0,72%	280	قائمة حزب المبادرة	14
0,34%	134	القائمة الدستورية الموحدة	15
0,31%	121	قائمة نيار المحبة	16
0,28%	109	قائمة الربيع لتحقيق السيادة الاقتصادية	17
0,19%	76	قائمة اليقظة العربية من أجل الوحدة	18
0,19%	76	قائمة حزب حركة التونسي	19
100%	39021	المعدل الجملي	

النتائج الجزئية للانتخابات التشريعية 2014 : الدول العربية وباقي
دول العالم

الهيئة
العليا
المستقلة
لانتخابات
TUMSIE
INSTITUT FÜR
TUMSIE
INSTITUT FÜR
INSTITUT FÜR



نسبة المشاركة		عدد الأصوات المصرح بها لكل القائمة	
34.38%		12022	
النسبة	عدد الأصوات	القوائم	الترتيب
37,02%	4451	قائمة حركة نداء تونس	1
36,04%	4333	قائمة حزب حركة النهضة	2
6,01%	723	قائمة حزب المؤتمر من أجل الجمهورية	3
4,68%	563	قائمة حزب التيار الديمقراطي	4
4,19%	504	قائمة حزب أفق تونس	5
3,02%	363	قائمة الحزب الجمهوري	6
1,85%	223	قائمة حزب الاتحاد الوطني الحر	7
1,84%	221	قائمة الاتحاد من أجل تونس	8
1,67%	201	قائمة حزب التحالف الديمقراطي	9
1,33%	160	قائمة حركة وفاء	10
1,06%	127	قائمة حزب التكتل	11
0,61%	73	قائمة تيار المعبة	12
0,42%	50	قائمة حزب الريادة	13
0,25%	30	قائمة الوطن العربي	14
100%	12022	المعدل الجملي	

النتائج الجزئية للانتخابات التشريعية 2014 : إيطاليا



نسبة المشاركة		عدد الأصوات المصرح بها لكل القائمة	
13.17%		7115	
النسبة	عدد الأصوات	القوائم	الترتيب
41,81%	2 975	قائمة حزب حركة النهضة	1
30,18%	2 147	قائمة حركة نداء تونس	2
4,74%	337	قائمة الجبهة الشعبية	3
2,95%	210	قائمة حزب المؤتمر من أجل الجمهورية	4
2,83%	201	قائمة الحزب الجمهوري	5
2,77%	197	قائمة صوت المهاجر	6
2,75%	196	قائمة الاتحاد من أجل تونس	7
2,52%	179	قائمة حزب الاتحاد الوطني الحر	8
1,86%	132	قائمة تيار المحبة	9
1,26%	90	قائمة حزب النكتل	10
1,21%	86	قائمة الزيتونة الخضراء	11
1,17%	83	قائمة حزب التحالف الديمقراطي	12
1,14%	81	قائمة حركة وفاء	13
1,03%	73	قائمة حزب الغد	14
0,60%	43	قائمة الجبهة الوطنية للإنقاذ	15
0,51%	36	قائمة النصر	16
0,39%	28	قائمة حزب الأمان	17
0,30%	21	قائمة الربيع العربي لتحقيق السيادة الاقتصادية	18
100%	7 115	المعدّل الجملي	

2.2.DONNEES QUANTITATIVES-ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE

2.2.1. Population d'enquête (300 électeurs)

Les tableaux ci-après ont été élaborés à partir des données recueillies suite à la passation d'un questionnaire auprès de 300 électeurs, à la sortie des bureaux de vote de Roanne, Lyon-Villeurbanne et Grenoble, les 24, 25 et 26 octobre 2014.

Tableau 1- Distribution des enquêtés en fonction de la variable **âge** (Q.1) (300 votants)

Q.1	N	%
entre 18 et 35 ans	143	48%
entre 35 et 50 ans	92	31%
plus de 50 ans	65	22%
Total	300	100%

Tableau 2- Distribution des enquêtés en fonction de la variable **genre** (Q.2) (300 votants)

Q.2	N	%
Masculin	144	48%
Féminin	156	52%
Total	300	100%

Tableau 3- Distribution des enquêtés en fonction du **lieu de résidence**(Q.3) (300 votants)

Q.3	N	%
Grande agglomération	120	40%
Agglomération moyenne	98	33%
Petite agglomération	44	15%
A ⁸⁷⁰	38	13%
Total	300	100%

⁸⁷⁰Sujets âgés entre >35 et >50 originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne

Tableau 4 - Distribution des enquêtés en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. CSP
(population d'enquête)

Q.4	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	65	22%
Ouvrier	35	12%
employé et profession intermédiaire	72	24%
commerçant/artisan	18	6%
femme au foyer	20	7%
Sans emploi/Chômeur	23	8%
Etudiant	42	14%
Lycéen	2	1%
à la retraite	21	7%
formation-ANC	2	1%
Total	300	100%

Tableau 5- Distribution des enquêtés en fonction du **type de migration** (Q.5) (300 votants)

Q.5	N	%
1 ^{ère} génération	149	50%
2 ^{ème} génération	121	40%
3 ^{ème} génération	30	10%
Total	300	100%

Tableau 6- Distribution des enquêtés en fonction du statut administratif (identité nationale)
(population d'enquête)

Q.6	N	%
La nationalité française	222	74%
Titre de séjour	78	26%
Total	300	100%

Tableau 7- Distribution des enquêtés en fonction du niveau d'études - (population d'enquête)

Q.7	N	%
Primaire	27	9%
Secondaire	63	21%
Bac	61	20%
Bac +	149	50%
Total	300	100%

Tableau 8- Distribution des émigrés tunisiens en fonction de la CSP, en 2006

Catégorie socio-professionnelle	%
Ouvriers	47.7
Ouvriers qualifiés	24.5
Cadres	11.4
Indépendants	16.4
Total	100.0

Source : enquête OTE. 2006.

Tableau 9. Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des élections
(population d'enquête)- Q.9

Canal d'information	N	%
Association	43	14%
Partis politiques	30	10%
Médias	110	37%
Réseaux sociaux	48	16%
Lieux publics français	10	3%
Famille	54	18%
Consulat	4	1%
N.R.	1	0%
Total	300	100%

Tableau10-a- Distribution des votants en fonction de leur vote aux municipales françaises
(population d'enquête)

Q.16.a	N	%
Oui	124	41%
Non	176	59%
Total	300	100%

Tableau 10-b- Distribution des votants en fonction de leur degré d'implication dans l'activité associative- (population d'enquête)

Q.11	N	%
Militant	34	36%
Adhérent	18	19%
Sympathisant	43	45%
Total	95 ⁸⁷¹	100%

Tableau 10-c- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques- (300 votants)

Q12.a	N	%
Oui	209	70%
Non	89	30%
N.R.	2	1%
Total	300	100%

Tableau10-d- Distribution des votants en fonction du nombre de partis politiques cités (population d'enquête) (Q.12.b)

Nombre de partis cités	N	%
1	14	7%
2	41	20%
3	108	52%
4	23	11%
5	13	6%
6	7	3%
N.R.	3	1%
Total	209 ⁸⁷²	100%

⁸⁷¹ Sujets ayant répondu « Oui » à la question 10

⁸⁷² Sujets ayant répondu « Oui » à la question 12.a

Tab.10-e- Distribution des votants en fonction de leur vote à la présidentielle FR de 2012
(population d'enquête)

Q.15	N	%
Oui	169	56%
Non	130	43%
N.R.	1	0%
Total	300	100%

2.2.2. Comparaisons en termes de genre (femmes / hommes)

A-Population d'enquête

a- Age

Tableau 11- Distribution des votants en fonction des variables genre et âge

Q.1	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	90	63%	53	34%
entre 35 et 50 ans	32	22%	60	38%
plus de 50 ans	22	15%	43	28%
Total	144	100%	156	100%

b- Lieu de résidence

Tableau 12. Distribution des votants en fonction des variables lieu de résidence et genre

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Grande agglomération	53	37%	67	43%
Agglomération moyenne	47	33%	50	32%
Petite agglomération	28	19%	16	10%
Autre ⁸⁷³	15	10%	20	13%
2 ⁸⁷⁴	0	0%	2	1%
Total	144	100%	156	100%

⁸⁷³ Sujets âgés entre >35 et >50 originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne

⁸⁷⁴ Etudiants à Lyon, issus d'autres agglomérations

c- CSP

Tableau 13. Distribution des votants en fonction des variables CSP et genre

Q.4	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	21	15%	44	28%
Ouvrier	7	5%	28	18%
employé et profession intermédiaire	38	26%	34	22%
commerçant/artisan	4	3%	14	9%
femme au foyer	20	14%	0	0%
Sans emploi/Chômeur	13	9%	10	6%
Etudiant	32	22%	10	6%
Lycéen	2	1%	0	0%
à la retraite	5	3%	16	10%
ANC- Formation	2	1%	0	0%
Total	144	100%	156	100%

d- Type de migration

Tableau 14. Distribution des votants en fonction des variables type de migration et genre

Q.5	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1 ^{ère} génération	61	42%	88	56%
2 ^{ème} génération	64	44%	57	37%
3 ^{ème} génération	19	13%	11	7%
Total	144	100%	156	100%

e- Statut administratif

Tableau 15. Distribution des votants en fonction du statut administratif et du genre

Q.6	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
La nationalité française	115	80%	107	69%
Titre de séjour	29	20%	47	30%
N.R.	0	0%	2	1%
Total	144	100%	156	100%

f- CSC

Tableau 16. Distribution des votants en fonction de la CSC⁸⁷⁵ et du genre

Q.7	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Primaire	9	6%	18	12%
Secondaire	30	21%	33	21%
Bac	27	19%	34	22%
Bac +	78	54%	71	46%
Total	144	100%	156	100%

g- Lieu de scolarisation

Tableau 17- Distribution des votants en fonction du lieu de scolarisation

Q.8	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Scolarité en Tunisie				
Une partie	37	26%	62	40%
Toute la scolarité	37	26%	48	31%
Pas du tout	67	47%	43	28%
Autre ⁸⁷⁶	3	2%	0	0%
Total	144	100%	156	100%

⁸⁷⁵Catégorie socio-culturelle

⁸⁷⁶ Idem

h- Canal de communication

Tableau 18. Distribution des votants en fonction du canal de communication et du genre

CANAL (Q.9)	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Association	10	7%	33	21%
Partis politiques	12	8%	18	11%
Médias	55	38%	55	35%
Réseaux sociaux	29	20%	20	13%
Lieux publics français	4	3%	6	4%
Famille	33	23%	21	13%
Consulat	0	0%	4	3%
Total	143	100%	157	100%

i- Connaissance des associations

Tableau 19- Distribution des votants en fonction de la fréquentation des associations franco-tunisiennes

Q.10	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	28	20%	67	43%
Non	114	80%	89	57%
N.R.	1	1%	1	1%
Total	143	100%	157	100%

j- Motifs du vote

Tableau 20. Distribution des sujets en fonction des motifs du vote

Q.14	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Pour accomplir mon droit de vote	104	73%	87	55%
Pour soutenir un candidat ou un parti	3	2%	8	5%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	18	13%	43	27%
Par amour pour mon pays d'origine	12	8%	5	3%
N.R.	6	4%	14	9%
Total	143	100%	157	100%

k- Militantisme associatif : F : 28⁸⁷⁷ - H : 67

Tableau.21- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des associations

Q.11	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Militant	10	36%	25	37%
Adhérent	8	29%	10	15%
Sympathisant	10	36%	32	48%
Total	28	100%	67	100%

⁸⁷⁷ Sujets ayant répondu « Oui » à la question 10

1- Connaissance des partis politiques

Tableau. 22- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis

Q.12-a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	89	62%	120	76%
Non	53	37%	37	24%
N.R.	1	1%	0	0%
Total	143	100%	157	100%

m- Nombre de partis cités

Tableau. 23- Distribution des votants en fonction du nombre de partis cités

Q.12-b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1	12	9%	6	1%
2	31	16%	29	13%
3	44	34%	74	63%
4	6	3%	10	4%
5	1	1%	0	0%
Total	94 ⁸⁷⁸	100%	119 ⁸⁷⁹	100%

⁸⁷⁸Normalement les sujets concernés sont ceux ayant répondu « Oui » à la question 12, soit 89. Toutefois, certains ont cité des partis. Nous avons jugé utile de les comptabiliser

⁸⁷⁹Un sujet n'a cité aucun parti

n- Moyen d'accès aux informations sur les partis

Tableau. 24- Distribution des votants en fonction des moyens de connaissance des partis politiques

Q.13	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En tant qu'adhérent	10	7%	5	3%
En tant que militant à un parti	6	4%	17	11%
En qualité de sympathisant	8	6%	64	41%
Médias	75	52%	41	26%
Réseaux sociaux	19	13%	3	2%
Autres	14	10%	6	4%
N.R.	11	8%	21	13%
Total	143	100%	157	100%

o- Scrutins les plus importants

Tableau. 25- Distribution des votants en fonction de leur participation électorale en France et en Tunisie

Q.15	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Législatives tunisiennes ⁸⁸⁰	44	31%	32	20%
Présidentielle Tunisienne	23	16%	29	18%
Présidentielle Française	10	7%	10	6%
Toutes les 3	65	45%	85	54%
N.R.	1	1%	1	1%
Total	143	100%	157	100%

⁸⁸⁰Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

p- Participation aux municipales (FR)

Tableau 26- Distribution des votants en fonction de leur participation aux municipales FR

16-a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	60	42%	64	41%
Non	83	58%	93	59%
Total	143	100%	157	100%

q- Participation a la présidentielle(FR)

Tableau.27-Distribution des votants en fonction de leur participation à la présidentielle FR.

Q16-b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	80	56%	89	57%
Non	62	43%	67	43%
N.R.	1	1%	1	1%
Total	143	100%	157	100%

r- Projection

Tableau 28- Distribution des votants en fonction de leur projection géographique et nationale

Q.17	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En France	35	24%	13	8%
En Tunisie	18	13%	25	16%
Les 2	89	62%	118	75%
N.R.	1	1%	1	1%
Total	143	100%	157	100%

B- Enquêtés de Roanne (50 électeurs)

Tableau 29- Distribution des votants en fonction des variables *taille de l'agglomération* et genre

Q.3	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Grande agglomération	0	0%	0	0%
Agglomération moyenne	0	0%	0	0%
Petite agglomération	27	100%	16	70%
Autre ⁸⁸¹	0	0%	7	30%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 30- Distribution des votants en fonction de la CSP et du genre

Q.4	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	0	0%	2	9%
Ouvrier	3	12%	4	17%
employé et profession intermédiaire	8	31%	7	30%
commerçant/artisan	1	4%	2	9%
femme au foyer	4	15%	0	0%
Sans emploi/Chômeur	2	8%	2	9%
Etudiant	6	23%	1	4%
Lycéen	0	0%	0	0%
à la retraite	2	8%	5	22%
ANC ⁸⁸²	1	1%	0	0%
Total	27	100%	23	100%

⁸⁸¹ Sujets âgés entre >35 et >50 originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne

⁸⁸² Député ANC

Tableau 31-. Distribution des votants en fonction des variables type de migration et genre

Q.5	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1 ^{ère} génération	9	33%	13	57%
2 ^{ème} génération	14	52%	9	39%
3 ^{ème} génération	4	15%	1	4%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 32- Distribution des votants en fonction du statut administratif et du genre

Q.6	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
La nationalité française	27	100%	18	78%
Titre de séjour	0	0%	5	22%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 33- Distribution des votants en fonction de la catégorie socio-culturelle et du genre

Q.7	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Primaire	3	11%	4	17%
Secondaire	7	26%	5	22%
Bac	11	41%	6	26%
Bac +	6	22%	8	35%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 34- Distribution des votants en fonction du lieu de scolarisation et du genre

Scolarité en Tunisie	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Une partie	3	11%	7	30%
Toute la scolarité	8	30%	8	35%
Pas du tout	15	56%	8	35%
Autre ⁸⁸³	1	4%	0	0%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 35- Distribution des votants en fonction du canal de communication et du genre

(Q.9)	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Association	0	0%	2	9%
Partis politiques	0	0%	1	4%
Médias	13	48%	9	39%
Réseaux sociaux	4	15%	5	22%
Lieux publics français	0	0%	0	0%
Famille	10	37%	5	22%
Consulat	0	0%	1	4%
Total	27	100%	23	100%

⁸⁸³ Idem

Tableau 36- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des associations et du genre

Q.10	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	2	7%	3	13%
Non	25	93%	19	83%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 37- Distribution des votants en fonction du degré de militantisme

Q.11	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Militant	0	0%	1	33%
Adhérent	1	50%	0	0%
Sympathisant	1	50%	2	67%
Total	2	100%	3	100%

Tableau 38- Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis

Q.12.a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	18	67%	18	78%
Non	9	33%	5	22%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 39- Distribution des votants en fonction du nombre de partis cités.

Q.12.b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
0	6	22%	4	17%
1	3	11%	1	4%
2	9	33%	9	39%
3	7	26%	4	17%
4	2	7%	5	22%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 40- Distribution des votants en fonction des modes d'accès aux informations électorales et politiques

Q.13	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En tant qu'adhérent	0	0%	1	4%
En tant que militant à un parti	0	0%	0	0%
En qualité de sympathisant	0	0%	3	13%
Médias	12	44%	12	52%
Réseaux sociaux	3	11%	1	4%
Autres	6	22%	3	13%
N.R.	6	22%	3	13%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 41- Distribution des votants en fonction du motif du vote

Q.14	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Pour accomplir mon droit de vote	13	48%	10	43%
Pour soutenir un candidat ou un parti	1	4%	4	17%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	4	15%	3	13%
Par amour pour mon pays d'origine	5	19%	0	0%
N.R.	4	15%	6	26%
Total	27	100%	23	100%

Tableau. 42- Distribution des votants en fonction des élections les plus importantes

Q.15	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Législatives tunisiennes ⁸⁸⁴	1	4%	2	9%
Présidentielle Tunisienne	3	11%	4	17%
Présidentielle Française	2	7%	2	9%
Toutes les 3	21	78%	15	65%
Total	27	100%	23	100%

⁸⁸⁴ Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

Tableau. 43- Distribution des votants en fonction de leur participation aux municipales Fr.

Q.16.a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	12	44%	4	17%
Non	15	56%	19	83%
Total	27	100%	23	100%

Tableau. 44- Distribution des votants en fonction du taux de participation à la présidentielle Fr.

Q.16.b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	22	81%	13	57%
Non	5	19%	9	39%
3	0	0%	1	4%
Total	27	100%	23	100%

Tableau 45- Distribution des votants en fonction de leur projection au niveau national

Q.17	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En France	4	15%	1	4%
En Tunisie	2	7%	0	0%
Les 2	21	78%	22	96%
Total	27	100%	23	100%

C- Enquêtés de Grenoble (100 électeurs)

Tableau 46- Distribution des votants en fonction du genre et de la taille de l'agglomération

Q.3	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Grande agglomération	0	0%	0	0%
Agglomération moyenne	47	89%	50	96%
Petite agglomération	1	2%	2	4%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 47- Distribution des votants en fonction du genre et de la CSP

Q.4	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	7	15%	14	27%
Ouvrier	2	4%	15	29%
employé et profession intermédiaire	10	21%	12	23%
commerçant/artisan	2	4%	2	4%
femme au foyer	6	13%	0	0%
Sans emploi/Chômeur	4	9%	3	6%
Etudiant	12	26%	4	8%
Lycéen	2	4%	0	0%
à la retraite	2	4%	2	4%
ANC	1	1%	0	0%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 48- Distribution des votants par genre selon le type migration

Q.5	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1 ^{ère} génération	26	54%	26	50%
2 ^{ème} génération	13	27%	17	33%
3 ^{ème} génération	9	19%	9	17%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 49- Distribution des votants en fonction du genre et de l'identité nationale

Q.6	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
La nationalité française	32	67%	31	60%
Titre de séjour	16	33%	19	37%
Autre	0	0%	2	4%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 50- Distribution des votants en fonction du genre et de la CSC

Q.7	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Primaire	2	4%	6	12%
Secondaire	12	25%	13	25%
Bac	5	10%	8	15%
Bac +	29	60%	25	48%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 51- Distribution des votants en fonction du genre et du lieu de scolarisation

Q.8	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Une partie	16	33%	27	52%
Toute la scolarité	12	25%	10	19%
Pas du tout	19	40%	12	23%
Autre ⁸⁸⁵	1	2%	3	6%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 52 - Distribution des votants en fonction du genre et du canal d'information

Q.9	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Association	5	10%	5	10%
Partis politiques	5	10%	4	8%
Médias	12	25%	22	42%
Réseaux sociaux	10	21%	5	10%
Lieux publics français	4	8%	4	8%
Famille	12	25%	10	19%
Consulat	0	0%	2	4%
Total	48	100%	52	100%

⁸⁸⁵ Idem

Tableau 53- Distribution des votants en fonction du genre et de la connaissance associative

Q.10	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	14	29%	18	35%
Non	34	71%	34	65%
Total	48	100%	52	100%

Tableau. 54- Distribution des votants en fonction du genre et du degré de militantisme

Q.11	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Militant	3	6%	8	15%
Adhérent	4	8%	2	4%
Sympathisant	7	15%	11	21%
N.R.	34	71%	31	60%
Total	48	100%	52	100%

Tableau. 55- Distribution des votants en fonction du genre et de la connaissance partis

Q.12-a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	31	65%	35	67%
Non	17	35%	17	33%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 56- Distribution des votants en fonction du genre et du nombre de partis cités

Q.12-b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1	3	10%	4	8%
2	11	35%	9	17%
3	14	45%	18	35%
4	2	6%	2	4%
N.R.	1	3%	19	37%
Total	31	100%	52	100%

Tableau 57- Distribution des votants en fonction du genre et des partis cités (Femmes- Grenoble)

Q 12 -b	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0/ NR	17	35%	20	42%	31	65%	46	96%
Nahdha	13	27%	7	15%	2	4%	0	0%
Jabha	0	0%	3	6%	1	2%	0	0%
Nida	12	25%	12	25%	1	2%	0	0%
UPL	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	0	0%	1	2%	2	4%	0	0%
Afek	2	4%	2	4%	3	6%	1	2%
Parti des immigrés	0	0%	1	2%	1	2%	0	0%
Ettakatol	1	2%	1	2%	4	8%	1	2%
Parti français ⁸⁸⁶	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Harakat Echaab	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Moubadara	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Wafa	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
UPT	1	2%	0	0%	3	6%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Joumhourî	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%
El Mahaba ?	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	48	100%	48	100%	48	100%	48	100%

Tableau 58- Distribution des votants en fonction du genre et des partis cités (Hommes-
Grenoble)

Q 12 -b	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0/ NR	19	37%	22	42%	32	62%	50	96%
Nahdha	15	29%	7	13%	4	8%	0	0%
Jabha	2	4%	3	6%	4	8%	0	0%
Nida	12	23%	9	17%	3	6%	0	0%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	0	0%	4	8%	3	6%	1	2%
Afek	2	4%	3	6%	0	0%	0	0%
Parti des immigrés	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Ettakatol	2	4%	2	4%	4	8%	1	2%
Parti français ⁸⁸⁷	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Harakat Echaab	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Moubadara	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Wafa	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
UPT	0	0%	1	2%	2	4%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Joumhourî	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
El Mahaba ?	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	52	100%	52	100%	52	100%	52	100%

Tableau 59- Distribution des votants en fonction des moyens de connaissance des partis politiques

Q.13	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En tant qu'adhérent	6	13%	3	6%
En tant que militant à un parti	1	2%	6	12%
En qualité de sympathisant	4	8%	9	17%
Médias	23	48%	26	50%
Réseaux sociaux	6	13%	2	4%
Autres	5	10%	3	6%
N.R.	3	6%	3	6%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 60- Distribution des votants en fonction du motif du vote

Q.14	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Pour accomplir mon droit de vote	33	69%	40	77%
Pour soutenir un candidat ou un parti	1	2%	2	4%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	7	15%	7	13%
Par amour pour mon pays d'origine	5	10%	2	4%
N.R.	2	4%	1	2%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 61- Distribution des votants en fonction des scrutins les plus importants

Q.15	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Législatives tunisiennes ⁸⁸⁸	15	31%	14	27%
Présidentielle Tunisienne	14	29%	10	19%
Présidentielle Française	2	4%	7	13%
Toutes les 3	17	35%	21	40%
Total	48	100%	52	100%

⁸⁸⁸ législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

Tableau 62-Distribution des votants en fonction du genre et du taux de vote aux municipales (fr.)

Q.16-a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	18	38%	22	42%
Non	30	63%	30	58%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 63- Distribution des votants en fonction du genre du taux de vote à la présidentielle fr

Q.16-b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	22	46%	26	50%
Non	25	52%	26	50%
N.R.	1	2%	0	0%
Total	48	100%	52	100%

Tableau 64- Distribution des votants en fonction de leur projection géographique et nationale

Q.17	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En France	12	25%	6	12%
En Tunisie	9	19%	13	25%
Les 2	27	56%	33	63%
Total	48	100%	52	100%

D- Enquêtés de Lyon-Villeurbanne (150 électeurs)

Tableau 65- Distribution des votants en fonction du genre et de la taille de l'agglomération

Q.3	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Grande agglomération	49	72%	72	88%
Agglomération moyenne	0	0%	0	0%
Petite agglomération	0	0%	1	1%
1*889	19	28%	9	11%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 66- Distribution des votants en fonction du genre et de la CSP

Q.4	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	14	21%	28	34%
Ouvrier	6	9%	5	6%
employé et profession intermédiaire	18	26%	17	21%
commerçant/artisan	5	7%	6	7%
femme au foyer	6	9%	4	5%
Sans emploi/Chômeur	7	10%	5	6%
Etudiant	7	10%	12	15%
Lycéen	0	0%	0	0%
à la retraite	5	7%	5	6%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 67- Distribution des votants en fonction du genre et du type de migration

Q.5	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1 ^{ère} génération	29	43%	46	56%
2 ^{ème} génération	34	50%	34	41%
3 ^{ème} génération	5	7%	2	2%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 68- Distribution des votants en fonction du genre et du statut administratif

Q.6	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
La nationalité française	53	78%	61	74%
Titre de séjour	15	22%	21	26%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 69- Distribution des votants en fonction du genre et de la CSC

Q.7	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Primaire	7	10%	5	6%
Secondaire	15	22%	11	13%
Bac	14	21%	17	21%
Bac +	32	47%	49	60%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 70- Distribution des votants en fonction du genre et du lieu de scolarité

Q.8	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Scolarité en Tunisie				
Une partie	21	31%	25	30%
Toute la scolarité	22	32%	25	30%
Pas du tout	24	35%	32	39%
Autre ⁸⁹⁰	1	1%	0	0%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 71- Distribution des votants en fonction du genre et du canal d'information

Q.9	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Association	5	7%	26	32%
Partis politiques	7	10%	13	16%
Médias	30	44%	24	29%
Réseaux sociaux	15	22%	10	12%
Lieux publics français	0	0%	2	2%
Famille	11	16%	6	7%
Consulat	0	0%	1	1%
Total	68	100%	82	100%

⁸⁹⁰ Idem

Tableau 72- Distribution des votants en fonction du genre et de leur connaissance associative

Q.10	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	12	18%	46	56%
Non	55	81%	36	44%
N.R.	1	1%	0	0%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 73- Distribution des votants en fonction du genre et du degré de militantisme dans le domaine associatif

Q.11	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Militant	7	10%	16	20%
Adhérent	3	4%	8	10%
Sympathisant	4	6%	23	28%
N.R.	54	79%	35	43%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 74-Distribution des votants en fonction du genre et de la connaissance des partis

Q.12-a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	40	59%	67	82%
Non	26	38%	15	18%
N.R.	2	3%	0	0%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 75- Distribution des votants en fonction du genre et du nombre de partis cités

Q12-b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
1	6	9%	1	1%
2	11	16%	11	13%
3	23	34%	52	63%
4	2	3%	3	4%
5	2	3%	0	0%
0	24	35%	15	18%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 76- Distribution des votants en fonction du nombre de partis cités (femmes)

Q. 12-b	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0/ NR	25	37%	26	38%	37	54%	65	96%
Nahdha	16	24%	12	18%	1	1%	0	0%
Jabha	4	6%	3	4%	3	4%	0	0%
Nida	12	18%	10	15%	9	13%	1	1%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	3	4%	7	10%	6	9%	1	1%
Afek	0	0%	2	3%	2	3%	0	0%
Parti des immigrés	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Ettakatol	3	4%	3	4%	2	3%	0	0%
Parti français ⁸⁹¹	0	0%	0	0%	1	1%	1	1%
Harakat Echaab	1	1%	1	1%	1	1%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Moubadara	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Wafa	1	1%	0	0%	2	3%	0	0%
UPT	3	4%	4	6%	2	3%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Joumhourî	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
El Mahaba ?	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Total	68	100%	68	100%	68	100%	68	100%

Tableau 77- Distribution des votants en fonction du nombre de partis cités -Hommes

Q.12-b	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0/ NR	12	15%	20	25%	30	37%	77	94%
Nahdha	30	36%	14	17%	5	6%	2	2%
Jabha	5	6%	6	7%	12	15%	0	0%
Nida	13	16%	13	16%	11	13%	0	0%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
CPR	12	15%	9	11%	3	4%	0	0%
Afek	1	1%	4	5%	9	11%	0	0%
Parti des immigrés	3	4%	1	1%	0	0%	0	0%
Ettakatol	1	1%	5	6%	2	2%	1	1%
Parti français ⁸⁹²	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Harakat Echaab	0	0%	1	1%	1	1%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
Moubadara	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%
Wafa	0	0%	1	1%	5	6%	0	0%
UPT	5	6%	6	7%	2	2%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Joumhourî	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%
El Mawaba ?	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	82	100%	82	100%	82	100%	82	100%

Tableau 78- Distribution des votants en fonction du genre et des moyens d'accès à l'information politique

Q.13	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En tant qu'adhérent	4	6%	1	1%
En tant que militant à un parti	5	7%	11	13%
En qualité de sympathisant	4	6%	52	63%
Médias	40	59%	3	4%
Réseaux sociaux	10	15%	0	0%
Autres	3	4%	0	0%
N.R.	2	3%	15	18%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 79- Distribution des votants en fonction du genre et du motif du vote

Q.14	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Pour accomplir mon droit de vote	58	85%	37	45%
Pour soutenir un candidat ou un parti	1	1%	2	2%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	7	10%	33	40%
Par amour pour mon pays d'origine	2	3%	3	4%
N.R.	0	0%	7	9%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 80- Distribution des votants en fonction du genre et du vote aux scrutins les plus importants

Q.15	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Législatives tunisiennes ⁸⁹³	28	41%	16	20%
Présidentielle Tunisienne	6	9%	15	18%
Présidentielle Française	6	9%	1	1%
Toutes les 3	27	40%	49	60%
Autre	1	1%	1	1%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 81- Distribution des votants en fonction de leur participation aux municipales (FR)

Q.16.a	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	30	44%	38	46%
Non	38	56%	44	54%
Total	68	100%	82	100%

⁸⁹³ Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

Tableau 82- Distribution des votants en fonction de leur participation à la présidentielle (fr)

Q.16.b	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Oui	36	53%	50	61%
Non	32	47%	32	39%
Total	68	100%	82	100%

Tableau 83- Distribution des votants en fonction du genre et de leur projection géographique et nationale

Q.17	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
En France	19	28%	6	7%
En Tunisie	7	10%	12	15%
Les 2	41	60%	63	77%
N.R	1	1%	1	1%
Total	68	100%	82	100%

2.2.3. Comparaison inter-zones urbaines

- AGE

Tab. A- Distribution des votants en fonction de l'âge

Q.1	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	68	45%	54	54%	21	42%
entre 35 et 50 ans	53	35%	27	27%	12	24%
plus de 50 ans	29	19%	19	19%	17	34%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- GENRE/ SEXE

Tab. B- Distribution des votants en fonction du genre

Q.2	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	%	N
Femmes	81	54%	52	52%	23	46%
Hommes	69	46%	48	48%	27	54%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- LIEU D'HABITATION

Tab. C- Distribution des votants en fonction du lieu de résidence

Q.3	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	%	N
Grande agglomération	121	81%	0	0%	0	0%
Agglomération moyenne	0	0%	97	97%	0	0%
3 ⁸⁹⁴	28	19%	3	3%	7	14%
Petite agglomération	1	1%	0	0%	43	86%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Tab. D- Distribution des votants en fonction de la CSP

Q.4	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	42	28%	21	21%	2	4%
Ouvrier	11	7%	17	17%	7	14%
employé et profession intermédiaire	35	23%	22	22%	15	30%
commerçant/artisan	11	7%	4	4%	3	6%
femme au foyer	10	7%	6	6%	4	8%
Sans emploi/Chômeur	12	8%	7	7%	4	8%
Etudiant	19	13%	16	16%	7	14%

⁸⁹⁴Sujets âgés de plus de 35ans et de plus de 50 ans, originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne

Lycéen	0	0%	2	2%	0	0%
à la retraite	10	7%	4	4%	7	14%
Autre	0	0%	1	1%	1	2%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- GENERATION / TYPE DE MIGRATION

Tab. E- Répartition des votants en fonction du type de migration

Q.5	Roanne		Lyon		Grenoble	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{ère} génération	22	44%	75	50%	52	52%
2 ^{ème} génération	23	46%	68	45%	30	30%
3 ^{ème} génération	5	10%	7	5%	18	18%
Total	50	100%	150	100%	100	100%

- STATUT ADMINISTRATIF

Tab. F- Distribution des votants en fonction du « statut administratif »

Q.6	Grenoble		Lyon		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
La nationalité française	63	63%	114	76%	45	90%
Titre de séjour	35	35%	36	24%	5	10%
Autre	2	2%	0	0%	0	0%
Total	100	100%	150	100%	50	100%

- CATEGORIE SOCIOCULTURELLE (NIVEAU D'ETUDES)

Tableau G- Distribution des votants en fonction de leur NSC⁸⁹⁵ (Q. 7)

Q. 7	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	N	%	N
Primaire	12	8%	43	43%	7	14%
Secondaire	26	17%	22	22%	12	24%
Bac	31	21%	31	31%	17	34%
Bac +	81	54%	4	4%	14	28%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- LIEU DE SCOLARISATION

Tableau- H- Distribution des votants suivant le lieu de scolarisation (Q.8)- comparaison interzones urbaines

Scolarité en Tunisie	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Une partie	46	31%	43	43%	10	20%
Toute la scolarité	47	31%	22	22%	16	32%
Pas du tout	56	37%	31	31%	23	46%
Autre ⁸⁹⁶	1	1%	4	4%	1	2%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

⁸⁹⁵ Niveau socio-culturel

⁸⁹⁶ Idem

- CANAL D'INFORMATION

Tab. I- Distribution des votants en fonction du canal d'information au sujet des élections

Q.9	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Association	31	21%	10	10%	2	4%
Partis politiques	20	13%	9	9%	1	2%
Médias	54	36%	34	34%	22	44%
Réseaux sociaux	25	17%	14	14%	9	18%
Lieux publics français	2	1%	8	8%	0	0%
Famille	17	11%	22	22%	15	30%
Consulat	1	1%	3	3%	1	2%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- FREQUENTATION D'ASSOCIATIONS

Tableau J- Distribution des votants selon les fréquentations d'associations franco-tunisiennes

Q.10	LYON		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Oui	58	39%	32	32%	5	10%
Non	91	61%	68	68%	45	90%
N.R.	1	1%	0	0%	0	0%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- MILITANTISME

Tableau K- Distribution des votants suivant leur militantisme

Q.11	LYON		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Militant	22	38%	11	11%	1	20%
Adhérent	11	19%	6	6%	1	20%
Sympathisant	25	43%	18	18%	3	60%
Total	58 ⁸⁹⁷	100%	35 ⁸⁹⁸	100%	5 ⁸⁹⁹	100%

⁸⁹⁷Sujets ayant répondu « oui » à la question 10

⁸⁹⁸ Idem

⁸⁹⁹ Ibidem

- CONNAISSANCE DES PARTIS

Tableau L - Distribution des votants en fonction de leur connaissance des partis politiques

Q.12.a	LYON		Grenoble		Roanne	
	N	N	%	N	%	
Oui	107	71%	66	66%	36	72%
Non	41	27%	34	34%	14	28%
N.R.	1	1%	0%	0%	0%	0%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- NOMBRE DE PARTIS CITES

Tableau M- Distribution des votants en fonction du nombre de partis politiques cités

Q12.b	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
1	39	26%	7	11%	1	3%
2	7	5%	20	30%	0	0%
3	22	15%	32	48%	2	6%
4	75	50%	4	6%	23	64%
5	5	3%	–	–	3	8%
6	1	1%	–	–	7	19%
N.R.	0	0%	3	5%	0	0%
Total	107	100%	66 ⁹⁰⁰	100%	36	100%

⁹⁰⁰ Sujets ayant répondu « oui » à la question 10

- MOTIF DU VOTE

Tableau N- Distribution des votants en fonction du nombre de partis politiques cités - comparaison interzones urbaines.

Q.14	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	N	%	N
Motifs	95	63%	73	73%	28	56%
Pour accomplir mon droit de vote	3	2%	3	3%	7	14%
Pour soutenir un candidat ou un parti	40	27%	14	14%	5	10%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	5	3%	7	7%	10	20%
Par amour pour mon pays d'origine	7	5%	3	3%	0	0%
Autre ⁹⁰¹						
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- IMPLICATION ICI ET LA-BAS

Tab. O- Distribution des votants en fonction de leur vote en Tunisie et en France

Q.15	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%				
Elections législatives tunisiennes ⁹⁰²	44	29%	29	29%	3	6%
Présidentielle Tunisienne	21	14%	24	24%	7	8%
Présidentielle Française	7	5%	9	9%	4	14%
Toutes les 3	76	51%	38	38%	36	72%
N.R.	2	1%	0	0%	0	0%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

⁹⁰¹ A fait l'objet d'une analyse de contenu

⁹⁰² Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

- VOTE AUX MUNICIPALES FR

Tab. P- Distribution des votants en fonction de leur vote aux municipales

Q.16-a	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Oui	68	45%	40	40%	16	32%
Non	82	55%	60	60%	34	68%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- VOTE A LA PRESIDENTIELLE FR

Tab. Q- Distribution des votants en fonction de leur vote à la présidentielle FR 2012 (Q.16.b)

Q.16-b	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	%	N	%
Oui	86	57%	48	48%	35	70%
Non	64	43%	51	51%	15	30%
N.R.	0	0%	1	1%	0	0%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

- PROJECTION GEOGRAPHIQUE

Tableau R- Distribution des votants en fonction de leur projection géographique

Q.17	Lyon		Grenoble		Roanne	
	N	%	N	N	%	N
En France	25	17%	18	18%	5	10%
En Tunisie	19	13%	22	22%	2	4%
Les 2	104	69%	60	60%	43	86%
N.R	2	1%	0	0%	0	0%
Total	150	100%	100	100%	50	100%

2.2.4. Croisement entre certaines variables

Tab.i- Distribution des binationaux en fonction de la variable génération de migration

	N	%
1 ^{ère} génération	82	37%
2 ^{ème} génération	117	53%
3 ^{ème} génération	23	10%
Total	222 ⁹⁰³	100%

Tableau.ii- Distribution des binationaux en fonction des variables âge et genre

Catégorie d'âge	Nombre total /Catégorie d'âge		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	100	45%	31	29%	69	60%
entre 35 et 50 ans	74	33%	45	42%	28	24%
plus de 50 ans	48	22%	31	29%	18	16%
Total	222	100%	107	100%	115	100%

2.2.5. Comparaison inter-agglomérations

- AGE

Q.1	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	21	42%	54	54%	68	45%
entre 35 et 50 ans	12	24%	27	27%	53	35%
plus de 50 ans	17	34%	19	19%	29	19%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

⁹⁰³Sur 300 sujets, nous avons dénombré 222 binationaux

- GENRE/ SEXE

Q.2	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Hommes	23	46%	52	52%	82	55%
Femmes	27	54%	48	48%	68	45%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- LIEU DE RESIDENCE

Q.3	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Grande agglomération	0	0%	0	0%	121	81%
Agglomération moyenne	0	0%	97	97%	0	0%
Petite agglomération	43	86%	0	0%	27	18%
3* ⁹⁰⁴	7	14%	3	3%	2	1%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE(Q.4)

Q.4	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Cadre supérieur et profession libérale	2	4%	21	21%	42	28%
ouvrier	7	14%	17	17%	11	7%
employé et profession intermédiaire	15	30%	22	22%	35	23%
commerçant/artisan	3	6%	4	4%	11	7%
femme au foyer	4	8%	6	6%	10	7%
Sans emploi/Chômeur	4	8%	7	7%	12	8%
étudiant	7	14%	16	16%	19	13%
lycéen	0	0%	2	2%	0	0%
à la retraite	7	14%	4	4%	10	7%
Autre ⁹⁰⁵	1	2%	1	1%	0	0%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

⁹⁰⁴ les >35 et >50 originaire de Roanne mais vivant à Lyon et inscrit au bureau de vote de Roanne

⁹⁰⁵ A fait l'objet d'une analyse de contenu

- TYPE DE MIGRATION

Q.5	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{ère} génération	22	44%	52	52%	75	50%
2 ^{ème} génération	23	46%	30	30%	68	45%
3 ^{ème} génération	5	10%	18	18%	7	5%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- IDENTITE NATIONALE (STATUT ADMINISTRATIF)

Q.6	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
La nationalité française	45	90%	63	63%	114	76%
Titre de séjour	5	10%	35	35%	36	24%
N.R.	0	0%	2	2%	0	0%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- NIVEAU D'ETUDES

Q.7	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Primaire	7	14%	43	43%	12	8%
Secondaire	12	24%	22	22%	26	17%
Bac	17	34%	31	31%	31	21%
Bac +	14	28%	4	4%	81	54%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- LIEU DE SCOLARISATION

Q.8	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Scolarité en Tunisie						
Une partie	10	20%	43	43%	46	31%
Toute la scolarité	16	32%	22	22%	47	31%
Pas du tout	23	46%	31	31%	56	37%
Autre ⁹⁰⁶	1	2%	4	4%	1	1%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

⁹⁰⁶ A fait l'objet d'une analyse de contenu

- CANAL D'INFORMATION

Q.9	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Association	2	4%	10	10%	31	21%
Partis politiques	1	2%	9	9%	20	13%
Médias	22	44%	34	34%	54	36%
Réseaux sociaux	9	18%	14	14%	25	17%
Lieux publics français	0	0%	8	8%	2	1%
Famille	15	30%	22	22%	17	11%
Consulat	1	2%	3	3%	1	1%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- FREQUENTATION D'ASSOCIATIONS FRANCO - TUNISIENNES

Q.10	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Oui	5	10%	32	32%	58	39%
Non	45	90%	68	68%	91	61%
N.R.	0	0%	0	0%	1	1%
Total	50	100%	150	100%	150	100%

- DEGRE D'IMPLICATION ASSOCIATIVE

Q.11	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Militant	1	20%	11	11%	23	38%
Adhérent	1	20%	6	6%	11	18%
Sympathisant	3	60%	18	18%	27	44%
Total	5 ⁹⁰⁷	100%	35	100%	61 ⁹⁰⁸	100%

⁹⁰⁷ Sujets ayant répondu « Oui » à la question 10

⁹⁰⁸ Idem

• CONNAISSANCE DES PARTIS POLITIQUES

Q.12-a	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Oui	36	72%	66	66%	107	71%
Non	13	26%	33	33%	40	27%
N.R.	1	2%	1	1%	1	1%
Total	36	72%	100	100%	150	100%

• NOMBRE DE PARTIS CITES

Q.12-b	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
Nombre de partis cités	N	%	N	%	N	%
1	2	6%	20	30%	7	7%
2	2	6%	32	48%	20	19%
3	20	56%	14	21%	73	68%
4	3	8%	0	0%	5	5%
5	4	11%	0	0%	1	1%
6	5	14%	0	0%	1	1%
Total	36	100%	66	100%	107	100%

• PARTIS CITES

Q 12. b			
Partis cités		N	%
ROANNE			
1	Nida	21	42%
2	Nahdha	19	38%
3	CPR	5	10%
4	Jabha	4	8%
GRENOBLE			
1	Nahdha	28	28%
2	Nida	21	21%
3	Ettakatol	8	8%
4	Ettakatol	2	2%
LYON			
1	Nahdha	47	31%
2	Nahdha ⁹⁰⁹	26	17%
3	Nida	20	13%
4	Nahdha	2	1%

⁹⁰⁹Suivi par Nida Tunes, cité par 23 sujets, soit 15%

- DEGRE D'IMPLICATION DANS L'ACTION POLITIQUE

Q.13	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
En tant qu'adhérent	1	2%	9	9%	15	10%
En tant que militant à un parti	0	0%	7	7%	16	11%
En qualité de sympathisant	3	6%	13	13%	25	17%
Médias	24	48%	49	49%	65	43%
Réseaux sociaux	4	8%	8	8%	19	13%
Autres	9	18%	8	8%	3	2%
N.R.	9	18%	6	6%	7	5%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- MOTIFS DU VOTE

Q.14	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Pour accomplir mon droit de vote	23	46%	73	73%	95	63%
Pour soutenir un candidat ou un parti	5	10%	3	3%	3	2%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	7	14%	14	14%	40	27%
Par amour pour mon pays d'origine	5	10%	7	7%	5	3%
N.R.	10	20%	3	3%	7	5%
Total	27	100%	100	100%	150	100%

- SCRUTINS LES PLUS IMPORTANTS

Q.15	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Législatives tunisiennes ⁹¹⁰	3	6%	29	29%	44	29%
Présidentielle Tunisienne	7	14%	24	24%	21	14%
Présidentielle Française	4	8%	9	9%	7	5%
Toutes les 3	36	72%	38	38%	76	51%
N.R.	0	0%	0	0%	2	1%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- PARTICIPATION MUNICIPALES (FR)

Q.16-a	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Oui	16	32%	40	40%	68	45%
Non	34	68%	60	60%	82	55%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- PARTICIPATION PRESIDENTIELLE(FR)

Q.16-b	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Oui	35	70%	48	48%	86	57%
Non	14	28%	51	51%	64	43%
N.R.	1	2%	1	1%	0	0%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

⁹¹⁰législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

- PROJECTION GEOGRAPHIQUE

Q.17	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
En France	5	10%	18	18%	25	17%
En Tunisie	2	4%	22	22%	19	13%
Les 2	43	86%	60	60%	104	69%
N.R.	0	0%	0	0%	2	1%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

2.2.6. Comparaison inter- groupes / inter- agglomerations-
recapitulation

Dans le tableau récapitulatif ci-après, nous nous contenterons de mentionner les taux les plus élevés pour chaque question

	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Q.1						
entre 18 et 35 ans	21	42%	54	54%	68	45%
Q.2						
Masculin			52	52%	81	54%
Féminin	27	54%				
Q.3						
Grande agglomération					121	81%
Agglomération moyenne			97	97%		
Petite agglomération	43	86%				
Q.4						
Cadre supérieur et profession libérale			21	21%	42	28%
employé et profession intermédiaire	15	30%	22	22%		
Q.5						
1 ^{ère} génération	22	44%	52	52%	75	50%
2 ^{ème} génération	23	46%			68	45%
Q.6						
La nationalité française	45	90%	63	63%	114	76%
Q.7						
Primaire			43	43%		
Bac	17	34%				
Bac +					81	54%
Q.8						
Une partie			43	43%	46	31%
Toute la scolarité					47	31%
Pas du tout	23	46%			56	37%
Q.9						
Médias	22	44%	34	34%	54	36%

Q.10						
Non	45	90%	68	68%	91	61%
Q.11						
Sympathisant	3	60%	18	51%	27	44%
Q.12-a						
Oui	36	72%	66	66%	107	71%
Non						
Q.12-b						
3					75	50%
4	24	48%	32	51%		
Q.13						
Médias	24	48%	49	49%	65	43%
Q.14						
Pour accomplir mon droit de vote	23	46%	73	73%	95	63%
Q.15						
Toutes les 3	36	72%	38	38%	76	51%
Q.16-a						
Non	34	68%	60	60%	82	55%
Q.16-b						
Oui	35	70%			86	57%
Non			51	51%		
Q.17						
Les 2	43	86%	60	60%	104	69%

2.2.7. Comparaison intra et inter groupes

- AGE

Q.1	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
entre 18 et 35 ans	21	42%	54	54%	68	45%
entre 35 et 50 ans	12	24%	27	27%	53	35%
plus de 50 ans	17	34%	19	19%	29	19%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- GENRE

Q.2	ROANNE		GRENOBLE		LYON	
	N	%	N	%	N	%
Masculin	23	46%	52	52%	82	55%
Féminin	27	54%	48	48%	68	45%
Total	50	100%	100	100%	150	100%

- AGGLOMERATION

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Grande agglomération	0	0%	0	0%
Agglomération moyenne	0	0%	0	0%
Petite agglomération	27	100%	16	70%
Autre	0	0%	7	30%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Grande agglomération	0	0%	0	0%
Agglomération moyenne	47	89%	50	96%
Petite agglomération	1	2%	2	4%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Grande agglomération	49	72%	72	88%
Agglomération moyenne	0	0%	0	0%
Petite agglomération	0	0%	1	1%
Autre ⁹¹¹	19	28%	9	11%
Total	68	100%	82	100%

⁹¹¹ les >35 et >50 originaires de Roanne mais vivant à Lyon et inscrits au bureau de vote de Roanne et les étudiants à Lyon mais habitant d'autres villes

- CSP

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Cadre supérieur et profession libérale	0	0%	2	9%
Ouvrier	3	12%	4	17%
employé et profession intermédiaire	8	31%	7	30%
commerçant/artisan	1	4%	2	9%
femme au foyer	4	15%	0	0%
Sans emploi/Chômeur	2	8%	2	9%
Etudiant	6	23%	1	4%
Lycéen	0	0%	0	0%
à la retraite	2	8%	5	22%
ANC	1	1%	0	0%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Cadre supérieur et profession libérale	7	15%	14	27%
Ouvrier	2	4%	15	29%
employé et profession intermédiaire	10	21%	12	23%
commerçant/artisan	2	4%	2	4%
femme au foyer	6	13%	0	0%
Sans emploi/Chômeur	4	9%	3	6%
Etudiant	12	26%	4	8%
Lycéen	2	4%	0	0%
à la retraite	2	4%	2	4%
ANC	1	1%	0	0%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Cadre supérieur et profession libérale	14	21%	28	34%
Ouvrier	6	9%	5	6%
employé et profession intermédiaire	18	26%	17	21%

commerçant/artisan	5	7%	6	7%
femme au foyer	6	9%	4	5%
Sans emploi/Chômeur	7	10%	5	6%
Etudiant	7	10%	12	15%
Lycéen	0	0%	0	0%
A la retraite	5	7%	5	6%
Total	68	100%	82	100%

- TYPE DE MIGRATION

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
1 ^{ère} génération	9	33%	13	57%
2 ^{ème} génération	14	52%	9	39%
3 ^{ème} génération	4	15%	1	4%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
1 ^{ère} génération	26	54%	26	50%
2 ^{ème} génération	13	27%	17	33%
3 ^{ème} génération	9	19%	9	17%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
1 ^{ère} génération	29	43%	46	56%
2 ^{ème} génération	34	50%	34	41%
3 ^{ème} génération	5	7%	2	2%
Total	68	100%	82	100%

- STATUT ADMINISTRATIF

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
La nationalité française	27	100%	18	78%
Titre de séjour	0	0%	5	22%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
La nationalité française	32	67%	31	60%
Titre de séjour	16	33%	19	37%
Autre	0	0%	2	4%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
La nationalité française	53	78%	61	74%
Titre de séjour	15	22%	21	26%
Total	68	100%	82	100%

- CSC

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Primaire	3	11%	4	17%
Secondaire	7	26%	5	22%
Bac	11	41%	6	26%
Bac +	6	22%	8	35%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Primaire	2	4%	6	12%
Secondaire	12	25%	13	25%
Bac	5	10%	8	15%
Bac +	29	60%	25	48%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Primaire	7	10%	5	6%
Secondaire	15	22%	11	13%
Bac	14	21%	17	21%
Bac +	32	47%	49	60%
Total	68	100%	82	100%

- LIEU DE SCOLARISATION

Scolarité en Tunisie	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Une partie	3	11%	7	30%
Toute la scolarité	8	30%	8	35%
Pas du tout	15	56%	8	35%
Autre ⁹¹²	1	4%	0	0%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Une partie	16	33%	27	52%
Toute la scolarité	12	25%	10	19%
Pas du tout	19	40%	12	23%
Autre ⁹¹³	1	2%	3	6%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Une partie	21	31%	25	30%
Toute la scolarité	22	32%	25	30%
Pas du tout	24	35%	32	39%
Autre ⁹¹⁴	1	1%	0	0%
Total	68	100%	82	100%

⁹¹² A fait l'objet d'une analyse de contenu

⁹¹³ Idem

⁹¹⁴ Ibid.

- CANAL D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS

CANAL	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Association	0	0%	2	9%
Partis politiques	0	0%	1	4%
Médias	13	48%	9	39%
Réseaux sociaux	4	15%	5	22%
Lieux publics français	0	0%	0	0%
Famille	10	37%	5	22%
Consulat	0	0%	1	4%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Association	5	10%	5	10%
Partis politiques	5	10%	4	8%
Médias	12	25%	22	42%
Réseaux sociaux	10	21%	5	10%
Lieux publics français	4	8%	4	8%
Famille	12	25%	10	19%
Consulat	0	0%	2	4%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Association	5	7%	26	32%
Partis politiques	7	10%	13	16%
Médias	30	44%	24	29%
Réseaux sociaux	15	22%	10	12%
Lieux publics français	0	0%	2	2%
Famille	11	16%	6	7%
Consulat	0	0%	1	1%
Total	68	100%	82	100%

- CONNAISSANCE DES PARTIS

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Oui	2	7%	3	13%
Non	25	93%	19	83%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Oui	14	29%	18	35%
Non	34	71%	34	65%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Oui	12	18%	46	56%
Non	55	81%	36	44%
N.R.	1	1%	0	0%
Total	68	100%	82	100%

- MILITANTISME

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Militant	0	0%	1	33%
Adhérent	1	50%	0	0%
Sympathisant	1	50%	2	67%
Total	2 ⁹¹⁵	100%	3 ⁹¹⁶	100%
GRENOBLE				
Militant	3	6%	8	15%
Adhérent	4	8%	2	4%
Sympathisant	7	15%	11	21%
N.R.	34	71%	31	60%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Militant	7	10%	16	20%
Adhérent	3	4%	8	10%
Sympathisant	4	6%	23	28%
N.R.	54	79%	35	43%
Total	68	100%	82	100%

⁹¹⁵ Sujets femmes ayant répondu « Oui » à la question 10

⁹¹⁶ Sujets hommes ayant répondu « Oui » à la question 10

- NOMBRE DE PARTIS CITES

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
0	6	22%	4	17%
1	3	11%	1	4%
2	9	33%	9	39%
3	7	26%	4	17%
4	2	7%	5	22%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
1	3	10%	4	8%
2	11	35%	9	17%
3	14	45%	18	35%
4	2	6%	2	4%
N.R.	1	3%	19	37%
Total	31	100%	52	100%
LYON				
1	6	9%	1	1%
2	11	16%	11	13%
3	23	34%	52	63%
4	2	3%	3	4%
5	1	1%	0	0%
N.R.	25	36%	15	18%
Total	68	100%	82	100%

- MOYEN D'INFORMATION SUR LES PARTIS

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
En tant qu'adhérent	0	0%	1	4%
En tant que militant à un parti	0	0%	0	0%
En qualité de sympathisant	0	0%	3	13%
Médias	12	44%	12	52%
Réseaux sociaux	3	11%	1	4%
Autres	6	22%	3	13%
N.R.	6	22%	3	13%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
En tant qu'adhérent	6	13%	3	6%
En tant que militant à un parti	1	2%	6	12%
En qualité de sympathisant	4	8%	9	17%
Médias	23	48%	26	50%
Réseaux sociaux	6	13%	2	4%
Autres	5	10%	3	6%
N.R.	3	6%	3	6%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
En tant qu'adhérent	6	13%	3	6%
En tant que militant à un parti	1	2%	6	12%
En qualité de sympathisant	4	8%	9	17%
Médias	23	48%	26	50%
Réseaux sociaux	6	13%	2	4%
Autres	5	10%	3	6%
N.R.	3	6%	3	6%
Total	48	100%	52	100%

- MOTIF DU VOTE

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Pour accomplir mon droit de vote	13	48%	10	43%
Pour soutenir un candidat ou un parti	1	4%	4	17%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	4	15%	3	13%
Par amour pour mon pays d'origine	5	19%	0	0%
Autre	4	15%	6	26%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Pour accomplir mon droit de vote	33	69%	40	77%
Pour soutenir un candidat ou un parti	1	2%	2	4%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	7	15%	7	13%
Par amour pour mon pays d'origine	5	10%	2	4%
Autre	2	4%	1	2%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Pour accomplir mon droit de vote	58	85%	37	45%
Pour soutenir un candidat ou un parti	1	1%	2	2%
Parce qu'on m'a encouragé fortement à la faire	7	10%	33	40%
Par amour pour mon pays d'origine	2	3%	3	4%
Autre ⁹¹⁷	0	0%	7	9%
Total	68	100%	82	100%

⁹¹⁷ A fait l'objet d'une analyse de contenu

- SCRUTINS LES PLUS IMPORTANTS

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Législatives tunisiennes ⁹¹⁸	1	4%	2	9%
Présidentielle Tunisienne	3	11%	4	17%
Présidentielle Française	2	7%	2	9%
Toutes les 3	21	78%	15	65%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Législatives tunisiennes ⁹¹⁹	15	31%	14	27%
Présidentielle Tunisienne	14	29%	10	19%
Présidentielle Française	2	4%	7	13%
Toutes les 3	17	35%	21	40%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Législatives tunisiennes ⁹²⁰	28	41%	16	20%
Présidentielle Tunisienne	6	9%	15	18%
Présidentielle Française	6	9%	1	1%
Toutes les 3	27	40%	49	60%
Autre	1	1%	1	1%
Total	68	100%	82	100%

- PARTICIPATION MUNICIPALES (FR)

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Oui	12	44%	4	17%
Non	15	56%	19	83%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Oui	18	38%	22	42%
Non	30	63%	30	58%
Total	48	100%	52	100%
LYON				
Oui	30	44%	38	46%
Non	38	56%	44	54%
Total	68	100%	82	100%

⁹¹⁸Législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

⁹¹⁹législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

⁹²⁰législatives tunisiennes- Présidentielle Tunisienne-Présidentielle Française

- PARTICIPATION A LA PRESIDENTIELLE(FR)

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
Oui	22	81%	13	57%
Non	5	19%	9	39%
N.R.	0	0%	1	4%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
Oui	22	46%	26	50%
Non	25	52%	26	50%
N.R.	1	2%	0	0%
Total	48	100%	52	100%
LYON-VILLEURBANNE				
Oui	36	53%	50	61%
Non	32	47%	32	39%
Total	68	100%	82	100%

3. PROJECTION GEOGRAPHIQUE

	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
ROANNE				
En France	4	15%	1	4%
En Tunisie	2	7%	0	0%
Les 2	21	78%	22	96%
Total	27	100%	23	100%
GRENOBLE				
En France	12	25%	6	12%
En Tunisie	9	19%	13	25%
Les 2	27	56%	33	63%
Total	48	100%	52	100%
LYON-VILLEURBANNE				
En France	19	28%	6	7%
En Tunisie	7	10%	12	15%
Les 2	41	60%	63	77%
N.R.	1	1%	1	1%
Total	68	100%	82	100%

- PARTIS CITES- COMPARAISON F/H- ROANNE

• FEMMES

Q.13	PART 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nahdha	7	26%	11	41%	2	7%	1	4%
Jabha	3	11%	0	0%	2	7%	0	0%
Nida	11	41%	4	15%	1	4%	0	0%
UPL	0	0%	0	0%	1	4%	0	0%
CPR	0	0%	1	4%	2	7%	2	7%
Parti des immigrés	0	0%	1	4%	1	4%	0	0%
Ettakatol	0	0%	1	4%	0	0%	0	0%
N.R.	6	22%	9	33%	18	67%	24	89%
total	27	100%	27	100%	27	100%	27	100%

• HOMMES

Q.13	PART 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nahdha	8	35%	8	35%	1	4%	0	0%
Jabha	0	0%	0	14%	1	4%	4	17%
Nida	10	43%	4	17%	2	9%	0	0%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	0	0%	3	13%	4	17%	1	4%
Afek	0	0%	1	4%	0	0%	0	0%
Ettakatol	0	0%	1	4%	0	0%	0	0%
Parti français	1	4%	0	0%	0	0%	0	0%
N.R.	4	17%	6	26%	15	65%	18	78%
Total	23	100%	23	100%	23	100%	23	100%

- Partis cités – GRENOBLE
- Femmes

Q.13	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nahdha	13	27%	7	15%	2	4%	0	0%
Jabha	0	0%	3	6%	1	2%	0	0%
Nida	12	25%	12	25%	1	2%	0	0%
UPL	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	0	0%	1	2%	2	4%	0	0%
Afek	2	4%	2	4%	3	6%	1	2%
Parti des immigrés	0	0%	1	2%	1	2%	0	0%
Ettakatol	1	2%	1	2%	4	8%	1	2%
Parti français	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Harakat Echaab	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Moubadara	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Wafa	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
UPT	1	2%	0	0%	3	6%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Joumhourî	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%
El Mahaba	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
NR	17	35%	20	42%	31	65%	46	96%
Total	48	100%	48	100%	48	100%	48	100%

- Hommes

Q.13	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nahdha	15	29%	7	13%	4	8%	0	0%
Jabha	2	4%	3	6%	4	8%	0	0%
Nida	12	23%	9	17%	3	6%	0	0%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	0	0%	4	8%	3	6%	1	2%
Afek	2	4%	3	6%	0	0%	0	0%
Parti des immigrés	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Ettakatol	2	4%	2	4%	4	8%	1	2%
Parti français	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Harakat Echaab	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Moubadara	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Wafa	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
UPT	0	0%	1	2%	2	4%	0	0%

El 3aridha	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Joumhourî	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
El Mahaba ?	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
NR	19	37%	22	42%	32	62%	50	96%
Total	52	100%	52	100%	52	100%	52	100%

- LYON-VILLEURBANNE

- Femmes

Q.13	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nahdha	16	24%	12	18%	1	1%	0	0%
Jabha	4	6%	3	4%	3	4%	0	0%
Nida	12	18%	10	15%	9	13%	1	1%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
CPR	3	4%	7	10%	6	9%	1	1%
Afek	0	0%	2	3%	2	3%	0	0%
Parti des immigrés	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Ettakatol	3	4%	3	4%	2	3%	0	0%
Parti français	0	0%	0	0%	1	1%	1	1%
Harakat Echaab	1	1%	1	1%	1	1%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Moubadara	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Wafa	1	1%	0	0%	2	3%	0	0%
UPT	3	4%	4	6%	2	3%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Joumhourî	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
El Mawaba ?	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
NR	25	37%	26	38%	37	54%	65	96%
Total	68	100%	68	100%	68	100%	68	100%

- Hommes

Q.13	PARTI 1		PARTI 2		PARTI 3		PARTI 4	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nahdha	29	36%	14	17%	5	6%	2	2%
Jabha	5	6%	5	6%	12	15%	0	0%
Nida	12	15%	13	16%	11	13%	0	0%
UPL	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
CPR	12	15%	9	11%	3	4%	0	0%
Afek	1	1%	4	5%	9	11%	0	0%
Parti des immigrés	3	4%	1	1%	0	0%	0	0%
Ettakatol	1	1%	5	6%	2	2%	1	1%
Parti français	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Harakat Echaab	0	0%	1	1%	1	1%	0	0%
LMDS	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
Moubadara	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%
Wafa	0	0%	1	1%	5	6%	0	0%
UPT	5	6%	6	7%	2	2%	0	0%
El 3aridha	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Joumhourri	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
Courant Démocrate	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%
El Mawaba ?	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
NR	12	15%	20	25%	30	37%	77	94%
Total	80	100%	81	100%	82	100%	82	100%

• PARTIS CITES- COMPARAISON F/H – SYNTHÈSE

Q.13	ROANNE				
	FEMMES		HOMMES		
	N	%		N	%
1- Nida	11	41%	1- Nida	10	43%
2- Nahdha	11	41%	2- Nahdha	8	35%
3- Nahdha	2	7%	3- CPR	4	17%
3- Nida	2	7%	4- Jabha	4	17%
3- CPR	2	7%			
4- CPR	2	7%			

GRENOBLE					
	FEMMES		HOMMES		
	N	%		N	%
1- Nahdha	13	27%	1- Nahdha	15	29%
2- Nida	12	25%	2- Nida	9	17%
3- Ettakatol	4	8%	3- Nahdha	4	8%
4- Afek	1	2%	3- Jabha	4	8%
4- Ettakatol	1	2%	3- Ettakatol	4	8%
LYON-VILLEURBANNE					
	FEMMES		HOMMES		
	N	%		N	%
1- Nahdha	16	24%	1- Nahdha	29	36%
2- Nahdha	12	18%	2- Nahdha	14	17%
3- Nida	9	13%	3- Jabha	12	15%
4- Nida	1	1%	4- Nahdha	2	2%
4 - CPR	1	1%			
4- Parti français	1	1%			

2.3. ENTRETIENS- DONNEES QUANTITATIVES

- AGE

Tab. 1- Distribution des interviewés en fonction de l'âge

Q1	N	%
Entre 25-35 ans	5	21%
Entre 35 et 50 ans	9	37%
Plus de 50 ans	4	21%
NR	2	21%
TOTAL	20	100%

- GENRE

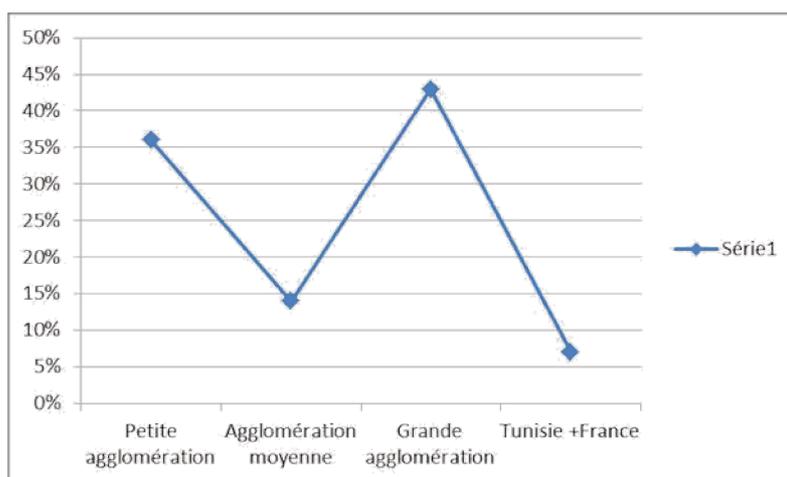
Tab. 2- Distribution des interviewés en fonction du genre

Q.2	N	%
HOMMES	13	63%
FEMMES	7	37%
Total	20	100%

- LIEU DE RESIDENCE

Tab. 3- Distribution des interviewés en fonction du lieu de résidence

Q.3	N	%
Petite agglomération	6	26%
Agglomération moyenne	3	16%
Grande agglomération	8	42%
Tunisie+France	2	11%
Tunisie	1	5%
Total	20	100%



Graph.1. Répartition des candidats et militants en fonction du lieu de résidence

- NIVEAU SOCIOCULTUREL

Tab. 4- Distribution des interviewés en fonction du NSC (Q.4)- candidats et militants

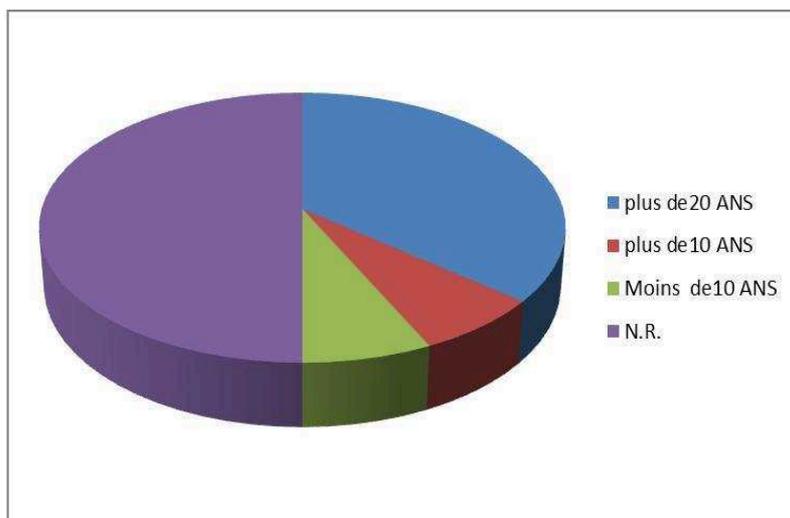
Q.4	N	%
Secondaire non achevé	1	5%
Bac	1	5%
Universitaire (Bac+)	18	90%
Total	20	100%

- DATE D'ENTREE EN FRANCE

Tab.5- Distribution des candidats et militants en fonction de la date d'entrée en France

Q.5	N	%
plus de20 ANS	7	32%
plus de10 ANS	5	21%
Moins de10 ANS	1	5%
Récemment	1	5%
N.R.	6 ⁹²¹	37%
Total	20	100%

⁹²¹Natif(ve)

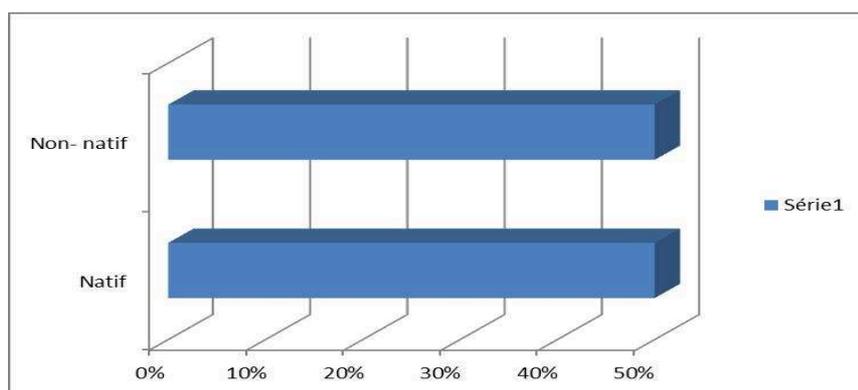


Graph.2. Répartition des candidats et militants en fonction de la date d'entrée en France

- NATIF / NON NATIF DE FRANCE

Tab.6- Distribution des candidats et militants en fonction de leur statut civil / état civil (natifs ou non natifs de France)

Q.6	N	%
Natif	8	42%
Non- natif	12	58%
Total	20	100%



Graph.3. Distribution des candidats et militants natifs ou non natifs de France

- TYPE DE MIGRATION

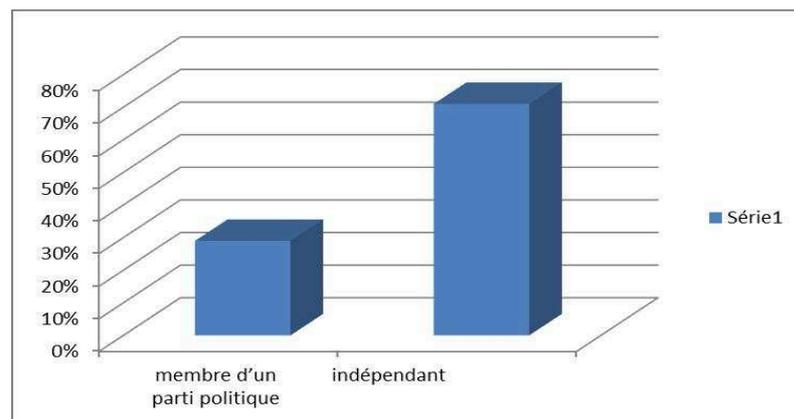
Tab.7- Distribution des interviewés en fonction du type de migration

Q.7	N	%
« Faux touriste »	1	5%
Etudes	5	21%
Refugié	1	5%
Regroupement familial	2	5%
Parent françaisH	1	5%
NR ⁹²²	10	58%
Total	20	100%

- PARTI POLITIQUE/ INDEPENDANT

Tab.8- Distribution des interviewés en fonction de leur affiliation politique (partisan / indépendant)

Q.8	N	%
membre d'un parti politique	10	47%
indépendant	10 ⁹²³	53%
Total	20	100%



Graph.4. Répartition des candidats en fonction de leur type d'adhésion politique

⁹²² Non- Réponse ; natif de France, par exemple

⁹²³ Indépendant mais soutenant Jabha (1 réponse)- ex- Jebha cha3bia(ava 2014) : 1 réponse ; « sympathisant CPR et takatol en 2011-2012 »(1 rép.).

- PARTI POLITIQUE

Tab.9- Distribution des interviewés en fonction de leur affiliation politique (parti d'appartenance)

Q.9	N	%
NIDA TN	3	16%
NAHDHA	1	5%
APPEL TE	1	5%
WATAD	1	5%
CPR	1	5%
ETTAKATOL	1	5%
MPA ⁹²⁴	1	5%
JOMHOURI	1	5%
NR ⁹²⁵	10	53%
TOTAL	20	100%

- REFUGIE POLITIQUE ?

Tab.10- Distribution des interviewés en fonction du type de migration (réfugié/non-réfugié)

Q.10	N	%
OUI	1 ⁹²⁶	5%
NON	19	95%
TOTAL	20	100%

⁹²⁴Mouvement du Printemps Arabe

⁹²⁵ Indépendant, par ex

⁹²⁶ Jusqu'en 2011

- PARENT REFUGIE ?

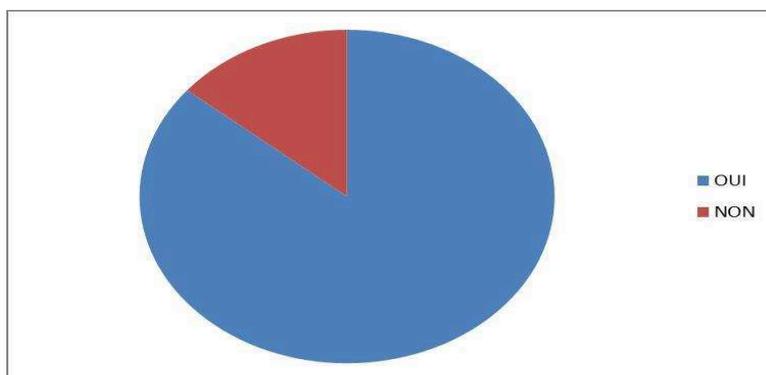
Tab.11- Distribution des interviewés en fonction du type de migration (parent réfugié/non-réfugié)

Q.12	N	%
OUI	2	11%
NON	18	89%
TOTAL	20	100%

- ADHESION A UNE ASSOCIATION

Tab.12- Distribution des interviewés en fonction de l'activité associative

Q.13	N	%
OUI	18	89%
NON	2	11%
TOTAL	20	100%

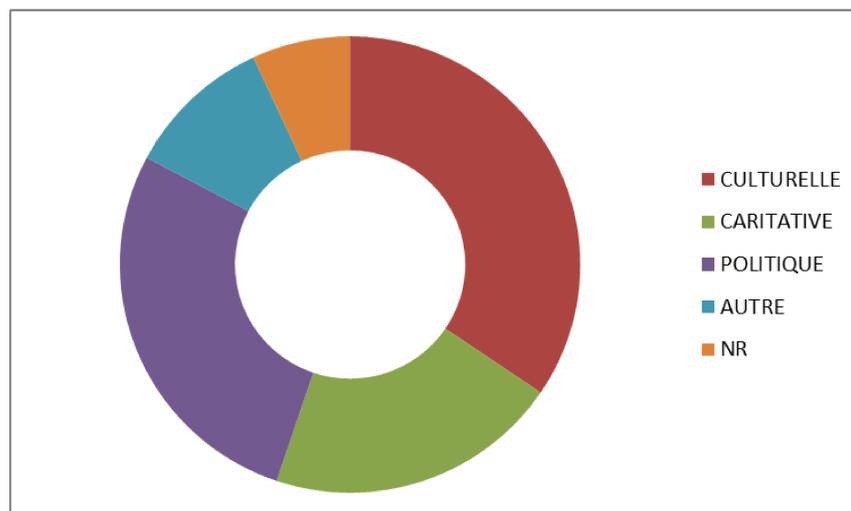


Graph.5. Distribution des candidats ou militants adhérents à une association

- TYPE D'ASSOCIATION

Tab.13- Distribution des interviewés en fonction du type d'association à laquelle ils sont adhérents

Q.14	N ⁹²⁷
CULTURELLE	10
CARITATIVE	6
POLITIQUE	8
AUTRE	3 ⁹²⁸
NR ⁹²⁹	2



Graph.7. Répartition des candidats et militants en fonction du type d'association à laquelle ils sont adhérents

⁹²⁷ Certains sujets ont donné plus d'une réponse

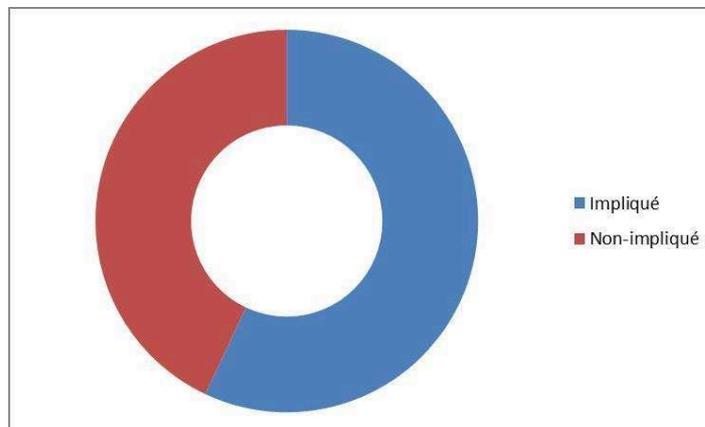
⁹²⁸ Economique(1 rép.)- Syndicat Professionnel(1 rép.) ; « droits de l'homme »(1 rép.)

⁹²⁹ Non-adhérent(e)

- IMPLICATION DANS L'ESPACE POLITIQUE FRANÇAIS

Tab.14- Distribution des interviewés en fonction de leur implication dans l'espace politique français

Q.16	N	%
Impliqué	11	53%
Non-impliqué	9	47%
TOTAL	20	100%



Graph.8. Distribution des candidats et militants en fonction de leur implication dans l'espace politique français

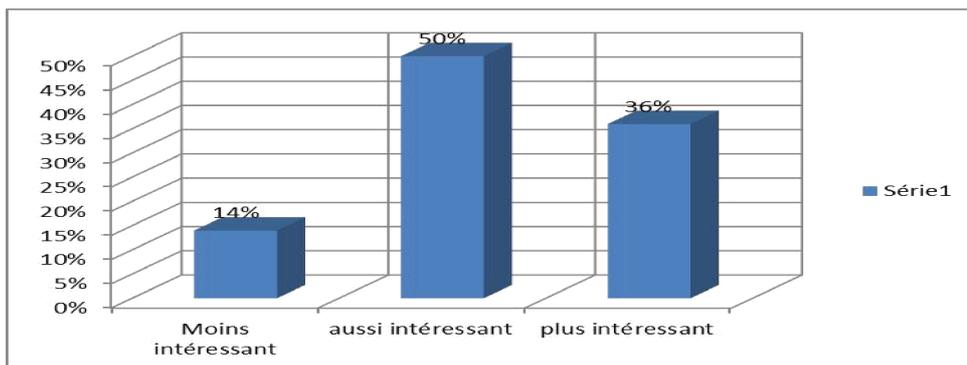
- TENDANCE POLITIQUE(France)

Tab.14- Distribution des interviewés en fonction de leur tendance politique (France)

Q.17 ⁹³⁰	N	%
CENTRE	1	9%
GAUCHE	9	82%
DROITE	0	0%
AUTRE	1 ⁹³¹	9%
TOTAL	11	100%

⁹³⁰ Ne concerne que les sujets ayant répondu « Oui » à la question précédente

⁹³¹Q.15(Autre) : « J'ai de très bonnes relations avec les représentants et élus des différents partis ».



Graph.9- Répartition des candidats et militants en fonction de leur tendance politique

- ESPACE POLITIQUE TUNISIEN VS ESPACE POLITIQUE FRANÇAIS

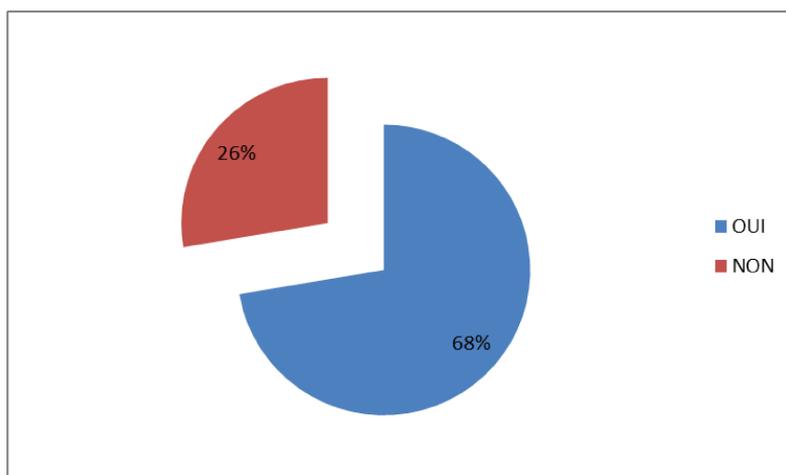
Tab.15- Distribution des interviewés en fonction de leur perception de l'espace politique ici et là-bas

Q.18	N	%
Moins intéressant	3	16%
Aussi intéressant	10	53%
Plus intéressant	7	26%
TOTAL	20	100%

- VOTE A LA PRESIDENTIELLE FRANCAISE – 2012

Tab.16- Distribution des interviewés en fonction de leur participation à l'élection présidentielle de 2012.

Q.21	N	%
OUI	14	68%
NON	6	26%
TOTAL	20	100%



Graph.10- Distribution des candidats et militants en fonction de leur participation à l'élection présidentielle de 2012

- VOTE A LA PRESIDENTIELLE FRANCAISE – AVANT 2012

Tab. 17- Distribution des interviewés en fonction de leur participation à l'élection présidentielle avant 2012.

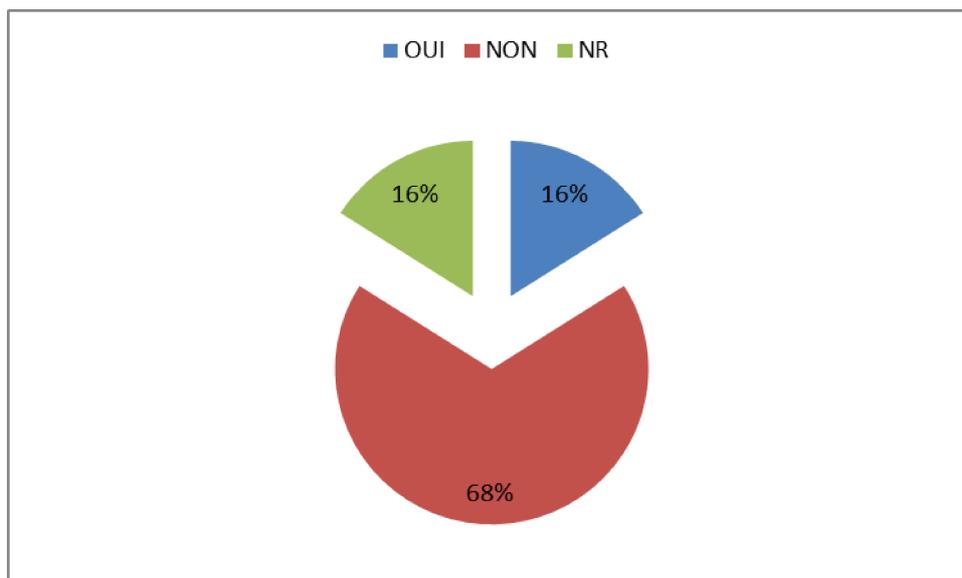
Q. 22	N	%
OUI	12	63%
NON	8	37%
TOTAL	20	100%

- AFFILIATION A UN PARTI FRANÇAIS

Tab. 18- Distribution des interviewés en fonction de leur affiliation à un parti politique français

Q. 23	N	%
OUI	3	16%
NON	15 ⁹³²	68%
NR	2	16%
TOTAL	20	100%

⁹³²« je l'étais mais je l'ai quitté en 2013 »



Graph.11. Répartition des candidats et militants en fonction de leur affiliation à un parti politique français

- INTENTION DE S’AFFILIER A UN PARTI FRANÇAIS

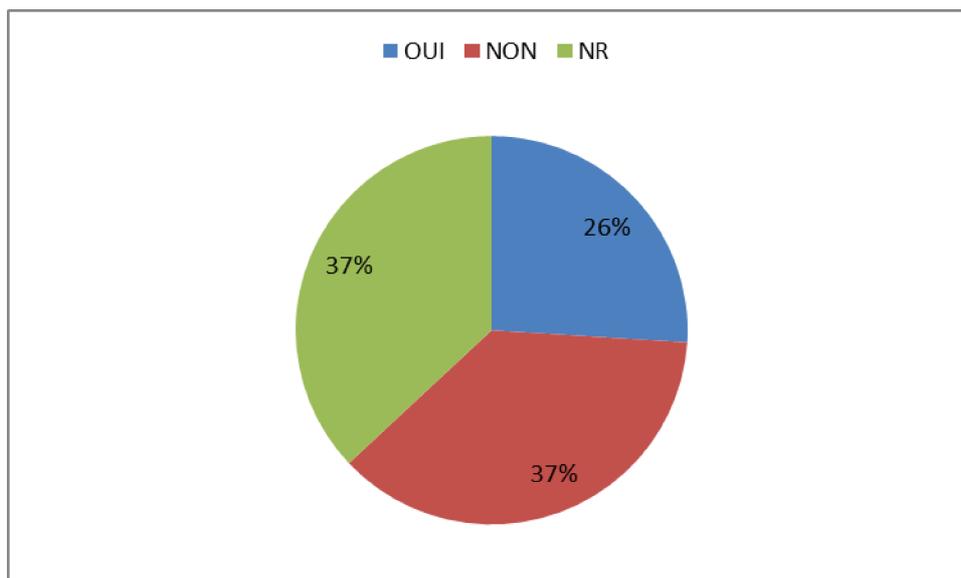
Tab. 19- Distribution des interviewés en fonction de leur intention de s’affiler à un parti politique français

Q. 24 ⁹³³	N	%
OUI	5 ⁹³⁴	26%
NON	9 ⁹³⁵	37%
NR	6	37%
TOTAL	20	100%

⁹³³Concerne les sujets ayant répondu « Non » à la question précédente

⁹³⁴« si les valeurs changent »

⁹³⁵ « si je me sens représentée »



Graph.12. Répartition des candidats et militants selon leur affiliation envisagée à un parti français.

- OBJECTIFS DE L'ACTIVITE POLITIQUE / ASSOCIATIVE

Tab. 20- Distribution des interviewés en fonction des objectifs de l'activité politique / associative

Q. 25	N
1. Contribuer au processus de démocratisation du pays d'origine	14
2. Consolider l'orientation républicaine du pays	5
3. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens à l'étranger dans le pays d'accueil	15
4. Consolider le lien des Tunisiens à l'étranger avec leur pays d'origine	12
5. Contribuer à l'essor économique du pays d'origine	11
AUTRE	2 ⁹³⁶

⁹³⁶ « rencontrer des musulmanes et tunisiennes comme moi (je suis voilée, et souffre de discrimination ici et là-bas) ». (1 réponse) ; « Consolider la Souveraineté du Pays d'Origine sur ses Ressources Naturelles Pillées par de des Prédateurs Etrangers » (1 réponse)

- PRIORITES A MOYEN ET/OU LONG TERME

Tab. 21- Distribution des interviewés en fonction de leurs priorités à moyen et/ ou à long terme

Q. 26	N ⁹³⁷
1. Continuer à militer au sein du parti politique	11
2. Continuer à soutenir les Tunisiens à l'étranger	18
3. S'engager dans un programme politique français qui se rapprocherait de vos priorités.	9
4. S'engager à un niveau transnational	15
5. Prendre de la distance du pays d'origine	1
AUTRE	2 ⁹³⁸

- HOMME EN MESURE DE JOUER LES MEMES ROLES QUE LA FEMME

Tab. 22 - Distribution des interviewés en fonction de leur perception de la parité homme- femme

Q.28	N	%
OUI	14 ⁹³⁹	63%
NON	3 ⁹⁴⁰	16%
OUI+NON	2	11%
NR	1	11%
TOTAL	20	100%

⁹³⁷ Certains sujets ont donné deux réponses seulement

⁹³⁸ « Economique »(1 rép.) ; « Militer pour que le Pays d'Origine dispose d'une Souveraineté Totale sur ses Richesses Naturelles »(1 sujet)

...-Militer .pour avoir des Responsables Compétents ; Intègres et Patriotes

⁹³⁹ « certain pas mieu que la femme » (1 réponse)- « en principe » (1 réponse)

⁹⁴⁰ « malheureusement très peu le peuvent »(1 rép.)- « pour l'instant »(1 rép.)

- FEMME EN MESURE DE JOUER LES MEMES ROLES QUE L’HOMME

Tab. 23 - Distribution des interviewés en fonction de leur perception de la parité femme- homme

Q. 30	N	%
OUI	15 ⁹⁴¹	68%
NON	3	16%
NR	2	16%
TOTAL	20	100%

- CONVICTION POLITIQUE

Tab. 24 - Distribution des interviewés en fonction de leur conviction politique

Q. 34	N	%
Ne jamais changer de parti politique	3	16%
Changer mais dans la même tendance politique	13 ⁹⁴²	63%
Changer radicalement de tendance politique.	1 ⁹⁴³	5%
N. R.	3	16%
TOTAL	20	100%

⁹⁴¹ « mais pas toutes »(1 réponse)- « pas toutes » (1 réponse).

⁹⁴² « changer le système pour ne pas être contraint d’être stalinien marxiste ou anarchiste »(S10)

⁹⁴³« Si le parti est décevant, oui ; ne tient pas ses engagements »

- REPRESENTATIONS

Tab. 25 - Distribution des interviewés en fonction de leurs représentations de certains objets sociaux (Q.35)

Enoncés	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Total
Le vote à distance concrétise la contribution de l'immigré à la construction démocratique	1		1	12	6	20
La trans-citoyenneté est un atout en matière de contribution à l'essor du pays d'origine.	1	1	1	13	4	20
La citoyenneté strictement tunisienne ne joue pas en faveur de l'immigré tunisien	1	1	1	16	1	20
L'espace politique de résidence exerce une influence sur le vote à distance	2	1	2	8	7	20
L'activité associative est un facteur de discernement en matière de choix politique			4	11	5	20
Les convictions religieuses déterminent la tendance politique	2	1	7 ⁹⁴⁴	10		20

Tab. 26 - Distribution des interviewés en fonction de leur représentation-perception de l'organisation politique (Q.36)

Enoncés	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
Un parti politique tunisien doit avoir des antennes locales dans les pays de résidence des TRE	2	1	3	7	7
Un parti politique tunisien ne doit pas être implanté à l'extérieur du pays.	7	3	3	5	2
Un parti politique peut être franco tunisien	8	2	4 ⁹⁴⁵	5	1

⁹⁴⁴ « je suis voilée mais n'aime pas ennahda » (1 réponse)

⁹⁴⁵ « un parti immigré plutôt » (1 réponse)

- OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT OU IMPLICATION POLITIQUE

Tab. 27 - Distribution des interviewés en fonction des objectifs de leur implication politique .

Q.37	N
Laïcité	5
-Démocratie	17
- Parité	4
- Islamisation de la société tunisienne	0
- Charia	0
- Economie	6
- Solidarité	6
- Peuple	0
- Trans-citoyenneté	1
- Ecologie	2
- Développement	5

- ATTITUDE A L'EGARD DES PERSONNALITES POLITIQUES

Tab. 28 - Distribution des interviewés en fonction de leur attitude à l'égard des personnalités politiques.

Q.38	N	%
Indifférence totale	3	14%
Indifférence	1	7%
Peu d'importance	7	50%
Une certaine importance	6	21%
Une grande importance	3	7%
TOTAL	20	100%

- LEADERS POLITIQUES PLAISANTS ?

Tab. 29 - Distribution des interviewés en fonction de leur appréciation des leaderspolitiques

Q.39	N	%
OUI	11 ⁹⁴⁶	43%
NON	9	57%
TOTAL	20 ⁹⁴⁷	100%

- CE QUI PLAIT CHEZ UN LEADER POLITIQUE

Tab. 30 - Distribution des interviewés en fonction de ce qui leur plait chez une personnalité politique

Q.40	N ⁹⁴⁸
Le charisme	4
Le niveau communicationnel	2
La capacité de mobilisation	2
Aspect physique	1
Aspect vestimentaire	1
L'intégrité	6
Les comportements vis-à-vis des adversaires	3
Les idées politiques	7
Qualités morales	3
La qualité d'orateur	5
AUTRE ⁹⁴⁹	1

⁹⁴⁶ « Hama Hammami »(1 rép.) – « oui mais assassiné (chokri belaid, ami proche) » (1 rép.) ; « mais ils est mort, chokri belaid » ; « Espérons qu'il y en aura d'autre comme lui ! »(1 rép.)

⁹⁴⁷ Une interviewée, quoiqu'ayant répondu « non », a répondu à la question 42

⁹⁴⁸ Les sujets ont donné plus d'une réponse- Certains interviewés, quoiqu'ayant répondu « non »(Q.41), ont répondu à la question 42

⁹⁴⁹ « à celui que je pense ils mort martyrs et ses chokri belaid »- Analyse de contenu(Voir donnees qualitatives-députés)

2.4.ENTRETIENS- DONNEES QUALITATIVES

- MOBILISATION DES CITOYENS- MOYENS D'USAGE

Tab. 31 - Distribution des interviewés en fonction des moyens utilisés pour mobiliser les citoyens

Q.15	
SUJET	DONNEES
S1(H)	« prendre des en photo et vidéo les action humanitaire le mettre sur facebook et youtube »
S2(F)	.réseaux sociaux, réunion, conférence
S3(H)	.réseaux sociaux, bouche à oreille, réunion
S4(H)	Organisation d'évènement culturel, de débat sur l'actualité tunisienne. Rencontre avec les députés
S5(F)	bouche à oreille
S6(H)	évènements- excursions vers les zones défavorisées- séminaires
S7(H)	internet, facebook
S8(F)	réseaux sociaux.
S9(H)	Associations, évènements culturels
S10(H)	.contacts divers, réseaux sociaux, publication
S11(H)	Les Réseaux sociaux..+ Prospectus + Contact direct sur lieu de travail
S12(F)	réseaux sociaux, conférence, terrain (rencontre des citoyens et militants lors d'évènements et occasion)
S13(F)	réunion, réseaux sociaux, évènement politique

S14(F)	l'action associative sur le terrain
S15(H)	les cafés tunisiens en France, le réseau tunisien économique (marché, entrepot d'artisan, clients tunisiens., famille, je regarde beaucoup la TV tunisienne
Dép.1	Contact direct- meetings- débats- communiqués
Dép.2	Dans les lieux de sociabilité tunisiens ; meetings sur les marchés
Dép.3	rencontres sur terrain ; actions culturelles
Dép.4	Réunions périodiques
Dép.5	Associations

- COMPARAISON : CHAMP (/ PAYSAGE) POLITIQUE FRANÇAIS/ CHAMP
POLITIQUE TUNISIEN

Tab. 32 – Distribution des interviewés en fonction de leur perception du paysage politique ici et là-bas

SUJET	DIVERGENCES – Q.19	SIMILITUDES- Q.20
S1(H)	1. France c un pays stable démocratique 2. après une révolution la démocratie en marche	NR
S2(F)	1. démocratie plus solide en France 2. pas de problème avec les forces théocrates 3. plus de sécurité	1. démocratie naissante 2. liberté mais partielle 3. parité mais partielle
S3(H)	1. Niveau démocratique 2. Méthode de travail 3. Niveau social, niveau culturel...neutralité	1. Liberté 2. Les tendances sont les mêmes 3. Régimes
S4(H)	1. Contexte historique, 2 . social ; 3. Culturel	1. Objectif démocratie 2. Processus électoral ; 3. problèmes sécuritaires
S5(F)	1. les tunisiens sont coléreux et agressifs 2. les tunisiens gèrent mal la démocratie	1. l'envie de liberté 2. la recherche du gain 3. la défense des valeurs propres

	3. nous sommes trop différents dans une même famille parfois	
S5(F)	1. les tunisiens sont coléreux et agressifs 2. les tunisiens gèrent mal la démocratie 3. nous sommes trop différents dans une même famille parfois	1. l'envie de liberté 2. la recherche du gain 3. la défense des valeurs propres
S6(H)	1. la démocratie en Tunisie est embryonnaire 2. les Tunisiens n'ont pas l'habitude d'être gouvernés démocratiquement 3. ils prennent la liberté pour de l'anarchie	1. les valeurs (liberté- justice sociale- égalité...) sont normalement universelles 2. l'être humain est le même ; c'est le contexte qui change 3. les partis politiques cherchent tous le pouvoir
S7(H)	1. l'un est mon pays l'autre celui qui est celui de mes enfants 2. celui qui ne m'accepte pas	1.les deux bataillent pour leur intérêt
S8(F)	1. relation tres compliqué 2. barrage de la langue (on ne comprend pas tout) 3. les femmes tunisiennes n'ont pas encore leur place dans les rassemblements tunisiens en France, trop discriminée surtout par nahda	1. on peut dire ce qu'on pense 2.on commence a faire des projets intéressants 3. la télé s'est démocratisée, on peut regarder, comprendre et rire de certaines choses !!
S9(H)	1. pas même mentalité de peuple 2. pas même stratégie 3. pas même force dans le monde	1. violence 2. tous aussi sous les tables 3. le pouvoir
S10(H)	LA TUNISIE A TOUT A CONSTRUIRE	LES MEMES CLIVAGES
S11(H)	1. Absence de Liberté et de Démocratie et de Liberté d'Expression 2. Absence d'Egalités des Chances entre les Citoyens et entre les Régions dont certaines sont Marginalisées 3. Mauvaise Répartition des Richesses Nationales et Iniquité Fiscale	1. Le Pouvoir de l'Argent sur la Vie Politique et les Médias 2. Le Peu d'Intérêt accordé par les Citoyens à la Politique 3. La Soumission des Politiques à une Finance Mafieuse. Dès qu'ils sont élus les Hommes Politiques oublient leurs Promesses et leurs Programmes et tournent le dos à leurs Electeurs
S12(F)	1. démocratie naissante	1. démocratie

	2. mentalité 3. culture et Histoire	2. conflits sociaux 3. idéologique politique islamique
S13(F)	1. en retard au niveau de la mentalité politique 2. en retard au niveau de la démocratisation (beaucoup trop de mensonge en Tunisie) 3. en retard au niveau de la parité (apparence et tendance à reculer en Tunisie)	1. pluralisme politique 2. démocratisation (même d'apparence), tout le monde peut s'exprimer et agir mais pas forcément changer les choses 3. lobby et think tank
S14(F)	1. manque de rigueur 2. manque d'organisation 3. manque de compétences	1. populisme 2. démagogie
S15(H)	1. Tunisien en retard sur le respect de l'environnement, des citoyens 2. Tunisien est imitateur de démocratie mais ne prend pas les vrais principes 3. tunisien est fainéant et non actif sur terrain juste dans le discours	1. sois disant « la démocratie » et « les droits de l'homme » 2. le lobby (économique, on a de quoi remonter le pays mais on est trop individualiste par rapport aux occidentaux) 3. la place de la femme (avancée sur les autres pays arabes)
Dép.1(F)	1- mentalité rétrograde des Tunisiens 2- contexte socio-économique	1- démocratisation 2- droits de l'homme
Dép.2(F)	1- convictions religieuses	3- valeurs morales
Dép.3(H)	2- système des valeurs 3- historique 3- expérience démocratique	4- démocratie 5- droits de l'homme 3- laïcité
Dép.4(H)	6- démocratie embryonnaire en Tunisie 7- la France a un passé riche en expériences démocratiques 3- les Tunisiens ont vécu longtemps sous la dictature	8- universalité des valeurs 2- modernité et rationalisme
Dép.5(H)	9- révolution française 10- tempéraments différents des deux peuples 11- longue expérience en termes de pluralisme 3- moyens financiers importants des partis politiques	12- démagogie politicienne 13- poids de la Société Civile 3- opportunisme et arrivisme des politiques

- REPRESENTATION DES STATUTS ET ROLES DE GENRE

Tab. 33 - Distribution des interviewés en fonction de leurs représentations des statuts et rôles de la femme

Q.27- Rôle(s) attribués à la femme				
DONNEES				
SUJET	Dans la vie familiale	Dans la vie sociale	Dans la vie politique	Dans l'activité associative
Dép.1	Education-Equilibre-prise de décision	Aiguiser les consciences- prise de décision- leadership	Rôle limité par les engagements familiaux	Le même que celui de l'homme
Dép.2	Education	Le même que celui de l'homme	Acteur politique	Déterminent
Dép.3	Rôle majeur dans l'éducation	Réussite scolaire	Complémentaire à celui de l'homme	Faire prendre conscience
Dép.4	important	partenaire	Parité	Déterminent
Dép.5	Mère-Education	Contribution	Complémentarité	Contribution efficace
S1(H)	« travailler et ensemble en doit partager toute la tache... »	Le même que celui de l'homme	Idem	Idem
S2(F)	Education, changement de mentalité des nouvelles générations	changement des mentalités de la société	apporter la paix	changer les mentalités
S3(H)	Education, changement mentalité	Education, changement mentalité	Pas de différence entre les 2, même rôle que l'homme	Pas de différence entre les 2, même rôle que l'homme
S4(H)	Tout selon ses capacités	Tout selon ses compétences	Tout selon ses aspirations	Tout selon son engagement
S5(F)	c'est elle qui gère tout à la maison	l'éducation des enfants et les valeurs de sa famille	les valeurs de son pays	apporter de la chaleur et créer une dynamique positive
S6(H)	contribuer à l'éducation des enfants	jouer le rôle d'acteur social	contribuer efficacement à la bonne gouvernance	propager les valeurs humaines

S7(H)	éducation, transmission de la culture	idem	représentations, idées	créativité, transmission de culture
S8(F)	même rôle de responsabilité et d'éducation que l'homme	Idem	prendre des décisions et représenter la communauté au mm titre que les hommes	Idem
S9(H)	N.R			
S10(H)	Les mêmes rôles que ceux de l'homme (PARTOUT EQUIVALENT A L'HOMME)			
S11(H)	Elément moteur	Elément bâtisseur	Elément engagé	Elément actif
S12(F).	...le même qu'en politique et dans l'activité associative (citoyenneté, engagement, place à part entière et décisionnel dans chaque secteur ou espace cité	La femme porte en elle les capitaux sociaux, la mémoire et la force du lien social, son rôle est donc central dans l'équilibre social, le maintien de la paix social car elle est souvent à la recherche d'intérêt commun	Son rôle est avant tout (ou devrait être) fédérateur, créatif, pacifique et « adoucissant », elle a une facilité de médiation car moins portée sur la violence ou l'agressivité. Son rôle politique est important mais n'est pas souvent pris en considération, surtout dans l'espace politique arabo musulman. Une seule femme s'est présentée à la présidentielle Tunisienne de 2014 contre une 40 aine d'homme, comme si « diriger » « présider » étaient tous deux antinomique de la femme....	elle demeure au final très présente dans la vie associative qui est compris pour ma part comme l'addition du rôle social et politique...social au sens projet de société, développement, accompagnement, politique au sens, de bouleversement des mentalités, de changement des modes de gouvernance, de gestion nouvelle du groupe, nouveaux intérêts (la femme s'occupe beaucoup de la femme, de sa condition, des chibanis (association lyonnaise, le patio des aînés, de culture et d'art, d'écologie...)
S13(F)	c'est la vraie chef de famille, sans elle, tout l'équilibre de la famille s'écroule	idem	elle devrait en principe être leader car plus enclin à faire la paix que les hommes ou avoir autant de chance de l'être (majorité d'homme écrasante)	c'est une femme de terrain, sensible aux problèmes et plus pragmatique que l'homme
S14(F)	éducation à la solidarité et au partage	éducation à la tolérance	éducation à la citoyenneté	éducation à l'engagement et au bénévolat

S15(H)	éducation moral, religieuse, pédagogique, gestion du foyer avec le mari,	participation à la vie scolaire (accompagner l'école pour les sorties, décisions pour les enfants, centres sociaux,...projets pour les jeunes...pour les femmes, le quartier)	je suis contre l'implication de la femme en politique parce que je connais leur mauvaise mentalité mais je respecte les femmes qui s'impliquent car très courageux et milieux difficile	sa place est importante car la femme est active sur le terrain, réalise les projets alors que les hommes plus fainéants moins actifs ...
--------	--	---	---	--

- HOMME EN MESURE DE JOUER MEMES ROLES QUE FEMME

Tab. 34 - Distribution des interviewés en fonction de leur représentation de la parité homme-femme (justifications)

Q.28	
SUJET	JUSTIFICATIONS
S1	« tu cherche quoi que l'homme doit metre une jupe et tring je suis prêt a le faire pour toi mdr »
S5	« il a tellement délégué qu'il ne sait plus faire, surtout positiver et dynamiser...c'est dommage »
S6	« la division sexuelle du travail est un faux problème ; je suis contre le sexisme sous toutes ses formes »
S7	N.R.
S8	« pour l'instant »
S9	N.R
S10	l'homme et la femme sont partenaires
S11	La Femme est le complément et l'égal de l'Homme et la Réunion des 2 donne un effet multiplicateur
S12(F).	L'homme est en mesure de jouer tous ces rôles mais il demeure largement minoritaire sur ces champs d'implication...il semble que la majorité qui le représente joue au coq, à qui frapperait plus fort et plus haut, ...ce qui n'est pas forcément efficace et important pour nos projets de société
S13(F)	avec le temps et l'évolution des mentalités
S14(F)	l'homme est parfaitement capable d'éduquer aux fondamentaux
S15(H)	mais avec beaucoup de difficulté(Oui)
Dep.1	Cela dépend- il ne peut pas donner la vie, sinon le reste est possible (Oui)

Dep.2	Chacun des deux sexes a ses spécificités(Non)
Dep.3	Il n'y a pas de division « sexuelle » du travail(Oui)
Dep.4	Les rôles sociaux n'ont rien à avoir avec le biologique (Oui)
Dep.5	Dans des limites, oui (Oui)

Tab. 35 - Distribution des interviewés en fonction de leurs représentations des statuts et rôles de la femme

Q.29- Rôle(s) attribués à l'homme				
SUJET	Dans la vie familiale	Dans la vie sociale	Dans la vie politique	Dans la vie associative
Dép.1	Education	Partenariat	Décisif	Déterminent
Dép.2(nahdha ?)	Chef de famille	Rôle déterminent	Rôle décisif	Rôle déterminent
Dép.3	Education	Scolaire- professionnel	Conscientisation	Orientation
Dép.4	important	idem	Idem	Idem
Dép.5	Gestion	Contribuer au progrès social	Changer mentalités	Encadrement des citoyens
S1	NR	NR	NR	NR
S2	changer les mentalités, donner plus de pouvoir et plus d'autonomie à la femme	accompagner le changement de mentalité , accompagner les femmes et les jeunes	laisser les femmes prendre des responsabilités politiques	plus d'économie et moins de religieux
S3	Mêmes réponses que pour la femme			
S4	Mêmes réponses que pour la femme			
S5	normalement il épaula sa femme dans les tâches du quotidien et réciproquement	il a un rôle éducatif et transmission des valeurs	il prend des décisions pour l'intérêt de tous	il crée des partenariats et active les aspects économiques
S6	contribuer pleinement à l'éducation des enfants et aider assumer les mêmes	jouer un rôle actif en termes de socialisation et	participe à la bonne gouvernance ; jouer le rôle de	joue un rôle en matière de contrôle du gouvernement

	responsabilités que la femme	contribuer à l'essor de son pays	citoyen à part entière	
S7	décisionnel, responsabilité, éducation	responsabilité, sauvegarde des valeurs	décisionnel, économique	préserver les valeurs et la culture
S8(F)	le même que celui de la femme	Idem	laisser la femme décider, les hommes ne savent que faire la guerre	idem que politique
S9(H)	N.R			
S10	Mêmes réponses que pour la femme, pas de différence en théorie			
S11	Elément Capital	Elément bâtisseur	Elément engagé	Elément actif
S12(F)	:.....(même rôle que la femme en théorie, en pratique, la femme est plus active, plus présente, plus sincère et engagée. L'homme délégué beaucoup à la femme au niveau familial et s'attache plus particulièrement à l'image qu'il véhicule en société	L'image, la virilité, la position sociale sont plus importants que le progrès social. L'intérêt du groupe (au sens famille prime sur l'intérêt collectif ou public)	l'argent, le gain, le pouvoir, le rapport de force, l'idéologie religieuse ou politique sont des armes de guerre politique fabriqué par l'homme et appliqués et transmises par certaines femmes non conscientes de leur niveau de collaboration dans la destruction du progrès humain.	le pouvoir, la domination interpersonnelle, parfois l'appât du gain, d'autre fois, l'envie de changer de marquer de bouleverser sont déterminants chez les hommes participant aux activités associatives
S13(F)	partenaire de la femme, aussi chef de famille	protecteur, responsable et partenaire de la femme	normalement il devrait agir plus qu'il ne parle, mais en Tunisie tout ressemble à du patriarcat, beaucoup d'individualisme	acteur au même titre que la femme, qui doit agir pour la collectivité et non pour son compte ou celui de son clan
S14(F)	égalité ...moins d'ego et d'orgueil	tolérance	engagement	militantisme

S15(H)	gestion du foyer avec la femme, travaille et responsabilité financière, assumer son foyer financièrement, contribuer à l'éducation morale, religieuse des enfants	même rôle que la femme et rôle de soutien économique dans son environnement de vie (là où il réside) s'implique dans le respect de l'environnement du voisinage, des projets de quartier, aider sa communauté...	normalement même rôle que la femme, mais l'homme plus agressif et plus bavard en politique (politique du coq)	même que la femme en théorie mais il est plus efficace dans les projets d'investissement et projet économique, (participation à un investissement régionale, de sa ville, son gouvernorat en Tunisie) (je participe dans un projet démarré dans une association pour la construction d'un hotel à Salakta)
--------	---	--	---	--

Tab. 36 - Distribution des interviewés en fonction de leur représentation de la parité femme-homme (justifications)

Q.30	
SUJET ⁹⁵⁰	JUSTIFICATIONS
S1(H)	« égalité des sexes donc elle veulent ca elle doit assumer tout »
S2(F)	« la femme apporte la paix et fais preuve de plus de persévérance et de tolérance »
S3(H)	NR ⁹⁵¹
S4(H)	« aucun cadre prédéfini ; chacun selon ses idées et aspirations ».
S5(F)	les personnalités ne sont pas équivalentes
S6(H)	Je considère qu'il doit y avoir une véritable parité-égalité entre les citoyens des deux genres (/sexes)

⁹⁵⁰Pour cette question, nous avons préféré ne pas spécifier le statut des sujets (candidat/ militant : S / député : Dep.) pour préserver l'anonymat des députés.

⁹⁵¹4 sujets ont préféré ne pas donner de justifications. Nous avons respecté leur volonté.

S7(H)	NR
S8(F)	les femmes sont de plus en plus seules, isolées avec leur enfants, et portent tous ces fardeaux et responsabilités, elles sont donc bien plus capable de décider pour une société que certains hommes
S9(H)	N.R
S10(H)	N.R
S11	L'Homme est le complément et l'égal de le Femme et la Réunion des 2 donne un effet multiplicateur
S12(F).	L'homme a tellement pris l'habitude de vouloir gérer le monde dans son ensemble depuis le début de l'Histoire (les prophètes sont des hommes, dieu est masculin, les rois sont avant tout roi et attendent un fils, les présidents sont majoritairement des hommes, les femmes députés en Afghanistan sont menacée de mort, les militantes de gauche sont assassinées en Egypte, lynchée publiquement en Tunisie....alors biensure que la femme est en mesure de jouer ces rôles et bien mieux mais encore faut-il que les hommes et les anciens daignent libérer un peu de places pour la laisser faire ses preuves !!!
S13(F)	oui en bien et en mal malheureusement (même si je suis persuadée que la femme est meilleure en politique)
S14(F)	la bienveillance envers le genre humain n'a rien à voir avec le sexe
S15(H)	mais elle doit être libérée des contraintes du quotidien (gestion des enfants et foyer et des fois son travail) et être ambitieuse

- PERCEPTION DE SOI ET DE L'AUTRE-RAPPORTS ENTRE ADVERSAIRES
POLITIQUES

Tab. 37 - Distribution des interviewés en fonction de la perception-appréciation de certains partis politiques (Q.32)

Ennahdha	Nida Tounes	Jabha Cha3bya	UPL⁹⁵²
- Mécontentement(9)	- Appréhension(9)	- Mécontentement(3)	- Mécontentement(3)
- Appréhension(3)	- Insatisfaction(7)	- Appréhension(5)	- Insatisfaction(5)
- Insatisfaction(6)	- Mécontentement(3)	- Insatisfaction(5)	- Appréhension(9)
- Antipathie(4)	- Répulsion(5)	- Préférence(6)	- Aversion(2)
- répulsion (4)	- Implication(2)	- Implication(3)	- Répulsion(4)
- aversion (3)	- aversion (2)	- Attrait(4)	- intérêt (7)
- haine (3)	- satisfaction(2)	- fierté (1)	- implication (2)
- satisfaction (1)	- fierté (1)	- répulsion (2)	- attrait (1)
- implication (1)	- attrait(1)	- satisfaction (2)	- antipathie (1)
- haine (1)	- Intérêt (1)	- intérêt (3)	- préférence (1)

- PARTIS JUGES CREDIBLES (Q.33)

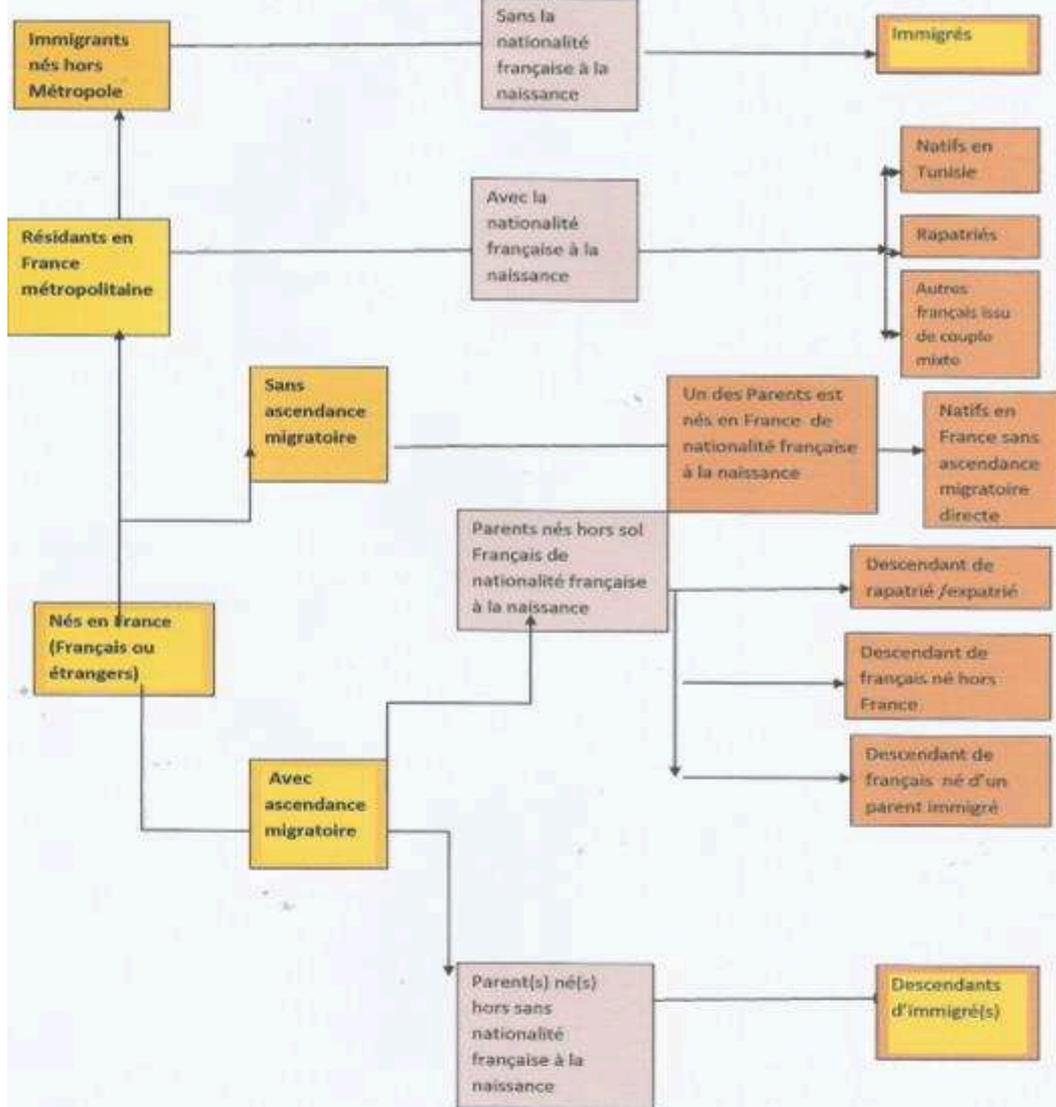
Tab. 38 - Distribution des interviewés en fonction des partis politiques jugés crédibles

SUJET	PARTIS
S1(indépendant)	JABHA
S2(indépendant)	NIDA- - APPEL T.E
S3(indépendant)	NIDA- APPEL T.E
S4 (indépendant)	UPT- APPEL T.E
S5 (indépendant)	AFEK- APPEL T.E
S6 (indépendant)	JABHA- APPEL T.E
S7 (CPR)	NAHDHA- CPR- APPEL T.E-
S8 (indépendant)	NIDA- JABHA-EI Takatol- APPEL T.E
S9	N.R
S10(Indép.)	JABHA (« mais désillusion aujourd'hui »)
S11(MPA)	Le courant démocrate - Coalition démocratique - Haraket Echaab
S12(F)(indépendante)	NIDA- AFEK- JABHA
S13(Jomhour)	AFEK- APPEL T.E- JOMHOURI- JABHA CHA3BIA
S14(indép.)	UPT- AFEK- JABHA
S15(indép.)	NIDA- APPEL T.E-NAHDHA
Dép. 1	NIDA- APPEL T.E- JABHA
Dép. 2(Ennahdha)	NAHDHA- APPEL T.E
Dép. 3	NIDA- APPEL T.E- JABHA
Dép. 4	NIDA- APPEL T.E- AFEK
Dép. 5	APPEL T.E- JABHA- NIDA

ANNEXE 3- DOCUMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS

3.1.TRAJECTOIRES ET ORIGINE DES IMMIGRES (INSEE ET INED-2010)

Enquête sur la diversité en France



3.2.DECRETS LOIS (CONSTITUTION TUNISIENNE 2014 ET ISIE)

Décret-loi n° 2011-27 du 18 avril 2011 portant création d'une instance supérieure indépendante pour les élections.

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition de l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique,

Vu la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au conseil supérieur de la magistrature, et au statut de la magistrature, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 68-8 du 8 mars 1968, portant organisation de la cour des comptes, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 72-40 du 1er juin 1972, relative au tribunal administratif, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le code de la comptabilité publique, tel que promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 89-87 du 7 septembre 1989, portant organisation de la profession d'avocats, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 94-60 du 23 mai 1994, portant organisation de la profession des notaires, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 95-29 du 13 mars 1995, portant organisation de la profession d'huissiers de justice, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le décret-loi n° 2011-6 du 18 février 2011, portant création de l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique.

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

Article premier - Est créée une instance publique indépendante appelée « l'instance supérieure indépendante pour les élections » qui supervisera les élections d'une assemblée nationale constituante et dont la mission s'achèvera avec l'annonce des résultats définitifs des dites élections.

Art. 2 - L'instance supérieure indépendante pour les élections veille à assurer des élections démocratiques, pluralistes, honnêtes et transparentes.

Art. 3 - L'instance supérieure indépendante pour les élections est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative. Ses ressources sont constituées par des fonds accordés par l'Etat à cet effet. Sont soumises au contrôle à posteriori de la Cour des Comptes, toutes les opérations financières effectuées par l'instance. La Cour des Comptes publiera, après avoir terminé l'opération de contrôle, un rapport financier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'instance supérieure indépendante pour les élections dispose d'un budget propre. Ses dépenses sont imputées sur un compte ouvert en son nom et géré par son président sous le contrôle de deux membres de la cour des comptes et un expert comptable. Les dépenses de l'instance sont dispensées du contrôle à priori des dépenses publiques et des dispositions relatives aux marchés publics.

L'instance est tenue de publier son rapport financier au Journal Officiel de la République Tunisienne et sur son site web à la fin du processus électoral.

Art. 4 - L'instance supérieure indépendante pour les élections prépare les élections, les supervise et contrôle les opérations électorales. A cet effet, elle veille à :

- assurer l'application du décret-loi relatif aux élections d'une assemblée nationale constituante,
- proposer la répartition des circonscriptions électorales qui sera fixée par décret après avis de l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique,
- préparer le calendrier électoral,
- arrêter les listes des électeurs,
- garantir le droit de vote à tous les citoyens et citoyennes,

- garantir le droit d'éligibilité selon les conditions légales y afférentes,
- recevoir les demandes de candidatures aux élections,
- assurer le suivi des campagnes électorales et veille à assurer l'égalité entre tous les candidats et candidates,

- organiser des campagnes pour vulgariser le processus électoral et inciter à la participation aux élections,
- contrôler le processus électoral le jour du déroulement des élections et suivre les opérations de vote et de dépouillement,
- recevoir et statuer sur les recours conformément aux dispositions du décret-loi relatif aux élections de l'assemblée nationale constituante,
- accréditer les observateurs et les contrôleurs tunisiens aux bureaux de vote,
- accréditer les observateurs internationaux à condition qu'ils soient des représentants d'associations et d'organisations internationales,
- annoncer et déclarer les premiers résultats des élections et publier les résultats définitifs,
- élaborer et publier un rapport sur le déroulement des élections.

Art. 5 - L'instance supérieure indépendante pour les élections se compose :

- d'une commission centrale ayant son siège à Tunis,
 - des sous-commissions au niveau des circonscriptions électorales dont les sièges sont situés aux chefs-lieux des gouvernorats et aux sièges des missions diplomatiques.
- La commission centrale fixe la composition et la structure des sous-commissions.

Art. 6 - Les membres de l'instance doivent remplir les conditions suivantes :

- la qualité d'électeur,
- l'expérience dans le domaine des élections,
- la compétence, l'impartialité, l'indépendance et l'honnêteté,
- la disponibilité à plein temps pour exercer leurs fonctions au sein de l'instance,
- ne pas avoir assumé de responsabilité au sein du Rassemblement Constitutionnel Démocratique durant les dix dernières années ou ne pas être impliqué dans l'appel de l'ex-président de la République à présenter sa candidature pour un nouveau mandat présidentiel en 2014.

Art. 7 - L'instance supérieure indépendante pour les élections est assistée par une structure administrative, financière et technique dont elle fixera l'organisation et les modalités de fonctionnement et qui sera soumise à son autorité directe.

Toutes les autorités publiques sont appelées à apporter à l'instance toutes les facilités dont elle a besoin pour accomplir ses missions.

L'instance supérieure indépendante pour les élections établit son règlement intérieur qui organise son fonctionnement.

Art. 8 - l'instance supérieure indépendante pour les élections se compose de seize (16) membres désignés par décret et choisis comme suit :

- trois (3) magistrats choisis par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi six (6) candidats dont la moitié est proposée respectivement par l'association des magistrats tunisiens et le syndicat des magistrats à parts égales parmi les conseillers du tribunal administratif, les conseillers de la cour des comptes, et les magistrats du troisième grade de l'ordre judiciaire,
- trois (3) membres choisis par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi six (6) candidats proposés par le conseil de l'ordre national des avocats,
- un membre parmi les notaires choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi deux (2) candidats proposés par la chambre nationale des notaires,
- un membre parmi les huissiers de justice choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi deux (2) candidats proposés par l'ordre national des huissiers de justice,
- un membre choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi deux (2) candidats proposés par l'ordre des experts comptables de Tunisie,
- un membre spécialisé en communication choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi deux (2) candidats proposés par le syndicat des journalistes Tunisiens,
- deux (2) membres représentant les organisations non-gouvernementales spécialisées dans le domaine des droits de l'Homme choisis par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi une liste de candidatures présentée par les dites organisations à l'instance,
- un membre représentant les Tunisiens à l'étranger choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi une liste de candidatures présentée à l'instance,
- un membre spécialisé en informatique choisi par l'instance supérieure pour la réalisation des

objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique parmi une liste de candidatures présentée à l'instance,

- deux (2) membres parmi les professeurs universitaires choisis par l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, parmi une liste de candidatures présentée à l'instance. Le dépôt des candidatures est effectué dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours à compter de la date de publication de présent décret-loi.

L'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique veille au respect du principe de parité entre hommes et femmes.

Dans le cas de non dépôt des candidatures dans le délai sus-indiqué, l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique choisit directement les membres parmi ceux répondant aux conditions prévues ci-dessus.

Art. 9 - L'instance est présidée par un président qui la représente auprès des tiers et qui est élu par la majorité des membres de sa commission centrale.

La commission centrale élit à la majorité de ses membres un vice-président et un secrétaire général afin d'assister le président dans ses missions.

Art. 10 - La qualité de membre de l'instance supérieure indépendante pour les élections n'est pas cumulable avec :

- la qualité de membre du gouvernement,
- le poste de gouverneur ou secrétaire général de gouvernorat ou premier délégué ou délégué ou chef de secteur,
- un poste exécutif dans un établissement ou une entreprise publique,
- la candidature à l'assemblée nationale constituante,
- l'appartenance à des partis politiques.

Le président et les membres de l'instance supérieure indépendante pour les élections ne peuvent, durant la période de l'exercice de leurs fonctions, exercer aucun travail ou activité portant atteinte à l'impartialité de l'instance et son indépendance.

L'instance supérieure indépendante pour les élections décide, en cas de manquement de l'un de ces membres aux obligations indiquées ci-dessus, de mettre fin à ses fonctions à la majorité des deux tiers de ses membres et procède à son remplacement selon les mêmes conditions prévues par l'article 8 du présent décret-loi.

Art. 11 - Le président et les membres de l'instance supérieure indépendante pour les élections ne peuvent être poursuivis ou arrêtés pour des faits en relation avec leurs activités ou avec l'exercice de leurs missions au sein de l'instance sans avoir sa permission à la majorité des deux tiers de ses membres.

Art. 12 - L'instance supérieure indépendante pour les élections se réunit à la demande de son président ou d'un tiers de ses membres.

Ses réunions sont tenues au moins en présence de la majorité absolue de ses membres et ses décisions sont prises par consensus et à défaut, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Art. 13 - L'instance supérieure indépendante pour les élections présente un rapport détaillé à propos du déroulement des élections qu'elle publiera avec l'annonce des résultats définitifs au Journal Officiel de la République Tunisienne et au site web de l'instance.

Art. 14 - Le présent décret-loi sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et entrera en vigueur à compter de la date de sa publication.

Tunis, le 18 avril 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ



Republique Tunisienne
Assemblée Nationale Constituante

CONSTITUTION

DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

Promulguée le 27 Janvier 2014

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux

PRÉAMBULE

Nous, représentants du Peuple tunisien, Membres de l'Assemblée Nationale Constituante,

Fiers des luttes de notre peuple pour l'indépendance, pour l'édification de l'État, pour l'élimination de la dictature, pour l'affirmation de sa libre volonté et la réalisation des objectifs de la Révolution de la liberté et de la dignité du 17 décembre 2010 – 14 janvier 2011 ; Fidèles au sang de nos valeureux martyrs, aux sacrifices des Tunisiens et des Tunisiennes au fil des générations, et afin de rompre avec l'injustice, l'iniquité et la corruption ;

Exprimant l'attachement de notre peuple aux enseignements de l'Islam, qui a pour finalité l'ouverture et la tolérance, aux valeurs humaines et aux hauts principes universels des droits de l'Homme ; S'inspirant de notre patrimoine de Civilisation, fruit des différentes périodes de notre Histoire, de nos mouvements réformistes éclairés puisant aux sources de notre identité arabe et musulmane ; Nourris des acquis de la civilisation humaine et attachés acquis nationaux de notre peuple ;

Posant les fondements d'un régime républicain démocratique et participatif, dans le cadre d'un État civil où la souveraineté du peuple s'exerce, à travers l'alternance pacifique au pouvoir, par des élections libres ; Un régime fondé sur le principe de la séparation des pouvoirs et sur leur équilibre, où la liberté d'association, conformément aux principes de pluralisme, de neutralité de l'administration et de bonne gouvernance, est la conditions de la compétition politique ; Où l'État garantit la suprématie de la loi, les libertés et les droits de l'Homme, l'indépendance de la justice, l'égalité en droits et en devoirs entre les citoyens et les citoyennes, et l'égalité entre les régions ;

Articles ISIE

Art. 47 - L'instance supérieure indépendante pour les élections contrôle le respect desdites règles et reçoit les recours relatifs à leur violation. L'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections prend, le cas échéant, les procédures et les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement à tous les dépassements avant la fin de la campagne électorale. Les décisions de l'instance supérieure indépendante pour les élections en cette matière sont susceptibles de recours devant les chambres d'appel du tribunal administratif qui sont appelées à statuer selon des procédures simplifiées dans un délai de dix jours à compter de la date de dépôt du recours. Ses décisions sont définitives

Art. 48 - L'instance supérieure indépendante pour les élections est chargée de procéder au contrôle, de sa propre initiative ou suite à un recours. L'Instance peut procéder à toutes les enquêtes et aux investigations dans le respect des droits de défense et sans que lui soit opposable le secret professionnel. Elle peut, le cas échéant, se faire assister par les agents de la police judiciaire prévus par l'article 10 du code des procédures pénales. Les propriétaires des entreprises d'information, les hébergeurs et les opérateurs des réseaux de communication doivent remettre à l'Instance les documents et les données indispensables à la réalisation des enquêtes et des investigations nécessaires.

Art. 49 - Dans le cadre de ses missions, l'instance peut faire appel à des superviseurs choisis selon les critères de la neutralité, l'indépendance et la compétence chargés de contrôler les documents et de constater les diverses infractions, et ce, en coordination avec l'instance nationale de réforme de l'information et de la communication, et le syndicat national des journalistes tunisiens. Les superviseurs reçoivent le cas échéant une formation pour pouvoir assurer la bonne exécution de leurs missions. Les superviseurs chargés par l'Instance informent cette dernière et lui transmettent immédiatement tous les documents et enregistrements prouvant des dépassements.

Art. 66 - L'instance supérieure indépendante pour les élections désigne avant le jour du scrutin, un bureau central pour chaque circonscription électorale. Le bureau central ne peut être choisi parmi les bureaux de collecte. L'instance supérieure indépendante pour les élections peut, par arrêté, désigner avant le jour du scrutin, pour chaque circonscription électorale, un ou plusieurs bureaux de collecte, elle désigne également des bureaux de vote pour chaque bureau de collecte. Les bureaux de collecte ne peuvent être choisis parmi les bureaux de scrutin. Les bureaux de collecte additionnent les résultats du vote transmis par les bureaux de vote dont ils relèvent. Les bureaux de collecte dressent un procès-verbal en trois

exemplaires, lequel est signé par tous les membres du bureau en présence de représentants des candidats ou leurs délégués et les observateurs. Le bureau centralisateur est chargé d'additionner les résultats du vote transmis par les bureaux de collecte au cas où ces derniers ont été désignés ou ceux transmis par tous les bureaux de vote relevant de la circonscription à défaut de désignation de bureaux de collecte. Le bureau centralisateur est chargé aussi de procéder au classement des listes et de dresser un procès-verbal en trois exemplaires qui est signé par tous les membres du bureau en présence de représentants des candidats ou leurs délégués et les observateurs. La composition du bureau centralisateur et des bureaux de collecte est fixée conformément aux dispositions de l'article 55 du présent décret-loi. Toutes les pièces justificatives sont rassemblées à la diligence des présidents des bureaux de vote, du président ou des présidents des bureaux de collecte s'ils ont été désignés, ou du président du bureau centralisateur. Lesdites pièces sont déposées auprès de l'instance supérieure indépendante pour les élections

La proclamation des résultats (chapitre IV du décret de loi)

Art. 70 - La commission centrale de l'Instance supérieure indépendante pour les élections vérifie le respect par les vainqueurs aux élections des dispositions relatives au financement de la campagne électorale. Il peut décider d'annuler les résultats des vainqueurs s'il lui est avéré qu'ils n'ont pas respecté lesdites dispositions. Dans ce cas, il sera procédé de nouveau au décompte des résultats sans tenir compte de la liste dont les résultats ont été annulés.

Art. 71 - La commission centrale de l'Instance supérieure indépendante pour les élections procède à l'annonce des résultats préliminaires des élections.

Art. 73 - Après qu'il soit statué sur tous les litiges relatifs aux résultats ou après l'expiration du délai de recours au cas où aucun n'a été formulé, La commission centrale de l'Instance supérieure indépendante pour les élections proclame les résultats définitifs des élections, et ce par arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et mis en ligne sur le site web de l'Instance supérieure indépendante pour les élections.

L'Instance est chargée de relever les cas de corruption dans les secteurs public et privé. Elle procède aux investigations et à la vérification de ces cas et les soumet aux autorités intéressées.

L'Instance est obligatoirement consultée sur les projets de loi se rapportant à son domaine de compétence.

Elle peut donner son avis sur les textes réglementaires généraux se rapportant à son domaine de compétence.

L'Instance est composée de membres indépendants et neutres, choisis parmi les personnes compétentes et intègres qui exercent leurs missions pour un seul mandat de six ans. Le tiers de ses membres est renouvelé tous les deux ans.

Chapitre VII : Du pouvoir local

Article 131 :

Le pouvoir local est fondé sur la décentralisation.

La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des communes, des régions et des districts. Chacune de ces catégories couvre l'ensemble du territoire de la République conformément à un découpage déterminé par la loi.

Des catégories particulières de collectivités locales peuvent être créées par loi.

Article 132 :

Les collectivités locales sont dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et financière. Elles gèrent les intérêts locaux conformément au principe de la libre administration.

Article 133 :

Les collectivités locales sont dirigées par des conseils élus.

Les conseils municipaux et régionaux sont élus au suffrage universel, libre, direct, secret, honnête et transparent.

Les conseils de district sont élus par les membres des conseils municipaux et régionaux.

La loi électorale garantit la représentation des jeunes au sein des conseils des collectivités locales.

Article 134 :

Les collectivités locales disposent de compétences propres, de compétences partagées avec l'Autorité centrale et de compétences déléguées par cette dernière.

Les compétences partagées et les compétences déléguées sont réparties conformément au principe de subsidiarité.

Les collectivités locales disposent d'un pouvoir réglementaire dans l'exercice de leurs compétences; leurs actes réglementaires sont publiés dans un journal officiel des collectivités locales.

Article 135 :

Les collectivités locales disposent de ressources propres et de ressources déléguées par l'autorité centrale. Ces ressources doivent correspondre aux attributions qui leur sont dévolues par la loi.

Toute création ou délégation de compétences de l'autorité centrale au profit des collectivités locales est accompagnée de l'attribution de ressources correspondantes.

Le régime financier des collectivités locales est fixé par loi.

Article 136 :

L'Autorité centrale se charge de mettre des ressources supplémentaires à la disposition des collectivités locales, en application du principe de solidarité et suivant le mécanisme de l'égalisation et de la péréquation.

L'Autorité centrale œuvre en vue d'atteindre l'équilibre entre les revenus et les charges locales.

Une part des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles peut être consacrée, à l'échelle nationale, en vue de la promotion du développement régional.

Article 137 :

Les collectivités locales gèrent librement leurs ressources dans le cadre du budget adopté conformément aux règles de la bonne gouvernance et sous le contrôle de la justice financière.

Article 138 :

Les collectivités locales sont soumises au contrôle *a posteriori*, en ce qui concerne la légalité de leurs actes.

Article 139 :

Les collectivités locales adoptent les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte, afin de garantir une plus large participation des citoyens et de la société civile à l'élaboration des projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, conformément à la loi.

Article 140 :

Les collectivités locales peuvent coopérer et créer entre elles des partenariats, en vue de mettre en œuvre des programmes ou réaliser des actions d'intérêt commun.

Les collectivités locales peuvent également établir des relations extérieures de partenariat et de coopération décentralisée.

La loi fixe les règles de coopération et de partenariat.

Article 141 :

Le Haut Conseil des collectivités locales est un organisme représentatif des conseils des collectivités locales. Son siège se situe en dehors de la capitale.

Le Haut Conseil des collectivités locales examine les questions relatives au développement et à l'équilibre entre les régions, et émet son avis sur les projets de loi relatifs à la planification, au budget et aux finances locales ; son Président peut être invité à assister aux délibérations de l'Assemblée des représentants du peuple.

La composition et les attributions du Haut Conseil des collectivités locales sont fixées par loi.

Article 142 :

La juridiction administrative statue sur tous les litiges en matière de conflits de compétence qui surgissent entre les collectivités locales elles-mêmes, et entre l'Autorité centrale et les collectivités locales.



Diagram of Tunisian assembly. ■ Ennahdha: 69 seats ■ Nidaa Tounes: 67 seats ■ Bloc libre: 22 seats ■ Union patriotique libre: 12 seats ■ Front populaire: 15 seats ■ Hors: 11 seats ■ Afek Tounes: 10 seats ■ Bloc social-démocrate: 7 seats ...

Source: www.bonala.tn

3.3.DOCUMENTS DIVERS (VOTE A DISTANCE ET MISSION HCTE)

Loi n° 90-55 du 18 juin 1990, portant création du conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger (1).

Au nom du peuple;

La chambre des députés ayant adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Il est créé auprès du président de la République un organe consultatif dénommé « conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger », chargé :

— de contribuer à l'élaboration des orientations générales de la politique de l'Etat dans le domaine de l'émigration.

— de participer à la proposition des programmes et plans d'action qui permettent à l'Etat de promouvoir sa politique d'assistance aux tunisiens à l'étranger, de sauvegarde de leurs droits, de défense de leurs intérêts matériels et moraux et d'affermissement de leur identité arabe et musulmane.

— de présenter les propositions susceptibles de renforcer la solidarité des tunisiens à l'étranger entre eux et avec leur patrie en consolidant sa position parmi les nations et en servant ses causes notamment à travers leur contribution à son développement économique, social et culturel.

Art. 2. — Le conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger est composé :

1 — de membres élus au suffrage direct représentant les citoyens tunisiens résidents à l'étranger;

2 — de membres désignés par le Président de la République dans la limite de 20 % du nombre des représentants de la colonie et choisis sur la base de leurs compétences personnelles et de leur rayonnement dans les domaines économique, social et culturel;

Art. 3. — Dans le cas où il ne peut être procédé à l'organisation d'élections dans certaines circonscriptions électorales, les représentants de ces circonscriptions au conseil seront désignés par le président de la République.

Art. 4. — Sont électeurs tous les tunisiens et tunisiennes résidents à l'étranger, âgés de vingt ans révolus, jouissant de leurs droits civiques et politiques conformément à la législation tunisienne en vigueur et inscrits auprès de l'une des missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger. Nul ne peut être inscrit sur plus d'une liste électorale.

Les missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger dressent et révisent les listes électorales des tunisiens résidents à l'étranger, qui y sont inscrits et ce, conformément aux conditions et modalités fixées par le code électoral. Le chef de la mission diplomatique ou consulaire compétent reçoit et statue sur les réclamations relatives à l'établissement des listes électorales. Il assure en outre la distribution des cartes électorales.

Art. 5. — La candidature au conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger est personnelle et individuelle, nul ne peut se porter candidat dans plus d'une circonscription électorale et s'il ne satisfait pas aux conditions prévues à l'article 4 ci-dessus.

Art. 6. — Les membres des missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes, les agents de la sûreté, les militaires et les magistrats se trouvant à l'étranger ne peuvent pas participer au vote ni se porter candidats, et ce, quelle que soit la durée de leur séjour.

(1) Travaux préparatoires
Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 12 juin 1990.

Art. 7. — Les membres du conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger visés à l'alinéa 1er de l'article 2 ci-dessus sont élus au suffrage direct et secret pour une période de trois ans. Les membres désignés sont nommés pour la même période.

Art. 8. — En cas de vacance du tiers du nombre des sièges réservés aux membres élus, il est procédé à des élections complémentaires dans un délai de six mois à compter de la date de la dernière vacance enregistrée.

Aucune élection complémentaire n'est organisée au cours des douze mois précédant le renouvellement des membres élus.

Le siège est considéré vacant en cas de non-participation du titulaire d'une manière continue aux travaux du conseil ou au cas où l'une des conditions prévues à l'article 4 ci-dessus n'est plus remplie.

Art. 9. — Les dépenses afférentes à la constitution et au fonctionnement du conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger sont prises en charge par le budget de l'Etat.

Art. 10. — Les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil supérieur des tunisiens résidents à l'étranger ainsi que le nombre de ses membres élus et les modalités de leur élection sont fixés par décret; sont en outre fixées par décret la délimitation des circonscriptions électorales et la convocation des électeurs.

La présente loi sera publiée au *Journal officiel de la République tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 18 juin 1990.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI

Loi n° 90-56 du 18 juin 1990, portant encouragement à la recherche et à la production d'hydrocarbures liquides et gazeux (1).

Au nom du Peuple;

La chambre des députés ayant adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les mesures d'encouragement prévues par la présente loi concernent les permis de recherche portant sur les hydrocarbures liquides et gazeux.

L'octroi de ces permis n'est pas soumis à la procédure de la mise à l'enquête publique et entraîne de plein droit leur admission au bénéfice du régime spécial institué par le décret du 13 décembre 1948.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions du premier aliéna de l'article 18 du décret du 1er janvier 1953 sur les mines, le renouvellement des permis de recherche, constitués à l'origine par un seul bloc, peut porter sur plusieurs blocs reliés ou non entre eux; chaque bloc étant formé par un nombre de périmètres élémentaires d'un seul tenant présentant une forme géométrique régulière.

Art. 3. — Le ministre chargé de l'énergie peut, sur demande du titulaire du permis de recherche et après avis conforme et motivé du comité consultatif des hydrocarbures, réduire, par arrêté, le délai prévu à l'article 26 du décret du 1er janvier 1953 sur les mines.

Art. 4. — Lors des renouvellements du permis de recherche, le ministre chargé de l'énergie, peut, sur avis conforme et motivé du comité consultatif des hydrocarbures, autoriser, le titulaire du permis à ajuster les engagements de dépenses.

(1) Travaux préparatoires
Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 12 juin 1990.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INFORMATION

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du ministre de la culture et de l'information du 16 août 1990 portant délégation de signature.

Le ministre de la culture et de l'information;

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif;

Vu le décret n° 90-483 du 3 mars 1990, portant nomination de Monsieur Ahmed Khaled ministre de la culture et de l'information;

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 83-1084 du 17 novembre 1983, portant réorganisation du ministère des affaires culturelles modifié par le décret n° 87-105 du 24 janvier 1987;

Vu l'arrêté du 20 novembre 1989, chargeant Monsieur Abderrahmen Bannani des fonctions de sous-directeur par intérim au ministère de la culture et de l'information;

Arrête :

Article premier. — Conformément au paragraphe II de l'article premier du décret sus-visé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur

Abderrahmen Bannani est habilité à signer par délégation du ministre de la culture et de l'information tous les documents administratifs relevant des services de la sous-direction technique au ministère de la culture et de l'information, à l'exclusion des textes à caractère réglementaire.

Art. 2. — Monsieur Abderrahmen Bannani est autorisé à sous-déléguer sa signature à des fonctionnaires des catégories A et B soumis à son autorité dans les conditions fixées à l'article 2 du décret sus-visé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 16 août 1990.

Le ministre de la culture et de l'information
AHMED KHALED

VU
Le Premier ministre
HAMED KAROUI

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

ELECTIONS

Décret n° 90-1300 du 8 août 1990 portant organisation et fonctionnement du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger et fixant le nombre de ses membres élus et les modalités de leur élection.

Le Président de la République ;

Sur proposition du ministre des affaires sociales ;

Vu la loi n° 69-25 du 8 avril 1969 relative au code électoral, l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée ;

Vu la loi n° 88-60 du 2 juin 1988 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 1988 et notamment ses articles 12 et 14 relatifs à la création et aux attributions de l'office des travailleurs tunisiens à l'étranger ;

Vu la loi n° 89-115 du 30 décembre 1989 portant loi de finances pour la gestion 1990 et notamment son article 58 relatif à la dénomination de l'office des tunisiens à l'étranger ;

Vu la loi n° 90-55 du 18 juin 1990 portant création du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger ;

Vu le décret n° 75-775 du 30 octobre 1975 fixant les attributions du ministre des affaires sociales ;

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984 fixant les attributions du ministre des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 84-1243 du 20 octobre 1984 portant organisation du ministre des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 88-306 du 25 février 1988 portant organisation du ministre des affaires sociales ;

Vu le décret n° 89-1125 du 8 août 1989 portant organisation et fonctionnement de l'office des travailleurs tunisiens à l'étranger ;

Vu l'avis des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur ;

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

CHAPITRE PREMIER

Organisation et fonctionnement du conseil

Article premier. — Le conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger exerce les attributions prévues à l'article premier de la

loi sus-visée n° 90-55 du 18 juin 1990. Il est placé sous la tutelle du Président de la République et présidé par le Premier ministre.

Art. 2. — Le conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger se réunit sur convocation de son président une fois par an et chaque fois que le besoin l'exige.

Art. 3. — Le conseil établit son règlement intérieur.

Art. 4. — Le conseil peut constituer des commissions spécialisées pour l'étude des questions qui lui sont soumises.

Art. 5. — Le président directeur général de l'office des tunisiens à l'étranger assure la fonction de rapporteur du conseil.

Art. 6. — Un bureau permanent est chargé de l'organisation et du suivi des travaux du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger.

A cet effet, il exerce notamment les attributions suivantes :

- la proposition de l'ordre du jour du conseil ;
- l'organisation des réunions du conseil ;
- l'instruction des dossiers soumis au conseil ;
- le suivi de l'exécution des propositions du conseil et présentation de rapports y afférents.

Art. 7. — Le bureau permanent du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger est composé des membres suivants :

- le ministre des affaires sociales, président ;
- un représentant du Premier ministre, vice président ;
- un représentant du ministère des affaires étrangères, vice président ;
- 10 membres élus par le conseil parmi ses membres ;
- 5 membres désignés par le Président de la République ;
- le rapporteur du conseil qui assure le secrétariat du bureau permanent ;

Art. 8. — Le bureau permanent du conseil supérieur des tunisiens résident à l'étranger se réunit sur convocation de son président deux fois par an et chaque fois que nécessaire.

Art. 9. — Les convocations des membres résidant à l'étranger aux réunions du conseil ou du bureau permanent, sont adressées par voie des missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger, 15 jours au moins avant la date de la tenue de la réunion. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour.

CHAPITRE DEUX

Nombre des membres élus et modalités de leur élection

Art. 10. — Le nombre des membres du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger est fixé sur la base d'un représentant pour tous les cinq mille citoyens tunisiens résidant à l'étranger.

Art. 11. — Le droit de vote et de candidature est accordé à tout citoyen tunisien résidant à l'étranger, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi sus-visée n° 90-55 du 18 juin 1990. Ce droit ne peut être exercé que dans la circonscription électorale du lieu de résidence du citoyen concerné.

Art. 12. — Les demandes de candidature sont présentées au chef de la mission diplomatique ou consulaire tunisienne à l'étranger ou à son représentant au cours de la cinquième semaine précédant le jour du scrutin.

Il est immédiatement délivré à un candidat un reçu provisoire. Le reçu définitif sera délivré, après avoir vérifié si les conditions d'éligibilité sont remplies, dans les quatre jours qui suivent le dépôt de la demande auprès de la mission.

Il est tenu, au siège de la mission, un registre coté ne comportant pas de ratures et dans lequel les candidatures sont ordonnées selon le jour et l'heure de leur réception.

Art. 13. — Toute campagne électorale à l'étranger se rapportant aux élections du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger ne peut être organisée que dans le cadre du respect de la législation du pays de résidence.

Art. 14. — Les opérations électorales s'effectuent dans des bureaux de vote désignés par les chefs des missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger.

La carte consulaire vaut carte d'électeur.

Art. 15. — Le chef de la mission diplomatique ou consulaire tunisienne à l'étranger désigne le président de chaque bureau de vote, ainsi que deux électeurs pour l'assister.

Les membres du bureau de vote ne peuvent pas être choisis parmi les candidats.

Art. 16. — Tout candidat ou son délégué a le droit de contrôler le déroulement des opérations électorales. Le chef de la mission diplomatique ou consulaire est informé, trois jours au moins avant la date du scrutin, des noms des délégués qui doivent être des électeurs inscrits sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle ils sont désignés.

Art. 17. — Tout litige concernant l'inscription d'un candidat ou la validité d'une candidature est porté par écrit à une commission groupant le chef de la mission diplomatique ou consulaire tunisienne à l'étranger et deux membres désignés par le président du bureau permanent du conseil parmi les électeurs et ce avant l'expiration de 7 jours à compter de la date limite du dépôt des candidatures.

La commission statue dans les trois jours ouvrables qui suivent la date de la réception de la requête.

Art. 18. — Le comité du bureau de vote procède publiquement au dépouillement dès la clôture du scrutin.

Le procès-verbal des opérations de vote, rédigé en triple exemplaires, établit le nombre de voix obtenues pour chaque candidat inscrit dans le bureau de vote, le nombre définitif des voix exprimées et celui des électeurs inscrits sur la liste électorale de ce bureau, le procès-verbal mentionne également le nombre des bulletins déclarés nuls qui n'entrent pas en compte dans les résultats du dépouillement.

Le chef de la mission diplomatique ou consulaire peut désigner pour chaque circonscription électorale, un bureau rassembleur chargé d'additionner les résultats des opérations de vote qui lui parviennent de l'ensemble des bureaux de vote qui lui sont rattachés et d'établir un procès-verbal rédigé en triple exemplaires et signé par tous les membres du bureau qui ne peuvent pas être choisis parmi ceux des bureaux de vote.

Le chef de la mission diplomatique ou consulaire désigne un bureau centralisateur pour chaque circonscription électorale, dont les membres ne peuvent pas être choisis parmi ceux des bureaux rassembleurs.

Le bureau centralisateur est chargé d'additionner les résultats de vote qui lui parviennent des bureaux rassembleurs, s'ils sont désignés, ou de tous les bureaux de vote relevant de la circonscription, si les bureaux rassembleurs ne sont pas désignés. Il est également chargé de classer les candidats et de dresser un procès-verbal en triple exemplaires, signé par tous les membres du bureau et déposé auprès du chef de la mission diplomatique ou consulaire.

Le président du bureau permanent du conseil supérieur des tunisiens résidant à l'étranger procède à la proclamation des résultats définitifs des élections.

Art. 19. — Concernant chaque siège, le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est déclaré élu. Au cas où plusieurs candidats obtiennent un nombre égal de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu. En cas de candidature unique pour un siège, le candidat est déclaré élu quelque soit le nombre de voix qu'il a obtenues.

Art. 20. — Tout candidat ou son délégué dûment désigné peut contrôler toutes les opérations de dépouillement et de décompte des voix dans les locaux où s'effectuent ces opérations et exiger l'inscription, au procès-verbal, de toutes les observations et contestations sur les dites opérations, soit avant la proclamation du scrutin, soit après.

Art. 21. — Tout candidat a le droit de contester au sujet du déroulement des opérations électorales et de leurs résultats, dans les trois jours ouvrables suivant la proclamation des résultats par le président du bureau permanent du conseil.

Les contestations sont adressées, par voie des missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger, au président du bureau permanent du conseil qui statuera dans le délai de cinq jours à compter de la date de réception de la requête.

Art. 22. — L'organisation des élections de renouvellement du conseil s'effectue au cours du deuxième mois précédant la date d'expiration du mandat des membres élus du conseil.

Art. 23. — A titre transitoire et jusqu'à la mise en place du bureau permanent du conseil, le ministre des affaires sociales exerce toutes les attributions de ce bureau prévues par le présent décret.

Art. 24. — Le Premier ministre et les ministres des affaires étrangères et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 8 août 1990.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Office des Tunisiens à l'Étranger

**RAPPORT DE LA MISSION DE
CONSULTATION POUR LE PROJET DU HAUT
CONSEIL DES TUNISIENS A L'ÉTRANGER**

Etabli par : Itidel Barboura, Coordinatrice, Chargée du projet pour la mise en place du Haut
Conseil des Tunisiens à l'Étranger

République Tunisienne
Ministère des Affaires Sociales
Secrétariat d'Etat aux Migrations
et aux Tunisiens à l'Etranger
Office des Tunisiens à l'Etranger



الجمهورية التونسية
وزارة الشؤون الاجتماعية
مكتب الدولة للهجرة والتوسيع بالخارج
بنوان التونسيين بالخارج

تونس في 03 أبريل 2014

14/04/2014

إلى السيدة اعتدال بربورة منسقة مشروع 000605

المجلس الاستشاري للتونسيين بالخارج

تحت اشراف السيد القنصل العام للجمهورية التونسية بليون

الموضوع : حول التمديد في مهامكم إلى غاية 31 ماي 2014 .

التحية الطيبة ،

أشرف باعلامكم أنه قد وقع التمديد في مهامكم كمنسقة لمشروع المجلس الاستشاري للتونسيين بالخارج إلى غاية 31 ماي 2014 ، كما أحيطكم علما ان الإدارة العامة للديوان قد بادرت باعلام كافة الملحقين الاجتماعيين حتى يتم التنسيق معكم في اطار مزيد تعميم الاستشارة حول هذا المشروع بغاية استكمال الاستشارات المثبتة والعمل على تشريك اغلب مكونات المجتمع المدني وجميع الكفاءات العلمية والاقتصادية والحقوقية في كل تواتر اعتمادهم القصلية أو التيلعبانية.

لذا ، أدعوكم للتنسيق والاتصال مع كافة الاطارات الاجتماعية وموافقتنا بما استقر عليه الرأي ومدنا برزنامة الاجتماعات وقائمة المشاركين في فعاليات الاستشارة في أجل أقصاه 15 ماي 2014 ، علما وان التاريخ النهائي لاستكمال المراحل المثبتة وتقديم التقرير النهائي قد حدد ليوم 31 ماي 2014.

وختاما لا يفوتني أن أثنى كل الأصال والمشاركات التي قدمتموها وخاصة تشريك المجتمع المدني والكفاءات في التراء وبلورة الملامح العامة لمشروع المجلس ضمننا لأوسع قدر ممكن من المشاركة في الاستشارة ، متمنيا لكم التوفيق في مهامكم للتوصل لمشروع نهائي في مستوى تطلعات كل الأطراف.

3 - AVR 2014

والسلام

المدير العام

الإفضاء: لهند العبيدي



Commissaire Général de Tunis	Date de l'acte
Commissaire de Tunis	N° d'ordre
Commissaire de Tunis	73
Commissaire de Tunis	

pour être remis
pour information
pour classement

Remise: Si Rouf
pour transmission à
Hana Baboura SUP

أرغب في إقتراع القائمة 30
Je veux voter pour la liste N° 30

VRAI

الصواب

FAUX الخطأ X

<input checked="" type="checkbox"/>	القائمة أ LISTE A		30	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	القائمة ب LISTE B		40	<input type="checkbox"/>

أرغب في إقتراع القائمة 50
Je veux voter pour la liste N° 50

VRAI

الصواب

الخطأ FAUX

العلامة Signe	القائمة Liste	الرمز Logo	الرقم N°	العلامة Signe
<input type="checkbox"/>	القائمة أ LISTE A		30	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	القائمة ب LISTE B		40	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	القائمة ج LISTE C		50	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	القائمة د LISTE D		60	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	القائمة و LISTE E		70	<input type="checkbox"/>

محضر عمليات فرز الأصوات بالخارج
Procès verbal du dépouillement pour le vote à l'étranger

تعداد مكتب الاقتراع - Identification du bureau de vote		
المكتب	رمز مركز الاقتراع	رمز الدائرة الانتخابية
المدينة	Ville	البلد
مركز الاقتراع	Bureau	الدائرة الانتخابية
Circoscription		
ساعة بداية عملية الفرز :		

عدد الناخبين - Nombre d'électeurs		
	بالارقام	
عدد الناخبين المسجلين في المكتب	A
عدد الناخبين المسجلين الذين صوتوا	B
عدد الناخبين المسجلين بالقدر الإضافي	C
عدد الناخبين المسجلين في المكتب	A
عدد الناخبين المسجلين الذين صوتوا	B
عدد الناخبين المسجلين بالقدر الإضافي	C

حساب أوراق التصويت - Décompte des bulletins de vote		
قبل فتح صندوق الاقتراع - Avant l'ouverture de l'urne		
	بالارقام	
عدد أوراق التصويت المسلمة لمكتب الاقتراع	D
العدد الجملي لأوراق التصويت غير المسلمة	E
العدد الجملي لأوراق التصويت التالفة	F
عدد أوراق التصويت المسلمة لمكتب الاقتراع	D
العدد الجملي لأوراق التصويت غير المسلمة	E
العدد الجملي لأوراق التصويت التالفة	F

بعد فتح صندوق الاقتراع - Après l'ouverture de l'urne		
	بالارقام	
عدد أوراق التصويت المستخرجة من الصندوق	G
عدد أوراق التصويت البيضاء	H
عدد أوراق التصويت الملغاة	I
عدد أوراق التصويت الصحيحة	J
عدد أوراق التصويت المستخرجة من الصندوق	G
عدد أوراق التصويت البيضاء	H
عدد أوراق التصويت الملغاة	I
عدد أوراق التصويت الصحيحة	J

التدقيق - Vérification			
ملاحظات - Observations	الفرق إن وجد La différence si elle existe	ترتيب عملية التدقيق	الترتيب
		الأولى: قبل فتح الصندوق D-(E+F+B+C)	Avant l'ouverture de l'urne
		الثانية: بعد فتح الصندوق (B+C)-G	Après l'ouverture de l'urne
		الثالثة: بعد عملية الفرز G-(H+I+J)	Après le dépouillement

اسماء وتوقيعات أعضاء مكتب الاقتراع - Noms et signatures des membres du bureau de vote				
رئيس مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع

Identification du bureau de vote - تحديد مكتب الاقتراع		
المكتب	رمز مركز الاقتراع	رمز الدائرة الانتخابية
المدينة	Ville	البلد
مركز الاقتراع	Bureau	الدائرة الانتخابية
ساعة بداية عملية الفرز : _____		

Vérification de la comptabilité quotidienne des bulletins - المراقبة اليومية لأوراق التصويت		
اليوم الأول - Jour 1		
	بالأرقام	
عدد أوراق التصويت الممنوعة لمكتب الاقتراع	_____	A
عدد أوراق التصويت الملغاة	_____	B
عدد الناخبين خلال اليوم الأول	_____	C
عدد أوراق التصويت الممنوعة اليوم الثاني	_____	
اليوم الثاني - Jour 2		
	بالأرقام	
عدد أوراق التصويت الممنوعة اليوم الثاني	_____	D
العدد الكلي لأوراق التصويت الملغاة خلال اليومين	_____	E
عدد الناخبين خلال اليومين الأولين	_____	F
عدد أوراق التصويت غير المستعملة (الممنوعة اليوم الثالث)	_____	
اليوم الثالث - Jour 3		
	بالأرقام	
عدد أوراق التصويت الممنوعة اليوم الثالث	_____	G
عدد أوراق التصويت الملغاة في أيام الاقتراع الثلاثة	_____	H
عدد الناخبين أيام الاقتراع الثلاثة	_____	I
عدد أوراق التصويت غير المستعملة	_____	

Jour	اسماء وتوقيعات اعضاء مكتب الاقتراع - Noms et signatures des membres du bureau de vote					اليوم
	رئيس مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	
1						1
2						2

Procès verbal du dépouillement pour le vote à l'étranger



Identification du bureau de vote - تحديد مكتب الاقتراع	
المكتب	رمز مركز الاقتراع
المدينة	Ville
المركز الانتخابية	Bureau
بداية عملية الفرز	ساعة

عدد الناخبين - Nombre d'électeurs	
بالارقام	
عدد الناخبين المسجلين في المكتب	A
عدد الناخبين المسجلين الذين صوتوا	B
عدد الناخبين المسجلين بالدفتر الإضافي	C

حساب أوراق التصويت - Décompte des bulletins de vote	
قبل فتح صندوق الاقتراع - Avant l'ouverture de l'urne	
بالارقام	
عدد أوراق التصويت المسلمة لمكتب الاقتراع	D
العدد الجملي لأوراق التصويت غير المستعملة	E
العدد الجملي لأوراق التصويت التالفة	F

بعد فتح صندوق الاقتراع - Après l'ouverture de l'urne	
بالارقام	
عدد أوراق التصويت المستخرجة من الصندوق	G
عدد أوراق التصويت البيضاء	H
عدد أوراق التصويت الملقاة	I
عدد أوراق التصويت الصحيحة	J

التدقيق - Vérification			
ملاحظات - Observations	الفرق إن وجد La différence si elle existe	ترتيب عملية التدقيق	الترتيب
		الأولى - قبل فتح الصندوق	Avant l'ouverture de l'urne D-(E+F+B+C)
		الثانية - بعد فتح الصندوق	Après l'ouverture de l'urne (B+C)-G
		الثالثة - بعد عملية الفرز	Après le dépouillement G-(H+I+J)

أسماء وتوقيعات أعضاء مكتب الاقتراع - Noms et signatures des membres du bureau de vote				
رئيس مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع



Identification du bureau de vote - تحديد مكتب الاقتراع		
المكتب	رمز مركز الاقتراع	رمز الدائرة الانتخابية
المدينة	Ville	البلد
مركز الاقتراع	Bureau	الدائرة الانتخابية
ساعة بداية عملية الفرز : _____		

Vérification de la comptabilité quotidienne des bulletins - المراقبة اليومية لأوراق التصويت		
اليوم الأول - Jour 1		
	بالأرقام	
عدد أوراق التصويت المسلمة لمكتب الاقتراع	_____	A
عدد أوراق التصويت الملغاة	_____	B
عدد الناخبين خلال اليوم الأول	_____	C
عدد أوراق التصويت المخصصة لليوم الثاني	_____	
اليوم الثاني - Jour 2		
	بالأرقام	
عدد أوراق التصويت المخصصة لليوم الثاني	_____	D
العددجمالي لأوراق التصويت الملغاة خلال اليومين	_____	E
عدد الناخبين خلال اليومين الأولين	_____	F
عدد أوراق التصويت غير المستعملة (المخصصة لليوم الثالث)	_____	
اليوم الثالث - Jour 3		
	بالأرقام	
عدد أوراق التصويت المخصصة لليوم الثالث	_____	G
عدد أوراق التصويت الملغاة في أيام الاقتراع الثلاثة	_____	H
عدد الناخبين أيام الاقتراع الثلاثة	_____	I
عدد أوراق التصويت غير المستعملة	_____	

Jour	أسماء وتوقيعات أعضاء مكتب الاقتراع - Noms et signatures des membres du bureau de vote					اليوم
	رئيس مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	
1						1
2						2
3						3



محضر ختم عملية فرز الأصوات بالخارج



Procès verbal de clôture du dépouillement pour le vote à l'étranger

مكتب الاقتراع - Identification du bureau de vote	
المكتب	رمز مركز الاقتراع
المدينة	بلد
مركز الاقتراع	الدائرة الانتخابية
ساعة بداية عملية الفرز : _____	

أرقام الأقفال التي أفل بها صندوق الاقتراع قبل الفرز - Numéros des scellés utilisés avant le dépouillement	
_____	_____

أرقام الأقفال التي أفل بها صندوق الاقتراع بعد الفرز - Numéros des scellés utilisés après le dépouillement	
_____	_____

ملاحظات - Remarques	
هل حضر ممثلوا القوائم؟	Non <input type="checkbox"/> لا / oui <input type="checkbox"/> نعم
هل أدلى ممثلوا القوائم بملاحظات؟	Non <input type="checkbox"/> لا / oui <input type="checkbox"/> نعم
عدد الملاحظات : _____	

اسماء وتوقيعات ممثلي القوائم والملاحظين - Noms et signatures des représentants des listes et observateurs									
الملاحظون - Les observateurs					ممثلوا القوائم - Les représentants des listes				
التوقيع signature	الاسم Nom	التوقيع signature	الاسم Nom	التوقيع signature	الاسم Nom	التوقيع signature	الاسم Nom	التوقيع signature	الاسم Nom

اسماء وتوقيعات أعضاء مكتب الاقتراع - Noms et signatures des responsables du bureau de vote				
رئيس مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع	عضو مكتب الاقتراع



L'élection d'une Assemblée constituante en Tunisie

le 20, 21 et 22 Octobre

Bureaux de vote

N°	Bureaux de vote	Adresse	Nombre de votants
1	Lyon du 1	Consulat Général de Tunisie 14 Avenue Maréchal FOCH 69006 LYON	16886
2	Lyon du 2	Consulat Général de Tunisie 14 Avenue Maréchal FOCH 69006 LYON	
3	Lyon du 3	Consulat Général de Tunisie 14 Avenue Maréchal FOCH 69006 LYON	
4	Bron	Salle Elise du ROCHE 20 Rue Guillermin 69500 BRON	1576
5	Villeurbanne	Maison BERTHY ALBRECHT 14 Place Grand CLEMENT	4700
6	Vénissieux	Maison du Quartier 45 Bd. LENINE 69200 VENISSIEUX Salle n°2	4732
7	Vaulx en Velin	Salle Victor JARRA Rue Jean LESIRE 69120 Vaulx-en- Velin	2896
8	Oullins	Maison des Associations du Dr. CHOPIN 3, Rue Louis NORMAND 69600 OULLINS	663



PROCES VERBAL D OBSERVATION

Identifiant:CODE.....	
Pays.....	Ville.....
Circonscription.....	Bureau.....
****	*****

Date :.....

Signatures des membres IRIE :

Président Assesseur1 Assesseur 2 Assesseur3
Assesseur4

رمز الدائرة القصصية	الدائرة	رمز الدائرة	عدد
004	فرنسا 2	200	
مكتب الإقتراع	رمز مكتب الإقتراع		
Marseille (Consulat général de Tunisie -bureau 1)	072		1
Marseille (Consulat général de Tunisie -bureau 2)	073		2
Marseille (Consulat général de Tunisie -bureau 3)	074		3
AIX-EN-PROVENCE	075		4
AUBAGNE	080		9
BERRE	082		11
SALON	086		15
MARTIGUES	087		16
TOULON	088		17
LA SEYNE	092		21
FREJUS	094		23
NIMES	100		29
AVIGNON	101		30
BEZIERS	106		35
PERPIGNAN	109		38
MONTPELLIER	110		39

Marseille

رمز الدائرة القصصية	الدائرة	رمز الدائرة	عدد
008	فرنسا 2	200	
مكتب الإقتراع	رمز مكتب الإقتراع		
MIDI-PYRENNES/Toulouse	154		1
MIDI-PYRENNES/Aibi	155		2
MIDI-PYRENNES/Montauban	156		3
AQUITAINE/Bordeaux	157		4
	158		5
AQUITAINE/Lormont	159		6
AQUITAINE/Tarbes	160		7
AQUITAINE/Agen	161		8
POITOU-			

Toulouse



Bureau 1

Participation au tri /dépouillement

Nom/Prénom	Coordonnées téléphoniques	Appartenance : Parti, liste, bénévoles	Signature
CHAFFAR Mekki BAHAR		MRP	
GACHA Amel		Parti CPR	
BOUMERRA Wassila		∅	
Saffor fahmy		Bénévoles	
Samy khayen		Bénévoles	
Safie Dimpuzli		Bénévole	
BEYRAM Med Azz		Bénévole	
TRABULSI Salah		Bénévole	
Achoumeb		Bénévole	
Feki Fatma		Bénévole	
FEKI Sami		Bénévole	

Participation au tri /dépouillement

Nom/Prénom	Coordonnées téléphoniques	Appartenance : Parti, liste, bénévoles	Signature
BEN ABDA Mahé		bénévoles	
Temani Otman		benevole	
HSAINI Mohamed		"	
KACHOURI Hechmi		délégué CPR	
CHKIR Amin		Benevole	
Daoud Riadh		Benevole	
DAATJANI			
LOUERTANI ^{and others}		benevole	
FENDRI Ali		Benevole	
BAHRI Ghana		Benevole	
EZZAR Fatou		Benevole	

PROCURATION

Je soussigné certifie Kamel KE... né le 25 septembre ... à Sfax, domicilié
' 06300 Nice - France, titulaire de la carte d'identité tunisienne
numéro ' ... délivrée le 5 août 2002 à Tunis, tête de la liste AFEK TOUNES –
Circonscription France 2 – pour les élections de l'assemblée constituante,

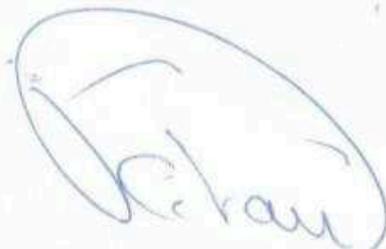
Déclare désigner

Monsieur Slim CHATTI, né le 6 février 1955 à Tunis, domicilié au '
69800 Saint Priest, titulaire de la carte d'identité tunisienne numéro ' ... délivrée le 3
février 2001 à Tunis,

pour observer le déroulement des élections dans les bureaux de vote de Lyon pour le compte
de la liste AFEK TOUNES.

Je remercie le représentant local de l'IRIE de bien vouloir lui délivrer le document lui
permettant d'effectuer sa mission.

Fait à Nice le Vendredi 21 Octobre 2011



Bureaux de vote des transnationaux dans la zone France Sud (2011 et 2014)

فرنساء الدائرة الثالثة (مرسيليا)	Marseille	Marseille (Consulat général de Tunisie - bureau 1)	Boulevard d'Athènes (1er étage)
74	Marseille	Marseille (Consulat général de Tunisie - bureau 2)	Boulevard d'Athènes (2 ^{ème} étage)
75	Marseille	Marseille (Consulat général de Tunisie - bureau 3)	Boulevard d'Athènes (3 ^{ème} étage)
76	Marseille	AIX-EN-PROVENCE/AIX-EN-PROVENCE	Aix-en-Provence
77	Marseille	AIX-EN-PROVENCE/GARDANNE	Aix-en-Provence
78	Marseille	AIX-EN-PROVENCE/PERTUIT	Aix-en-Provence
79	Marseille	AIX-EN-PROVENCE/TRETS	Aix-en-Provence
80	Marseille	AUBAGNE/AUBAGNE	Aubagne
81	Marseille	AUBAGNE/CASSIS	Aubagne
82	Marseille	AUBAGNE/LA CIOTAT	Aubagne
83	Marseille	BERRE/BERRE	BERRE
84	Marseille	BERRE/GIGNAC	BERRE
85	Marseille	BERRE/MARIGNANE	BERRE
86	Marseille	BERRE/VITROLLES	BERRE
87	Marseille	SALON/SALON	Salon de Provence
88	Marseille	MARTIGUES/MARTIGUES	Martigues
89	Marseille	TOULON/TOULON	Toulon
90	Marseille	TOULON/HYERES	Toulon
91	Marseille	TOULON/LA GARDE	Toulon
92	Marseille	TOULON/SOLLIES PONT	Toulon
93	Marseille	LA SEYNE/LA SEYNE	La Seyne Sur Mer
94	Marseille	LA SEYNE/OLLIIOULES	La Seyne Sur Mer
95	Marseille	FREJUS/FREJUS	FREJUS
96	Marseille	FREJUS/DRAGUIGNAN	FREJUS
97	Marseille	FREJUS/COGOLIN	FREJUS
98	Marseille	FREJUS/LE MUY	FREJUS
99	Marseille	FREJUS/LES ARCS	FREJUS
100	Marseille	FREJUS/ST MAXIME	FREJUS
101	Marseille	NIMES/NIMES	Nîmes
102	Marseille	AVIGNON/AVIGNON	Avignon

3.4 LISTE DES ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES TUNISIENNES
(ANNEXE 3)



Liste des zones consulaires en France

Ville	Nom de l'association
Nantes	ATOUS" rennes جمعية ب
Nantes	Nantes جمعية " نانت الرديف للصحة و التضامن
Nantes	Nantes جمعية "utof"
Nantes	"Union des Tunisiens de la sarthe" leMans
Nantes	"Nantes kairouan solidarité" نانت
Nantes	"Yonga solidaire" نانت
Nantes	Collectif Nantes Redeyef
Nantes	Les tunisiens de deux rives Angers
Nantes	Angers جمعية "ATML"
Nantes	"Marhaba" جمعية طلبة نانت
Strasbourg	جمعية التنمية و دعم الديمقراطية في تونس
Strasbourg	Aigle de Carthage
Strasbourg	Association des tunisiens de Colmar et environs
Strasbourg	Alliance des compétences pour la culture, l'économie et la santé (ACCES)
Strasbourg	Les Voix Libres
Strasbourg	L'Espoir colmarien
Strasbourg	الجمعية الفرنسية التونسية
Strasbourg	Le nouveau souffle
Grenoble	STF
Grenoble	ATI-CDR
Grenoble	AS.G.T.F
Grenoble	AS.SENS
Grenoble	AS.COSA. TUNISIE
Grenoble	AS . PD
Grenoble	AS.EZZITOUNA
Grenoble	AS.PRINTEMPS. DES IDEES
Grenoble	AS.TUNISIA WOMAN
Grenoble	AS.JASMIN. TUNISIE
Grenoble	AS.TUN. THONON-LES-BAINS
Grenoble	AS. TU. AUBENNAS
Grenoble	AS. COMMUNICATION
Grenoble	AS..DYNAMIQUE
Grenoble	A.T.S
Grenoble	AS.T.F.HAUTE SAVOIE



Liste des zones consulaires en Italie

Ville	Nom de l'association
Italie NORD	
Milan	Assoc culturale islamica di mortara
Milan	ASSOCIAZIONE PROMOZIONE SOCIALE "PALMA"
Milan	DIRITTI E DOVERI ASSOCIAZIONE
Milan	Associazione SADAKA
Milan	Associazione dei Tunisini del Nord Italia (ATNI)
Milan	Association des Tunisiens de Brescia
Milan	CASA DELLA CULTURA ISLAMICA
Milan	UNIONE DELLA COMUNITA TUNISINA VICENZA
Milan	ASSOCIAZIONE ZAITUNA DEI TUNISINI A BRESCIA
Milan	CENTRO INTEGRAZIONE
Milan	CASA DELLA CULTURA ISLAMICA DI ROZZANO
Milan	Association PONTES des Tunisiens en Italie
Milan	Associazione Culturale Tunisina CARTAGO
Milan	COMITATO DEGLI IMMIGRATI TUNISINI IN ITALIA
Milan	ASSOCIATION UN TRAPASSO VERSO LA SPERANZA
Milan	Associazione di Gemellaggio Culturale e Sociale Dei
Milan	Associazione dei Tunisini a Cantu 20Marzo
Milan	دار الثقافة الاسلامية بميلانو
Rossano	دار الثقافة بروتسانو
Saronno	المركز الثقافي الاسلامي بصارونو
Brescia	المركز الثقافي ببريشيا
Brescia	جمعية التونسيين ببريشيا
Belluno	جمعية خطوة نحو الأمل
Vicence	اتحاد الجالية التونسية بفيثسنزا
Bolzano	الجمعية الثقافية كارطاغو
Province de Monza et de la Brianza	جمعية حقوق وواجبات
Palerme	جمعية "الربيع" ببلارمو
Palerme	جمعية العمال الأجانب بمازارا دالفالو
Palerme	جمعية العمال الأجانب بمارسالا
Palerme	جمعية التونسيين بفيثوريا



Liste des zones consulaires en Suisse



Nom de l'association	Nom du président
Association des Tunisiens UNiversitaires En Suisse (TUNES)	Ali CHKIR
Coopération Suisse-Tunisie pour le développement Durable (CSTDD)	Najoua ISMAIL
Association EZZITOUNA	Mohamed Ali BETBOUT
Association des Tunisiens et tunisiennes en Suisse (ATTS)	Mohamed ben Hinda
Association des Fonctionnaires Internationaux Tunisiens à Genève (AFIT)	Dr. Samir BEN YAHMED
Association de la Communauté Tunisienne en Suisse (C.T.S)	Hédi SEBLAOUI
Fondation Tunisie-Suisse d'Aide Humanitaire	Jalel MASROUHI
Association Swiss Tunisian Solidarity	M'Barki Kamel
Association Pro- Ettadhamen	Abbès BEN BRAHIM
Association ATTANMIYA	Abdellatif LAKHAL
Association "Aux braves de la Tunisie"	Dr Hatem Ksouri



Liste des zones consulaires en **Autriche**



Ville	Nom de l'association	Nom du président
Vienne	Tunesisch-Osterreichischer Kultur und Sport Verei	رفيق بو عزيز
Vienne	Tunesisches Haus Ostereich -	منير التواتي
Vienne	Verein für Solidarität und Integration der Tunesier in Osterreich	عماد ز عبار
Vienne	Österreichisch-Tunesischer Verein für Solidarität und kulturellen Austausch	عبد القادر بن عمر
Vienne	Tunesisher Fräwer Verein	بثينة شيوخ
Vienne	Humanitarer und karitativer verein Tekaaful	كريم بوسالم
Vienne	Verein von Immigranten Tunesiens in Oestreich	فتححي شوشان

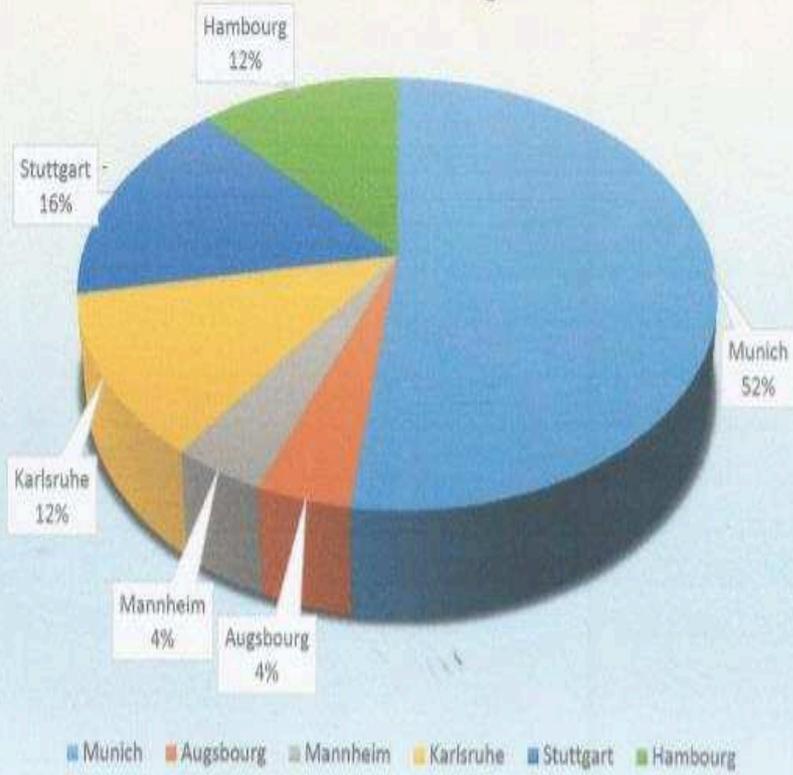


Liste des zones consulaires en Allemagne



Ville	Nom de l'association	Nom du président
Munich	الجمعية الألمانية التونسية للثقافة والاندماج	عبد الرحمان الكريفي
Munich	جمعية الأوبة	عبد الفتاح شعبان
Munich	جمعية نداء الحرية	رياض بوخشينة
Munich	جمعية الأكاديميين التونسيين	عثمان خليل
Munich	جمعية تضامن الأولياء	محمد علي الدريسي
Munich	جمعية أمل للتنمية والعمل الاجتماعي	حبيب لعماري
Munich	جمعية مرحة	عبد الهادي التوموي
Munich	الجمعية التونسية "حنبل"	محسن العقربي
Munich	جمعية الكفاءات التونسية	محمد براهيم
Munich	جمعية Helft tunesien	أنيس زيتوني
Munich	جمعية الأبيض والأحمر RWT	محمد فهد مسعي
Munich	جمعية مسجد عمر	صالح قيقاني
Munich	جمعية المنتدى الاقتصادي الألماني	حسن الطرابلسي
Augsbourg	الجمعية الثقافية التونسية بجنوب ألمانيا	دوجة الحجري
Mannheim	جمعية أبو القاسم الشابي	سليم الجازي
Karlsruhe	الجمعية العلمية التونسية	جهاد المانع
Karlsruhe	الجمعية التونسية الألمانية للثقافة والاندماج	علي العابد
Karlsruhe	الجمعية التونسية "قرطاج"	ليليا جريدي
Stuttgart	جمعية الباعثين الشبان	طارق مطيع
Stuttgart	جمعية الأكاديميين التونسيين	حسام بن عبد الرحمان
Stuttgart	جمعية الثقافة والحوار	جعفر الدحاس
Stuttgart	جمعية نادي الصداقة التونسي الألماني	هادي العيفة
فريندر كسهافن	الجمعية التونسية الألمانية	سفيان الشارني
Hambourg	الاتحاد التونسي لخريجي المؤسسات الألمانية (VTAD) (هسبورغ)	محمد المولدي
Hambourg	جمعية الأكاديميين التونسيين بهانوفر (B-TAH)	وائل القاهري
Hambourg	اتحاد التونسيين بألمانيا (هسبورغ) (TVD)	أيمن بن عمر

Pourcentages des villes et de leurs zones consulaires en Allemagne



ANNEXE 4.

DOCUMENTS DIVERS : IMMIGRATION-TRANSNATIONALISME

4.1. ARTICLES DE PRESSE RELATIFS A LA PERIODE ELECTORALE AU
NIVEAU TRANSNATIONAL (2011 ET 2014)

Au consulat de Lyon, les Tunisiens veulent un scrutin irréprochable

Rhône. 15 000 Tunisiens votent jusqu'à demain pour élire l'Assemblée constituante de leur pays.

Les barrières métalliques de la file d'attente passées, Hatem Zaremdini franchit la porte du consulat de Tunisie dans le 6^e arrondissement de Lyon. Dans le hall, plusieurs personnes attendent d'être redirigées vers l'un des quatre bureaux de vote. Pour ça, il faut être inscrit sur les listes électorales.

« Je n'ai pas eu le temps de le faire avant, j'ai peur de ne pas pouvoir voter », s'inquiète Hatem Zaremdini. L'Instance régionale indépendante des élections (Irie) a prévu le coup. Le bureau n°4 permet à toutes ces personnes de s'inscrire sur une liste complémentaire en jurant sur l'honneur qu'ils ont le droit de vote, sous peine de poursuites judiciaires. Après avoir signé, le processus peut continuer.



Les premiers ressortissants se sont présentés hier au consulat de Tunisie à Lyon. Photo Philippe Juste

Pas de bulletins différents, simplement une feuille avec vingt-trois cases. Dans l'isolement, les Tunisiens doivent signer dans l'une d'elles puis plier leur vote en quatre.

Une fois dans l'urne, les précautions autour de ces premières élections libres ne sont pas terminées. « On veut

mettre le paquet pour montrer l'exemple de démocratie et de transparence », explique Abdelaziz Chaamdi, secrétaire général de l'Irie. Ainsi, après chaque passage, le votant doit plonger son index droit dans une encre bleue ineffaçable sous

vote - afin de s'assurer que personne ne vote plusieurs fois. « En plus de tout ça, on va dormir tous les soirs dans la même salle que les urnes », ajoute Abdelaziz Chaamdi. Un système de cadenas à numéro unique a de plus été mis en place afin de repérer toute tentative d'ouverture

avant l'heure. « S'il y a le moindre doute, la moindre chose qui paraît bizarre, à n'importe quel endroit en France, on annule les urnes en question », précise-t-il. Selon lui, les Tunisiens jouent leur crédibilité. « Cette fois-ci se doit d'être la bonne. » ■

Laura Maucci

Reperes

Le vote continue jusqu'à demain

Les bureaux de vote pour l'élection à l'Assemblée constituante tunisienne sont ouverts aujourd'hui et demain de 8 à 18 heures. Il existe dix bureaux de vote dans le Rhône : au consulat général de Tunisie à Lyon, à Bron, Villeurbanne, Vénissieux, Vaux-en-Velin, Oullins, Saint-Priest, Saint-Fons, Villefranche et Rillieux-la-Pape. Pour voter, il faut se munir du passeport tunisien, de la carte d'identité nationale tunisienne ainsi que de la carte consulaire.

A ROANNE AUSSI, la tendance islamiste est en tête

Le vote qui devait désigner cinq députés Tunisiens du sud de la France qui siègeront au sein de l'Assemblée constituante s'est achevé samedi 22 octobre dans les 71 bureaux de la zone « France 2 »

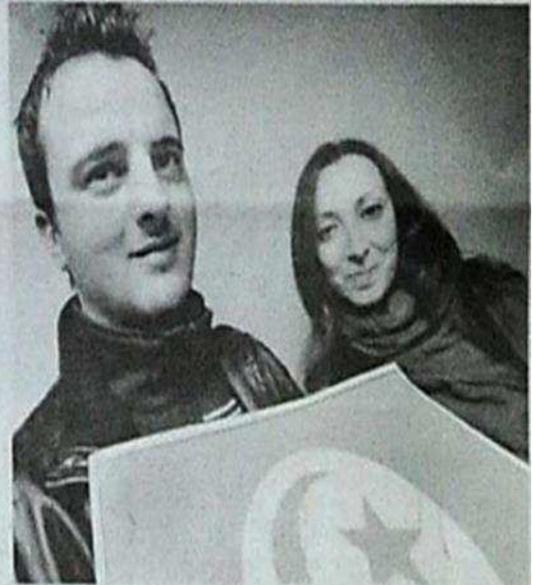
Les résultats à Roanne ont été à l'image du mouvement général, c'est la tendance islamiste Ennahda qui est sortie en tête des urnes, talonnée par la liste « Congrès pour la République » (voir infographie, chiffres IRIE). Ennahda obtient donc deux des cinq sièges réservés à la zone sud de la France et quatre sur les dix dans l'hexagone.

Les premiers résultats annoncés mardi 25 octobre par la commission électorale de l'ISIE placent Ennahda en tête dans neuf des 27 circonscriptions du pays. La tendance semble se poursuivre, laissant présager une très forte représentation du mouvement islamiste à l'assemblée élue dimanche. Noureddine Bhiri dirigeant d'Ennahda, s'est voulu rassurant aux yeux des Tunisiens mais aussi à ceux du monde entier en affirmant que « les discussions étaient bien en-

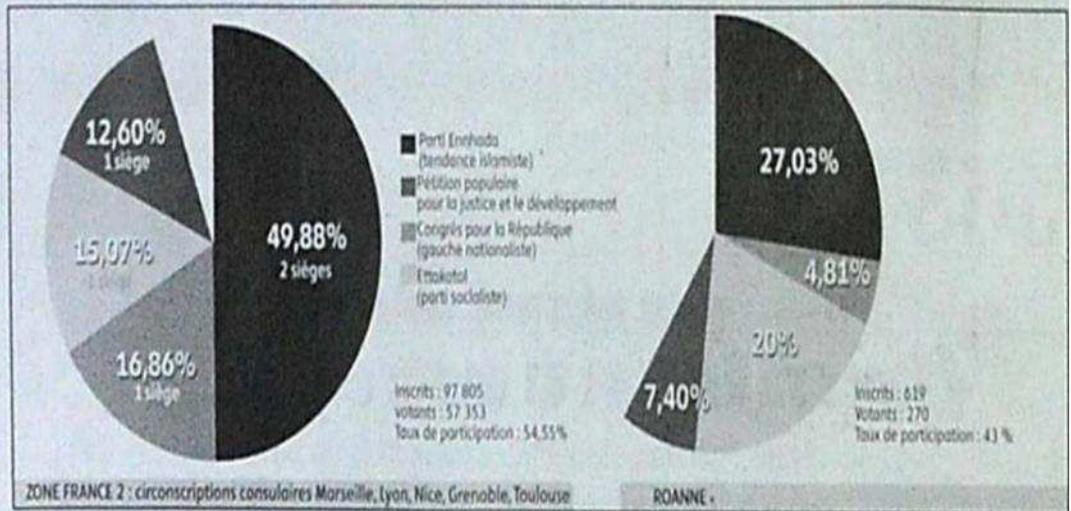
gagées et portaient sur la formation d'un gouvernement de large union, où personne ne sera exclu, sauf ceux qui refusent d'y participer ». Le parti de gauche Ettakatol aurait déjà engagé des pourparlers avec Ennahda.

La Parti populaire pour la justice et le développement (PPJD) liste du millionnaire Hachem El Hamdi, ancien islamiste devenu allié du régime de Ben Ali, a pour sa part déjà fait l'objet de plaintes en France et en Tunisie pour non-respect des règles de campagne, notamment au sujet de l'utilisation abusive de sa chaîne privée par le candidat et pour l'opacité de son financement. Des procédures seront lancées contre lui pour avoir entaché l'image d'un scrutin qui se voulait transparent.

Texte et photo Christian VERDET



Bassem Kammoun, président du bureau de vote de Roanne et Hidel Barbours, chargée de communication de l'Instance Régionale Indépendante pour les Elections - France 2 (IRIE), deux roannais qui se sont très fortement impliqués dans cette élection historique



UNE ROANNAISE OBSERVATRICE DE LA FUTURE CONSTITUTION TUNISIENNE



ÉLECTIONS TUNISIENNES. Une Roannaise en première ligne. Le texte de la constitution tunisienne devra être prêt pour les élections qui se dérouleront dans le pays en juin 2013. Itidel Barboura, une roannaise, professeur au centre universitaire de Roanne, verra naître les premières lignes de ce texte historique. Très impliquée dans les projets franco-tunisiens, elle s'était occupé des élections des représentants franco-tunisiens à l'assemblée constituante. La jeune femme va participer au débat sur le projet de la constitution. Elle commencera par une rencontre avec les représentants de la circonscription Franco-sud au consulat de Lyon le 20 janvier. Un préambule à de plus hautes responsabilités ? ■



BEL AIR INDUSTRIES

Spécialiste du tissu et de la décoration

vous propose une **VENTE EXCEPTIONNELLE**

le samedi 26 janvier 2013

de 9 h à 18 h non-stop

à la **voiture de Paris - 64 170 TAPIS**

Rideaux prêts à poser, ameublement

voilage fantaisie, vitrage, coussins

tissu au mètre, jacquard, voilage et nappage

Vie régionale → L'actu

ÉCONOMIE ■ Les artisans du secteur vont manifester, ce vendredi 18 janvier, à Lyon

Le bâtiment va... dans le mur

Entre hausse des taxes et arrivée sur le marché de nouveaux types de travailleurs avec lesquels ils ne peuvent pas rivaliser financièrement, les artisans du bâtiment se mobilisent avant qu'il ne soit trop tard.



QUESTIONS À



PHILIPPE FONTIMPE

Président de l'Union des artisans du bâtiment de la Région Lyonnaise

Le PMA a-t-il réellement un impact sur l'emploi ? Il est évident que la baisse de la rente dans le bâtiment a...

Une Roannaise, déléguée aux élections tunisiennes : « Pas à l'abri d'un sabotage »

Interview Itidel Fadhoun Barboura anime ce soir une réunion sur les élections tunisiennes

Itidel Fadhoun Barboura. Pouvez-vous vous présenter ?

Roannaise, je suis enseignante en communication à l'université Jean-Monnet à Saint-Etienne, doctorante en sciences politiques, rattachée au laboratoire Triangle du CNRS à Lyon. Membre d'un réseau associatif, je suis neutre politiquement. On m'a donc incitée à présenter mon CV pour être, en France, l'une des 13 déléguées de la région Sud pour les élections de l'assemblée constituante tunisienne, prévues les 20, 21 et 22 octobre.

Une réunion concernant ces élections a lieu ce soir à Roanne. Quel en est le but ?

Expliquer le processus électoral tunisien en France et répondre aux questions du public. Un juriste franco-tunisien expliquera les lois électorales française et tuni-



■ Itidel Fadhoun Barboura: « Mon rôle est d'accompagner le processus électoral que l'on veut le plus transparent possible ».

sienne. La loi tunisienne interdit par exemple aux partis politiques ou indépendants de faire toute publicité médiatique hors du territoire tunisien.

Qui est concerné par cette réunion ?

La communauté franco-tunisienne, mais cette réunion est ouverte à tous, en particulier aux électeurs. Il y a environ 600 000 Tunisiens en France, dont 40 000 électeurs. Je pense qu'on touchera demain (ce soir, ndr) 700 Tunisiens de la Loire et des départements limitrophes.

Quel est précisément votre rôle dans ces élections ?

Accompagner le processus que l'on veut le plus transparent possible. On n'est en effet pas à l'abri d'un sabotage. On fait barrage à tout extrémisme et à tout soutien du RCD, l'ancien parti de Ben Ali. C'est d'ailleurs une condition sine qua non pour présenter une liste. On a besoin de la société civile. Deux sièges sont prévus pour la France. Ces deux personnes iront à la constitution pour écrire la nouvelle constitution. ■

Recueilli par Stéphane Fournéron

Réunion publique sur les élections tunisiennes mercredi 5 octobre à 18 h 30 à l'amphithéâtre du centre universitaire de Roanne, centre Mendès-France.

L'accueil de jour Alzheimer ouvrira ses portes samedi



■ Les personnels de l'hôpital seront présents samedi pour accueillir les visiteurs. Photo René Roussel.

Samedi de 14 h 30 à 17 h 30, l'accueil de jour Philémon et Baucis, réservé aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ouvre ses portes pour faire connaître cet établissement rattaché au centre hospitalier de Roanne.

Cet accueil s'inscrit dans la filière gériatrique et gérontologique dont la charte a été signée récemment pour le bassin de santé.

Monique Faure, directrice adjointe déléguée pour la gériatrie et le docteur Pourrot expliquaient hier lors d'une conférence de presse

que ce type d'accueil constitue une aide très importante pour les familles dont le parent vit à domicile. Il est aussi très utile pour retarder et préparer à l'institutionnalisation du malade. Samedi, de nombreux bénévoles de l'antenne roannaise de Loire Alzheimer seront présents, tout comme le personnel médical. ■

L'accueil de jour, rue de Charlieu, est ouvert du mardi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30, pour les personnes de plus de 60 ans.

ssi



ent leurs fleurs
rices Fatima
et Lea Smadri

xtérieur des fleurs

il Marceau
nisé sa 2^e
bons qui fut
e a eu lieu
obre de 14 h
re. Une
e personnes
anticiper aux
thème des
din, et aussi
dre, acheter
es graines,
et autres...
il coloré en
leur en bois
s adultes ont
és de fleurs
taillées en
collage de
beau temps
animatrices
se d'animer
extérieur.

Elections pour l'Assemblée Constituante de la Tunisie



■ Abdelaziz Chaambi, Iditel Fadhouh Barboura et Mokhtar Messaoud
(de G à D). Photo Mathieu Gaichard

C'est devant un auditoire d'une trentaine de personnes que Iditel Fadhouh Barboura, déléguée, Abdelaziz Chaambi, secrétaire, et Mokhtar Messaoud, avocat et juriste, de l'IRIE (Instance Régionale Indépendante des Elections) ont tenu mercredi soir, au Centre Universitaire de Roanne, une conférence-débat sur les élections pour l'Assemblée Constituante de Tunisie.

L'IRIE a désigné des délégués qui, sous l'égide de l'ISIE (Instance Supérieure pour les Inscriptions Electorales) présidée par

Kamel Jendoubi, ont pour mission de veiller au bon déroulement du processus électoral mis en place pour que les Tunisiens de France participent à l'instauration de l'Assemblée Constituante tunisienne.

Cinq représentants seront ainsi élus pour être candidats à l'élection de cette assemblée qui rédigera la constitution.

Une réunion publique aura lieu pendant le week-end des 15 et 16 octobre, au Centre Universitaire, et un bureau de vote sera ouvert à Roanne, les 20, 21 et 22 octobre. ■

438

ويكون سندا لكل التونسيين بالخارج

بالم كبير و حزن عميق وحسرة في نفوس الجميع ودعت مدينة القصرين لمس الأحد
 (الشمس من بنائها ثلثتا حوالي الساعة الواحدة من صباح أول أمس السبت برصاص دورية أمنية
 للأشهاد في السيارة التي كانت الفئتان تستقلانها لما كانتا عاشرتين من سهرة بالمنتزه العائلي
 بالمسرح البلدي القريب من مكان مقتلهما.. هذا ولئن تعددت الروايات يوم السبت حول تفاصيل
 الحادثة و الحسابات و
 تفاضلت فيما
 بينها بما في ذلك
 روايات شهود
 العيان فانه مع
 مرور الساعات
 و صدور بلاغ
 وزارة الداخلية
 بدأت الصورة
 الحقيقية
 تتوضح شيئا
 فشيئا وهي
 ان الستاتين
 واحداهما مقبلة بالماليا لبعثا صحية عدد من اقربائهما بين شبان (2) وفتيات (3) الى المنتزه
 المذكور المخصص للعائلات لقضاء سهرة ترفيهية تقريبتهم التي قدمت من ألمانيا و تستعد
 للعودة هناك .. و في طريق العودة استقلت المجموعة (7 افراد) السيارة التي قدموا بها (مز
 نوع قوف 4) للعودة الى حي و السكنة و ابن يقطنون جميعا لكن عرض ان يسلكوا الطريق
 الرئيسية للمدينة خيروا الرجوع من طريق العريش الجانبية رغم انها سببة الى ابعد الحدو
 و فيها العديد من الاخاديد و الحفرة و لا تستطع السيارة السير فيها بسرعة و لكن برر له
 الشبان الذين كانوا على متنها ذلك بتجنب مخفضات السرعة العديدة بالطريق الرئيسية لا
 السيارة مقلقة براكيبها السبعة و قد تتضرر من جراء ذلك عند انسحابها للمخفضات و خاص
 ما هو موجود امام الثكنة العسكرية لانه مرتفع اكثر من اللازم فان رواية اخرى تشير الى
 انهم ارادوا العودة من طريق العريش لتجنب الدوريات الامنية لان حصول السيارة اكثر
 طاقته. لكن القدر كان في انتظارهم الـ في منتصف طريق العريش تقريبا و عند المقت
 الرابط بين حي البساتين الثاني و حي الخضراء كانت ترابط دورية أمنية مشتركة
 الشرطة و الحرس وصلتها ابناء عن امكانية مرور سيارة مشبوهة و بينما كان
 السبعة يتقدمون في الطريق و هم يستمعون باصوات الاغاني المنبعثة من
 فوجئوا بانفراد الدورية يخرجون من وراء الاشجار فظنهم مجموعة و
 الطريق و تسليم فواصلت السائلة (او السائق لتضارب الروايات
 فتح عليهم الاعوان النار فاخترق الرصاص البلور الخلفي
 دلهمي مباشرة على مستوى الراس فحصلت الفاجعة
 الاقوال ايضا فشيود العيان يؤكدون ان الدورية
 ان الاعوان اتصلوا بالحماية المدنية. و على
 الحادثة كما ان وزارة الداخلية بدورها
 جهة اخرى تشير الى انه تم صباح
 عزيزة في جنازة حاضرة
 حضور التي لحقت بها.



احلام دلهمي / أنس دلهمي



مطل مجددا مشكلة المجلس الأعلى
 لتسيير بالخارج على السطح خاصة بعد
 في التونسيين بالخارج الذي انتظم مؤخرا
 رت بضواحي العاصمة.
 اعتقال بربورة للمنسقة العامة للمجلس
 على للتونسيين بالخارج أكدت للبيان انها
 تواصل العمل من اجل ان يرى المجلس التور
 ن يقوم ببعثته واهدافه التي حددت له وهو
 اهتمام بالتونسيين بالخارج في كل دول العالم
 معالجة مشاكلهم واهتمامهم خاصة بمدان تم
 عميد للمشروع في الأشهر الماضية عقب تنظيم
 تدهى التونسيين بالخارج.
 وبيئت ان العديد من المشاكل والعراقيل
 تعرضت للمشروع منها مشاكل سببها المجتمع
 لدني في دول المهجر ومشاكل سياسية حدث
 ن كل طرف يريد ان يسيطر على المجلس ويسير
 عمله وينسب اليه كل فكرة خاصة اليوم في ظل
 الحملات الانتخابية.
 ويمثل الشكل الإداري بالنسبة لمدننا أهم
 هذه العراقيل حيث لنقل ملف المجلس من وزارة
 الخارجية الى ديوان التونسيين بالخارج وهناك
 بدأت العراقيل.
 وقالت اعتقال بربورة أنها تجاوزت
 للشاكل والاعتراضات التي حصلت منذ مدة
 وأنها استرجعت المجلس وتعمل على اعداد
 مشروع القانون الذي ينظم وجوده منذ 31
 ماي الماضي مينة انها قامت بزيارات للعديد
 من الدول والسفارات والقنصليات والمنظمات
 والجمعيات حتى تشخص مشاكل المهاجرين في
 كل دولة على حدة بحيث يكون مشروع القانون
 قريبا من الجالية التونسية المهاجرة ومعبرا عن
 طموحاتها.
 وعينت اعتقال بربورة لتكون المنسقة العامة
 للتاشعات في الخارج من قبل اللجنة الفرنسية
 الثانية فرانس 2.
 لتحية

مصدر بشركة «نقل تونس» : «اليوم ينطلق بيع الاشتراكات ولا زيادة في أسعارها»

أكد مصدر من شركة «نقل تونس» للبيان أن حملة بيع الاشتراكات المدرسية والجامعية القسط الأول من
 السنة الدراسية 2014-2015 ستنتقل اليوم الاثنين 25 أوت مضيفا أن الموعد لم يتأخر عن العادة بل هو نفسه
 إن تنطلق الشركة في بيع الاشتراكات للتلاميذ والطلبة آخر أسبوع من شهر أوت إلى عوفى شهر جانفي من السنة
 القادمة.
 وبين مصدرنا أن الشركة جربت خلال السنوات الماضية انطلاق حملة بيع الاشتراكات في بداية شهر أوت إلا
 أنها لم تحظ بإقبال كبير فعادت إلى الموعد المعتاد وهو الأسبوع الأخير من شهر أوت
 كما أن الشركة ستخصص العديد من نقاط بيع الاشتراكات في محطات الحافلة والمترو ومكاتب البريد
 بالإضافة إلى البيع عبر الإنترنت علاوة على سعي الشركة لإنجاح هذه الحملة وتفادي الاكتظاظ
 ونفت وزارة النقل في بيان لها أي زيادة في أسعار الاشتراكات الجامعية والمدرسية مؤكدة أن مشروع الزيادة
 لا يزال حيز الدراسة ولم يتم البت فيه بصفة نهائية كما فندت ما تم تداوله في بعض وسائل الإعلام عن الزيادة في
 سعر الاشتراكات المدرسية للسنة الدراسية المقبلة والتي تخطى بدعم من الدولة بقدر بنسبة 90 في المائة
 لتحية

Touche pas à ma révolution

En Tunisie, les débats sont vifs entre partisans de la « légitimité révolutionnaire » et traditionalistes, qui privilégient la continuité de l'Etat. En attendant le verdict des urnes.

Sur Internet, les habitués de Facebook les appellent des « dégage parties ». Ces manifestations-là visent à obtenir le départ du gouvernement, d'un ministre, chef de service... ou, comme le directeur d'un ambassadeur de France, un copain peu diplomatique dans ses manières. Les jeunes Tunisiens découvrent, depuis un mois, la liberté de s'exprimer et ne s'en privent pas. D'assemblées témoignent, eux, de la justice sociale. Chaque jour, plusieurs dizaines de personnes se bousculent sur les marches du gouvernement à Tunis, dans l'espoir d'obtenir un emploi ou une aide. Autre bureau ouvert à ciel ouvert : Bab Bnet, l'arbre arborée proche de la capitale où plusieurs ministères ont élu domicile. Devant celui de la Justice, des avocats réclament le limogeage du directeur des études de leur université. A quelques mètres de là, devant le ministère de l'Education, un rassemblement s'est formé autour d'un orateur invité. Wassila ne l'écoute que d'une oreille distraite. Titulaire d'une licence d'histoire et sans emploi depuis six ans, cette jeune femme occupe un poste d'enseignante. « J'ai participé à tous les concours, mais, pour être professeur dans l'ancien régime, il fallait débourser l'équivalent de 5000 euros ou plus », affirme-t-elle. Sans piston ni argent, elle n'avait aucune chance. »



RÉPLIQUES
Pour ou contre le gouvernement de transition : le débat continue dans la rue.

promettre qu'il étudierait leurs dossiers. Deux bonnes semaines plus tard, Wassila reste sans réponse. « J'en ai assez du chômage et des petits boulots, soupire-t-elle. J'ai 33 ans, je veux un vrai travail ! » Un jeune homme en bonnet de laine se mêle à la conversation. Comme Wassila, Kadri a une maîtrise - de mathématiques -, mais pas de poste. Pour lui, cependant, « le problème n'est pas là ». « L'important, martèle-t-il, c'est la démocratie ! Il faut que le ministre dégage et, avec lui, tous les hommes de l'ancien régime qui sont encore dans ce ministère ! » « On ne peut pas, rétorque la jeune femme, exiger que tout le monde dégage. Il faut bien que le pays soit remis sur les rails. Et ce gouvernement n'est là que pour six mois ! »

Comment gérer la transition et répondre à l'impatience d'une large partie de la société ? En attendant le verdict des urnes, quelle légitimité accorder à la parole des uns et des autres ? Et comment défaire les structures de la dictature pour mieux renforcer la démocratie naissante ? Ces questions sont au cœur du débat politique, et pas seulement sur les trottoirs de Bab Bnet. Elles dessinent de nouveaux clivages, souvent sur fond de rivalités personnelles et, déjà, de stratégies électorales.

Dirigé par l'ancien Premier ministre de Ben Ali Mohamed Ghannouchi, personnage honnête mais falot, le gouvernement de transition est un assemblage hétéroclite dans lequel ne sont représentées que deux for-

PRESS GRAND FORMAT (N°1)

La Libye, le Yémen, Bahreïn sont en proie à des révoltes semblables à celles qui ont secoué la Tunisie et l'Égypte. Alors que la contagion se répand dans le monde arabo-musulman, « La Croix » analyse les causes profondes de ces révolutions

1. Des pouvoirs usés

Peut-on parler de « printemps arabe » ? « *L'effet domino est une invention des médias* », a déclaré le ministre algérien des affaires étrangères, Mourad Medelci, au quotidien espagnol *El País*. Une affirmation peu partagée... Bichara Khader, directeur du Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain (Cermac) de l'Université catholique de Louvain, estime, inversement, qu'aucun pays arabe n'est à l'abri, parce que l'on trouve dans la plupart d'entre eux les mêmes « ingrédients explosifs », notamment « un système politique sclérosé et répressif, une corruption généralisée et un ras-le-bol d'une si-

tuation bloquée à tous les niveaux », détaille-t-il dans son étude *La Tunisie: est-ce l'hirondelle qui annonce le printemps arabe ?* Les intellectuels parlent de la « *tunisianisation* » des Arabes », souligne-t-il. Pour autant, l'onde de choc, réelle, se traduira diversement. Il y a « *un réel risque d'islamisation de la révolte* » en Libye, à Bahreïn, au Yémen ou un risque de « *régionalisation* » de la révolte en Algérie ou au Yémen, estime-t-il. En Algérie, la situation est exceptionnellement complexe. « *Le traumatisme de dix ans de guerre civile y est très fort* », relève l'historien Mohammed Harbi, professeur émérite de l'université Paris VIII. « *De plus, l'État a déployé des relais occultes dans toutes les instances de la société à un niveau qui n'existe nulle part ailleurs*, poursuit l'historien. Or, ces relais qui peuvent être perçus comme opposition troublent considérablement le jeu et entravent l'émergence d'une dissidence organisée. »

2. Des héritiers détestés

Il semble que dans les pays monarchiques la royauté ne soit pas menacée. « *Au Maroc, il y a une aspiration au changement, pour autant la monarchie jouit d'un vrai soutien* », estime l'historien Mohammed Harbi. « *À Bahreïn, la royauté n'est pas en tant que telle mise en cause, mais il est revendiqué une égalité de traitement pour la société à majorité chiite gouvernée par une dynastie sunnite minoritaire. Il n'y a pas non plus de volonté de renverser la monarchie en Jordanie* », poursuit l'historien. Inversement,

la tentation dynastique des régimes autoritaires, au sein desquels le président monarque organise le passage du pouvoir à sa descendance, est la cible directe de la contestation qu'il s'agisse de Gamal Moubarak, considéré il y a peu encore comme le fils héritier de l'ex-président égyptien Hosni Moubarak, ou aujourd'hui de Seif Al Islam, fils du général Kadhafi, qui a promis une riposte sanglante à la révolte. Ces pratiques de confiscation du pouvoir par les descendants sont aujourd'hui « *condamnées* », estime Mohammed Harbi.

3. Des populations jeunes et sans perspectives

En s'immolant par le feu, le jeune Tunisien a allumé sans le savoir la mèche de la contestation politique. Mohamed Bouazizi est vite devenu le symbole de cette jeunesse arabe sans perspective professionnelle, dans des pays où les moins de 25 ans représentent souvent plus de 40 % de la population. « *Du Maroc à l'Irak, toutes les nations arabes connaissent une croissance élevée des jeunes de 18 à 25 ans arrivant sur le marché du travail, bien qu'elle soit désormais en décélération, surtout au Maghreb*, rappelle Youssef Courbage, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Ined). Or, les économies de ces pays sont incapables de créer des emplois adaptés à la demande. »

La natalité a fortement reculé dans le monde arabe, même s'il existe de grandes disparités

entre la Tunisie, où le taux fécondité est comparable à celui de la France, et le Yémen, où le nombre de cinq enfants demeure la norme. Certains pays ont acté leur transition démographique se rapprochant de l'Europe, tant que d'autres sont en passe de réaliser. « *Le monde arabe connaît un processus entamé par l'Europe au XVII^e siècle, poursuit Youssef Courbage. Les garçons, puis les filles sont sortis de l'analphabétisme. Ils ont étudié et de plus en plus à l'université. On a assisté à la montée de l'esprit contestataire et à la sécularisation de la société, mais aussi à la remise en question de l'autorité parentale; les autorités religieuses n'ont qu'un rôle marginal*. » Pour autant, les révolutions en cours ne sont pas à proprement parler des révolutions de jeunes, toutes les couches sociales défilent dans les rues.

4. Des classes moyennes éduquées qui s'appauvrissent

Parmi les slogans entendus dans les rues arabes ces derniers mois figuraient de nombreuses réclamations contre la vie chère, les salaires très bas. « *Le monde arabe a connu l'émergence d'une classe très éduquée, mais qui ne peut prendre l'ascenseur social du fait du manque d'emplois qualifiés* », note Lahcen Ach, économiste marocain, chercheur au centre Carnegie pour le Moyen-Orient. En Égypte, près de 40 % de la population vit ainsi avec moins de 2 dollars par jour, soit au-dessous du seuil »

» de pauvreté fixé par les Nations unies. «Pire, la classe moyenne de ces pays qui avait émergé au lendemain de la décolonisation a vu son pouvoir d'achat s'effriter», poursuit le spécialiste. Par exemple, les enfants des fonctionnaires choyés par Nasser en Égypte dans les années 1960 n'ont pas trouvé de débouchés malgré leurs diplômes, descendant d'un cran dans l'échelon social. En Tunisie, le pouvoir d'achat des instituteurs et des avocats, touchés par la hausse des prix et notamment des matières premières, a baissé de 10 à 15 %.

5. Des pays inégalitaires et corrompus

Les inégalités, la corruption, les sources d'enrichissement illégaux expliquent en partie les mouvements de contestation observés dans plusieurs pays arabes. Ces États figurent parmi les plus inégalitaires en termes de ressources par habitant et les moins transparents sur l'indice annuel de la corruption établi chaque année par l'association Transparency International. «L'appareil administratif est corrompu», observe l'économiste Lahcen Achyn. Le citoyen ne peut pas déposer un recours devant la justice. Il ne peut se défendre, si bien qu'il voit dans le système une machine organisée pour l'appauvrir.»

La population observe en parallèle l'enrichissement d'une minorité proche du pouvoir, qui profite des vagues de privatisations ou des ventes des domaines de l'État pour accaparer des terres, des immeubles, des entreprises. «Si les différences salariales restent modérées, il y a de fortes inégalités en termes d'actif», poursuit Lahcen Achyn. Or, les politiques fiscales ne permettent pas une redistribution des richesses.» L'imposition reste faible, en effet, dans le monde arabe, par rapport à l'Europe. L'impôt sur le revenu est par exemple plafonné à 20 % en Égypte.



Jeunes Tunisiens. Même si elle n'est pas la seule, la jeunesse joue un rôle important dans la révolte arabe

6. Une absence de libertés fondamentales

Pour Kamel Jendoubi, président du Réseau euroméditerranéen des droits de l'homme (REMEDI), «l'oppression et l'absence de libertés fondamentales, notamment d'expression», sont «la cause essentielle» et commune des révoltes qui secouent le monde arabe.

En Tunisie comme en Égypte et dans les autres pays traversés par des manifestations, c'est selon lui cette situation, commune à toutes les couches sociales, qui crée un mouvement unifié. «Des jeunes défavorisés, des individus issus des classes moyennes, des diplômés au chômage se rencontrent dans une même aspiration à la liberté et à la dignité», explique-t-il. «Tout le monde arabe est traversé

par ce profond désir de droits de l'homme et de démocratie; les gens sont prêts à mourir pour ça», indique-t-il, même si «cette base commune se traduit différemment dans chaque pays». Pour lui, les habitants du monde arabe, en «regardant le monde», ont pris conscience de «l'importance de la citoyenneté, de l'individu». Ils ont «vu des éléments de modernité sous le contrôle de régimes rétrogrades, conservateurs». D'où une frustration qui s'exprime dans la rue. «Les gens ont décidé de faire sauter les verrous pour ouvrir une nouvelle page, celle de la liberté.»

D'ailleurs, estime-t-il, «ce n'est peut-être pas un hasard si c'est en Tunisie qu'a commencé cette lame de fond». Le régime de Ben Ali était «un modèle de répression et de contrôle de la population».

7. Des médias très actifs

Les médias, électroniques en particulier, sont une «*caisse de résonance des frustrations*», analyse Lucie Morillon, spécialiste des nouveaux médias à Reporters sans frontières (RSF). Tout en notant que «*les peuples n'ont pas attendu*

Internet pour faire la révolution», elle estime que «*la connexion entre les mouvements en ligne et hors ligne est déterminante*». Une analyse partagée par Stéphane Koch, spécialiste des technologies de l'information, pour qui la Toile est un «*catalyseur*». «*C'est un moyen par lequel les gens partagent un sentiment*», explique-t-il. Il souligne qu'Internet crée de «*la confiance*» grâce à sa «*puissance fédératrice qui aide à se considérer comme partie d'un mouvement de masse*». Sur Internet, les gens sont devenus contributeurs. «*Quand je soutiens une initiative sur un réseau social en cliquant sur "like", c'est le début d'une action*», dit-il. Les deux experts soulignent néanmoins qu'une minorité de la population est active sur Internet. La vague de contestation se répand donc aussi par le bouche-à-oreille. En Égypte, les manifestants appelaient leurs amis à les rejoindre par SMS. Ils soulignent la force des images à la télévision - la chaîne Al-Jazira couvre les manifestations - ou sur Internet qui «*renforcent la colère*». Enfin, les médias favorisent «*la contamination*» de la révolte dans le monde arabe. «*Des populations qui se taisaient voient les gens se lever*», explique Stéphane Koch, tandis que l'information «*rend la répression difficile*». Lucie Morillon souligne que les réseaux sociaux «*dépassent les frontières: il existe une grande solidarité entre les internautes*», dit-elle, indiquant que les Égyptiens ont aidé les Tunisiens à contourner la censure.

CAMILLE LE TALLEC
OLIVIER TALLÈS
MARIE VERDIER

Des « femmes courage » en première ligne

Elles ne veulent pas laisser les hommes occuper seuls la première ligne de la contestation des dictatures au Moyen-Orient et font entendre leur voix

En Tunisie, Sihem Bensedrine la tenace



Sihem Bensedrine (à droite) lors d'une manifestation à Tunis.

TUNIS

campe à leur porte. « On a réussi à publier des listes de tortionnaires et de prisonniers politiques, Internet nous a sauvés. »

Sihem Bensedrine a tout enduré. Journaliste empêchée de travailler, sa première maison d'édition fut mise en faillite en 1994, sa seconde fermée en 2000. Elle fut salie par des montages pornographiques, privée de passeport, son mari agriculteur mis en résidence surveillée, etc.

La solidarité familiale joue alors à plein pour nourrir les trois enfants puis l'aide internationale (une bourse allemande pour journalistes persécutés, un financement du Pen Club international) fournit des subsides après son arrestation en 2001.

« Ce fut la première erreur du régime Ben Ali, mon arrestation a suscité un élan

En Egypte, Soulefa Magdi la discrète

LE CAIRE
De notre correspondante

Un voile rouge et noir noué derrière la nuque, Soulefa Magdi est comme toujours impeccable: ses vêtements sont parfaitement accordés aux couleurs de son voile, et un trait de khôl souligne ses grands yeux noirs. Cinq jours après la chute de Hosni Moubarak, cette militante de 24 ans participait à une réunion de Justice et Liberté, le mouvement pour la démocratie qu'elle a créé avec une centaine d'autres jeunes en juillet 2010. « On avait tous été émus par le meurtre de Khaled Saïd, un jeune qui avait été battu à mort par des policiers en civil à Alexandrie, un mois plus tôt. Les photos de son visage tuméfié ont circulé sur Internet. Il aurait pu être mon frère, mon

ami, mon fiancé. » C'est à l'époque qu'elle a décidé de devenir étudiante en droit, sachant ce qu'elle veut: pendant le soulèvement, elle était chaque jour dans les manifestations, faisant face aux gaz lacrymogènes, aux hommes de main du régime, dormant sur la place Tahrir. Elle a aussi tenu tête à son père, membre du parti au pouvoir. « Il désapprouve mon engagement, mais en plus il pense que la politique, c'est comme les milieux artistiques: les filles ne devraient pas s'en mêler pour conserver une bonne réputation ! » Même si elle déplore qu'ils ne se parlent

La jeune femme admet qu'il reste beaucoup à faire pour détruire

en couv **الغلاف**

Une ombre au-dessus de migrants
L'absence de preuves dans le fait
de disparitions. L'attente des
familles plongée dans l'angoisse



Les damnés de la mer

Face à l'impéritie des autorités, quelques familles, associations ou simples citoyens tentent d'attirer l'attention en Europe sur la délicate question des migrants disparus. Malgré leurs efforts de recherche, aucune preuve concrète de vie ne vient apaiser leurs craintes. Le sort des enfants des bateaux reste un mystère. **Par Nadia Lameriki**

Ce soir du 29 mars 2015, trois mathématiciens quittent la côte avec à leur bord, près de 120 jeunes Tunisiens, Direction Générale. Tous les occupants ont prévu leur itinéraire du grand départ... Depuis, plus aucun signe de vie, excepté une vidéo prise lors du passage de Silvio Berlusconi, alors président du Conseil, sur le rocher italien le lendemain soir. Les familles sont Kessides, elles ont

recréé l'un des lieux sur les images. Commence alors une recherche effrénée.

Les proches des disparus interpellent tout d'abord les autorités tunisiennes. Ils constatent de manière impuissante les plateaux vides, manifestent devant les journaux locaux, contactent des associations italiennes. **1963** Bateaux, des heures tendues en Kabylie Algérie, participe à une mission interassociative d'urgence afin de retrouver les disparus,

et accepte leur histoire. De plus, elle s'a de venir de faire parler de ces jeunes disparus. Elle diffuse des appels à l'attention avec les photos et les vidéos de ces enfants et fait de son journal un lieu de référence pour les familles.

La débrouille, toujours

Un réseau de Méditerranée sans frontières (MSF) est formé : il inclut le médecin Mohamed Elabd et Karim Miskri, deux des soci-

étés du bateau en question. Le journal en ligne Elamri est créé dans un acte de recherche auprès des associations parisiennes.

Ce fait divers n'est qu'un exemple des multiples démarches et projets spontanément menés sur les rives de la Méditerranée. Les associations françaises proches des migrants comme MSF, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), le Croade, France terre d'asile ou celles qui sont en ter-

APPEL À TÉMOINS

"Le Courrier de l'Atlas" se propose de relayer les appels des Familles de disparus. Si vous êtes à la recherche d'un de ses proches, vous pouvez nous faire parvenir votre avis de recherche ainsi qu'une photo et nous diffuserons votre appel sur notre site Internet: www.liberation.fr/atlantique. Pour nous écrire: atlantique@leparisien.com ou par courrier à l'adresse: Le Courrier de l'Atlas BP 50017 - 75712 Paris Cedex.

Les associations ne peuvent pas lancer des recherches d'envergure

une Tunisienne qui vit en Italie et qui travaille pour la Ligue des droits de l'Homme. On a fait faire des actes de naissance et imprimé des photos des disparus. Elle a pris un avion et était en charge de retrouver les personnes. Mais jusqu'à maintenant, elle n'a pu retrouver son frère. Les autorités italiennes ne nous aident pas", raconte Lassad.

Bien sûr quelques témoignages de connaissances de personnes ayant séjourné dans des refuges palestiniens, qui confieraient avoir vu tel ou tel. Les familles de disparus s'accrochent à la moindre lueur susceptible d'apporter un quelconque élément concret.

Inès May, qui vit à Séta, occide traise côtière et égarée. Avec près d'une centaine de familles, elle organise des manifestations et des sit-in. "Nous avons appris par la télé tunisienne que les Italiens étaient en train de régulariser. Cette annonce a encouragé beaucoup de jeunes à quitter le pays. Ils pensaient qu'on leur donnait un travail et un toit et qu'ils seraient bien accueillis. Or, dans le sud du pays, il n'y a pas d'emploi pour les jeunes", raconte-t-elle.

Elle en veut à ceux qu'elle considère comme responsables du départ de son frère à peine âgé de 21 ans. "Il avait un bon CV mais il était chômeur. On travaillait de manière occasionnelle

AVIS DE RECHERCHE



De gauche à droite: Aïss May (20/11/1987), Karim Mbarik (03/05/1988) et Mohamed Dialel (01/01/1980). Comme 150 autres jeunes hommes, ils ont été tués le 29 mars 2011. Ils furent des acteurs et militants. Le site www.almediasatone.org a publié plusieurs avis de recherche. Pour toute information ou témoignage, contactez au 06 10 86 97 20.

recherche à moins d'un an de disparition de la personne. On nous est dit qu'il s'agit souvent de Tunisie automatiquement dès qu'ils ont des nouvelles. On a fait des manifestations devant le ministère de l'Intérieur, on a essayé de s'engager entre familles de disparus, on a alerté les journaux."

4 547 disparus

Pour la jeune femme, beaucoup de questions restent sans réponse: "On sent tous un enfant de l'histoire? Pourquoi aucun d'entre eux n'a donné un signe de vie? S'ils sont morts, qu'en savez-vous? Toutes les familles ont fait des tentatives devant les affaires de disparus pour récupérer des preuves. Nous attendons qu'on nous appelle."

Les associations italiennes sont elles aussi sensibilisées à la question. Depuis 1988, au moins 17738 personnes sont mortes aux frontières de l'Union européenne, selon le blogueur Gabriele

(Soccar, Mahala et Chelbi) et de l'Égypte (en particulier la région d'Alexandrie) sur les îles de Lampedusa, Pantelleria, Malte et la côte sud-est de la Sicile, mais aussi de l'Égypte et de la Turquie à la Calabre. Plus de la moitié, 4547, sont parties disparus: ils ont été jetés par le bord des navires pendant la navigation de la ville d'Anzola, en Algérie, vers la Sardaigne."

L'année 2011 a été particulièrement sanglante. À la suite des soulèvements tunisiens, les frontières maritimes ont été délimitées par les garde-côtes, incitant les passagers à multiplier les départs sans aucune considération pour la sécurité. Entre janvier et août 2011, Gabriele Del Grande a estimé à ses côtés 1674 personnes le nombre de disparus dans le canal de Sicile, plus que sur toute l'année 2008. Il précise que "les données sont mises à jour au 1er août 2011 et ne prennent pas en compte tout les naufrages fortuits, dont nous ne

avec les migrants tunisiens, comme la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ou Solidarité réfugiés tunisiens reçoivent quelques appels de familles, mais c'est pas les structures pour lancer des recherches d'envergure. Pour les familles, la déroute est la norme.

Entre colère et espoir

Lassad vit à Grenoble. Il cherche depuis plusieurs mois



- [INTERNATIONAL](#)
- [11 ARTICLES](#)

LA TUNISIE, VICTIME ET EXPORTATRICE DU TERRORISME

Les réseaux djihadistes ont fait de la Tunisie une de leurs bases de recrutement et d'opérations.

- [ANALYSE](#)

Ali Harzi, né en Tunisie, mort en Irak sous le drapeau de l'EI

27 JUIN 2015 PAR [PIERRE PUCHOT](#)

Émir de brigade en Irak et frère d'un haut cadre de l'État islamique, Ali Harzi, Tunisien, a été abattu le 22 juin dans une frappe aérienne américaine sur Mossoul (Irak). Parcours d'un djihadiste.

- [MAGHREB](#)
- [ANALYSE](#)

Contre le terrorisme, un long combat tunisien

19 MARS 2015 PAR [PIERRE PUCHOT](#)

3 000 à 4 000 Tunisiens partis en Syrie et en Irak, 500 revenus et 400 arrêtés, tels sont les chiffres communiqués par les autorités tunisiennes, pour évaluer la menace terroriste en Tunisie. Mais le phénomène ne date pas d'hier, pas même de la révolution.

- [MOYEN-ORIENT](#)

David Thomson: «Le pire est à venir pour la Tunisie»

8 MARS 2016 PAR [LA REDACTION DE MEDIAPART](#)

La Tunisie a subi lundi 7 mars des attaques simultanées sans précédent à Ben Guerdane. Celles-ci ont été attribuées à l'État islamique (EI). Interviewé sur cet attentat, David Thomson, spécialiste des mouvements djihadistes, est pessimiste quant à l'avenir de la sécurité en Tunisie.

- [MOYEN-ORIENT EXPRESS](#)
- [ENTRETIEN](#)

2016, année de la chute de l'Etat islamique?

21 AVR. 2016 PAR [PIERRE PUCHOT](#)

Après plusieurs défaites en Irak et en Syrie, Raqqa, la « capitale » de l'EI, peut-elle tomber à moyen terme ? Pour ce premier épisode de «Moyen-Orient express», deux spécialistes de la mouvance djihadiste: Romain Caillet et David Thomson.

Fil d'actualités

- 

ORIENTXXI.INFO **Faut-il encenser la «société civile» en Tunisie?**

- 

LUNDI.AM **En Tunisie, un état d'urgence à n'en plus finir**

- 

HUFFINGTONPOST.FR **Avant la messe, un rite de purification dans l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray**



LAVIEDESIDEES.FR **Juger d'anciens djihadistes**



NACHAZ.ORG **Tunisie: peut-on penser dans la transition?**



ABONNES.LEMONDE.FR **Attentats du 13 novembre: les confessions du quatrième commando**

BREVE **Sept morts lors d'affrontements entre l'armée tunisienne et les terroristes...**

- 

LORIENTLEJOUR.COM **David Thomson: «Le pire est à venir pour la Tunisie»**

BREVE **Des manifestations de chômeurs dégénèrent en Tunisie**

- **BREVE Le premier ministre tunisien remanie son gouvernement**

La Tunisie à l'épreuve de la menace terroriste

3 AOUT 2013 PAR [PIERRE PUCHOT](#)



Meeting d'Ennahda à la casbah de Tunis, samedi 3 août © Pierre Puchot

Assassinats d'opposants, soldats attaqués à la frontière algérienne, militants salafistes arrêtés, bombes désamorçées... À Tunis, le terrorisme occupe le devant de la scène avant la manifestation d'Ennahda ce samedi soir. Une résurgence d'autant plus inquiétante qu'elle se heurte à la désorganisation des forces de l'ordre, qui handicape gravement le secteur de la lutte antiterroriste. *Enquête de notre envoyé spécial en Tunisie.*

- [MAGHREB](#)

Deux attentats en Tunisie soulignent la désorganisation des services

30 OCT. 2013 PAR [PIERRE PUCHOT](#)

Ces nouveaux attentats, qui visaient notamment des touristes dans l'un des plus grands hôtels de Tunisie, sanctionnent le démantèlement des services de renseignements, dont le pays ne se remet pas.

- [MAGHREB](#)
- [ENQUETE](#)

En Tunisie, les forces de sécurité sont prises en défaut à Sousse

30 JUIN 2015 PAR [PIERRE PUCHOT](#)

L'ampleur de l'attentat de vendredi à Sousse s'explique par la déficience du ministère de l'intérieur, incapable de transmettre l'information à la brigade d'intervention rapide, d'ordinaire mobilisable en moins de dix minutes. L'exécutif tunisien doit aujourd'hui en répondre.

- [MAGHREB](#)
- [ENQUETE](#)

L'effondrement de la Libye atteint la Tunisie

30 MARS 2015 PAR [THOMAS CANTALOUBE](#)

Le poste frontière de Ras Jedir (ici en 2011) est le principal point de passage entre la Tunisie et la Libye © Thomas Cantaloube

Le nombre de réfugiés libyens en Tunisie dépasse probablement le million de personnes. C'est davantage le coût économique qui pose problème que la question du terrorisme ou de la porosité de la frontière.

La triste situation de l'économie tunisienne alimente la désespérance des jeunes

24 MARS 2015 PAR [THOMAS CANTALOUBE](#)



Une manifestante devant le musée du Bardo, jeudi 19 mars. © Thomas Cantaloube

En attaquant le musée du Bardo, les djihadistes ont voulu atteindre l'économie du tourisme en Tunisie. Mais ils ont aussi mis en relief l'impuissance gouvernementale à améliorer la situation du pays depuis la révolution de 2011. L'économie a été négligée et la question sociale, à l'origine de la révolution, demeure largement ignorée.

- [INTERNATIONAL](#)

La Tunisie, nouveau nid de l'islam radical ?

20 MARS 2008 PAR [PIERRE PUCHOT](#)

L'enlèvement de deux touristes autrichiens sur le sol tunisien, après des attentats revendiqués par Al Qaïda-Maghreb et alors que plusieurs procès antiterroristes sont en cours dans le pays, met en

lumière un réseau islamiste radical peu connu, dont la profondeur échappe aux analyses des observateurs internationaux et tunisiens.

TOUS LES ARTICLES

- **Macron en visite d'Etat pour vanter le «modèle» tunisien**

31 JANV. 2018 PAR [RACHIDA EL AZZOUZI](#)

- **Yadh Ben Achour: «Combattre l'intégrisme suppose de bien le comprendre»**

1 JANV. 2018 PAR [JOSEPH CONFAYREUX](#) ET [RACHIDA EL AZZOUZI](#)

- **Après les défaites de l'Etat islamique (1): la menace d'un djihadisme diffus**

31 OCT. 2017 PAR [THOMAS CANTALOUBE](#)

- **En Tunisie, Facebook est devenu un outil à double tranchant**

30 JANV. 2017 PAR [LILIA BLAISE](#)

- **Faut-il encenser la «société civile» en Tunisie?**

30 JANV. 2017 PAR [LA REDACTION DE MEDIAPART](#)

- **La Tunisie découvre avec douleur les crimes de Ben Ali et de Bourguiba**

25 NOV. 2016 PAR [LILIA BLAISE](#)

- **En Tunisie, un état d'urgence à n'en plus finir**

14 NOV. 2016 PAR [LA REDACTION DE MEDIAPART](#)

- **Contre le terrorisme: comprendre le djihad et les djihadistes**

9 NOV. 2016 PAR [LA REDACTION DE MEDIAPART](#)

- **Des modes opératoires toujours plus effrayants**

15 JUIL. 2016 PAR [MATTHIEU SUC](#) ET [THOMAS CANTALOUBE](#)

8 International

Les révoltes au Maghreb et au Moyen-Orient

Le roi du Maroc annonce une réforme majeure de la Constitution

Des interrogations demeurent sur l'équilibre des pouvoirs entre le Palais et le gouvernement

Après quelques jours d'une nouvelle vague de manifestations, prévues pour le 17 mars, le roi Mohammed VI a annoncé une réforme de la Constitution marocaine, dans un discours à la nation prononcé mercredi soir.

« Lors d'une allocution d'une dizaine de minutes, le roi a présenté un projet en sept points, le plus important est la volonté de renforcer le statut du pouvoir exécutif effectif », a déclaré le roi.

Le Parlement marocain, composé de 399 députés et 120 sénateurs, doit voter la réforme de la Constitution. Le projet de réforme prévoit notamment la régionalisation des pouvoirs régionaux. Quant aux élections régionales, les seront

révisées. Le roi Mohammed VI a annoncé une réforme majeure de la Constitution marocaine, dans un discours à la nation prononcé mercredi soir.

« Lors d'une allocution d'une dizaine de minutes, le roi a présenté un projet en sept points, le plus important est la volonté de renforcer le statut du pouvoir exécutif effectif », a déclaré le roi.

Le Parlement marocain, composé de 399 députés et 120 sénateurs, doit voter la réforme de la Constitution. Le projet de réforme prévoit notamment la régionalisation des pouvoirs régionaux. Quant aux élections régionales, les seront

M. Essebsi « heureux d'avoir contribué à l'avènement de la II^e République » en Tunisie

Le premier ministre estime que l'élection, le 24 juillet, d'une Assemblée constituante « est un choix juste ; dans les circonstances présentes, c'est un moindre mal »



L'ancienne dissidente Radhia Nasraoui s'inquiète pour la transition tunisienne

L'avocate affirme que les principaux rouages du système Ben Ali sont toujours en place

26
2
1

Rencontre

Tunis
Envoyée spéciale

La dernière fois qu'on l'avait vue, Radhia Nasraoui ne pouvait marcher seule. Légère comme un oiseau, elle s'appuyait sur le bras de son mari, militant de gauche Hamma Hammami, pour regagner son lit. C'était le 4 décembre 2002, dans leur appartement du quartier Al-Manar, à Tunis, que tous les militants des droits de l'homme et les résistants au régime de Ben Ali connaissent. Son 51^e jour de grève de la faim s'achevait.

La veille, à Tunis, Jacques Chirac avait proféré une phrase que les démocrates du pays n'étaient pas prêts d'oublier : « Le premier des droits de l'homme, c'est de manger. » Devant le tollé de protestations, il s'était livré à un mea culpa en demi-teinte, précisant que les droits de l'homme étaient « universels et indivisibles ». Elle avait fait toute l'actualité de la visite officielle française.

Même affaiblie à l'extrême, sous perfusion, l'avocate n'avait jamais cessé de parler. « Je ne crois pas que l'on puisse dire : "Mangez et laissez-vous !" La liberté et la dignité sont des choses essentielles dans la vie d'un être humain », avait-elle confié ce soir-là. Elle avait dit sa peine qu'un président français puisse tenir de tels propos : « Ce n'est pas n'importe quel pays. C'est celui de 1789, des droits de l'homme, de la Commune, de Mai 68. » Six jours plus tard, elle arrêtait sa grève de la faim.

On la retrouve, très affairée, un mois après la « révolution de jasmin », à la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), rue Baudelaire, à Tunis. Elle ne s'est pas précipitée, ce 20 février, pour voir Bertrand Delanoë, le maître de Paris, né à Bizerte, venu soutenir ses amis tunisiens. Mais comme elle doit tenir une réunion dans les locaux, la présidente de l'Association de lutte contre la torture en Tunisie est présente, sans participer aux embrassades et aux effusions avec le socialiste français.

Radhia Nasraoui a la mémoire longue. Alors que les discours se succèdent avec tout ce que Tunis compte d'anciens dissidents, l'avocate glisse : « Je ne me rappelle pas on m'ait été nichelusement la voix



Radhia Nasraoui, le 18 février, à Tunis.

ULRICH FREY/ANADIP POUR « LE MONDE »

voix tunisienne a été emprisonnée et harcelé par le régime Ben Ali, comme elle, comme son mari, président d'un parti longtemps interdit, le Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT).

« J'ai toujours payé cher de m'exprimer librement. Mais on n'a jamais réussi à me faire taire ! »

Le premier sentiment de l'opposante a été la surprise de voir partir si vite un autocrate qui s'était accroché au pouvoir pendant vingt-trois ans. Avant même le soulagement. Le 12 janvier au matin, deux jours avant la révolution, les policiers avaient débarqué chez elle, arrêté son mari, emporté son ordinateur avec tous les dossiers de ses clients, deux appareils pho-

coups. Mais quelque chose a changé : mon mari vit avec nous, avec nos filles, sous le même toit, et ça, c'est extraordinaire », dit-elle.

Il n'empêche. Radhia Nasraoui juge la révolution, qu'elle a si long-temps espérée, encore fragile. « Toutes les institutions sont à rebâtir. Le Parlement, le Sénat, un Conseil supérieur de la magistrature qui n'a jamais œuvré pour l'indépendance de la justice, une police politique qui a passé son temps à terroriser les Tunisiens... »

Elle pense que la tâche la plus urgente consisterait à les dissoudre et à voter une Constitution démocratique. Comment élire une Assemblée constituante, avec quel mode de scrutin, pour aller vers quel régime ? Bien des questions restent en suspens, admet-elle, tout en assurant que la préférence des Tunisiens va vers un régime parlementaire.

« Tout le monde est conscient que quand il y a révolution, il peut y

Avocate et opposante

21 novembre 1953 Naissance à Tadjerouine, au nord-ouest de la Tunisie, dans une famille de six enfants. Son père, directeur d'école, est membre du Néo-Destour, le parti de Bourguiba.

1989 Devenue avocate, elle est la première femme élue au Conseil de l'Ordre des avocats tunisiens.

2002 Elle mène une grève de la faim pendant trente-deux jours en 2002 pour demander la libération de son mari, Hamma Hammami, porte-parole d'un parti interdit, le Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT).

2003 Deuxième grève de la faim, durant cinquante-sept jours, pour protester contre le harcèlement politique dont elle et sa famille sont victimes.

à ses yeux, de la politique dictatoriale menée pendant des années.

« Il savait tout de la corruption. Il était à la tête de la commission qui organisait les privatisations », rappelle l'avocate. Selon elle, le gouvernement va essayer de rester au pouvoir pour empêcher la révolution d'aller jusqu'au bout. La violence de la répression des manifestations de la Kasbah, le 28 janvier, lui paraît très mauvais signe. « Ils ont fait semblant d'écarter les chefs de la police. Mais ils les ont remplacés par d'autres tortionnaires. Je connais tous les dossiers politiques », dit-elle.

Dans les régions, la situation n'est pas meilleure qu'à Tunis : « Il faut partout mettre en place un Conseil de protection de la révolution. Le président par intérim doit sortir un décret-loi pour le reconnaître », revendique-t-elle. Radhia Nasraoui enrage que le pouvoir essaye de faire passer ces instances naissantes pour des groupuscules insignifiants.

Son plus vif regret ? Que Zine El-Abidine Ben Ali, dont le gouvernement provisoire vient de demander l'extradition d'Arabie saoudite, ne soit pas jugé, car on le dit mourant. On lui demande quelques instants pour une photo. Elle remet un peu d'ordre dans sa chevelure indisciplinée. Sans s'arrêter de par-

4.2. ARTICLE DE PRESSE RELATIFS AUX PREMIERES MOBILISATIONS DES
IMMIGRES EN FRANCE (1986)

TOUR

CHAQUE
JEUDI

Politis

politis

SEMAINE DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 20



DOPE
nouvelles couleurs
parti socialiste
opéen

TS
se-tête en vue

ICULTURE
a misère
hilleu paysan

LOGIE
ouveau Monopoly
terres agricoles

ÉTÉ
re la régression
ale

SIE
mouvement social
ibunal

occhio » ,
inshluss

AT
éaire :
amin Dessus
erd
ne Lauvergeon

3461 - 1029 - F: 3,00 €



LA MARCHÉ DES BEURS

25 ANS APRÈS





Croît-on vraiment que, pour rassurer les Français, il faille semer la peur et l'insécurité parmi les étrangers ?

IL NE FAIT PAS BON ÊTRE IMMIGRÉ

Expulsions décidées par le préfet et non plus par le juge, contrôles d'identité renforcés, droit d'asile limité... Dernier volet du dispositif « sécuritaire » du gouvernement, le projet de loi sur l'admission et le séjour des étrangers qui devrait être adopté le 11 juin au conseil des ministres suscite déjà indignation et inquiétude.

Tout étranger va-t-il devenir, en France, indésirable ? Après avoir servi un temps d'argument électoral, la question de l'immigration resurgit. Pour la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (F.A.S.T.I.), les mesures proposées reviendraient à faire de chaque non-Français « un suspect en puissance ». Et Mgr Jacques Delaporte, président de la commission épiscopale des migrations, ne mâche pas ses mots (voir encadré).

Qu'en est-il ? D'abord, on doit observer

que le texte actuellement connu est un avant-projet. Il peut encore être modifié. D'autant que le conseil d'Etat aurait formulé des avis négatifs sur plusieurs points. Ensuite, la plupart des mesures ne concernent théoriquement pas les étrangers originaires de pays membres du marché commun — en particulier les Portugais. Quant aux Algériens, ils font l'objet d'un accord bilatéral particulier, qui ne les met cependant pas à l'abri de l'expulsion. Restent donc tous les autres, chez nous minoritaires : Africains noirs, réfugiés du sud-est asiatique, Tamouls du Sri-

Lanka, Turcs, etc. Ceux-là sont les premiers visés. De toute évidence, le gouvernement a deux objectifs : stopper toute immigration nouvelle, en particulier clandestine, lutter contre le terrorisme et la délinquance d'origine étrangère. Difficile d'être contre. Quand François Mitterrand, en novembre dernier, lançait aux immigrés son fameux : « Vous êtes ici chez moi, donc vous êtes chez vous », il prenait bien soin de s'adresser à ceux « qui sont venus régulièrement en France, qui ont un contrat de travail, qui se sont insérés dans la vie française ».

SUSPICION

IMMIGRES: FEU VERT AU PROJET DE LOI PASQUA

Le Conseil des ministres a adopté hier le projet de loi sur « l'entrée et le séjour des étrangers en France », présenté par le ministre de l'Intérieur. Sous prétexte de lutter contre l'immigration clandestine, le gouvernement déstabilise l'ensemble de la communauté immigrée. Quant à l'examen du droit d'asile, il a été renvoyé à plus tard.

Le Conseil des ministres a adopté hier, en dépit des « plus extrêmes réserves » exprimées par François Mitterrand (lire page 8), le dernier volet des projets de loi sécuritaires. Albert Chalandon qui a fait approuver le 28 mai dernier son train de réformes contre la délinquance et le terrorisme, voilà maintenant les propositions du ministre de l'Intérieur relatives « aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ». Une série de mesures censées lutter contre l'immigration clau-

destine, en facilitant le refoulement des étrangers lors de leur entrée en France d'une part, et en accélérant d'autre part les procédures d'expulsion et de reconduite à la frontière de ceux qui seraient en situation irrégulière sur le territoire.

En bref, un projet de loi qui prétend redéfinir le statut des immigrés en France et qui, de fait, apporte des modifications considérables à la réglementation actuelle. Soumis au bon vouloir de l'administration, les immigrés sont désormais considérés, a priori, comme des individus potentiellement dangereux, ainsi que nous l'expliquons déjà le 22 mai dernier, en publiant l'avant-projet de loi concocté par les services de Charles Pasqua.

Le projet arrive hier devant les ministres à néanmoins réservé quel-



REACTIONS

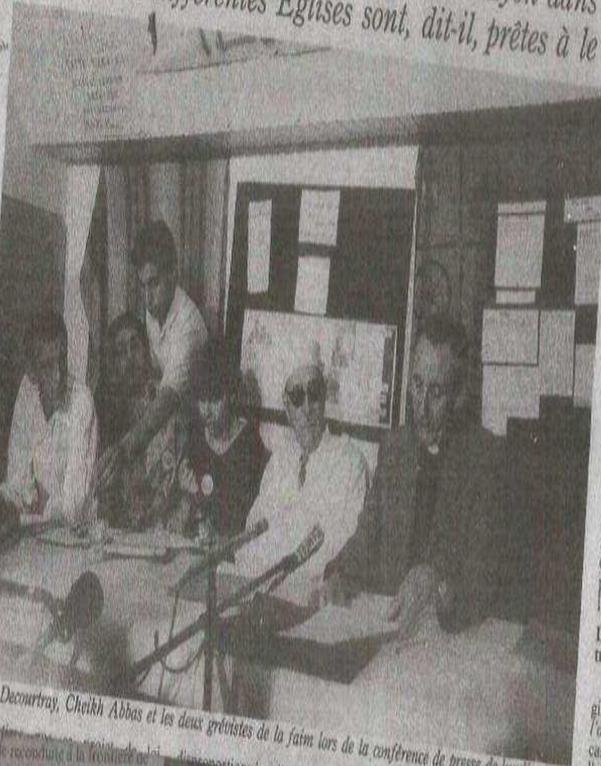
Les jeunes Arabes de Lyon et la région sont décidés à agir pour empêcher l'adoption par le Parlement du projet de loi relatif aux étrangers. Ils demandent aussi à être pris en

Immigration: Mgr Decourtray annonce un manifeste des Eglises contre la loi Pasqua

« Ce projet de loi est dangereux » déclare l'archevêque de Lyon dans une interview à « Libération ». Les différentes Eglises sont, dit-il, prêtes à le suivre.

De notre rédaction lyonnaise

Le débat sort du ghetto. On pouvait penser que les projets gouvernementaux sur l'immigration ne susciteraient qu'une protestation classique émanant des milieux directement concernés, les minorités étrangères et les associations travaillant avec elles. Le primat des Gaules, Mgr Decourtray, deuxième personnage de la hiérarchie catholique en France, vient de casser ce processus de marginalisation. Il a apporté avant-hier (voir Libération du lundi 22 juin) un soutien spectaculaire à la grève de la faim qu'observent depuis dix jours des jeunes issus de l'immigration, Nasser Zaïr et Djida Tazdaji, pour dénoncer deux articles précis du projet gouvernemental, l'un se rapportant au non-renouvellement automatique de la carte de séjour de dix ans, l'autre à l'expulsion administrative - c'est-à-dire soustraire au contrôle de la justice - des immigrés en situation irrégulière. Le cardinal n'en est pas à sa première initiative dans ce domaine. En 1980, à peine nommé à Lyon, il avait réservé une de ses premières visites aux jeunes des banlieues; il avait par la suite apporté son soutien à Toumi Djafchi, à l'époque le porte parole des beurs de la banlieue lyonnaise; il avait enfin pris position nettement, sans toute-



Mgr Decourtray, Cheikh Abbas et les deux grévétes de la faim lors de la conférence de presse de lundi.

LIBÉRATION. - Les défenseurs du projet affirment que cette nouvelle loi permettrait de séparer « le bon grain de l'ivraie » et d'éviter que le poids de la délinquance de certains immigrés ne rejaille sur toute la communauté maghrébine...

Mgr D. - On ne bâtit pas sur le soupçon et le flou juridique une nouvelle organisation sociale.

LIBÉRATION. - La venue d'un émissaire suffira-t-elle à régler le problème ?

Mgr D. - Oui, s'il y a un geste, une promesse du gouvernement, je souhaite que cela suffise pour que les jeunes suspendent leur grève de la faim. Après, on verra. Je ne voudrais pas sortir de mon domaine. Je respecte la compétence proprement politique. Mon rôle c'est de dire: attention, la justice est en cause. Mon service, c'est de dire que tel ou tel passage du projet de loi actuel ouvre la porte à l'arbitraire.

LIBÉRATION. - Vous allez à l'encontre de l'opinion publique...

Mgr D. - Je sais, mais dans l'Evangile, Jésus dit: « Je ne me soucie pas de l'opinion publique. » Dans certains cas, il vaut mieux aller à l'encontre de l'opinion publique, que d'accepter une injustice. Quant aux chrétiens, il faut attirer leur attention sur le res-

RACTIONS

Cimade

Lyon, le 18 juin 1986

Antenne Régionale Rhône-Alpes
Jean Costil
Christian Deforme

Chers Amis,

URGENT

Vous avez probablement appris par la presse que deux animateurs de l'association " Jeunes Arabes de Lyon et de sa Banlieue " (J.A.L.B.), Djida Tazdaït, 29 ans, et Nasser Zaïr, 23 ans, ont entamé lundi 16 juin une grève de la faim illimitée, afin d'obtenir que soit modifié le projet de loi, concernant l'entrée et le séjour des étrangers, qui a été adopté le 11 juin par le Conseil des Ministres.

Les J. A. L. B. ont choisi cet ultime moyen d'action après avoir constaté que personne ne s'inquiétait de connaître le sentiment des jeunes issus de l'Immigration en face des intentions gouvernementales, et après avoir jugé que tout ce que tentait les associations de solidarité, aussi méritoire que cela soit, ne saurait suffir à infléchir les décisions du Gouvernement. Par leur grève de la faim, s'adressant directement à Monsieur Jacques Chirac, ils veulent obtenir:

1) -- Que soit maintenue sans réserve aucune la liste des étrangers bénéficiaires de la délivrance automatique du titre unique de séjour valable dix ans (loi du 17 juillet 1984);

2) -- Que soient également maintenues les catégories d'étrangers réputés " non- expulsables ", particulièrement les jeunes nés en France ou venus avant l'âge de dix ans, et les étrangers ayant plus de quinze ans de présence en France (loi du 29 octobre 1981).

On peut, bien entendu, s'interroger sur la capacité d'une grève de la faim à faire changer aujourd'hui les décisions du Gouvernement. Mais toujours est-il que Djida Tazdaït et Nasser Zaïr ont choisi, en conscience, cet engagement courageux pour la défense des principaux acquis de ces cinq dernières années concernant l'Immigration, et il est difficile de leur refuser notre soutien.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous proposer:

1) -- D'écrire et de faire écrire à Monsieur Jacques Chirac (modèle de lettre ci-joint);

2) -- De témoigner de votre solidarité aux grévistes de la faim à l'adresse des J. A. L. B. : 25, rue Burdeau, 69001 Lyon (Tél: 78.39.78.80).

A l'heure présente, les I. A. L. B. ont déjà reçu le soutien du Cardinal Albert Luçon, archevêque de Lyon et vice-président de la Conférence épiscopale française, de Cheikh Abbas, Recteur de la Grande Mosquée de Paris, du Bâtonnier lyonnais Yves Berger, de Messieurs Pierre Rondot et Farid Alchoune, qui ont accepté d'être leurs médiateurs auprès du Premier Ministre.

A bientôt. Bien amicalement à vous.

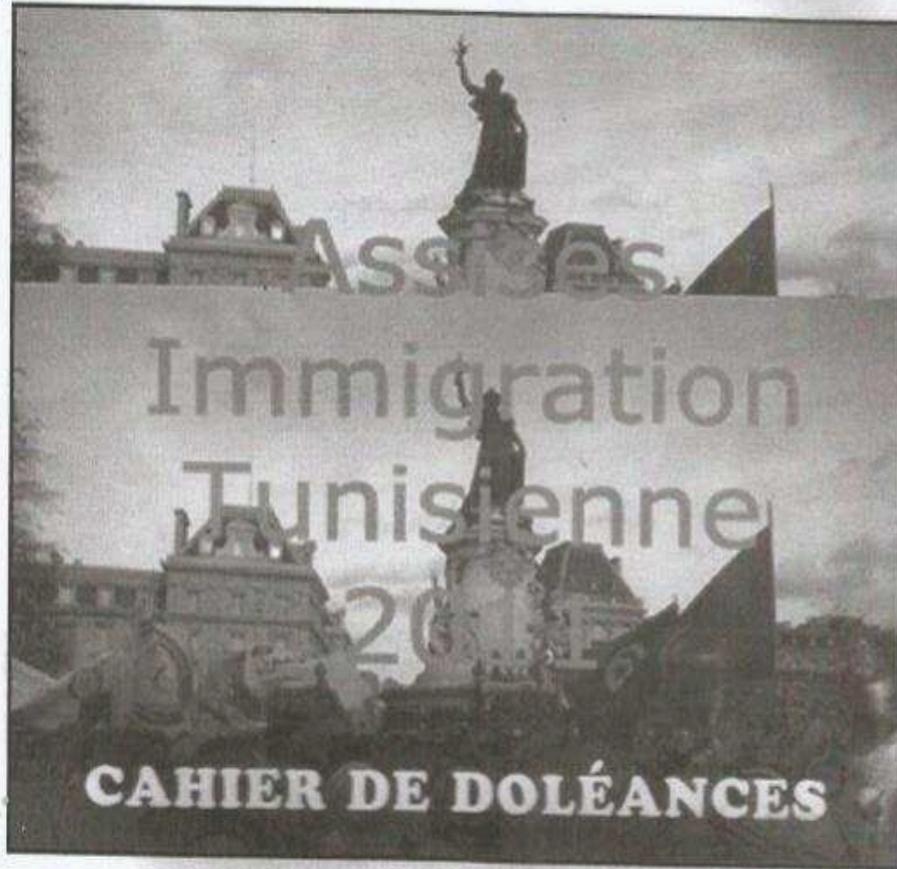
J.C.



Jean C...

Christian DELORME

4.3. ARTICLES DE PRESSE RELATIFS AUX PREMIERES MOBILISATIONS DES
TRANSNATIONAUX TUNISIENS APRES LA REVOLUTION (2011)



(*) ACCR (Paris), ADTF ex ATF (Paris), AFM-Corin, ACCA (Paris), APTC (Ajaccio), ATMF (Paris), ATML (Angers), ATMF (Lille), AD (Marseille), AFD (Bordeaux), A.M. Bouanich (Lyon), ARS (Gennevilliers), APLDT, ASSAFEX, ASF (Paris), CRLDHT, CTAM (Nice), Forum Méditerranéen (Belgique), CEPT (Belgique), CETAM, C2R, CDR, CCFM (Chalon sur Saône), CAP-Méditerranée, Collectif des Femmes tunisiennes en France, CSDJST (Montréal), CORALDT (Lyon), EL-GHORBA (Lyon), EL-KARAMA, ELAMAL (Tunisie), Famille Tunisie, FICR, GVT (Italie), Groupe Franz Fanon, Groupe Démocratie, IRADA (Belgique), INSERD, IRIS (Grigny), Génération Pouvoir, Le plume et le parole, NDEP (Belgique), OLY, PNSS (Marseille), RISON, Solidarité Jeunes Marseille, SJP (Grenoble), TNS (Italie), Tunisie-Contact, UTAC-Paris, UTE, UTE de Marseille, UNIT, UNITAF, Zembra

(**) Ajaccio, Angers, Amrainville, Argentuil, Atha-Mons, Aix-en-Provence, Aubervilliers, Bagnolet, Beaulieu, Châlons en Saône, Calais, Clichy, Garges les Gossies, Grigny, Gennevilliers, Grenoble, Iry-les, Le Mans, Strasbourg, Nancy, Lyon, Rennes, Roubaix, Lille, Massy, Maisons-Alfort, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Pont-sur-Garonne, St-Denis, Toulouse, Bruxelles, Milan, Novara, Palermo, Montréal, Genève, Bruxelles.

(***) CGT, GISTI, LDH, MRAP, RESE, Solidarité Laïque, ATTAC-France, CEDETIM, CFDT 92, ATMF, AMF, UDB, FASTI, RUPTURES, CCFD, Pisto forme Euro-méditerranéenne, IDD, CORELSO, No aura de Belgique, Les Alternatives, la Faise, PCF, le Parti de Gauche, Europe Ecologie les Verts.

Une soixantaine d'associations, de comités et collectifs de tunisiens que la Tunisie. Ils se sont mis d'accord aussi sur de nombreuses revendications qui feront l'objet de ce cahier de doléances qui sera porté à la connaissance de la société civile tunisienne et défendu auprès du gouvernement tunisien... ", venant de Belgique, d'Italie, du Canada, de Suède, de Suisse, de Tunisie et de France, avec une trentaine de ville représentée ont débattu, à travers quatre commissions thématiques («Représentation», «Sans-papiers, Harragas et accords bilatéraux», «Jeunes, Culture et langue d'origine», «Accueil dans les consulats, lors des retours, projets...»), de questions importantes concernant autant les tunisiens à l'étranger.

كردون المطالب



LES ASSISES DE L'IMMIGRATION TUNISIENNE

TUNISIE LIBRE ... AGISSONS !



www.assises-immigration-tunisienne.info

à l'initiative de : FICR - KIF PARIS - BICF IDF - COLONS - UTRC - CSR - UTM - CROIX - ACM - CAP Méditerranée - AFM - BODM - JENINA -
RDM - ICS (Istaitia) - DDFM (Ecosud)

Avec le soutien de : ATOM FRANCE - ENCIENS Amsterdam (Belgique) - F Association Belorus Bruxelles (Belgique)

CGVFCR - 6 rue de Nantes 75014 Paris - 01.46.34.14.11

Lieu : PARIS UNIVERSITE DE SAINT DENIS

Date : SAMEDI 7 MAI 2011



TABLE

I.	Présentation des Assises de l'Emigration tunisienne	P. 3
	1. Commission Représentation	P. 3
	2. Commission Sans-papiers tunisiens dans le monde, sans-papiers étrangers en Tunisie et Accords bilatéraux	P. 4
	3. Commission Jeunes, étudiants, langue arabe et Culture(s)	P. 4
	4. L'Accueil dans les consulats, les retours, les projets	P. 4
II.	Revendications et Cahier de doléances	P. 5
	1. La Représentation	P. 5
	a. Les Tunisiens de L'Etranger et la question des élections présidentielles et législatives tunisiennes	P. 5
	b. Les Tunisiens de L'Etranger et la place des associations d'émigrés tunisiens	P. 5
	c. Les Tunisiens de L'Etranger et les instances et structures de concertation	P. 6
	2. Les Sans-papiers tunisiens dans le monde, sans-papiers étrangers en Tunisie et Accords bilatéraux	P. 6
	a. La question des migrants étrangers en Tunisie	P. 6
	b. La question des sans-papiers tunisiens dans le monde	P. 6
	c. Révision des accords et conventions en matière d'immigration	P. 7
	3. Jeunes, étudiants, enseignement, Culture et enseignement de la langue arabe	P. 8
	4. L'accueil dans les consulats, les retours, les projets	P. 9
	a. L'accueil dans les consulats et la question du renouvellement des papiers d'identité	P. 10
	b. La question des retours des Tunisiens de l'étranger et le soutien aux projets novateurs	P. 10
III.	Annexes	P. 10
IV.	Version Arabe	P. 20

Assises de l'émigration tunisienne et des TunisienEs de l'Étranger
CAHIER DE DOLÉANCES
SAMEDI 7 MAI 2011

I – Présentation

La Révolution tunisienne du 14 janvier 2011 a été le signe d'une nouvelle ère en Tunisie. La démocratie, la dignité et la justice sociale sont au cœur des revendications du peuple tunisien toutes catégories et générations confondues. L'émigration tunisienne dans le monde, qui en est à sa troisième génération, est depuis toujours extrêmement attentive à ce qui se passe dans le pays. Elle a eu fortamment mobilisée pour soutenir le processus démocratique en cours en Tunisie et préserver les acquis de la Révolution.

De la même manière, elle soutient de toutes ses forces, le soulèvement des peuples arabes pour recouvrer leurs droits à la dignité, la liberté, la justice et la démocratie ainsi que la lutte du peuple palestinien pour réaliser ses droits, en particulier son droit à un État indépendant.

Les associations de l'émigration tunisienne et des TunisienEs de l'Étranger se sont engagées à apporter tout leur soutien à ce processus tout en proposant une nouvelle approche de la question de l'immigration qui rompt avec les méthodes du passé. C'est pour cette raison que dès le mois de février 2011, une dynamique de concertation et de contact a été déclenchée à une large échelle auprès des associations, comités et collectifs de TunisienEs à l'étranger. Un comité de pilotage a été mis en place pour préparer et organiser les Assises de l'Émigration Tunisienne. De même une « Charte des participantEs » a été établie mettant en avant les principes de base et les valeurs qui doivent être les nôtres, à savoir le refus de toutes formes de discrimination en raison de l'origine, du genre, de la religion ou des opinions philosophiques ou politiques. En plus d'être démocratique et transparente, et ce malgré les contraintes matérielles et organisationnelles, notre démarche se voulait être la plus large possible. Un site web (<http://www.assises-immigration-tunisienne.info/>) ainsi qu'une page [facebook](#) ont été créés et ont favorisé l'échange et le dialogue autour des thématiques qui touchent autant à la situation en Tunisie qu'aux questions relatives à l'émigration tunisienne et aux TunisienEs de l'étranger.

Aujourd'hui les associations de l'émigration tunisienne et des TunisienEs de l'étranger, en ayant organisé les Assises de l'Émigration Tunisienne, entendent poursuivre et renforcer le processus démocratique. Ces dernières ont eu lieu le samedi 7 mai 2011 à l'Université de Paris VIII à Saint-Denis et ont vu la participation de près de 300 personnes, d'une soixantaine d'associations (*), de comités et collectifs de TunisienEs, venant de Belgique, d'Italie, du Canada, de Suisse, de Tunisie et de France avec une trentaine de villes représentée (**). Elles ont été l'occasion de débattre de questions importantes concernant autant la Tunisie que les TunisienEs de l'étranger. Des délégations importantes venant de la société civile de Tunisie (UGTT, ATFD ...) ont participé aux travaux des Assises, de même que de nombreux partenaires et représentants des organisations et mouvements français (***).

Les débats et échanges ont été des plus riches pendant les quatre commissions thématiques mises en place : « Représentation », « sans-papiers, Harragas et accords bilatéraux », « jeunes, culture et langue d'origine », « accueil dans les consulats, lors des retours, projets ... »).

Ce Cahier de doléances ne fait que transcrire les aspirations et demandes de ceux qui ont participé aux Assises de l'Émigration tunisienne. Nous n'avons fait que les classer, et parfois, reformuler.

Commission 1 : La Représentation

Cette commission a abordé les thèmes suivants :

- Les Tunisiens de l'Étranger et les instances et structures de concertation.
- La réévaluation du rôle, des objectifs ainsi que du fonctionnement de l'OTE (Office des Tunisiens de l'étranger).
- Les Tunisiens de l'étranger et la place des associations d'émigrés TunisienEs ainsi que la nécessité de leur reconnaissance par les autorités consulaires tunisiennes.
- L'éradication des « amicales » du ex-RCD et organisations satellites ainsi que des subventions qui leur sont accordées.

II - Revendications, Cahier de doléances

le contenu du Cahier de doléances qui suit :

1. LA REPRESENTATION

a - Les Tunisiens de l'étranger et la question des élections présidentielles et législatives tunisiennes

À ce jour, les Tunisiens de l'étranger peuvent voter aux élections présidentielles mais pas pour les législatives. L'âge légal pour pouvoir voter est fixé à 23 ans. Toutefois, comme le précise l'article 102 de la Constitution tunisienne, pour être éligible à la présidence de la République il faut : avoir atteint un âge mûr ; être musulman ; être de nationalité tunisienne depuis la naissance des deux parents et avoir continuellement cette nationalité, être de père, de mère, de grands-pères paternels et maternels tunisiens demeurés tous de nationalité tunisienne sans discontinuité.

Ce qui, de fait, exclut donc les chrétiens, les enfants de couples mixtes ainsi que les Tunisiens d'une confession autre que musulmane.

Pour les législatives les conditions sont : être âgé au moins de 23 ans ; être de nationalité tunisienne et né de père tunisien ou de mère tunisienne. Toutefois, les Tunisiens vivant à l'étranger ne peuvent pas voter aux législatives.

Ce que nous réclamons, c'est d'en finir avec toutes ces exclusions et de donner aux Tunisiens de l'étranger le droit de vote et d'éligibilité aux élections législatives et de participer pleinement, à la vie politique et sociale du pays. En ce sens, la modification de la loi électorale doit garantir à tout Tunisien(e) majeur(e) le droit de vote à l'élection présidentielle et le droit de vote et d'éligibilité aux élections législatives.

Nos revendications :

- > Le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections générales pour les Tunisiens de l'étranger
- > Tout citoyen tunisien doit être titulaire à vie de sa nationalité et ne peut en être déchu.
- > La rédaction et l'adoption d'une charte garantissant les droits, la liberté et la citoyenneté pleine et entière des Tunisiens,
- > Mise en place d'une commission anti-corruption aussi bien en France qu'à l'étranger,
- > Redéfinir les circonscriptions électorales dans les pays d'accueil afin que tous les Tunisiens de l'étranger soient véritablement et équitablement représentés
- > Permettre aux Tunisiens en situation irrégulière dans les pays d'accueil de voter,
- > Etablir la liste des responsables du ex-RCD et des *Munachioun* dans les pays d'accueil et faire en sorte qu'ils ne soient plus éligibles
- > Rendre obligatoire la déclaration des biens et revenus de chaque élu avant et après son mandat.
- > Mettre en place une commission de supervision des élections dans les pays d'accueil.

b - Les Tunisiens de l'étranger et la place des associations d'émigrés tunisiens

Les Tunisiens de l'étranger s'organisent dans des structures et mouvements régis par les lois relatives aux associations du pays de leur résidence. L'Etat tunisien et la représentation tunisienne (Ambassades, consulats) n'ont pas vocation à créer des structures « courroies de transmission », ils doivent simplement reconnaître ces associations, dans la transparence sans exclusive, sans discrimination et sans imixtion.

Ces associations doivent pouvoir participer aux différentes instances officielles qui ont en charge le dossier de l'immigration tunisienne ainsi qu'aux rencontres et initiatives qui concernent les Tunisiens à l'étranger. Par ailleurs dans les villes où existent des consulats, certains bâtiments -propriétés de l'Etat Tunisien- mis à la disposition des anciennes « amicales » et autres structures liées au ex-RCD, doivent être attribués aux associations pour l'exercice de leurs activités...

il 6 ans 2011 j'ai supervisé les Election tunisiennes en corse
est j'ai voté pour la première fois dans ma vie



Slimane Sediri

15 novembre 2011 · 🌐



1 commentaire

Archives des assises de l'immigration tunisienne après la révolution

Après un rassemblement des Tunisiens à l'Etranger le 7 mai 2011 à Paris, les transnationaux ont rédigé un Cahier des doléances. Le document a été porté au Ministre des Affaires Sociales tunisiennes (en juin 2011) par des représentants associatifs et personnalités tunisiennes à l'Etranger



Crédits photos : l'auteur

Rassemblement des transnationaux à la Ligue Tunisienne des droits de l'homme en présence de Kamel Jendoubi (qui sera quelques semaines plus tard nommé président de l'ISIE 2011)



Immigration clandestine après la révolution

La première affaire des disparus en mer à la ligue tunisienne des droits de l'homme



Crédits photos : l'auteure

ANNEXE 5. INDEX

5.1.INDEX DES SIGLES

SIGLE / ABREVIATION	SIGNIFICATION
R-A	Rhône-Alpes
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
CSC	catégorie socio-culturelle
HIRROR	Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la révolution, de la Réforme politique et de la transition démocratique
ANC	Assemblée Nationale Constituante.
ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
ISIE	Instance Supérieure Indépendante pour les Elections
IRIE	Instance Régionale Indépendante pour les Elections
LTDH	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
ATFD	Association Tunisienne des Femmes Démocrates
AFTURD	Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement
ONA	Ordre National des Avocats
UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
OTE	Office des Tunisiens à l'Etranger
TRE	Tunisiens Résidant à l'Etranger
PDP	Parti Démocrate Progressiste
PDM	« Al Qotb », coalition politique tunisienne créée pour les élections de l'ANC
ETTAKATOL	Forum démocratique pour le travail et les libertés
CPR	Congrès pour la République
PPDU	Parti Patriote Démocratique Unifié
MPA	Mouvement du Printemps Arabe
ATE	Parti des Tunisiens à l'Etranger
UPL	Union Patriotique Libre
HCTE	Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OG	Organisme Gouvernemental

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ONU	L'Organisation des Nations Unies
OIM	L'Organisation Internationale pour les Migrations
GCIM	Global Commission on International Migration
GFMD	Le Global Forum on Migration and Development
HLDMD	High Level Dialogue on Migration and Development
JMDI	Joint Migration and Development Initiatives
GMG	Global Migration Group
AD	Assises du Développement
UTI	Union des Travailleurs Immigrés
ONI	Office National de l'Immigration
DPM	Direction de la Population de l'Immigration
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
HCI	Haut Conseil à l'Intégration
UTIT	Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens
FTCR	Fédération Tunisienne pour une citoyenneté des deux rives
FTDES	Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux
REDH	Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme
MRAP	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
ASTI	Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
CCCI	Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés

5.2.INDEX DES SCHÉMAS

N°	Titre	Page
1	Organigramme du gouvernement tunisien de coalition, désigné au début du mandat de l'Assemblée Constituante (2011)	174
2	Le modèle de Michigan à travers l'analyse des pré-attitudes du vote à distance des Tunisiens à l'étranger.	186
3	Structuration du processus d'élaboration du projet de loi du HCTE	345
4	Processus de la mission de consultation pour le projet de Loi du HCTE ⁹⁵³ (période : mars à mai 2014)	346
5	Synthèse de l'occupation de l'espace transnational sur les deux territoires (d'accueil et d'origine)	381
6	Les étapes de construction du transnationalisme	427

⁹⁵³ Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger

5.3.INDEX DES GRAPHIQUES

N°	Titre	Page
1	Transferts de fonds annuels en Tunisie officiellement enregistrés-1976-2013	106
2	Répartition des associations transnationales tunisiennes en dans le monde-2014	193
3	Présentation des associations transnationales enregistrées aux différents consulats tunisiens en France en 2014.	196
4	Répartition des électeurs suivant la CSP (300 votants)	219
5	Répartition des émigrés tunisiens en fonction de la CSP, en 2006	220
6	Répartition des votants en fonction de la CSP (population-mère).	222
7	Répartition des votants en fonction du genre et de la CSP. (Population d'enquête)	224
8	Distribution des votants en fonction de leur vote aux différents scrutins, en Tunisie et en France (Q.15) (Roanne)	232
9	Scrutins territoriaux les plus importants - comparaison Roanne/Lyon/Grenoble	235
10	Répartition des votants à distance en Rhône Alpes	239
11	Motifs du vote aux législatives tunisiennes (électeurs tunisiens à distance)	240
12	Distribution des votantes à distance en fonction de la variable génération d'immigration	242
13	Répartition des votantes à distance en fonction de leur participation aux scrutins en France et en Tunisie (Roanne)	243
14	Répartition des enquêtés par zone de résidence – population d'enquête (300 votants)	249
15	Distribution du groupe d'interviewés en fonction du genre	284
16	Distribution des enquêtés en fonction la variable âge	285
17	Distribution des interviewés en fonction du lieu de résidence	285
18	Distribution des sujets en fonction du N.S.C.	286
19	Distribution des sujets en fonction de la date d'entrée en France	287
20	Répartition des associations transnationales en fonction de leur contribution au projet de loi	355
21	Répartition des conseillers locaux sur les pays d'accueil des immigrés tunisiens	368
22	Répartition des conseillers locaux sur les circonscriptions consulaires tunisiennes en France	368

BIBLIOGRAPHIE

Abric, Jean-Claude (dir.) (2003); *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Paris: ERES.

Abric , Jean-Claude (1994) ; *Pratiques sociales et représentations* ; Paris : PUF.

Abramson, Paul R. (1989); "Political attitudes in America: formation and change", San Francisco : W.H. Freeman, 1983 ;pp. 321-343.

Agrawal, Ajay; Devesh, Kapur; John, McHale & Alexander, Oetl (2011) ; "Brain drain or brain bank? The impact of skilled emigration on poor-country innovation," *Journal of Urban Economics*, Elsevier, vol. 69(1), pages 43-55, January.

Agulhon, Maurice et Bois, Paul (1961) ; « Paysans de l'Ouest... » -Thèse pour le doctorat en lettres. In: *Études rurales*, n°3, 1961. pp. 101-103.

Ajzen, Icek, & Madden , Thomas J. (1986); "Prediction of goal-directed behavior: Attitudes, intentions, and perceived behavioral control". *Journal of Experimental Social Psychology*, 22(5), pp.453-474

Ajzen, Icek & Fishbein ,Martin E. (1974); "Factors influencing intentions and the intention-behavior relation". *Human Relations*, 27(1), pp.1-15

Ajzen, Icek & Fishbein ,Martin E. (1972); "Attitudes and normative beliefs as factors influencing behavioral intentions". *Journal of Personality and Social Psychology*, 21(1), pp.1-9.

Ajzen, Icek & Fishbein ,Martin E. (1969). "The prediction of behavioral intentions in a choice situation". *Journal of Experimental Social Psychology*, 5, pp.400-416.

Aktouf, Omar (1987) ; *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.

Alpers, Edward A. (2000); "Recollecting Africa: Diasporic Memory in the Indian Ocean World," *African Studies Review*, 43, 1 (2000), pp. 83-99

Ambrosini , Maurizio (2008) ; « Entreprendre entre deux mondes : le transnationalisme économique des migrants», *Migrations Société* 2008/6 (N° 120), pp. 53-80.

Anderson, Benedict (1991) ; *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* ; Londres – New York, Verso.

Angelique, Holly Lizotte; Reischl, Thomas M. and Davidson, William S. (2002). “Promoting political empowerment: Evaluation of an intervention with university students”. *American Journal of Community Psychology*, 30(6), pp.815-833

Anteby-Yemini, Lisa et Berthomière, William (2005) ; « Les diasporas : retour sur un concept » ; *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 16 | 2005.

Appadurai, Arjun (2005) ; *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation* ; Paris, Payot.

Aristote (1950) ; *Politique* ; Paris, Presses Universitaires de France, Bibliothèque de la science politique, 1950. Volume 1.

Armitage, Christopher J. & Christian, Julie (2003); “From Attitudes to Behaviour: Basic and Applied Research on the Theory of Planned Behaviour”. *Current Psychology: Developmental, Learning, Personality, Social*, 22(3), pp.187-195.

Atkinson, Dorothy (2004); “Research and empowerment : involving people with learning difficulties in oral and life history research”, *Disability & Society*-19-7, 691-702

Bacot, Paul (1992) ; « Philippe Braud, *Sociologie politique* », *Mots. Les langages du politique*, 84 | 2007, 01 juillet 2009, URL : <http://mots.revues.org/1076>. La référence à l’ouvrage en question : Philippe Braud, 2006 [8e édition ; 1re édition : 1992], *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, « Manuel », 744 p.

Bakhtine, Mikhaïl (1984) ; *Esthétique de la création verbale* ; Gallimard. 1984

Banegas, Richard (1998) ; « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », IEP Paris, Université de Lille.

Bardin, Laurence (1989) ; *L'analyse de contenu* (5e éd.). Paris : PUF.

Baron, Reuben M. et Kenny, David A. (1986) ; “The moderator-mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations ». *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, pp. 1173-1182.

- Barrès, Maurice (2010) ; Mes cahiers, t. 1, Ed. des Equateurs, collection Récits (octobre 2010)
- Basch, Linda; Glick Schiller, Nina & Szanton Blanc, Cristina (1994); Nations unbound: transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states, Amsterdam: Gordon and Breach.
- Bastide, Loïs(2015) ; Habiter le transnational. Espace, travail et migration entre Java, Kuala Lumpur et Singapour, Lyon, ENS Éditions, coll. « De l'Orient à l'Occident », 2015, 302p.
- Bauböck, Rainer (2007) « Stakeholder Citizenship and Transnational Political Participation: A Normative Evolution of External Voting », *Fordham Law Review*, 75(5), pp. 2393-2447.
- Bauböck, (2003);"Towards a Political Theory of Migrant Transnationalism." *International Migration Review*, 37(3): pp.700-723
- Bauböck, Rainer (1994);*Transnational Citizenship: Membership and Rights in International Migration*, Aldershot, England: Edward Elgar Publishing (Ne figure pas en bas de page?)
- Bayart, Jean-François (1999) ; « L’Afrique dans le monde : une histoire d’extraversion », *Critique internationale*, 5, 1999, pp. 97-120.
- Beaud, Stéphane(1996) ; « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» ». In: *Politix*. Vol. 9, N°35. Troisième trimestre 1996. pp. 226-257.
- Bedoin, Diane (2015) ; « Construction des identités multiples : le cas des jeunes sourds migrants ou issus de l’immigration en France », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 69, no. 1, 2015, pp. 45-57.
- Belkaïd, Akram (2011) ; « Ennahda en France: le vote qui dérange », article en ligne : <http://www.slateafrique.com/59675/ennahda-france-ben-ali-tunisie>.
- Ben Abdesslem,Selim (2014) ; “La Constitution Tunisienne : Les dix points clefs, Tunisie, le grand bon « en avant » démocratique ». *L’observatoire des mutations Politiques*, IRIS (Février 2014)
- Ben Jdira, Abdelkader ; Bourguiba Ben Rejeb (s. dir.); (2014-2015); "La publicité télévisuelle et ses effets sur les représentations et identifications des adolescents". Thèse SIC. Université La Manouba. I.P.S.I. (Tunis)
- Benveniste, Emile (1996) ; *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard 1996.

Ben Omrane, Salah (2016);«Kalthoum Kannou, une magistrate à l'attaque des binationaux», in Le milieu autorisé,<https://lemilieuautorise.com/2016/08/10/kalthoum-kannou-une-magistrate-a-lattaque-des-binationaux/>

Berestovoy, Paula (2006) ; « La contribution de la théorie des représentations sociales à l'étude des conflits d'usage en environnement », Journal International sur les Représentations Sociales, 3, 1, pp. 68-74.

Blanc,Alain (2006) ; Le handicap ou le désordre des apparences, Paris, Armand Colin. p.42

Bogdan, Robert et Taylor, Steven J. (1975);Introduction to Qualitative Research Method – A Phenomenological Approach to the Social Sciences; New York: John Wiley & Sons, 1975

Bois, Paul (1971) ; Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque Révolutionnaire ; Paris-La Haye, Mouton, 1960 ; Paysans de l'Ouest, Paris, Flammarion, 1971.

Bonnafous, Simone (1980) ; L'Immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 1980 ; Paris. Kimé ; 1980

Boubakri, Hassen(2006) ; « Tunisie, Migration, marché du travail et développement, Faire des migrations un facteur de développement : Une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Université de Sousse, Tunisie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Département de Géographie. 2006

Boudon, Raymond(1969) ; Les méthodes en sociologie. Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.

Boulangier, Ghislaine (2017) ; « Voir double, être double. Désir, appartenance, reconnaissance et évasion au cours du travail psychodynamique avec des immigrants », Le Coq-héron, vol. 230, no. 3, 2017, pp. 9-24.

Bouletreau,Agnès et alii (1999); «Concevoir, traduire et valider un questionnaire. A propos d'un exemple, EUROQUEST ». INRS (Vandoeuvre lès Nancy) - Institut national de recherche et de sécurité (Vandoeuvre lès Nancy)

Bourdieu, Pierre(1996) ; Sur la télévision ; Paris, Raisons d'agir, 1996, p. 23

Bourdieu, Pierre (1996) ; « Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique », Cahiers de recherche, n°15, GRS, Lyon

Bourdieu, Pierre (1982) ; Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques ; Paris, Fayard, 1982, 244 p.

Bourdieu, Pierre (1981) ; « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », Actes de la recherche en sciences sociales, n°36/37, 1981, pp. 3-24

Bourdieu, Pierre (1979) ; La Distinction. Critique sociale du jugement. Editions de Minuit, coll. « Le sens commun », 680.p

Braconnier, Céline (2012) ; « Ce que le terrain peut faire à l'analyse des votes », Politix, 2012, 4/100, pp 99-112.

Braconnier, Céline; Dormagen, Jean Yves (2007); La démocratie de l'abstention : aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire. Paris: Gallimard, 460 p.

Braconnier, Céline et Dormagen, Jean-Yves (2007) ; « Non-inscrits, mal-inscrits et abstentionnistes », Centre d'Analyse Stratégique, La documentation française, rapports et documents, Paris, 2007.

Brand, Laurie A., (2010); « Authoritarian States and Voting from Abroad », Comparative Politics, 43(1), pp. 81-99.

Bratton, Michael and Van de Walle, Nicholas (1997) ; Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective ; Cambridge, CUP, 1997, p. 62.

Bruneau, Michel (2006) ; « Les territoires de l'identité et la mémoire collective en diaspora », *L'Espace géographique* 2006/4 (Tome 35), pp. 328 - 333

Bruneau, Michel (2004) ; Diasporas et Espaces transnationaux ; Paris, Economica (Anthropos Ville), 2004, 249 p.

Bruneau, Michel (dir.) (1995) ; Diasporas, Paris : Reclus, 1995, 190 p.

Burton, Barbara and Gammage, Sarah (2004) ; « An interdisciplinary analysis of remittances, rights and associations among Central American immigrants in Greater Washington, D.C. » ; Washington : Women's Studies Department, George Washington University - Center for

Women and Work, Rutgers, The State University of New Jersey, Destination D.C. Working Paper, n° 1, November 2004, 26 p.

Bussi, Michel (1998) ; *Éléments de géographie électorale : à travers l'exemple de la France de l'Ouest* ; Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen, 1998, 399 p.

Butori, Raphaëlle et Parguel, Béatrice (2010) ; « Les biais de réponse - Impact du mode de collecte des données et de l'attractivité de l'enquêteur ». AFM, 2010, France.

Byfield, Judith (coord.) (2000); « African Diaspora »; *African Studies review*, 43, 1, pp. 1-9.

Cabedoche, Bertrand (2012) « Enjeux contemporains de la recherche et des formations en journalisme en France à la lumière des « révolutions arabes » ». Article inédit. *Communication et développement*, n° 3, Beyrouth.

Calvez, Marcel (2000) ; *La liminalité comme cadre d'analyse du handicap*. *Prevenir*, 2000, 39 (2), pp.83-89.

Calvez, Marcel(1994) ; « Le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité ». In: *Sciences sociales et santé*. Volume 12, n°1, 1994. « Handicap : identités, représentations, théories », sous la direction de Alain Giami et Catherine le Galès. pp. 61-88.

Calvez, Marcel (1989-a) ; « La construction sociale du handicap, une approche de l'intégration des handicapés mentaux dans le milieu ordinaire, handicaps et inadaptations ». *Les cahiers du CTNERHI*, 55-56, pp.87-106

Calvez, Marcel (1989-b) ; *Rites et procédures d'intégration au voisinage à Tréguier, rapport intermédiaire*, Institut régional du travail social de Bretagne, Rennes

Camau, Michel (2002) ; « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n° 2, 2002

Caplan, Caroline et Meyer, Jean-Baptiste (2013) ; « Les migrations dans l'agenda de développement post-2015, pistes de l'inclusion », MAE, 46p.

Carmines, Edward G. and Stimson, James A. (1989); *Issue Evolution*, Princeton University Press, 1989 –217 p.

Catusse, Myriam (2012) ;« Tunisie et Égypte aux urnes ! Révolution ou restauration de la sociologie électorale ? », *Confluences Méditerranée*, été, n° 82, pp. 29-50.

- Chana, Satnam (2009); "NRI Investment in social development projects. Findings from two sample surveys in Doaba, Punjab", in Verne A. Dusenbery and Darsham S. Tatla, New Delhi, Oxford University Press, pp. 107-119.
- Charaudeau, Patrick (2010) ; "Pour une interdisciplinarité "focalisée" dans les sciences humaines et sociales", in Questions de Communication, 2010.
- Chouika, Larbi et Gobe, Eric (2009) ; « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009 », in *L'Année du Maghreb* 2009, Paris, CNRS éditions, pp.387-420
- Claval, Paul (2001) ; « Métropolisation et évolution contemporaine des systèmes de communication », in *Historiens et Géographes*, n° 374, mai 2001.
- Clifford, James, (1994); « Diasporas », *Cultural Anthropology*, vol. 9, n° 3, Further Inflections: Toward Ethnographies of the Future.(Aug., 1994), pp. 302-338.
- Cohen, Robin (1997); *Global diasporas: An Introduction*. London: University College of London Press, 1997.
- Conner,Matthew & Armitage , Christopher J. (1998); "Extending the theory of planned behavior: A review and avenues for further research". *Journal of Applied Social Psychology*, 28(15), pp.1429-1464.
- Cortes, Geneviève (2008) ; « Migrations, espaces et développement. Une lecture des systèmes de mobilité et des constructions territoriales en Amérique latine », Poitiers, Habilitation à diriger des recherches, vol. 3, 251 p.
- Cortés, Almudena y Torres, Alicia, eds. (2009); *Codesarrollo en los Andes: contextos y actores para una acción transnacional*; Quito: FLACSO. Ecuador / IMEDES.
- Crozier,Michel et Friedberg, Erhard (1977) ; *L'Acteur et le système* . Les contraintes de l'action collective, Paris, Le Seuil, 1977.
- Dassetto, Felice (2001) ; *Belgique, Europe et nouvelles migrations*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia-Bruylant (Sybidi paper), 2001, 134 p.
- Dassetto, Felice (1972) ; *Analyse du discours et sociologie*, FERES, Louvain, 1972, 217p.

Daum, Christophe (1998) ; Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté, Paris, Karthala, 253 p.

Dedieu, Jean-Philippe et al. (2013) ; « Les " batailles " de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis », Revue française de science politique, 5/2013 (Vol. 63), pp. 865-892.

Deleuze, Gilles et Guettari, Félix (1980) ; Mille Plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2 ; Les Éditions de Minuit (coll. « Critique »), Paris, 645 p.

Deleuze, Gilles et Guettari, Félix(1972) ; *L'anti-Œdipe*. Capitalisme et schizophrénie ; Éditions de Minuit (coll. « Critique »), Paris, 494 p.

Delgado, Jésus Manuel (1972); Die Gastarbeiter in der Presse: eine inhaltsanalytische Studie. Leske, 1972 - 132 p.

Delgado Wise, Raúl y Rodríguez Ramírez, Héctor (2005); "Los dilemas de la migración y el desarrollo en Zacatecas: el caso de la región de alta migración internacional", en Raúl Delgado y Beatrice Knerr (coords.), Contribuciones al análisis de la migración internacional y el desarrollo regional en México, Miguel Ángel Porrúa–Universidad Autónoma de Zacatecas, México, pp.171-192

Derbaix, : Christian. et Poncin, Ingrid (2005) ; « La mesure des réactions affectives en marketing : évaluation des principaux outils », Recherche et Applications en Marketing, 20(2), pp. 55-75.

De Hass, Hein (2006); Engaging Diasporas: How governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of origin countries. Oxford : International Migration Institute, University of Oxford, 112 p.

De Gaultier, Jules (2006) ; Le Bovarysme, Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Mémoire de la critique » ; 338 p.

De Lescure, Emmanuel (2015) ; « La « théorie des nouvelles professions », une ressource heuristique pour penser la professionnalisation », Éducation et socialisation [En ligne], 37 | 2015,

De Montlibert, Catherine; Badie, Bertrand et Wihtol de Wenden, Catherine (dir.) (1994). « Le défi migratoire - questions de relations internationales ». In: Politique étrangère, n°4 - 1994 - 59^eannée. pp. 1157-1159.

Derbaix, Christian et Poncin, Ingrid (2005) ; « La mesure des réactions affectives en marketing : évaluation des principaux outils », *Recherche et Applications en Marketing*, 20(2), pp.55-75.

De Saussure, Ferdinand (1979) ; *Cours de linguistique générale*, édition originale : Payot, Paris, 1916

De Tapia, Stéphane (2007) ; *Migrations et diasporas turques: Circulation migratoire et continuité territoriale (1957-2004)* ; Maisonneuve-Larose, 2007.

Devarajan, Shantayanan; « Africa's Statistical Tragedy », *Review of Income and Wealth* (à paraître).

Diminescu, Dana (2005) ; «Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique», *Migrations Société*, vol. 17, n° 102, novembre-décembre 2005, pp. 275-292

Doise , Willemet Papastamou , Stamos (1987) ; « Représentations sociales des causes de la délinquance: croyances générales et cas concrets ». *Déviance et Société*, 1987, Vol. 11, No 2, pp. 153-162.

Doraï, Mohamed et al. (1998) ; « La circulation migratoire », *Migrations Études*, n° 84, déc.1998

Doug, McAdam et Scott, W. Richard (2005); « Organizations and Movements ». In *Social Movements and Organization Theory*, sous la dir. de Gerald F. David, Doug McAdam, W. Richard Scott et Mayer N. Zald, p. 4-40. New York: Cambridge University Press.

Downs, Anthony (1957); *An Economic Theory of Democracy*; New Jersey: Prentice Hall, 1957.

Dridi, Mohsen (2013) ; « Les associations de Tunisien-nés à l'étranger : d'où vient-on ? Où va-t-on ? », <http://menzelbourguiba-xferryville.over-blog>.

Dubet ,François (1993) ;*Sociologie de l'expérience* ; Paris, Seuil.1993 X

Dufoix,Stéphane ; Carine, Guerassimoff et Anne, De Tinguy(2010) ; *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.),266 p.

Dufoix, Stéphane (2008) ; « L'esclavage, la colonisation, et après... France, États-Unis, Grande-Bretagne Annales ». *Histoire, Sciences Sociales*, 63e Année, No. 3, Empires (May - June, 2008), pp. 649-651,

Dufoix, Stéphane (2003) ; *Les diasporas*, Paris : PUF. pp.3-4

- D'Unrug, Marie-Christine ;(1974) ; Analyse de contenu, Paris : Éd. Universitaires,
- Dupâquier, Jacques (1998) ; Morales et politique de l'immigration ; Paris, P.U.F., 1998, 158 p.
- Dupuy C., Gilly J.-P. (1993) ; «Les stratégies territoriales des grands groupes industriels».
Toulouse: LEREP, Les Cahiers de recherche, n° 1
- Equipe TeO ; Cris, Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (coord.)(2010) ;
« Trajectoires et origines, enquêtes sur la diversité des populations en France », document de travail 168, Octobre 2010. 95p.
- Eco, Umberto(1992) ; Les limites de l'interprétation (I Limiti Del l'Interpretazione), traduit de l'italien par Myriem Bouzaher, Grasset, 1992
- Faist, Thomas (2000) ;"Transnationalization in International Migration: Implications for the Study of Citizenship and Culture." *Ethnic and Racial Studies*, 23(2): pp.189-222.
- Falzon , Mark-Anthony(2009); « Introduction », *Multi-sited Ethnography : Theory, Praxis and Locality in Contemporary Research*, Mark-Anthony Falzon éd., Aldershot, Ashgate, pp. 1-23.
- Faret, Laurent (2003) ; Les territoires de la mobilité: migration et communautés transnationales entre le Mexique et les Etats-Unis.CNRS, 2003 - 351 p.
- Fazio, Russell H.,& Olson ,Michael A. (2003); “Attitudes: Foundations, Functions, and Consequences”. In M. A. Hogg & J. Cooper (Eds.), *The Sage Handbook of Social psychology*London: Sage,(pp. 139-159).
- Febvre, Lucien (1930) ; *Civilisation. Évolution d'un mot et d'un groupe d'idées*, Paris, Renaissance du livre, 1930, 56 p.
- Ferjani, Mohamed-Chérif (2005) ;*Le Politique et le religieux dans le champ islamique* ; Paris : Fayard, 2005. pp 18
- Ferjani, Mohamed-Chérif, (2010) ;*Islamisme, laïcité, et droits de l'homme* ;Paris :l'Harmattan, Collections, Comprendre le Moyen-Orient, 397p.
- Fibbi, Rosita et D'Amato ; Gianni (2017) ; « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits », *Revue européenne des migrations internationales* vol. 24 - n°2 | 2008. [En ligne], URL:<http://remi.revues.org/4452>

Forment, Carlos A., (1989); « Political practice and the rise of an ethnic enclave: The Cuban American case, 1959-1979 » ; *Theory and Society*, 18 (1), pp. 47-81.

Fouché, Nicole(2011) ; « Transnational Turn » et histoire. Les correspondances de migrants européens aux États-Unis (XIXe siècle).CNRS/Céna-Mascipo-EHESS

Geisser, Vincent et Béchir Ayari, Michaël (2011) ; *Renaissances arabes. 7 questions clés sur des révolutions en marche* ; Paris, Les Éditions de l'Atelier ; 160 p.

Giorguli Saucedo, Silvia E. et Gutiérrez, Edith Y. (2012) ; « Migration et développement », *Hommes et migrations*, 1296 | 2012, pp.22-33.

Glick Schiller, Nina (1995); « From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration »; *Anthropological Quarterly*, vol. 68, n° 1, pp. 48-63.

Glick Schiller, Nina ; Basch, Linda & Szanton Blanc , Cristina (1994); *Nations Unbound Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*. Langhorne, PA: Gordon and Breach.344 p.

Glick Schiller, Nina; Basch, Linda and Szanton Blanc, Christina (1992) ; « Towards a Transnational Perspective on Migration, Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered », *Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 645, New York Academy of Sciences, 1992 - 259 pages 258 p.

Gold, Raymond L. (1958); “Roles in sociological field observations”. *Social Forces*, 36, pp. 217-223.

Goldring, Luyn (2002); “The Mexican state and transmigrant organizations: Negotiating the boundaries of membership and participation “. *Latin American Research Review*, 37, pp. 55-99.

Gonin, Patrick (2010); « L’énigme spatiale des Subsahariens ». *Hommes et migrations*, 1286-1287 | 2010, pp. 6-15.

Gottdiener, Mark and Budd, Leslie (2005); *Key concepts in urban Studies* ; SAGE Publications- 188 p.

Guarnizo, Luis Eduardo (2003); “The economics of transnational living”, *International Migration Review*, 37 (3); pp. 666- 699.

Guilluy, Christophe (2011) ; Plaidoyer pour une gauche populaire : la gauche face à ses électeurs, Éditions Le Bord de l'eau, 2011

Guilmoto, Christophe Z. et Sandron, Frédéric (2003) ; Migration et développement ; Les études de la Documentation Française, 2003, 142p.

Guiraudon, Virgine (2006) ; Immigration Policy in Europe : The Politics of Control ; Royaume-Uni Editeur,2006.

Habert, Philippe et Lancelot, Alain (1988) ; « L'émergence d'un nouvel électeur », Le Figaro, « Élections législatives 1988 », juin 1988.

Haillon, Fred (2012) ; Fred, Hailon (2012) ; «Figure de l'hétérogène : l'immigré dans la presse», DIRE,2012, n° 1. [En ligne] : <<http://epublications.unilim.fr/revues/dire/99>>

Hammar, Tomas (1990); Democracy and the Nation State: Aliens, Denizens and Citizens in a World of International Migration; Aldershot, UK: Avebury, 1990.

Hammar, Tomas (1985) (dir) ; European Immigration Policy.A Comparative Study. Cambridge :Cambridge University Press,320 p.

Hannerz, Ulf (1996);Transnational connections, culture, people, place; Routledge, London. 161p.

Harrop,Martin et Miller,William L. (1987); Elections and Voters. New York: New Amsterdam Books

Hauriou, Maurice (1919) ; Principes de droit public ; Paris, Larose et Tenin, 129p.

Hermet Guy, Rouquié Alain et Linz Juan J. (1978) ; Des Elections pas comme les autres ; Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978, 180 p.

Itzigsohn, Jose & Villacrés, Daniela (2008) « Migrant political transnationalism and the practice of democracy: Dominican external voting rights and Salvadoran home town associations », Ethnic and Racial Studies, 31(4), pp. 664-686

Jacquard, Albert (1997) ; *Petite philosophie à l'usage des non philosophes*, avec la participation d'Huguette Planès ; Calmann-Lévy, 1997, 232 p.

Jaulin, Thibaut(2011) ; « Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger », *L'Espace Politique*, 23 | 2014-2 ; [En ligne]URL : <http://espacepolitique.revues.org/3099>

Jaunait, Alexandre et Chauvin, Sébastien (2012) ; « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 1, 2012, pp.5 à 20

Jenne, Erin K. (2007); *Ethnic Bargaining: The Paradox of Minority Empowerment*". Cornell University Press.273p.

Jodelet ,Denise (1991) ; « Représentations sociales : un domaine en expansion ». In Denise. Jodelet (dir.) ;*Les représentations sociales* (pp. 31-61). Paris : PUF.

Joppke, Christian (2007); « Transformation of Citizenship: Status, Rights, Identity », *Citizenship Studies*, 11 (1), pp. 37-48.

Kearney,Michael (1995); "The Local and the Global: The Anthropology of Globalization and Transnationalism »; *Annual Review of Anthropology*, Vol. 24 (1995), pp. 547-565

Keck, Frédéric et Plouviez, Mélanie(2008) ; *Le vocabulaire d'Emile Durkheim*, Ellipse.

Khadria , Binod ; Leclerc , Éric (2006) ; « Exode des emplois contre exode des cerveaux, les deux faces d'une même pièce ? », *Autrepart*, 1/2006 (n° 37), pp. 37-51.

Kivisto, Peter (2001); « Theorizing Transnational Immigration: A Critical Review of Current Efforts »; *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 4, juillet, pp. 549-577.

Klatzmann,Joseph, (1957) ; « Comportement électoral et classes sociales. Etude du vote communiste et du vote socialiste dans le département de la Seine » ; In Maurice , Duverger ; François, Gauguel et Jean ,Touchard (dir.) ;*Les élections du 02 janvier 1956*, Armand Colin Edit., Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 254-285

Knight, Richard V. and Gary Gappert(eds.) (1989); "Cities in a Global Society". VoL 35 of *Urban Affairs Annual Review*. Newbury Park, Calif.: Sage Publications

Knox, Paul (1994); « World cities and organization of global space ». Paper delivered at the New Hampshire International Seminar Series, October 7, 1994, University of New Hampshire, Durham, NH

Koopmans, Ruud and Statham, Paul (2001); "How national citizenship shapes Transnationalism. A Comparative Analysis of Migrant Claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands." *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17(2) : pp.63-100.

Korzeniewicz, Roberto P. and Smith, William C. (1996); « La mondialisation par le bas, l'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre, pp. 15-25.

Kriaa , Mohamed; Talbi ,Salem ; Lameri ,Sondes; Ben Slimen , Rym et Falleh ,Manel (2013) ;« Migration de travail en Tunisie , une lecture de la décennie 2002-2012. Bonnes pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration du travail pour renforcer les systèmes d'information du marché de l'emploi » (SIME).Organisation Internationale pour les Migrations.

https://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/information_sur_la_migration_de_travail_en_tunisie%281%29.pdf

Kuznetsov, Yevgeny (edit.)(2006); « Diaspora Networks and the International Migration of Skills: How Countries Can Draw on their Talent Abroad ». WBI Development Studies. Washington, DC: World Bank.

Lacroix, Thomas(2012) ; « Transnationalisme villageois et développement : Kabyles algériens, Chleuhs marocains en France et Panjabis indiens en Grande-Bretagne ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1), pp. 71-84.

Ladd, Paddy (2003). *Understanding Deaf Culture: In Search of Deafhood*. Clevedon: UK, Buffalo, Multilingual Matters

Lafleur,Jean-Michel (2013-a);*Transnational Politics and the State: The External Voting Rights of Diasporas*.New York: Routledge

Lafleur, Jean-Michel (2013-b) ; « Le vote à distance des migrants mexicains : quel impact pour la diaspora dans le champ politique du pays d'origine ? » ; *Politique américaine*, vol. 21, no. 1, 2013, pp. 143-164.

Lafleur, Jean-Michel (2005) ; *Le transnationalisme politique: Pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine*. Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant, 2005

- Laguerre , Michel S. (2015) ; « Cosmonational Integration of Diaspora Enclaves », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 31, no. 2, pp. 55-78.
- Lane, Harlan (1992). *The Mask of Benevolence: Disabling the Deaf Community*. San Diego: DawnSignPress.
- Lapeyronnie, Didier (1993) ; *L'Individu et les Minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.
- Lapeyronnie, Didier (dir.) (1992) ; *Immigrés en Europe. Politiques locales d'intégration*, Paris : La Documentation Française
- Lazarsfeld, Paul F.; Berelson, Bernard R. & Mc Phee, William N. (1954); *A study of opinion formation in a presidential campaign*; Chicago: The University of Chicago Press .
- Lazarsfeld, P.; B., Berelson & Gaudet, H. (1940); *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press, 1940, 2e éd.
- Leca, Jean et al. (1981) ; « Des élections pas comme les autres » ; in Hermet (Guy), Rose (Richard), Rouquie (Alain) ed. - *Elections without choice* ; *Revue française de science politique*, 31^e année, n°3, 1981. pp. 586-592
- Lecomte, Romain (2009) ; « Internet et la reconfiguration de l'espace public tunisien : le rôle de la diaspora » ; *tic & société*, [En ligne] Vol. 3, n° 1-2.
- Lefebvre, Henri (1991); *The Production of Space*; Oxford: Basil Blackwell.
- Le Pors, Anicet, (2011) ; *La citoyenneté* ; Paris : PUF. Que sais-je ? 128p.
- Lessard, Claude et al. (2004) ; *Entre sens commun et sciences humaines. Quels savoirs pour enseigner ?* De Boeck Supérieur
- Levitt, Peggy and Glick-Schiller, Nina (2003); « Transnational Perspectives on Migration: Conceptualizing Simultaneity »; *International Migration Review* 38 (3), pp. 1002-1039.
- Levitt, Peggy (2001); *The transnational villagers*; Berkeley: University of California Press, 281 p.
- Levitt, Peggy (1998); "Social remittances: Migration-driven local-level forms of cultural diffusion "; *International Migration Review*, 32(4), pp. 926-948.

Linz, Juan J. and Stepan, Alfred (1996); « Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe, Baltimore and London », The John Hopkins University Press, 1996, pp. 7-8.

Lourau, René (1970) ; *L'Analyse institutionnelle* ; Paris, Éditions de Minuit

Lozano, Fernando y Gandini , Luciana (2011); “Migración calificada y desarrollo humano en América Latina y el Caribe”; *Revista Mexicana de Sociología* 73, núm. 4 (octubre-diciembre, 2011): pp.675-713.

Lowell, B. Lindsay (2001); “Some Developmental Effects of the International Migration of the Highly Skilled”, Paper for the International Labour Organization, Geneva.

Maas, Willem (1999); « Extending Politics: Enfranchising Non-Resident European Citizens ». Presented at International Studies Association 40th annual convention Washington DC, february 1999.

Maccoby, Eleanor E. (1988); « Gender as a social category ». *Developmental Psychology*, 24, pp.755-765

Maheu, Louis (2005) ; « Mouvements sociaux et modernité avancée. Le retour obligé à l'ambivalence de l'action ». In *Mouvements sociaux et changements institutionnels: L'action collective à l'ère de la mondialisation*, sous la dir. de Louis Guay, Pierre Hamel et Dominique Masson, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec ; pp. 9-34.

Malonga , Marie-France(2007) ; « Les minorités dans les séries télévisées françaises », in Isabelle, Rigoni (dir.), *Qui a peur de la télévision en couleurs ? La diversité culturelle dans les médias*, Montreuil, Ed. Aux lieux d'être, 2007.pp. 221-239.

Ma Mung, Emmanuel ; Dorai, Kamel ; Hily, Marie-Antoinette et Loyer Franz (1998) ; « Migrations études » ; *Revue de synthèse sur l'immigration et la présence étrangère en France*, n°84, décembre 1998, pp.1-12

Ma Mung , Emmanuel (1997) ; « Groundlessness and Utopia, the Chinese Diaspora and the Territory » in E. Sinn (ed.), *The Last Half Century of Chinese Overseas*, Hong Kong, Hong Kong University Press.

Ma Mung, Emmanuel (1996) ; « La notion de diaspora et les nouvelles formes des migrations internationales », Communication présentée au colloque international : Systèmes et

dynamiques des migrations internationales ouest-africaines ORSTOM-IFEAD et MIGRINTER, Dakar 3-6 déc, 12 p.

Malrieu, Philippe (1996) ; « La socialisation ». Encyclopédie Universalis, pp. 222-225.,

Marti Solono, Ramon (2012) ; « L'expression idiomatique de grandes quantités en anglais contemporain » ; Littérature et multilinguisme 1, Publications de l'Université d'Oran. SCp.20

Martiniello, Marco (2009); « Immigrants and their offspring in Europe as political subjects », in Hochschild J., Mollenkopf J... (Eds.);Bringing Outsiders In. Transatlantic Perspectives on Immigrant Political Incorporation, Ithaca, Cornell University Press, pp.33-47.

Martiniello , Marco and Lafleur, Jean-Michel (2008) ; « Ethnic Minorities' Cultural and Artistic Practices as Forms of Political Expression: A Review of the Literature and a Theoretical Discussion on Music ». Journal of Ethnic and Migration Studies, 34, 2008 ;pp. 1191-1215

Marco, Martiniello, (2007) ; « Transnationalisme et immigration », *Ecarts d'identité*, n° 111, pp. 77-79.

Martiniello,Marco (2001) ; La nouvelle Europe migratoire, pour une politique proactive de *l'immigration*, . Bruxelles : Editions Labor

Martiniello ,Marcoet Hily , Marie-Antoinette (1998) ; « Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? » In: Revue européenne des migrations internationales, vol. 14, n°2. pp. 9-17

Mauss, Marcel (1966) ; Sociologie et anthropologie ; Paris. :P.U.F.

Mayer, Nonna et Boy, Daniel(2013) ; « Les « variables lourdes » en sociologie électorale », Enquête, 5,[En ligne] | <http://.enquete.revues.org/1133> ; DOI : 10.4000/enquete.1133

Medam, Alain(1993) ; « Diaspora/ diasporas, Archétypes et archéologies », Revue européenne des migrations, 9/1(1993) ,pp.59-64.

Melucci, Alberto (1989); Nomads of the present: social movements and individual needs in contemporary society; London: Hutchinson Radius.

Méry, Stéphane (2008) ; « L'utilisation du différenciateur sémantique en sociologie pour appréhender des facteurs agissant sur le choix des pratiques sportives », Bulletin de méthodologie sociologique, 98 | 2008, pp.40-59.

Meyer, Jean-Baptiste et Wattiaux, Jean-Paul (2006); « Diaspora Knowledge, Networks: Vanishing Doubts and Increasing Evidence ». *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)* Vol. 8, No. 1, 2006. « Transnational Knowledge Through Diaspora Networks », pp. 4-24

Meyer, Jean-Baptiste (2003) ; « Diasporas : concepts et pratiques ». Chapitre 3 dans *Diasporas scientifiques*- IRD édition.

Mills-Affif, Édouard et Myriam ,Tsikounas (s. dir.) ; (1960-1986) ; « Filmer les immigrés : les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française dans le documentaire et le reportage magazine » ; Thèse en histoire ; Paris I.

Mondzain , Marie-José(2017) ;De la radicalité en question ; Bruxelles, acte de communication de [en ligne] : <https://www.liguedh.be/72430/component/content/article/31-programme/299-journee-de-reflexion-de-la-radicalite-et-des-ailes>

Morales, Laura (2009) ; *Joining Political Organisations. Institutions, Mobilisation and Participation in Western Democracies*, Colchester, ECPR Press.

Morin, Edgar(1990) ; *Introduction à la pensée complexe*, Le Seuil.

Morin, Edgar (1981) ; *La Nature de la nature* (t. 1) ; Paris, Le Seuil, Nouvelle édition, coll. Points, 1981.

Moscovici, Serge (1961) ; *La psychanalyse, son image, son public*. Paris : PUF.

Moussa, Mohamed Larbi Fadhel, (2011), *L'élection de l'assemblée constituante : lectures politiques. Les expériences d'un indépendant au sein d'un pôle. Association Tunisienne d'Etudes Politiques*. Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et sociales de Tunis. Texte de la conférence du 12 novembre 2011 . 84 p.

M'rad, Hatem (2011), *L'élection de l'assemblée constituante : lectures politiques. Analyse des résultats des élections du 23 octobre de la constituante. Association Tunisienne d'Etudes Politiques*. Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et sociales de Tunis. Texte de la conférence du 12 novembre 2011. 84 p.

M'rad, Hatem (2013), *La contre-révolution en Tunisie. Les islamistes d'Ennahdha : entre la révolution et la contre-révolution. Association Tunisienne d'Etudes Politiques. Les conférences de l'ATEP*. Décembre 2012. 221.p

Murphy, Robert F. (1990); *Vivre à corps perdu, le témoignage et le combat d'un anthropologue paralysé*. Paris, Plon, Collection Terre Humaine.

Nedelcu, Mihaela (2009); *Le migrant online: nouveaux modèles migratoires à l'ère du numérique*; L'Harmattan, 323 p.

Negura, Lilian (2006); « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *Sociologie, Théories et recherches*; [En ligne], URL : <http://sociologies.revues.org/993>

Ninacs William, A. (2008); *Empowerment et intervention : Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec. Les presses de l'Université Laval

Ninacs, William A. (2002); « Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec »; thèse présentée à la faculté des études supérieures de l'université Laval, Ecole de service social, faculté des sciences sociales, université Laval Québec. janvier 2002.

Noiriel, Gérard (2001); *Etat, Nation et Immigration, vers une Histoire du pouvoir*. Belin. 399p.

Noiriel, Gérard (1992); *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Seuil, coll. «L'Univers Historique».

Nie, Norman H.; Verba, Sydney et Petrocik, John R. (1976); *The changing american voter*; Cambridge, Mass: Harvard University Press. 399 p.

Nosedo, Veronica et Racine, Jean-Bernard (2009); « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXIX-121 | 2001. URL : <http://ress.revues.org/647>

Olson, Kevin and Fugl, Hanne. (1970); "The Other as Threat or Enemy: Migration as presented in a member state of the european union", Communication à l'International Studies Association, Toronto, Canada.

Ong, Aihwan (1999); *Flexible Citizenship : The Cultural Logics of Transnationality*; Durham – Londres, Duke University Press.

Orozco, Manuel (2005); « Transnationalism and Development : Trends and Opportunities », in *Latin America*, in Samuel Munzele Maimbo et Dilip Ratha (coord.) *Remittances: Development*

Impact and Future Prospects. Washington, the International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, pp. 307-329.

Osgood, Charles E.; Suci, George J. and Tannenbaum, Percy H. (1967); *The Measurement of Meaning*, Urbana, University of Illinois Press.360p.

Osgood, Charles E. (1959); "The representational model and relevant research methods. Trends in content analysis/ Ithiel de Sola Pool"- Urbana: University of Illinois Press, 1959, pp.33-38

Østergaard-Nielsen, Eva K. (2002); *Transnational Politics: The case of Turks and Kurds in Germany*, London: Routledge

Otayek, René (1997) ; "Démocratie, culture politique, sociétés plures. Une approche comparative à partir de situations africaines", *Revue française de science politique*, 47 (6), décembre 1997, pp. 798-822.

Padden ,Carol and Humphries, Tom (2005); *Inside Deaf Culture*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Padden, Carol and Humphries, Tom (1988); *Deaf in America: voices from a culture*. Cambridge : MA, Harvard University Press.

Parsons, Talcott (1973) ; *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, (trad. française).

Patterson, Tiffany and Kelly, Robin (2000); « Unfinished Migrations: Reflections on the African Diaspora and the Making of the Modern World », *African Studies Review*, 43, 1, pp. 11-45.

Peraldi , Michel (2002) ; "Introduction", in : Michel, Peraldi (s. dir.) ; *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée* ; Paris : Éd. Maisonneuve & Larose, 2002, pp. 11-41

Platt, Jennifer (1983); "The Development of the «Participant Observation» Method in Sociology: Origin Myth and History". *Journal of the History of the Behavioral; Sciences*, 19, pp.379-393.

Pommerolle, Marie-Emmanuelle et Siméant, Johanna (2008); « Voix africaines au Forum social mondial de Nairobi. Les chemins transnationaux des militantismes africains », *Cultures & Conflits*, 70, pp. 129-149.

Portes, Alejandro; Rumbaut, Rubén G. (2006); *Immigrant America: a portrait*; Berkeley: University of California Press, 2006, 460 p.

Portes, Alejandro (traduit par Aurélie Filippetti et Loïc Wacquant) (1999) ; « La mondialisation par le bas, l'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre, pp. 15-25

Portes, Alejandro (1996); « Global Villagers: The Rise of Transnational Communities », *American Prospect*, n° 25, pp. 74-77.

Portes, Alejandro (1996); “Transnational Communities: Their Emergence and Significance in the Contemporary World System.” in Roberto Patricio Korzeniewicz and William C. Smith (eds) *Latin America in the World Economy*, Westport, CT: Greenwood Press;pp. 151–168

Portes, Alejandro, and Luis E. Guarnizo (1991); “Tropical Capitalists: U.S.-bound Immigration and Small Enterprise Development in the Dominican Republic.” pp.37–59, in *Migration, Remittances, and Small Business Development*, edited by Sergio Díaz-Briquets and Sidney Weintraub. Boulder, Colo.:Westview

Poulet, Kelly ; Catherine Wihtol de Wenden (2017) ; « La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales », *Lectures [En ligne]*, Les comptes rendus, 2013, URL : <http://lectures.revues.org/11803>

Quentin, Isabelle (2013); « Méthodes de l'observation participante » ; [en ligne] : <https://isabellequentin.wordpress.com/2013/12/26/methodes-de-lobservation-participante/>

Quiminal, Catherine (1991) ; *Gens d'ici, gens d'ailleurs* ; Paris, Christian Bourgeois, 222 p.

Rateau, Patrick et Rouquette, Michel-Louis (1998) ; *Introduction à l'étude des représentations sociales*. PUG (Presses Universitaires de Grenoble).

Rea, Andrea ; Tripier, Maryse(2008) ; *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, « Repères », 2008, 128 p.

Roberts, Bryan R.; Reanne, Frank and Lozano-Asencio,Fernando (1999); “Transnational Migrant Communities and Mexican Migration to the United States”, *Ethnic and Racial Studies* , 1999, vol. 22 ,pp. 238-266.

Rouleau Berger, Laurence (2010) ; "Migrants dans les villes chinoises", in *Multitudes*, n°43, hiver 2010

Rouse, Roger (1991), 'Mexican migration and the social space of postmodernism', *Diaspora*, 1, pp.8-23.

Roussiau, Nicolas et Bonardi, Christine (2001) ; *Les représentations sociales: état des lieux et perspectives*. Bruxelles: Mardaga.

Rubio-Marín, Ruth (2006); « Transnational Politics and the Democratic Nation-State: Normative Challenges of Expatriate Voting and Nationality Retention of Emigrants », *New York University Law Review*, 81, pp. 117-47.

Sajal, Lahiri and Pascalis, Raimondos-Moller (2000); "Lobbying by Ethnic Groups and Aid Allocation, *The Economic Journal*, Vol. 110, No. 462, Conference Papers (Mar., 2000), pp. 62-79

Salmon, Jean Marc (2016) ; *29 jours de révolution, histoire du soulèvement tunisien*, 17 décembre 2010, 14 janvier 2011. Editions, les Petits Matins. 350p.

Sayad, Abdelmalek (2006) ; *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Éditions raisons d'agir.

Sayad, Abdelmalek (1999) ; *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré* ; Paris, Le Seuil, coll. "Liber".

Sayad, Abdelmalek(1985) ; « Du message oral au message sur cassette, la communication avec l'absent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 59, pp. 61-72

Sayad, Abdelmalek (1977) ; « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15 (1), pp. 59-79.

Scherrer, Vanessa (2006) ; « Citoyens sous tensions. Analyse qualitative des rapports à la politique et des configurations d'appartenances à partir d'entretiens projectifs sur les proches », thèse de science politique de l'IEP de Paris, septembre 2006.

Schmitz, Jean(2008) ; « Migrants ouest-africains vers l'Europe : historicité et espace moraux », *Politique africaine*, vol. 109, no. 1, 2008, pp. 5-15.

Schneider, Cornelia (2007) ; « Être intégré, être en marge, être reconnu ? L'enfant en situation de handicap et son statut social dans une classe ordinaire », *Education et sociétés* 2007/2 (n° 20), pp. 149-166.

Schuck, Peter H. (1998); *Citizens, Strangers, and In-Betweens: Essays on Immigration and Citizenship*. Boulder, Colo.: Westview

Shain, Yossi, (1994); « Ethnic diaspora and the U.S Foreign policy ». *Political science quarterly*. 109 :8 ; pp.11-41

Shuval ,Judith T. (2003); « The dynamics of Diaspora : Theoretical implications of ambiguous concepts », in Rainer Münz and Rainer Ohliger, *Diasporas and Ethnic Migrants : Germany, Israel and Russia in Comparative Perspective*, London, Frank Cass, 2003SHUVAL, 2003

Siegfried , André(1913) ; *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*. 102 cartes et croquis, 1 carte hors texte ; Paris, A. Colin.

Siegfried, André(1995) ; *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie Nationale, 1995

Simon, Gildas (2008) ; *La planète migratoire dans la mondialisation* ; Paris, Armand Colin, collection U, 2008.

Simon, Gildas (2006) ; « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n°2 | 2006 ;URL : <http://remi.revues.org/2815>

Simon, Gildas (1996) ; « La France, le système migratoire européen et la mondialisation ». In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2,1996. 10ème anniversaire. pp. 261-273

Simon,Gildas (ed.)(1990) ; *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb*. Paris : SEDES.

Simon , Gildas (1979) ; « L'Espace des Travailleurs Tunisiens en France (Structures et fonctionnement d'un champs migratoire international) ». Université de Poitiers, Thèse d'Etat, Imprimerie Martineau, 426 p.

Simon , Gildas (1976) ; « L'espace migratoire des Tunisiens en France ». *L' Espace géographique*, 5- n°2 ; 1976, pp.115-120.

Simon, Patrick et Tiberj, Vincent (2012) ; « La fabrique du citoyen. Origines et rapport au politique en France » ; Documents de travail n° 175, 2012, 45 p.

Sirota, Régine. (1998) ; « L'émergence d'une sociologie de l'enfance: évolution de l'objet, évolution du regard ». *Éducation et sociétés*, 2, pp.9-33. .

Sirota, Régine (1988) ; *L'école primaire au quotidien*. Paris: Presses universitaires de France.

Sirota, Régine (1993) ; « Le métier d'élève ». *Revue française de pédagogie*, 104, pp.85-108.

Smith, Tony (2000); *Foreign attachments, The power of ethnic groups in the making of American Foreign Policy*. Cambridge. Harvard University Press.

Sriskandarajah , Dhananjayan (2005) ; « Migration and Developpement, a paper prepared for the Policy Analysis and Research Progamme of the Global Commission on International Migration(GCIM), 37. Institue for public policy research.

Strudel, Sylvie.(2003) ; « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une règle électorale entre détournements et retardements », *Revue française de science politique*, vol. 53, no. 1, 2003, pp. 3-34.

Tajfel, Henri (1959) ; « Quantitative judgment in social perception ». *British Journal of Psychology*, 50, pp.16-29.

Tarrius, Alain(1993) ; « Territoires circulatoires et espaces urbains : Différentiation des groupes migrants ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60, 1993. Mobilités. pp. 51-60.

Tarrius, Alain ; Jacqueline Costa-Lascoux et Hily Marie-Antoinette(2001) ; « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants ». In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°2,2001. Débats contemporains, sous la direction de Jacqueline Costa-Lascoux et Marie-Antoinette Hily. pp. 37-61.

Tarrius, Alain (1993) ; « Territoires circulatoires et espaces urbains : Différentiation des groupes migrants ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60. Mobilités. pp. 51-60.

Tarrow, Sidney (1994); *Power in Movement: Collective Action, Social Movements and Politics*. Cambridge University Press, 265p.

Thernstrom, Stephan; Ann, Orlov and Oscar, Handling (1980);*Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*. 1104p.

Torres, Olivier (2000) ; "Du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME", 5ème Congrès International Francophone PME, Lille, octobre 2000.

Touati, Zeineb (2012) ; « La révolution tunisienne : interactions entre militantisme de terrain et mobilisation des réseaux sociaux », *L'Année du Maghreb*, VIII[En ligne] |URL : <http://anneemaghreb.revues.org>

Tournay, Virginie (2011) ; Sociologie des institutions ;PUF,coll.Que sais-je ?128 p

Tränhardt,Dietrich, (2015); Die Arbeitsintegration von Flüchtlingen in Deutschland. Humanität; Effektivität, Selbstbestimmung, Bertelsmann Stiftung, Gütersloh. Online: <http://www.bertelsmann-stiftung.de/de/publikationen/publikation/did/die-arbeitsintegrationvon-fluechtlingen-in-deutschland-1/>

Tribalat, Michèle (1998) ; « De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France », in : Dupâquier, Jacques (sous la direction de), *Morales et politiques de l'immigration*, Paris : Presses universitaires de France, 1998, pp. 45-76.

Valence, Aline (2010) ; Les représentations sociales. De Boeck Supérieur, « Le point sur... Psychologie », 2010, 176 p.

Van Campenhoudt, Luc et Quivy, Raymond (2011) ; Manuel de recherche en sciences sociales - 4e édition. Paris : Dunod

Van Gennep, Arnold (1981); Les rites de passage. Etude systématique des rites, Paris, Picard.

Van Hear , Nicholas (1998); New Diasporas : The Mass Exodus, Dispersal and Regrouping of Migrant Communities, London:UCL Press, 1998

Vagnoux, Isabelle (2013) ; « Entre progrès, obstacles et promesses d'avenir : la place des Hispaniques dans le jeu politique américain », *Politique américaine*, vol. 21, no. 1, pp. 31-52.

Vered, Amit (2000); « Constructing the Field: Ethnographic Fieldwork » ; in the *Contemporary World*, Londres – New York, Routledge.

Vertovec, Steven (1999); « Migration and Other Modes of Transnationalism: Towards Conceptual Cross-Fertilization » ; in *International Migration Review* 37(3):pp.641 - 665 .

Vertovec, Steven (2003); "Migration and other forms of transnationalism : toward conceptual cross-fertilization", *International Migration Review* , vol. 37, n° 143, Fall 2003, pp. 641-665.

Waldinger, Roger (2006) ; « « Transnationalisme » des immigrants et présence du passé », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 22 - n°2 | 2006

Wihtol de Wenden; Catherine (2016); Migrations. Une nouvelle donne. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Interventions », 2016, 182 p.

Wihtol de Wenden, Catherine (2016) ; *L'immigration : Découvrir l'histoire, les évolutions et les tendances des phénomènes migratoires*. Paris, Eyrolles, 2016, 174 p.

Withol, de Wenden (2010). La question migratoire au XXI^e siècle : migrants, réfugiés et relations internationales / Paris : Presses de Sciences Po, 2010. 272p.

Wihtol de Wenden, Catherine (2009) ; La globalisation humaine, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2009, 272 p.

Withol de Wenden, Catherine (1988) ; Les immigrés et la politique. Cent-cinquante ans d'évolution, Paris, Presses de la FNSP.

Wimmer, Andreas et Glick Schiller, Nina (2002) ; "Methodological nationalism and beyond : nation-state building, migration and the social sciences." *Global Networks*, 2(4): pp.301-334.

Wise, Raúl Delgado y Ramírez Héctor, Rodríguez (2005), "Los dilemas de la migración y el desarrollo en Zacatecas: el caso de la región de alta migración internacional", en Raúl Delgado y Beatrice Knerr (coords.), *Contribuciones al análisis de la migración internacional y el desarrollo regional en México*, Miguel Ángel Porrúa–Universidad Autónoma de Zacatecas, México.

Wittmann, Frank(2006) ; « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine*, 2006/1 (N° 101), p. 181-194. DOI : 10.3917/polaf.101.0181. URL : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-1-page-181.htm>

Wucker, Michele (2004); "Remittances: the perpetual migration machine". *World policy journal* (2004); pp.37-46.

- AUTRES REFERENCES :

Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, EspacesTemps.net, Traverses, 25.09.2003 <http://www.espacestems.net/articles/dictionnaire-de-la-geographie-et-de-lespace-des-societes/>

Dictionnaire des Sciences Politiques, 2010, 2^{ème} Edition, SIREY, IEP.

Dictionnaire Larousse. www.larousse.fr

- SITES WEB

<http://usmex2024-espanol.uscmediacurator.com/mexico-y-su-diaspora-en-estados-unidos-lecciones-para-una-nueva-epoca/>

<http://www.isie.tn/isie/creation-et-mission/>

<http://fr.globalvoicesonline.org>

<http://astrubal.nawaat.org/2004/04/20>

<http://astrubal.nawaat.org/403-access-denied-checker>

<http://www.tunisnews.net/>

www.etunisie.net, aujourd'hui fermé.

<http://www.nawaat.org/portail/2004/12/16>

http://wwwz.tunezine.com/article.php3?id_article=759

<http://www.reveiltunisien.org/spip.php?article36>

<http://www.reveiltunisien.org/spip.php?article607>

<http://www.yezzi.org/press.php>

<http://www.kitab.nl/2005/12/20>

http://questionnaire-pro.fr/accueil/articles/17/determiner_la_taille_de_echantillon.

<http://icp.ge.ch/sem/cms-spip/spip.php?article1641>.

<http://vadeker.net/corpus/lapassade/ethngr1.htm#21>.

- AUTRES REFERENCES NUMERIQUES

Rapport de mission pour le projet de Loi des Tunisiens à l'étranger. http://www.projet-hcte.org/files/7814/0489/1636/Rapport_de_consultation_Mai_2014._IB.FR_crypter.pdf

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/01/17/en-tunisie-un-nouvel-executif-en-marche_1466513_3212.html?xtmc=tunisie&xtcr=3745

TABLE DES MATIERES

Introduction	p.3
Méthodologie	p.16
Partie I. Transnationalisme et Diaspora dans le champ d'étude des migrations.	p.39
Chapitre I. Mise en perspective lexicale et définition des concepts	p.41
1. Définition de l'objet : Etat des lieux de la question	p.41
2. L'engagement à distance : Etat des lieux d'une recherche en constante évolution...	p.47
3. introduction aux concepts de transnationalisme et de diaspora	p.59
4. désigner les opérateurs du transnational	p.72
5. Représentations et désignations des migrants et descendants de migrants transnationaux tunisiens	p.75
6. Evolution des formes de désignation de migrants et de descendants de migrants tunisiens	p.81
Chapitre II. Politique migratoire, Diaspora et Institutionnalisation du concept de transnationalisme.....	p.89
1. Désignations et représentations institutionnelles dans les pays d'accueil	p.90
2. Désignation et représentation institutionnelle dans les pays d'origine	p.96
3. Les expériences Nord-américaines et européennes du transnationalisme.....	p.109
4. Vers la fabrique d'une trans-citoyenneté : l'expérience des transnationaux en France et aux Etats-Unis.....	p.124
Conclusion du chapitre II	p.126
Partie II. Construction du transnationalisme politique tunisien : Instauration du vote démocratique à l'échelle locale et trans-locale	p.133
Chapitre III. Instauration du vote démocratique tunisien.....	p.135
1. Nouveau cadre juridique et institutionnel post-révolutionnaire.....	p.135
2. Création de l'ISIE.....	p.138
3. Les circonscriptions électorales à l'Etranger	p.142
4. Notre expérience au sein de l'IRIE France Sud (Observation participante).....	p.149
5. Difficultés rencontrées.....	p.153
6. Les attitudes citoyennes comme prédicateurs du comportement électoral.....	p.156
Conclusion du chapitre III.....	p.161
Chapitre IV. L'électeur tunisien à l'Etranger et sa première expérience démocratique de vote à distance : « La fabrique de la [trans] citoyenneté » ou le transnational empowerment.....	p.163

1. Du nouveau paysage politique à l'émancipation trans-citoyenne.....	p.164
2. Déterminer l'identité de l'électeur ici et là-bas pour mieux appréhender ses motivations.....	p.176
3. Evolution du vote à distance ou fabrique du [trans]citoyen.....	p.183
4. Comment opèrent les mobilisations politiques et citoyennes depuis l'Etranger ?.....	p.189
Conclusion du chapitre IV.....	p.202
Partie III. Transnationalisme des Tunisiens à l'Etranger : Rôles et représentations du vote à distance (enquêtes de terrain)	p.205
Chapitre V. Analyse du comportement électoral transnational des migrants et descendants de migrants tunisiens (Enquête par questionnaire).....	p.207
1. Conception du questionnaire.....	p.207
2. Difficultés rencontrées	p.214
3. Identification des enquêtés.....	p.216
4. Impact de la variable genre : prédominance de l'électrice à distance	p.238
5. Environnement électoral et espaces d'influence	p.247
6. Les facteurs déterminant du vote à distance	p.259
Conclusion du chapitre V	p.266
Chapitre VI. Rencontre avec des candidats et militants Tunisiens « de » France et « en » France (Conduite des entretiens)	p.269
1. Pourquoi une enquête portant sur des acteurs de terrain	p.269
2. Identification des candidats (et / ou militants) et des députés	p.274
3. Conception du guide d'entretiens	p.291
4. Guide d'entretien semi-directif	p.295
5. Difficultés et limites de l'enquête	p.300
6. Interprétation des données	p.303
7. Représentations et désignations	p.315
Conclusion du chapitre VI	p.335
Chapitre VII. Empowerment des Tunisiens à l'Etranger dans l'élaboration de leur projet de loi : complexité d'un processus.....	p.337
1. Le projet de Loi pour la création d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger.....	p.338
2. Les enjeux relatifs à ce projet de loi.....	p.350
3. Vers une démocratisation transnationale productive : Existe-t-il une méthode-clé ?...p.362	
Conclusion du chapitre VII	p.371
Partie IV. Le transnationalisme au prisme de la liminalité.....	p.375

Chapitre VIII : Dimension spatiale du transnationalisme : Intersectionnalité des pratiques de mobilisation et citoyenneté multi-échelles	p.377
1. Complexité de l'espace des migrants et des descendants de migrants	p.378
2. Fabriquer ou régénérer le transnationalisme ?	p.384
3. La trans-citoyenneté au prisme des espaces postmodernes	p.392
Conclusion du chapitre VIII	p.409
Chapitre IX : Approche de la trans-citoyenneté en termes de liminalité	p.411
1. Les transnationaux en situation liminale	p.412
2. Quête de reconnaissance et empowerment à l'ère des crises globalisées	p.422
3. Nouveaux modèles de citoyenneté ou citoyenneté en voie de développement ?.....	p.428
Conclusion chapitre IX.....	p.434
Conclusion générale : Etat des lieux et perspectives d'avenir du transnationalisme politique.....	p.437
Annexes	p.455
Index	p.689
Bibliographie	p.695

RESUME

Depuis la révolution de 2011, la participation politique en Tunisie s'est caractérisée par un certain « néophytisme », impliquant les transnationaux dans ces nouvelles pratiques citoyennes. Dans la présente recherche, nous nous sommes intéressée à la politisation inédite des Tunisiens à l'Etranger, depuis le pays d'accueil. Notre intérêt a porté essentiellement sur la construction du transnationalisme politique tunisien, dans un nouveau contexte de démocratisation du pays d'origine. Notre travail théorique s'est basé sur l'interdisciplinarité, qui nécessite le recours à la pluri méthodologie au niveau de l'investigation empirique. Pour ce faire, nous avons fait un état des lieux de la recherche portant sur l'évolution du transnationalisme tant sur le plan scientifique qu'institutionnel. Au moyen du Questionnaire, nous avons exploré un échantillon de 300 électeurs à distance de trois agglomérations, de la région Rhône-Alpes, différant du point de vue de la taille (nombre d'habitants) et ce au niveau, essentiellement, des motivations au vote à distance. Nous avons eu recours au guide d'entretien semi-directif, pour être en mesure d'appréhender les représentations, attitudes et identifications d'un groupe d'interviewés (militants, candidats et députés de l'Etranger résidant en France), issus de la même population-mère (les transnationaux tunisiens). Cette recherche nous a permis de constater, entre autres, une forme de liminalité caractérisant la situation transitoire des transnationaux tunisiens, au niveau du passage du *disempowered* à *l'empowerment individuel*. Dans un contexte de changement politique du pays d'origine, le néophytisme électoral de bon nombre de transnationaux tunisiens dénoterait une politisation encore en gestation.

ABSTRACT

Ever since the 2011 Tunisian Revolution, participation in the political process amongst the citizens of Tunisia has been characterized by a high degree of neophytism. Included amongst these new participants partaking in these newly available political rights are high levels of internationally based Tunisian transnational's. Our research is interested in the unprecedented politicization of Tunisians residing abroad away from Tunisia. Our interest focused on the construction of Tunisian political transnationalism, within a new contextual paradigm of the recent democratization of their country of origin. Our theoretical work was based upon the usage of various interdisciplinary methods, which required the use of multi-methodological approaches for the necessary level of effective empirical investigation. To do this, we created an inventory of research on the evolution of transnationalism available both scientifically and institutionally. Utilizing the Questionnaire, we explored a sample of 300 voters from a distance of three agglomerations in the Rhône-Alpes region, differing in population size based upon the number of inhabitants residing within them. We were primarily interested in their motivations for participating in remote voting. We used the semi-directive interview method to be able to deeply understand the representations, attitudes and identities of a diverse group of interviewees. This included transnational activists, candidates, and deputies from abroad residing in France who originated from the same mother country of Tunisia. This research has allowed us to notably observe, amongst other things, a form of liminality that is characteristic of the transitional situation experienced by Tunisian transnational's politically. This is specifically seen with regards to their passage from being disempowered politically to being individually empowered. Within the context of rapid political change in their country of origin, the political and electoral neophytism of many Tunisian transnational's is representative of a politicization process still in the making.